This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

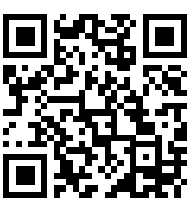

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 1,197,348

Digitized by Google

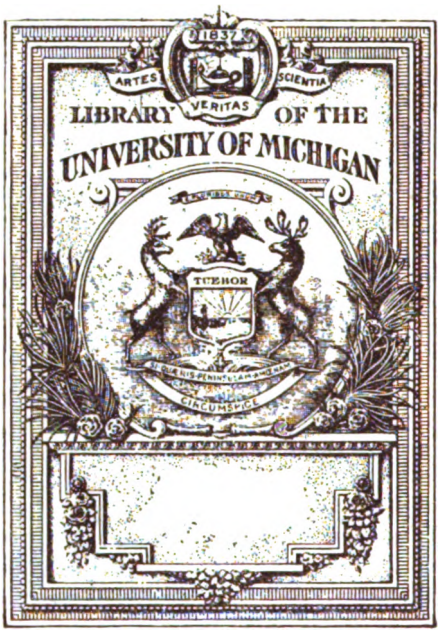

Digitized by Google

H
1
.R6

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

HISTORIQUE

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE HISTORIQUE

FONDÉE EN 1876 PAR GABRIEL MONOD

DIRECTEURS :

CHARLES BÉMONT ET CHRISTIAN PFISTER.

Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.
CICÉRON, *de Orat.*, II, 15.

QUARANTE-SEPTIÈME ANNÉE.

TOME CENT QUARANTIÈME

Mai-Août 1922.

PARIS

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

1922

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE HISTORIQUE

FONDÉE EN 1876 PAR GABRIEL MONOD

DIRECTEURS :

CH. BÉMONT
ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE DES CHARTES
DIRECTEUR A L'ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES-ÉTUDES
MEMBRE DE L'INSTITUT

CHR. PFISTER
ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE
PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES LETTRES
DE L'UNIVERSITÉ DE STRASBOURG
MEMBRE DE L'INSTITUT

Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia
CICÉRON, *de Orat.*, II, 15.

47e ANNÉE. — TOME CXL.

I. — Mai-Juin 1922.

SOMMAIRE.

	Pages
Gustave Fagniez, de l'Institut. La politique de Vergennes et la diplomatie de Breteuil, 1774-1787 *(1er article)*	1
Benoy Kumar Sarkar. Les États républicains (Ganas) dans l'Inde ancienne	26
S.-Th. Lascaris. L'Église catholique en Grèce. Essai d'histoire et de droit public	33
Bulletin historique. France. Révolution, par Rod. REUSS. . .	74
Comptes-rendus critiques. (*Pour le détail, voir au verso*).	99
Notes bibliographiques	113
Recueils périodiques et sociétés savantes	136
Chronique	153

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108
PARIS, 6e

278

Digitized by Google

AVIS IMPORTANT.

Les demandes de tirages à part d'articles doivent être adressées au secrétaire de la Revue en même temps que les premières épreuves.

OUVRAGES ANALYSÉS DANS LES COMPTES-RENDUS DE LA PRÉSENTE LIVRAISON.

	Pages
L. Laurand. Manuel des études grecques et latines (**Ch. Lécrivain**). . .	99
Sir Arthur Evans. The palace of Minos at Knossos. Vol. I (**G. Glotz**). . .	101
N. Ottocar. Essais sur l'histoire des villes françaises au moyen âge (**O. Dobiache-Rojdestvensky**)	107
Paul Oursel. La diplomatie de la France sous Louis XVI. Succession de Bavière et Congrès de Teschen (**G. Fagniez**, de l'Institut) . . .	110

LES PROCHAINS NUMÉROS CONTIENDRONT :

G. Bourgin. Le Comité central de 1871.
Ferdinand Boyer. Lettres inédites de la princesse des Ursins.
Fr. Braesch. La pétition du 17 juillet 1791.
Gaston Cahen. Les Mongols dans les Balkans.
Paul Cloché. Les dernières années de l'athénien Phocion, 322-318 av. J.-C.
Colonna de Cesari Rocca. Les sources de l'*Histoire de la Corse* de Filippini et de la *Cronica corsesca* de Giovanni Della Grossa.
B. Combes de Patris. Une victime de la diplomatie pontificale au XVI^e siècle : Guillaume de Patris, abbé de la Grasse (1535-1580).
L.-A. Constans. La route d'Annibal du Rhône aux Alpes.
Abbé **A. Degert.** Le mariage de Gaston d'Orléans et de Marguerite de Lorraine.
G. Fagniez, de l'Institut. La politique de Vergennes et la diplomatie de Breteuil.
Ch. Filiâtre. Gerberon, bénédictin janséniste du XVII^e siècle.
Émile Gabory. Les patriotes réfugiés de la Vendée.
Paul Gaffarel. L'alliance turco-française et l'intervention turque en Provence, 1541-1544.
J.-C. Gerock. Les lignes de Wissembourg sur la Lauter et la frontière septentrionale de l'Alsace.
Léon Homo. Les documents de l'Histoire Auguste et leur valeur historique.
L. Lévy-Schneider. L'autonomie administrative de l'épiscopat français à la fin de l'Ancien régime.
Georges Lizerand. Philippe le Bel et l'Empire au temps de Rodolphe de Habsbourg.
Inna Lubimenko. Les marchands anglais en Russie au XVII^e siècle.
Marcel Marion. Les fugitifs alsaciens sous la Révolution.
Paul Marmottan. La grande-duchesse Élisa et Fouché.
A. Rebillon. Les États de Bretagne au XVIII^e siècle; organisation et fonctionnement.
Paul Robiquet. Un sauveur de Louis XVI dans la journée du 20 juin 1792 : le chevalier Jean de Canolle.
Édouard Rott. Le secret de l'Empereur (fin du XVII^e siècle).
Henri Sée. Bossuet et la doctrine de l'autorité souveraine.
G. Zeller. Deux mémoires inédits du grand Condé sur l'Alsace.
Pierre Waltz. Les artisans et leur vie en Grèce, des temps héroïques à l'époque classique. I. Les corps de métiers.

N.-B. — *La Direction de la Revue historique n'est pas responsable des manuscrits non insérés.*

REVUE HISTORIQUE
BIMESTRIELLE

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION :
A partir de 1922, les prix sont ainsi modifiés :
Un an, France et Colonies : 45 fr. — Union postale : 53 fr.
Le numéro : 9 fr.
Les années écoulées se vendent également aux nouveaux prix.

AVIS IMPORTANT.

Les demandes en duplicata de numéros non arrivés à destination ne pourront être admises que dans les quinze jours qui suivront la réception du numéro suivant.

Digitized by Google

LA

POLITIQUE DE VERGENNES

ET LA

DIPLOMATIE DE BRETEUIL

1774-1787

On est toujours trop tenté d'oublier que le règne de Louis XVI, avant d'être l'histoire de la chute de l'ancien régime, a compté une période de quinze ans, dont il faut faire honneur ou demander compte à ce régime. Il y a dans cette période un épisode qui, à l'occasion d'un conflit européen aussi vite conjuré qu'alarmant, nous fait connaître la situation de l'Europe à la veille du dernier quart du XVIII^e^ siècle et la place qu'y tenait la France, en attendant le jour où, sous l'empire des idées démocratiques, elle donnera le signal d'une lutte de vingt-trois ans qui rouvrira l'ère des guerres de peuples, de races et de classes. C'est autour d'un congrès que se posent, que se jouent des questions qui défraieront en partie l'histoire du siècle qui le suivra. L'histoire n'a pas oublié le congrès de Teschen (1778-1779) et la plupart des historiens se sont rencontrés pour rendre justice au rôle que la France y a rempli. La vérité pourtant a trouvé ici des contradicteurs qui ne permettent pas de considérer comme définitivement résolue une question plusieurs fois traitée et auxquels il importe d'opposer un examen historique un peu approfondi pour restituer toute sa valeur à une politique qui n'a à son service pour séduire l'opinion ni l'impérialisme ni l'idéologie.

Avant de la voir à l'œuvre, rappelons sommairement où la mort de Louis XV laissait les États européens, dont tous les intérêts, en raison du long antagonisme des maisons de Bourbon et d'Autriche, gravitaient autour de l'Allemagne. A la

418665

Digitized by Google

suite des guerres de la Succession d'Autriche et de Sept ans, les États belligérants étaient restés à peu près dans la balance de forces où elles les avaient trouvés et dans un épuisement commun. Humiliée, abaissée par deux guerres aussi stériles qu'onéreuses, la France, agrandie de la Lorraine et de la Corse, avait vu déchoir à des degrés divers les trois Etats qui, placés sous son patronage, lui servaient comme de bastions et de contrepoids pour maintenir à son profit le système politique créé par les traités de Westphalie : la Pologne, qu'elle avait laissé démembrer (1772); la Turquie, à qui le traité de Kainardji (1774) avait fait perdre une partie du littoral de la mer Noire et de sa souveraineté sur ses sujets chrétiens et sur les principautés de Moldavie et de Valachie en attendant la cession de la Bukovine à l'Autriche (1775); la Suède, affaiblie par ses discordes intérieures, qui venait du moins d'échapper, grâce au coup d'État de Gustave III (1772), au sort de la Pologne, dont la menaçaient la Russie et la Prusse. L'Autriche ne se consolait pas de la perte de la Silésie et, en même temps que, sous l'administration maternelle de Marie-Thérèse, elle réparait ses ruines, elle cherchait un peu partout, sous l'aiguillon de son jeune empereur, des compensations, des « arrondissements »; elle annexait la Bukovine, elle convoitait la Bavière. La Prusse, incarnée dans son roi, partageait avec lui la lassitude que lui avaient laissée tant de victoires et de défaites, mais le désir du repos ne diminuait rien chez l'un de sa vigilance et ne faisait pas descendre l'autre du rang qu'elle avait acquis. L'Angleterre, puissance maritime engagée dans les luttes continentales par des vues commerciales et par le patrimoine héréditaire de sa dynastie, enrichie des colonies françaises des Indes et d'Amérique, était sur le point de perdre celles qui lui tenaient de plus près par le sang et par le cœur, celles qui, en même temps, devaient lui faire connaître un jour ses concurrents les plus redoutables. Enfin, pour finir par l'État qui parvenait le dernier à la civilisation occidentale, le système politique adopté par l'impératrice de Russie, et qu'on a appelé le *système du Nord*, faisait de ce pays sur tous les fronts l'antagoniste de la France.

Après ce rapide coup d'œil sur la situation des États européens à l'avènement de Louis XVI, il faut se demander quel parti allait prendre la France en présence de la déchéance de ses anciens alliés et des déceptions que lui avait laissées la nouvelle

Digitized by Google

alliance contractée en 1756, dans quelles mains allait passer la direction des affaires, quelle influence allait en décider. Il est nécessaire, pour nous placer à pied d'œuvre, de rappeler au lecteur des choses qu'il connaît déjà.

Le nouveau jeune roi avait, sans parler de ses vertus, assez de mérites pour pouvoir se passer d'un premier ministre; mais, du moment où ses connaissances, la justesse de ses vues politiques, son sens droit[1], son application étaient rendus stériles par son indécision, sa défiance de lui-même, son défaut de caractère, on ne pouvait se dispenser de donner un chef au conseil. Le choix ne pouvait s'en faire que dans l'un des deux partis que les révolutions ministérielles du règne précédent avaient portés au pouvoir et que le nouveau trouvait en présence et en opposition : le parti en possession, celui de d'Aiguillon et de Maupeou, du clergé, des créatures de la dernière favorite, des tantes du roi, des fidèles de son père et de sa mère, le dauphin et la dauphine; d'autre part, celui des parlementaires, des philosophes, de l'alliance autrichienne, de Choiseul, dont le nom, beaucoup moins populaire qu'au lendemain de sa disgrâce (1771), résumait en tout genre l'esprit d'opposition. Les tantes du roi pensèrent au cardinal de Bernis, à Machault et à Maurepas. Mme Adélaïde fit préférer ce dernier, qui, éloigné depuis longtemps du pouvoir, n'était pas exposé aux préventions du public comme le premier, négociateur du traité de Versailles, et le second, odieux au parti dévot. L'expérience, la modération égoïste de Maurepas semblaient pouvoir rassurer contre le danger des entreprises téméraires. Quoi de plus téméraire pourtant que le rappel des parlements qu'il obtint non sans peine du roi et qui, rouvrant l'ère de l'opposition irritante et stérile, paralysa toutes les tentatives de réforme et contribua plus que tout le reste à la révolution? La réforme de la magistrature par Maupeou, de plus en plus acceptée par le pays, avait prouvé, comme le système d'option dans l'organisation professionnelle, comme les assemblées provinciales, etc., que le temps de se réformer n'était pas passé pour l'ancien régime; mais le ministre, le roi, la reine, si pénétrés pourtant des abus et des dangers de l'ancienne organisation judiciaire, ne résistèrent pas à la tentation de rendre le nouveau gouvernement populaire. Comment le

1. Voir, notamment, le portrait de Louis XVI par le prince Henri de Prusse, dans *Mém. de Ségur*, t. II, p. 147.

Digitized by Google

défaut de suite dans les idées et de fermeté dans les résolutions gâtèrent tant de mesures excellentes, c'est ce que nous n'avons pas à dire ici; nous avons à montrer au contraire comment, malgré le désarroi des alliances, le gouvernement de Louis XVI sauva la paix et grandit l'influence de la France.

Ce fut Maupeou[1] qui fit nommer Vergennes au ministère des Affaires étrangères. Mercy, agent de Marie-Thérèse auprès de sa fille, non moins qu'ambassadeur d'Autriche à Versailles, avait cherché à intéresser la reine à l'attribution de ce portefeuille et à diriger son choix sur Bernis, mais, tout en manifestant une préférence pour Breteuil, elle n'exerça son influence en faveur d'aucun candidat et crut avoir assez fait en obtenant la retraite de d'Aiguillon. Vergennes s'était distingué comme ministre de France à Constantinople et à Stockholm. A Constantinople, il avait galvanisé l'énergie ottomane et poussé à la rupture avec la Russie (1768); en Suède, il avait favorisé le coup d'État qui avait sauvé l'indépendance nationale et assuré l'influence française (1772)[2]. Il était indépendant, désintéressé, tout entier aux intérêts du pays et aux devoirs de sa charge, sans brillant dans l'esprit et dans les manières, sans illusion ni complaisance pour l'idéologie libérale, nous ne disons pas pour l'idéologie en général, car il aimait au contraire à dogmatiser et à ramener à des principes ses directions diplomatiques. Faute d'avoir partagé les engouements de l'opinion et cherché l'éclat, il n'a obtenu ni de ses contemporains, ni de la postérité la popularité dont a joui, par exemple, de son vivant et dont jouit encore le séduisant Choiseul.

Ce fut l'ouverture éventuelle, la prévision de la succession de Bavière qui amena Vergennes à arrêter ses vues sur les questions qu'elle soulevait. Il y avait longtemps que cette éventualité occupait les parties plus ou moins directement intéressées et, pour ne parler que de celle qui devait se montrer un jour la plus opposée aux prétentions de l'Autriche, Frédéric II, dès le mois de mai 1770, l'envisageait avec l'envoyé autrichien, Nugent, de la façon la plus encourageante pour ces prétentions, signalant la convenance qu'il y aurait pour la monarchie autrichienne à s'arrondir de la Bavière, dont la dynastie ludovicienne était

1. Flammermont, *le Chancelier Maupeou et les parlements*, p. 558-559. On attribue communément cette désignation à Maurepas.

2. Voir le portrait de Vergennes, dans Geffroy, *Gustave III*, in-12, t. I, p. 131.

Digitized by Google

près de s'éteindre[1]. La question préoccupa Vergennes dès son arrivée aux affaires, et c'est par rapport à elle que celles qui embrassaient toute l'Europe centrale se classèrent dans son esprit. Le baron de Breteuil n'en exagérait pas la gravité en disant que l'ouverture de la succession de Bavière était « l'époque la plus décisive du règne et aussi, à cause de la guerre américaine, la plus critique[2] ».

Ce qui rendait plus embarrassante la situation du nouveau gouvernement français en présence des difficultés que les prétentions de la cour de Vienne ne pouvaient manquer de soulever, c'était bien entendu ses engagements avec celle-ci. L'alliance de 1756, si conforme aux intérêts de la France si elle s'était bornée à assurer la neutralité du continent de façon à permettre à notre pays de disposer de tous ses moyens pour la guerre maritime, avait dégénéré en une coopération militaire qui visait à la destruction de la Prusse, c'est-à-dire à un résultat contraire à l'intérêt français. L'espèce de vasselage auquel elle avait réduit notre pays lui avait coûté ses colonies, avait humilié son honneur militaire et rendu la puissance au service de laquelle il s'exerçait également impopulaire dans la masse et dans l'élite de la société française. C'est à cette classe de censeurs éclairés, nous allions dire d'opposants, qu'appartenait Vergennes, qui, ne l'oublions pas, avait été l'un des agents de la correspondance secrète. Non qu'il fût animé contre l'alliance autrichienne de la passion systématique qui faisait de Favier le détracteur acharné de cette alliance, le publiciste attitré de l'école politique qui donnait pour base exclusive à nos relations internationales l'intimité avec la Prusse, l'hostilité contre l'Autriche. Vergennes parlait de l'alliance avec une grande impartialité, avec un sentiment très vif de l'intérêt qu'elle pouvait avoir pour la France, des conditions dans lesquelles elle pouvait lui être utile. Le roi l'a trouvée établie; il ne s'agit plus de savoir s'il aurait été préférable de ne pas la contracter, il faut y rester fidèle sans récriminer contre elle, mais il faut la comprendre et l'appliquer comme un gage de la paix continentale, comme une condition de la vigilance et de la liberté d'action dont nous avons besoin contre l'Angleterre; elle ne doit pas être étendue suivant les intentions qu'on peut prêter à l'Autriche pour servir plus encore

1. Arneth, *Geschichte Maria Theresias*, Wien, 1879, t. X, p. 285-286.
2. Breteuil à Rayneval, Vienne, 3 janvier 1778. Arch. Aff. étr., Vienne 334.

Digitized by Google

que par le passé ses intérêts particuliers, elle ne doit pas être unilatérale, elle ne pourrait se concilier, par exemple, avec une campagne qui tendrait à desservir notre influence traditionnelle dans l'Empire, elle doit être fondée désormais sur la réciprocité des services. L'extension que le conseil aulique paraît vouloir lui donner et qui mettrait toutes les forces de la France à son service est d'ailleurs incompatible avec la solidarité créée par le pacte de famille entre les quatre branches régnantes de la maison de Bourbon.

Vergennes s'inquiète des desseins de la maison d'Habsbourg-Lorraine, du travail d'unification auquel elle se livre en Allemagne : elle tend visiblement à substituer à l'ancienne constitution de l'Empire, au régime fédéral que les traités de Westphalie ont placé sous la garantie de la France, la souveraineté impériale. Elle affiche l'ambition de se faire considérer comme l'héritière des empereurs romains. C'est à quoi travaillent ses publicistes, en même temps qu'elle saisit toutes les occasions de faire triompher l'esprit unitaire, et ces occasions se présentent dans toutes les circonstances qui intéressent le Saint-Empire. L'alliance ne peut empêcher que les alliés aient des intérêts distincts et même contraires, par exemple pour le commerce du Rhin, que la cour impériale s'efforce d'attirer sur la rive droite, que la France cherche à retenir à Strasbourg et en Alsace. Ses vues ambitieuses sur la Bavière se manifestent en attendant qu'elles se précisent. A ces vues se rattache la pensée de joindre ses États italiens et ses États germaniques par une double communication avec la Souabe et le Tyrol et d'unifier tous ses États en une masse homogène; de là, les instances qui pressent les Grisons d'ouvrir par l'Engadine et le comté de Chiavenne une route qui faciliterait la jonction entre le Tyrol et le Milanais.

Il y avait un pays que de pareils desseins menaçaient plus encore que la France, c'était la Prusse. Certes, au point de vue moral; Vergennes en convient, Frédéric n'est pas bien sympathique, mais la France est intéressée plus que personne à ce que la Prusse reste ce qu'il en a fait. C'est au point que, s'il fallait choisir entre la conservation des branches de la maison de Bourbon en Italie et celle de la puissance prussienne en Allemagne, c'est pour cette dernière qu'il faudrait se décider. Vergennes est si persuadé de la supériorité que l'Autriche garde en Allemagne et de sa persévérance à l'augmenter qu'il ne faudrait pas, d'après

Digitized by Google

lui, s'opposer à de nouveaux accroissements de la monarchie prussienne, tels que le Mecklembourg ou les margraviats de Franconie, si ces accroissements ne devaient pas provoquer les alarmes de l'Autriche et mettre la paix en péril. Ce n'est pas qu'il faille se montrer indifférent à tous les agrandissements que Fréderic pourrait convoiter. Ceux qu'il voudrait réaliser sur le Rhin devraient éveiller la vigilance de la France, mais il faut lui assurer l'intégrité de ce qu'il possède sur l'Elbe et sur l'Oder. Il n'est pas jusqu'aux dynasties bourboniennes d'Italie, dont la sécurité n'ait besoin du contrepoids que la Prusse peut opposer aux velléités ambitieuses de sa rivale sur la péninsule. Il est fâcheux que l'Autriche ait laissé prendre en Pologne à son adversaire une part disproportionnée par la situation, par les ressources naturelles, par l'homogénéité surtout, avec la Galicie et la Lodomirie qui ont formé le lot autrichien et qui, séparées de la monarchie par une chaîne de montagnes peu accessibles, sont impossibles à défendre contre une offensive prussienne partant de la Silésie ou de la Prusse ou une offensive russe partant du Dniéper.

Vergennes entend donc rester fidèle à l'alliance autrichienne, et, dans les réserves avec lesquelles il la comprend, il n'y a rien des préventions populaires, des passions démocratiques dont l'Autriche était déjà la victime, dont elle le sera davantage plus tard. Si la France lui paraît avoir plus à en craindre que la Prusse, ce n'est pas, on l'a vu, qu'il ne soit en garde contre les entreprises de cette dernière, qu'il ne s'inquiète de la force qu'elle tire de son alliance avec la Russie. Conclue en 1764, elle sera renouvelée en 1777, et Frédéric n'en sent pas moins le prix que Bismarck le fera plus tard. Alliée de la Prusse après l'avoir été de l'Autriche depuis 1726, la Russie a eu beau se trouver pendant la guerre de Sept ans dans le même camp que la France, elle n'a pas cessé d'être pour elle, par la loi même de son développement national, une ennemie naturelle. C'est à regret que la monarchie très chrétienne l'a vue entrer en contact avec la Société des nations occidentales; elle n'avait longtemps voulu entretenir avec elle que des relations commerciales[1], elle comptait avec une force qu'elle savait redoutable, mais dont elle savait aussi qu'elle restait précaire, parce qu'elle ne reposait pas

1. « Vous savez que je vise bien plus à des liens de commerce qu'à des mesures politiques. » Vergennes à Breteuil, 24 juin 1775. Aff. étr., Vienne, fol. 75.

Digitized by Google

sur une société concentrée, organisée et civilisée. Le partage de la Pologne lui avait annoncé ce qu'elle pouvait craindre pour ses autres protégés, la Suède et la Turquie, de la triple alliance, dont ce partage avait été le nœud. En présence de ces convoitises, de ce brigandage politique, restera-t-elle seule désintéressée? Les tentations ne lui manqueront pas, elles lui viendront peut-être de ces associés mêmes qu'on vient de voir à l'œuvre en Pologne et qui ne seraient pas fâchés de l'intéresser et de la compromettre dans « leurs arrondissements » futurs, elles lui viendront aussi avec une autorité plus haute et plus respectable de ses traditions, du fin fond de son histoire. Cette voix du passé, cette injonction des morts aux vivants, n'a été ni écoutée ni obéie par le prédécesseur du nouveau roi; les victoires de Maurice de Saxe ne nous ont rien donné du territoire qu'avant elles tout désignait déjà pour la récompenser de notre labeur séculaire; vingt-six ans ont passé depuis que cet abandon a été consommé par un traité que les Français de ce temps-là ont qualifié d'un mot qui sera vrai de tant d'autres : « Bête comme la paix. » Après s'être battu sept ans pour le roi de Prusse, le soldat français va s'enrôler pour sept ans encore au service de l'impératrice-reine. Ces quatorze ans le laisseront rompu, démoralisé, indiscipliné, amoindri dans son honneur militaire.

Le désintéressement avec lequel Vergennes envisage le système de convenance et de compensation dont l'Europe lui donne l'exemple est tout différent de la légèreté égoïste avec laquelle Louis XV avait renoncé aux conquêtes légitimes qui étaient le prix du sang français. Sans prévoir la gravité et encore moins l'imminence de la crise intérieure, le ministre comprenait qu'il aurait à compter avec elle si la France entreprenait de s'indemniser elle-même des libertés que les autres puissances prenaient avec le droit public; cette juste appréciation des circonstances n'était pas pourtant ce qui le conduisait au respect du *statu quo*. La preuve en est qu'il va saisir dans l'émancipation des « insurgents » américains l'occasion d'une revanche nationale et maritime. Ce qui fait l'intérêt de son attitude politique, c'est qu'elle s'inspire d'un système et déjà d'une tradition qui s'oppose à une autre plus ancienne, plus réaliste, nourrie de passions plus ardentes, à celle que nous signalions tout à l'heure et qu'on appellerait aujourd'hui le nationalisme. Dans le cours de

Digitized by Google

notre histoire et jusque dans notre temps, on rencontre ces deux traditions, soit qu'elles circulent à l'état diffus et plus ou moins conscient, soit qu'elles se personnifient avec plus de relief dans certaines individualités; on les rencontre s'opposant jusqu'à former des écoles politiques distinctes ou se mêlant au contraire, s'équilibrant avec une variété qu'évoqueront pour le lecteur des régimes et des personnages historiques comme ceux de Henri IV, de Sully, de Richelieu, du Père Joseph, de la Révolution, de l'Empire, de Sieyès, de Reubell, de Mirabeau, de Talleyrand, des Bourbons restaurés. Vergennes fut un de ceux qui pénétrèrent le secret de la conciliation relative de l'intérêt national et de l'intérêt européen. Les complicités où l'on pourrait vouloir entraîner la France et qui menaceraient nos alliés lui feraient, à ses yeux, perdre plus d'influence que gagner de territoire. Il tire de la situation de notre pays en Europe, de sa consistance, de son équilibre territorial, de ses ressources, de son loyalisme, dont l'affaiblissement n'était pas encore bien apparent, la justification d'une politique qui trouverait sa force dans le désintéressement et ferait du roi le pacificateur et l'arbitre de l'Europe. Au roi « conquérant » il oppose le roi « citoyen » que sera Louis XVI. Mot qui, pour le dire en passant, ne doit pas nous tromper, car Vergennes, pas plus que Turgot, n'est partisan d'une monarchie constitutionnelle, d'une souveraineté partagée. Gardons-nous aussi de croire qu'ambitionnant pour son pays le rôle pacificateur, civilisateur, qu'il croyait le plus conforme à ses intérêts et, pour ainsi dire, à sa maturité politique, il répudiât les acquisitions territoriales qui auraient été préparées par des ambitions traditionnelles et favorisées par les circonstances. Se plaçant dans cette hypothèse, il considérait que c'était plutôt sur le haut Rhin que dans les Pays-Bas qu'il fallait porter nos vues. D'abord, le voisinage des Pays-Bas autrichiens n'offrait aucun danger; au contraire, en cas de guerre avec l'Autriche, ils étaient toujours pour elle une partie vulnérable de son empire, pour nous une proie opulente et assez aisée à conquérir. S'ils avaient été illustrés par les victoires de l'Europe coalisée contre nous, ils étaient devenus avec Maurice de Saxe et semblaient devoir rester le champ de bataille le plus favorable à nos armes. Du moment où l'indifférence de Louis XV avait accepté la restitution de nos conquêtes, il fallait éviter de provoquer sur notre frontière du nord les ombrages des Provinces-

Digitized by Google

Unies, de Frédéric II et de l'Angleterre, et se borner à observer le Hohenzollern possesseur du duché de Clèves et à entretenir nos intelligences avec le patriciat néerlandais. Ces vues sur le haut Rhin prouvent que Vergennes, comme nous venons de le dire, n'était pas inaccessible à des tentations annexionnistes, et ce que nous disons de Vergennes il faut le dire de la plupart de ceux qui représentent dans notre histoire ce que nous appellerons d'un mot un peu excessif le désintéressement national. Ce désintéressement ne fut jamais, en effet, que relatif. Il consista toujours à préférer aux conquêtes un ascendant fondé sur le ménagement des susceptibilités nationales, sur le patronage des faibles, sur l'opposition à l'impérialisme qui pouvait menacer un équilibre dont la France était à la fois la garante et la bénéficiaire; il n'exclut jamais les réunions opportunes et quasi spontanées. Nous venons de voir Vergennes accepter l'idée d'acquisitions territoriales pour une région préférablement à une autre, mais nous savons, d'autre part, qu'il lui arriva d'accueillir l'idée de l'incorporation de ces mêmes Pays-Bas un jour qu'elle lui fut présentée comme le prix d'un marché. A l'ambassadeur d'Espagne, Aranda, qui lui demandait en 1777 ce qu'il ferait si l'Autriche les offrait à la France moyennant son appui pour l'acquisition de la Bavière, il répondait qu'il agréerait ce marché, dût-il, pour en assurer la validité, soutenir contre les puissances maritimes une guerre qui serait surtout défensive et peu redoutable[1].

Ces contradictions apparentes ne démentent pas les principes généraux auxquels Vergennes avait été conduit par ses réflexions sur l'état de la France et de l'Europe. On y chercherait vainement les principes abstraits au nom desquels la démocratie règle aujourd'hui le sort des peuples. Elles dictèrent les instructions de notre ambassadeur à Vienne. Le choix de Louis-Auguste Le Tonnelier de Breteuil pour ce poste important semblait bien justifié par ses missions à Cologne, en Hollande, en Suède, à Naples et en Russie. Marie-Antoinette, on l'a vu, l'aurait préféré à tout autre pour le ministère, et on peut supposer qu'il en fut écarté parce qu'il appartenait au parti de Choiseul. C'eût

1. *Correspondance des agents diplomatiques des rois d'Espagne en France. Notices et extraits*, publ. par Flammermont, in-8°, 1896, p. 468-469. Les vues politiques que nous venons d'exposer sont empruntées aux instructions diplomatiques et aux mémoires politiques de Vergennes.

Digitized by Google

été alors la seconde fois que cette solidarité l'aurait arrêté sur le chemin des honneurs auxquels tout le monde le sentait appelé. Déjà, en 1771, la disgrâce de son patron l'avait privé de cette même ambassade pour laquelle il était désigné et qu'il obtenait maintenant de préférence à Noailles. Il remplaçait en 1774 le prince Louis de Rohan, qu'il s'était vu préférer en 1771. Jamais poste plus important n'avait été occupé par un ministre plus indigne que son prédécesseur. Celui-ci avait affiché à Vienne un luxe et une frivolité qui faisaient ressortir son incapacité. Malgré cela ou à cause de cela, en inspirant à la pieuse Marie-Thérèse un profond éloignement, il n'éblouit pas seulement une cour et une ville peu sévères, mais, grâce en partie à son secrétaire, l'abbé Georgel, il fit partager cet engouement au prince de Kaunitz, très fat lui-même et peut-être bien aise de voir les intérêts de la France confiés à un homme aussi incapable de les défendre. La prédilection du chancelier de cour et d'État pour Rohan était malheureusement inséparable d'un parti pris contraire contre son successeur. Rohan et Breteuil appartenaient à des factions opposées. Tandis que le second était rangé parmi les partisans de Choiseul et de la reine, le premier reconnaissait pour patron le duc d'Aiguillon et était de connivence avec la coterie qui entreprenait de ruiner par une campagne de calomnies l'influence de Marie-Antoinette[1]. L'accueil que reçut Breteuil se ressentit donc de certaines préventions et l'animosité de Rohan, furieux de son rappel et de son âme damnée Georgel, se manifesta notamment en lui cachant les sources d'information clandestine qu'ils avaient su se procurer. Breteuil dut chercher et mettre à l'épreuve un nouvel informateur. Il renvoya Georgel de Vienne, mais non sans que celui-ci fît traîner son départ pour continuer ses intrigues et desservir le plus longtemps possible le nouvel ambassadeur. Ces influences et ces impressions fâcheuses ne pouvaient être durables. Le moment ne pouvait tarder où Breteuil ne serait plus jugé que sur lui-même, sur le crédit dû à un agent qu'on pouvait et qu'on voulait à Vienne considérer comme un ambassadeur de famille, où il n'aurait plus à compter qu'avec les difficultés nées de la différence des intérêts politiques et de la déception qu'on éprouverait en le trou-

1. *Correspondance de Marie-Thérèse et de Mercy*, 4 mars 1775. — Note des éditeurs, t. II, p. 303, 18 mars 1775; p. 316-317, 28 août 1774, 3 janvier 1775. Aff. étr.

Digitized by Google

vant moins complaisant pour ceux de l'Autriche que ses antécédents permettaient de l'espérer.

C'est qu'en restant en deçà de ces espérances Breteuil allait obéir à ses sentiments personnels en même temps qu'à ses instructions. Pour lui comme pour Vergennes, comme pour le roi, le danger avec l'Autriche était de se laisser entraîner à une solidarité pareille à celle qui, de 1756 à 1763, nous avait coûté si cher et avait rendu l'alliance si impopulaire ; il fallait faire servir cette alliance à la consolidation de l'équilibre et de la paix, au relèvement de l'influence et du prestige de la France. Or, on ne pouvait se dissimuler que l'Autriche la comprenait tout autrement ; il s'agissait pour elle de faire jouer le *casus foederis*, de s'en faire fort tout au moins, au profit de ses vues d'agrandissement. Sans doute, il y avait à Vienne une impératrice qu'on pouvait espérer rallier à une politique pacifique parce qu'elle désirait avant tout épargner à son peuple et à elle-même les maux de la guerre ; encore cette princesse, en dépit de toutes ses vertus, se laissait-elle aller à certaines compromissions avec la raison d'État, comme sa participation mêlée de larmes au partage de la Pologne venait de le prouver ; mais surtout il y avait à côté d'elle, associé en qualité de corégent au gouvernement, un jeune empereur entreprenant, téméraire, autoritaire, jaloux d'égaler les succès et la gloire du roi de Prusse, brûlant d'appliquer, soit contre lui, soit de complicité avec lui, les leçons qu'il avait rapportées de ses entrevues de Nyss (1769) et de Neustadt (1770) ; il y avait un ministre, Kaunitz, « frivole dans ses goûts et profond dans les affaires », comme le définit Frédéric, jouissant d'une renommée très grande et très méritée et partageant, en modérant leur ardeur, les convoitises de son maître. Breteuil avait la tâche difficile de désabuser la cour de Vienne de ses illusions sur notre résignation au rôle subalterne que nous nous étions laissé imposer, de contenir ses ambitions sans compromettre l'alliance.

Notre ambassadeur eut ses premières audiences le 19 février 1775. L'alliance politique et de famille qui unissait les deux cours aurait fait exclusivement les frais de la conversation si la Pologne n'y avait tenu une place assez grande, non seulement à cause des épanchements de l'impératrice-reine, mais encore grâce aux généralités et aux lamentations que le sort de ce malheureux pays inspira à Kaunitz, sans qu'il eût, comme Marie-

Digitized by Google

Thérèse, le courage de le nommer. Joseph échappa à l'embarras d'un souvenir gênant en se lançant dans une profession de foi qui pouvait passer pour une glorification dissimulée : il y présentait l'activité incessante, l'ardeur constante d'acquérir comme un besoin et un devoir de l'homme. Il donnait ainsi la raison philosophique de l'activité brouillonne dont Breteuil marquera l'objet en 1784 quand il dira : « L'empereur croit que le plus grand prince pour l'histoire, comme pour ses contemporains, sera toujours celui qui aura le plus accru son territoire...[1]. » Au langage de ses interlocuteurs, Breteuil ne répondit que par un silence improbateur[2]. L'impératrice-reine ne s'en déclara pas moins très satisfaite de son début[3]. Elle restera fidèle à cette première impression, elle ne retirera jamais sa sympathie à notre représentant, même quand elle aura découvert en lui tout autre chose que le serviteur complaisant des ambitions de sa maison. Cette sympathie, elle a été tout d'abord acquise à celui que l'on considérait, qui se considérait lui-même comme la créature de Marie-Antoinette. D'ailleurs, Marie-Thérèse ne partageait pas la passion annexionniste de Joseph et de Kaunitz, elle était sans illusion sur la validité des titres de l'Autriche sur la Bavière.

Peut-être, avant de dire comment notre ambassadeur remplit sa mission, faut-il insister sur la façon dont il la comprenait. Partisan de l'alliance, mais sensible aux infidélités par lesquelles l'Autriche ne cessait d'y manquer, à la jalousie qui amenait notre alliée à combattre sous main l'influence de la France en Allemagne, il entendait la ramener à la loyauté qui nous était due, à lui imposer par l'évidence du besoin qu'elle en avait, par la fermeté de nos mesures, l'habitude de nous y céder le premier rang, celui, disait-il, « que nous prendrons partout en Europe si nous voulons faire marcher de front le bon ordre de notre administration intérieure avec l'attitude et le langage simple et noble de notre politique extérieure. » *Dulciter in modo, fortiter in re*, telle était sa devise, ou encore : *Parler haut, mais avec modération*[4]. Vergennes, malgré la timidité dont on a

1. Mémoire de Breteuil sur la Hollande, 11 nov. 1784, dans Tratchesky, *la France et l'Allemagne*... Pièces justif. n° 7, p. 49.
2. Flassan, t. VII, p. 122-128.
3. Breteuil à Vergennes, 6 mai, 17 mai 1775. Autre de même date. Aff. étr.
4. Breteuil à Vergennes, 17 mai 1775. Aff. étr., Vienne 326, fol. 67.

Digitized by Google

incriminé sa politique, ne désavouait pas la pensée de donner à la France la prépondérance dans l'alliance et l'arbitrage en Europe, mais il y faudrait pour cela, à ses yeux, beaucoup de sagesse et de prudence : « ... l'affaiblissement des autres », écrivait-il à Breteuil le 24 juin 1775, « sera pour nous une force relative. Tâchons, en attendant, de nous en restituer une intrinsèque... Voilà le secret de ma politique... La France, quoique délabrée en apparence, sera toujours formidable lorsqu'elle aura la sagesse de se renfermer dans la défense de ses foyers et de ne pas s'égarer dans des entreprises éloignées et ruineuses[1]. » Un avenir prochain allait la montrer, en effet, *formidable*, quand elle portait la guerre hors de ses frontières, pour lui apprendre finalement ce qu'elle aurait gagné à rester fidèle à la politique de Vergennes.

Telle n'était pas celle de l'Autriche à l'époque où nous nous plaçons. Celle-là était tout entière dans la conception de Joseph que nous signalions tout à l'heure. Elle se glorifiait d'une activité sans relâche, toujours appliquée à des agrandissements nouveaux, et c'était à contenir cet impérialisme, à en conjurer les périls, qu'allait s'employer notre diplomatie.

Parmi les objets de la convoitise d'une maison qui, comme le disait encore Vergennes, « entend bien mieux l'art de s'agrandir que de s'attacher ce qu'elle a conquis et de le conserver[2] », il n'y en avait pas de plus tentant que la Bavière. Placée entre la Thuringe, la Bohême, l'Autriche proprement dite, le Tyrol et la Souabe, la Bavière aurait, par son incorporation à l'Autriche, doublé la consistance territoriale de l'empire habsbourgeois-lorrain et lui aurait assuré la domination de l'Europe centrale en même temps qu'ouvert des voies d'accès vers les pays limitrophes, notamment vers l'Italie et la frontière française, pressés par ce voisinage incommode.

Les vues de la cour de Vienne sur la Bavière ne pouvaient pas être ignorées de la France. Les instructions de Breteuil du 28 décembre 1774[3] lui recommandaient la vigilance pour obtenir des informations précises à cet égard. Le ministère français savait déjà que l'Autriche traversait sous main les arrangements que l'électeur de Bavière, Maximilien-Joseph, songeait à prendre

1. Vergennes à Breteuil, 24 juin 1775. Ibid.
2. *Ibid.*
3. *Recueil des instructions. Autriche*, publ. par A. Sorel, p. 454.

Digitized by Google

pour sa succession, qu'elle faisait des offres considérables à la margrave douairière de Bade pour se faire céder ses droits à la succession des alleux bavarois, qu'elle convoitait certaines parties du haut Palatinat et certains quartiers de l'Inn inférieur qui lui avaient autrefois appartenu. Le gouvernement aulique ne s'empressa pas de faire part à son allié de ses intentions sur la Bavière et Vergennes, de son côté, n'était pas fâché de reculer le moment où, en ayant reçu la communication officielle, il serait obligé de prendre un parti qui mettrait en opposition les intérêts européens de la France et les exigences de son alliée. Il affectait donc de considérer l'affaire comme une question intérieure dont le roi ne pouvait se mêler que le jour où il serait invité à le faire par toutes les parties intéressées, mais il ajoutait, non sans s'apercevoir de la contradiction, qu'elle aurait pour première conséquence d'engager la garantie de la France[1]. Son correspondant l'encourageait à sortir de cette réserve, impossible à soutenir du moment où les intérêts de notre pays ne pouvaient manquer de se trouver en jeu. Il allait plus loin. Tout en reconnaissant que ce n'était pas à la France de se faire l'arbitre, en s'en donnant l'embarras, des prétentions que pouvait soulever la succession de Bavière, qu'il appartenait aux ayants droit actuels et éventuels, à l'électeur Maximilien-Joseph et à ses héritiers, Charles-Théodore et le duc de Deux-Ponts, de provoquer une entente, il ambitionnait pour son maître, au moment même où il reconnaissait que ce n'était pas à lui de le prendre, le rôle de médiateur et d'arbitre ; il souhaitait que, trompant les intrigues par lesquelles la cour de Vienne cherchait à empêcher cet accord et à écarter la médiation et l'arbitrage où il pouvait conduire, il le lui vît déférer. En tirant cette grande affaire de l'obscurité et des tractations clandestines où la maintenait le cabinet de Vienne pour lui « donner successivement, comme il disait, tout le jeu ostensible dont elle était susceptible », on augmenterait le prestige de la France en Allemagne, on donnerait « à la république des princes de l'Empire » l'occasion de rendre hommage à la puissance, à la prévoyance et aux prin-

1. « A ces obstacles, il faut joindre la considération que le roi ne peut que difficilement provoquer un arrangement purement domestique et s'immiscer, sans en être requis par toutes les parties intéressées, dans une affaire dont les premiers résultats seraient d'engager sa garantie... » Vergennes à Breteuil, 18 août 1775. Aff. étr., Vienne 326, fol. 22.

Digitized by Google

cipes du roi[1]. En exprimant le vœu de voir son pays prendre la direction et fournir la solution d'une affaire aussi épineuse, Breteuil donnait un exemple, qui ne devait pas être le seul, de la hardiesse, de la fierté avec lesquelles il comprenait le rôle de ce pays et entendait le représenter. L'élévation de son patriotisme s'associait bien chez lui avec sa hauteur de caractère. Il n'y a pas lieu, du reste, d'opposer ici Breteuil à Vergennes. En ajournant le moment où il aurait à prendre des résolutions fermes, en paraissant ainsi ne vouloir qu'éluder des difficultés, celui-ci se donnait sciemment et très sagement le temps de mûrir ses résolutions, de laisser ou de faire agir les parties les plus directement intéressées, il ne se dissimulait pas la nécessité d'intervenir un jour, de remplir en le faisant les obligations des traités de Westphalie. Loin de là, en demandant à Breteuil, le 16 septembre 1776[2], de le renseigner d'une façon précise sur les vues de la cour de Vienne, il l'autorisait à déclarer que le roi ferait honneur à ses obligations.

Au moment où il était instruit de la façon dont son gouvernement entendait intervenir, Breteuil se préparait à prendre un congé de quatre mois. Les intérêts de sa fille, dont la fortune était compromise, l'appelaient en France. Ce séjour allait lui permettre de s'entendre tout à fait avec le ministre sur sa mission, d'affermir son crédit, peut-être de se préparer les voies au gouvernement. Il quitta Vienne le 26 octobre 1776. Avant son départ, Marie-Thérèse voulut avoir une conversation avec lui. Elle lui parla encore de la Pologne, qui restait pour elle un remords. Ils furent d'accord pour penser que la France devait envoyer à Varsovie, où elle n'était plus représentée, un ministre qui se concerterait avec le ministre autrichien. Le ton dont il parla à l'impératrice-reine s'éleva à la véhémence quand il fut question du projet d'anéantissement de l'empire ottoman conçu

1. « La cour de Vienne ne peut certainement former d'autre plan sur cet objet dans ce moment que celui d'embarrasser par des menées sourdes tout ce qui pouvait amener un accommodement éventuel entre les électeurs et en déférer la médiation au roi...; l'Électeur de Saxe a saisi le roi de Prusse...; il me semble que, dans l'état actuel de cette grande affaire, il convient de la soustraire à l'intrigue sourde du cabinet impérial en lui donnant successivement tout le jeu ostensible dont elle est susceptible : elle ne peut donner lieu, parmi la république des princes de l'Empire, qu'à des réflexions très avantageuses à la puissance, à la prévoyance, ainsi qu'aux principes du roi... » Breteuil à Vergennes, 18 février 1776. Aff. étr., Vienne 326, fol. 9.

2. Aff. étr., Vienne 326, fol. 160.

Digitized by Google

par la Russie. Il déclara nettement — Marie-Thérèse répète ici ses paroles — que jamais la France ne pourrait y condescendre et que, pour empêcher les Russes de faire la conquête de Constantinople, elle devrait sacrifier son dernier homme et son dernier écu[1].

Comment il fut reçu à Versailles, comment il s'y comporta, comment son crédit se trouva de ce séjour, quelles espérances il lui laissa, il faut le demander à Mercy, qui, en homme qui s'était fait son guide et son patron, en informa l'impératrice-reine. Mercy rend compte à celle-ci de ses premières impressions. Il fera de plus en plus confiance, à mesure qu'il le connaîtra mieux, à celui qu'il s'agit d'attacher toujours plus étroitement aux intérêts de la maison impériale. Il sait déjà qu'il n'ira pas à Chanteloup et il aura raison, réflexion qui prouve que la cause de l'alliance ne se confond plus avec celle de Choiseul. Breteuil est convaincu que son intérêt est de retourner le plus tôt possible à son poste. Mercy le confirmera dans cette manière de voir et ne lui cachera pas que, pour arriver au ministère — on y pense donc déjà pour lui — il devra s'armer de patience. Il n'a aucune chance d'y parvenir tant que vivra Maurepas. Il a donné à celui-ci de l'inquiétude par sa nature active, entreprenante et un peu avantageuse. Sa présence met aussi la puce à l'oreille à Vergennes. Tous deux le redoutent, mais ils ménageront en lui une créature de la reine. En revanche, il a reconquis la bienveillance du roi. Quant à Marie-Antoinette, elle l'a toujours traité avec faveur. Elle a été jusqu'à faire de lui l'organisateur des services diplomatiques de Suisse, de Venise et de Portugal[2]. Il a tenu compte des conseils de Mercy sur ses rapports avec elle. Mercy lui a recommandé de ne jamais laisser soupçonner que, dans les avis qu'il peut donner, il soit l'écho de l'impératrice-reine. Il ne devra jamais se montrer empressé à en donner, il se tiendra sur la réserve, il se fera questionner; c'est dans ses réponses qu'il insinuera les conseils. S'il a suivi, comme Mercy l'en félicite, cette conduite prudente,

1. Marie-Thérèse à Mercy, 31 octobre 1776. *Correspondance secrète de Marie-Thérèse et de Mercy*, publ. par Arneth et Geffroy.

2. Je tire ce fait d'un passage d'une lettre de Mercy à Marie-Thérèse, que je reproduis ici parce qu'il n'est pas très clair pour moi : « Le baron de B... a été établi par la reine le principal négociateur de l'arrangement des ambassades de Suisse, de Venise et de Portugal. » Mercy à Marie-Thérèse, 18 mars 1777.

Digitized by Google

cela ne l'a pas empêché de tracer à la reine, avec la netteté, l'énergie et le courage qui lui sont habituels, le rôle qui convient à son rang. Le courage consistait ici à présenter à une femme aussi frivole que séduisante, qui n'avait aucune application aux affaires, qui n'y entrait que sous l'empire de sympathies ou d'antipathies personnelles, l'alternative ou de les diriger, de régner — le mot est de lui — en imposant aux princes de la maison de Bourbon une ligne politique suivie, en ne laissant entrer au ministère que des créatures, ou de renoncer aux devoirs et aux plus beaux privilèges de ce rang. Marie-Antoinette ne paraît pas avoir su mauvais gré à Breteuil d'avoir eu pour elle tant d'ambition. En somme, Mercy n'eut qu'à se louer de la conduite de Breteuil avec la reine, et l'intérêt de celui-ci à fonder principalement sa fortune sur la protection de cette princesse, sa franchise à s'ouvrir sur ses intérêts personnels rassuraient en grande partie l'ambassadeur autrichien sur sa réserve touchant les rapports politiques des deux cours et le compte qu'il tiendrait, de retour à son poste, des prétentions de l'Autriche sur la Bavière[1].

Quand il s'éloigna pour rejoindre son poste, où il arriva le 9 avril 1777[2], Breteuil n'ignorait rien des vues et des intentions de son gouvernement. La cour de Vienne était sortie de sa réserve systématique pour communiquer la nouvelle de l'occupation de Pérékop, prélude de la réouverture des hostilités entre la Russie et la Porte. Le cabinet de Versailles répondit à cette communication de façon à provoquer une plus large confiance. Mercy fut chargé d'expliquer plus en détail les vues de la cour impériale et Kaunitz passa en revue, dans une note, les affaires les plus importantes. En le faisant, il se conformait à la promesse de l'impératrice-reine à Breteuil de ne jamais se passer des conseils du roi. La note de Kaunitz et les commentaires de Mercy portaient sur les relations de la France et de l'Autriche entre elles et avec la Prusse, la Russie, la Porte ottomane, ainsi que sur les successions bavaroise et palatine. Sur la Prusse, c'étaient des récriminations contre son animosité persévérante et la dénonciation des manœuvres dont le parti protestant lui

1. Mercy à Marie-Thérèse, 15 novembre 1776, 12 décembre 1776, 18 mars 1777. *Correspondance précitée.*

2. « ... Je suis arrivé ici le 9. » Breteuil à Vergennes, 23 avril 1777. Aff. étr., Vienne 326.

Digitized by Google

servait d'instrument dans l'Empire. A l'égard de la Russie, Kaunitz s'appliquait à convaincre la France qu'elle n'avait aucune chance de se la concilier jamais, tandis que l'Autriche, grâce à certains intérêts communs, pouvait espérer l'arracher à l'influence prussienne et la ramener sous la sienne, espoir qui justifiait ses intelligences avec elle aux dépens de la Pologne et, plus récemment, de la Turquie. L'intention était visiblement de faire servir notre pays à dénouer les liens qui unissaient la Russie et la Prusse. N'était-ce pas favoriser l'intérêt de la Porte, si cher à la politique française? Kaunitz n'ajoutait pas que c'était aussi celui de l'Autriche. Cela n'empêcherait pas naturellement la cour impériale d'agir de concert avec celle de Versailles pour la protection des Turcs.

Vergennes, n'ayant pas encore reçu les ordres de son maître, n'avait répondu à la communication de Mercy que par des généralités et s'en était remis à Breteuil, qui allait retourner à Vienne, pour y répondre d'une façon plus explicite. Dans ses instructions du 2 mars 1777[1], le ministre, interprétant pour son agent les desseins, les arrière-pensées qui perçaient dans le langage du gouvernement aulique, lui traça celui par lequel il devait y répondre. L'Autriche, qui se trouve la moins bien partagée dans le démembrement de la Pologne, redoute en Orient un autre partage qui s'opérerait encore au profit des deux copartageants plus favorisés, et elle aspire à évincer l'un d'eux pour prendre sa place. Elle veut, sous prétexte de défendre l'empire ottoman, faire concourir la France à ce dessein. Or, la monarchie danubienne est bien plus intéressée encore que notre pays par un partage qui n'atteindrait celui-ci que dans son commerce, dont les pertes seraient réparables et pourraient même être compensées par certains avantages. La France doit, dans ses rapports avec la Prusse moins encore que dans ceux avec la Russie, se placer entre elle et l'Autriche, endosser pour celle-ci les risques de cette position périlleuse. La monarchie très chrétienne regarderait la destruction ou un nouvel amoindrissement de la Turquie comme un grand malheur. Breteuil a déjà exprimé énergiquement là-dessus une conviction et une résolution inébranlables, mais l'Autriche, qui est voisine du théâtre des événements, est plus à même de connaître et de

1. Instr. pour M. le baron de Breteuil, 2 mars 1777, dans *Recueil des instructions. Autriche*, publ. par A. Sorel, p. 501.

Digitized by Google

déjouer par les moyens les plus appropriés les projets russes et prussiens. C'est à elle qu'il appartient de tracer la coopération des deux alliés pour le salut de l'empire ottoman, de concevoir, de proposer la part de chacun dans cette coopération. Notre diplomatie s'occupait déjà activement à faire exécuter par le Divan le traité onéreux de Kainardji. En prévision d'une rupture, tôt ou tard inévitable, des négociations, Breteuil fera sentir l'utilité d'arrêter dès à présent des mesures de prévoyance. Passant aux rapports de la France et de l'Autriche avec la Russie, les instructions signalent l'intérêt dans lequel la cour de Vienne affirme l'incompatibilité absolue et permanente des vues et de l'action de Saint-Pétersbourg et de Versailles. Elles nient qu'il y ait entre l'empire des tsars et la monarchie très chrétienne un antagonisme perpétuel et inévitable. L'antagonisme actuel ne tient qu'aux vues ambitieuses de Catherine. L'affirmation de cet antagonisme a pour but d'empêcher leurs rapports directs et ceux auxquels ils pourraient conduire avec la Prusse, de s'en réserver le profit exclusif. C'est ce rôle d'intermédiaire que l'Autriche a déjà réussi à s'assurer pendant la guerre de Sept ans. En réalité, la France conservait, avec la Russie comme avec tout le monde, la liberté de ses transactions, de ses mouvements; en dehors des desseins de la Russie contre notre vieille alliée du Bosphore, rien n'en faisait nécessairement pour nous un adversaire, l'éloignement des deux pays diminuait au contraire les occasions de conflit, et ces desseins eux-mêmes, n'était-il pas possible de les tenir en échec, de les détourner, de composer avec eux? La tâche de Breteuil consistera surtout à faire causer Kaunitz sur les sujets d'alarme que lui donne la situation de l'Orient. Quant à celle qu'il manifeste à propos du parti protestant en Allemagne, Breteuil n'en sera pas davantage la dupe. En réalité, les princes que l'on groupe sous ce nom ne sont unis que par la défense des libertés germaniques dont l'empereur poursuit la destruction. La question de la succession de Bavière n'est pas mûre, elle doit être ajournée. La conduite de la France dans celle de la succession de Juliers et de Berg est gênée par des précédents qui lui ont donné une fausse direction, le roi en ménagera la solution de concert avec la cour impériale. Breteuil reçut quelques jours plus tard un supplément d'instructions (9 mars), d'autant plus intéressant pour nous qu'il se rapporte en bonne partie à la succession de Bavière, qui avait

Digitized by Google

été réservée par les précédentes. Nous y retrouvons la prévision des menaces que la puissance de l'empire autrichien, accru de la Bavière, ferait peser sur l'Italie, la haute Allemagne et la Suisse. Cet accroissement augmenterait ses revenus de quinze à dix-huit millions, son armée de 20,000 hommes. On pourrait croire, à en juger par l'aveu d'une pareille prétention, qu'on nous demande implicitement notre adhésion, qu'on a voulu nous suggérer la pensée de demander pour nous-mêmes un équivalent. Breteuil se montrera froid, réservé sur un objet pour lequel nous ne sommes pas directement en jeu ; il se bornera à des discussions confidentielles, à amuser le tapis, et cherchera surtout à pénétrer les intentions. Le déplacement considérable de forces qu'opérerait un pareil accroissement territorial ne pouvait manquer de soulever l'opposition la plus vive du roi de Prusse, dont les princes menacés réclameraient l'assistance en même temps que celle du roi. Les prétentions de la maison d'Autriche sont d'ailleurs dénuées de tout fondement. Enfin, elles ne se bornent pas à la Bavière, elles s'étendent aux fiefs relevant de la couronne de Bohême et disséminés dans le haut Palatinat. En dehors du haut Palatinat, on trouve dans la Franconie, la Saxe et le cercle du haut Rhin des enclaves dont la maison impériale réclame la souveraineté, le domaine éminent, ce qui mettrait dans sa dépendance toute l'Allemagne antérieure. Le ton de confiance et comme d'intimité dont elle se sert semble indiquer chez elle l'assurance que la France est acquise à ces visées. Loin de là, c'est l'alliance même qu'elle compromettrait si elle voulait la faire servir à les réaliser[1]. D'autres instructions, supplémentaires également, du 9 mars 1777, signalaient enfin à l'ambassadeur l'entente qui se serait produite contre les Turcs entre la Russie et Venise pour provoquer une diversion de la République dans la Méditerranée et l'Archipel en même temps qu'une flotte moscovite opérerait dans la première de ces deux mers. Il était prescrit à Breteuil d'obtenir une démarche commune auprès de la Sérénissime pour la faire renoncer à cette offensive[2].

Breteuil dut, à son retour à Vienne, résister aux tentatives

1. Aff. étr., Vienne 326, fol. 273 v°.

2. Supplément aux instructions du baron de Breteuil retournant à Vienne du 9 mars 1777, dans *Recueil des instructions. Vienne*, publ. par A. Sorel, p. 520.

Digitized by Google

de Kaunitz pour obtenir, en faveur de ses desseins sur la Bavière, la tolérance, la complicité intéressée de la France. Dissimulant encore combien l'intérêt de notre pays leur était contraire, il ne parla que de l'opposition qu'ils rencontreraient chez le roi de Prusse : « Alors comme alors ! » répondit le chancelier, que l'espoir de voir tomber dans des filets patiemment ourdis une proie opulente rendait téméraire[1]. Vergennes louait l'ambassadeur d'avoir bien rempli les intentions du roi. Il fallait continuer à taire l'inquiétude qu'on éprouvait à Versailles, non moins qu'à Berlin, pour ne laisser parler que le désir d'arriver, par de loyales explications, à une marche commune. Kaunitz était trop aveuglé par l'espoir d'un succès prochain, trop convaincu que ce succès serait obtenu par la manière forte, pour s'apercevoir de la résolution qui était au fond de nos ménagements. Cette résolution serait allée jusqu'à une opposition absolue si la conservation de l'alliance, qui restait le principe directeur de la politique française, n'avait paru plus précieuse encore que les intérêts qu'on se refusait à lui sacrifier. Le conseil du roi reculait devant un veto; dans une délibération du 18 mai 1777, il décidait qu'on ne romprait pas encore en visière à la cour de Vienne, qui se déclarait résolue à s'emparer par les armes de la presque totalité de la succession, qui ne voulait pas prévoir notre opposition et escomptait notre silence et notre concours, même désintéressé. On concluait à temporiser, à multiplier les démonstrations de bonne volonté, à proposer une entente avec l'Electeur palatin et, faisant flèche de tout bois, on allait jusqu'à faire valoir, à l'encontre du droit que la maison impériale prétendait tenir de l'hérédité, certains droits supérieurs de cognation dont on pouvait se prévaloir. De pareilles résolutions imposaient à Breteuil une attitude expectante. Kaunitz promit de fournir le supplément d'explications demandé. Nul doute pour lui après cela que ces éclaircissements subsidiaires, présentés comme il saurait le faire, n'amenassent la cour de Versailles à emboîter le pas derrière la cour impériale. La décision hautaine avec laquelle le chancelier annonçait que son gouvernement allait se faire justice à soi-même et se mettre en possession s'expliquait par sa confiance dans l'application du *casus foederis*, prévue par le traité de Versailles. Le besoin qu'il avait de la

1. Breteuil à Vergennes, 2 mai 1779. Aff. étr.

Digitized by Google

France ne le rendait pas d'ailleurs plus respectueux de ses intérêts et de sa dignité. Il ne voulait voir en elle ni la garante des traités de Westphalie, ni la protectrice des libertés et des petits États germaniques, il entendait la maintenir dans le rôle d'auxiliaire complaisant auquel elle s'était soumise, pendant la lune de miel de l'alliance, pour les beaux yeux de la Silésie. C'était tout le contraire que voulait Breteuil[1]. Il déclarait que son gouvernement n'adopterait les prétentions du conseil aulique qu'après qu'on en aurait établi le fondement[2]. On n'en comprenait pas moins déjà, de notre côté, qu'il fallait satisfaire une partie de ces prétentions, et Vergennes ne croyait pas qu'on ferait trop en cédant le quartier bavarois situé à droite de l'Inn, mais cet « arrondissement » comportait pour le Palatin un équivalent, et cet équivalent devrait consister, préférablement à tout autre, dans tout ce que l'Autriche possédait entre le Rhin et le Danube, préférence qui s'expliquait par l'intérêt français[3]. Mais Breteuil prévoyait que l'Autriche ne se contenterait pas d'un lotissement, elle prétendait à la totalité de la succession et était décidée à appuyer fortement ses prétentions[4].

Si Kaunitz se montrait si intransigeant, ce n'était pas seulement parce qu'il se flattait d'intimider les opposants par la perspective d'une intervention armée de son alliée de 1756, c'est

1. Breteuil à Vergennes, 25 novembre 1777. Aff. étr., Vienne 326.

2. « Rien n'est plus juste que la condition première que le roi se propose de mettre aux facilités que S. M. pourra donner pour le repos de l'Europe à l'arrangement de la succession de Bavière. Nous prouver son droit pour chacune de ses vues doit sans doute être le premier pas de la cour de Vienne. Elle ne peut exiger de nous une complaisance aveugle, encore moins soumise. Elle doit être contente si elle trouve dans le fond... et la forme de nos discussions... le désir constant de tout pacifier et de l'obliger. Mais il faut nous attendre à la trouver aussi injuste sur les choses que sur les personnes... Il est temps de s'attacher un peu avec notre allié au système donnant donnant et de reprendre en général dans tous les événements de l'Europe la part qui appartient à la puissance du roi... » Breteuil à Vergennes, 2 octobre 1777. Aff. étr., Vienne 326.

3. « Nous sentons la nécessité d'un sacrifice, et je ne le regarderais pas comme excessif si la cour de Vienne se contentait de réunir... toute la partie de la Bavière qui est à droite de l'Inn, mais cette acquisition... me semblerait devoir être compensée, et j'aimerais fort qu'on donnât pour équivalent à la maison palatine tout ce que l'Autriche possède entre le Rhin et le Danube. » Vergennes à Breteuil, 5 juillet 1777. Aff. étr., Vienne 326.

4. « L'Autriche ne se contentera certainement pas de l'annexion jusqu'à l'Inn en cédant à la maison palatine l'équivalent indiqué. Elle est déterminée à soutenir fortement ses prétentions sur la totalité. » Breteuil à Vergennes, 10 août 1777. Aff. étr., Vienne 326.

Digitized by Google

aussi parce qu'il attendait de négociations depuis longtemps engagées une solution qui semblerait mettre le droit de son côté. Il n'avait pas eu besoin, pour chercher cette solution là où il pouvait la trouver, d'y être encouragé par le gouvernement de Versailles. C'est le principal intéressé, c'est l'Électeur palatin Charles-Théodore qui, au mois de février 1777, avait pris l'initiative de négociations destinées à s'assurer la protection de la cour impériale contre les vues de Frédéric II sur la succession de Berg et de Juliers et contre les revendications excessives de la Saxe sur la succession de Bavière. Le gouvernement aulique put croire avoir cause gagnée quand il fut en possession de la convention signée par le ministre de l'Électeur palatin à Vienne, Ritter, quatre jours après la mort de l'Électeur de Bavière, Maximilien-Joseph, en qui s'éteignait la ligne masculine de la branche Wilhelmine de la maison de Wittelsbach. Par cette convention, le chef de la branche rodolphine ou palatine, Charles-Théodore, qui unifiait dans sa personne les deux branches, reconnaissait la légitimité des prétentions formées par l'impératrice-reine et la maison d'Autriche, en vertu de l'investiture accordée au XV^e^ siècle par l'empereur Sigismond au duc Albert d'Autriche, sur les pays bavarois possédés, d'après le partage de 1353, par le duc Jean de Bavière[1]. Il promettait, en conséquence, de laisser l'impératrice et la maison impériale recueillir la seigneurie de Mindelheim en Souabe et de ne pas contester la dévolution des fiefs de la couronne de Bohême situés dans le haut Palatinat. Il manifestait néanmoins l'espoir d'obtenir de l'impératrice-reine la cession de ces fiefs, de leur domaine utile et direct. En revanche, Sa Majesté Impériale reconnaissait le droit de l'Électeur palatin de succéder à titre héréditaire et féodal à la branche Wilhelmine et de se mettre en possession de cette succession, à la réserve des démembrements reconnus à la maison d'Autriche[2]. Il ne manquait plus à l'heureux copartageant que de se mettre en possession et Kaunitz savait trop l'importance qu'il y a à placer les opposants en présence du fait accompli, il s'abandonnait encore trop complaisamment à la confiance pour ne pas se faire blanc de son épée. Des troupes

1. Déclaration de Marie-Thérèse, 15 janvier 1778. Aff. étr., Bavière, Suppl., fol. 138.

2. Voir cette convention aux Aff. étr., Vienne 334, fol. 35. Ces démembrements comprenaient la plus grande partie de la basse Bavière.

Digitized by Google

entrèrent en Bavière et un commissaire civil alla prendre l'administration des territoires occupés[1].

A la différence de Joseph, qui se flatta d'abord que cette mainmise s'opérerait sans coup férir, et du chancelier, qui se laissa tromper au début des négociations avec Berlin par les démonstrations pacifiques de Knyphausen et du prince Henri de Prusse, Marie-Thérèse vit tout de suite que la guerre en serait presque inévitablement la conséquence et elle eut à ce sujet avec Breteuil une conversation à cœur ouvert. C'était, à ses yeux, la fin de la tranquillité où elle avait espéré achever ses jours : « J'espère que vous ne nous quitterez pas », dit-elle ingénument. — « Nous sommes vos alliés en toute circonstance et pour toujours. Ferez-vous marcher sur-le-champ des troupes vers la Bavière? » (Cela n'était pas encore fait). — « Je ne sais pas », répondait-elle, avouant ainsi que ce n'était point elle qui en déciderait. Puis, en souveraine sensible aux avantages possibles, dans l'espoir qu'il ne faudrait pas les payer trop cher : « Au reste, ce ne serait que pour prendre peu de chose. » — « Votre Majesté est trop sage pour rien précipiter. La Bavière est à sa portée, il sera toujours temps de s'en mettre en possession. » Puis, mettant fin à l'entretien par un mot de cordialité : « Merci de cette réflexion », conclut Marie-Thérèse, « j'ai besoin qu'on aide les miennes[2]. »

G. Fagniez,
de l'Institut.

(Sera continué.)

1. Arneth, t. X, p. 303, 311.
2. *Ibid.*, t. X, n. 487.

Digitized by Google

MÉLANGES ET DOCUMENTS

LES ÉTATS RÉPUBLICAINS (GAṆAS)

DANS L'INDE ANCIENNE[1]

Si l'on étudie l'organisation politique de l'Hindoustan pendant les trois ou quatre siècles qui ont précédé l'époque de Louis XIV, on y constate l'existence d'institutions politiques et financières analogues à celles de l'Occident; mais si l'on remonte plus haut dans le temps, on trouve au contraire des états qui eurent une forme tout à fait républicaine. C'est ce que nous voudrions indiquer en un bref résumé historique. Nous laissons de côté les états de l'Inde védique (vers l'an 1000 av. J.-C.), monarchiques en apparence, mais dont les chefs n'étaient en réalité que les « agents exécutifs permanents » des « démocraties directes »; nous écarterons de même les *Koula-saṃghas*, c'est-à-dire les tribus dont parle (vers l'an 300 av. J.-C.) Kauṭilya, le Richelieu hindou, dans son *Arthaçâstra* (ou « Science de la politique ») et qu'il qualifie d' « invincibles »; mais nous insisterons sur trois époques où se développa le *gaṇa* ou *saṃgha*, expression qui désigne les états populaires souverains qui, comme les cités de la Hellade, étaient tout à fait indépendants et ne tombèrent jamais sous le contrôle d'un roi héréditaire ou élu. Ajoutons que les études épigraphiques numismatiques les plus récentes ont fourni les renseignements les plus certains sur la politique républicaine des anciens Hindous. L'objet de mon étude est la période qui s'étend de l'an 350 après J.-C. à l'an 600 avant. J'y distingue trois époques, en commençant par la plus récente : la première de 150 av. J.-C. à 350 après; la seconde de 350 à 300 avant J.-C.; la troisième de 600 à 350.

I (150 av. J.-C.-350 ap.). — Cette époque, longue de cinq siècles à peu près, s'étend de la chute de l'empire Maurya jusqu'au début

1. Résumé d'une des conférences que M. Sarkar a données à Paris, en 1920-1921, sur l'Inde ancienne et moderne. [N. D. L. D.]

Digitized by Google

de l'empire Goupta. Elle vit croître non seulement deux puissants royaumes : le Kouschan dans le nord-ouest et l'Andhra dans le Deccan, mais aussi de nombreux états non monarchiques assez importants pour laisser leur marque dans les annales diplomatiques et militaires. Il est encore difficile, à l'heure qu'il est, de décrire d'une façon définitive la durée et l'étendue du pouvoir souverain dans ces états; mais les découvertes de monnaies anciennes montrent que les républiques, petites ou grandes, qui faisaient frapper et circuler ces monnaies, exerçaient la juridiction sur le pays intermédiaire entre le royaume du Nord et celui du Sud. Géographiquement, elles étaient situées entre le Penjab du Sud, le Rajpoutana et le Malwa des temps modernes.

Les plus au nord étaient les Aoudoumbaras du Penjab, dont l'autorité était reconnue dans la vallée de Ravi. Ils commencèrent à battre monnaie pendant le premier siècle.

Au sud des Aoudoumbaras se trouvait le pays des Yaoudheyas qui, au temps de leur plus grande prospérité, étaient considérés comme « des héros parmi les Kshatriyas ». Ils formaient un état indépendant vers l'an 100 av. J.-C. Leurs territoires comprirent directement les deux rives du Sutlej et parfois leur sphère d'influence s'étendit jusqu'au bord du Jumma à l'est et aux pays radjpoutes au sud. Au second siècle, ils furent vaincus par Roudradamana (125-150); mais auparavant ils avaient montré leur valeur militaire par la résistance qu'ils organisèrent contre le Grec Alexandre. A la tête des *gaṇa* des Yaoudheyas était un *mahârâja*, autrement dit « un grand roi ». Il était élu par le peuple; en tant que chef militaire il portait le titre de *mahâ-senapati* ou grand généralissime.

Au sud des Yaoudheyas venaient les Arjounayanas qui, depuis le premier siècle av. J.-C., dominaient dans le Radjpoutana du Nord..

Plus au sud encore, entre le Cambal et le Betwa, s'étendait le territoire des Malavas. Au premier siècle av. J.-C., ils attaquèrent les Outtama-bhadras, vassaux du satrape Nahapana qui, par représailles, envoya contre eux son général Oushavadatta. Les voisins des Malavas, à l'ouest, étaient les Sibis; leurs plus anciennes monnaies appartiennent au second siècle av. J.-C.

Les Kounindas étaient probablement voisins de la république yaoundheya à l'est; ils occupaient la haute vallée située entre le Gange et le Jumna, près les monts Himalaya; les monnaies les plus anciennes de cette nation paraissent avoir été frappées aussi pendant le second siècle. Dans le même temps, une autre nation,

Digitized by Google

celle des Vrishnis, constituait dans une région voisine un état souverain.

Les marchands du centre de l'Inde septentrionale qui voyageaient dans le Deccan pouvaient donc dire aux peuples de l'empire Andhra que la forme du gouvernement était tout autre dans le Nord que chez eux. Le roi Kapphina le Grand leur ayant demandé comment s'appelait leur souverain, ils répondirent, à ce que nous apprend l'*Avadâna-çataka*, qu'il fallait distinguer entre les états des *gaṇas*, pays républicains gouvernés par une communauté, et ceux qui avaient des monarques à leur tête. Nous savons en outre que ces nations républicaines s'unirent pour combattre le Napoléon hindou, Samoudra-goupta, qui ambitionnait de conquérir le *digvijaya* (les « quatre directions »), et qu'elles l'obligèrent à limiter ses victoires vers l'ouest. Elles finirent cependant par perdre leur indépendance et devinrent les vassaux de l'empire goupta, conservant seulement quelques vestiges d'autonomie; le jour où elles consentirent à payer tribut à l'empereur, l'importance des républiques cessa.

II (350-300 av. J.-C.). — Ces républiques n'étaient pas une nouveauté sur le sol hindou; elles ne faisaient que continuer une ancienne tradition. Elles avaient été florissantes du VI^e^ siècle au IV^e^, c'est-à-dire qu'elles étaient contemporaines de celles de Sparte, d'Athènes, de Thèbes, de Rome; de même leur décadence et la fondation de l'empire Maurya (328 av. J.-C.) coïncident avec l'asservissement des cités grecques par Philippe de Macédoine après la bataille de Chéronée (338). Mégasthène, l'ambassadeur grec auprès de l'empire Maurya (302), rapporte de source hindoue que, durant 6052 ans, « depuis Dionysos jusqu'à Sandrokottos », l'état républicain fut établi aux Indes par trois fois; il mentionne encore plusieurs villes où « la monarchie avait été abolie et la forme du gouvernement démocratique établie ». Les Maltecorœ, les Singhoe, les Moruni, les Rorungi, etc., sont dépeints comme des nations souveraines, sans rois. Patala était considérée par les soldats grecs comme la Sparte des Indes; c'était une grande ville située au sommet du delta de l'Indus. Au dire de Diodore de Sicile, le commandement militaire y était exercé par deux rois héréditaires représentant deux familles distinctes, mais c'est le conseil des anciens qui gouvernait tout l'état avec l'autorité suprême. Deux autres républiques sont mentionnées dans le Mahâbhârata : les Mallois (Malavas) et les Oxydrakais; Arrien parle des premiers comme d'une nation indépendante et des autres comme du peuple le plus attaché à la liberté et à l'autonomie. Comme les Athéniens et les Spartiates, ces nations républicaines étaient sans cesse en guerre les unes contre les autres;

Digitized by Google

mais, quand Alexandre approcha de l'Inde, les Malavas et les Oxydrakais (Kshoudrakas) décidèrent, à ce que rapporte Diodore, d'oublier leurs inimitiés séculaires et d'organiser une entente commune contre l'étranger. Leur alliance fut cimentée par de nombreux mariages entre les deux races; il y eut mutuellement un échange de dix mille fiancées. L'armée de cette entente comprenait 90,000 hommes d'infanterie complètement équipés, 10,000 de cavalerie et 900 chars de guerre.

Diodore parle encore d'une autre nation républicaine, celle de Sambasti; ils demeuraient, dit-il, dans des villes soumises à un régime démocratique. Les Cedrosii (Gedrosioi) étaient, au dire de Quinte-Curce, un état souverain où les décisions étaient prises par un conseil délibérant. Enfin les Oreitai, les Abastanoi, les Xathroi (Kshatriya) et les Arabitai sont décrits par Arrien comme autant de tribus indépendantes sous des chefs particuliers. Les Kshatriyas étaient renommés comme constructeurs de bateaux; ce sont eux qui fournirent à Alexandre des caïques de trente rames et des bateaux de transport.

Deux autres républiques se mesurèrent avec les troupes d'Alexandre : les Agalassois et les Nysaiens. Les premiers, dit Quinte-Curce, opposèrent aux Grecs une vigoureuse résistance; on peut les considérer comme les plus anciens partisans du *bucido* indien ou kshatriyaïsme; car, après avoir été vaincus par l'ennemi, ils préférèrent la mort au déshonneur et à l'humiliation nationale; ils mirent le feu à leur ville et se jetèrent dans les flammes avec leurs femmes et leurs enfants. Ainsi c'est dans l'idée de patrie qu'il faut chercher une au moins des origines de la coutume du *sati*, c'est-à-dire du suicide des veuves qui se donnaient la mort sur le bûcher de leur époux.

Les Nysaiens, dit Arrien, étaient libres et républicains. Ils avaient un président, mais la direction des affaires politiques était aux mains de l'aristocratie, représentée par trois cents « sages ». Quand Alexandre demanda qu'un tiers de ces sénateurs lui fût livré, on lui répondit : « Comment une seule ville, privée de cent de ses meilleurs citoyens, peut-elle continuer d'être bien gouvernée? » Cette réponse caractérise la mentalité des Hindous républicains du Penjab et de l'Inde du Nord-Ouest, dressés seuls ou unis contre l'entreprise indienne d'Alexandre.

Cet esprit républicain ne s'opposa pas avec moins de résolution aux tentatives faites par l'aventurier Candragoupta pour établir la centralisation impériale, et il lui fallut s'attaquer à chacune de ces républiques, l'une après l'autre, pour forcer leur résistance. La paix

Digitized by Google

du *sarva bhaumica* (ou du « dominus omnium » pour employer une expression de Bartole), c'est-à-dire l'unification centralisatrice de l'empire, ne peut être réalisée que par la soumission des *gaṇas* démocratiques des Madrakas (Penjab central), des Koutouras (vallée du bas Indus), des Kourous et des Pancalas (haute vallée du Gange), des Vrijjikas, Licchavikas et Mallakas des pays de l'est. Maurya fut secondé par son ministre des finances, Kauṭilya; mais en quoi consistait la politique du maître et de son serviteur? Elle ne différait pas de celle qui réussit en Europe : on ne pouvait penser à détruire les anciennes républiques, à n'employer toujours que la manière forte. De même que Philippe de Macédoine sut faire parler les oracles grecs en sa faveur et provoquer la querelle de Démosthène et d'Eschine concernant l'or reçu de l'ennemi, les républiques hindoues furent vaincues par leurs dissensions intestines et par la corruption.

III (600-350 av. J.-C.). — En ces républiques survivait un type d'organisation politique qui exista en Hindoustan, au moins dans les vallées de l'Indus et du Gange, plus exactement dans ce qui est aujourd'hui la province de Bihar. On en connaît onze. Les plus importantes étaient celles des Sakiyas de Kapilvastou, les Videhas de Mithila et les Licchavis de Vesali; les deux dernières se fondirent ensemble et prirent le nom de Vajjis. Le roi Pasendi ayant désiré épouser une fille de la nation sakiya, la proposition fut, dit le *Bhadda Sala Jâtaka*, discutée dans l'assemblée du peuple. De la même source nous apprenons pour quel motif la république des Licchavis entra en conflit avec le généralissime du royaume de Kacala : la femme avait été se baigner dans le réservoir de Vesali, qui était réservé à l'investiture des conseillers de la république; ainsi les eaux furent souillées par une étrangère qui s'était heurtée à une institution républicaine.

Quant aux Sakiyas, aucun autre état républicain de l'Inde ancienne ne saurait leur être comparé. La région où ils dominaient fut pendant deux mille cinq cents ans comme la Jérusalem des Bouddhistes. Aujourd'hui encore, elle est appelée par les Chinois Tien-eou et par les Japonais Tenjikou, c'est-à-dire qu'elle est considérée comme le ciel. Çâkya, le Bouddha, était, comme son nom l'indique, un citoyen de la république des Sakiyas; son père Çouddhodana et son cousin Bhaddiya furent élus plusieurs fois présidents de l'état. La tradition d'après laquelle Çâkya abandonna sa qualité de prince est fausse, car il était fils non d'un roi, mais du chef d'un état populaire.

Les Sakiyas formaient une population d'un million d'hommes;

Digitized by Google

leur territoire s'étendait presque sur une longueur de 50 milles de l'est à l'ouest, de 30 à 40 milles au sud à partir de l'Himalaya. Ils réglaient les affaires judiciaires et administratives dans des assemblées publiques; les séances du conseil se tenaient à l'hôtel de ville de Kapilavastu, qu'on appelait *santhagara*, et ce nom se retrouve avec le même sens dans les autres villes de la nation. L'assemblée semble avoir été ouverte à tous; jeunes ou vieux, tous prenaient part aux délibérations politiques et autres. Le président était élu par le peuple; il était aussi le chef du tribunal. Ce chef portait le titre de *râja* (roi); c'est pour cela que, dans les époques postérieures, on se trompa sur le caractère de l'état sakiyen, dont on fit un état monarchique. Rappelons à ce sujet que les émissaires de Pyrrhus, roi d'Épire, décrivaient le sénat romain comme « une assemblée de rois »; c'est dans ce sens qu'il faut entendre le mot *râja* chez les Sakiyas.

Pour terminer, nous parlerons des États-Unis des Vajjis. C'était une fédération de huit nations autrefois distinctes et indépendantes, dont la capitale était Vesali. Deux de ces nations, celle des Videhas et celle des Licchavis, étaient fort réputées. Avant l'établissement du nouvel état fédéral, les Videhas avaient été gouvernés par un monarque et à cette époque leur territoire avait une superficie d'environ 2,300 milles. A la même époque, enfin, les Licchavis avaient à leur tête un triumvirat.

L'assemblée générale du *gaṇa* des Licchavis semble avoir compté beaucoup de membres; les conseillers ou *râjas* qui assistaient aux séances étaient au nombre conventionnel de 7,707 que donnent les *Jâtakas;* autant dire que tous les individus de la communauté, jeunes et vieux, en faisaient partie. C'est un caractère de la démocratie directe, où le principe de la représentation n'est ni utile, ni même envisagé. Les membres de l'assemblée n'étaient pas seulement des législateurs, mais aussi des administrateurs, civils et militaires; on y discutait tous les problèmes de la vie publique, de la défense nationale, des finances.

Les *Jâtakas* nous apprennent que les affaires de droit public devaient toujours être débattues devant la foule réunie en grand conseil. Quant au corps exécutif, il se composait de neuf personnes; leur chef, ou *gaṇa-rajana*, représentait l'état entier. Avant d'entrer en fonction, au moins chez les Licchavis, les chefs recevaient une sorte d'investiture : on les aspergeait d'une eau puisée dans le réservoir sacré de Vesali. Cette coutume ressemble au *yajñas*, c'est-à-dire aux sacrifices et onctions pratiqués dans toutes les monarchies, soit hindoues, soit chrétiennes.

Digitized by Google

La justice était rendue par un tribunal d'un caractère ultra-démocratique. L'*Atthakathâ* décrit la procédure et l'exécution des peines dans la fédération des Vajjis. En cas de crime, l'inculpé devait être déclaré coupable successivement par sept tribunaux ; pour proclamer son innocence, un seul tribunal suffisait. Au premier degré étaient les *vinicciya mahamatta* (littéralement : les principaux officiers de justice) ; au second, les *voharikas*, c'est-à-dire les avocats ; puis venaient les *souttadhara*, chargés de maintenir les *souttas* ou principes de la législation, les *atthakoulaka* ou « juges des huit nations », la cour du *senapati* ou « généralissime », celle de l'*ouparâja* ou vice-président ; au sommet, enfin, de cette hiérarchie était la cour du *râja*, qui seul avait le droit de déclarer l'accusé coupable et de fixer l'amende. La sentence devait être conforme au *paveni-poustaka* ou livre des coutumes qui fournissait la réponse à chaque cas.

Ces *gaṇas* hindous n'étaient pas, comme dans la Grèce ancienne ou dans la Ligue hanséatique, renfermés dans les murs d'une cité. En général, ils comprenaient non pas des milliers d'habitants, mais des millions, répandus dans des centaines de milles carrés et davantage. Il faut donc se figurer les républiques sakiyenne, vajjienne, etc., comme la république athénienne au temps de Périclès, ou comme les républiques municipales de l'Italie médiévale ; mais il faut noter que l'administration des affaires locales n'était pas réservée aux hommes : l'arrangement des jardins, la construction des salles de réunion, des maisons de repos, des réservoirs, la création et l'entretien des routes étaient dirigés par les hommes et par les femmes délibérant en commun.

Les principes de la république sakiyenne, la philosophie entière de la démocratie républicaine eurent un habile avocat dans la personne de Çâkya, le Bouddha, qui, après avoir quitté sa famille, exerça pendant tout le reste de sa vie une très active propagande. Qu'enseignait-il ? Le *Mahavagga* (la « grande collection ») et le *Coullavagga* (la « petite collection »), deux livres sur les associations ecclésiastiques, nous apprennent que Çâkya fit des conférences sur le droit constitutionnel, la procédure d'enquête par jury, le rôle de la majorité, l'importance des conseils et de leurs fréquentes réunions. Bien entendu, il parlait encore du salut et des moyens à suivre pour supprimer la misère humaine. Il prenait un vif intérêt aux États-Unis des Vajjis. Cette fédération l'honora non seulement comme son conseiller dans le domaine spirituel, mais aussi en matière constitutionnelle et politique. Dans le « Traité de la grande mort », on lit qu'après le terrifiant ultimatum adressé à la répu-

Digitized by Google

blique vajjienne par l'empereur de Magadha qui avait juré de l'anéantir, c'est Çâkya qui ranima l'esprit de résistance chez les sénateurs en leur montrant que l'empereur ne pourrait vaincre les Vajjis tant qu'ils resteraient unis. Démosthène a-t-il opposé un front plus intrépide aux menaces du Macédonien? Si l'on recherche les titres du régime républicain dans l'histoire du monde, n'est-ce pas les *gaṇas* hindous qui nous fournissent les plus anciens et ne sont-ils pas comparables à ceux mêmes de l'antiquité classique?

Benoy Kumar SARKAR.

L'ÉGLISE CATHOLIQUE EN GRÈCE

ESSAI D'HISTOIRE ET DE DROIT PUBLIC

Il y aura bientôt deux années[1] que le cardinal Dubois, retour d'Orient, s'arrêtait pendant plusieurs jours à Athènes, où le gouvernement hellénique lui faisait une réception officielle. Les journaux annoncèrent alors qu'un concordat se négociait entre Athènes et Rome et qu'il serait bientôt conclu.

La nouvelle, en effet, ne paraissait pas improbable. Le traité de Sèvres avait rendu à la Grèce des territoires où les catholiques étaient relativement nombreux, et, d'autre part, en s'engageant dans cette voie la Grèce n'aurait fait que suivre l'exemple de ses voisins balkaniques : la Serbie avait déjà conclu un concordat en 1915, et la Roumanie à son tour était en train d'en négocier un. La nouvelle ne fut pourtant pas confirmée par les événements. Mais nous sommes persuadé qu'une fois la paix avec les kémalistes conclue, le gouvernement ne saurait tarder à engager des pourparlers avec la Cour de Rome à ce sujet. En Grèce, la nécessité d'un concordat est encore plus grande que chez ses voisins, à cause de la situation particulière qui y a été faite à l'Église romaine par des traités internationaux. Nous essayerons de donner dans les pages qui suivent un aperçu très sommaire des principales questions que le futur concordat devra résoudre, en les accompagnant de renseignements bibliographiques,

1. Ce travail nous a été remis par M. Lascaris au mois de juin 1921. [N. D. L. D.]

Digitized by Google

à l'usage des personnes qui désireraient approfondir telle ou telle partie du sujet.

I.

Depuis que la Grèce s'est constituée en État indépendant, la situation légale de l'Église romaine dans le royaume hellénique et ses privilèges ont soulevé maintes fois des difficultés parce que, sur l'étendue de ces privilèges, on est loin de s'entendre. Les textes sur lesquels ils sont fondés sont : 1° les protocoles de la conférence de Londres en date du 3 février (n° 3) et du 1er juillet 1830 (n° 33); 2° le traité de Londres du 29 mars 1864.

Voici la teneur du premier de ces instruments diplomatiques :

Présents : les plénipotentiaires de la France, de la Grande-Bretagne et de la Russie.

Le prince Léopold de Saxe-Cobourg ayant été appelé par les suffrages réunis des trois cours de l'Alliance à la souveraineté de la Grèce, le plénipotentiaire français a réclamé l'attention de la Conférence sur la situation particulière dans laquelle son gouvernement se trouve relativement à une partie de la population grecque.

Il a représenté que, depuis plusieurs siècles, la France est en possession d'exercer en faveur des catholiques soumis au sultan un patronage spécial que S. M. Très Chrétienne croit devoir déposer aujourd'hui entre les mains du futur souverain de Grèce, quant à ce qui concerne les provinces qui doivent composer le nouvel État; mais, en se dessaisissant de cette prérogative, S. M. T. C. se doit à Elle-Même, et Elle doit à une population qui a vécu si longtemps sous la protection de ses ancêtres, de demander que les catholiques de terre ferme et des îles trouvent dans l'organisation qui va être donnée à la Grèce des garanties capables de suppléer à l'action que la France a exercée jusqu'à ce jour en leur faveur.

Les plénipotentiaires de la Grande-Bretagne et de la Russie ont apprécié la justice de cette demande, et il a été arrêté *que la religion catholique jouira dans le nouvel État du libre et public exercice de son culte, que ses propriétés lui seront garanties, que ses évêques seraient maintenus dans l'intégrité des fonctions, droits et privilèges dont ils ont joui sous le patronage des rois de France*, et qu'enfin, d'après le même principe, *les propriétés appartenant aux anciennes missions françaises ou établissements français seront reconnues et respectées.*

Les plénipotentiaires des trois cours alliées, voulant donner en outre à la Grèce une nouvelle preuve de la sollicitude bienveillante de leurs souverains à son égard, et préserver ce pays des malheurs que la rivalité des cultes qui y sont professés pourrait y susciter, sont convenus *que tous les sujets du nouvel État, quel que soit leur culte, devront être admissibles à tous les emplois, fonctions et honneurs*

Digitized by Google

publics, et traités sur le pied d'une entière égalité, sans égard à la différence de croyance, dans tous les rapports religieux, civils ou politiques.

Ce protocole fut communiqué au gouvernement provisoire de la Grèce le 8 avril 1830 par les résidents des trois cours. Dans sa réponse, en date du 10 avril, le Sénat hellénique déclarait :

MM. les résidents des cours alliées, dans leur communication officielle, ont annoncé au gouvernement grec qu'un acte stipulé entre S. M. T. C. et S. A. R. *assurait la jouissance des droits politiques aux Grecs de l'Église d'Occident.* Cette concession, conforme en grande partie aux lois existantes du pays, qui fixent les droits civils, suffit seule pour nous convaincre que la religion grecque sera la religion dominante de l'État.

Pour dissiper tout malentendu, le protocole n° 33 de la conférence de Londres, en date du 1er juillet 1830, stipula expressément que « les privilèges accordés aux catholiques par le protocole n° 3, du 3 février 1830, *ne sauraient imposer au gouvernement grec aucune obligation qui tournerait au préjudice de l'Église dominante* ». « Si les maximes de tolérance qui ont dicté ce protocole », ajoutait-il, « sont applicables à tous les cultes en général, si elles leur offrent à tous sans distinction une sécurité complète au sein de la Grèce, les plénipotentiaires croient cependant devoir déclarer que, d'autre part, les intentions et la sollicitude des trois cours, exprimées dans ce même protocole au sujet de l'égalité des droits civils et politiques, se rapportaient spécialement aux cultes chrétiens. »

En 1864, les sept îles Ioniennes, ci-devant protectorat britannique, étaient réunies à la Grèce.

Vu le nombre respectable des catholiques qui y résidaient, la France, pour être agréable au Vatican, insista pour que dans le traité définitif du 29 mars 1864 on fît insérer la disposition suivante :

La protection spéciale garantie à l'Église catholique romaine, ainsi que les avantages dont elle est présentement en possession seront également maintenus, et les sujets appartenant à cette communion jouiront dans les îles Ioniennes de la même liberté du culte qui leur a été reconnue en Grèce par le protocole du 3 février 1830. Le principe de l'entière égalité civile et politique entre les sujets appartenant aux divers rites, consacré en Grèce par le même protocole, sera pareillement en vigueur dans les îles Ioniennes.

Comme tous ces textes ont eu pour but de conserver à l'Église catholique en Grèce une partie des privilèges dont elle y jouissait

Digitized by Google

antérieurement à la fondation du royaume et à la réunion des îles Ioniennes, nous croyons, avant d'arriver à l'examen de la situation légale actuelle de l'Église catholique dans le royaume de Grèce, devoir consacrer quelques pages au développement du catholicisme en Grèce après le grand schisme et aux privilèges spéciaux garantis à l'Église romaine dans l'Empire ottoman par le régime des capitulations.

II.

Après le schisme définitif entre les églises d'Orient et d'Occident (1054), les Grecs restèrent fidèles au patriarche de Constantinople. Mais le voisinage, notamment des îles Ioniennes, et plus spécialement de Corfou, avec l'Italie, amena des catholiques jusque dans l'Empire byzantin. Ceux-ci furent pourtant rares avant la fin du XI^e^ siècle. Cette époque marque le premier avènement d'un prince franc au gouvernement d'un pays grec. En 1082, Robert Guiscard, comte des Pouilles et de Calabre, un des aventuriers normands qui fondèrent le royaume de Naples, accompagné de son fils Boémond, entreprit une expédition qui eut pour résultat la conquête de Corfou. Sa souveraineté sur l'île ne fut d'ailleurs qu'éphémère, car celle-ci fut bientôt reprise par les Byzantins. Dès lors, et jusqu'en 1204, ce furent tantôt les Byzantins, tantôt les Siciliens ou les Génois qui en furent les maîtres.

Quant aux autres îles de la mer Ionienne, elles ne suivirent pas complètement le sort de Corfou. Lorsque l'amiral sicilien Margaritone occupa cette île, en 1185, il se porta successivement vers Céphalonie et Zante, et ces îles, une fois occupées par lui, ne passèrent plus au pouvoir des empereurs de Constantinople. Après la mort de Margaritone, elles devinrent possession d'un corsaire, nommé Maïone (ou Mahio), qui fonda le comté de Céphalonie, sous la suzeraineté du roi de Sicile. Lorsque les Croisés arrivèrent en Grèce au début du XIII^e^ siècle, Céphalonie et Zante formaient donc déjà un État franc, et l'on peut dire que c'est de cette époque que date l'apparition du catholicisme comme religion officielle en terre grecque. Car, s'il est vrai que Maïone respecta au début l'évêque orthodoxe de Céphalonie, à la mort de ce dernier ce fut un catholique, Benoit, qui lui succéda (vers 1206), et le diocèse de Céphalonie fut compris dans la juridiction de l'archevêque latin de Corinthe.

Néanmoins, l'événement qui marque vraiment l'introduction du catholicisme en Grèce comme religion officielle reste la quatrième croisade.

C'est après la prise de Constantinople par les croisés que Thomas

Digitized by Google

Morosini revêtit la dignité de patriarche dans l'ancienne capitale byzantine[1], que des prélats venus de Rome remplacèrent la plupart des archevêques et évêques orthodoxes[2], que les plus belles églises orthodoxes furent affectées au culte catholique[3], que de nombreux couvents furent occupés par des religieux venus d'Occident[4]. Parmi ces couvents, nous citerons ceux de Patras et de Glarentza (dans la principauté d'Achaïe), ceux du mont Athos, enfin celui de Daphni (Dalphino ou Dalphinet) en Attique, qui fut donné à des Cisterciens venus du couvent de Bellevaux, en Bourgogne, et où Othon de La Roche et ses descendants furent enterrés. Parmi les couvents fondés par les Croisés, Daphni est un de ceux qui restèrent le plus longtemps entre les mains des catholiques, et son supérieur a toujours tenu un rang exceptionnel dans le clergé latin[5].

Dans la principauté d'Achaïe, des fiefs importants furent donnés aux chevaliers de l'Ordre teutonique, aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem et aux Templiers; après que l'ordre des Templiers eut été dissous, leurs terres passèrent aux Hospitaliers, qui plus tard occupèrent l'île de Rhodes. Cette principauté qui, des mains de Guillaume de Champlitte, le premier conquérant, passa dans celles de Villehardouin, fut divisée en sept baronnies ecclésiastiques (et douze baronnies laïques), correspondant aux diocèses des évêques orthodoxes d'avant la conquête; le premier rang était tenu par celle de Patras, dont le premier titulaire fut abbé de Cluny[6]. Après la prise de Corinthe (1210), il y eut un second archevêque latin, celui du Péloponnèse, qui siégea dans cette ville, avec juridiction sur sept nouveaux évêchés. Cette division de la péninsule au point de vue

1. La juridiction du patriarche latin de Constantinople s'étendit sur les archevêchés d'Athènes, de Corinthe, de Nouv. Patras, de Salonique, de Thèbes, de Larissa. Voir l'*Histoire de l'Église de Grèce*, par M. Papadopoulo (en grec). Athènes, 1920, t. I, p. 10 et suiv.

2. Voir A. Luchaire, *Innocent III. La Question d'Orient*. 1911, p. 150 et suiv.

3. Il suffira de citer Sainte-Sophie de Constantinople, Saint-Démètre de Salonique et le Parthénon.

4. Les premiers religieux venus d'Occident en Grèce furent des Dominicains et des Franciscains. La légende veut que saint François d'Assise lui-même se soit arrêté à l'île de Zante en se rendant en Égypte. Aujourd'hui encore on montre à Zante un couvent, nommé Μονὴ Σίσσιος, qui passa aux mains des orthodoxes au XVI[e] siècle et qui fut, dit-on, bâti lors du passage du saint.

5. Sur Daphni, voir notamment l'*Histoire d'Athènes*, par Georges Constantinidès (en grec). Athènes, 1894, p. 296 et suiv. et p. 307, et les auteurs cités en note. C'est de Daphni que Chateaubriand vit pour la première fois la ville d'Athènes (*Itinéraire*, p. 128 de l'éd. Garnier).

6. Voir la liste des archevêques latins de Patras, de 1207 à 1441, dans Gerland, *Neue Quellen zur Geschichte des Lateinischen Erzbistums Patras*. Leipzig, 1903, p. 244 et suiv.

Digitized by Google

ecclésiastique fut loin d'être effective, plusieurs des évêchés en question n'ayant jamais été pourvus de titulaire, soit faute de fidèles, soit faute de revenus suffisants, soit enfin parce que ces régions restèrent encore longtemps aux mains des Grecs.

Dans le reste de la Grèce, les choses se passèrent à peu près comme nous venons de le voir pour le Péloponnèse. Ainsi, dans le duché fondé dans la Grèce centrale par Othon de La Roche, nous trouvons deux archevêques latins, l'un à Athènes[1] et l'autre à Thèbes. Le premier archevêque latin d'Athènes fut Bérard (1206), qui prit la place du métropolite grec Michel Akominatos[2]. Après la chute de l'empire latin d'Orient il y eut à Constantinople un archevêque portant le titre de métropolite d'Athènes, mais il ne séjourna jamais dans cette dernière ville avant la fin du XIV^e^ siècle.

L'empressement que mirent tous ces princes à établir une hiérarchie calquée sur celle de l'Occident latin ne fut pas de longue durée. Une fois leur but atteint, ils ne tardèrent pas à empiéter sur les droits des évêques et, suivant les instructions que leur donnait l'empereur Henri I^er^, à laïciser les biens de l'Église; ils interdirent toute donation en sa faveur, et pour compenser l'exemption du service militaire, auquel le clergé n'était pourtant pas tenu, ils confisquèrent une grande partie des terres qu'ils lui avaient concédées quelques années auparavant, non d'ailleurs sans imposer le plus lourdement possible celles qu'ils lui laissaient[3].

D'autre part, l'anarchie la plus complète régnait dans les affaires ecclésiastiques : le clergé régulier se disputait continuellement avec le clergé séculier; la plupart des prêtres qui avaient suivi la quatrième croisade, ne cherchant qu'à faire fortune, vivaient loin de leurs paroisses, se contentant d'en encaisser les revenus d'une manière qui n'était pas toujours très conforme à la justice[4]; l'archevêque

1. Sur l'archevêché catholique d'Athènes, voir Constantinidès, *op. cit.*, p. 288 et suiv.; Gregorovius, *Histoire de la ville d'Athènes* (traduction grecque de Lambros), t. I; *Oriens Christianus*, vol. III, col. 839 et suiv.

2. Voir Ellissen, *Michael Akominatos, Erzbischof von Athen*. Gœttingen, 1846.

3. Voir Hopf, *Geschichte Griechenlands, vom Beginn des Mittelalters bis auf unsere Zeit*. Leipzig, 1870 (dans le tome VI de Brockhaus, *Griechenland geografisch, geschichtlich und kulturhistorisch*, p. 232 et suiv.); Luchaire, *op. cit.*, chap. III.

4. Innocent III lui-même, dans une lettre adressée à l'archevêque de Patras en 1209 (voir Luchaire, *op. cit.*, p. 203), constate que des chevaliers et des clercs s'établissaient en Achaïe, y recevaient des terres, soumettaient leurs nouveaux sujets à une imposition d'un taux exorbitant, et, après avoir ainsi recueilli des sommes considérables, se rembarquaient, laissant le pays complètement épuisé. Il faut rendre à Innocent III cette justice qu'il n'a pas man-

Digitized by Google

catholique de Patras, Français d'origine, refusait à reconnaître comme son supérieur le patriarche de Constantinople, un Vénitien, et finit même par faire reconnaître son indépendance par le pape Honorius III.

Pour mettre un terme à cet état de choses, l'empereur Henri réunit en 1209 à Ravenika, non loin des anciennes Thermopyles, une grande assemblée des barons et des grands dignitaires de l'Église catholique, afin d'établir une sorte de concordat entre les deux sociétés concurrentes, celle des chevaliers et celle des clercs. Seigneurs laïques et ecclésiastiques y jurèrent qu'il se contenteraient, en matière territoriale, de leurs droits respectifs. Les nobles renoncèrent aux biens de l'Église illégalement détenus et s'engagèrent à ne prélever sur leurs sujets ecclésiastiques que les taxes fixées par la tradition. Le clergé, de son côté, promit, pour ses possessions temporelles, de les tenir du pouvoir civil, en se conformant aux lois et usages qui régissaient le monde féodal. Cette tentative d'accommodement n'eut guère de résultat durable, et une nouvelle tentative pour mettre d'accord les deux pouvoirs, spirituel et temporel, intervint en 1223, sous le pape Honorius III.

III.

L'empire latin d'Orient ne dura guère plus d'un demi-siècle; le royaume de Salonique moins encore; mais même dans les parties de la Grèce qui restèrent près de trois siècles au pouvoir des princes francs, tel le duché d'Athènes et la principauté d'Achaïe, le catholicisme ne laissa presque aucune trace après la conquête turque, qui marque la fin de la situation privilégiée de l'Église romaine en Grèce. Au Péloponnèse, pourtant, le catholicisme eut un nouvel essor, pendant les trente années où cette péninsule fut occupée par les Vénitiens (1685-1715[1]). Après le second échec que les Turcs subirent devant Vienne, en 1683, un mouvement général contre eux se produisit dans les États limitrophes de l'Autriche; c'est alors que

qué à plusieurs reprises de flétrir la conduite des Latins vis-à-vis des habitants de leurs nouveaux États; mais il ne sévit guère contre les coupables, les moyens d'ailleurs lui faisant défaut; « et puis », constate M. Luchaire, « il sentait qu'il devait bien quelque reconnaissance à ces criminels, qui avaient conquis pour lui l'Église d'Orient et qui pouvaient encore servir ses desseins sur Jérusalem »!

1. Sur les Vénitiens au Péloponnèse, voir les articles de M. de Biazi dans les revues grecques *Parnassos* (t. XVII, p. 542 et suiv.) et *Harmonie* (année 1902, p. 513 et suiv.), et l'étude de Calligas (en grec) publiée dans ses *Études et discours*, t. II, p. 119 et suiv.

Digitized by Google

François Morosini alla chercher dans le Péloponnèse une compensation pour l'île de Crète, que les Vénitiens avaient perdue quinze années auparavant (1669).

Une fois débarqués en Morée, les Vénitiens crurent pouvoir rendre à l'Église catholique son ancien éclat; aussi s'empressèrent-ils d'y créer quatre évêchés catholiques, dont un archevêché[1], d'affecter un certain nombre de mosquées et d'églises orthodoxes au culte catholique, de faire venir d'Occident un grand nombre de religieux; mais, ne voulant pas trop froisser les sentiments religieux des Grecs, Venise n'osa pas empêcher les relations des Grecs avec le patriarche orthodoxe de Constantinople[2] et lui enlever l'investiture canonique des évêques du rite oriental. Cependant, comme la moitié des revenus de ces évêques s'en allait à Constantinople et que les Vénitiens trouvaient excessif de voir sortir de chez eux des richesses importantes, ils supprimèrent purement et simplement la plupart des revenus perçus par les prêtres et évêques orthodoxes.

Bien que cette occupation du Péloponnèse par les Vénitiens ait été trop courte pour porter des fruits, elle eut quelques résultats heureux[3], notamment pour l'instruction publique, que des religieux catholiques s'efforcèrent de répandre parmi les enfants grecs en leur enseignant le latin et l'italien. C'est au Péloponnèse aussi qu'à la même époque se réfugièrent soixante familles catholiques, après la prise de Chio par les Turcs (1695), avec leur archevêque[4]. Malheureusement les Vénitiens n'étaient plus en état de soutenir leur vieille réputation et, dès 1715, la plus grande partie du Péloponnèse se trouva entre les mains des Turcs. Le traité de Passarowitz (1718) marque le terme de la domination vénitienne en Morée. Les catholiques n'en souffrirent pas moins que les orthodoxes; l'évêque latin de Nauplie lui-même, Ange-Marie Carlini, fut cruellement mis à mort par les Turcs lors de l'invasion. Ceux des catholiques qui ont pu le faire se réfugièrent aux sept îles; quant aux autres, ils disparurent peu à peu. Pendant quelque temps, il y eut encore un prêtre catholique, un seul pour tout le Péloponnèse; il était obligé de faire constamment des tournées à travers la péninsule et dépendait de l'évêque catholique de Zante; puis même ce prêtre fit défaut. D'ailleurs, après la chute de la Sérénissime République, il

1. Corinthe.

2. Comme cela eut lieu vers la même époque aux Cyclades (voir ci-dessous).

3. C'est ainsi qu'ils obligèrent les curés orthodoxes et catholiques à tenir des registres des actes de naissance, de mariage et de décès.

4. Après le traité de Passarowitz, ils obtinrent de Venise en jouissance perpétuelle l'île de Méganissi, près de Sainte-Maure.

Digitized by Google

n'y eut plus d'évêque catholique à Zante, mais un simple vicaire apostolique qui portait le titre de « vicario apostolico di Zante e Cefalonia, interimo delegato della Santa Sedia nel Regno di Morea ». De temps à autre, il envoyait un *locum tenens* en Morée, notamment pour procéder à la confirmation des enfants catholiques. C'est dans cette situation que se trouvait le catholicisme au Péloponnèse lors de la fondation du royaume de Grèce.

IV.

Dans les îles grecques conquises par les « Francs » après la quatrième croisade, la condition du catholicisme a été bien meilleure, et l'on en peut constater encore aujourd'hui les effets[1].

Lors du partage qui suivit la prise de Constantinople par les Croisés, Venise sut se faire la part du lion; elle reçut les trois huitièmes de l'empire démembré et notamment les îles de la mer Ionienne et de la mer Égée, excepté Crète, qui fut comprise dans le lot de Boniface, marquis de Montferrat; mais Venise l'acheta de ce dernier par la convention d'Andrinople en août 1204[2]. Quant aux îles de l'Égée, elle pensa qu'entreprendre leur conquête serait la cause de gros embarras et de frais disproportionnés aux profits qu'elle en pourrait tirer. Aussi préféra-t-elle en charger des particuliers, parmi lesquels le neveu de Dandolo, Marc Sanudo, tint la première place; aussi c'est lui qui, une fois la conquête des îles achevée, en reçut la part la plus importante; il fut le fondateur du duché de Naxie, dont la capitale fut l'île de Naxos (1207). Cette même année 1207 furent, pour la première fois, installés des prélats catholiques dans les sièges épiscopaux de l'Égée; il faut attendre le XVI[e] siècle et la conquête turque pour y retrouver des métropolites orthodoxes[3]. Telle de ces îles ne tomba même aux mains des Turcs

1. Dans la Grèce, telle qu'elle se trouvait délimitée avant les guerres balkaniques, on ne rencontrait de catholiques que dans les îles.

2. Voir Psilaki, *Histoire de Crète* (en grec). Chania, 1909, t. I, p. 44 et suiv. de l'Annexe. Les Vénitiens restèrent les maîtres de la Crète jusqu'en 1669. Pendant cette longue période, les Crétois orthodoxes se virent privés de leurs évêques et archevêques, qui furent remplacés par des prélats de l'Église romaine; ils n'eurent plus qu'un archiprêtre ou *protopapa*. Des Franciscains d'abord, puis d'autres religieux fondèrent des couvents catholiques importants, et c'est dans l'un d'eux, celui de Neapolis, qu'en 1357 se fit moine un jeune Grec, Pierre Philargès ou Filargi, qui devint plus tard professeur à l'Université de Paris, puis pape sous le nom d'Alexandre V. Voir M. Renieri, *Études historiques* (en grec), 1881. Cf. Du Boulay, *Histoire de l'Université de Paris*, t. V, p. 912.

3. A Chio il y eut pourtant un évêque orthodoxe, à côté de l'évêque catholique, jusqu'en 1365.

Digitized by Google

que plus tard, ainsi Tinos, qui est encore aujourd'hui le centre catholique le plus important peut-être de la Grèce; rattachée directement à Venise en 1390, elle fut conquise par les Turcs en 1715 seulement.

En fait, pendant les longues guerres que Venise eut à soutenir contre les Turcs au XVII[e] siècle (1644-1669 et 1684-1699), et dont la première prit fin par la chute de l'île de Crète et la seconde par le traité de Carlowitz, les vrais maîtres des îles furent les Vénitiens[1]. Deux décrets de François Morosini, datés de 1658 et de 1693, et publiés récemment par un savant historien grec, M. Zerlenti[2], en donnent la preuve; les Vénitiens allèrent jusqu'à intervenir dans les affaires de l'Église orthodoxe; Morosini apporta notamment toute sorte d'entraves et de difficultés aux relations entre Constantinople et le clergé orthodoxe des îles, jusqu'à les rendre pratiquement impossibles.

D'autre part, si en général Venise a fait preuve dans ses possessions orientales d'un esprit plus libéral que les autres conquérants francs, cela est plutôt vrai pour les îles Ioniennes que pour les Cyclades[3]. Dans ces dernières, les rapports entre catholiques et orthodoxes s'en ressentirent, et il y a eu des moments où ils furent extrêmement tendus. Tinos, où les catholiques sont les plus nombreux, se divisa, au début du XIX[e] siècle, en deux camps, et les partisans de l'un allaient jusqu'à refuser de saluer ceux de l'autre. Enfin, la position prise par les catholiques lors de la guerre d'Indépendance, lorsqu'ils évitèrent de se prononcer nettement contre la tyrannie, ne contribua pas à améliorer leurs relations avec les orthodoxes. Heureusement, aujourd'hui ces haines religieuses sont assoupies depuis longtemps, et l'on en peut parler comme d'un événement lointain qui n'appartient plus qu'à l'histoire.

Au moment où éclata l'insurrection grecque (1821), il y avait aux Cyclades[4] trois évêchés catholiques (Tinos-Mykonos, Santorin et Syra) et un archevêché (Naxos[5]), qui avait succédé à l'archevêché

1. Cf. *Nouvel Hellénomnémon* (en grec), t. VI, p. 243 et suiv., et Rey, *De la protection diplomatique et consulaire dans les échelles du Levant et de Barbarie*, 1899, p. 355 et suiv.

2. *Bulletin de la Société historique et ethnologique de Grèce* (en grec), 1916.

3. Voir Drossos, *Histoire de Tinos* (en grec), 1870, p. 12 et suiv., 99 et suiv.

4. Nous ne parlons ici que des îles de la mer Égée qui furent comprises dans les limites du royaume de Grèce en 1830, laissant de côté Chio, où il y avait également un évêque catholique.

5. Voir Maurer, *Das Griechische Volk*, 1835, p. 419. Plus spécialement en ce qui concerne Naxos, voir le rapport du Père Tarillon, de la Compagnie de

Digitized by Google

catholique de Rhodes, après la prise de cette île par les Turcs au XVI[e] siècle.

Naxos, aujourd'hui réunie à l'évêché de Tinos-Mykonos en un seul diocèse, fut sous la domination turque un centre florissant du catholicisme. D'après le Père Tarillon, il comprenait presque le cinquième de la population, et ces catholiques étaient les plus riches parmi les habitants; ils possédaient de vastes domaines. De nombreuses missions[1] de frères et sœurs s'y installèrent et y fondèrent des écoles. En 1627, les Jésuites furent établis à Naxos dans l'ancienne chapelle ducale des ducs de Naxie. En 1628, deux capucins, Marc d'Amiens et Léonard de La Tour, y débarquèrent et fondèrent un couvent[2]; dix ans plus tard, leurs successeurs fondèrent une école. Mais nous avons déjà vu quelle période de troubles fut pour les îles le XVII[e] siècle, pendant les longues guerres que le sultan eut à soutenir contre Venise. Aussi, exposés aux incursions turques, les Capucins obtinrent l'autorisation de s'installer dans la citadelle. Vers cette époque, leur école comptait une quarantaine d'élèves, et c'est de cette époque aussi que date la fondation de l'église de l'Immaculée-Conception, devenue peu après l'église Saint-Antoine. Cinquante ans plus tard, le Père jésuite Robert Sauger, auteur de l'*Histoire des ducs de la mer Égée*, entreprit de fonder un couvent de sœurs Ursulines à Naxos. Mais Sauger mourut au moment même où son projet était sur le point d'être réalisé (1709), et ce n'est qu'au milieu du XVIII[e] siècle qu'on réussit à faire venir à Naxos des sœurs françaises; elles ouvrirent la célèbre école de jeunes filles qui existe encore aujourd'hui[3].

Jésus, daté de 1714 et publié par M. Zerlenti dans la revue grecque *Parnassos*, p. 125 et suiv.

1. Sur les missions catholiques aux Cyclades, voir les nombreux articles (en grec) de Macropoli, dans le journal *Anatolie* de Syra, années 1889 (n° 466 et suiv.) et 1890 (n° 493 et suiv.), et les *Relations inédites des missions de la Compagnie de Jésus à Constantinople et dans le Levant au XVII[e] siècle*, par P.-Auguste Carajon. Paris, 1864.

2. Une partie du champ qui entourait le couvent sert encore aujourd'hui de cimetière aux catholiques. A Paros, île voisine de Naxos, ce ne fut qu'en 1677 que les Capucins s'installèrent; par contre, à Syra, il y en a eu dès 1637.

3. Ces missions catholiques dans les îles de l'Égée étaient presque exclusivement composées de Français et encouragées par le gouvernement du roi, qui leur accordait des subventions. Aussi c'est avec tristesse que le baile vénitien Alvise Contarini rendait compte, en 1640, au Sénat de Venise de l'état florissant de ces établissements et proposait de combattre l'influence française en soumettant les évêques de l'archipel à l'archevêque vénitien de Crète : « Tutta la gioventù cristiana latina », écrivait-il, « che nasce oggidi dentro le isole dell' Arcipelago, viene allevata e erudita da capucini francesi. »

Digitized by Google

A côté de Naxos, Syra[1], siège d'un évêque catholique, dont la juridiction s'étendit après 1832 sur toutes les provinces du royaume de Grèce dépourvues d'évêque catholique, fut parmi toutes les îles grecques la seule où se produisit une conversion en masse des habitants au catholicisme; les noms de la plupart des familles catholiques de Syra, qui sont purement grecs, et le fait que l'Église catholique de Syra conserva pendant longtemps des cérémonies orthodoxes en sont des preuves manifestes.

L'île de Tinos est encore aujourd'hui célèbre par son pensionnat de jeunes filles, tenu par les Ursulines[2]. C'est là que siège l'évêque catholique de Tinos, qui est en même temps aujourd'hui archevêque de Naxos et métropolite de la mer Égée; de lui dépendent les îles de Mykonos et d'Andros, qui possèdent chacune une église catholique, mais sans prêtre résident.

Le quatrième évêché, Santorin, est le moins important. L'île est petite; un des vestiges les plus célèbres du catholicisme qui s'y trouve encore est le monastère cloîtré des sœurs Dominicaines, vieux de plusieurs siècles.

V.

Nous avons ainsi passé en revue, aussi sommairement que possible, les diverses parties de la Grèce, telle qu'elle fut délimitée lors de la formation du royaume hellénique. Il nous reste à dire quelques mots du « patronage spécial », d'après les termes mêmes du protocole du 3 février 1830, que la France a exercé pendant plusieurs siècles en faveur des catholiques soumis au sultan[3].

Les Turcs, devenus maîtres de Constantinople le 29 mai 1453, s'occupèrent, dès le lendemain, de l'organisation ecclésiastique de leurs nouveaux États. Ils partirent du principe que le meilleur moyen de consolider leur conquête était de maintenir dans la sujé-

1. Voir la liste des évêques latins de Syra dans Ambela, *Histoire de Syra* (en grec), 1874, p. XIII et suiv.

2. A côté du couvent catholique, il y avait un vieux couvent de sœurs orthodoxes, qui existe d'ailleurs encore aujourd'hui, et qui, au temps de la domination vénitienne, dépendait de l'évêque catholique, qui en nommait la supérieure et exerçait sur les sœurs sa juridiction en matière civile et criminelle.

3. Arminjon, *Étrangers et protégés dans l'Empire ottoman*, t. I. Paris, 1903; Noradounghian, *Recueil d'actes internationaux de l'Empire ottoman*. Paris, 1897, p. 83, 93, 136, 277.; Pelissié du Rausas, *le Régime des capitulations dans l'Empire ottoman*, t. I et II (2e éd.); Rey, *op. cit.*; Streit, *De la situation légale de l'Église catholique en Grèce* (en grec), dans Ἐπιστημονικὴ Ἐπετηρίς de 1902-1903; Vandal, *Une ambassade française en Orient sous Louis XV*, 1887.

Digitized by Google

tion les peuples nouvellement soumis, en prenant parmi eux des chefs religieux auxquels le sacerdoce prêterait un ascendant irrésistible. C'était un système parfait tant que les sultans furent puissants et maîtres absolus chez eux, mais ses vices ne tardèrent pas à se manifester du jour où des princes étrangers, coreligionnaires des populations soumises à la Porte, profitant de la faiblesse qui commençait à se manifester dans l'empire des Osmanlis, cherchèrent à intervenir en faveur de ces populations.

La première intervention de la France en faveur des catholiques dans l'Empire ottoman date, on le sait, de 1535, année où fut signée la célèbre capitulation par laquelle François Ier obtint de Soliman II des concessions importantes; nous y lisons entre autres que le pape pourra bénéficier des concessions faites par le sultan, à condition de faire connaître son adhésion dans le délai de huit mois. Sans doute, François Ier ne s'attendait pas à voir le chef de l'Occident chrétien entrer en relations officielles avec le chef des infidèles; il n'est pas moins vrai qu'il a parfaitement compris qu'en consentant à entrer en relations officielles avec le chef de la catholicité, et cela par l'intermédiaire du roi de France, le sultan témoignait par là même sa bienveillance à l'égard des catholiques, s'interdisait en quelque sorte de les persécuter et reconnaissait implicitement au roi de France le droit de parler en leur nom. Le plus remarquable, c'est que les ministres du grand seigneur finirent eux-mêmes par accepter cette interprétation.

Aussi le Saint-Siège en profita-t-il pour s'adresser au roi de France chaque fois qu'un conflit d'ordre religieux s'élevait entre lui et la Porte. Dans les années qui suivirent le traité de 1535, cette protection de la France se précisa de plus en plus par la capitulation de 1604[1], celle de 1673[2], enfin celle de 1740[3], qui couronna les efforts du marquis de Villeneuve, ambassadeur à Constantinople, et qui étendit la protection de la France sur tous les catho-

1. Article 5 : « Que les religieux qui demeurent à Jérusalem, Bethléem et autres lieux de notre obéissance pour y servir les églises qui s'y trouvent d'ancienneté bâties y puissent avec sûreté séjourner, aller et venir sans aucun trouble et destourbiez, et y soient bien reçus et protégés, aidés et secourus en la considération susdite. »

2. Article 1 : « Que les évêques et autres religieux de secte latine, qui sont sujets à la France, de quelque sorte qu'ils puissent être, soient dans tous les lieux de notre Empire comme ils étaient auparavant, et puissent y faire leurs fonctions sans que personne les trouble ou les empêche... »

Article 3 : « Nous voulons aussi qu'on ne moleste point les églises des Français qui sont à ... et dans toutes les autres échelles de notre Empire, ni qu'on leur demande aucun argent pour celles-ci. »

3. Article 32, § 2 : « Que les évêques dépendant de la France et autres reli-

Digitized by Google

liques de l'empire[1]. Car, si les capitulations antérieures ne parlent que des sujets de la France, celle de 1740 englobe « tous les religieux qui professent la religion franque, de quelque nation qu'ils soient ».

D'ailleurs, cette même capitulation de 1740 (art. 32, 38) oblige les Européens, sujets d'États qui n'ont pas de représentation diplomatique à Constantinople, d'avoir recours à la protection de la France, « sans qu'il leur fût permis d'aller sous aucune autre bannière ». On en pourrait conclure que les établissements religieux dépendant du pape, qui n'a ni ambassadeur ni consuls en Turquie, étaient placés sous la protection de la France, quelle que fût la nationalité de leurs membres, la corporation ayant une existence propre, distincte des individus dont elle personnifie les intérêts communs[2]. Tous ces établissements relèvent en Turquie des autorités françaises : églises, couvents, séminaires, collèges, écoles, hospices ; les lois et règlements français leur sont en principe applicables et les consuls français les administrent et les jugent dans les limites posées par les capitulations. En dehors de cette protection des établissements catholiques qui n'a pu, au fond, exister en Turquie qu'à cause de l'existence du système capitulaire dans son ensemble, et en faisant abstraction des droits spéciaux de la France en ce qui concerne les lieux saints, l'Église romaine, grâce à la France[3], a su se faire garantir en Turquie le libre exercice du culte catholique, la conservation de ses églises, la liberté pour ses évêques et autres ministres du culte d'exercer leur ministère, y compris une certaine juridiction civile[4].

gieux qui professent la religion franque, de quelque nation ou espèce qu'ils soient, lorsqu'ils se tiendront dans les bornes de leur état, ne seront point troublés dans l'exercice de leurs fonctions dans les endroits de notre Empire où ils sont depuis longtemps. »

1. La France a prétendu que sa protection s'étendait même sur les catholiques sujets de la Porte, mais la Turquie a refusé d'accepter ce point de vue. L'ambassadeur de France, comte de Saint-Priest, écrivait en 1769 : « Jamais la Porte n'a eu l'intention de décerner au Roi la protection de ses sujets latins » (cité par Rey, *op. cit.*, p. 367). Néanmoins, dans la pratique, et comme on le verra plus loin, la France a su faire accepter souvent à la Porte son intervention en faveur des communautés catholiques ottomanes.

2. C'est ainsi qu'aujourd'hui encore on rencontre en Turquie des maisons de Capucins, composées presque exclusivement de sujets italiens, auxquelles pourtant l'Italie n'a jamais prétendu imposer sa nationalité.

3. En dehors de la France, l'Autriche aussi a eu sous sa protection les catholiques en certaines provinces turques (principautés danubiennes, Albanie, Macédoine), mais le rôle joué par l'Autriche comme protectrice des catholiques dans l'Empire ottoman est loin d'être comparable à celui qu'occupe la France (voir Arminjon, *op. cit.*, p. 36-39 et 317 et suiv.).

4. En matière de mariage et de testaments, soumis en premier ressort à

Digitized by Google

Les évêques catholiques en Grèce continuèrent, après la conquête turque, à être nommés directement par le pape; mais, pour exercer leurs fonctions, ils devaient demander au sultan un « barat », que l'ambassadeur de France à Constantinople se chargeait de leur procurer, moyennant finances naturellement. Ce document délimitait la juridiction de l'évêque, lui permettait de toucher les contributions d'usage sur ses coreligionnaires, lui donnait le droit de surveiller la marche des affaires judiciaires concernant des religieux de son rite; ainsi, le cadi ne pouvait faire comparaître devant lui un ministre du culte ou un moine catholique sans l'autorisation de l'évêque. La « barat » accordait encore à l'évêque quelques autres prérogatives moins importantes[1].

VI.

Tel était, en résumé, ce patronage spécial que la France exerçait en faveur des catholiques soumis au sultan, et tels les principaux droits et privilèges dont jouissaient les évêques en Turquie et auxquels s'est référé le protocole du 3 février 1830, dont nous avons reproduit plus haut le texte. A ces droits et avantages, il faut ajouter tous ceux qui résultent de l'ensemble du régime capitulaire en faveur des étrangers en Turquie. Mais ce n'est certes pas de tels avantages que le protocole du 3 février avait pour but de garantir aux catholiques en Grèce, puisqu'il était bien entendu que le nouvel État serait soustrait au régime des capitulations[2].

On ne saurait non plus concevoir que les évêques catholiques puissent exercer en Grèce une juridiction en matière civile, si limitée fût-elle, si elle n'est pas conforme à la législation du pays, ou que le gouvernement ne soit pas libre de soumettre les établissements catholiques indigènes ou autres aux mesures qu'il lui semblerait bon de prendre (pourvu toutefois qu'il ne touche point aux biens que ceux de ces établissements possédaient en 1830). Ce qu'en résumé le protocole du 3 février a voulu garantir à l'Église catholique,

l'évêque, en appel à l'archevêque et en dernier ressort à Rome (cf. Maurer, *op. cit.*, p. 342).

1. Cf. Ambela, *op. cit.*, p. 469 et suiv.; Maurer, *op. cit.*, p. 419; Rey, *op. cit.*, p. 356; N.-N. Saripolos, *Droit constitutionnel grec* (en grec), 3e éd., t. III, p. 249; Streit, *op. cit.*, p. 149.

2. Contrairement à ce qui s'est passé pour les autres États chrétiens des Balkans, les puissances ont considéré le régime des capitulations, abrogé en Grèce dès sa constitution en État indépendant. On a même fait résulter de l'article 8 du traité du 21 juillet 1832 (le texte dans Prokesch-Osten, *Geschichte des Abfalls der Griechen*, 1867, t. VI, p. 313) le droit pour les Grecs de jouir en Turquie de tous les avantages résultant du régime capitulaire.

Digitized by Google

c'est : 1° le libre exercice du culte ; 2° la possession de ses biens ; 3° le respect des missions et établissements français, ainsi que des évêchés catholiques existant en 1830 ; 4° l'égalité complète entre les sujets grecs catholiques et orthodoxes. De ces quatre points, c'est certainement le premier et le quatrième que les rédacteurs du protocole du 3 février ont eu surtout en vue, comme cela ressort du dernier paragraphe du protocole du 3 février combiné avec le protocole du 1er juillet et la réponse du Sénat grec d'avril. Le traité du 29 mars 1864, lui aussi, ne parle que de la liberté religieuse reconnue aux catholiques par le protocole du 3 février. N'oublions pas qu'il y a un siècle la liberté religieuse était loin de triompher partout en Europe. D'ailleurs, la France elle-même a reconnu que l'Église catholique, en soutenant qu'elle n'était plus simplement tolérée, grâce aux interventions d'une puissance étrangère, mais placée sur un pied d'égalité avec la religion prédominante par la constitution même du nouvel État, la France, disons-nous, s'est rendu compte que la religion catholique n'avait plus besoin de sa protection[1], et qu'elle pouvait confier celle-ci entre les mains du souverain de la Grèce ; mais comment aurait-elle pu le faire, si elle n'acceptait pas l'idée que seulement les avantages compatibles avec la souveraineté d'un État libre et indépendant, excessivement libéral d'ailleurs en matière religieuse, pouvaient survivre à la domination turque ?

Cet esprit libéral en matière de religion, les Grecs l'ont manifesté dès que la première occasion s'offrit à eux. La première constitution grecque datant de la guerre d'Indépendance, la constitution d'Épidaure du 1er janvier 1822[2], dans son article 1, dispose que la religion prédominante est la religion orthodoxe, mais que toute autre religion est tolérée et peut librement procéder à l'accomplissement de ses offices et cérémonies. La constitution d'Astros (avril 1823), article 1, ne fait que répéter cette même phrase. La constitution de Trézène (mai 1827), dans son article 1, dispose que chacun en Grèce peut librement professer sa religion et pratiquer son culte. Quant à la religion orthodoxe, elle est proclamée religion de l'État[3].

1. Une des manifestations en fut l'interdiction faite aux évêchés catholiques en Grèce d'arborer le pavillon français.

2. Voir Dyovouniotou, *Constitutions helléniques* (en grec), 1901, p. 53, 67, 81.

3. Non pas religion d'État. Le terme est synonyme de religion prédominante et doit être pris dans le sens de religion professée par la majorité des citoyens et le souverain, et d'après laquelle se règlent les jours fériés officiels ; « c'est la religion dans laquelle la nation vénère Dieu et qui se trouve à la base de tout l'organisme social et politique » (voir N.-N. Saripolos, *op. cit.*, p. 210-211, et les discours de N.-I. Saripolos et de Milissis à l'Assemblée nationale grecque de 1864, *Journal de l'Assemblée*, t. V, p. 369 et 427).

Digitized by Google

Les constitutions de la Grèce, depuis la formation du royaume, (1844 et 1864, revisée en 1911), contiennent des dispositions analogues : la religion orthodoxe y est proclamée religion prédominante et toute autre religion « connue » est tolérée[1] et jouit du libre exercice de son culte sous la protection des lois (art. 1). L'article 3 de la constitution, actuellement en vigueur, déclare tous les Grecs égaux devant la loi, ayant tous libre accès aux fonctions publiques.

Quant au sens exact du terme « connue » (γνωστή), il faut entendre par là toute religion qui ne cherche pas à se dissimuler, où le culte est pratiqué au grand jour, et qui n'est contraire ni à la morale ni à l'ordre public. C'est là l'opinion unanime des auteurs grecs[2]. Il ne faudrait pas croire que cela soit synonyme de religion reconnue par l'État[3]. Une telle interprétation serait contraire à l'esprit même de l'article 1 de la constitution et surtout aux articles 10 et 11, qui proclament la liberté du droit de réunion et d'association,

1. Feu N.-I. Saripolos avait même proposé à l'Assemblée nationale grecque de 1864 (*Journal de l'Assemblée*, t. V, p. 369) de faire remplacer le mot « tolérée » par « libre », en rappelant les mots célèbres de Mirabeau à la séance du 23 août 1789 : « La liberté de religion la plus illimitée est à mes yeux un droit si sacré que le mot tolérance, qui voudrait l'exprimer, me paraît en quelque sorte tyrannique lui-même, puisque l'existence de l'autorité qui a le pouvoir de tolérer attente à la liberté de penser, par cela même qu'elle tolère, et qu'ainsi elle pourrait ne pas tolérer. » Cette proposition n'a pas eu de suite, mais cela ne change rien dans le fond ; qu'une religion soit tolérée ou libre, pratiquement cela revient au même (cf. le récent discours du président du Conseil, M. Gounaris, à l'Assemblée nationale grecque qui siège actuellement à Athènes. Séance du 24 mai 1921).

2. Cf. Balanos, *Jurisprudence* (en grec), t. XXXVIII, p. 117; Flogaïtou, *Droit constitutionnel grec*, 2e éd., p. 446; N.-I. Saripolos, *Droit constitutionnel*, t. III, 2e éd., p. 308; N.-N. Saripolos, *op. cit.*, p. 243 et suiv.; Id., *Das Staatsrecht des Königreichs Griechenland*. Tübingen, 1909, p. 163 (dans la collection *Das öffentliche Recht der Gegenwart*, t. VIII). Voir pourtant dans Delyanni et Ginopoulou, *Législation grecque* (en grec), une interprétation particulière du terme (t. IV, p. 11-13).

3. Comme cela était arrivé avec l'empereur d'Allemagne Joseph II ; ce prince, qui se considérait comme libéral en matière religieuse, fit rédiger une liste exacte de toutes les confessions religieuses de ses sujets ; mais il arriva qu'une secte fut oubliée en Bohême, et le souverain libéral se vit obligé de faire poursuivre les adhérents de cette dernière (N.-I. Saripolos, *op. cit.*, p. 308). Il ne faudrait pas non plus croire que le terme inséré dans l'article 1 de la constitution hellénique ait un rapport quelconque avec la proposition faite en France à l'Assemblée nationale de 1848 et consistant à reconnaître au gouvernement le droit de refuser son autorisation aux nouvelles communautés religieuses ne comptant pas 50,000 adhérents, si cette autorisation aurait eu pour résultat de mettre à la charge de l'État l'entretien des ministres du culte de la nouvelle communauté.

Digitized by Google

excluant toute autorisation préalable en la matière[1]. La liberté religieuse, on ne saurait trop le répéter, triomphe en Grèce sur toute la ligne, et cela pour toutes les religions, même non chrétiennes[2], sous son triple aspect : droit pour l'individu de croire à ce qu'il veut et même à rien du tout sans risquer d'être inquiété le moins du monde[3], libre exercice du culte[4], enfin liberté du droit d'association.

1. Les deux articles en question ont abrogé des textes datant de l'époque de la monarchie absolue en Grèce (1833-1843); tel le décret des 3-15 avril 1833 relatif au ministère de l'Instruction publique et des Cultes, qui soumettait les associations religieuses au régime de l'autorisation (cf. article 222, aujourd'hui abrogé, du code pénal). Aujourd'hui même, la loi grecque n° 281 de 1914 assimile complètement les associations composées d'étrangers aux associations composées de Grecs (voir, en sens contraire, la loi française de 1901, notamment quant à leur dissolution).

2. On ne saurait, par exemple, être expulsé de Grèce pour le fait d'être israélite.

3. A ce droit de l'individu correspond l'obligation pour l'État de ne pas l'inquiéter dans les manifestations de sa foi; mais l'individu n'en saurait abuser jusqu'à refuser, par exemple, le service militaire, sous prétexte que sa religion s'y oppose (cf. Esmein, *Droit constitutionnel*, 6e éd., p. 1175, n. 2). De même nous croyons que l'individu n'a pas le droit de prétendre que le repos dominical est contraire à la liberté de conscience, car il s'agit ici de trouver un jour de repos commun pour tous les ouvriers (c'est là le vœu des familles ouvrières), et il est naturel qu'on choisisse pour cela le jour préféré par la majorité. Ainsi, par exemple, la constitution belge qui, dans son article 15, dispose : « Nul ne peut être contraint de concourir d'une manière quelconque aux actes et aux cérémonies d'un culte, ni d'en observer les jours de repos », pousse l'idée de la liberté de conscience jusqu'à l'exagération. Cf. Anschütz, *Die Verfassungs-Urkunde für den preussischen Staat*, t. I, 1912, p. 232; N.-N. Saripolos, *op. cit.*, t. III, p. 237-238; Rally, *Droit pénal de l'Église orthodoxe*, 1909, p. 365 (en grec).

4. Le libre exercice du culte comporte nécessairement pour chaque religion des restrictions indispensables; c'est ainsi qu'on ne saurait permettre aux ministres d'une religion d'exercer du prosélytisme de manière à violer la liberté individuelle (par exemple au moyen de menaces) ou d'attenter à la liberté de penser des autres (par exemple en se moquant des offices et cérémonies d'une autre religion). En Grèce, la loi pénale (articles 195, 197, 198 du code pénal et articles 14 et 17 de la loi du 23 novembre 1837; voir Rally, *op. cit.*, p. 343 et suiv., p. 378) punit de tels faits comme des délits. La constitution elle-même a interdit tout prosélytisme contre la religion prédominante, et cette garantie constitutionnelle marque la différence entre la religion orthodoxe et les autres religions, qui ne sont protégées contre le prosélytisme que par une simple loi (le code pénal grec). De même la liberté du culte doit se conformer aux règlements de police, par exemple ceux qui tendent à éviter l'encombrement des voies publiques.

Digitized by Google

VII.

Nous avons dit en commençant que la situation légale de l'Église romaine en Grèce avait fait naître des difficultés sérieuses à cause des diverses interprétations qui furent données aux protocoles de 1830. Après ce que nous venons de dire, ce ne sont certes pas, on s'en rend facilement compte, les dispositions relatives au libre exercice du culte et à l'égalité des citoyens qui ont pu créer des difficultés; c'est la phrase du protocole du 3 février, « que ses évêques seraient maintenus dans l'intégrité des fonctions, droits et privilèges ». Bien que, sous la domination turque, comme nous l'avons vu, les évêques catholiques, pour exercer leurs fonctions, eussent besoin d'un « barat », l'Église romaine, se fondant sur le protocole de Londres, a toujours nommé ses évêques en Grèce sans demander d'exequatur au gouvernement[1], et cela contrairement aux lois du royaume[2]. Elle a même nommé un archevêque catholique à Athènes sans l'autorisation du gouvernement grec et sans que, sous la domination turque, il y ait jamais eu un évêché catholique d'Athènes[3]. D'ailleurs, aujourd'hui encore, le gouvernement grec ne décerne en principe officiellement à l'archevêque catholique résidant à Athènes que le titre de « supérieur » (προϊστάμενος[4]) de l'Église catholique d'Athènes.

Nous ne croyons pas que l'on puisse invoquer le protocole de

1. Il n'y en a eu que trois exceptions : 1° le décret du 20 avril 1853 étendit la juridiction de Mgr Marie-Joseph Alberti, évêque catholique de Syra, sur toutes les provinces du royaume non pourvues d'évêque catholique (voir *Journal officiel du royaume de Grèce*, 1853, n° 13, p. 54); 2° le décret du 16 mai 1874 reconnut Mgr Jean Marago en qualité d'évêque des catholiques de Tinos et Mykonos et ordonna aux autorités du royaume de lui faciliter, suivant les lois en vigueur, l'accomplissement de son ministère spirituel et de lui rendre les honneurs dus à son rang (voir *Journal officiel*, 1874, n° 24, p. 159); 3° le décret du 13 juillet 1874 reconnut Mgr Jean Marago comme évêque catholique des provinces du royaume qui n'en ont pas à la place de l'évêque de Syra, Mgr Alberti, démissionnaire (*Ibid.*, n° 32, p. 223).

2. Le décret des 3-15 avril 1833 relatif au ministère de l'Instruction publique et des Cultes (art. 2, § 6) fait rentrer dans la compétence dudit ministère la nomination des ministres du culte et soumet également audit ministère (art. 3) toutes les autorités ecclésiastiques.

3. Ce titre fut porté, à partir du XVI° siècle, tour à tour par les archevêques de Vienne et de Paris, mais ils ne l'étaient que « in partibus infidelium », sans aucune juridiction effective.

4. Voir encore ce terme dans la loi toute récente du 23 juillet 1920 (*Journal officiel grec*, année 1920, n° 161 *a*). Cf. Vering, *Lehrbuch des katholischen, orientalischen und protestantischen Kirchenrechtes*. Freiburg i. B., 1893, p. 316.

Digitized by Google

Londres du 3 février pour faire reconnaître à l'Église catholique en Grèce des droits qu'elle n'y possédait pas sous la domination turque; de même nous voulons bien reconnaître que les anciennes limites géographiques des diocèses catholiques ne correspondent plus aux besoins actuels, mais toute modification devrait intervenir après entente avec le gouvernement du pays et non pas de façon unilatérale.

La question de la nomination des évêques catholiques en Grèce avait fait l'objet de vives discussions à l'Assemblée nationale de 1864[1], où des hommes éminents prirent successivement la parole sur ce sujet important[2]. Dans la séance du 10 août 1864[3], le député de Syra, Eumorphopoulos, proposa à l'Assemblée de faire élire les évêques catholiques dans chaque diocèse par le clergé même[4], car ses compatriotes se plaignaient que le Saint-Siège, dans le choix qu'il en faisait, ne prenait pas toujours suffisamment en considération les conditions spéciales de chaque province et les vœux des habitants. Ce fut le point de départ d'une longue discussion, où le droit du gouvernement de procéder à la nomination des évêques catholiques et même de ne nommer à cette dignité que des citoyens grecs[5] fut notamment soutenu par les députés Diomède Kyriakos et Petsalis. Car, même si en Turquie il y a souvent eu des évêques catholiques non turcs, jamais aucun traité n'a reconnu au Saint-Siège le droit d'élever des non Grecs à cette dignité. Tout au contraire, le Saint-Siège nommait fréquemment des indigènes, et cela malgré les protestations de la France, dont le rôle de protectrice des catholiques était rendu plus difficile lorsqu'il fallait parler en faveur d'évêques sujets du sultan plutôt que d'étrangers. On invoqua aussi l'exemple d'autres États européens et l'humiliation qu'il y avait pour l'Église orthodoxe prédominante de se voir obligée d'accepter les évêques nommés par le roi[6], tandis que le Vatican se passait même du simple consentement de la Couronne. Enfin, on

1. Réunie après le départ du roi Othon Ier et au début du règne de Georges Ier.
2. Voir *Journal de l'Assemblée*, t. V et VI.
3. *Ibid.*, t. V, p. 424.
4. C'est le système qui avait été, sans succès d'ailleurs, proposé peu avant pour les évêques orthodoxes (voir la proposition Stamatopoulos, *Journal de l'Assemblée*, t. V, p. 316).
5. La loi grecque du 11 juillet 1852 (article 11) exige que les ministres du culte orthodoxe en Grèce soient des nationaux.
6. Lorsqu'un siège épiscopal orthodoxe devient vacant en Grèce, la Couronne choisit l'évêque sur une liste de trois candidats proposés par le saint synode. Avant son entrée en fonctions, le nouvel évêque donne devant le roi l'assurance de sa fidélité et de sa soumission (article 3 de la loi du 9 juillet 1852).

Digitized by Google

parla de l'atteinte portée à l'autonomie de l'État, lorsque celui-ci permettait à des organes d'États étrangers d'agir chez lui en qualité d'autorités ecclésiastiques[1]; on parla aussi du droit de surveillance sur le clergé catholique, jadis exercé par le roi de France, puis, en vertu du protocole du 3 février, par le souverain de la Grèce[2]; la motion disant : « L'Assemblée, s'abstenant de toute intervention dans l'administration des églises non orthodoxes, passe à l'ordre du jour » fut rejetée, et l'on en vota une autre exigeant que les archevêques, évêques et prêtres catholiques fussent de nationalité grecque; il fut en même temps expressément entendu que cette mesure ne touchait point le clergé catholique alors existant en Grèce, auquel d'ailleurs la possibilité d'acquérir la nationalité hellénique était grandement facilitée[3].

Mais trois mois s'étaient à peine écoulés lorsque le président de l'Assemblée reçut un message de la Couronne, en date du 31 octobre 1864, dans lequel il était dit que « des représentations venaient d'être faites au gouvernement de la part d'une puissance étrangère [la France[4]] pour attirer son attention sur la disposition de l'article 2 de la constitution, exigeant que les ministres de l'Église catholique en Grèce soient des citoyens hellènes[5] ». Le ministre des Affaires étrangères, Delyannis, qui, en sa qualité de membre du gouvernement, vint demander à l'Assemblée d'effacer le paragraphe en question. reconnut que chaque État a le droit d'exiger que tous les ministres du culte soient des nationaux, car c'est là une garantie de l'union nécessaire entre chacune des églises constituées et l'État. S'il demandait aujourd'hui, disait-il, que la résolution en question fût écartée, ce n'était pas que le pouvoir exécutif eût jamais mis en doute l'existence de ce droit incontestable de l'État, mais, tout au contraire, afin d'avoir le temps nécessaire pour le faire reconnaître par ceux avec lesquels l'exercice de ce droit était lié, et éviter ainsi qu'une disposition constitutionnelle restât lettre morte. L'allusion à l'avantage qu'il y aurait à s'entendre d'abord avec le Saint-Siège était claire. Une nouvelle discussion s'engagea[6]. On invoqua de nouveau les arguments présentés quelques mois auparavant; on fit remarquer que les droits souverains de l'État ne sauraient faire

1. Cf. Diomède Kyriakou, *Commentaire de la constitution grecque* (en grec). Athènes, 1904, t. I, p. 21.
2. *Journal de l'Assemblée*, t. VI, p. 1023.
3. *Ibid.*, t. V, p. 454.
4. *Ibid.*, t. VI, p. 1023 (discours de Vassos).
5. *Ibid.*, t. VI, p. 968.
6. *Ibid.*, t. VI, p. 1014 et suiv.

Digitized by Google

l'objet de tractations diplomatiques et que, même si un concordat venait à être un jour conclu, ce ne serait pas pour dire que les ministres du culte doivent être des nationaux, mais seulement pour régler les droits respectifs de l'Église et de l'État quant à leur nomination. On insista enfin sur le fait que la Grèce, en assurant à l'Église catholique le libre exercice de son culte, ses évêchés existant en 1830 et ses propriétés, avait pleinement satisfait à ses obligations internationales. Néanmoins, on finit par se rallier à un texte susceptible de satisfaire en même temps l'amour-propre et la dignité du Parlement et de faciliter au gouvernement sa situation internationale; ce fut la motion présentée par M. Coccinos : « Les ministres de tous les cultes reconnus sont soumis à la même surveillance de l'État que les ministres de la religion prédominante. » Elle fut adoptée à l'unanimité; elle a passé depuis dans l'article 2 de la constitution grecque.

VIII.

En ce qui concerne les privilèges de l'Église catholique en Grèce et l'interprétation à donner au protocole du 3 février, une autre question s'est posée dès 1833. En cette année furent publiés deux décrets, en date des 3-15 avril : l'un, sur l'organisation du ministère de l'Instruction publique et des Cultes, l'autre sur l'organisation du ministère des Affaires étrangères. D'après le premier (art. 2, § 3), rentre dans la compétence du ministère de l'Instruction publique et des Cultes l'examen des décrets des autorités ecclésiastiques et notamment des bulles et brefs du pape, qui doivent obtenir l'autorisation du roi avant d'être publiés. L'article 3 du même décret soumet au ministre des Cultes toutes les autorités ecclésiastiques. D'après l'article 3 (§§ 3 et 4) du second décret, le ministère des Affaires étrangères est chargé de recevoir de la Cour de Rome les autorisations ecclésiastiques que demanderaient au pape les sujets catholiques du royaume, et c'est par l'intermédiaire du même ministère que correspond avec la Cour de Rome le clergé catholique du pays.

Ces deux décrets ne contiennent que des mesures analogues à celles concernant l'Église prédominante en Grèce[1] et qu'on rencontre dans plusieurs législations étrangères[2]. Néanmoins, ces dispositions ne

1. Article 20 de la loi déjà citée du 9 juillet 1852 sur le saint synode.

2. Il en était de même en France avant la séparation (cf. Desbleumortiers, *France et Vatican*. Paris, 1918); ce fut même là une des causes de la rupture. En sens contraire, voir la constitution belge qui, dans son article 16, dispose

Digitized by Google

furent jamais appliquées en ce qui concerne l'Église catholique, qui les a toujours considérées contraires au protocole de 1830. On a fait pourtant remarquer que les termes dudit protocole ne sauraient en rien modifier les rapports entre le ministre des Cultes et les ministres du culte en général, dont il est le chef suprême. L'article 497 de la loi pénale grecque[1], qui punit les ecclésiastiques qui ne se serviraient pas de l'intermédiaire du ministre compétent dans leur correspondance ou leurs rapports avec un gouvernement étranger ou une autorité ecclésiastique résidant à l'étranger, en ce qui concerne les questions relatives à leur service, ne fait aucune distinction et s'applique aux ministres de tous les cultes. Il en est de même de l'article 496 de cette même loi pénale, qui punit d'une peine d'emprisonnement de deux ans les ecclésiastiques qui, dans leurs sermons ou leurs encycliques, critiqueraient le gouvernement et ses actes[2]. D'ailleurs, le chapitre xxx de la loi pénale, où sont placées ces dispositions, est intitulé « des délits commis *par les ecclésiastiques* dans l'exercice de leurs fonctions », ce qui signifie bien qu'il s'agit des ministres de tous les cultes sans distinction. Puisque l'Église catholique, comme nous l'avons dit plus haut, est protégée contre toute attaque par la loi pénale, pourquoi ne serait-elle pas soumise aux obligations imposées par cette même loi? D'ailleurs, comment penser que des textes rédigés au lendemain de 1830 (le code pénal date de 1834 et les deux décrets, nous l'avons déjà dit, de 1833), sous les auspices d'une régence catholique[3] et sous la direction d'un jurisconsulte éminent, aient pu être contraires aux obligations internationales assumées peu avant par le jeune royaume[4].

IX.

Une autre question, à propos de laquelle on a fait intervenir de nouveau le protocole du 3 février, et qui a fait l'objet de vives polé-

que l'État n'a le droit d'intervenir ni dans la nomination ni dans l'installation des ministres d'un culte quelconque, ni de défendre à ceux-ci de correspondre avec leurs supérieurs et de publier leurs actes; mais, dans ce dernier cas, la responsabilité ordinaire en matière de presse et de publicité est maintenue.

1. Cf. l'article 207 du code pénal français.

2. Cf. l'article 34 de la loi française sur la séparation de l'Église et de l'État.

3. Pendant la minorité du roi Othon la régence était exercée par les Bavarois Armansperg, Heidek et Maurer; c'est sous la direction de ce dernier, qui était un juriste éminent, que furent rédigés les textes législatifs de cette période.

4. N.-I. Saripolos, qui défendit l'Église catholique à l'Assemblée nationale de 1864, a cru pouvoir dire que les décrets de 1833 ne devaient pas être appliqués en ce qui concerne l'Église catholique, en s'appuyant sur le fait qu'ils n'avaient pas été appliqués jusqu'alors (*Journal de l'Assemblée*, t. V, p. 370).

Digitized by Google

miques il y a une cinquantaine d'années, est celle des écoles de frères et de sœurs.

Ces écoles, ayant leurs règlements propres et refusant en général de se soumettre aux conditions exigées par la loi grecque pour le fonctionnement des écoles privées[1], ont souvent attiré les critiques de publicistes et de membres du Parlement[2]. Ces polémiques se sont beaucoup atténuées depuis plusieurs années déjà, et la loi grecque du 24 juin 1919 a essayé de résoudre la question (art. 84 et suiv.). Cette loi oblige toutes les écoles privées, grecques ou étrangères, à se conformer aux programmes officiels de l'État et à prendre un directeur et des professeurs ayant les qualités requises par les lois et règlements en vigueur; le ministre peut néanmoins accorder des dérogations à cette règle, et les intérêts des écoles catholiques sont ainsi sauvegardés. En plus, les personnes désirant fonder une école doivent être de nationalité grecque; mais cette règle ne s'applique pas aux écoles fonctionnant depuis plus de cinq ans au moment de la promulgation de la loi et dirigées par des personnes ne possédant pas la nationalité hellène.

X.

Relativement aux biens que possèdent les missions catholiques en Grèce, nous avons vu que le protocole du 3 février leur en a assuré la possession, en ce qui concerne du moins ceux qu'elles possédaient en 1830. Cette mesure fut étendue en Grèce même aux missions venues postérieurement et pour les biens acquis après cette date; on a reconnu à ces missions la qualité de personnes morales et même souvent de personnes morales grecques, leur qualité de catholique n'ayant pas été considérée comme une raison suffisante pour leur attribuer la qualité d'étrangères. La Cour de cassation et toute la jurisprudence grecque ont toujours été unanimes pour protéger les

1. Notamment en ce qui concerne l'obligation de soumettre chaque année leur programme au ministre de l'Instruction publique, à ne se servir que de livres scolaires autorisés par l'État, à recruter les membres de leur corps enseignant parmi les personnes remplissant certaines conditions de diplôme, etc.

2. Voir notamment Diomède Kyriakou, *Histoire de l'Église* (en grec), t. III, p. 172 et suiv.; Kallinikos, *Réflexions sur la fondation d'une école de sœurs à Zante* (en grec. Zante, 1861), et le violent discours de Polylas au Parlement hellénique (15 novembre 1869). Sur les écoles catholiques en Grèce, voir aussi le récent livre de M. Deville, *la Grèce et l'Entente*, p. 89 et suiv., et les interviews de M. Venizelos, président du Conseil (*Action française* du 11 août 1919), et de M. Politis, ministre des Affaires étrangères (l'*Éclair* du 8 octobre 1919).

Digitized by Google

biens de l'Église catholique et lui attribuer la personnalité morale[1]. Enfin, les immeubles servant de résidence au clergé et aux communautés catholiques, ou exclusivement destinés à leurs œuvres, sont exempts d'impôts.

XI.

La question des biens de l'Église catholique nous amène à parler d'une partie de la Grèce où elle offre une importance particulière : ce sont les sept îles Ioniennes. Si nous en avons fait abstraction jusqu'ici, c'est que, n'ayant pas suivi le sort du reste de la Grèce dans les siècles qui suivirent le partage de l'Empire byzantin en 1204, elles ne furent pas comprises dans les limites du royaume en 1830 et ne furent réunies à la mère patrie qu'en 1864. De 1204 à 1864, elles eurent successivement pour maîtres les Vénitiens, les princes angevins de Naples, puis de nouveau les Vénitiens, enfin les Français de la République et de l'Empire, les Russes et les Anglais. Lors du partage de 1204, les îles Ioniennes furent comprises dans le lot des Vénitiens, qui laissèrent pourtant les comtes de Céphalonie et de Zante en possession de leurs deux îles[2], après s'être fait reconnaître par eux comme suzerains. Ce n'est d'ailleurs que beaucoup plus tard que les Vénitiens devinrent définitivement les maîtres des îles Ioniennes; quelques années à peine après leur première conquête, ils cédèrent Corfou en fief à dix nobles vénitiens, moyennant versement d'un tribut annuel (1207); puis, vers 1214, l'île fut conquise par Michel-Ange, despote d'Épire; enfin, en 1267, elle passa aux mains de Charles d'Anjou[3], roi de Naples, frère de saint Louis, qui prit même le titre de roi de Corfou.

Charles d'Anjou, devenu maître de Corfou, confisqua une grande partie des biens de l'Église orthodoxe au profit de l'Église catholique, qui reçut en même temps de larges terres incultes; de plus, le métropolite orthodoxe de l'île fut remplacé par un archevêque venu de Rome. C'est là un événement capital dans l'histoire ecclésiastique des îles Ioniennes. En effet, les insulaires étaient toujours

1. Voir Dyovounioti, *Codes grecs* (*l'Église grecque*) (en grec), p. 65-66; Balanos et Ghinis, *Jurisprudence de l'Aréopage* (en grec), t. II, p. 469; Streit, *le Pape devant les tribunaux français* (en grec), dans la Revue de jurisprudence de M. Balanos, année 1893, p. 381.

2. Voir ci-dessus, p. 36.

3. Sur les Angevins à Corfou, voir Buchon, *Nouvelles recherches historiques sur la principauté française de Morée.* Paris, 1845, t. V, p. 406 et suiv.; Mustoxidi, *Delle cose Corciresi.* Corfou, 1848; Papageorges, *Histoire de l'Église de Corfou* (en grec. Corfou, 1920), chap. IV.

Digitized by Google

restés fidèles au patriarche de Constantinople, et on ne rencontrait guère parmi eux de catholiques. Néanmoins, Charles d'Anjou, voulant flatter le pape Clément IV et lui témoigner sa reconnaissance pour l'appui qu'il avait reçu de lui quelques années auparavant, obligea les orthodoxes à reconnaître la suprématie de l'archevêque catholique et de n'avoir plus de métropolite à eux, mais un simple archiprêtre (*protopapa*). Cet état de choses devait durer plus de cinq siècles, jusqu'à la chute de la domination vénitienne.

Le premier archevêque de Corfou est, à notre connaissance, Marco Contarino (mort en 1310[1]). Nous ignorons la date exacte de sa nomination, mais elle ne paraît pas avoir été de beaucoup postérieure à l'arrivée des Angevins à Corfou. Sous la domination angevine, qui dura environ un siècle (jusqu'en 1386), cette île a connu onze archevêques latins, dont le dernier, Jean d'Aureille, fut élevé plus tard au rang de cardinal.

Quant aux premières chapelles catholiques de Corfou, elles furent fondées par des Bénédictins et des Franciscains. Charles d'Anjou transforma en cathédrale catholique la métropole orthodoxe des saints Pierre et Paul, qui se trouvait dans la citadelle; les orthodoxes furent pourtant autorisés à y conserver un autel. D'autres églises orthodoxes furent aussi affectées au culte catholique; parmi ces dernières nous citerons l'église Saint-Michel, dans laquelle les clefs de la ville furent remises aux Vénitiens en l'an 1386.

Le règne des Angevins ne fut pas beaucoup plus calme que les régimes qui l'avaient précédé. Pendant 120 ans environ, l'île eut à souffrir des incursions des Catalans, des Siciliens, d'autres encore. Après la mort de Charles III d'Anjou, les Corfiotes, estimant que seuls les Vénitiens, qui depuis longtemps déjà avaient tourné leurs yeux vers la perle des îles Ioniennes, étaient en état de leur assurer une certaine tranquillité, surtout devant le danger menaçant des Turcs, envoyèrent une légation à Venise, qui, par contrat, devint maîtresse de Corfou, en l'an 1386[2]. Un siècle plus tard, Venise s'empara de Céphalonie.

XII.

Nous avons déjà dit que le premier évêque catholique de Céphalonie paraît avoir été Benoît (1206); à partir de 1458, le siège de

1. Voir la liste complète des archevêques latins de Corfou dans Papageorges, *op. cit.*, p. 46 et suiv. Voir aussi Biazi, *Évêques et archevêques latins aux sept îles* (dans la revue grecque *Harmonia*, année 1906, p. 109 et suiv.); Chiotti, *Mémoires historiques sur les sept îles* (en grec), t. VI, chap. IV; Mustoxidi, *Mélanges historiques et littéraires* (en grec), 1872, t. I, p. 98 et suiv.

2. Voir Mustoxidi, *Delle Cose Corciresi*, liv. VIII (IV), et appendice, p. IX.

Digitized by Google

l'évêque orthodoxe fut rétabli par Léonard III Tocchi, comte des deux îles de Céphalonie et de Zante. L'évêque catholique, commun aux deux îles, siégea à Zante. Il signa quand même évêque de « Céphalonie-Zante », Céphalonie restant la plus importante des deux îles. Le premier qui porta ce titre fut Jean Ungara; mais sous son successeur, Antoine Scandanelli, eurent lieu la chute du comté de Céphalonie et la conquête des deux îles par les Turcs (1479); lorsque les Vénitiens réussirent, en 1483, à s'emparer de Zante, le nouvel évêque catholique, Marco de' Franceschi, se mit à signer évêque de « Zante-Céphalonie », la seconde des deux îles restant encore au pouvoir des Turcs; lorsque celle-ci devint à son tour possession vénitienne, en 1498, l'évêque catholique des deux îles signa indifféremment évêque de « Zante-Céphalonie » ou de « Céphalonie-Zante »; néanmoins, dans les brefs pontificaux, dans les lettres ducales et dans celles du représentant vénitien, Zante précède Céphalonie.

Ces évêques étaient nommés par le pape, avec l'assentiment du Sénat de Venise, et, en général, parmi les sujets de la Sérénissime; malheureusement, le choix qu'en faisait le Saint-Siège n'a pas toujours été heureux. Sans parler ici de certains parmi eux qui cherchèrent de manière scandaleuse à empiéter sur les droits des évêques orthodoxes, nous voyons que les provéditeurs se plaignaient assez souvent de ce que ces évêques résidaient loin de leur diocèse, laissant leurs coreligionnaires des deux îles dans un abandon regrettable; en 1690 même (le 6 avril), le provéditeur de Zante écrivait à son gouvernement qu'il ignorait jusqu'au nom de l'évêque latin[1].

Celle des îles Ioniennes qui resta le plus de temps entre les mains des Turcs fut Sainte-Maure (Leucas)[2]. Dans les années qui suivirent le partage de 1204, les Vénitiens n'en devinrent les maîtres que nominalement et l'île resta pendant tout le XIII^e^ siècle, moyennant versement d'un tribut annuel, au pouvoir des despotes de l'Épire. En 1331, Gautier de Brienne, se rendant à Athènes pour reconquérir le duché que son père avait perdu, s'empara, à son passage, de Leucas et en confia l'administration à Jean Amigdolia, à qui succéda trois ans plus tard Jean Clignet; c'est lui qui fonda l'évêché

1. Sur les évêques catholiques de Zante et Céphalonie, voir Chiotti, *op. cit.*, chap. v; Mudugno, *Cefalonia cattolica*. Foligno, 1903; Pignatore, *Memorie storiche e critiche dell' isola di Cefalonia*. Corfou, 1889, t. II; Zoïs, *Évêques latins de Céphalonie-Zante* (en grec), dans la revue *Harmonia*, année 1905, p. 68 et suiv.

2. Voir Vlanti, *Leucas (Sainte-Maure) sous les Francs, les Turcs et les Vénitiens* (en grec), 1902.

Digitized by Google

catholique de Leucas, dont le premier titulaire fut Richard[1]. Lorsque pourtant l'île passa, dans la seconde moitié du XIVe siècle, aux mains des comtes de Céphalonie et de Zante, le siège épiscopal de Leucas fut de nouveau occupé par un orthodoxe. L'île conquise par les Turcs, en même temps que les autres îles faisant partie du comté, ne devint possession vénitienne qu'en 1684[2]. De même, un évêque orthodoxe fut toléré à Cythère[3], bien qu'il se vit souvent obligé de séjourner à Venise, loin de son diocèse.

XIII.

Pour en revenir à Corfou, de beaucoup la plus importante et la capitale des sept îles Ioniennes, les Vénitiens, une fois redevenus les maîtres définitifs en 1386, ne changèrent rien à l'organisation ecclésiastique établie du temps angevin et qui servait parfaitement leurs vues politiques. Il convenait, en effet, à la Sérénissime de tenir le clergé grec au second plan, sans lui donner une puissance qui pourrait un jour se tourner contre elle[4]. Il faut pourtant rendre cette justice aux Vénitiens qu'ils n'ont pas fait preuve aux îles Ioniennes du même fanatisme religieux que leurs prédécesseurs et qu'ils ont toujours essayé, souvent il est vrai en théorie plutôt qu'en pratique, de réprimer les prétentions du clergé latin. Ils trouvaient inutile de trop froisser les sentiments religieux de leurs sujets orthodoxes et cherchaient même parfois à les flatter[5]. « Nous sommes d'abord Vénitiens et puis chrétiens » était leur devise, et c'est ainsi que Venise peut se vanter d'avoir empêché l'introduction de l'Inquisition aux sept îles : lorsqu'en 1569 les autorités vénitiennes de Corfou envoyèrent à Venise un orthodoxe pour être remis aux tribunaux de l'Inquisition, il fut relâché aussitôt par ordre du gouvernement.

1. Voir Jean Romanos, *Gratianos Zorzis, seigneur de Leucas* (en grec), p. 300 et suiv.

2. Voir Vlanti, *op. cit.*

3. Voir l'article de M. Albanaki dans l'*Annuaire de Cythère* (en grec), année 1909, p. 34 et suiv.

4. Sous la domination vénitienne, l'Église orthodoxe des sept îles dépendit du patriarche de Constantinople, qui correspondait avec le clergé septinsulaire par l'intermédiaire de l'ambassadeur de Venise auprès du sultan; l'approbation du gouvernement était nécessaire pour faire publier et exécuter les ordres du patriarche (il en était d'ailleurs de même de ceux du pape).

5. C'est ainsi qu'au banquet annuel offert en l'honneur du provéditeur de Céphalonie l'évêque orthodoxe de l'île était assis à droite de ce dernier et mangeait dans une assiette d'or.

Digitized by Google

Si certains papes, comme Léon X, Clément VII, Paul III, ont fait preuve d'esprit conciliant envers les orthodoxes, d'autres, tels que Pie IV, Pie V, Urbain VIII, Clément VIII, Grégoire XIII, ont manifesté des sentiments tout contraires. Lorsque l'Église de Rome voulut exiger que les évêques et archiprêtres orthodoxes des sept îles fussent consacrés par l'archevêque latin, après avoir juré obéissance au pape, ou interdire aux orthodoxes de communier sous les deux espèces, ou les obliger de faire baptiser de nouveau les enfants déjà baptisés par un prêtre grec, Venise obtint du pape Léon X, en 1520, une bulle qui permit expressément aux orthodoxes de conserver leurs traditions et interdit aux archevêques latins de consacrer les évêques orthodoxes, d'officier dans les églises grecques, comme ils en avaient souvent l'habitude, d'assister, sans invitation des intéressés, aux baptêmes[1], mariages et funérailles[2] des orthodoxes; il leur fut également interdit de toucher aux trésors des églises et des couvents orthodoxes; enfin, les prêtres grecs non célibataires devaient être respectés. Mais le fait que la bulle de Léon X fut publiée de nouveau par Clément VII et Paul III montre qu'elle fut mal appliquée. Le *protopapa* de Corfou, Rartouros, résolut d'entreprendre en personne le voyage de Rome, en 1540, et réussit à obtenir du pape Paul III une nouvelle confirmation de la bulle de Léon X[3]; elle accordait la pleine indépendance, au point de vue religieux, aux orthodoxes de Corfou et soumettait à des peines religieuses les personnes qui chercheraient à entraver l'exécution de ses ordres. Cette bulle fut confirmée par le Sénat de Venise dans deux décrets, de 1542 et 1544.

D'autre part, le doge de Venise, Nicola da Ponte, décréta, en 1578, que le clergé latin des sept îles, dans son louable effort pour augmenter le nombre des catholiques, ne devait pas créer de difficultés à ceux des orthodoxes qui voulaient rester fidèles à la religion de leurs ancêtres. Quelques années auparavant déjà, le doge André Gritti avait critiqué l'archevêque catholique de Corfou pour s'être mêlé des affaires de l'Église orthodoxe; il fut alors permis aux orthodoxes de prêcher librement dans leurs églises, sans avoir pour cela besoin d'une autorisation de l'archevêque catholique, à condi-

1. Une grande querelle éclata au XVII[e] siècle entre l'évêque catholique de Zante et le *protopapa* orthodoxe de l'île, quant au baptême des enfants trouvés.

2. Comme il arrivait que, par suite de mariages mixtes, des catholiques allaient être enterrés dans des tombeaux de familles orthodoxes et inversement, on discutait beaucoup chaque fois que le cas se présentait lequel des deux prêtres, orthodoxe ou catholique, était compétent pour officier aux obsèques.

3. Le texte dans Biazi, *op. cit.* (*Harmonia*, 1906, n[os] 12 et 13).

Digitized by Google

tion toutefois de ne toucher ni à l'Église romaine ni au gouvernement. Vers la même époque environ, un conflit sérieux éclata entre Venise et le Saint-Siège quant à la nomination des évêques latins des sept îles; en 1533, Clément VII nomma Jacques Cocco archevêque de Corfou; il notifia cette nomination au gouvernement vénitien, qui refusa de lui reconnaître cette dignité, soutenant qu'à lui seul il appartenait de choisir et de proposer au pape les évêques dans ses États, et il fallut de longues discussions avant que Cocco, qui était d'ailleurs sujet vénitien, réussit à se faire reconnaître comme archevêque de Corfou[1].

Un des faits les plus curieux de l'histoire de l'Église aux îles Ioniennes, sous la domination vénitienne, consiste dans les fêtes et cérémonies auxquelles les clergés catholique et orthodoxe étaient tenus de prendre part en commun; cela arrivait à certains anniversaires et à l'occasion de certains événements, parfois de caractère religieux et politique en même temps, malgré l'opposition de certains papes, tels Paul V et Benoît XIV, qui trouvaient intolérable cette « communicatio in divinis », bien que dans toutes ces cérémonies la première place fût naturellement donnée à l'Église catholique[2]. Les occasions auxquelles ces cérémonies se produisaient étaient notamment : l'installation (« ingresso ») du nouvel archevêque ou évêque latin, à laquelle devait assister même le rabbin[3], ainsi que ses funérailles; les fêtes du 25 mars et du 20 mai, anniversaires de la fondation de Venise et de l'entrée des Vénitiens à Corfou; la fête de saint Marc, le patron de Venise; les fêtes de Noël, du jour de l'an et quelques autres grandes fêtes, telles que celle de « Corpus Domini », où le chef de l'Église orthodoxe, suivi de son clergé, devait se rendre chez l'archevêque ou évêque latin, et suivre, à sa suite, les processions. Venise tenait tellement à ce qu'aucun membre du clergé n'en fût absent que, par ordre du provéditeur général de Corfou, en date de 1563, il fut interdit d'instrumenter pendant trois jours contre un membre du clergé habitant la campagne, pour dette ou autre fait répréhensible, afin que tous pussent se rendre en ville et assister à la cérémonie[4].

1. C'est sous son successeur et neveu, Antoine Cocco, que fut fondé le séminaire de Corfou (1568). Voir, à ce sujet, l'article de M. de Biazi dans la revue grecque *Parnassos*, t. XVI, p. 927 et suiv.

2. C'est ce qui fit dire à Lunzi, dans l'Assemblée nationale grecque de 1864, que les dignitaires de l'Église grecque étaient les courtisans des prélats de l'Église de Rome (session du 31 juillet, *Journal de l'Assemblée*, t. V, p. 320).

3. Sur les Israélites dans les îles Ioniennes pendant la domination vénitienne, voir l'article de M. de Biazi dans la revue grecque *Parnassos*, t. XIV, p. 624 et suiv. : « La communauté israélite de Zante. »

4. Des cérémonies communes analogues avaient aussi lieu aux Cyclades au

Digitized by Google

Les Vénitiens ont aussi marqué une grande vénération pour saint Spyridion, patron de l'île de Corfou, dont les processions étaient pieusement suivies par les autorités vénitiennes ; souvent aussi l'archevêque catholique de Corfou y prenait part[1].

Ces cérémonies communes étaient grandement facilitées par le fait que l'Église catholique aux sept îles avait conservé le vieux calendrier, même après la réforme de Grégoire XIII. Lorsque ce pape y voulut introduire le nouveau calendrier, il se heurta aux plus grandes difficultés; les Ioniens, tant orthodoxes que catholiques, n'en voulurent rien savoir, craignant le trouble que la réforme porterait à leurs habitudes, en introduisant une double liste de jours fériés dans un pays où orthodoxes et catholiques vivaient en commun et où l'on rencontrait souvent des membres de la même famille appartenant à l'une et à l'autre de ces confessions[2]. Le pape alors s'adressa à Constantinople, pour essayer, avec l'appui de Venise, de faire adopter la réforme par le patriarche orthodoxe; mais le patriarche, après avoir réuni un concile, se prononça contre l'adoption de la réforme. Venise, craignant des troubles aux îles, finit par obtenir du pape Sixte V, auprès duquel les Ioniens avaient déjà envoyé une légation pour soutenir leurs vœux, la permission, pour les catholiques des sept îles, de fêter Pâques et les autres fêtes mobiles d'après le vieux calendrier (1588) ; cette pratique, qui s'étendit plus tard à toutes les fêtes de l'Église, subsiste encore aujourd'hui[3].

XIV.

Le traité de Campo-Formio (1797) marque, en même temps que le terme de la domination vénitienne, la fin de la suprématie de l'Église catholique aux îles Ioniennes. En effet, un des premiers actes des nouveaux maîtres fut la proclamation du 29 juin 1797, qui promettait l'égalité religieuse[4]; le 25 prairial de l'an VI, un décret interdit absolument aux prêtres catholiques d'officier dans les églises orthodoxes, et les orthodoxes furent désormais dispensés

temps de la domination vénitienne (voir Drossos, *Histoire de Tinos* (en grec), 1870, p. 13 et suiv.).

1. Cf. l'ouvrage de Vrokinis (en grec), *Des processions annuelles en l'honneur de saint Spyridion* (2e éd.).

2. Voir, dans Chiotti, *op. cit.*, p. 59-60, les rapports des provéditeurs de Céphalonie et de Zante à ce sujet.

3. Cette mesure fut étendue aux catholiques du Péloponnèse et de la plupart des îles de l'Égée; à Tinos, pourtant, c'est en vain que les habitants en ont réclamé l'application (voir Drossos, *op. cit.*, p. 14 et suiv.).

4. Le texte dans l'*Album commémoratif de l'exposition rétrospective panionienne* du comte S. Théotoky. Corfou, 1917, t. II, p. 214.

Digitized by Google

d'assister aux cérémonies et processions des catholiques. En vain Mgr Fentzi, archevêque latin de Corfou, protesta-t-il auprès du général français Gentily de se voir traité d'égal à égal, non seulement avec le *protopapa* orthodoxe, mais même avec le rabbin; ses protestations ne furent point écoutées, et il finit même par recevoir l'ordre de quitter l'île, ayant été considéré comme dangereux pour la sûreté de la République. Dès lors, le siège épiscopal catholique de Corfou se trouva, en fait, vacant pendant de longues années et gouverné par un simple vicaire général[1].

Un fait d'une importance encore plus grande pour l'Église catholique aux sept îles fut la confiscation de ses biens. L'hôtel de l'archevêché latin devint le Palais de justice[2] (27 janvier 1798), et les autres biens ecclésiastiques furent confisqués à leur tour. C'est ainsi, par exemple, que le célèbre couvent de la sainte Vierge de Ténédos fut transformé en Imprimerie officielle, et les revenus des congrégations dissoutes servirent à la fondation et à l'entretien des « écoles nationales ». Toutes ces confiscations, d'ailleurs, furent maintenues par les Français de l'empire, revenus à Corfou en 1807[3]. Un arrêté de l'administration centrale du département de Corcyre avait accordé, en manière de compensation, une petite rente, bien maigre, au clergé et à l'archevêque catholiques. Après le départ des Français (1799) et la constitution de la république septinsulaire[4] sous le protectorat russe, dont un des premiers actes fut le rétablissement du siège du métropolite orthodoxe de Corfou, cet état de choses fut maintenu, avec une légère amélioration du traitement du clergé catholique[5]. Cette somme, fixée d'abord à 3,940 thalers, soit 21,319 drachmes, fut, en 1802 (décret du 12 mars), diminuée et portée à 19,602 drachmes[6].

1. Voir baron Théotoky, *Détails sur Corfou*. Corfou, 1826, p. 41.

2. Comte S. Théotoky, *op. cit.*, p. 228.

3. Archives du Sénat ionien à Corfou. Section Empire français, liasse première, n° 30.

4. Sur cette petite république, qui ne dura guère que sept ans, voir le premier chapitre de notre travail sur *Capodistrias avant la révolution grecque* (Lausanne, 1918). Pendant cette période le grec redevint, provisoirement d'ailleurs seulement et après tant de siècles, la langue officielle des sept îles.

5. Voir les décrets des 3 février, 21 et 28 mars 1800 aux archives du Sénat ionien à Corfou.

6. Sur cette question fort compliquée du traitement du clergé catholique aux îles Ioniennes, qui est encore aujourd'hui à l'ordre du jour, consulter le t. VI de l'*Histoire des sept îles* de Chiotti, p. 188 et suiv.; Damaschino, *la Question agraire à Corfou* (en grec). Corfou, 1864; G. Marcora, *Risposta all' articolo della Civiltà cattolica*. Corfou, 1854, p. 30 et suiv.; Streit, *op. cit.*, et les Archives du Sénat ionien à Corfou (section étrangère, Τμῆμα Ἐξωτερικὸν,

Digitized by Google

Redevenues françaises en 1807[1], les îles Ioniennes formèrent un État sous la protection de S. M. Britannique en 1815.

XV.

La constitution des « États-Unis des îles Ioniennes », protectorat britannique, date de 1817. Elle contient des dispositions importantes concernant l'Église romaine. Après avoir, dans son chapitre I, article 3, déclaré que l'Église orthodoxe était prédominante, elle ajoute (ch. v, 1re section, art. 3) que l'Église romaine sera « particulièrement protégée » et que toute autre religion sera tolérée; la section 2, article 2, du même chapitre, ajoute néanmoins qu'il ne sera plus permis aux ministres du culte, autres que ceux de l'Église prédominante, de toucher un traitement quelconque, à l'exception seulement des archevêques et autres ministres du culte qui, à ce moment-là, se trouveraient effectivement habiter et exercer leur ministère dans l'État ionien, et cela leur vie durant[2].

Les années qui suivirent la mise en vigueur de la constitution de 1817 sont riches en dispositions législatives relatives à l'Église catholique. En 1820, le premier Parlement ionien, par une loi n° 21 (1er avril), interdit expressément aux chefs des diocèses catholiques de s'immiscer, soit directement, soit indirectement, dans les questions concernant les mariages et les baptêmes des orthodoxes[3].

Par une résolution du même Parlement, en date du 9 mai 1822[4], il fut décidé qu'il ne pourrait plus y avoir qu'un seul évêque catholique aux îles Ioniennes, le siège épiscopal de Zante étant supprimé, et que le maintien de ce prélat ne pourrait pas grever les finances de l'État plus qu'elles ne l'avaient été jusqu'alors. Quelques années plus tard pourtant, le troisième Parlement ionien, par une

notamment liasses nos 1, 2, 5, 6, 11), ainsi que les archives du ministère des Affaires étrangères à Athènes (deuxième section politique).

1. Sur les Français aux îles Ioniennes, voir Rodocanachi, *Bonaparte et les îles Ioniennes*, et l'*Histoire des îles Ioniennes* (en grec), par Mavroyanni.

2. On a même été jusqu'à soutenir que cette disposition aurait dû avoir comme conséquence indirecte la suppression des sièges épiscopaux latins aux sept îles, après la mort des titulaires en fonction en 1817.

3. Voir *Atti emanati dal Primo Parlamento degli Stati Uniti delle Isole Ionie sotto la costituzione del 1817 (dalla sua prima sessione sino al termine della quinta)*. Corfou, 1822, p. 62-63, et baron A. Théotoky, *Sunto delle leggi degli Stati Uniti Ionii*, 1re partie. Corfou, 1847, p. 152. Le code pénal ionien sanctionne ces dispositions (éd. 1841, titre VI, chap. I).

4. *Gli Atti e le Risoluzioni del I, II, III, IV, V, VI, VII, e della I. sessione de VIII. Parlamento degli Stati Uniti delle Isole Ionie.* Corfou, 1847, p. 221.

Digitized by Google

résolution en date du 29 mai 1830, autorisa les catholiques à avoir un évêque à Zante, à la condition expresse que les finances de l'État ne s'en ressentiraient point[1]. Cette même résolution du troisième Parlement ionien, qui intervint, comme il est dit dans le préambule, à la suite d'une entente intervenue entre la Cour de Rome et le souverain protecteur, règle la situation du chef de l'Église romaine dans les sept îles, qui, portant le titre d'archevêque, résidera à Corfou, et celle des membres du chapitre de Corfou, dont le nombre était fixé à six. Enfin, les 30 juin-12 juillet 1834, fut voté, par le cinquième Parlement ionien, l'acte n° 4, qui vint compléter les dispositions ci-dessus indiquées, notamment en ce qui concerne les rapports de l'Église et de l'État et le traitement du clergé[2]. En voici un résumé :

L'article 1 fixe le traitement de l'archevêque Nostrano et des trois dignitaires de l'Église catholique de Corfou, qui se trouvaient déjà être en fonctions lors de la promulgation de la charte constitutionnelle de 1817, leur vie durant. L'article 2 met à la disposition du pouvoir exécutif la somme de 349 liv. 5 sh. 4 d. (= 8,748 francs) pour qu'elle soit répartie à titre de subvention (βοήθημα) aux prêtres catholiques de Corfou, tant que ceux-ci résideront à l'intérieur des États-Unis des îles Ioniennes (art. 3). Les articles suivants chargent le gouvernement du soin de déterminer le nombre des paroisses et des églises catholiques de Corfou, en proportion du nombre des habitants, sans que ce nombre, une fois fixé, puisse être modifié sans l'assentiment du gouvernement; ils soumettent la nomination des curés de ces paroisses à l'approbation du Sénat; interdisent aux ministres du culte d'assumer, dans des documents publics, des titres non formellement reconnus par le gouvernement; enfin interdisent la publication des ordres du pape sans l'assentiment préalable du gouvernement.

Ces obligations, que l'on venait d'imposer à l'Église romaine, expliquent aussi l'allocation de la rente de 8,748 francs, et cela contrairement à la constitution[3], qui interdisait, nous l'avons déjà dit, tout traitement au profit des ministres du culte non orthodoxes. On a soutenu que ces 8,748 francs se rapportaient à la rente fixée en

1. *Gli Atti e le Risoluzioni del I, II, III, IV, V, VI, VII, e della I. sessione de VIII. Parlamento degli Stati Uniti delle Isole Ionie.* Corfou, 1847, p. 222.

2. *Ibid.*, p. 222, et *Atti emanati dal Quinto Parlamento...* Corfou, 1840, p. 5.

3. Tel était aussi l'avis émis le 10 juin 1852 par la Commission des cultes du Parlement ionien (voir le texte dans l'histoire déjà citée de Papageorges, p. 152 et suiv.).

Digitized by Google

1802, dont nous avons parlé plus haut; mais cette somme, depuis longtemps, avait cessé d'être payée, et la constitution de 1817 s'y opposait d'ailleurs; d'autre part, l'acte de 1834 accorde cette somme comme un subside et ne fait pas la moindre allusion à la rente fixée en 1802.

Pendant les cinquante années que dura le protectorat britannique (1815-1864), on peut constater avec satisfaction que les rapports de l'Église catholique et de l'Église orthodoxe aux sept îles ont été, en général, bons. Ils ne furent guère troublés que vers le milieu du siècle par l'affaire Nicholson.

L'archevêque catholique de Corfou, Mgr Nostrano, étant très âgé, l'Anglais Nicholson fut envoyé à Corfou, vers 1846, pour seconder l'archevêque dans l'accomplissement de ses fonctions et avec le droit de lui succéder : il fut reconnu comme tel par le Sénat ionien[1]. Or, Nicholson ambitionna de faire revivre en sa faveur le titre porté jadis par les archevêques latins de Corfou, jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle, et s'intitula pompeusement « Archiepiscopus Corcyrensis ». Depuis 1800, ce titre n'avait plus été porté que par le métropolite orthodoxe, et le métropolite orthodoxe, Athanase Politis, ne manqua point de protester vivement auprès du gouvernement. Ces protestations eurent leur écho dans le Parlement; l'opinion publique s'en émut et des manifestations populaires eurent lieu. A la suite d'événements regrettables, les catholiques furent même obligés de suspendre leurs processions à travers la ville (1847). Ce n'est qu'en 1853 que le conflit fut apaisé et qu'une solution fut donnée à l'affaire : Nicholson fut autorisé à porter le titre d' « archevêque de l'Église catholique de Corfou » (le vieux Nostrano était mort entre temps). Mais sa présence à Corfou était devenue difficile; aussi démissionna-t-il, et c'est un corfiote, Mgr Charles Rivelli, qui lui succéda. C'est à lui que revient l'honneur d'avoir ramené le calme dans les rapports entre catholiques et orthodoxes à Corfou.

XVI.

Le protectorat britannique aux îles Ioniennes dura jusqu'en 1864. Nous avons reproduit, au commencement de cette étude, l'article 4

1. « Qual coadjutore di Monsignore Nostrano, primo dignitario della Chiesa latina di Corfù, col diritto di successione. » En effet, la constitution ionienne de 1817 ne parlait que de « prélats et dignitaires » de l'Église catholique, sans leur accorder expressément le titre d'évêque ou archevêque, et l'acte n° 21 du premier Parlement ionien, dont nous avons parlé plus haut, ne mentionne que les « chefs des diocèses latins ».

Digitized by Google

du traité de Londres du 29 mars 1864, qui stipule la cession des sept îles à la Grèce.

En 1864, il se passa une chose analogue à ce qui avait eu lieu en 1830. Sur les instances de l'ambassadeur de Napoléon III à Londres, les « avantages » dont l'Église catholique jouissait aux îles Ioniennes jusqu'en 1864 furent maintenus, et ceux qu'avait stipulés le protocole du 3 février 1830, en faveur des catholiques en Grèce, furent étendus aux catholiques des sept îles. En vain, le gouvernement grec protesta-t-il, par son représentant à Londres, Tricoupis, contre ces clauses du traité, humiliantes pour l'amour-propre de la Grèce, en même temps qu'inutiles, vu que, comme l'écrivait fort justement Tricoupis, dès le mois de décembre 1863, « on peut dire, sans la moindre exagération, que nulle part la liberté de conscience n'est mieux assurée qu'en Grèce[1] ». L'Angleterre paraissait consentir à leur effacement, mais elle ne voulait point mécontenter la France, qui voyait là un moyen de flatter le Saint-Siège.

On a beaucoup discuté en Grèce sur le sens exact du terme « avantages », et l'on a soutenu que l'étendue en était plus large que celle du terme « privilèges » du protocole du 3 février 1830; mais, à notre avis, ce n'est là qu'une question de mots, sans valeur réelle, bien qu'on en ait voulu tirer des conséquences à propos des mariages mixtes. Toujours est-il que le siège épiscopal catholique de Corfou fut maintenu, et même celui de Zante, jusqu'en 1890, car, à partir de cette date, Céphalonie et Zante furent comprises dans la juridiction de l'archevêque latin de Corfou.

D'autre part, la rente annuelle votée en 1834, en faveur du chapitre de Corfou, fut maintenue, bien que les obligations, qui avaient été alors imposées à l'Église catholique, eussent disparu. Mais, sous le protectorat anglais, la somme de 8,748 francs, versée au chapitre de Corfou, fut payée par la caisse locale de l'île[2]; des lois successives vinrent la priver de ses principales ressources, et, après le vote de la loi n° 423 de 1914, elle se trouva dans l'impossibilité absolue de fournir la somme en question. L'état troublé des affaires politiques depuis 1914 et la brièveté relative des sessions de la Chambre ne permirent pas au gouvernement hellénique de prendre

1. Voir les *Documents diplomatiques sur la question ionienne*, publiés par le ministère des Affaires étrangères de Grèce (en grec), 1864, p. 62. Voir aussi p. 23, 49, 52, 53, 68, 97, 117, 136. Cf. le discours de Tricoupis à l'Assemblée nationale grecque de 1864 (séance du 29 juillet). *Journal de l'Assemblée*, t. V, p. 308.

2. Il y avait alors à côté de la caisse générale une caisse locale de chaque île.

Digitized by Google

les mesures législatives nécessaires pour parer à la situation. Aussi, c'est le ministère des Affaires étrangères qui, depuis lors, verse cette somme au clergé latin de Corfou, pour que la Grèce n'ait pas l'air de vouloir se soustraire à ses obligations internationales. Il a même consenti à augmenter cette somme de quelques milliers de francs, le clergé latin de Corfou ayant jugé qu'elle était insuffisante après le renchérissement actuel de la vie et ayant présenté par son archevêque une requête en ce sens au ministre.

XVII.

Aujourd'hui, l'on peut constater avec satisfaction que les rapports entre orthodoxes et catholiques aux sept îles, comme d'ailleurs dans tout le reste de la Grèce, sont des plus cordiaux. Beaucoup de Grecs, indépendamment de toute confession, envoient leurs enfants dans les écoles des frères et des sœurs[1], sans que cela d'ailleurs influe aucunement sur la religion de ces enfants. Le gouvernement fait preuve du plus grand libéralisme vis-à-vis des écoles confessionnelles; les immeubles servant à ces écoles, nous l'avons déjà dit, sont exempts d'impôts, et les meilleurs rapports existent entre les prélats catholiques et les gouvernements.

Néanmoins, la nécessité d'un concordat nous paraît pressante. Au cours de cet exposé, nous avons eu l'occasion de toucher à plusieurs questions qui se sont posées à l'occasion des traités de 1830 et de 1864 et qui n'ont pas reçu jusqu'ici de solution définitive. Aujourd'hui, les dispositions de ces textes concernant la Grèce sont abolies. En effet, dans le préambule du traité de Sèvres du 10 août 1920, sur la protection des minorités, nous lisons que la Grande-Bretagne et la France renoncent au droit de garantir la liberté religieuse en Grèce, qui leur avait été conféré par le protocole de Londres, n° 3, du 3 février 1830, vu que la Grèce, où *l'égalité des droits, indifféremment d'origine, de langue ou de religion, a toujours été reconnue*, assume, quant au maintien des libertés religieuses à l'intérieur de ses frontières, des obligations vis-à-vis de la Société des Nations. Cette clause, placée dans un traité internaional, est un témoignage éclatant de l'esprit libéral dont la Grèce a toujours fait preuve en matière religieuse, témoignage dont les Grecs peuvent être fiers. D'autre part, cette disposition prouve la justesse du point de vue qui a toujours été soutenu par le gouver-

1. On trouvera dans le *Tableau général* qui suit ce travail la liste des écoles catholiques existant en Grèce.

Digitized by Google

nement grec, à savoir que le principal but visé par le protocole de 1830 c'était d'assurer aux catholiques le libre exercice de leur culte et l'égalité des droits civils et politiques avec les orthodoxes.

D'autre part, le traité de Sèvres, par cette renonciation de la France et de l'Angleterre, dont l'exemple sera certainement suivi par la Russie lorsque ce pays aura de nouveau un gouvernement digne de ce nom, supprime le principal obstacle qui existait à la conclusion d'un concordat. Lorsqu'il y a une trentaine d'années le ministre de Grèce à Vienne fut chargé par son gouvernement à pressentir le nonce du pape à ce sujet, la condition préalable à tout commencement de pourparlers était la renonciation de la part du Saint-Siège aux avantages que lui conférait le protocole de 1830, sinon la Grèce se serait trouvée dans une situation d'infériorité en face de la Cour de Rome. Mais le Saint-Siège refusa de satisfaire à cette demande et l'affaire n'eut pas de suite. L'intérêt de la Cour de Rome en la matière était manifeste : des traités internationaux, tels que ceux de 1830, ne pouvaient être abrogés par la seule volonté de la Grèce, tandis que l'on discute sur la question de l'abrogation unilatérale des concordats[1].

Maintenant que cette difficulté n'existe plus, la conclusion d'un concordat ne saurait tarder. Nous n'avons pas à nous étendre sur les réformes qu'il devra établir : nomination des évêques, limites géographiques des diocèses, rapports de la Cour de Rome avec le clergé catholique de Grèce, écoles, etc.; souhaitons seulement qu'une solution, sauvegardant autant que possible les intérêts des deux parties, intervienne promptement.

S.-Th. LASCARIS.

APPENDICE.

TABLEAU DES ÉVÊCHÉS, PAROISSES, ÉGLISES ET ÉCOLES CATHOLIQUES EN GRÈCE.

I. — *Archevêché d'Athènes.*

a) Athènes : une cathédrale et 2 chapelles publiques. Personnel : un archevêque, 5 prêtres attachés à la cathédrale, 2 à l'archevêché, 3 religieux aux chapelles. — *N. B.* Le séminaire, fermé depuis 1917 à cause de la guerre, reprendra probablement cette année (1921) avec

1. Cf. Bonfils, *Droit international*, éd. 1912, n° 899.

Digitized by Google

un personnel enseignant de cinq écoles : 1° lycée Léonin, avec près de 650 élèves et 18 frères; 2° école des Sœurs, avec 735 élèves et 22 sœurs.

b) Le Pirée : une église paroissiale, avec un curé aidé d'un vicaire. Écoles : 1° école Saint-Paul, dirigée par les Salésiens français, avec 12 Pères; 2° école des sœurs de Saint-Joseph, avec 14 sœurs.

c) Héraclée : une église paroissiale, avec un curé. Une école de sœurs ouvrira cette année.

d) Laurium : 2 églises, avec un curé. Une école italienne laïque.

e) Volo : une église paroissiale, avec un curé aidé d'un vicaire. Une école de sœurs, avec 5 maîtresses.

f) Patras : une église paroissiale, avec 3 prêtres. Une école de garçons, avec 9 frères Maristes. Une école de filles, par les religieuses d'Ivréa. Une école enfantine ou asile, par les mêmes.

h) Nauplie : une église, avec un prêtre.

i) Calamata : école avec chapelle vont s'ouvrir cette année.

k) Larissa : rien de stable, mais un prêtre y va de Volo de temps en temps.

l) Salonique : une église paroissiale, avec 6 prêtres (Lazaristes français). Une chapelle publique à Kalamari, une autre à Kavakia. Une école paroissiale, un collège (Frères des Écoles chrétiennes français), une école de filles (Sœurs de charité de Saint-Vincent-de-Paul), un hôpital par les mêmes, 3 dispensaires, un asile pour les enfants trouvés.

m) Cavalla : une église, 2 prêtres (Lazaristes français), une école de garçons et une école de filles (celle-ci encore fermée depuis la guerre).

n) Dédéagatch : une église, 2 prêtres (Conventuels italiens), pas d'écoles.

II. — *Archevêché de Corfou.*

Sa juridiction s'étend à toutes les îles Ioniennes. Comprend à Corfou même : un archevêque, 8 prêtres séculiers dont 6 chanoines, une cathédrale, une seconde église au cimetière, 2 chapelles publiques avec prêtre y résidant, 3 chapelles sans prêtre qui y résident. Écoles : 2 paroissiales pour les garçons et 4 pour les filles. Sans compter deux fondées par le gouvernement italien. Pas de religieux, mais pour les filles il y a les sœurs de la Compassion de Marseille, comprenant beaucoup de sœurs italiennes. Leur nombre est de 20 en général.

b) Zante-Céphalonie formait autrefois diocèse distinct, mais se trouve maintenant uni à Corfou, ainsi que les îles autrefois soumises à Zante, savoir Céphalonie, Santa Maura, Ithaque, Cérigo. Le clergé comprend : 3 prêtres séculiers, 4 capucins italiens avec résidence à Céphalonie et Santa Maura, 5 églises, 3 chapelles, 2 écoles paroissiales pour les garçons et une pour les filles. En outre, une école à Zante aux frais du gouvernement italien.

Digitized by Google

III. — *Archevêché de Naxos-Tinos.*

Formait autrefois un diocèse distinct, mais se trouve maintenant uni à l'évêché de Tinos-Myconos en un seul diocèse.

a) Naxos : une cathédrale, 6 prêtres constituant le chapitre, 7 chapelles diverses, un pensionnat pour les filles (Ursulines), une école commerciale pour les garçons (Salésiens français).

b) Tinos : un archevêque-évêque, 28 prêtres indigènes, 6 religieux (Jésuites et Franciscains), une église cathédrale, 26 églises paroissiales, un séminaire à Xinara, pas d'écoles de garçons, un grand pensionnat de filles (Ursulines) à Xinara.

IV. — *Santorin. Évêché.*

Comprend : un évêque, 5 chanoines, une cathédrale, 2 églises publiques, 6 chapelles, une école de garçons (Lazaristes français), une école de filles (Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul), un monastère cloîtré de Dominicaines.

V. — *Syra. Évêché.*

Comprend : un évêque, 27 prêtres séculiers, 8 religieux, 7 paroisses, c'est-à-dire églises avec prêtre résident, 3 autres sans prêtre résident, 50 chapelles de villages, 5 écoles de garçons et 7 écoles de filles. Il y avait aussi 2 pensionnats pour les filles, mais l'un vient de fermer, et il ne restera plus que celui des sœurs de charité. Par contre, il y a depuis trois ans un pensionnat pour les garçons (Frères des Écoles chrétiennes). Enfin, un hôpital tenu par les sœurs de charité. Les religieux sont : 3 capucins et 5 jésuites.

VI. — *Chio. Évêché.*

Comprend : un évêque, 4 prêtres séculiers, 3 religieux, 2 églises paroissiales, l'une à Chio et l'autre à Samos, et 4 chapelles. Écoles : une pour les garçons à Chio (qui, sans doute, ne rouvrira pas l'an prochain) et une pour les filles (Sœurs de Saint-Joseph).

A Samos : une école de filles (Sœurs de Saint-Joseph de Lyon) et un sanatorium pour les missionnaires d'Afrique qui s'occupent de la paroisse.

VII. — *Crète. Évêché.*

Mission confiée aux Capucins italiens. Comprend : un évêque, 4 religieux, 3 églises avec prêtre résident et 2 sans prêtre. Écoles : une pour les garçons (Frères des Écoles chrétiennes, qui quitteront sans doute cette année) et 3 pour les filles, dont 2 avec internat (Sœurs de Saint-Joseph de Marseille).

Digitized by Google

VIII. — *Smyrne. Archevêché.*

La juridiction s'étend sur toute l'Asie Mineure, hormis les parties administrées par le délégué de Constantinople.

Comprend : un archevêque, 19 prêtres séculiers et 55 religieux, 8 églises paroissiales dont 4 à Smyrne même, 14 églises avec prêtre résident, et 12 sans prêtre résident. Écoles : 13 pour les garçons et 12 pour les filles, y compris celles de Koniah, qui, ecclésiastiquement, dépendent de Smyrne. Collèges pour garçons, 5; pour les filles, 3; hôpitaux, 2; orphelinats, 4.

Instituts religieux d'hommes : 14 franciscains avec 4 maisons, 15 capucins avec 3 maisons, 5 dominicains avec une maison, 20 lazaristes avec une maison (collège), 18 salésiens italiens avec 2 maisons, 4 Pères de Sion avec une maison (collège), 5 augustins de l'Assomption avec une maison (Koniah), 5 méchitarites de Vienne avec 2 maisons (Arméniens), 53 frères des Écoles chrétiennes avec 7 maisons, 7 frères Maristes avec une maison (à Mételin, fermée par la guerre, ne rouvrira sans doute pas).

Instituts religieux de femmes : 11 carmélites avec une maison cloîtrée, 102 sœurs de Saint-Vincent-de-Paul avec 13 maisons, 33 sœurs de Sion avec 2 maisons, 22 sœurs d'Ivréa avec 4 maisons, 6 sœurs de Saint-Joseph de Marseille avec une maison (à Cordélio), 5 oblates de l'Assomption avec une maison (Koniah).

N. B. Dans l'énumération qui précède et qui se réfère à l'état d'avant-guerre sont compris non seulement Smyrne et ses faubourgs, mais Guez-Tépé, Bournabat, Bouggia, Mételin, postes principaux; puis comme postes secondaires : Koniah, Ouchak, Aidin, Magnesia, Cordelio, Nazli, Denisli, Kassaba et les nouvelles fondations en zone d'influence italienne aux entours d'Adalia.

IX. — *Constantinople. Archevêché.*

Nous ne signalerons ici que les stations dépendant antérieurement de Constantinople et situées dans la zone revendiquée par les Grecs. Ce sont : Dardanelles avec église et curé, Gallipoli avec religieux et religieuses assomptionistes, Malgara avec paroisse de rite grec uni et 3 missionnaires grecs, Rodosto avec paroisse (Conventuels italiens), Karagatch avec séminaire bulgare catholique, un collège pour garçons, un pour filles (tous deux assomptionistes), une paroisse (Conventuels), Andrinople avec un évêque bulgare catholique, paroisse latine (Conventuels), un collège (Résurrectionistes polonais), 1 hôpital (Assomptionistes).

Digitized by Google

BULLETIN HISTORIQUE

RÉVOLUTION.

Nous mentionnerons en tête de ce bulletin les deux premiers tomes de l'*Histoire de France contemporaine*, dont la maison Hachette a commencé la publication et dont M. Ernest Lavisse a bien voulu diriger la publication[1]. Le premier est dû à M. Paul Sagnac, le second à M. G. Pariset. C'est avec une bien vive satisfaction que nous accueillons la réalisation d'un vœu, souvent exprimé par les lecteurs de l'*Histoire de France* de M. Lavisse, celui de le voir continuer son grand ouvrage depuis la Révolution jusqu'à nos jours, avec le concours de nouveaux collaborateurs. Ce qui augmente notre satisfaction, c'est de pouvoir dire, en même temps, que le travail de M. Sagnac et celui de M. Pariset répondent pleinement à ce que nous attendions d'une œuvre de haute vulgarisation pareille. C'est M. Sagnac qui nous expose, en quatre livres, les premières phases de l'époque révolutionnaire, depuis la réunion des États-Généraux jusqu'à la chute de la royauté au 10 août. Après avoir raconté les débuts, plutôt pacifiques, du mouvement de 1789, les tentatives de contre-révolution auxquelles répond la prise de la Bastille, etc., il analyse l'œuvre politique, économique et religieuse de la Constituante et en signale, avec modération, les lacunes et les erreurs. Cet essai de monarchie constitutionnelle aurait peut-être réussi si le roi avait été sincère, si la représentation nationale n'avait pas essayé de plus en plus d'accaparer le gouvernement, si surtout l'Europe était restée calme et si la question religieuse n'avait envenimé le conflit. Mais Louis XVI, moralement condamné depuis la fuite de Varennes, méprisé depuis les débuts malheureux de la guerre comme soupçonné de connivence avec l'ennemi, devait nécessairement succomber à la « révolution nationale et patriotique »

1. E. Lavisse, de l'Académie française, *Histoire de France contemporaine depuis la Révolution jusqu'à la paix de 1919*. T. I : *la Révolution (1789-1792)*, par Paul Sagnac. T. II : *la Révolution (1792-1799)*, par G. Pariset. Paris, Hachette, s. d. (1921), avec illustrations, 440, 439 p. petit in-4°. Prix de chaque vol. : 40 fr.

Digitized by Google

du 10 août[1], qui prépare l'avènement de la République à travers les hideux massacres de septembre[2], que n'efface pas l'échec de l'invasion prussienne à Valmy. C'est un récit vivant et bien documenté fait d'après les recherches les plus récentes, en même temps qu'un exposé lucide des grands problèmes posés et résolus, parfois incomplètement ou même mal, par nos premières Assemblées nationales. Il n'est pas inutilement encombré de considérations générales et, grâce à la sobriété de son exposé, l'historien a pu réunir, dans un nombre de pages assez restreint, les données qu'il importe de connaître pour juger en connaissance de cause cette première période de l'époque révolutionnaire. On ne trouverait point à y signaler d'erreur sérieuse ni d'oubli regrettable pour tout ce qui concerne les hommes et les choses du temps[3].

M. Pariset a continué le récit, dans une nuance peut-être un peu plus radicale, depuis l'avènement de la République, en septembre 1792, jusqu'à sa destruction effective (sinon nominale) par l'attentat du 18 brumaire de l'an VIII. C'est également en quatre livres qu'il a divisé cette période septennale. Dans le premier, il nous raconte la Convention girondine[4]; dans le second, la Convention montagnarde, après le coup d'État du 2 juin 1793, mouvement « rien moins que spontané », mais si bien « concerté » qu'il aboutit à la dictature jacobine et à la Terreur. L'auteur est d'avis qu'alors « la France fut sauvée, parce que les Français, conscients de leur solidarité, se soumirent librement à la discipline nécessaire » (p. 115); mais il me semble que cette « soumission libre » est quelque peu démentie par les insurrections nombreuses, girondines, royalistes, catholiques, qui éclatèrent de toutes parts et ne furent étouffées en partie que par « d'abominables boucheries » (p. 198), et je crois que tout le monde n'acceptera pas l'hypothèse de M. Pariset que

1. Peut-être l'auteur accentue-t-il un peu trop la valeur guerrière des combattants « patriotes » du 10 août, puisque, d'après lui-même, il n'y eut que 376 citoyens tués ou blessés, alors que le chiffre des Suisses et des royalistes tombés dépasse 800.

2. M. Sagnac affirme — et je ne le contredirai pas — qu'il n'y eut que 200 « massacreurs » en tout. C'était une raison de plus pour faire ressortir l'indicible lâcheté des autorités et de la population parisienne en général, qui laissèrent « travailler » pendant trois jours cette poignée d'assassins.

3. P. 282, M. Sagnac fait de l'*ouvrier doreur* Clavel un prêtre constitutionnel. Le journaliste dont il parle à la même page s'appelait *Ehrmann* et non *Hermann*.

4. Peut-être M. Pariset est-il trop indulgent pour certains conventionnels, en affirmant que « la Plaine s'est rencontrée avec la Montagne », dans le procès de Louis XVI, « mais n'a pas été dominée par elle » (p. 25). La peur des tribunes a déterminé bien des votes.

Digitized by Google

« la Terreur fut un immense bienfait pour la nation[1] ». Ce qui est indiscutable, en tout cas, c'est que la Convention thermidorienne, et avec elle l'immense majorité des Français, saluèrent de leurs acclamations la chute de la dictature jacobine. En renversant Robespierre, la Convention ne songeait nullement alors à renverser la République[2]; si celle-ci finit par disparaître, c'est grâce aux faiblesses, aux scandales, aux rivalités du Directoire et des Conseils, aux guerres du dehors, qui suscitaient l'ambition des généraux, aux coups d'État contradictoires de fructidor, floréal, prairial. Ils aboutissent à la mainmise de Bonaparte, après son retour d'Égypte, dans les « journées de mensonge » du 18 et du 19 brumaire[3]. Le seul reproche un peu grave que nous serions tenté de faire à l'un et à l'autre des deux historiens distingués qui nous ont donné cette excellente histoire de la Révolution, c'est de n'avoir pas assez accentué l'importance de la question religieuse dans notre histoire; c'est bien elle qui, en définitive, a fait dérailler le mouvement révolutionnaire et a légué ainsi au XIX^e^ siècle, et même au XX^e^, des problèmes difficiles dont la solution n'est pas encore trouvée.

Le troisième volume du grand ouvrage de M. MARION sur l'*Histoire financière depuis 1715*, dont nous parlions dans notre dernier bulletin, ne s'est pas longtemps fait attendre et a suivi de près le second tome, consacré déjà aux premières années de la période révolutionnaire[4]. L'auteur lui a donné comme sous-titre : *la Vie et la mort du papier-monnaie;* c'est, en effet, l'histoire, plutôt lamentable, des assignats, depuis la réunion de la Convention jusqu'à leur effondrement total, en 1797, à la suite des crises perpétuelles à l'intérieur et des guerres au dehors; mais la cause la plus efficace de leur discrédit, ce fut l'impéritie des gouvernements successifs qui gaspillèrent les richesses infinies de la France, au lieu

1. « La politique de Robespierre a sauvé la France » (p. 163).

2. M. Pariset dit lui-même que « le Centre n'était pas réactionnaire » (p. 245).

3. Quelques observations de détail : P. 120, l'auteur dit qu'on ne sait trop comment Danton était devenu riche; après les démonstrations de M. Mathiez, on le sait aujourd'hui. — P. 130, le greffier Westermann, de Haguenau, que M. Pariset appelle le « robuste Alsacien, merveilleux de bravoure et de ténacité » (p. 130), était un personnage de passé fort louche et très discrédité en Alsace. — P. 199, on ne peut citer Nodier comme historien; ce qu'il dit d'Euloge Schneider dans ses *Souvenirs* est du pur roman. — P. 177, si « les arrêtés du Comité de Salut public n'ont jamais empiété sur les décrets conventionnels », la raison en est bien simple : c'était lui qui formulait et dictait ces décrets.

4. Marcel Marion, professeur au Collège de France, correspondant de l'Institut, *Histoire financière de la France depuis 1715*. T. III : *20 septembre 1792-4 février 1797*. Paris, Arthur Rousseau, 1921, XII-532 p. gr. in-8°.

Digitized by Google

de les utiliser avec prudence et sagesse. On retrouve, dans ce nouveau volume, tous les mérites déjà relevés ici dans celui qui l'a précédé : l'exposition lucide des faits, la documentation solide, le jugement pondéré sur les hommes et les événements. M. Marion admet pleinement que « le recours au papier-monnaie a été, pour la Révolution, à ses débuts, une indiscutable nécessité ». Mais l'abus qu'on en fit, dès avant la lutte contre l'Europe, l'avait déjà déprécié, et, quand une fois la guerre fut entamée, la presse aux assignats fonctionna d'une façon si désordonnée qu'il devait en résulter forcément, sous l'illusion de richesses inépuisables, un appauvrissement trop réel du pays et, finalement, la banqueroute. Malgré des lois de plus en plus sévères contre les contempteurs du papier-monnaie, malgré la loi du maximum[1], la dépréciation croissante du « signe extérieur » d'une richesse qui n'existait plus s'accélérait toujours davantage[2]. Le gouvernement lui-même hâta sa fin en essayant de lui substituer un autre papier-monnaie, les mandats territoriaux, qui sombre à son tour, démonétisé par la loi du 15 pluviôse (4 février 1797). A cette date s'arrête le dernier des douze chapitres du volume. L'auteur, d'ailleurs, n'y raconte pas seulement les fautes commises alors, mais il signale aussi les causes et les conséquences de l'abus du papier-monnaie, en illustrant par des exemples tout actuels (p. ex. celui de la Russie soviétiste) les dangers d'une « inflation » de papier-monnaie aussi démesurée que celle à laquelle se livrent, en ce moment, les grands et les petits États de l'Europe[3].

M. Pierre DE LA GORCE nous a donné la suite de son grand ouvrage, l'*Histoire religieuse de la Révolution française*[4]. Le

1. M. Marion fait ressortir ce fait curieux de la résistance des *villes* au maximum, alors qu'elles sont acharnées à l'imposer aux *campagnes*. Chacun voulait le maximum pour ce qu'il avait à acheter et n'en voulait pas pour ce qu'il avait à vendre. « C'est humain, mais peu logique, et d'une application impossible » (p. 106).

2. D'après le rapport de Ramel (en l'an IX), on avait créé (en chiffres ronds) quarante-cinq milliards et demi d'assignats; on en avait brûlé ou annulé un peu moins de dix milliards; il restait donc en circulation ou en caisse trente-cinq milliards. Les *planches aux assignats* avaient été solennellement brûlées, dès le 30 pluviôse an IV (19 février 1796), place Vendôme, par cinq commissaires du gouvernement. Le nombre des assignats faux, fabriqués en Allemagne et en Angleterre fut, quoi qu'en disent Camus et Thibaut, très considérable. En Alsace, lors de l'invasion autrichienne d'octobre 1793, les ennemis avaient inondé le pays de cette fausse monnaie, et, auparavant déjà, on avait dû créer à Strasbourg un *bureau de vérification* des assignats importés d'outre-Rhin.

3. P. 166, lire *Treuttel* pour *Trettel*. — P. 513, lire *Sieveking* pour *Seveking*.

4. Pierre de La Gorce, de l'Académie française, *Histoire religieuse de la*

Digitized by Google

« la Terreur fut un immense bienfait pour la nation[1] ». Ce qui est indiscutable, en tout cas, c'est que la Convention thermidorienne, et avec elle l'immense majorité des Français, saluèrent de leurs acclamations la chute de la dictature jacobine. En renversant Robespierre, la Convention ne songeait nullement alors à renverser la République[2]; si celle-ci finit par disparaître, c'est grâce aux faiblesses, aux scandales, aux rivalités du Directoire et des Conseils, aux guerres du dehors, qui suscitaient l'ambition des généraux, aux coups d'État contradictoires de fructidor, floréal, prairial. Ils aboutissent à la mainmise de Bonaparte, après son retour d'Égypte, dans les « journées de mensonge » du 18 et du 19 brumaire[3]. Le seul reproche un peu grave que nous serions tenté de faire à l'un et à l'autre des deux historiens distingués qui nous ont donné cette excellente histoire de la Révolution, c'est de n'avoir pas assez accentué l'importance de la question religieuse dans notre histoire; c'est bien elle qui, en définitive, a fait dérailler le mouvement révolutionnaire et a légué ainsi au XIX^e^ siècle, et même au XX^e^, des problèmes difficiles dont la solution n'est pas encore trouvée.

Le troisième volume du grand ouvrage de M. MARION sur l'*Histoire financière depuis 1715*, dont nous parlions dans notre dernier bulletin, ne s'est pas longtemps fait attendre et a suivi de près le second tome, consacré déjà aux premières années de la période révolutionnaire[4]. L'auteur lui a donné comme sous-titre : *la Vie et la mort du papier-monnaie;* c'est, en effet, l'histoire, plutôt lamentable, des assignats, depuis la réunion de la Convention jusqu'à leur effondrement total, en 1797, à la suite des crises perpétuelles à l'intérieur et des guerres au dehors; mais la cause la plus efficace de leur discrédit, ce fut l'impéritie des gouvernements successifs qui gaspillèrent les richesses infinies de la France, au lieu

1. « La politique de Robespierre a sauvé la France » (p. 163).

2. M. Pariset dit lui-même que « le Centre n'était pas réactionnaire » (p. 245).

3. Quelques observations de détail : P. 120, l'auteur dit qu'on ne sait trop comment Danton était devenu riche; après les démonstrations de M. Mathiez, on le sait aujourd'hui. — P. 130, le greffier Westermann, de Haguenau, que M. Pariset appelle le « robuste Alsacien, merveilleux de bravoure et de ténacité » (p. 130), était un personnage de passé fort louche et très discrédité en Alsace. — P. 199, on ne peut citer Nodier comme historien; ce qu'il dit d'Euloge Schneider dans ses *Souvenirs* est du pur roman. — P. 177, si « les arrêtés du Comité de Salut public n'ont jamais empiété sur les décrets conventionnels », la raison en est bien simple : c'était lui qui formulait et dictait ces décrets.

4. Marcel Marion, professeur au Collège de France, correspondant de l'Institut, *Histoire financière de la France depuis 1715*. T. III : *20 septembre 1792-4 février 1797*. Paris, Arthur Rousseau, 1921, XII-532 p. gr. in-8°.

Digitized by Google

de les utiliser avec prudence et sagesse. On retrouve, dans ce nouveau volume, tous les mérites déjà relevés ici dans celui qui l'a précédé : l'exposition lucide des faits, la documentation solide, le jugement pondéré sur les hommes et les événements. M. Marion admet pleinement que « le recours au papier-monnaie a été, pour la Révolution, à ses débuts, une indiscutable nécessité ». Mais l'abus qu'on en fit, dès avant la lutte contre l'Europe, l'avait déjà déprécié, et, quand une fois la guerre fut entamée, la presse aux assignats fonctionna d'une façon si désordonnée qu'il devait en résulter forcément, sous l'illusion de richesses inépuisables, un appauvrissement trop réel du pays et, finalement, la banqueroute. Malgré des lois de plus en plus sévères contre les contempteurs du papier-monnaie, malgré la loi du maximum[1], la dépréciation croissante du « signe extérieur » d'une richesse qui n'existait plus s'accélérait toujours davantage[2]. Le gouvernement lui-même hâta sa fin en essayant de lui substituer un autre papier-monnaie, les mandats territoriaux, qui sombre à son tour, démonétisé par la loi du 15 pluviôse (4 février 1797). A cette date s'arrête le dernier des douze chapitres du volume. L'auteur, d'ailleurs, n'y raconte pas seulement les fautes commises alors, mais il signale aussi les causes et les conséquences de l'abus du papier-monnaie, en illustrant par des exemples tout actuels (p. ex. celui de la Russie soviétiste) les dangers d'une « inflation » de papier-monnaie aussi démesurée que celle à laquelle se livrent, en ce moment, les grands et les petits États de l'Europe[3].

M. Pierre DE LA GORCE nous a donné la suite de son grand ouvrage, l'*Histoire religieuse de la Révolution française*[4]. Le

1. M. Marion fait ressortir ce fait curieux de la résistance des *villes* au maximum, alors qu'elles sont acharnées à l'imposer aux *campagnes*. Chacun voulait le maximum pour ce qu'il avait à acheter et n'en voulait pas pour ce qu'il avait à vendre. « C'est humain, mais peu logique, et d'une application impossible » (p. 106).

2. D'après le rapport de Ramel (en l'an IX), on avait créé (en chiffres ronds) quarante-cinq milliards et demi d'assignats; on en avait brûlé ou annulé un peu moins de dix milliards; il restait donc en circulation ou en caisse trente-cinq milliards. Les *planches aux assignats* avaient été solennellement brûlées, dès le 30 pluviôse an IV (19 février 1796), place Vendôme, par cinq commissaires du gouvernement. Le nombre des assignats faux, fabriqués en Allemagne et en Angleterre fut, quoi qu'en disent Camus et Thibaut, très considérable. En Alsace, lors de l'invasion autrichienne d'octobre 1793, les ennemis avaient inondé le pays de cette fausse monnaie, et, auparavant déjà, on avait dû créer à Strasbourg un *bureau de vérification* des assignats importés d'outre-Rhin.

3. P. 166, lire *Treuttel* pour *Trettel*. — P. 513, lire *Sieveking* pour *Seveking*.

4. Pierre de La Gorce, de l'Académie française, *Histoire religieuse de la*

Digitized by Google

troisième volume, paru en 1919, en est à sa sixième édition, ce qui prouve l'accueil favorable qui lui a été fait par le public. Nous avons parlé du livre de M. de La Gorce à deux reprises déjà, et nous avons suffisamment indiqué les mérites et les côtés faibles de son ouvrage pour n'avoir point à nous répéter ici. En témoin consciencieux des maux de l'Église, irrité contre les méfaits du schisme, d'ailleurs monarchiste convaincu, irréconciliable adversaire de la Révolution[1], l'auteur raconte dans son troisième volume l'histoire du clergé constitutionnel[2], allant d'une faveur momentanée à une persécution tout aussi cruelle que celle dirigée contre le clergé fidèle; il nous dit les apostats et les confesseurs, l'armée des Martyrs, les fêtes du culte de la Raison et de l'Être suprême, et s'arrête aux journées de thermidor de l'an II. Il y intercale — véritable hors-d'œuvre à notre avis — un long récit (150 pages) des « revers et victoires de l'armée catholique » et de « la fin de l'armée catholique et royale[3] ». Le quatrième volume est consacré aux luttes qui s'élèvent au sein de la Convention, après thermidor, sur la question religieuse, puis aux mesures prises par le Directoire pour réprimer l'action royaliste au sein du clergé réfractaire, avant et après fructidor. M. de La Gorce ne veut pas admettre que les députés déportés de fructidor eussent un autre but que celui de « fonder la République libérale » (p. 209) et il s'emporte contre Boulay (de la Meurthe) qui a eu le malheur de dire « qu'ils ne se couvraient de la République que pour la mieux trahir[4] ». Le volume se termine par

Révolution française, t. III, 6e éd. Paris, Plon-Nourrit, 1919, 598 p. gr. in-8°; t. IV, 1921, 379 p. gr. in-8°.

1. P. 19, il parle du « meurtre de Louis XVI ».

2. L'auteur est bien dur pour ces « schismatiques bizarres » du haut et bas clergé constitutionnel, avec « leurs délicatesses charmantes ».

3. Il est vrai que l'auteur affirme que la Vendée et la chouannerie « ne peuvent pas être séparées de l'histoire religieuse de la Révolution, tant la lutte a pour objet réel, en dépit de toutes les apparences, Dieu, la liberté chrétienne, le culte traditionnel » (p. 111); « Dieu couronna de cette victoire posthume ceux qui s'étaient levés pour sa cause » (t. IV, p. 28).

4. Et pourtant M. de La Gorce cite lui-même (p. 125) la conversation cynique du chevalier de La Rue avec Carnot. Quand on plaide la cause des *non-conformistes*, il faudrait toujours prudemment les séparer par rubriques; car, comme le disait déjà le Directoire de Maine-et-Loire dans son adresse à la Législative, du 1er novembre 1791, « sous ce nom sont compris tous les ci-devant, tous les mécontents, tous les mauvais citoyens, tous ceux enfin qui sont intéressés à une contre-révolution. L'opinion religieuse n'est (pour ceux-ci) qu'un moyen adroit dont se servent les prêtres dissidents pour entraîner la multitude et parvenir plus sûrement à leur fin. » Le respect dû aux martyrs sincères de leur foi n'oblige pas à reconnaître indistinctement comme tels tous ceux qui ont exploité le sentiment religieux dans des buts intéressés.

Digitized by Google

le récit assez étendu des mésaventures et de la triste fin du pape Pie VI. Quoique l'auteur trouve tout naturel d'admettre « le contrepoids d'une suprême puissance spirituelle *étrangère* et *indépendante*[1] » s'opposant aux représentants de la nation[2], il est assez dur pour ce souverain pontife « fastueux, dépensier, souvent autoritaire... fermant volontiers les yeux pour ne point voir et peut-être incapable de voir très loin » (p. 369). On nous annonce un cinquième et dernier volume qui sera consacré sans doute aux préliminaires du Concordat et au Concordat lui-même[3].

En énumérant maintenant les recueils de documents inédits publiés sur la Révolution au cours de la dernière année, nous rencontrons d'abord, dans l'ordre chronologique, la *Correspondance des ministres accrédités à Bruxelles de 1780 à 1790*[4], dont M. Eugène Hubert, recteur de l'Université de Liége, vient de mettre au jour le premier volume, sous les auspices de l'Académie royale de Belgique. Cette nouvelle publication du savant historien liégeois est une contribution des plus intéressantes à l'histoire de notre propre pays; car, durant tout le règne de Louis XVI, le cabinet de Versailles s'est beaucoup occupé et préoccupé des affaires de la Néerlande, Pays-Bas autrichiens et Provinces-Unies. La publication des dépêches de nos diplomates attachés à la cour des gouverneurs généraux de Bruxelles permet de suivre les fluctuations de cette politique qui trouva une solution, assez inattendue, au cours des guerres de la Révolution. Quelques-unes des pièces réunies ici par M. Hubert avaient été utilisées déjà par M. Magnette dans son étude sur *Joseph II et la question de l'Escaut* (Bruxelles, 1897); mais la plupart sont inédites et les rapports et mémoires des char-

1. C'est nous qui soulignons.

2. L'auteur pousse son obéissance à cette autorité suprême jusqu'à marquer, lui aussi, « d'improbité » tous les nobles, bourgeois et paysans — il oublie les prêtres — qui se sont permis d'acquérir des biens nationaux, et il approuve l'Église « qui ne peut pas les absoudre s'ils ne consentent à lâcher leur proie » (p. 343).

3. P. 303, l'évêque des Vosges s'appelle *Maudru* et pas *Mandru*. — P. 307, lire *Audrein* pour *Andrein*. — P. 312, quand il est dit « que l'Alsace ne s'est guère laissé entamer », cela n'est vrai que pour le Bas-Rhin; dans le Haut-Rhin, l'Église constitutionnelle était assez vivante sous l'épiscopat de Berdolet, et ce conducteur devait être un homme de mérite, puisque le pape Pie VII le nomma évêque concordataire d'Aix-la-Chapelle.

4. *Correspondance des ministres de France accrédités à Bruxelles de 1780 à 1790*, dépêches inédites publiées par Eugène Hubert, recteur de l'Université de Liége, membre de l'Académie royale de Belgique et de la Commission royale d'histoire. Bruxelles, Kiessling et Cie, 1920, LXXIV-536 p. gr. in-4°. Le volume contient des documents de janvier 1780 à juillet 1789.

Digitized by Google

gés d'affaires — ce sont assez fréquemment des Alsaciens, comme le comte d'Andlau, le chevalier Hirsinger, Appréderis — des diplomates d'occasion, comme le comte d'Adhémar, le marquis de Contades, voire même l'ex-astronome Ruelle, renferment bien des données curieuses et piquantes sur les tendances des ministres français Vergennes et Montmorin, sur l'antagonisme entre l'empereur Joseph et les États du pays, si attachés à leurs vieilles franchises et d'un esprit si rétrogade d'ailleurs que, pour échapper à la « tyrannie » réformatrice de leur souverain, ils font de vagues ouvertures en vue d'une annexion aux Hirsinger et aux La Gravière, représentants du gouvernement français. Le second volume, qui est sous presse, nous introduira plus avant encore dans la crise révolutionnaire; déjà nous voyons apparaître les Van der Noot, Vonck, Van der Mersch, qui vont joindre à la Révolution française celle du Brabant[1].

MM. Auguste Cochin et Charles Charpentier ont entrepris de nous donner un ensemble de documents caractérisant les *Actes du gouvernement révolutionnaire*, recueil qui, commençant au 23 août 1793, s'arrêtera au 27 juillet 1794[2]. Le principal collaborateur à cette œuvre commune, M. Cochin, n'en verra pas la fin; il est mort — on l'a dit ici même à ce moment — sur les marches du calvaire d'Hardecourt, le 8 juillet 1916, après avoir été blessé cinq fois au cours de la dernière guerre. C'était un travailleur consciencieux autant qu'un soldat intrépide; on regrette d'autant plus qu'une partie de l'avant-propos, dernier morceau sorti de sa plume, soit plutôt un exposé de métaphysique contre-révolutionnaire. Il y expose ses vues sur l'essence du gouvernement révolutionnaire en trois paragraphes : le peuple, le pouvoir, le prince. On sera plus reconnaissant aux éditeurs des indications fournies sur les sources (fonds d'archives divers) où ils ont puisé leurs documents, et on ne lira pas sans curiosité ce que M. Cochin nous dit sur la méthode de travail suivie par son collaborateur et lui[3]. Quant aux 273 pièces d'ordre administratif (circulaires, tableaux, etc.) que renferme ce premier tome — il s'arrête au 3 décembre 1793 — elles présentent assurément de l'intérêt et l'on y puisera quelques données nouvelles, mais on n'y trouve guère les faits extraordinaires de folie révolu-

1. P. 192, la lettre de M. von der Goltz, du 6 juin 1787, ne peut pas être adressée au « roi de France »; c'est certainement « roi de Prusse » qu'il faut lire. — Une faute d'impression, p. 246, place le traité de Bade en Argovie au 7 septembre *1711* au lieu de *1714*.

2. *Les Actes du gouvernement révolutionnaire (23 août 1793-27 juillet 1794)*, recueil de documents publiés par MM. Aug. Cochin et Charles Charpentier, t. I. Paris, Alphonse Picard, 1920, LXXIV-588 p. in-8°.

3. On y trouve surtout la suite de sa polémique contre M. Aulard.

Digitized by Google

tionnaire que semblait annoncer la préface. Peut-être le prochain volume nous apportera-t-il un surcroît d'informations sur ce sujet; mais, pour le moment, la plupart de ces pièces ressemblent à bien d'autres publiées dans des recueils plus ou moins récents. Le nôtre, qui paraît sous les auspices de la *Société d'histoire contemporaine*, sera d'ailleurs fort utile, à divers titres, aux historiens futurs et nous signalerons surtout aux travailleurs une bonne table analytique des matières.

M. AULARD a pu, enfin, faire paraître le vingt-cinquième volume du *Recueil des actes du Comité de Salut public*[1], dont l'impression était terminée depuis trois ans déjà. Il renferme les décisions du Comité et sa correspondance avec les représentants en mission, du 12 messidor (30 juin) au 10 thermidor an III (28 juillet 1795). Durant la majeure partie de ces vingt-huit jours, il ne s'est passé rien de bien marquant, ni dans la capitale, ni dans les provinces; c'est vers la fin seulement que nous rencontrons quelques pièces sur le débarquement des Anglais à Quiberon et sur les affaires de Hollande. Dans la correspondance des représentants en mission, on signalera plusieurs pièces assez curieuses sur l'état de l'armée, sur l'attitude de certains généraux et officiers[2], sur l'inquiétude que causent les soulèvements royalistes[3] et sur les dispositions des populations rhénanes[4]. Le travail immense du savant professeur de la Sorbonne approche de sa fin; il faut espérer qu'alors une table générale et complète des noms de lieux et de personnes permettra de l'utiliser avec fruit, sans de trop pénibles recherches à travers cette longue série de volumes. M. Louis TUETEY nous a donné le second volume des *Procès-verbaux de la Commission temporaire des arts*[5], dont le tome premier ne nous était point parvenu. Aussi, ne connaissant pas l'introduction qui, sans doute, s'y trouvait jointe,

1. *Recueil des actes du Comité de Salut public*, avec la correspondance officielle des représentants en mission, etc., publié par F.-A. Aulard, t. XXV. Paris, Imprimerie nationale, 1918, 800 p. gr. in-8°.

2. Voir surtout les lettres de Lofficial, du 15 messidor (p. 116), de Gaudin, de Blad (p. 121).

3. Lettres de Despinassy, du 19 messidor (p. 237), et de Rougier, du 20 messidor (p. 265).

4. Le 21 messidor, Gillet mande que « les agents de la République ont fait jusqu'ici tout ce qu'il fallait pour nous rendre odieux (dans les pays rhénans) » (p. 289), et Roberjot annonce, un peu plus tard, que « le désespoir des habitants est à son comble » (p. 357).

5. *Procès-verbaux de la Commission temporaire des arts*, publiés et annotés par M. Louis Tuetey, bibliothécaire-archiviste adjoint au ministère de la Guerre. T. II : *5 nivôse an III-5 nivôse an IV*. Paris, Imprimerie nationale, 1917, 658 p. gr. in-8°.

Digitized by Google

nous est-il assez difficile d'avoir une idée bien claire de l'activité de cette Commission, dont les procès-verbaux, passablement secs d'ailleurs, renferment un fouillis de détails d'importance parfois minuscule. L'activité des commissaires prend fin au 5 nivôse an IV (26 décembre 1795), quand le ministre de l'Intérieur, Benezech, arrête la « réorganisation » du Comité en le réduisant « au nombre strictement nécessaire pour la confection des travaux qui restent à faire », tout en remerciant les anciens membres « de l'intérêt qu'ils ont pris à servir la chose publique et à conserver les débris précieux des monuments et objets de sciences et d'arts échappés au vandalisme ». M. Tuetey a fort consciencieusement annoté le volume et réuni maintes données utiles pour l'histoire des arts pendant la Révolution. La table des matières (p. 379-647) est très complète.

M. Aulard a recueilli en volume une *huitième* série d'*Études et leçons sur la Révolution française*[1]. Les deux premières peuvent être dites d'actualité, écrites sous l'impression d'espérances qui ne furent pas réalisées; elles sont consacrées à *Landau et Sarrelouis, villes françaises*, et à *Hoche et la République rhénane*. Deux autres, résumé d'un cours professé à la Sorbonne, mettent en parallèle la *Révolution américaine* et la *Révolution française*, depuis les influences lointaines d'un William Penn et d'un Locke jusqu'à l'élaboration de la Constitution de 1791. Signalons encore l'intéressante conférence sur la *Société des Nations et la Révolution* et l'étude sur le *Recueil des actions héroïques et civiques de la République française*, publié d'abord par L. Bourdon, puis par Thibaudeau, sous les auspices du Comité de l'instruction publique, jusqu'en messidor an II; la réaction thermidorienne le fit disparaître[2]. Ce sont également des *Études d'histoire révolutionnaire* que les amis de M. Augustin Cochin[3], déjà nommé tout à l'heure, ont réunies en volume après sa mort. Mais on sait qu'elles sont inspirées d'un tout autre esprit, et que l'auteur n'y cache pas son antipathie pour les idées de la Révolution et pour tous ceux qui les ont exagérées ou même simplement défendues. La première et la plus considérable de ces études, consacrée aux *Sociétés*

1. *Études et leçons sur la Révolution française*, par Alphonse Aulard, professeur à l'Université de Paris, 8e série. Paris, Félix Alcan, 1921, 182 p. in-8°.

2. J'ajouterai ce détail intéressant qu'une traduction allemande de ce recueil fut entreprise par le pasteur J.-G. Eissen, de Strasbourg, et présentée au Conseil général de cette commune.

3. Augustin Cochin, *les Sociétés de pensée et la démocratie. Études d'histoire révolutionnaire*. Paris, Plon-Nourrit, s. d. (1921), 300 p. in-8°.

Digitized by Google

de pensée d'alors, suffira pour orienter les lecteurs sur les convictions intimes de M. Cochin. Deux chapitres la composent; le premier reproduit une conférence faite en 1912 sur, ou plutôt contre, les philosophes qui, « avant la Terreur sanglante de 1793, ont fait régner, de 1765 à 1780, dans la république des lettres une Terreur sèche, dont l'Encyclopédie fut le Comité de Salut public » (p. 5); ils ont fait « tomber des têtes en grand nombre », grâce surtout aux sociétés philosophiques et, parmi elles, la plus célèbre, mais aussi la plus perverse, « la capitale du monde des nuées », le Grand Orient[1] » (p. 15). Une seconde étude roule sur la *Mystique de la libre pensée*, où quelques pages sur le catholicisme de Rousseau sont suivies d'une lettre à M. Édouard Leroy « sur la foi sans Dieu »; l'auteur y prend à part « le solidarisme radical » de M. Bouglé et les « théologiens à la Durckeim ». On a joint à ces dissertations, qui échappent forcément à nos critiques, la réimpression de la brochure bien connue de l'auteur écrite contre M. Aulard à propos des observations du professeur à la Sorbonne dirigées contre l'œuvre historique de H. Taine. On y a réimprimé aussi, sous le titre *Des sources et de la méthode pour étudier les actes du gouvernement révolutionnaire*, l'introduction du volume annoncé plus haut; deux petits articles, *Comment furent élus les députés des États-Généraux*, *la Campagne électorale de 1789 en Bourgogne*, quelques pages enfin sur *le Patriotisme humanitaire*, terminent ce recueil posthume. Assurément, on trouvera des remarques intéressantes, des aperçus originaux, quelques détails utiles dans ces différents fragments d'une activité scientifique trop tôt interrompue par une fin glorieuse; mais on se demande pourtant si ses amis n'ont pas rendu plutôt un mauvais service au défunt en réunissant ainsi, sous un titre qui semblait promettre beaucoup et que le livre lui-même ne réalise pas, ces pages qui témoignent d'une façon si marquée des antipathies de l'auteur pour la Révolution et de son attachement aux conceptions d'ancien régime. Je crains bien que toutes ses considérations, exposées d'ailleurs avec talent et une conviction très sincère, ne fassent pas grande impression sur des lecteurs qui ne seraient pas gagnés d'avance aux tendances réactionnaires dans le domaine des idées, des sentiments et de la vie politique.

La collection des auteurs de « l'Élite de la Révolution », qui nous

1. Pour donner une idée du style sibyllin de l'auteur, nous nous bornons à transcrire ce passage, p. 33 : « Deux et deux font cinq, dit le chrétien; deux et deux font trois, dit le jacobin; deux et deux ne font quatre que dans l'immuable, Dieu ou le néant... Seulement il faut, pour comprendre, être chrétien; le chrétien seul comprendra cela. »

Digitized by Google

a fourni déjà, dans un étrange pêle-mêle, les œuvres choisies de Mirabeau, de Robespierre, de Marat, de Saint-Just, de Fabre d'Églantine et de Fouquier-Tinville, vient de mettre au jour également les *Discours civiques de Danton*, avec une introduction et des notes de M. H. FLEISCHMANN[1]. Dans sa préface, il proteste à la fois contre « l'outrageant éloge de la clémence de Danton » (p. XIX) et affirme qu'après toutes les études anciennes et récentes (il ignore sans doute celles de M. Mathiez) il est certain que le tribun est mort « les mains pures de sang, pures d'argent ». Aussi ses discours, « lambeaux heurtés et déchirés de ce tonnerre qu'il lègue à la postérité », sont-ils des « leçons d'honnêteté, de foi, de civisme et surtout de courage ». Comme nous possédons déjà l'édition critique, si soignée, des discours de Danton, récemment donnée par M. Fribourg, il n'est pas probable que les historiens désireux de citer les paroles du célèbre révolutionnaire aillent les chercher dans ce volume, où, malgré la promesse du titre, manquent bien des notes explicatives et dont le texte est emprunté au *Moniteur*, sans qu'on indique le tome et la page où il est pris.

M. MATHIEZ a réuni en un volume une série de conférences publiques et des études insérées dans les *Annales révolutionnaires* qui, toutes, se rapportent, plus ou moins directement, à la personne de Robespierre[2]. Aucun de nos lecteurs n'ignore avec quelle ardeur et quelle conviction très sincère le professeur de Dijon, identifiant les idées mères de la Révolution avec les tendances individuelles de l'avocat d'Arras, voit en ce dernier la victime des factions dominées par de vils intrigants qui ont failli faire périr la France. « Si nous voulons que sa convalescence soit courte et sa guérison complète, appliquons-lui l'élixir Robespierre et ne tardons pas trop, car bientôt il ne serait plus temps » (p. 190). Mais à côté de ces exposés de principes (*Robespierre terroriste*, *Pourquoi nous sommes robespierristes*) que nous ne songeons pas à discuter ici, quoiqu'il nous soit impossible d'acquiescer à certaines énonciations de l'auteur[3], M. Mathiez nous offre d'intéressantes études sur le *Banquier anglais Walter Boyd* et ses amis, agents de Pitt à Paris ; sur le fameux *Carnet de Robespierre* pour l'année 1793,

1. *Discours civiques de Danton*, avec une introduction et des notes par H. Fleischmann. Paris, Fasquelle, 1920, XXVII-271 p. in-8°.

2. *Robespierre terroriste*, par Albert Mathiez, professeur à l'Université de Dijon. Paris, la Renaissance du Livre, s. d. (1920), 191 p. in-18.

3. M. Mathiez nous affirme de Robespierre « qu'il ne fut terrible que contre ceux qui assassinaient la patrie » et que, s'il « a organisé le despotisme de la liberté », c'est « pour vaincre le despotisme des rois » (p. 37). Est-ce que Bailly, Thouret, Lavoisier, Malesherbes, Mme Roland et tant d'autres étaient des « despotes » ?

Digitized by Google

et les *Notes* du dictateur contre les Dantonistes ; il nous fournit l'essai d'une édition critique de ces notations qui nous paraît très réussi ; il nous renseigne aussi sur les rapports de Danton avec un ancien agent des affaires étrangères, nommé Durand, qui servit d'intermédiaire pour gagner le tribun, aux dépens de la liste civile ; il compare enfin les deux versions (l'officielle et l'officieuse) du procès des Hébertistes, versions qui diffèrent en effet assez notablement par endroits. Ce sont là des contributions d'un travailleur sagace et appliqué dont tous les curieux de l'histoire de la Révolution sauront gré à M. Mathiez.

M. Arthur Chuquet ajoute un quatrième volume à son recueil de lettres et de notes inédites sur les *Quatre généraux de la Révolution, Hoche et Desaix, Kléber et Marceau*[1]. L'infatigable et heureux fouilleur d'archives a réuni, dans ces dernières années, une nouvelle et ample moisson de documents émanant de ces hommes de guerre illustres ou se rapportant à leurs personnes. Ces pièces ne présentent pas toutes naturellement un intérêt majeur, mais il en est de bien curieuses pour l'appréciation de la capacité politique ou du patriotisme éclairé d'un Hoche[2] ou d'un Kléber[3] qui tiennent, à eux deux, les trois quarts de ce volume. Le dossier Desaix a fourni quelques pièces intéressantes[4] ; pour Marceau, mort à la fleur de l'âge, M. Chuquet n'a pu découvrir qu'une dizaine de pièces nouvelles. Il a joint, selon son excellente habitude, aux documents eux-mêmes, une soixantaine de notes ou appendices qui témoignent de sa remarquable information sur tous les hommes et les événements militaires de ce temps[5].

1. Arthur Chuquet, membre de l'Institut, ***Quatre généraux de la Révolution : Hoche et Desaix, Kléber et Marceau***, lettres et notes inédites, 4e série. Paris, E. de Boccard, 1914-1920, 418 p. in-8°.

2. Les lettres de Hoche datent surtout de son séjour en Normandie et en Bretagne et presque toutes de 1796. Il y exprime son « horreur » d'un gouvernement militaire (p. 25), il critique les défauts de l'administration française sur le Rhin (p. 100). On peut relever surtout la belle lettre du général au Directoire, du 19 ventôse an IV : « Si l'on n'admet pas la tolérance religieuse, il faut renoncer à l'espoir de la paix dans ces contrées. Le dernier habitant, charmé d'aller en paradis, se fera tuer en défendant l'homme qu'il pense lui en avoir ouvert les portes » (p. 39).

3. Nous mentionnerons la lettre de Kléber à Beurnonville, du 7 vendémiaire an V, où il déclare que, « soldat de la Révolution, il n'a pris les armes que pour conquérir la liberté et éloigner nos ennemis des frontières. La liberté est conquise, l'ennemi est loin des frontières, la patrie est satisfaite ; je n'ai contracté qu'avec elle... Je ne serai jamais l'instrument passif d'un système de conquête » (p. 237).

4. Notamment ses lettres à Moreau sur le siège de Kehl, novembre 1796 à janvier 1797 (p. 145-157).

5. P. 149, une note aurait pu expliquer que *Schillig* c'est *Schilligheim*, près

Digitized by Google

M. Gustave Lenôtre, qui a déjà consacré tant de volumes à reprendre certains épisodes obscurs ou connus du drame révolutionnaire et à les raconter avec une verve indiscutable en s'appuyant sur des documents nouveaux, n'a pas résisté à la tentation de dire, lui aussi, son avis sur le malheureux enfant prisonnier au Temple; ses articles, publiés d'abord dans la *Revue des Deux Mondes*, viennent d'être réunis en volume. Je ne sais pas si le *Roi Louis XVII et l'énigme du Temple*[1], malgré tout le talent de l'auteur, avancera grandement la solution de ce mystère qui a fait naître tant d'hypothèses depuis cinq quarts de siècle et fourni la matière de toute une bibliothèque. M. G. Lenôtre affirme ne vouloir rien emprunter qu'aux documents officiels et aux témoignages autorisés et vouloir négliger à dessein les émouvantes et suspectes légendes nées au cours des années; mais il avoue lui-même que « les lacunes sont nombreuses en cette confuse chronique »; qu'il devra avoir recours à des raisonnements, à des hypothèses plus nombreuses encore et que « la solution nouvelle... ne satisfera complètement personne ». L'auteur « pose en principe que nous ne savons encore presque rien des « dessous de la Révolution » (p. 128). C'est peut-être vrai, mais ce qu'il nous en révèle ne suffit, en tout cas, pas à nous faire voir plus clair dans le mystère. En somme, M. Lenôtre veut que les Girondins, Danton, Robespierre, « sacrifiant leur sentiment démocratique à l'intérêt de la patrie, aient envisagé aux heures de la France en péril l'éventualité d'une restauration monarchique », et que, patriotes sincères (ou hardis aventuriers), ils aient songé successivement à s'emparer de l'*Enfant-roi* ou du *louveteau* pour leur servir « de gage d'impunité » (p. 135). — Qui disposera de ce gage précieux? Là-dessus l'auteur raconte, avec force détails, les péripéties de l'existence *réelle* et *supposée* du petit captif. Pour lui, depuis le jour (19 janvier 1794) où Simon quitte la prison, on n'est plus sûr de rien; on entre en pleine légende. Hébert et Chaumette ont-ils fait évader alors déjà le Dauphin? Il y a bien toujours un enfant au Temple, que Robespierre en aurait fait sortir à son tour, en 1794, et même emmené à Meudon, mais qui aurait été reconduit en prison quand on se serait aperçu qu'il n'était pas le vrai prince (p. 226). Puis il y aurait eu une nouvelle substitution; cet enfant ayant été conduit chez le banquier Petitval au château de Vitry, on

Strasbourg. — P. 377, dans la notice sur F.-X. Burger, le frère utérin de Kléber, il faut rectifier l'indication erronée que le futur général partit, en 1775, pour *Munster* (en Westphalie); c'est *Munich* qu'il faut lire.

1. Gustave Lenôtre, *le Roi Louis XVII et l'énigme du Temple*. Paris, Perrin et Cie, 1921, II-451 p. in-8°.

Digitized by Google

l'a remplacé par le pauvre sourd-muet dont le décès fut officiellement constaté le 9 juin 1795, après que, depuis le mois d'octobre précédent, le silence à peu près complet se fut fait sur le prisonnier du Temple qui, depuis longtemps, n'était plus le vrai Dauphin. Mais qu'était-il devenu? A vrai dire, on ne le sait pas et, vraisemblablement, on ne le saura jamais. M. Lenôtre est trop prudent pour prendre parti pour aucun des « faux dauphins » qu'on a vus surgir plus tard; ses derniers chapitres, qui leur sont consacrés, sont plutôt négatifs pour Jean-Marie Hervagault, Mathurin Bruneau, Naundorff, le baron de Richemont, qui trouvèrent chacun des partisans dévoués et prêts à les acclamer avec une foi naïve qu'aucune contradiction raisonnée, aucune démonstration critique ne sauraient ébranler. Aussi la curieuse étude de M. Lenôtre, en faisant toucher du doigt, pour ainsi dire, l'impossibilité d'arriver à la solution définitive du problème, ne sera pas la dernière sur ce sujet. On peut admettre, avec lui, que le Dauphin fut véritablement enlevé du Temple; mais on doit avouer ensuite qu'on ne sait absolument pas ce que l'enfant est devenu, s'il a survécu à la Terreur, et on peut se demander si tous ceux qui se sont présentés dans la suite pour le remplacer sur le trône de France étaient des hallucinés, des aventuriers ou des mystificateurs; mais leurs partisans actuels sont trop convaincus pour permettre de clore enfin « la question Louis XVII ».

Pour en finir avec les monographies biographiques, il nous reste à mentionner celle que M. Otto Karmin a consacrée à *Sir Francis d'Ivernois*[1], l'homme politique genevois qui joua, comme publiciste et comme conseiller de Pitt, durant l'ère révolutionnaire et impériale, un rôle assez important, bien que fort oublié de nos jours. M. Karmin, en son vivant professeur agrégé à l'Université de Genève, avait déjà appelé l'attention du public sur ce personnage, en publiant (en 1913) dans la *Revue historique de la Révolution française et de l'Empire* l'inventaire des papiers de Sir Francis conservés à la bibliothèque de sa ville natale. M. Karmin venait de terminer ce volume, thèse de doctorat pour la Faculté des lettres de Paris, quand la mort est venue l'enlever brusquement, et ce sont deux de ses amis qui ont mis au jour ce travail très méritoire, fruit du dépouillement d'un amas considérable de manuscrits; il nous apporte bien des détails nouveaux sur l'histoire intérieure de Genève avant et pendant l'époque révolutionnaire, et bien des choses aussi sur la politique générale du XVIII^e^ siècle finissant, Fran-

1. *Sir Francis d'Ivernois (1757-1842), sa vie, son œuvre et son temps*, précédé d'une notice sur son père H.-F. d'Ivernois et sur la situation politique de Genève, 1748-1768, par Otto Karmin. Genève, Bader et Montgenat, 1920, XIII-730 p. in-8°, avec portrait.

Digitized by Google

cis d'Ivernois ayant été l'un des publicistes les plus féconds de son temps et fort mêlé, par moments, aux affaires de France, d'Angleterre et des cantons helvétiques. Peut-être l'auteur, vivement intéressé par son sujet, a-t-il un peu trop abusé de l'abondance des matériaux qu'il a réunis à Genève, à Londres, à Berne et à Paris; quel que fût son mérite, d'Ivernois n'était pas en droit de réclamer une biographie de plus de sept cents pages, même en ajoutant à l'histoire de sa vie l'analyse de ses nombreux écrits, imprimés ou inédits. Un lecteur ordinaire s'effrayera sans doute à l'idée de devoir parcourir tant de feuillets consacrés à ce Suisse britannisé assez ignoré de nos jours. Mais un esprit sérieux prendra plaisir à suivre les avatars multiples de ce personnage, surtout dans le troisième livre, consacré aux événements politiques de 1789 à 1794, et dans le quatrième, où nous le voyons agent de Pitt, collaborateur de Mallet du Pan, de Frédéric Gentz et chargé de négociations en Russie. Après le Congrès de Vienne et la restauration de la république de Genève, d'Ivernois se consacra d'abord au service de sa petite patrie, puis se retira des affaires sans déposer pourtant sa plume; encore en 1836 il publiait une brochure contre la politique de M. Thiers; beaucoup de ses derniers écrits sont restés manuscrits. La bibliographie jointe au volume en énumère une cinquantaine consacrés à des questions de politique, à des statistiques, à des études financières et à l'histoire des dernières révolutions de Genève.

Si nous passons aux travaux d'histoire locale, nous trouvons d'abord le livre de M. Gaston Dodu, intitulé *Trois mois à Paris sous la Terreur*[1] et consacré à l'histoire plutôt anecdotique de la capitale, en pluviôse, ventôse et germinal de l'an II. Nous avons parlé autrefois, ici même, d'un premier ouvrage de l'auteur, *le Parlementarisme et les parlementaires sous la Révolution* (1911), où déjà le côté anecdoctique prédominait; c'est encore plus le cas pour le présent volume. M. Dodu a dépouillé très consciencieusement beaucoup de journaux contemporains, les recueils de documents (procès-verbaux officiels, rapports de police, etc.) mis au jour par Adolphe Schmidt et Dauban, MM. Aulard, P. Caron, J. Guillaume et L. Tuetey; muni d'amples matériaux, il a voulu placer sous les yeux du public, dans une série d'esquisses alertement brossées, le résultat de ses recherches. Il est un admirateur convaincu de l'époque où « les géants de la Convention tenaient tête tout seuls aux coalisés des plus vieilles monarchies ». On ne se rend pas bien

1. Gaston Dodu, docteur ès lettres, *Trois mois à Paris sous la Terreur*. Paris, Hachette, 1921, XI-376 p. in-8°.

Digitized by Google

compte d'ailleurs pourquoi l'auteur, voulant nous montrer « Paris sous la Terreur », s'arrête en germinal an II, sans englober encore dans son tableau les mois de floréal, prairial et messidor, durant lesquels la capitale était assurément plus terrorisée encore. Il a divisé son travail en trois parties d'étendue inégale. La première nous conduit au *Palais national*, au jardin des Tuileries, au « sanctuaire » des représentants du peuple, qu'il glorifie en termes enthousiastes[1], car, pour lui, « c'est un fait que la France n'a pas encore connu, à l'heure qu'il est, de gouvernement plus digne de ce nom, plus conscient de ses devoirs, moins veule et moins dépendant de la masse électorale, que celui qu'elle posséda du 10 juillet 1793 au 9 thermidor an II[2] » (p. 55). La seconde partie, *A travers la ville*, nous promène dans Paris, en proie aux anxiétés de la guerre et de la vie chère; l'auteur nous parle de la morale révolutionnaire, faisant la guerre au vice[3]; il nous fait assister aux séances du club des Jacobins, du « tribunal de mort »; il nous mène aux théâtres et à la place de la Révolution. Dans la troisième partie, nous visitons la banlieue et on nous montre ses rapports avec Paris. On trouvera partout des allusions transparentes aux événements du jour[4], allusions qu'on aimerait mieux ne pas rencontrer dans un livre d'histoire, quoi qu'en pense l'auteur, qui déclare « disqualifié » l'écrivain qui « négligerait d'exploiter l'utilité pratique » de ses études pour son siècle et son pays (p. x). Quant au récit lui-même, on ne peut qu'admirer l'optimisme d'un narrateur qui nous assure que les Parisiens de 1794, « malgré l'angoisse de la guerre, le manque de subsistances, malgré les emprisonnements et malgré la guillotine, n'avaient pas l'air malheureux. Ils étaient sur le passage du cyclone et personne n'avait l'air de trembler » (p. 96). Il est vrai que « Paris est la synthèse effarante et tragique des contradictions insolubles qui agitent l'âme humaine » (p. 173) et que, dès la préface, l'auteur « se fait fort... en groupant des tas de petits faits choisis à dessein...

1. « Qu'importe la Terreur », s'écrie l'auteur, « si c'était la rançon du travail d'enfantement de la société moderne! »

2. Il avoue pourtant que l'anarchie restait plus forte que la volonté gouvernementale (p. 124).

3. Assurément les chefs prêchaient la vertu; mais étaient-ils vertueux eux-mêmes? M. Dodu avoue qu'ils échouaient lorsqu'ils voulaient « accommoder les choses aux lois » et qu'il « faut mettre une sourdine aux accents de leur lyrisme » (p. 185).

4. Nous ne citerons, à titre d'exemple, que la violente sortie contre le gouvernement républicain, qui « laissait fleurir des Almereyda et des Bolo et était tout surpris de ne pouvoir liquider cette pourriture... sans éclabousser un gouvernement ou un parti » (p. 545). — P. 347, la loi du 21 mars 1916 sur la mise en culture des terres abandonnées est discutée.

Digitized by Google

cis d'Ivernois ayant été l'un
temps et fort mêlé, par mo
terre et des cantons helvéti
ressé par son sujet, a-t-i
matériaux qu'il a réunis
quel que fût son mérite,
une biographie de plus d
toire de sa vie l'analyse
dits. Un lecteur ordina
parcourir tant de feuil
ignoré de nos jours. M.
les avatars multiples
livre, consacré aux
le quatrième, où n
Mallet du Pan, de F
sie. Après le Congr
de Genève, d'Iverno
patrie, puis se reti
encore en 1836 i
M. Thiers; beauco
La bibliographie
consacrés à des
études financièr
Genève.

Si nous pass
d'abord le livre
sous la Terre
capitale, en pl
parlé autrefois
lementarism
où déjà le côté
le présent volu
coup de jour

...ui le travailleurs sérieux
... comme celui-ci. qu'en
... il veut à un texte p. 88).
... les généraux militaires
... Strasbourg p. 115. devra
... dans les rapports officiels et
... sur la malpropreté, la
... sérieusement blessés ne pou-
... de manœuvres.

...ologie. Nous avons tout d'abord
... Evrard sur les *Sub-*
... de 1788 à l'an V, dont
... précède d'une introduction
... signée de M. F. Evrard,
... des céréales dans le territoire
... sur la production
... qu'il comptait en 1790;
... de la boulangerie: il nous initie
... résidence royale, entourée
... nécessaires pour la culture
... grande ville pour l'époque, et
... que lui faisait Paris,
... Dans la seconde partie de
... des sources auxquelles
... manuscrites et imprimées, et de
... Ils ont dû écarter bien des
... parisiennes et versaillaises,
... nature trop semblable pour
... accueil en les accueillant
... outre mesure. Les textes
... périodes : celle du régime de la
... et celle du régime du
... croissant jusqu'au 4 sep-
... une série de chapitres, les
... du pouvoir central et des
... la surveillance des meu-
... populaires dans cette ques-
... caparement. occasionnant
... les localités du district, les

...rtement de Seine-et-Oise, *les*
...e 1788 *a l'an V*. Documents
...rd. t. I. Rennes. impr. Ober-

Digitized by Google

poursuites des délits pour accaparement des subsistances sur les marchés, etc. Ces mêmes rubriques se retrouvent dans les deux périodes; seulement les doléances, les troubles, les poursuites et les procès sont infiniment moins nombreux pour la seconde période que pour la première, quoique la crise des subsistances soit assurément aussi prononcée, sinon davantage; mais le terrorisme gouvernemental impose une obéissance bien plus absolue. Nous souhaitons que le second volume du recueil de MM. Defresne et Évrard soit mis au jour bientôt, et surtout nous demandons aux consciencieux éditeurs d'y joindre un index des noms de lieux et de personnes, en outre de la simple table des matières.

Les thèses de doctorat de M. l'abbé GODARD sont consacrées à deux chapitres distincts de l'histoire du département de la Sarthe pendant la Révolution. La thèse principale offre, dans un tableau bien documenté, l'*Histoire religieuse de la Sarthe, de 1789 à l'an IV*[1]. C'est une étude faite avec beaucoup de soin et dont les résultats sont présentés avec une modestie qui ne fait qu'en relever le mérite. L'érudition de bon aloi de l'auteur, visible partout, inspirera une entière confiance à tout lecteur de l'ouvrage. La tâche n'était pas facile, car la Sarthe ne forme pas un tout homogène, et les Sarthois diffèrent notablement entre eux, comme le fait remarquer M. Godard, selon qu'on les prend au nord ou à l'ouest de leur département, vers les confins de la Touraine ou du côté de La Flèche et de Sablé. L'auteur a divisé son livre en douze chapitres. Le premier traite des religieux et des religieuses du diocèse du Mans; distribués dans une cinquantaine de couvents (trente pour hommes, vingt-quatre pour femmes) avec une population de 620 âmes, la plupart grassement rentés[2], mais « la vie morale s'étiole visiblement » et « la vie intellectuelle languit » également. Dans le second chapitre, nous apprenons à connaître le clergé séculier et l'état religieux du diocèse, le chapitre de la cathédrale et son dédain aristocratique pour les chanoines « dont la famille est peu de chose », le bas clergé désireux de s'affranchir des moines, de l'évêque, des chapitres, dont il conteste les privilèges. Ces dispositions rendront les curés favorables aux débuts de la Révolution, grâce à « un individualisme poussé à l'excès » (p. 98). Quant au sentiment religieux des masses, les données sont souvent contradictoires; les églises sont remplies dans tel district et vides ailleurs; les mœurs sont assez dissolues. Aussi, lors des élections aux États-Généraux, nous

1. *Essai sur l'histoire religieuse de la Sarthe, de 1789 à l'an IV*, par l'abbé M. Godard, docteur ès lettres. Paris, Jouve et Cie, 1920, 691 p. gr. in-8°.

2. A Saint-Vincent, seize bénédictins possédaient 118,000 livres de revenus, sans compter 20,000 livres de pots-de-vin, des redevances en nature, etc. (p. 67).

Digitized by Google

d'établir tout ce qu'on voudra » (p. IX). Peu de travailleurs sérieux consentiront, je crois, à signer des aphorismes comme celui-ci, qu'en histoire on peut faire dire tout ce qu'on veut à un texte (p. 88). L'auteur lui-même, qui fait un grand éloge des hôpitaux militaires d'alors en citant, entre autres, celui de Strasbourg (p. 115), devra renoncer à son optimisme quand il lira dans les rapports officiels et les journaux locaux tout ce qu'ils disent sur la malpropreté, la pénurie de cet établissement, où les plus gravement blessés ne pouvaient être opérés de nuit, vu le manque de chandelles.

En passant à l'histoire départementale, nous avons tout d'abord à mentionner le recueil de MM. DEFRESNE et ÉVRARD sur les *Subsistances dans le district de Versailles, de 1788 à l'an V*, dont le premier tome vient de paraître[1]. Il est précédé d'une introduction très détaillée et soigneusement documentée, signée de M. F. Évrard, qui nous renseigne sur le commerce des céréales dans le territoire du futur district vers la fin de l'ancien régime; sur la production du grain des quatre-vingt-quatre communes qu'il comptait en 1790; sur les conditions de la meunerie et de la boulangerie; il nous initie à la situation particulière de Versailles, résidence royale, entourée d'immenses terrains de chasses royales, inutilisables pour la culture et d'ailleurs chétifs de nature, assez grande ville pour l'époque, et difficile à ravitailler, à cause de la concurrence que lui faisait Paris, soit par terre, soit par la voie fluviale. Dans la seconde partie de l'introduction, M. Évrard nous entretient des sources auxquelles son collègue et lui ont puisé, manuscrites et imprimées, et de la méthode suivie pour leur travail. Ils ont dû écarter bien des documents trouvés dans les archives parisiennes et versaillaises, d'abord parce qu'ils étaient souvent de nature trop semblable pour ne pas donner une fatigante monotonie au recueil en les accueillant tous, et puis aussi pour ne pas l'enfler outre mesure. Les textes eux-mêmes se rapportent à deux périodes : celle du régime de la libre circulation (de l'été 1788 à mai 1793) et celle du régime du maximum, établi le 4 mai et allant en décroissant jusqu'au 4 septembre 1793. On y peut étudier, dans une série de chapitres, les pièces relatives aux récoltes, aux mesures du pouvoir central et des pouvoirs locaux pour le ravitaillement, à la surveillance des meuniers et boulangers, au rôle des sociétés populaires dans cette question si délicate; on y suit les bruits d'accaparement, occasionnant des troubles souvent graves dans certaines localités du district, les

1. Collection de documents inédits, etc., département de Seine-et-Oise, *les Subsistances dans le district de Versailles, de 1788 à l'an V.* Documents recueillis et publiés par A. Defresne et F. Évrard, t. I. Rennes, impr. Oberthür, 1921, CLVII-365 p. in-8°.

Digitized by Google

poursuites des délits pour accaparement des subsistances sur les marchés, etc. Ces mêmes rubriques se retrouvent dans les deux périodes ; seulement les doléances, les troubles, les poursuites et les procès sont infiniment moins nombreux pour la seconde période que pour la première, quoique la crise des subsistances soit assurément aussi prononcée, sinon davantage ; mais le terrorisme gouvernemental impose une obéissance bien plus absolue. Nous souhaitons que le second volume du recueil de MM. Defresne et Évrard soit mis au jour bientôt, et surtout nous demandons aux consciencieux éditeurs d'y joindre un index des noms de lieux et de personnes, en outre de la simple table des matières.

Les thèses de doctorat de M. l'abbé GODARD sont consacrées à deux chapitres distincts de l'histoire du département de la Sarthe pendant la Révolution. La thèse principale offre, dans un tableau bien documenté, l'*Histoire religieuse de la Sarthe, de 1789 à l'an IV*[1]. C'est une étude faite avec beaucoup de soin et dont les résultats sont présentés avec une modestie qui ne fait qu'en relever le mérite. L'érudition de bon aloi de l'auteur, visible partout, inspirera une entière confiance à tout lecteur de l'ouvrage. La tâche n'était pas facile, car la Sarthe ne forme pas un tout homogène, et les Sarthois diffèrent notablement entre eux, comme le fait remarquer M. Godard, selon qu'on les prend au nord ou à l'ouest de leur département, vers les confins de la Touraine ou du côté de La Flèche et de Sablé. L'auteur a divisé son livre en douze chapitres. Le premier traite des religieux et des religieuses du diocèse du Mans ; distribués dans une cinquantaine de couvents (trente pour hommes, vingt-quatre pour femmes) avec une population de 620 âmes, la plupart grassement rentés[2], mais « la vie morale s'étiole visiblement » et « la vie intellectuelle languit » également. Dans le second chapitre, nous apprenons à connaître le clergé séculier et l'état religieux du diocèse, le chapitre de la cathédrale et son dédain aristocratique pour les chanoines « dont la famille est peu de chose », le bas clergé désireux de s'affranchir des moines, de l'évêque, des chapitres, dont il conteste les privilèges. Ces dispositions rendront les curés favorables aux débuts de la Révolution, grâce à « un individualisme poussé à l'excès » (p. 98). Quant au sentiment religieux des masses, les données sont souvent contradictoires ; les églises sont remplies dans tel district et vides ailleurs ; les mœurs sont assez dissolues. Aussi, lors des élections aux États-Généraux, nous

1. *Essai sur l'histoire religieuse de la Sarthe, de 1789 à l'an IV*, par l'abbé M. Godard, docteur ès lettres. Paris, Jouve et Cie, 1920, 691 p. gr. in-8°.

2. A Saint-Vincent, seize bénédictins possédaient 118,000 livres de revenus, sans compter 20,000 livres de pots-de-vin, des redevances en nature, etc. (p. 67).

Digitized by Google

voyons les cahiers du tiers demander la suppression d'une partie des ordres religieux, et l'évêque, M. de Gonssans, ne passe qu'après quatre de ses curés; le clergé est d'accord avec le tiers sur la plupart des points importants du programme libéral, et il salue avec enthousiasme les premières lois religieuses. Aussi les prêtres sont-ils élus maires ou officiers municipaux[1]; même, après la mise en vente des biens ecclésiastiques, ils restent partisans du mouvement[2]; ils participent avec entrain aux enchères des biens de l'Église; « religieux et simples bénéficiers, pasteurs qui refuseront le serment et curés qui le prêteront se mettent sur les rangs » (p. 185). Puis l'introduction de la constitution civile du clergé, le serment requis des prêtres fonctionnaires publics, changèrent leurs dispositions dans la Sarthe comme partout. Il y eut des hésitations naturelles, des tergiversations, des restrictions échappatoires, des rétractations qui, dit l'auteur, « rendent difficile ou plutôt impossible de répartir les prêtres en sermentés et insermentés, si ce n'est pour une période bien délimitée » (p. 225)[3]. En septembre 1792, environ 216 ecclésiastiques (soit 48 °/₀) sont considérés comme assermentés dans le département, 236 (soit 52 °/₀) ont quitté leur poste (p. 246), mais la proportion est très variable selon les districts. Quand il s'agit de nommer un évêque, ce fut, sur le refus de Grégoire qui opta pour Blois, Prudhomme de la Boussinière qui fut élu par 121 voix, le 15 février 1791, alors qu'il y avait eu, la veille, 413 votants! L'organisation de la nouvelle église constitutionnelle se fit avec ordre et calme, sauf que la suppression de 171 anciennes paroisses suscita bien des colères et des jalousies dans les campagnes. M. Godard est d'une équité trop rare encore, pour ne pas être spécialement relevée, dans son appréciation du clergé schismatique[4]. En parlant des troubles religieux qui éclatent dans le pays à la fin de 1790 et dans les premiers mois de 1791, il reconnaît également « les imprudences de langage et les violences d'expression regrettables » de certains

1. « Il n'y avait pas de paroisse de la Sarthe, en 1790, où quelque membre du clergé n'appartînt au corps municipal » (p. 173).

2. Encore en janvier 1790, un curé écrivait dans ses registres paroissiaux qu'il « faudrait faire une boucherie de tous les Français, si on voulait faire une contre-révolution » (p. 165).

3. Plus d'un de ceux qui se rétractent le fait pour des motifs politiques, comme l'abbé Hubert de Crézé, qui le dit expressément en novembre 1792 (p. 241).

4. « La majeure partie des constitutionnels est tenue pour irréprochable par les autorités civiles..., et leur conduite, au temps des persécutions, démontre jusqu'à l'évidence la sincérité, la profondeur, la ténacité de leur attachement à la religion » (p. 349-350).

Digitized by Google

réfractaires, ainsi que les manœuvres ouvertes ou cachées, destinées à évincer les « intrus ». Ces troubles s'accentuent après la fuite malencontreuse de Varennes, qui amène un redoublement de rigueurs contre les insermentés; des violences sont commises de part et d'autre[1]; l'inertie des administrations *stimule* les brutalités de la plèbe urbaine ou rurale; dès le printemps de 1792, on assiste à l'internement, puis à la déportation des réfractaires[2]; en mars de cette année, se forment les premiers attroupements insurrectionnels d'où naîtra la chouannerie sarthoise. Les derniers chapitres du livre sont consacrés à la dispersion, à la *déprêtrisation* du clergé constitutionnel, aux tentatives d'abolition de tout culte, tentatives « qui se heurtent, le plus souvent, à des résistances des ecclésiastiques ou des populations » (p. 624). La renaissance du catholicisme s'y mêle parfois à des manifestations contre-révolutionnaires, avec des procédés « imités des chouans », abatage des arbres de la liberté, menaces proférées contre les juges de paix, outrages à des officiers municipaux, où les femmes surtout se font remarquer par leurs violences (p. 651-653). La conclusion de cet intéressant travail, sur lequel nous nous sommes plus longtemps arrêté, parce que c'est une des meilleures monographies consacrées à l'histoire de la Révolution dans ces dernières années, aurait pu être rédigée d'une façon peut-être un peu moins vague[3].

La seconde thèse de M. Godard, sur les *Levées d'hommes et acheteurs de biens nationaux dans la Sarthe en 1793*[4], présente un moindre intérêt, car il ne traite pas précisément les deux sujets spéciaux qui semblent indiqués par ce premier titre, mais plutôt un point tout spécial marqué plus clairement par le second titre : *Réquisitionnaires de la Sarthe contre acheteurs de biens nationaux*. Il semble bien que les Sarthois n'aient pas eu — du moins alors — l'humeur bien belliqueuse, témoin ce greffier de Saint-Julien, qui, désigné pour partir, déclarait « qu'il se tuerait plutôt que de marcher à la défense de la patrie » (p. 38). Ailleurs les recrues demandaient qu'on mît en route tout d'abord les acquéreurs des biens nationaux, les riches propriétaires. Ailleurs encore

1. M. Godard cite la municipalité de Chevillé, très attachée aux réfractaires, qui parlait de « faire du massacre » (p. 525).

2. Environ 300 prêtres manceaux sont sortis de France en 1792 (p. 547). Quatre seulement des prêtres du département furent guillotinés en 1793 et 1794 (p. 566).

3. P. 292, lire *Brendel* pour *Brindel* et *Volfius* pour *Volfins*.

4. *Levées d'hommes et acheteurs de biens nationaux dans la Sarthe en 1793*, par l'abbé M. Godard, docteur ès lettres. Le Mans, A. de Saint-Denis, 1920, 159 p. gr. in-8°.

Digitized by Google

se manifeste un mécontentement général, parce que « l'utilité des sacrifices qu'on leur demande échappe aux réquisitionnaires ». Les autorités elles-mêmes ont peur de se démunir de forces patriotes, vu le danger d'une attaque vendéenne ou d'un coup de main contre-révolutionnaire. Beaucoup des appelés qui sont partis se hâtent de rentrer, si bien que de 10,000 hommes il en reste à peine 2 à 3,000 sous les drapeaux; « la vague d'anarchie déferle sur le département » si fort qu'une bande de mutins ose déclarer « qu'ils couperaient le col à ceux de leurs concitoyens qui voudraient partir » (p. 71), et qu'on peut « entendre partout crier : Vive le roi »! Les opérations du tirage au sort sont truquées; on ne remet pas aux ayants droit les collectes faites pour les volontaires; dans certaines communes on désigne exprès pour marcher des hommes de soixante et même de soixante-dix ans (p. 95), etc. En somme, l'on peut dire que, sur ce sujet aussi, M. Godard, après avoir réuni des documents intéressants, les a utilisés avec critique et qu'il nous a fourni ainsi une contribution très utile à cette grande question, si complexe et si controversée, des volontaires et réquisitionnés de la Révolution.

M. l'abbé Sevestre, dont nous avons déjà plus d'une fois mentionné le nom dans cette Revue, vient de nous donner deux nouveaux volumes relatifs à l'histoire religieuse locale de l'époque révolutionnaire. Il a réuni, tant aux Archives nationales que dans les archives départementales afférentes, une collection curieuse de ces enquêtes officielles sur le clergé qu'avait organisées le gouvernement consulaire, dont MM. Uzureau et Clément avaient déjà tiré profit dans des travaux récents. *L'enquête gouvernementale et l'enquête ecclésiastique sur le clergé de Normandie et du Maine*[1], publiées par M. Sevestre, s'étendent sur ces deux anciennes provinces, embrassant neuf départements, et les données en sont d'autant plus intéressantes que ces enquêtes ont été faites souvent ou du moins contrôlées par des personnages très intelligents, comme Montalivet, préfet de la Manche, ou Beugnot, préfet de la Seine-Inférieure[2]. L'éditeur a annoté minutieusement ces pièces, et les

1. *L'Enquête gouvernementale et l'enquête ecclésiastique sur le clergé de Normandie et du Maine, de l'an IX à l'an XIII*, par Émile Sevestre. Paris, A. Picard, 1918, XVIII-158, 232 p. gr. in-8°, avec portraits et cartes. L'ouvrage de M. l'abbé Sevestre a été couronné par l'Institut. Je remarque que le tome *deuxième* porte la date de *1913* déjà; il a sans doute été terminé en premier lieu.

2. Cela n'est pourtant pas toujours le cas; quand on voit, par exemple, le même fonctionnaire public qualifier successivement le même homme de *fanatique*, d'*intolérant*, d'*entêté* et puis d'*homme paisible*, on se demande quelle importance on peut attacher à de semblables jugements (p. 261), dont quelques-uns sont basés sans doute sur de simples cancans réactionnaires.

Digitized by Google

innombrables notices biographiques sur des membres du clergé, le plus souvent obscurs, qu'apporte son ouvrage seront assurément utiles aux rédacteurs futurs de monographies locales. On apprend à connaître dans ces rapports, non destinés à la publicité, le fort et le faible du bas clergé d'alors, du moins du plus grand nombre, car, assez fréquemment, l'enquêteur se borne à dire que le sous-préfet « n'a reçu aucune plainte sur ce desservant ». Mais bon nombre d'autres jugements sont nettement accentués, soit au point de vue politique, soit à celui du savoir et de la moralité, et même parfois d'une façon assez contradictoire[1]. Il y en a des douzaines parmi ces desservants qui sont simplement qualifiés de « bonshommes »; d'autres sont « de braves hommes, sans moyens » ou de « faibles moyens ». Il y en a des « non-constitutionnels, avares, immoraux, mésestimés, chouans fanatiques, soumis »; il en est un « toujours dans son fauteuil, ne pouvant marcher; ce n'est pas la crême de la théologie »; un autre est « un ivrogne abruti, bon à rien »; un troisième, un « vieillard bon israélite ». L'évêque du Mans, Prudhomme, s'est déconsidéré « en dansant, en habits pontificaux, avec des femmes sur la place de l'Éperon », etc. De nombreux insermentés sont marqués comme talents médiocres, d'une conduite politique et privée équivoque; l'un est même qualifié de « voleur de bœufs, ayant servi la chouannerie de tout son pouvoir ». On peut aussi se rendre compte, en parcourant ces dossiers, quels métiers ces ecclésiastiques ont exercé, après leur renonciation, volontaire ou forcée, au ministère; on les trouve instituteurs, menuisiers, marchands de bétail, filassiers, valets d'écurie, etc. Ce qui frappe aussi le lecteur, c'est de voir qu'après le Concordat on a replacé comme curés et desservants des hommes officiellement stigmatisés pour leur conduite impudique et scandaleuse (p. 331, 333, 341, 343, 348, etc.)[2].

Il est regrettable que l'auteur, pressé, par les circonstances, d'envoyer ses textes à l'impression, se soit vu obligé d'ajouter à son ouvrage tant d'*errata* et d'*addenda*, ce qui forcera à des recherches supplémentaires ceux qui voudront utiliser son travail, d'autant que certains exemplaires ont été brochés avec une hâte non moins évidente[3].

1. « Le curé de Préaux est ennemi de la paix et des institutions républicaines, d'ailleurs assez estimé, de bonnes mœurs et d'une conduite vraiment apostolique » (p. 251). Du curé de Saint-Cyr, il est dit qu'il est « soumis aux lois, exerce le culte » et qu'il est « un homme exécré à juste titre » (p. 295).

2. L'un de ces futurs curés concordataires est « un ivrogne, scandaleux, impudique, homme à tous vices »; un autre est noté comme « mauvais prêtre, détesté, à éloigner », etc.

3. L'exemplaire reçu par la *Revue historique* a en *double* la feuille 3, tandis que la feuille 4 (p. 31-46) manque complètement.

Digitized by Google

C'est également à un sujet d'histoire religieuse, concernant l'un des départements de l'Ouest, que M. Raoul Patry a consacré son livre[1]. Cette étude consciencieuse, divisée en six chapitres, nous retrace le tableau de l'existence plus ou moins tourmentée de l'Église catholique dans le Calvados durant les quelques années qui s'écoulèrent entre la reconnaissance de la liberté des cultes par la Convention expirante et la réglementation nouvelle de ceux-ci par le Concordat. Après avoir jeté un coup d'œil rétrospectif sur la liberté des cultes, dans la période antérieure, liberté que la Terreur elle-même n'avait jamais abolie théoriquement, mais qu'elle avait à peu près supprimée de fait, dans la mesure du possible, par l'action de la plupart des représentants en mission, M. Patry entame son sujet à la date du décret du 3 ventôse de l'an III (21 février 1795), en s'aidant des nombreux documents colligés par lui dans les archives départementales à Caen et dans les archives communales de Caen, Falaise, Honfleur, Lisieux, Vire, etc. Encore que les représentants Gezno et Guermeur, en mission dans le département, soient favorables à « la liberté indéfinie des opinions religieuses », de nombreux conflits éclatent entre le clergé d'une part, les administrations communales et de district de l'autre, sur l'application de la loi, sur l'ouverture surtout des lieux de culte qu'autorisent certaines municipalités en faveur des réfractaires. Une enquête officielle, qui embrasse vingt cantons, signale l'existence de 234 églises, dont 169 sont rendues au culte (p. 87); les autres sont réclamées déjà par les fidèles qui ne s'intéressent guère aux fêtes républicaines qu'on y célèbre. Les froissements sont fréquents entre réfractaires et anciens constitutionnels et entre leurs ouailles respectives; en frimaire an V, la maison de détention de Caen renferme (encore ou de nouveau) trente-cinq détenus insermentés ou ayant rétracté leur serment. La loi du 7 fructidor an V semblait devoir assurer à l'Église catholique une existence moins précaire quand se produit le coup d'État du 18 fructidor, qui amène une réaction violente contre le clergé, accusé de royalisme[2], et des déportations nombreuses. Mais la majorité du clergé départemental n'en reste pas moins insaisissable, s'appuyant

1. Raoul Patry, *le Régime de la liberté des cultes dans le département du Calvados pendant la première séparation, 1795 à 1802*. Paris, Félix Alcan, 1921, 291 p. in-8°. On doit regretter que les caractères d'imprimerie choisis pour ce volume en rendent la lecture bien fatigante pour ceux qui n'ont pas de très bons yeux.

2. Le commissaire du département, Lévêque, annonçait « l'alliance effective des catholiques et des royalistes... Sitôt qu'il y a du trouble dans une commune, c'est qu'un réfractaire y a passé; maintenant il y en a partout » (lettre au ministre de la Police, du 5 prairial an V) (p. 127).

Digitized by Google

sur les masses rurales, et continue la lutte contre les assermentés, qui diminuent sans cesse en nombre, n'ayant plus de quoi vivre, et n'ayant plus d'évêque depuis que Fauchet est mort sur la guillotine. Le *presbytère* de Bayeux ne remplace qu'imparfaitement cette autorité supérieure et essaie en vain d'opérer une réconciliation générale des esprits, tandis que les vicaires épiscopaux de Mgr de Cheylus, royaliste intransigeant réfugié à Jersey, réussissent de plus en plus à gagner du terrain et obtiennent des rétractations nombreuses d'anciens schismatiques. Après le 18 brumaire se produit tout d'abord un arrêt dans les mesures restrictives, puis les infractions aux anciennes lois restent impunies; enfin l'accord se produit entre l'Église et l'État[1], non sans que le clergé tente parfois de franchir les limites nouvelles tracées par le Concordat[2]. Un appendice renferme les quelques rares documents que M. Patry a rencontrés dans le cours de ses recherches sur le protestantisme local à cette époque.

Nous terminerons ce bulletin par l'*Histoire de la négociation du Concordat*, de M. le comte Boulay de la Meurthe[3]. Après avoir mis au jour les six volumes de *Documents sur la négociation du Concordat*, que l'on connaît, l'auteur a éprouvé le désir bien naturel de retracer, après tant d'autres, le tableau des préliminaires de l'acte fameux par lequel le Premier Consul entendait réaliser la pacification religieuse de la France. Nul n'était mieux préparé que lui, par ses recherches antérieures, à nous en donner le récit exact et à formuler un jugement pondéré sur les longues et parfois pénibles discussions qui finirent par aboutir au pacte du 15 juillet 1801. L'ouvrage s'ouvre par un aperçu rapide sur l'état religieux de la France au 18 brumaire, sur ses deux clergés ennemis, sur l'indifférence des masses, sur les desseins de Bonaparte. Il raconte les ouvertures indirectes faites à Verceil, l'attitude de Pie VII et de la congrégation des affaires ecclésiastiques, la mission de Spina, les premiers projets discutés à Paris avec Bernier, puis le projet primitif du Premier Consul, la mission de Murat à Rome, l'examen des textes divergents, l'ultimatum de Bonaparte, l'arrivée de Consalvi,

1. Le Conseil général du Calvados disait dans son procès-verbal de l'an IX : « Si le gouvernement protège la religion, la religion, à son tour, le soutient et l'affermit » (p. 241).

2. M. Patry cite un rapport bien curieux, adressé à Fouché, sur « l'attitude des prêtres, qui, au mépris du Concordat et de ses lois organiques, qu'ils connaissent très bien, incorrigibles ennemis du bon ordre, s'immiscent dans l'administration des paroisses desservies par des conformistes, etc. » (p. 265).

3. *Histoire de la négociation du Concordat de 1801*, par le comte Boulay de la Meurthe. Tours, Alfred Mame, 1920, VIII-515 p. gr. in-8°.

Digitized by Google

la signature et les ratifications du Concordat[1]. Le récit est sobre, un peu incolore, mais impartial et complet. L'auteur, quelque admiration qu'il professe pour cette « œuvre d'union, raisonnée et étudiée, que le chef de l'État et celui de l'Église ont également désirée » (p. 502), a fort bien vu — encore qu'il ne le dise pas nettement — que le véritable sentiment religieux n'était pour rien dans le zèle déployé par le Premier Consul. Mais, comme le dit M. Boulay de la Meurthe, Bonaparte « savait que les doctrines de la religion catholique, en ajoutant à la morale la plus pure une sanction inévitable de peines et de récompenses, retiennent les hommes dans le devoir, leur apprennent à supporter l'inégalité des conditions... et, par le respect qu'elles commandent pour l'autorité, soutiennent les lois civiles et prêtent aux gouvernements un appui direct et avoué » (p. 46)[2]. C'est pour ce motif qu'il pactise avec l'Église et qu'il devient, quoique le moins dévot des hommes, le « nouveau Constantin » et le « nouveau Charlemagne ».

Rod. Reuss.

1. M. Boulay de la Meurthe répète la même idée dans ses pages finales. Bonaparte, dit-il, « voulait compléter la réorganisation de la France en fortifiant par les pratiques du culte, demeuré national, la famille et les mœurs privées, en redonnant l'ancien appui de la doctrine catholique à la législation et au gouvernement » (p. 561). En d'autres termes, il voulait que les prédicateurs de l'Église lui donnassent des sujets bien dociles et beaucoup de chair à canon ; au fond, il a fomenté, sans le vouloir, l'ultramontanisme français au XIX^e^ siècle.

2. Les suites inattendues de cette entente, les articles organiques, et plus tard l'arrestation de Pie VII à Rome, les fameuses scènes de Fontainebleau en 1813 montrent la méfiance secrète des parties contractantes, leur irréconciliable antinomie; l'auteur n'a pas abordé la question de savoir si, en définitive, le vainqueur de Marengo n'a pas été le vaincu dans cette lutte de souplesse et de ténacité.

Digitized by Google

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

L. LAURAND. **Manuel des études grecques et latines.** Paris, Auguste Picard, 1921. 2e édition, gr. in-8°, VII-934 pages et trois cartes. Prix : 40 francs.

Le Manuel de M. Laurand qui, d'après sa préface, « renferme l'ensemble des faits et des idées indispensables à la connaissance de l'antiquité classique, à la lecture des auteurs grecs et latins », contient les matières suivantes, précédées chacune d'une bibliographie : géographie de la Grèce (p. 3-10); histoire grecque (p. 11-29); institutions grecques (vie privée et vie publique, avec un appendice sur la chronologie et la métrologie) (p. 30-38); littérature grecque (p. 99-260); grammaire historique grecque (avec deux appendices sur le style grec et la lexicographie grecque) (p. 261-378); géographie de l'Italie et de l'empire romain (avec un appendice sur la ville de Rome) (p. 379-396); histoire romaine (p. 397-418); institutions romaines (vie privée et vie publique, avec un appendice sur la chronologie et la métrologie) (p. 419-488); littérature latine (p. 489-622); grammaire historique latine (avec trois appendices sur le style latin et la lexicographie latine et la sémantique) (p. 623-742); métrique (p. 743-794); établissement et interprétation des textes (p. 795-809); paléographie (p. 810-820); épigraphie (p. 821-831); numismatique (p. 832-838); archéologie (p. 839-842); histoire de la philologie (p. 843-855); bibliographie (p. 856-862); le travail philologique (p. 863-877); index alphabétique (p. 879-911); table analytique (p. 912-933); brève table d'ensemble (p. 934).

La somme de travail et de renseignements représentée par cet ouvrage mérite certainement des éloges; mais il nous paraît cependant manquer des qualités essentielles que demande aujourd'hui un manuel de philologie classique. La répartition des matières indique d'abord un défaut capital du plan. Sur 877 pages de texte, la littérature, la grammaire historique et la métrique grecques et latines occupent chacune respectivement 294, 240 et 51, soit en tout 585 pages. Les institutions et les autres parties sont donc évidemment sacrifiées. Nous n'avons aucune compétence pour apprécier la grammaire et la métrique; ces deux morceaux nous paraissent cependant sérieusement traités et constituent un manuel utile où il manque cependant un chapitre sur l'histoire de la grammaire comparée. Il en est tout autrement de l'histoire des littératures. Elle ne peut figurer dans un manuel de ce genre qu'essentiellement objective, pragmatique, précise, com-

Digitized by Google

plète, comme par exemple dans l'*Histoire de la littérature romaine* de Teuffel. M. Laurand lui donne, au contraire, la forme d'un mémento de baccalauréat, surchargé de jugements littéraires souvent médiocres, d'anecdotes, de détails bibliographiques inutiles, incomplet sur beaucoup de points. Dans la littérature grecque, il oublie, entre autres auteurs, les atthidographes, Didyme, les premiers historiens d'Alexandre, l'auteur de mimes Sophron, Nicolas de Damas, les épistolographes, Hérodès, Lesbonax, Alcidamas; dans la littérature latine, Auguste, les rhéteurs autres que Quintilien, Salvien, le Code de Justinien. Il laisse de côté des points essentiels, par exemple les idées politiques de Pythagore, d'Eschyle, de Sophocle, les sources de Tite-Live, de Diodore. Il écourte singulièrement l'analyse de la République et des lois de Platon, le rôle historique d'Isocrate, les opinions de Cicéron, les discussions sur la date et la composition de l'Histoire Auguste. Les pages sur la danse et la musique grecques, insérées bizarrement dans l'histoire de la littérature, sont tout à fait insuffisantes. Dans les bibliographies, les meilleurs morceaux du livre, il manque des travaux essentiels, par exemple : Couat sur Aristophane, Jacoby sur Hérodote, Soltau sur Tite-Live, Havet sur le vers saturnien, Mommsen sur Tacite, Puech sur les apologistes. Mégare de Grèce est acceptée sans discussion comme la patrie de Théognis. Cette histoire de la littérature est cependant encore, malgré tous ces défauts, infiniment supérieure aux chapitres sur la géographie, l'histoire et les institutions grecques et romaines, dont la maigreur et l'indigence sont excessives. Et cependant si M. Laurand savait résumer, abréger, condenser, si d'autre part il eût donné des notes étendues en petits caractères, il eût peut-être fait tenir dans le même nombre de pages les notions essentielles et exactes. Nous ne pouvons critiquer cette partie en détail. Il faudrait la refaire. Les bibliographies sont insuffisantes. Elles oublient, par exemple, pour la partie grecque les travaux de Pöhlmann sur le socialisme grec, de Swoboda sur les ligues, de Glotz (*Solidarité de la famille*), de Grassberger, de Ziebarth sur l'éducation, de Monceaux (*les Proxénies grecques*), de Mommsen (*Histoire de la monnaie romaine*).

L'histoire proprement dite est résumée en deux tableaux chronologiques qui ne donnent aucune idée de l'évolution des faits et des constitutions. Le chapitre sur la géographie de la Grèce n'en indique pas les traits essentiels; un appendice sur Athènes est vraiment trop minuscule. L'aperçu historique sur la constitution d'Athènes s'arrête brusquement à Périclès. Que de lacunes! Rien ou presque rien sur les associations, les éranes, les thiases, les conditions du travail, le rôle des métèques en Grèce; les Mystères (sauf ceux d'Éleusis); le droit civil et criminel d'Athènes et de Rome; les arbitres et les Quarante à Athènes; la juridiction du sénat de Sparte; les confédérations grecques (sauf les ligues étolienne et achéenne); les relations internationales; les amphictyonies (sauf Delphes); les pylagores; les hip-

Digitized by Google

parques; le rôle politique des stratèges; le régime financier grec; l'évolution de la constitution, les lois, les magistrats inférieurs à Sparte; la Crète; les auspices; les finances romaines; l'organisation de l'Italie et des provinces; le rôle politique et financier des chevaliers; les affranchis, les corporations à Rome; la justice sous l'Empire; les institutions du Bas-Empire; les centumvirs, la composition des jurys criminels; le culte de Rome et d'Auguste et les Augustales; le culte de Cybèle; la province de Dalmatie; l'administration de l'Égypte impériale; les colonies carthaginoises en Sicile; les arts étrusque et alexandrin; la céramique italienne; la mosaïque; l'école de sculpture néo-attique; la monnaie romaine; les danses et la musique au théâtre à Rome; la mythologie comparée et les principaux mythes. On relèverait encore plus d'erreurs, d'inexactitudes, d'obscurités, d'appréciations fautives, par exemple la définition de la cryptie, le classement des Onze parmi les tribunaux, la confusion des deux sortes d'atimie à Athènes, les mots *exercitus perpetuus* pour désigner l'armée permanente impériale. Le chapitre de l'épigraphie ne donne presque rien sur les alphabets. L'archéologie est réduite à quatre pages sans aucun intérêt. Les conseils donnés dans le chapitre sur le travail philologique pourraient être supprimés sans inconvénient. En somme, abstraction faite du résumé passable de la grammaire et de la métrique, le reste de l'ouvrage ne constitue pas ce manuel vraiment scientifique des études grecques et latines qui exigerait une connaisssance plus substantielle et plus précise des institutions, plus d'habileté à grouper, à condenser les faits et les idées, sans aucun souci de l'agrément, et surtout plus de pages en texte et en notes.

Ch. LÉCRIVAIN.

Sir Arthur EVANS. **The palace of Minos at Knossos.** Vol. I : *The Neolithic and Early and Middle Minoan ages.* London, Macmillan, 1921. In-4°, XXIV-721 pages, avec 542 fig. dans le texte, une carte, des plans, des tables, 6 planches en couleurs et 11 planches supplémentaires. Prix : 6 l. 6 sh.

Le génial évocateur de Cnosse la Minoenne vient de nous donner le premier volume de l'œuvre qu'il avait promise depuis longtemps. Ce n'est pas sa faute s'il n'a pas tenu parole à l'échéance fixée tout d'abord, à la fin de 1914, s'il a imposé à notre impatience un moratoire de sept ans. Aujourd'hui qu'il répond à nos vœux, on lui doit de joyeux remerciements. Le seul regret qu'il soit permis de lui exprimer est de ne pouvoir admirer encore qu'un volume sur trois. Nous connaissons maintenant ses idées définitives sur la période néolithique de la Crète et sur les Minoens Ancien et Moyen; espérons

Digitized by Google

qu'il ne tardera pas à satisfaire notre curiosité en ce qui concerne le Minoen Récent.

Sir Arthur Evans ne se borne pas à tirer parti des fouilles à jamais célèbres qu'il a exécutées de 1900 à 1905. En 1909, il a exploré le sommet et le pied du mont Jouktas. En 1913, il a multiplié sur l'emplacement de Cnosse les travaux de découverte et de contrôle. Enfin, dans l'automne 1920, il a encore chargé M. Mackenzie de faire pour lui sur place toutes sortes de vérifications. On comprend la valeur d'un travail entouré de pareilles garanties.

Elle éclate aux yeux dès qu'on ouvre le livre. On est tout de suite captivé par l'illustration qui n'est pas seulement très belle, mais qui a presque toujours un mérite documentaire de premier ordre. Les planches en couleurs présentent, avec un choix de vases polychromes, plusieurs reproductions de fresques, entre autres le « Cueilleur de safran ». L'inédit abonde. Les reconstitutions, à la fois séduisantes et sûres, arrêtent l'attention à chaque instant. Citons, au hasard, le noble aspect du grand escalier (fig. 245-247), ou bien ces rhytons de Cnosse qui s'expliquent par ce vase de Mycènes recomposé avec un œuf d'autruche servant de panse, une garniture en or et une embouchure en faïence (fig. 436).

Mais comment dire tout le plaisir qu'on éprouve à suivre l'auteur de chapitre en chapitre? Tantôt on admire avec quelle conscience il a changé d'opinion devant une nouvelle découverte ou une juste argumentation; tantôt on est ravi de saluer au passage de vieilles connaissances habillées de neuf. Impossible d'analyser une pareille masse de faits et d'idées; on ne peut en parler qu'à bâtons rompus, en essayant d'y démêler les principales nouveautés.

L'auteur conserve à la civilisation crétoise le nom et la classification qu'il lui a donnés au premier jour. Il distingue toujours trois grandes époques, Minoen Ancien (M. A.), Minoen Moyen (M. M.) et Minoen Récent (M. R.), dont chacune se subdivise en trois périodes. Le néolithique, à son tour, est assujetti au système ternaire. Par une série de recoupements que permet la comparaison des objets crétois et des trouvailles égyptiennes, on arrive aux dates suivantes : Néolithique, 8000-3400; Subnéolithique et M. A. I, 3400-3000-2800; M. A. II, 2800-2400; M. A. III, 2400-2100; M. M. I, 2100-1900; M. M. II, 1900-1700; M. M. III, 1700-1580.

Pour l'étude chronologique des constructions et de la poterie, Sir Arthur Evans a fructueusement usé d'une méthode qu'il appelle *wall analysis* (voir p. 127 et suiv.) : elle consiste dans l'examen des fragments céramiques contenus dans l'épaisseur des murs ou pris entre les fondations et les soubassements, positions qui excluent toute possibilité de perturbation, de déplacement ultérieur.

Il est établi aujourd'hui qu'avant le « premier » palais, celui qui fut élevé au cours du M. M. I, il existait à Cnosse, sur le même emplacement, un ensemble déjà imposant de bâtiments, un « prépa-

Digitized by Google

lais » (p. 103 et suiv., 127 et suiv., 134 et suiv., 165 et suiv.). Les hypogées du sud en sont une entrée sous voûte. Il y avait peut-être déjà un sanctuaire et des magasins là où devaient s'élever un jour les magasins ouest et le sanctuaire voisin. Les cachots souterrains du nord-ouest étaient creusés à l'intérieur d'un véritable donjon, et l'entrée nord était fortifiée par une tour. — Le « premier palais » fut fondé au temps de la maturité du M. M. I, peu après 2000. Il se composa d'abord d'îlots compris dans une enceinte commune, mais séparés les uns des autres par des ruelles. Ce n'est que dans la période du M. M. II qu'un remaniement général fondit tous ces îlots dans une puissante unité, en convertissant les ruelles en corridors (p. 142 et suiv.). — Au cours du M. M. III s'éleva le second palais (p. 319 et suiv.). Le quartier domestique fut dessiné sur un plan tout à fait nouveau (p. 325 et suiv.). Avec ses balustrades et ses colonnes de bois, l'escalier principal avait vraiment grand air; les étages supérieurs qu'il desservait dominaient la cour centrale; la salle de réception — le hall aux Doubles-Haches — éclairée par le hall aux Colonnades, était précédée d'un péristyle (p. 329 et suiv.) et communiquait librement par un de ses portiques avec l'appartement de la reine. Au delà du grand corridor est-ouest, il faut se figurer, comme prolongement du quartier domestique, un hall Est qui atteignait des dimensions extraordinaires et devait produire un grand effet. C'est dans une courette de ce quartier qu'étaient installés les appareils de drainage qu'on a pris malencontreusement pour des pressoirs à huile (p. 378 et suiv.). A l'entrée nord, du côté de la mer, la défense fut fortement organisée (p. 393 et suiv.) : le passage fut rétréci et surveillé de chaque côté par trois bastions. Pour arriver à ce passage, il fallait franchir entre des murailles redoutables un propylée à deux portes en enfilade d'ouest en est, puis une porte intérieure du nord au sud. A vingt-cinq mètres au nord de l'entrée existait un important sanctuaire, qui comprenait une grande salle de $7^{m}80$ sur $5^{m}81$ et une crypte à six piliers disposés symétriquement. Nous avons, pour la première fois, une explication vraisemblable de l'ensemble formé par le portique nord-ouest et le petit bassin à escalier qui l'avoisine (p. 405 et suiv.) : ce serait une aire lustrale où les fidèles venaient se faire purifier ou initier. L'histoire des grands magasins est particulièrement instructive (p. 448 et suiv.) : dans le premier palais, ils contenaient des puits maçonnés, véritables réservoirs d'huile; au M. M. III, les magasins 4-13 constituèrent une enclave fermée, un trésor où le maître plaçait sous bonne garde les objets les plus précieux.

Tandis qu'il raconte les vicissitudes du palais, l'auteur nous donne des renseignements variés et précis sur l'histoire de l'architecture. Dans l'appareil du M. M. II, les assises, reliées par d'épaisses couches de mortier, laissent entre elles des interstices; dans l'appareil du M. M. III, elles sont à jointures parfaites (p. 346 et suiv.). Les pavements sont en stuc dans le premier palais, en gypse dans le second

Digitized by Google

(p. 351). Même distinction chronologique entre les bases de colonnes, selon qu'elles sont hautes et en brèche polychrome ou basses et en calcaire (p. 343, 370). L'importance des fortifications crétoises, dont l'existence même a souvent été niée, ne ressort pas seulement des constatations faites à Cnosse; elle est attestée aussi par les murs cyclopéens du mont Jouktas (p. 155), par les châteaux forts représentés sur les sceaux de Zacro, par des plaques de faïence figurant de fortes bâtisses sans porte et à petites ouvertures percées très haut (p. 307 et suiv.).

Dans chacune des périodes qu'il passe en revue, Sir Arthur Evans consacre une attention spéciale à la céramique. Il nous est à peine possible ici de donner un aperçu sommaire des résultats acquis et des opinions soutenues. — *Néolithique* (p. 36 et suiv.). Dans la couche moyenne apparaît, sur des poteries d'un noir lustré, le décor à lignes incisées qui sont incrustées à la longue de blanc ou de rouge; dans la couche supérieure apparaît la peinture, qui imite l'incrustation en blanc sur engobe noir, avant de jeter des bandes brunes sur le fond chamois de l'argile. — *Subnéolithique et M. A. I* (p. 57 et suiv.). Le *dark on light* triomphe et emprunte un éclat nouveau à l'*Urfirnis;* le dessin géométrique se complique de hachures (*butterfly*). — *M. A. II* (p. 74 et suiv.). Après une première phase où la même technique progresse sur des formes perfectionnées, vient une seconde phase où une cuisson savante produit la poterie bigarrée ou flammée (*mottled ware*). — *M. A. III* (p. 108 et suiv.). Le *light on dark* emploie le dessin curviligne et emprunte la spirale aux Cyclades, qui l'ont reçue du Nord. Pour répondre à l'objection fondée sur la disparition du *dark on light* entre le M. A. III *a* et le M. M. I, il faut faire entrer en ligne de compte quelques vagues survivances de cette technique constatées dans l'intervalle. — *M. M. I* (p. 164 et suiv.). On commence à se servir d'un tour à rotation lente sur disque et à façonner des parois très minces ou « coquilles d'œuf ». Le *dark on light* ressuscite. La polychromie, qui avait débuté dans la période précédente, est en progrès; le dessin naturaliste prend naissance. Le céramiste produit de la barbotine et de la faïence. — *M. M. II* (p. 231 et suiv.). On arrive à l'apogée des « coquilles d'œuf » et de la polychromie : c'est la période de Camarès, où le coloris se combine avec le relief pour mettre en valeur les enroulements des spirales et les motifs floraux. — *M. M. III* (p. 552 et suiv.). Le tour à rotation rapide devient d'un usage général. Après la décadence causée par la destruction du premier palais, de nouveaux types s'ajoutent aux anciens qui dégénèrent. Sur un fond brun-lilas se détachent en blanc les longues tiges des lis, les crocus, les pois de senteur, les tulipes, les touffes de roseaux; la faune marine représente seule le règne animal. Dans cette progression du naturalisme, peu à peu s'observe une tendance à un retour au *dark on light*, qui prépare le M. R. I.

Digitized by Google

A l'histoire de la fresque, telle que l'avait écrite Rodenwaldt[1], il faut faire désormais de sérieuses retouches. Pour l'auteur allemand, les fresques les plus anciennes datent du M. M. III à Haghia-Triada, du M. R. I à Cnosse. Sir Arthur Evans fait remonter certaines fresques de Phaistos au début du premier palais, au M. M. I *b*, et d'assez nombreuses fresques de Cnosse, entre autres le fameux « Cueilleur de safran », au M. M. II. Dans le second palais, dès le M. M. III, la technique du *buon fresco* et le dessin sont en pleine maturité, tandis que le relief en stuc peint produit déjà des chefs-d'œuvre (p. 356 et suiv., 524 et suiv.). Aussi la peinture murale est-elle de grande importance dans l'art minoen; elle fournit de bonne heure des modèles à la sculpture des rhytons et, par cet intermédiaire, à la peinture de vases et à la glyptique.

On comprend la prédilection de Sir Arthur Evans pour les sceaux et les gravures, dont il s'est occupé avant même les fouilles de Cnosse et qui lui ont suggéré tant d'idées sur la religion et l'écriture crétoises. Il prend plaisir à voir l'habileté des graveurs, déjà remarquable au M. A., se déployer au M. M. I dans une scène de fiançailles (fig. 145), au M. M. II dans des portraits d'hommes et des figures d'animaux (fig. 201, 202), au M. M. III dans des images d'un beau naturalisme (p. 669 et suiv.), tulipes, arbres courbés sous la bise d'hiver, lions en chasse, capture d'un taureau à l'abreuvoir (fig. 518, 519, 539, 274). Avec une prudence qui est une leçon pour bien d'autres, il se garde bien de voir dans les animaux fantastiques représentés sur tant de sceaux des démons imaginés par la zoolâtrie ou le culte des totems. Pour lui, cette variation extraordinaire des types s'explique tout simplement par le besoin de dépister les faussaires (p. 707 et suiv.) : c'est une nécessité pratique qui a stimulé l'ingéniosité des graveurs et leur a inspiré des fantaisies de rêve.

Dans une étude aussi complète pour tout le reste, on est surpris de voir le peu de place qu'occupe la métallurgie. Cependant, il est certain que le développement de la civilisation crétoise est en rapport étroit avec le travail du bronze. Sir Arthur Evans dit bien à chaque instant (p. 80, 170, 191 et suiv., 242 et suiv., 553) quelle influence les modèles en métal ont exercée sur la céramique. Mais, alors, nous voudrions savoir, non pas seulement que l'argent venait de la Troade (p. 20, 100, 191 et suiv.), mais, ce qui est plus important, d'où venait le cuivre et quand les Crétois y mêlèrent l'étain. On nous apprend que les rapports entre la Crète et Cypre ne sont attestés qu'à partir du M. M.; mais comment passer sous silence, à propos des découvertes faites dans la grotte d'Arkalokhori, les analyses de M. Bambakas[2] qui établissent, d'accord avec celles de Mosso, que la matière

1. Voir *Rev. histor.*, t. CXX, p. 94.
2. *Annual of the Brit. School at Athens*, t. XIX, p. 47.

Digitized by Google

employée était du cuivre natif et qu'une période de cuivre précède en Crète la période du bronze? C'est tout au plus si l'auteur consacre aux instruments et aux armes quelques pages en traitant du M. A. II (p. 99 et suiv.) et quelques lignes en arrivant aux M. M. I et II (p. 194 et suiv., 729). Faut-il regretter que cette partie de son sujet ne l'ait pas intéressé davantage, ou se bercer de l'espoir qu'il l'a réservée pour un des volumes suivants?

Pour l'écriture, l'auteur ne peut que résumer le tome I des *Scripta Minoa*. Cependant, sa première étude sur le disque de Phaistos est bien renouvelée (p. 647 et suiv.). Non qu'il ait changé d'opinion sur le fond; il voit toujours dans ce texte un chant de victoire célébrant quelque expédition de peuple asianique; mais il admet qu'il faut lire le document, avec M. Della Seta, de la périphérie au centre, par conséquent de droite à gauche, et il fait son profit des idées émises par M. Cuny.

On connaît bien les études antérieures de Sir Arthur Evans sur la religion minoenne. Plus que jamais, il attribue une origine anatolienne au fond primitif de cette religion, à la Grande Déesse Mère, à sa demeure, le palais-sanctuaire à crypte et piliers sacrés, à son représentant, le roi-prêtre, à son satellite, le jeune dieu qui meurt et ressuscite (cf. p. 151 et suiv.), à son symbole, la double hache (cf. p. 423 et suiv.), à sa figuration céleste, la colombe qui fait descendre l'Esprit-Saint sur terre (cf. p. 222 et suiv.). Il distingue, d'ailleurs, des éléments qu'il fait venir d'Égypte : la Déesse aux Serpents lui rappelle la Wazet, coiffée de l'uræus (p. 500 et suiv., 588 et suiv., 704 et suiv.), et il rattache les génies propices à Ta-urt ou Thuéris (p. 199 et suiv.). On trouvera bien des données nouvelles dans son chapitre sur le haut lieu du mont Jouktas, où la tradition plaçait la tombe de Zeus, le Saint Sépulcre (p. 151 et suiv.). Par sa belle reconstitution de l'aire lustrale, il paraît fixer définitivement la destination des bassins à degrés qui ont fait donner trop hâtivement le nom de salles de bains à plusieurs chambres du palais. La tablette de bronze trouvée dans la grotte de Psychro, et publiée pour la première fois (p. 632, fig. 470), rendra de grands services aux études d'histoire religieuse; car on voit réunis là, à peu près comme sur le sarcophage de Heghia-Triada, les éléments divers du culte minoen, les cornes et les arbres sacrés, la colombe perchée sous le soleil et la lune, la danse rituelle et un signe répété comme un cri orgiastique. La coutume funéraire que révèle le masque d'or découvert par Schliemann dans une tombe de Mycènes est expliquée par les bandeaux d'or qui couvraient les yeux, le nez et la bouche du mort, non seulement à Mycènes, mais encore en Crète et à Cypre (p. 97 et suiv.). Les dates assignées aux différents modes d'ensevelissement doivent, en général, être repoussées plus haut qu'on ne le fait d'ordinaire : la tombe à tholos apparaît dès le M. A. I, les *larnakes* et les *pithoi* sépulcraux se trouvent du M. A. III au M. M. III (p. 125 et suiv., 584 et suiv.).

Digitized by Google

Si l'influence de l'Égypte reste secondaire en matière religieuse, il en va tout autrement pour l'art et les relations commerciales. Sir Arthur Evans ne craint pas d'admettre qu'au début des temps dynastiques une immigration s'est portée du Delta en Crète. Sur la réaction de la civilisation minoenne à partir du M. M. I et de la XII[e] dynastie, il ne se contente pas des témoignages fournis par les Camarès de Kahun et d'Abydos; il place à cette époque lointaine le port découvert près de Pharos par M. Jondet et attribué aux Minoens par M. Raymond Weill. Dans les redans des endiguements et dans les dallages des môles en forme de mosaïque il reconnait les modes de construction et de pavage familiers aux Cnossiens du M. M. II. Un doute vient pourtant. Que ces quais et ces bassins, dont l'un a une superficie de soixante hectares, ne puissent être l'œuvre d'un peuple habitué plutôt à la batellerie qu'à la navigation maritime, cela paraît démontré; mais que de pareils travaux aient été menés à bien en pays étranger quatre siècles avant l'apparition des Keftiou sur les monuments égyptiens, il faudrait, pour en être sûr, d'autres preuves que quelques dalles à forme de polygone irrégulier.

Voilà que j'allais finir, à mon insu, par une réserve sur cette hardiesse d'intuition qui est la marque propre d'une puissante personnalité. Je m'en excuse. Depuis que Sir Arthur Evans a ressuscité Minos et fait surgir de terre le palais de la Double-Hache, ses plus grandes audaces ont toujours servi de stimulant à ceux qui ont travaillé à sa suite et n'ont fait le plus souvent qu'anticiper sur les démonstrations méthodiques. Le mérite éminent du volume qu'il vient de publier est précisément de nous convaincre que l'imagination la plus séductrice peut parer la vérité pour notre plus grand plaisir, sans la travestir ou la farder.

Gustave GLOTZ.

N. OTTOCAR. **Essais sur l'histoire des villes françaises au moyen âge. [Opyty po istorii frantsouzskikh Goredov v sredie vieka.]** Perm, 1919. In-8°, 258 pages.

Ce livre, tout ensemble très substantiel et très sobre, aux notes peu nombreuses, présente une tentative intéressante de résoudre, à propos de cinq villes françaises : *Cambrai*, *Beauvais*, *Noyon*, *Soissons* et *Senlis*, un certain nombre de problèmes essentiels du mouvement urbain. Peut-être le choix des cinq villes en question a-t-il été déterminé par des circonstances en partie extérieures. M. Ottocar, professeur d'histoire du moyen âge et recteur de l'Université de Perm, est très au courant de la littérature scientifique sur l'histoire des villes du moyen âge. Il s'est appliqué pendant plusieurs années, dans les archives de Florence et de Venise, à des recherches de longue haleine, portant sur l'histoire des corporations et métiers. Son nom est connu

Digitized by Google

dans les cercles des médiévistes russes par les études partielles qu'il a publiées sur ce sujet. Interrompu par la guerre, obligé d'abandonner sa bibliothèque et ses notes à Florence, c'est depuis quelque temps seulement qu'il a pu reprendre le travail commencé. Dans l'intervalle, M. Ottocar s'est proposé d'étudier les origines des villes françaises à l'aide des livres et documents qu'il a pu trouver dans les bibliothèques de Pétrograd. Le fruit de ses recherches est un livre très suggestif, qui porte plutôt sur les questions de méthode que sur des faits et qui donne une impression des plus avantageuses sur l'esprit large et pénétrant de l'auteur.

Il attaque violemment les théories courantes; il en présente une autre qu'on peut trouver exagérée. Mais, tout en faisant des réserves, le lecteur compétent lui saura gré de tout ce qu'il y a d'original dans sa pensée. Le résumer est difficile. Essayons cependant d'en donner une idée au public français.

La critique de M. Ottocar porte sur les quatre points suivants :

1° Le rôle de la population urbaine dans le « mouvement municipal ».

2° Le soi-disant « dualisme » de la ville médiévale : les dissemblances qui opposaient — comme on le prétend — le monde des *Suburbia* à celui de l'*Urbs*.

3° L'esprit de la juridiction municipale.

4° Le sens de la charte communale, les causes et les voies de sa propagation.

La première partie est développée avec une grande richesse d'argumentation, surtout à propos de l'histoire de Cambrai. L'historiographie moderne — selon l'auteur — a singulièrement exagéré le rôle de la population urbaine. Elle a faussé la réalité pour avoir présenté l'histoire de la ville comme une suite de « coups de force révolutionnaires » qui auraient surgi du fond essentiellement agité de son être, sa psychologie comme un état d'hostilité permanente — latente ou ouverte — contre son seigneur. Elle a exagéré l'importance de la « commune » et s'est méprise sur son vrai rôle. Résumant une étude détaillée sur les sources de l'histoire primitive de Cambrai, M. Ottocar aboutit à cette conclusion que cette histoire, surtout dans la période des origines, telle qu'elle a été présentée dans les travaux d'Aug. Thierry, de Reineke et d'autres encore, ne correspond presque en rien aux renseignements fournis par les textes. Les mouvements variés dans l'intérieur de la ville, les luttes et même les conjurations des citoyens de Cambrai au XI^e^ siècle n'ont pas été des « événements révolutionnaires », des combats livrés pour « les droits et la liberté » contre la « tyrannie seigneuriale » et n'ont pas abouti à la « création de la commune ». Au récit trop simplifié des événements de 1076, présentés comme le premier acte de cette lutte, M. Ottocar oppose une conception beaucoup plus compliquée et nuancée, moins brillante, mais, prétend-il, plus proche de la vie : celle d'un monde urbain, uni bien avant

Digitized by Google

1076, se trouvant en possession de certains droits qui l'opposaient à la campagne environnante; d'un monde qui, tantôt en dissensions avec son seigneur l'évêque, *tantôt associé à lui*, lutte, non pour la liberté, « mais pour la sauvegarde de la patrie », *pro pace patriae Camera-censis*, contre le monde qui l'entoure. Nous sommes en présence moins de luttes civiles que de guerres « extérieures ». Tel serait le sens des événements du XI^e^ et du commencement du XII^e^ siècle. Impossible de trouver dans les textes, affirme l'auteur des *Essais*, les traces de la « commune », soi-disant « conquise » en 1076, « perdue » depuis, reconquise ensuite, etc. La ville du XI^e^ siècle avait des préoccupations beaucoup plus nombreuses et diverses que celles de la « liberté ». « Il serait », conclut M. Ottocar, « tout à fait inexact de se représenter les bourgeois des XI^e^ et XII^e^ siècles comme autant de maniaques de la cause communale », hostiles toujours et par principe à leur seigneur, passant d'insurrection en insurrection pour « cacher » dans les intervalles de la paix leurs vraies tendances sous un « masque » de feinte bienveillance.

Les historiens libéraux ont méconnu l'unité réelle de la ville, sa vie richement nuancée, son évolution lente et irrésistible qui se faisait en dehors des manifestations révolutionnaires par des voies qui nous sont souvent inconnues. Leur conception a jeté sur les événements un jour artificiel.

Ce n'est qu'en suivant l'auteur des *Essais* de très près qu'on peut sentir tout ce qu'il a de profond dans ses analyses partielles et d'exagéré dans ses conclusions générales. Pour avoir faussé parfois les vrais contours des événements, le « mythe de la liberté » n'est pourtant pas pure imagination. Il est le reflet de la réalité dramatique de l'histoire, où la « manie », niée ou dédaignée par l'auteur des *Essais*, a laissé des traces indéniables. La réalité de la révolution communale ne saurait être effacée du passé, même pour la période obscure des origines, non plus que celle de l'invasion germanique ou de la chute de l'Empire romain.

Moins absolue et, en même temps, plus convaincante est la critique du dualisme urbain. M. Ottocar montre tout ce qu'il y a de vague et de contradictoire dans le terme de *suburbium* qui (on se souvient de la destinée analogue des termes de *marca* et de *communia*) a été adopté par l'historiographie moderne comme ayant toujours un seul et même sens : celui d'un *faubourg*, par opposition à un *bourg* fortifié ou même à une *urbs*, celui d'un berceau de la révolution urbaine, d'un germe de la commune insurrectionnelle. Loin de là; le sens du mot variait infiniment. Il désignait tantôt un faubourg, tantôt des bourgades isolées (cas des *suburbia* de Soissons), n'ayant jamais joué aucun rôle dans le mouvement municipal, tantôt même des « environs » plus ou moins lointains de la ville. On a beaucoup abusé de ce terme pour aboutir à un tableau du dualisme urbain. M. Ottocar démontre que ce dualisme était beaucoup plus rare qu'on ne le pré-

Digitized by Google

tend. Ce n'est pas la « division », c'est plutôt l'unité essentielle, primordiale, qui s'impose à un regard non prévenu dans le spectacle de la ville du moyen âge. Quant aux « dissensions », elles sont plus compliquées, orientées autrement qu'on ne l'a dit.

Nous ne saurions, dans les limites d'un simple compte-rendu, insister sur les deux dernières parties. En ce qui concerne le caractère particulier de la juridiction municipale et de l' « orientation » du texte des chartes, presque tout ce qui se trouve dans les *Essais* est juste et profond. Le charme particulier du livre est précisément dans ces parties difficiles à résumer.

O. DOBIACHE-ROJDESTVENSKY.

Paul OURSEL, ancien consul général de France. **La diplomatie de la France sous Louis XVI. Succession de Bavière et paix de Teschen.** Paris, Plon. 1 vol. in-18, 397 pages. Prix : 7 fr.

Les négociations et la guerre auxquelles donna lieu la succession de Bavière dans la seconde moitié du XVIII^e^ siècle ont une importance qu'on pourrait méconnaître si l'on ne tenait compte que des résultats directs des premières et de la stérilité de la seconde. La balance politique de l'Europe n'en fut pas en apparence gravement changée et elle ne le fut que par des moyens qui n'eurent rien d'éclatant, c'est-à-dire par une diplomatie patiente autant qu'habile et par une guerre de temporisation. Pour apprécier toute la portée d'un conflit qui ne fut en lui-même qu'un épisode, il faut le rattacher à l'histoire européenne en général, en suivre le contre-coup sur les nations qui composaient alors l'échiquier européen, observer le remaniement qu'il opéra dans le classement des forces que les guerres de la première moitié du XVIII^e^ siècle avaient opposées les unes aux autres. On reconnaît alors dans le déclin de certaines puissances, dans l'ascendant des autres, l'ébauche d'une Europe nouvelle; on voit la France se relever, l'Autriche compromettre son prestige par l'aveu de son impuissance, la Prusse préluder à son hégémonie germanique en essayant de fédérer l'Allemagne, la Russie entrer une fois de plus et pour toujours dans le concert européen, la Turquie défendre son indépendance et son intégrité territoriale contre d'ambitieux voisins.

Tout en s'abstenant de développer devant nous, comme il aurait pu le faire, les perspectives de son sujet, M. Oursel les a certainement aperçues. C'est parce qu'il en a compris la portée qu'il a affronté l'imbroglio d'une diplomatie qui, pas plus que les autres, n'a pu éviter les redites. Pour soustraire ses lecteurs à l'impatience que pouvait faire naître chez plus d'un la monotonie des questions en jeu, il a trouvé une méthode dont le succès est dû à son mérite. Il avait réuni les matériaux de son livre avant la guerre et celle-ci ne l'a pas découragé.

Digitized by Google

L'ayant devancée par ses recherches, il a pu les faire profiter des ressources offertes par certains dépôts étrangers, tels que les archives d'État de Vienne et de Berlin. Ce n'est pas sans doute à une exploration complète qu'il s'est livré. C'est moins d'ailleurs à cet appoint peu considérable que son livre doit son intérêt qu'à la façon dont il l'a conçu. Sans jamais sortir de son sujet, il s'est appliqué à y faire entrer les portraits, les particularités, les anecdotes propres à lui donner de la variété et de la vie. Les négociations qui en forment le fond mettent en jeu une foule de personnages dont les uns sont de première grandeur, dont les autres, qui sont mieux que des comparses, appartiennent à ce personnel diplomatique de l'Ancien régime dont nous devons admirer si souvent le talent, la courtoisie et maintes fois le désintéressement. M. Oursel, qui a été de la carrière et qui avec eux se sent un peu chez lui, n'oublie pas un seul de ces bons serviteurs, il les attire à lui quand il en rencontre et, sans se piquer de les mettre en haut relief — ce n'est pas sa manière — par des citations plus encore que par des appréciations, par des croquis aisés et heureux, il les classe dans une galerie, et celle-ci illustre et anime des pages qui, par ailleurs, ne sont jamais sévères. Même alors qu'il ne nous apprend rien de nouveau, par exemple, sur les dissentiments de Marie-Thérèse et de Joseph II, par l'accent que leur donnent de copieuses citations, c'est presque un drame de famille qu'évoquent devant nous les récriminations du fils et les plaintes touchantes de la mère.

Hommes et choses, M. Oursel a bien saisi dans l'imbroglio diplomatique tout ce qui se voit; mais nous nous demandons si, faute d'avoir scruté assez profondément les intentions, compris les sous-entendus, il n'a pas laissé échapper le secret d'une affaire sur laquelle les principaux antagonistes n'ont pas dit leur dernier mot[1]. Comment faut-il se représenter leurs arrière-pensées, le prix qu'ils mettaient au succès de leurs desseins, les sacrifices qu'ils étaient résolus à y faire? Quelques constatations peuvent nous mettre sur la voie. L'Autriche entendait toujours exploiter l'alliance à son profit exclusif, tandis que le nouveau gouvernement de la France, en étant décidé à respecter le traité de Versailles, ne voulait pas en augmenter les charges. La première convoitait depuis longtemps la Bavière et en négociait l'acquisition partielle qui, en lui donnant l'homogénéité et des débouchés nouveaux, lui aurait assuré la prépondérance dans l'Europe centrale. Elle avait réussi à s'en faire céder une partie par le possesseur légitime et, si les membres du Saint-Empire avaient été libres de disposer de leurs États sans l'intervention du corps impérial, le titre d'acquisition de l'Autriche ne pouvait pas être contesté; mais il y avait une constitution germanique et cette constitution était placée sous la garantie de la

1. L'importance de la dépêche française du 20 août 1778 (adhésion de la France au désistement réciproque) paraît notamment n'avoir pas été saisie par M. Oursel (Flassan, t. VII, p. 204).

Digitized by Google

France. En outre, la succession de Bavière soulevait certaines prétentions, était grevée de certaines hypothèques. Ni ces intérêts particuliers ni les intérêts généraux de l'Allemagne et de l'Europe ne pouvaient s'incliner devant une surprise comme celle par laquelle l'Autriche s'était mise en possession. Les deux antagonistes étaient décidés, l'un pour soutenir le fait accompli, l'autre pour le faire fléchir devant les droits acquis, d'aller jusqu'à la guerre ; mais ils ne s'y résignaient qu'à la dernière extrémité. C'est donc entre des adversaires qui ne demanderaient pas mieux que de s'entendre si l'un d'eux n'avait toujours espéré de la France l'application du *casus fœderis*, que s'engagèrent les négociations. C'est pour obtenir l'entrée en ligne de son allié, pour donner à son adversaire le rôle d'agresseur que l'Autriche proposa un système de réciprocité fondé d'abord sur la réunion respective de la Bavière occupée et des margraviats de Franconie, puis, au contraire, sur la renonciation simultanée à ces territoires occupés et à ces margraviats. L'idée de prévenir ou de résoudre le conflit s'était présentée dès l'origine aux deux parties et Frédéric l'avoue en disant dans ses mémoires que le tort de l'Autriche avait été de n'avoir pas abordé la question en désintéressant la Prusse et la France. Il n'aurait probablement pas refusé de faire plus de concessions sur la Bavière s'il avait pu s'assurer, en même temps que la réunion des margraviats, leur échange contre les Lusaces. Le moyen d'entente fourni par les margraviats ne cessa d'occuper la pensée de la diplomatie autrichienne et de la diplomatie prussienne, de la première surtout, et il n'y a qu'une chose qui les ait autant occupées l'une et l'autre, qui ait autant sollicité leurs efforts, c'est l'intervention militaire de leurs alliés respectifs. L'Autriche a tout fait pour entraîner le sien dans sa querelle; la Prusse prit plus vite son parti de la neutralité russe. M. Oursel ne me paraît pas avoir fait une place assez grande à cette pensée, complaisamment caressée, d'un équivalent qui aurait donné à l'affaire un tout autre cours et aurait une fois de plus résolu par une entente un conflit hasardeux qui ne pouvait guère être décisif qu'au prix d'une guerre générale. M. Oursel, qui a si bien démêlé ce qui s'est fait, aurait pu pénétrer ce qui a failli se faire[1].

G. FAGNIEZ.

1. M. Oursel fait remonter un peu haut l'époque où la Bavière s'accrut du Haut-Palatinat. C'est seulement en 1628 qu'il fut attribué par Ferdinand II, avec l'hérédité de la dignité électorale, à Maximilien le Grand. — On s'étonne que l'auteur n'ait pas cité une seule fois l'ouvrage capital d'Arneth, *Geschichte Maria Theresias*, t. X.

Digitized by Google

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

Histoire générale. — *The Cambridge medieval history*; tome III : *Germany and the Western empire* (Cambridge, University Press, in-8°, XXXIX-700 p., et atlas de 11 cartes; prix : 50 sh.). — Retardée d'abord par la guerre, puis par la mort successive de deux des directeurs de l'entreprise, MM. Gwatkin et Lapsley, cette belle entreprise reprend une vie nouvelle sous la direction du Dr. J. R. Tanner et de M. C. W. Previté-Orton. Nous ne pouvons, en ce moment, que donner la table des matières; mais on nous permettra de tirer quelque fierté de voir la place qu'y prennent plusieurs érudits français. Les ch. I, II et III, sont l'œuvre de M. René POUPARDIN (Louis le Pieux, les royaumes carolingiens de 840 à 918); les ch. IV, V, XI et XVII ont pour auteur M. Louis HALPHEN (les derniers Carolingiens, 888-897; la France au XI^e siècle; le royaume de Bourgogne; l'Église, de Charlemagne au pape Sylvestre II). L'Italie au X^e siècle est traitée par M. C. W. PREVITÉ-ORTON; l'Allemagne de Henri I^er à Otton III (ch. VIII et IX) par M. Austin Lane POOLE, qui a aussi écrit le règne de Conrad II (ch. XI); la vie de Henri II par M. Edwin H. HOLTHOUSE (ch. X) et celle de Henri III par Caroline M. RYLEY (ch. XII). Le ch. XIII est consacré aux Vikings, par M. Allen MAWER; les ch. XIV et XV à l'histoire de l'Angleterre depuis la mort d'Offa jusqu'à celle d'Édouard le Confesseur, par M. William John CORBETT; le ch. XVI au Califat d'Occident par M. Rafael ALTAMIRA. Le chapitre sur la féodalité est dû à Sir Paul VINOGRADOFF, ceux sur la littérature jusqu'à la fin du X^e siècle à M. Montague Rhodes JAMES. Le volume se termine par un tableau de l'art byzantin et roman par M. W. R. LETHARBY. Ce volume, avec son abondante bibliographie, sera très favorablement accueilli.

— Paul LOUIS. *La crise du socialisme mondial. De la II^e à la III^e Internationale* (Paris, Félix Alcan, 1921, in-16, 192 p.; prix : 8 fr.; Bibliothèque d'histoire contemporaine). — Les événements que M. P. Louis veut embrasser sont si près de nous que ce semble être une gageure d'en vouloir faire l'histoire, et l'auteur de la *Crise du socialisme mondial* reconnaît justement qu'il ne peut étudier ceux de ces événements qui continuent une évolution déjà amorcée — ou qui, ajouterons-nous, semblent barrer, si l'on peut dire, la route à cette évolution. D'autre part, M. P. Louis est tellement, de sa personne, engagé dans l'action de parti que son interprétation des phéno-

Digitized by Google

mènes économiques et politiques se rattache nécessairement à une interprétation collective dont la valeur scientifique reste à démontrer. Ces défauts, inévitables, de méthode apparaissent d'ailleurs fort peu dans les premiers chapitres du livre, qui, consacrés à l'étude historique des divers partis socialistes nationaux et de la Seconde Internationale avant 1914 et pendant la grande guerre, fournissent des données de fait et même des textes, groupés ou analysés avec une fine intelligence des conditions spéciales aux différents états et des conditions générales de l'économie. L'histoire des révolutions qui ont brisé en Russie, en Allemagne et en Autriche les vieilles dynasties militaires des Romanov, des Hohenzollern et des Habsbourg, et des tentatives de contre-révolution ou, pourrions-nous dire, de surrévolution, qui se sont ultérieurement produites dans les mêmes pays, est également faite avec un grand souci d'exactitude formelle et de correction interprétative. Nous dirons la même chose des pages consacrées par M. P. Louis aux scissions opérées dans les divers partis socialistes nationaux depuis la guerre; toutefois, ici, on estimera que les explications de l'auteur sont insuffisantes : le brisement des partis socialistes se rattache peut-être à ce qu'il appelle la régénération de l'idéal socialiste, à une réforme de l'éthique prolétarienne; il est peut-être conditionné, bien plutôt, par le désaxement matériel, moral et intellectuel causé aux individus et aux groupes sociaux par le bouleversement économique et théorique qu'a produit la guerre, et, ainsi, les scissions socialistes ne seraient qu'un des aspects particuliers de l'immense anarchie actuelle. G. Bn.

— Jean Gaumont. *Histoire abrégée de la coopération en France et à l'étranger* (Paris, Rieder et Cie, 1921, in-18, 196 p.; prix : 4 fr. 50). — M. Gaumont a entrepris, depuis de nombreuses années, des recherches détaillées sur l'histoire de la coopération, et les spécialistes des questions économiques savent déjà à quels résultats intéressants il est parvenu en ce qui touche la coopération lyonnaise ou parisienne. On lui saura gré d'avoir trouvé le temps, au milieu de tant de travaux de longue haleine et de tâches professionnelles lourdes, de rédiger un petit manuel historique qui permette de se rendre compte de l'évolution, depuis le XIXe siècle jusqu'à nos jours, d'un phénomène social d'une aussi grande importance que la coopération. Dans une première partie, M. Gaumont fait l'histoire de la coopération française, dont les origines, pour lui, se rattachent nettement aux institutions lyonnaises, qui, à l'époque de la Révolution, ont trouvé dans ce L'Ange, mis en lumière déjà par Michelet et J. Jaurès, un théoricien, et montre comment le mouvement coopératif tendait fatalement, pour répondre à son objet propre, à une concentration, que l'Unité coopérative et la fondation du Magasin de gros ont réalisée. Une seconde partie est consacrée à la coopération à l'étranger, et M. Gaumont passe diligemment en revue les pays de civilisation coopérative ancienne ou récente; il insiste nécessairement sur les pre-

Digitized by Google

miers, sur cette Angleterre qui est la patrie des pionniers de Rochdale, cette Allemagne où le coopératisme a été un des moyens d'organisation d'un peuple laborieux, cette Belgique qui a donné naissance à la coopération socialiste, cette Italie où la production rurale elle-même est entrée dans les cadres de la coopération. Il va de soi que M. Gaumont, coopérateur convaincu, voit dans la coopération une quasi-panacée sociale, mais il invite le lecteur à penser cette conclusion bien plutôt qu'il ne la lui impose; c'est que véritablement, si mince de taille qu'il soit, son livre est un livre d'histoire saine et objective, où les non-coopérateurs trouveront une foule de renseignements précis et de notions suggestives. Ajoutons qu'il paraît à un moment où la coopération jouit d'un regain d'intérêt dans les milieux intellectuels, témoin l'institution d'un cours au Collège de France et la fondation d'une *Revue des études coopératives*. G. Bn.

— M. F. Zimmer a publié dans *The Engineer*, 14 octobre 1921, p. 403-404, une intéressante étude, ornée de reproductions curieuses, intitulée : *The history of continuous conveying devices*, et consacrée aux appareils de transports sans fin. G. Bn.

— *Catalogue des monnaies grecques et romaines, médailles artistiques, françaises et étrangères, composant la collection Engel Gros* (Paris, Feuardent et Leman, gr. in-8°, 48 p. et 17 pl.). — Cette remarquable collection, qui a été vendue le 17 décembre 1921, comprenait, outre quatre-vingt-onze monnaies grecques et romaines (surtout grecques), quatre des rois de France, Jean le Bon, Charles VI et Louis XII, une de Charles Ier, duc de Savoie, et deux de princes italiens : Alfonse V d'Aragon et Galéas-Marie Sforza, plusieurs admirables médailles artistiques, dont deux de Charles VII (nos 99 et 100). Celles-ci sont remarquables non seulement par leur décoration, mais aussi par les inscriptions latines qui se déroulent autour de la figure ou des armoiries royales et qui présentent un grand intérêt historique. Il y aurait peut-être lieu de rectifier la lecture de certains mots, surtout dans les inscriptions métriques. Suit une belle série de médailles françaises et italiennes, dont quelques-unes en grand module. Elles se rapportent à François Ier, à François II, à André Tiraqueau, conseiller au Parlement de Paris, à Isotta Atti de Rimini, femme de S. P. Malatesta, et à son mari (1446), au doge de Venise Lorédan, à Emilia Pio, femme d'Antonio de Montefeltro, à Niccola Piccinino, condottiere pérugin, à Giovanni Lodovico Toscani, jurisconsulte milanais, etc. — Les planches, d'une très belle exécution, sont une joie pour les yeux. Ch. B.

* — Henri Busson, Joseph Fèvre, Henri Hauser. *La France d'aujourd'hui et ses colonies* (Paris, Félix Alcan, 1920, IX-692 p., 79 gravures et 94 cartes; prix : 14 fr.). — *Les principales puissances d'aujourd'hui* (*ibid.*, XII-603 p., 82 gravures et 118 cartes dans le texte; prix : 12 fr.). — Deux excellents manuels qu'il fallait mettre

Digitized by Google

au courant après les bouleversements politiques et économiques produits par la dernière guerre. Pour les statistiques et les prix, les auteurs ont dû se contenter le plus souvent des données connues immédiatement avant 1914, car, depuis 1918, le monde n'a pas encore repris son équilibre. Leurs manuels ne s'adressent pas seulement à des étudiants; ils pourront être parcourus et consultés avec fruit par toute personne soucieuse de suivre les événements de la politique mondiale, de mesurer les forces nouvelles qui se contrebalancent et qui, demain peut-être, entreront en conflit.

— Arthur Edward WAITE. *A new Encyclopædia of Freemasonry* (ars magna latomorum) *and of cognate instituted mysteries, their rites, literature and history* (Londres, William Rider and Son, 1921, 2 vol. in-8°, XXXI-458 et 488 p.; Illustrations; prix : 2 guinées). — Il y a beaucoup à prendre pour l'historien dans cette encyclopédie compilée par un des hauts dignitaires de la franc-maçonnerie anglaise, qui n'en est pas à son coup d'essai. Tout d'abord, on y trouvera d'abondants détails sur les loges et les rites, les grands maîtres, les principaux adeptes et écrivains de la franc-maçonnerie, les rites des sociétés qui lui ressemblent, mais qui existent en dehors d'elle. Sur l'histoire même de la maçonnerie, on constate avec plaisir que l'auteur ne veut admettre que les faits constatés par d'irrécusables témoignages. Il établit d'ailleurs très sagement une distinction entre ce qu'il appelle la franc-maçonnerie ouvrière (*operative*) et la franc-maçonnerie morale (*speculative*). A la première se rapportent les corporations de maçons et d'architectes mentionnés dans d'assez nombreux textes du moyen âge (l'auteur a donné, t. II, p. 40-42, une liste qu'on pourra facilement augmenter). Malheureusement, on a voulu lui donner une origine plus vénérable en rattachant les maçons du moyen âge à ceux qui ont construit le temple de Salomon, leurs doctrines (si tant est qu'ils en eussent une avant l'époque moderne), aux mystères orientaux et, plus tard, aux diverses écoles herméneutiques. Puis on a imaginé de lui trouver des rapports avec les Assassins du Vieux de la Montagne, avec les Templiers et la chevalerie, avec la quête du Graal, etc. Sur ces points, M. Waite, qui, sans être proprement un érudit, a beaucoup lu, exprime les réserves les plus prudentes ou les négations les plus nettes. Quant à la maçonnerie qu'il appelle *spéculative*, elle n'a pris naissance, on le sait et M. Waite le répète à plusieurs reprises, qu'au XVIII^e^ siècle, avec James Anderson, qui fonda la première loge à Londres en 1717 et rédigea le premier « livre des Constitutions », ce qui lui « assure un droit à l'immortalité, qu'on le considère soit comme la clé de voûte qui compléta l'édifice maçonnique ou bien comme une pierre d'achoppement et de scandale » (t. I, p. 25).

La maçonnerie est, désormais, « un beau système de moralité » qui n'a rien de caché, dont l'initiation et les degrés n'ont rien de mysté-

Digitized by Google

rieux ni d'horrifique, mais qui s'entoure d'allégories et de symboles où survivent peut-être de très anciennes traditions orientales. Au fond, c'est une sorte de religion laïque que l'Église ne pouvait tolérer. M. Waite est le premier à en convenir. « L'Église catholique possède non seulement une littérature systématique et savamment élaborée de *theologia et philosophia moralis*, mais une doctrine d'après laquelle elle est la seule gardienne, divinement instituée, de la foi et de la morale; la maçonnerie prétend être regardée comme un autre système de morale, un autre guide de vie » (t. II, p. 265); aussi a-t-elle été maintes fois condamnée et M. Waite mentionne toutes les bulles pontificales qui ont été fulminées contre elle depuis Clément XII (1738) jusqu'à Léon XIII (1884). Ch. B.

Histoire de la guerre. — Signalons un des derniers fascicules des « Pages actuelles » publiées pendant la guerre par la maison Bloud et Gay. Il est intitulé *La Croix-Rouge française; la Société de secours aux blessés militaires pendant la guerre*, par M. GEOFFROY DE GRANDMAISON (in-32, 98 p.). On trouvera au début une histoire de la Croix-Rouge de 1864 à 1914.

— Capitaine DELVERT. *L'erreur du 16 avril 1917* (Paris, L. Fournier, 1920, in-12, 79 p.; prix : 3 fr.). — IDEM. *Les opérations de la Ire armée dans les Flandres*, juillet-novembre 1917 (Paris, *ibid.*, 1921, 216 p. avec 2 cartes; prix : 7 fr.). — Le capitaine Delvert, qui a été l'un des héros du fort de Vaux, a déjà publié, sur les glorieux épisodes qui se sont succédé autour de Verdun, une série d'ouvrages qui ont été lus avec avidité par la France entière. Après la quatrième blessure reçue à Maisons-de-Champagne le 16 août 1916, il fut affecté au G. Q. G. et détaché par lui à la Ve armée que commandait le général Mazel. C'est cette armée qui, avec la VIe (général Mangin) à sa gauche et aidée de la IVe (général Anthoine) à sa droite, reçut la mission de rompre le front allemand les 16 et 17 avril 1917 et d'ouvrir le chemin à la Xe armée (général Duchêne) qui reconduirait l'ennemi jusqu'au Rhin. On connaît l'échec de cette tentative de rupture, la dernière attaque frontale montée par le G. Q. G.; on connaît aussi les controverses qui se sont produites à ce sujet dans la presse et dans la *Revue de Paris*. Le capitaine Delvert apporte ici son témoignage, emprunté au carnet de route qu'il tenait au jour le jour, et sa thèse est exposée nettement dans l'épigraphe qu'il met sur la couverture du volume : « Ce ne sont pas des parlementaires affolés ou le ministre de la Guerre, mais les mitrailleuses et les canons boches qui ont arrêté l'offensive du 16 avril 1917. » Le volume est écrit avec beaucoup de verve et émouvant. — Après cette opération, le général Pétain, qui avait pris le commandement suprême, change de système; il rend confiance au soldat et remet l'armée sur pied; il monte « des attaques à objectifs limités », « par surprises », dans des secteurs auxquels l'ennemi a des raisons de tenir, et les attaques seront appuyées par de gros moyens

Digitized by Google

d'artillerie, pour que les pertes soient réduites au minimum. Trois attaques de ce genre furent tentées : celles de Flandre du 31 juillet, celle de Verdun du 20 août et celle de la Malmaison du 23 octobre. Le capitaine Delvert nous raconte en détail, de la façon tout ensemble la plus précise et la plus pittoresque, la première de ces opérations qui fut menée en corrélation avec l'armée anglaise. Tout d'abord, il nous décrit le terrain et montre les forces en présence; dans une seconde partie, il expose les préparatifs très minutieux de l'armée française : rien ne fut laissé au hasard; dans la troisième, il raconte les diverses attaques qui eurent lieu du 31 juillet jusqu'à la fin d'octobre 1917 et dont chacune fut marquée par un nouveau progrès. L'armée était partie du canal de l'Yser, près duquel se trouvait la maison du Passeur, célébrée par les « communiqués »; elle s'accrochait maintenant à la forêt d'Houthulst; elle avait réalisé une avance d'une dizaine de kilomètres, fait 1,500 prisonniers, pris une centaine de mitrailleuses et usé, avec des pertes minimes, treize divisions allemandes. Les résultats, matériellement assez minces, étaient en réalité immenses. La valeur de combat des troupes avait décuplé, « elles devaient le prouver héroïquement aux heures critiques du printemps 1918 ». C. Pf.

— Georges Leygues. *Les marins de France. L'œuvre de la marine française pendant la guerre* (Nancy-Paris-Strasbourg, Berger-Levrault, 1921, in-18, 112 p.; prix : 3 fr. 50). — Dans ce petit volume, M. G. Leygues, ministre de la Marine dans le ministère Clemenceau, a condensé les renseignements indispensables sur le rôle de la marine française pendant la guerre de 1914-1918. Dépourvu de grandiloquence parlementaire et d'emphase patriotique, ce résumé, très clair, expose comment se répartissaient les unités françaises au mois d'août 1914 et passe successivement en revue l'activité de l'escadre légère de la Méditerranée, celle des forces navales dans la Méditerranée, les opérations dans les Dardanelles, le Levant, en Adriatique et dans les mers lointaines, le transport de l'armée serbe de Corfou à Bizerte, le blocus et la guerre sous-marine, la protection du ravitaillement et des convois de troupes américaines; il montre le développement des services spéciaux de l'aéronautique, des arsenaux, des commissions scientifiques, des commandements à terre, enfin l'utilisation des fusiliers, des canonniers marins, des canonnières fluviales et des péniches-canons, des compagnies du génie maritime, et se termine par la répartition des forces navales à l'armistice. Paru à peu près au moment où s'ouvrait la Conférence internationale pour le désarmement naval de Washington, le livre de M. Leygues conclut à la nécessité pour un grand pays de posséder une marine; de fait, on ne voit pas comment la France eût pu vaincre sans sa marine, et aussi sans les marines de ses alliés. Cette observation contient la seule critique qu'on puisse adresser à M. Leygues : il dit trop peu de chose des marines alliées, et ce silence relatif est un

Digitized by Google

peu fâcheux, à la fois pour l'histoire du passé et pour la diplomatie du présent. Replacée dans l'ensemble de la guerre navale, la marine française n'avait rien à y perdre. G. Bn.

Antiquité. — Arthur E. R. Boak. *A History of Rome to 565 A. D.* (New-York, Macmillan Company, in-8°, 1621, x-444 p. avec 9 cartes. — Ce livre, œuvre d'un professeur d'histoire ancienne à l'Université de Michigan, comprend quatre parties et vingt-cinq chapitres, avec une introduction sur les sources, un épilogue, un tableau chronologique, une bibliographie et un index. Il ne constitue qu'un manuel d'enseignement secondaire, sans aucune originalité, très bref, mais bien divisé, clair et précis. La bibliographie oublie un nombre considérable de travaux essentiels; parmi ceux de langue française : Tillemont, Duruy, Fustel de Coulanges, Bloch, Wallon, Willems, Renan, Bouché-Leclercq, Mispoulet, C. de La Berge, Lacour-Gayet, Noël Desvergers, Homo, Aubé, Allard, l'abbé Duchesne, Renel, Sagot, Lesquier, Jouguet, Houdoy, Garsonnet, Beaudoin, Maurice, Graillot, le *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines;* parmi les ouvrages allemands, l'Encyclopédie de Pauly-Wissowa.

Ch. Lécrivain.

Allemagne. — Helen Boyce. *The Mines of the Upper Harz from 1514 to 1589* (Menasha, Wisc. The Collegiate Press, 1920, in-8°, viii-122 p.). — M. James Westfall Thompson nous présente la thèse (Université de Chicago) d'une jeune érudite, prématurément enlevée à la science. Miss Boyce avait été intéressée par l'importance du travail des mines métalliques en Allemagne à la fin du moyen âge et au xvi^e^ siècle. Pour une des régions métallifères les plus typiques, le massif du Harz, elle a utilisé la *Bergchronik* d'un pasteur local, Hardan Hake, qui va de 1505 à 1583. Elle a lu de nombreuses études sur le Harz, principalement durant les principats de Henri le Jeune, duc de Brunswick-Wolfenbüttel, et de son fils Jules. Elle y a joint des ouvrages généraux sur les questions minières, mais son information d'ensemble sur l'histoire économique allemande aurait gagné à être plus étendue. Dans le *Kartellwesen* de Strieder, par exemple[1], elle aurait trouvé l'une des raisons technologiques (l'histoire de la technique a été par elle systématiquement négligée) qui ont permis, après l'arrêt de la peste noire, le relèvement de l'industrie minière dans le Harz : c'est en 1478 que le fameux Jean Thurzo de Cracovie, le metteur en œuvre des mines hongroises, apparaît à Goslar comme acquéreur d'une part des mines de Rammelsberg. Il apporte avec lui deux innovations : l'usage de la force hydraulique pour épuiser l'eau des mines[2] et le procédé de la liquation pour l'affinage du cuivre.

Ce que l'auteur montre fort bien, c'est que les ducs de Brunswick ont trouvé dans l'exploitation des mines les éléments de leur fortune.

1. Elle cite cependant Zycha, qui a servi à Strieder.
2. Signalé par Miss Boyce vers 1480 (p. 10).

Digitized by Google

Tantôt alliés à l'empereur, tantôt à la ligue de Smalkalde, tantôt catholiques, tantôt luthériens, ces princes d'Empire sont avant tout des rois du métal, des marchands de cuivre, de fer, de plomb, d'argent et, après la découverte des sources de Harzbourg en 1569, des marchands de sel. C'est particulièrement avec Jules que le duché prend le caractère d'une entreprise économique. Il écrivait en 1574 : « Je suis possédé par le diable des mines comme la plupart des princes par le diable de la chasse. » Ce prince boiteux, instruit (il avait visité nos Universités de Paris, de Bourges, d'Orléans), est un comptable, un organisateur de chantiers, un forestier aussi, car les sapins du Harz fournissent le combustible à ses fonderies[1], un fabricant d'armes de guerre.

Miss Boyce cite quelques marchés caractéristiques. En 1569, le duc vend à deux marchands d'Anvers et de Leipzig 60,000 quintaux de plomb emmagasinés à Goslar, évalués 112,500 thalers. En 1574, sous la garantie de deux marchands hambourgeois, il achète à Anvers, livrable à Wolfenbüttel, avant Pâques, du poivre, du safran, du sucre, des olives, des citrons, des câpres, des amandes, du girofle et du gingembre. A un autre, il achète des zibelines, qu'il paiera en boulets de canon, en bancs de pierre, en plaques de marbre et d'albâtre, en plomb et tuyaux de plomb, etc. Il a l'idée, pour faciliter l'évacuation de ses produits miniers, de canaliser l'Oker, sans tenir compte des protestations de sa ville de Brunswick.

Malgré beaucoup d'inexpérience, Miss Boyce a tracé une peinture assez réussie de la vie des centres miniers allemands dans cette région montagneuse entourée par les grandes routes du temps, à la fois celles où persistait le vieux courant vénéto-alpestre et celles qui s'étaient ouvertes depuis les voyages océaniques. — Henri HAUSER.

Chine et Japon. — John V. A. MAC MURRAY. *Treaties and agreements with and concerning China, 1894-1919* (New-York, University Press, gr. in-8°, 1729 p.). — Travail considérable dont la publication est due à la munificence de la Fondation Carnegie. L'auteur, qui appartient au service diplomatique et qui fut, pendant plusieurs années, secrétaire de la légation américaine à Pékin, était particulièrement qualifié pour le mener à bon terme.

— *Bulletin archéologique du Musée Guimet.* Fasc. 1 : *Salle Édouard Chavannes* (missions Chavannes, Segalen, G. de Voisins et J. Lartigue); fasc. 2 : *Asie centrale et Tibet* (missions Pelliot et Bacot) (Paris et Bruxelles, van Oest, 1921, petits in-4° de 72 et 38 p., chacun avec 4 planches hors texte). — M. A. Moret, conservateur du Musée Guimet, a estimé que la fondation dont il assume la direction pouvait, par une nouvelle entreprise ajoutée à tant d'autres, accroître encore les services qu'elle rend à la science des religions. Aucun moyen terme n'avait encore été conçu entre le récit ou l'exposé que fournit

1. Il exploite aussi les gisements de houille, et il essaie de faire du coke.

Digitized by Google

un livre et la documentation fragmentaire que donne un catalogue. Les magnifiques résultats des explorations françaises en Asie depuis quinze ans risquaient donc de demeurer inaccessibles au grand public et méconnues des orientalistes eux-mêmes, une fois terminée l'exposition des trophées archéologiques conquis sur le passé. Désormais, MM. Moret et Hackin, assistés d'un comité de rédaction composé de MM. Finot, Goloubew, Sylvain Lévi, Maître, Pelliot, disposeront d'un Bulletin qui ne paraîtra que lorsque se sera produit quelque événement se rattachant à l'activité du Musée, mais qui présentera en temps opportun le résumé synthétique des découvertes toutes fraîches et inédites.

Il convenait que la tâche s'inaugurât par un solennel hommage à l'initiateur de la sinologie française contemporaine. Dans le premier fascicule, M. Pelliot, en une forte et décisive sobriété, rappelle l'œuvre immense et fondamentale d'Éd. Chavannes. M. S. Lévi montre l'ampleur de la contribution indologique de l'illustre sinologue. MM. d'Ardenne de Tizac, Jean Lartigue, Paul Vitry précisent certains résultats de la mission Chavannes et des deux missions Victor Segalen (Chine occidentale, 1914; région de Nankin, 1917). — Le second fascicule renferme une information sur les documents amassés par les missions Pelliot et Bacot. En trois pages lumineuses, M. Pelliot nous introduit dans ce Turkestan chinois du moyen âge, dont il a tiré tant de trésors archéologiques et philologiques. Les collections qu'il en a rapportées appartiennent surtout au Louvre; mais le Musée Guimet a reçu sa part des trouvailles de Touen-houang; et M. Hackin a inventorié ces richesses en signalant aussitôt, avec une sûre maîtrise, la contribution qu'elles fournissent à notre connaissance de l'iconographie bouddhique. Le même savant analyse de la façon la plus heureuse cinq peintures tibétaines, gloire de la mission Bacot, lesquelles attestent la vénération des « grands parfaits » — mahâsiddhas — bien plutôt magiciens que sectateurs authentiques du Bouddha. Parmi nos musées qui, enfin, dépouillent peu à peu l'aspect de cimetières du passé, le Musée Guimet doit à ses initiatives sans cesse renouvelées d'être devenu, plus qu'aucun autre, un laboratoire de science.

P. MASSON-OURSEL.

— Léon WIEGER, S. J. *Histoire des croyances religieuses et des opinions philosophiques en Chine depuis l'origine jusqu'à nos jours* (Ho-kien-fou, impr. de Sienhsien, Mission catholique, 1917, in-8°, 722 p.). — Pour la première fois, en ce livre, un Européen a écrit une histoire complète de la vie religieuse et intellectuelle de la Chine. Le P. Wieger s'y est préparé par une vie entière consacrée à explorer tant la langue que le folklore, tant l'histoire que la pensée des Chinois. Dans le présent ouvrage, il a fort sagement fait une brève mention des parties du sujet qui furent les plus étudiées : telles les doctrines de Confucius, de Mencius, de Tchouang tseu; et il s'est efforcé fort à propos de signaler les transitions, les formes de passage

Digitized by Google

dans l'évolution des systèmes ou des traditions : en cela réside la principale nouveauté qu'apporte ce travail. Si discutable que soit souvent l'appréciation, le lecteur se félicitera de trouver ici des études sur les graphies, la divination, les légistes, des analyses de l'œuvre de Hoainan tseu (leç. 39) ou de Sou-wenn (leç. 41), une interprétation de l'influence de Sunn tseu, chez qui nous est révélé un logicien (leç. 34), et de tels exemples pourraient être multipliés.

Toutefois, quoique l'éloge doive l'emporter sur les critiques, ce livre mérite à plus d'un égard un jugement assez sévère. Faute d'une familiarité suffisante avec la culture religieuse indienne, l'auteur butine à tort et à travers parmi le canon bouddhique chinois. En ce qui concerne le taoïsme, on aurait pu espérer de celui à qui nous devons le premier essai de catalogue du canon taoïste quelques directions, quelques lumières; mais l'on s'étonne de ne trouver, sur vingt-huit chapitres, que quatre et demi sur l'évolution dogmatique de ce que fut foncièrement la métaphysique chinoise. Il est vrai que le P. Wieger nous contesterait cette assertion, car il tient le taoïsme pour « une adaptation de la doctrine indienne contemporaine des Upanişads » (144). Mais sur ce point comme sur d'autres — tels que la genèse du Mahâyâna (561), ou la prétendue transmission à Mei-ti de doctrines logiques indiennes (215) — le jugement le plus favorable que l'on puisse exprimer quant aux hypothèses de l'auteur sur les rapports entre l'Inde et la Chine est de les déclarer arbitraires. Enfin, le P. Wieger, exclusivement soucieux de former des missionnaires, n'apporte aucune bibliographie critique et semble ignorer les résultats de la sinologie contemporaine. Il ne signale point telle traduction allemande du *Loung-heng*, telle traduction française de Yin-wenn tseu. L'irrévérence avec laquelle il apprécie les doctrines est celle d'un collégien frondeur; les termes d' « ineptie », de « bafouillage » sont prodigués à tout propos et hors de propos. P. M.-O.

— Marcel GRANET. *Fêtes et chansons anciennes de la Chine* (Paris, Leroux, 1919, gr. in-8° de 305 p.; Bibl. de l'École des Hautes-Études, sc. relig., vol. XXXIV). — *La polygynie sororale et le sororat dans la Chine féodale, étude sur les formes anciennes de la polygamie chinoise* (Paris, Leroux, 1920, in-8°, 95 p.). — « J'ai essayé », déclare M. Granet en commençant le premier de ces deux ouvrages, « de décrire les faits les plus anciens de l'histoire religieuse de la Chine. » De fait, peu de livres portant sur un sujet aussi précis réussissent à en extraire une aussi vaste signification. Le lecteur y découvre en effet, fondée sur des analyses de textes accompagnées d'argumentations hardies et systématiques, une œuvre maîtresse d'histoire religieuse : la restitution des croyances et des pratiques des Chinois des premiers âges.

Le point de départ est un examen de celles des poésies du *Che king* qui sont des chansons d'amour d'origine populaire, quoique la tradition classique se soit obstinée à y chercher des enseignements

Digitized by Google

moraux ou politiques. Les mœurs qui s'y reflètent attestent des fêtes saisonnières : les badinages auxquels s'y livraient les deux sexes, promenades champêtres, improvisations rythmées où s'affrontaient filles et garçons, toute cette apparence de mièvre « courtoisie » traduit, chez une population agricole qui ne se rassemble que durant ces solennités, l'intermittent renouvellement du pacte social. Une seconde partie du volume étend et approfondit le sujet : l'analyse de plusieurs fêtes anciennes, corroborée par l'observation de certaines peuplades modernes conservatrices d'antiques usages, donne à l'auteur l'occasion de préciser et d'affermir les postulats de son interprétation. Résultats d'ordre historique : exhumation d'un état social antérieur à la féodalité, créatrice des villes. Résultats d'ordre religieux : les fêtes doivent être considérées non comme une collection de rites visant chacun à une destination précise, mais comme le milieu religieux primitif, par décomposition duquel, en un âge ultérieur, se spécifièrent des rites et des mythes définis. Résultats d'ordre littéraire : dans ces tournois où gestes et paroles se répondent entre groupes des deux sexes, parmi l'exaltation de l'affluence et l'excitation de l'orgie, l'alternance des improvisations mimiques est le principe du rythme poétique. Résultats d'ordre philosophique : les morales, les formes de pensée ont varié avec les époques; la Chine primitive, antérieure à l'éthique confucéenne, élabora implicitement, au cours de ces fêtes agraires, des principes abstraits dont elle fit application à la nature comme à l'humanité : telle l'alternance du yin et du yang, où transparaît l'antagonisme des sexes. Voilà donc une œuvre de grande originalité, très « construite », mais très documentée; en ce double caractère se reconnaît la double influence subie par l'auteur, élève à la fois de Durkheim et de Chavannes; et voilà un cas presque unique où des doctrines sociologiques ont inspiré de véritables découvertes dans l'ordre des faits, c'est-à-dire, en l'espèce, une interprétation très neuve du *Che king* et un renouvellement de nos idées sur l'antiquité chinoise.

Dans le second des ouvrages mentionnés plus haut, M. Granet, appliquant à un sujet restreint la méthode définie dans son premier livre, nous introduit dans l'époque féodale proprement historique. Il y analyse la société conjugale chinoise, à l'occasion d'un usage précis : celui qui forçait un homme de ce temps à épouser la sœur cadette de sa femme défunte. L'auteur induit de cette conception juridique une forme antérieure du mariage, d'essence collective, où un groupe de sœurs s'unissait à une groupe de frères, à une époque où la parenté de groupe existait sans que fût reconnue aucune autorité domestique. Ici encore les mérites de l'historien et du sociologue se corroborent, ainsi que dans deux autres études où M. Granet aborde en philosophe l'analyse de la pensée extrême-orientale : *Quelques particularités de la langue et de la pensée chinoises* (*Rev. philos.*, janvier et mars 1920); *la Vie et la mort, croyances et*

Digitized by Google

doctrines de l'antiquité chinoise (Impr. nat., 1920, rapport sur l'exercice 1919-1920; École des Hautes-Études, sc. relig.).

P. M.-O.

— J.-J.-M. DE GROOT. *Universismus. Die Grundlage der Religion und Ethik, des Staatswesens und der Wissenschaften Chinas* (Berlin, Reimer, 1918, gr. in-8°, VIII-404 p.). — L'illustre sinologue hollandais analyse ici le fond commun de notions métaphysiques et religieuses qui se trouvent à la base tant du taoïsme que du confucéisme, et dans lesquelles, par suite, se traduit le plus profondément l'essence de la mentalité chinoise. On apporte ainsi un utile correctif au préjugé simpliste qui fait dire couramment que les Jaunes ont trois religions : celle des lettrés, celle de Lao tseu et celle du Bouddha; on montre avec netteté que le tao et le tö, ainsi que maints postulats théoriques ou pratiques, s'imposèrent aux diverses doctrines ou églises; et l'on précise les traits principaux de la « Weltanschauung » chinoise, impliqués soit dans le calendrier, soit dans les procédés divinatoires. — Dans un autre ouvrage intitulé : *Die Hunnen der vorchristlichen Zeit. Chinesische Urkunden zur Geschichte Asiens.* I Teil (Berlin und Leipzig, Ver. Wiss. Verleger, W. de Gruyter, 1921, in-4°, IX-304 p.), M. de Groot entreprend la traduction des textes historiques chinois relatifs aux Houng-nou, ces Huns qui devaient détruire l'empire romain et qui, dès le II^e^ siècle avant notre ère, possédaient toute l'Asie septentrionale. L'ouvrage est dédié à la mémoire de Chavannes, en hommage au traducteur de Sseu-ma Ts'ien et à l'historien des Turcs occidentaux; il est permis d'associer à cet hommage les autres orientalistes français qui, depuis Gaubil et Deguignes jusqu'à nos jours, ont interrogé les annales chinoises. Les textes étudiés ici se tirent du *Che Ki* et du *Ts'ien Han chou*; ce sont les plus anciens documents que nous possédions sur ces barbares que l'empire chinois s'efforça de contenir au delà de la célèbre muraille, ainsi que sur les expéditions dirigées par cet empire vers les contrées d'Occident. Aujourd'hui que l'histoire de l'Asie centrale apparaît à bien des regards comme la clef de l'histoire universelle, une excellente traduction de ces textes est la bienvenue. — P. M.-O.

— Henri CORDIER. *La Chine* (Paris, Payot, 1921, petit in-16, 138 p.). — André DUBOSCQ. *L'évolution de la Chine, politique et tendances, 1911-1921* (Paris, Bossard, 1921, petit in-16, 194 p.). — Félicien CHALLAYE. *La Chine et le Japon politiques* (Paris, Félix Alcan, 1921, in-16, VIII-323 p.; prix : 9 fr.). — Jamais l'Occident n'éprouva, autant que depuis la guerre, le désir de se documenter sur l'Extrême-Orient; les ouvrages, en France comme ailleurs, succèdent aux ouvrages. L'opuscule publié par H. Cordier est un résumé de sa considérable *Histoire générale de la Chine* (4 vol., 1920-1921. Paris, Geuthner), dont nous avons rendu compte ici même. La description géographique et l'histoire se partagent également le contenu du

Digitized by Google

volume, précieux à titre de mise au point sommaire, mais exact comme la plupart des autres fascicules de la collection Payot. Littérature et beaux-arts doivent faire l'objet de numéros spéciaux. — M. A. Duboscq et M. F. Challaye ne nous renseignent que sur les événements contemporains, et l'on regrettera leur maigre connaissance de cette Chine quasi éternelle, c'est-à-dire présente non moins que passée, dont l'intelligence ne se peut tirer que d'un solide apprentissage sinologique. M. Duboscq, ancien chargé de mission du gouvernement français, a enseigné à l'Université de Pékin; on ne lira pas sans intérêt son récit du conflit entre le Nord et le Sud, récit qu'illustre une carte impressionnante montrant toute la puissance du gouvernement de Canton, ainsi que la multiplicité des provinces en fait autonomes. Mais l'auteur s'intéresse surtout à la réforme de l'enseignement et montre quel rôle pourrait jouer en cette occurrence l'influence française. Nous craignons à cet égard que l'on ne se rende pas assez compte de l'inanité d'un enseignement européen, s'il était donné par des hommes insuffisamment connaisseurs du milieu indigène. Or, les réformes politiques, le bouleversement des programmes d'instruction publique n'ont chance de réussite que si l'ambiance les tolère ou si l'on sait les accommoder à la permanente mentalité chinoise. — Le livre de M. Challaye, enfin, se consacre à dresser le bilan de la situation politique; son originalité est de peindre sur le vif l'opposition des partis. L'information résulte de relations personnelles et d'extraits de la presse, recueillis d'ailleurs pendant une période fort limitée : d'où l'aspect mixte de cette enquête, intermédiaire entre des souvenirs de séjour en Extrême-Orient et une étude vraiment objective. Le temps viendra vite où des ouvrages de ce genre vaudront surtout pour renseigner l'historien sur ce qu'ont su voir des milieux chinois ou japonais, vers l'époque de l'armistice, des voyageurs européens.

P. M.-O.

— Kisaburô KAWABÉ. *The press and politics in Japan. A study of the relation between the newspaper and the political development of modern Japan* (Chicago, University Press, 1921, in-16, XIII-190 p.). — Original d'idée comme d'exécution, ce livre constitue, au travers d'une histoire de la presse japonaise, une enquête sur la formation de l'opinion publique dans l'un des plus puissants États du monde moderne, celui, en tout cas, où la population se trouve depuis le moins de temps capable de concourir à la direction des affaires publiques. La vie économique n'est pas moins envisagée que la vie politique. Le Japon, dit avec quelque fierté M. Kawabé, sut accomplir en cinquante ans une évolution comparable à celle qui demanda en Angleterre cinq siècles pour y instituer une opinion démocratique.

P. M.-O.

Espagne. — Ferran VALLS-TABERNER. *Textes de dret catalan. Privilegis i ordinacions de les valls Pirenenques.* II : *Vall d'Aneu*,

Digitized by Google

Vallferrera i Vall de Querol (Barcelona, imprenta de la Casa de Caritat, 1917, in-4°, XXVII et p. 203-381). — DU MÊME. *La data de l'acte de consagració de la catedral d'Urgell (839) i els diplomes de Lluis el Piadós* (Barcelona, l'auteur, 1918, gr. in-8°, 8 p.). — DU MÊME. *Relacions familiars i politiques entre Jaume el Conqueridor i Anfos el Savi* (Bordeaux, Feret, et Paris, Alph. Picard, 1918, in-8°, 41 p.; extrait du « Bulletin hispanique »). — DU MÊME. *Els origens dels comtats de Pallars i Ribagorça i part la primera familia comtal Pallaresa* (Barcelona, l'auteur, 1918, in-4°, 103 p.; extrait des « Estudis Universitaris Catalans »). — Nous avons signalé en son temps (*Rev. histor.*, t. CXXVI, p. 156) le premier volume de la belle collection de textes de droit catalan qui se publie à Barcelone sous le patronage de l'Assemblée provinciale. Le tome III sera consacré tout entier aux coutumes et usages de la vallée d'Andorre. La plupart des privilèges du val d'Aneu publiés au t. II émanent des comtes de Pallars. A signaler le pariage de la Vallferrera entre le comte de Foix et le vicomte de Castellbó. Presque tous les textes qui concernent la vallée de Quérol ont été concédés par les rois d'Aragon ou de Majorque. On y remarque l'importance donnée aux questions de pâturage, de forestage et d'arrosage.

L'acte de consécration de la cathédrale d'Urgel doit se placer en 839, bien que la charte originale indique la date de 819.

Dans sa troisième brochure, M. Valls établit que le mariage de l'infant Alphonse de Castille avec la fille de Jacques Ier le Conquérant, roi d'Aragon, fut célébré en 1249. Il complète la date de trois lettres closes découvertes par lui aux archives de la couronne d'Aragon.

Le quatrième opuscule de don Ferran est consacré à la généalogie et à la chronologie des plus anciens comtes de Pallars et Ribagorça. Le comté de ce nom appartint aux comtes de Toulouse pendant une bonne partie du IXe siècle. Les archives capitulaires d'Urgel renferment le diplôme original de Frédol, comte de Toulouse, en faveur du monastère de Vilanova (Labaix). Ce curieux document, qu'on trouvera reproduit en fac-similé dans le savant mémoire de M. Valls, aurait été expédié en 848. J. R.

— Manuel MAÑUECO VILLALOBOS et José ZURITA NIETO. *Documentos de la iglesia colegial de Santa Maria la Mayor de Valladolid, siglos XI y XII* (Valladolid, impr. Castellana, 1917, in-8°, x-395 p.; prix : 10 pesetas; publications de la « Sociedad de estudios históricos castellanos de Valladolid »). — Les soixante-quatre documents publiés par MM. Mañueco et Zurita s'échelonnent entre les années 1084 et 1200. Un commentaire explicatif accompagne le texte de chaque charte. Un index analytique des noms de personnes clôt le volume. De nombreux contrats revêtent la forme de chartes-parties et de privilèges « roués », c'est-à-dire munis d'un seing manuel qui présente le nom du donateur inscrit sur une roue (*rota*). J. R.

— Ramón FOGUET et José FOGUET-MARSAL. *Código de las cos-*

Digitized by Google

tumbres escritas de Tortosa a doble texto, traducido al castellano del más auténtico ejemplar catalán. Obra comenzada por R. FOGUET, *continuada por* J. FOGUET-MARSAL, *con el juicio crítico de* V. COVIÁN, *y un trabajo sobre el « Libre de les Costums » por* J. J. PERMANYER (Tortosa, imprenta Querol, 1912-1917, gr. in-8°, CXXIV-530 p.; prix : 10 pesetas). — L'original de cette compilation juridique, connu sous le nom de « Llibre de la cadena », se conserve aujourd'hui aux archives municipales de Tortose. Le texte officiel en fut établi entre 1286 et 1294. La première édition imprimée est de 1539. Dès le XII[e] siècle, Tortose était déjà un port très prospère, en relations suivies avec Gênes et Narbonne. Cette prospérité explique la singulière importance de la codification coutumière exécutée au siècle suivant. Le recueil tortosin embrasse presque toutes les branches du droit : droit public, droit administratif, droit pénal, droit privé, droit maritime même. Il nous fait connaître l'organisation municipale de la cité et les droits individuels des habitants, les diverses juridictions, les procédures pénales et criminelles, les règles des contrats, les coutumes de la mer. A signaler le texte curieux des diverses formules par lesquelles les Juifs pouvaient prêter serment, devant les cours locales, sans enfreindre les préceptes de leur loi religieuse. — J. R.

— Ricardo DEL ARCO. *Joyas del arte patrio. El castillo real de Loarre. Monografía histórico-arqueológica. Obra ilustrada con fotograbados* (Madrid, Librería general de Justo Martinez, 1917, in-4°, XIII-144 p. et 16 pl.; prix : 4 pesetas). — Le château de Loarre est situé à trente-deux kilomètres au nord-ouest de Huesca. Classé comme monument historique en 1906, il a été restauré en 1914 et 1915. C'est dans son ensemble l'œuvre des XI[e] et XII[e] siècles. On y remarque une curieuse chapelle romane, avec des arcatures ornées de billettes, des chapiteaux historiés, des fresques dans l'abside. L'auteur publie en appendice trente-sept documents empruntés aux archives de la couronne d'Aragon. En 1263, le château appartenait à l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem. D'après une inscription funéraire, les parties les plus anciennes de l'édifice remonteraient à l'année 1046. — J. R.

— M. Arturo FARINELLI a publié une attrayante bibliographie des voyages en Espagne et en Portugal depuis la fin du moyen âge (*Viages por España y Portugal desde la edad media hasta el siglo XX*. Madrid, Centro de estudios históricos; prix : 20 pesetas). C'est un utile complément à l'ouvrage de Fouché-Delbosc, qui, d'ailleurs, conserve toujours sa valeur.

— Adrián DE LOYARTE. *El genio Vasco en las épocas modernas* (San Sebastián, impr. Martín, Mena y C[a], 1917, in-16, 320 p.; prix : 3 pesetas 50). — Dans ce livre, qui est une apologie de la « race » basque, l'auteur retrace en quelques traits la physionomie des personnalités les plus représentatives de l'esprit basque dans la vie monastique (Loyola, Urdaneta), dans les luttes politiques (Sánchez de Toca, Ianz y Escartin), dans les lettres (Peña y Goñi, Campión, Una-

Digitized by Google

muno, Baroja), dans les beaux-arts (Iuloaga, etc.) et même dans l'industrie (le marquis de Santillane, Chávarri). J. R.

— Juan GIVANEL Y MAS. *Tres documents inédits referents al Don Quijote* (Barcelona, impr. de la Casa de Caritat, 1916, in-4°, 22 p.; extret dels « Estudis Universitaris Catalans »). — DU MÊME. *La obra literaria de Cervantes.* Discursos leídos en la real Academia de Barcelona (Barcelona, impr. de la Casa de Caridad, 1917, gr. in-8°, 76 p.). — Dans la première plaquette, M. Givanel révèle aux bibliophiles cervantistes l'existence d'une traduction en vers castillans de *Don Quichotte*, faite en 1859, et d'une traduction en prose catalane, faite en 1882. Dans la seconde, il retrace à grands traits la carrière de l'immortel romancier, « poète inspiré, grand psychologue, écrivain sans rival, observateur profond, maître du dialogue ». J. R.

— Salvador CABEZA LEÓN. *Notas sobre la disciplina escolar en la Universidad de Santiago durante los siglos XVI, XVII y XVIII* (Santiago, impr. de José Mª Paredes, 1917, in-4°, 57-XXVI p.; « Discurso leido en la inauguración del curso académico de 1917 a 1918 »). — DU MÊME. *La Universidad de Santiago y D. Ramón de la Sagra. Notas históricas* (Santiago, Paredes, 1919, in-8°, 15 p.). — M. Cabeza publie trente-deux documents, qui jettent une vive lumière sur la turbulence estudiantine de l'Université de Santiago : prohibition du port d'armes, interdiction des jeux de cartes et de dés, mesures contre le tapage nocturne et le dévergondage, sanctions contre les actes d'indiscipline et de rébellion perpétrés dans l'enceinte universitaire, etc. — Le grand voyageur et sociologue Ramón de la Sagra suivit, de 1816 à 1817, les cours de l'Université Compostélane. — J. R.

— Ricardo DE ROJAS Y SOLÍS, marqués DE TABLANTES. *Anales de la plaza de toros de Sevilla, 1730-1835* (Sevilla, tip. de la « Guía Oficial », 1917, in-4°, 271 p.; prix : 3 pesetas 50). — On peut voir aux archives municipales de Séville le compte des dépenses qui furent faites pour une course de taureaux en 1405; mais l'origine de ce spectacle remonte aux tournois de chevalerie, sinon aux jeux du cirque de l'époque romaine. A partir de 1730, l'auteur utilise surtout des registres de comptes et des collections d'avis au public. Il marque la décadence, au regard du matador, combattant à pied, du rôle du picador, combattant à cheval, qui était jadis de première importance. Brillant écuyer, robuste jouteur, le picador d'autrefois montait un excellent cheval, et la course n'avait pas ce caractère répugnant qu'elle présente aujourd'hui par suite de l'inutile tuerie d'un grand nombre de pauvres rossinantes. Malgré tout, le marquis de Tablantes demeure partisan déterminé de ce spectacle national; mais il préconise le retour aux saines traditions de la bonne pique. Une abondante bibliographie termine cet habile plaidoyer tauromachique. J. R.

— José NAVARRO CABANES. *Apuntes bibliográficos de la prensa carlista. Prólogo de J. L. Martin Mengod. Intermedio de Cirici*

Digitized by Google

Ventalló (Valencia, Sanchis, 1917, in-12, 323 p.; prix : 3 pesetas 50). — Ce recueil renferme non seulement la liste des périodiques carlistes qui se publient actuellement, mais aussi celle d'innombrables familles qui ont disparu, après une existence plus ou moins éphémère, depuis l'année 1834 jusqu'en 1915. Une table alphabétique des journaux catalogués termine le volume. Pendant l'impression de son répertoire, l'auteur a recueilli une foule de renseignements supplémentaires, qu'il promet d'utiliser dans une seconde édition. J. R.

— Francisco Javier SÁNCHEZ-TORRES. *Apuntes para la historia de Albacete* (Albacete, impr. de Eliseo Ruiz, 1916, gr. in-8°, 176 p.). — Ce livre est moins une histoire de la ville d'Albacete qu'un guide des monuments et édifices publics de la capitale provinciale de ce nom. Vingt-trois pages seulement sont consacrées aux annales de la cité antérieurement au XIX^e^ siècle. Depuis lors, Albacete souffrit beaucoup des guerres carlistes. Le chiffre de sa population n'a cessé de s'accroître au dernier siècle; il dépasse aujourd'hui 20,000 âmes. Appelé au trône d'Espagne, Amédée de Savoie coucha à Albacete le 31 décembre 1870. La proclamation de la République en 1873 y fut accueillie sans enthousiasme. La ville fut occupée par les carlistes en 1874. J. R.

— José FRANCOS-RODRÍGUEZ. *En tiempo de Alfonso XII, 1875-1885. De las memorias de un gacetillero* (Madrid, Renacimiento [1917], in-12, 270 p.; prix : 3 pesetas 50). — L'auteur reproduit dans ce volume les chroniques qu'il avait publiées jadis dans le journal « la Esfera ». Ce ne sont pas des études approfondies sur un règne de courte durée, mais des « instantanés photographiques », où passent, rapides, des noms, des silhouettes, des palabres, des commérages que l'historien pourra sans doute utiliser, mais avec beaucoup de précaution. J. R.

— Francisco CURET. *El arte dramático en el resurgir de Cataluña* (Barcelona, Editorial Minerva, 1917, in-8°, 406 p.; prix : 3 pesetas). — L'art scénique fut très pauvre en Catalogne aux XVI^e^, XVII^e^ et XVIII^e^ siècles. L'impulsion initiale du renouveau dramatique se place vers 1850. Le mouvement atteint son apogée avec Angel Guimerá, né en 1847. Ce n'est qu'à trente-deux ans que Guimerá se révéla auteur dramatique. Sa pièce la plus populaire est « Terra Baixa », représentée pour la première fois en langue catalane au théâtre de Tortose le 8 février 1897. On assiste depuis dix ou douze ans à une éclipse du théâtre catalan, qui coïncide, chose curieuse, avec l'époque du plus grand succès du catalanisme politique. Des efforts sont tentés depuis 1912 pour réagir contre cette décadence. J. R.

— A. ROVIRA Y VIRGILI. *El nacionalismo catalán, su aspecto político, los hechos, las ideas y los hombres* (Barcelona, Editorial Minerva [1917], in-8°, 320 p.; prix : 3 pesetas). — Le nationalisme

Digitized by Google

catalan, ou plutôt le pancatalanisme, aspire à réunir en un même État, membre d'une future fédération hispanique, occidentale, latine ou européenne, non seulement les Catalans de Catalogne, mais aussi les Catalans de Valence et des Baléares, mais aussi encore les Catalans de France (Pyrénées-Orientales). L'auteur a bien raison de faire observer qu'il ne s'agit pas en l'espèce de fins immédiates et prochaines. Après un historique des antécédents du problème, M. Rovira marque les étapes principales du catalanisme au XIXe siècle. Examinant la situation de la Catalogne française, il est bien obligé de convenir qu'il n'existe pas en Roussillon de mouvement politique pancatalaniste. Quant à la langue catalane, elle ne cesse d'y reculer devant le français. Le catalan roussillonnais renferme d'ailleurs 50 °/₀ de termes français. Au surplus, les tournées du théâtre catalan de Barcelone en Roussillon ont montré que le catalan de la Catalogne espagnole n'était presque pas compris par les Catalans de la Catalogne française. L'auteur conclut avec beaucoup de sagesse que les Roussillonnais se sont identifiés spirituellement avec la France. — J. R.

France. — Ed. LAURENT. *Le compagnonnage ou confréries de compagnons du temps passé* (Paris, L. Fournier, 1921, in-8°, 56 p.). — Cette brochure, faite avec les livres de MM. Martin Saint-Léon et Ch. Benoist et des conférences de feu P. Beauregard, n'apporte rien de nouveau. Ceci pourtant (p. 34) : « Quant à des conflits entre maîtres et compagnons ayant engendré des grèves ouvrières, il n'en est pas question, que l'on sache, au moyen âge. » Renvoyons l'auteur à Beaumanoir. H. HR.

— Edme CHAMPION. *Voltaire, études critiques* (Paris, Armand Colin, 3e édit., 1921, in-8°, VIII-306 p.; prix : 7 fr.). — *La France d'après les cahiers de 1789* (ibid., 5e édit., 257 p.; prix : 7 fr.). — — M. Champion est mort à un âge avancé en 1915; il avait écrit peu de livres, mais c'était le fruit de recherches étendues et de méditations prolongées; suivant le précepte, il avait avait pris le temps de faire court. Ses deux volumes sur *Voltaire* et les *Cahiers de 1789* ont été très goûtés à leur apparition (1893 et 1897) et le succès a récompensé le talent de l'auteur, son libéralisme probe et éclairé. Il y prenait la défense des idées propagées par la philosophie française du XVIIIe siècle qui devait conduire à la Révolution et qui, pour cette raison, ont été attaquées même parmi les rationalistes que cette Révolution a finalement émancipés. Le procès dure toujours et l'on relira avec autant d'agrément que de profit les considérations de M. Champion. Elles conservent leur prix, en ce moment où toutes les valeurs, intellectuelles et autres, sont bouleversées. Ch. B.

— Bertrand BAREILLES. *Un Turc à Paris, 1806-1811. Relation de voyage et de mission de Mouhib Effendi, ambassadeur extraordinaire du sultan Selim III, d'après un manuscrit autographe* (Paris, Bossard, 1920, 1 vol. in-16, 106 p.). — L'intérêt de ces lettres,

Digitized by Google

qui évoquent parfois le souvenir des *Lettres persanes* et que présente une agréable plaquette, est au moins double. D'abord, il y a fort peu d'ouvrages sur les relations diplomatiques de la France et de la Turquie qui aient, jusqu'à présent, utilisé des documents d'origine turque; en général, on se bornait aux archives européennes. En second lieu, Mouhib Effendi a résidé à Paris sous l'Empire, de 1806 à 1811, c'est-à-dire du lendemain d'Austerlitz jusqu'à l'heure de l'apogée. Il y a deux parties assez différentes dans cet opuscule. Dans la première (pages 3 à 54), l'auteur, qui eut la bonne fortune de les découvrir un jour à l'étage d'un bouquiniste de Stamboul, lie et noie, dans un récit d'ailleurs attrayant, des fragments de lettres de Mouhib. C'est la *Relation diplomatique*. Y trouve-t-on vraiment en puissance « les traits essentiels de la politique orientale de Napoléon » (page 6)? C'est beaucoup dire. A tout le moins, on y trouve « les causes originelles des résistances turques à ses projets sur l'Orient ». Il est seulement grand dommage que l'auteur ait ainsi empâté ses textes dans un corps de développement. Mouhib y apparaît un diplomate d'un ordre assez relevé d'ailleurs. Dans la deuxième, *Relation de voyage* (pages 55 à 106), M. Bareilles nous présente, beaucoup moins importantes au point de vue de l'histoire franco-turque, mais beaucoup plus piquantes, les observations et impressions de l'ambassadeur sur Paris et sur la France, observations naïves et prévenues d'un Musulman qu'effraie la promiscuité des sexes en Occident et qui ne comprend guère l'enseignement des écoles, où les « Nazaréens » ont installé des appareils de forme bizarre, qui l'intriguent fort. Le récit de la visite à l'amiral de Toulon est très curieux. Malheureusement, ici encore, et suivant la même méthode, M. Bareilles a cru nécessaire de supprimer, il l'avoue lui-même (page 58), « une foule de passages et même de chapitres qui pouvaient bien intéresser les Turcs de cette époque, mais qui seraient pour nous d'une lecture fastidieuse... ». On a ainsi des textes tronqués; c'est toujours fâcheux. R. LÉVY-GUENOT.

— Paul ARBELET. *La jeunesse de Stendhal*. II, Paris-Milan, 1799-1882 (Paris, Éd. Champion, 1919, in-8°, 244 p.). — Nous sommes bien en retard pour rendre compte de cet ouvrage, et nous nous en excusons. Mais il suffira, pour ainsi dire, de renouveler les éloges que nous avons faits du tome I^er^, paru dans la même *Bibliothèque stendhalienne*, en appendice aux Œuvres complètes (t. CXXXVI, p. 106). On se rappelle que, en 1799, Grenoble avait donné à Henry Beyle tout ce qu'il en pouvait recueillir; il en avait épuisé toutes les ressources intellectuelles ou sentimentales; il était temps pour lui d'en sortir et de chercher pour ses aventures un théâtre moins « mesquin » (t. I, p. 398). — Voici donc notre jeune provincial à Paris au début de l'an VIII, à l'heure même de Brumaire. Mais quel désenchantement! En un semestre (10 novembre 1799-7 mai 1800), ce ne furent qu'amères épreuves et que désillusions (pages 3 à 39). Paris était-il alors si sombre, si laid et si sale? Non pas. Mais, à Grenoble,

Digitized by Google

Beyle avait une famille, des amis et des habitudes; dans la grande ville, il était isolé, abandonné à l'oisiveté, donc à la mélancolie et au pessimisme. Heureusement, il rencontra les Daru qui allaient, pendant quinze ans, le combler d'amical dévouement et faire sa fortune; ils accumulèrent les bienfaits; il les paya, d'ailleurs, en proportion, d'ingratitude. Grâce à eux, il partait bientôt en Italie, et les deux années qu'il vécut à Milan (mai 1800-janvier 1802, pages 41 à 197) allaient être les plus belles et les plus brûlantes de sa vie. A quoi succédèrent sans doute bien d'autres péripéties; mais aucune n'effaça pour lui ce « merveilleux roman », au « décor magnifique », et où Marengo avait enveloppé ses souvenirs personnels « de beauté et d'héroïsme ». Il regrettera toujours l'Italie, où il s'était révélé à lui-même et d'où il regagnait Paris, définitivement maître de son intelligence et de sa sensibilité!

Est-il besoin de dire que M. Paul Arbelet a donné à nouveau dans ce deuxième volume les preuves les plus remarquables de sa science et de son talent? R. L.-G.

— Vivien DE SAINT-MARTIN et SCHRADER. *Atlas universel de géographie*, dressé sous la direction de F. Schrader (Paris, Hachette). — Les livraisons 20 et 21 contiennent l'Europe physique, la France, feuille nord-est, avec les départements reconstitués de la Moselle, du Haut et du Bas-Rhin, la Scandinavie, feuille sud, le Japon, la Chine du Sud et l'Afrique politique telle que l'a réorganisée le traité de Versailles.

— André LESORT. *Les transactions d'un négociant malouin avec l'Amérique espagnole, 1719-1721* (Paris, Éd. Champion, in-8°, p. 239-268; extrait de la *Revue de l'histoire des colonies françaises*, t. XI, 1921). — Trop rares sont dans les archives françaises les documents provenant des maisons de commerce et de l'industrie. D'autant mieux accueillie sera l'étude (sans doute une première reconnaissance du sujet) que M. Lesort consacre aux papiers du fameux armateur Luc Magon de la Balue, qui sont heureusement entrés aux archives d'Ille-et-Vilaine. Cette étude vient compléter le livre de Dahlgren sur la mer du Sud. Elle nous aide à pénétrer le mécanisme du commerce, licite ou clandestin, entre les ports bretons, exportateurs de toiles, de lainages, de chapeaux, etc., et les marchés de Porto-Bello et de Vera-Cruz. Elle nous renseigne également sur certains aspects du *Système*. Même avant la catastrophe, il était difficile de négocier en Bretagne les billets de la banque de Law. H. HR.

— Pierre BOYÉ. *Le roi Stanislas grand-père, 1725-1766*. Recueil de lettres publiées avec une étude, des notes et un dessin inédit (Nancy-Paris-Strasbourg, Berger-Levrault, 1922, in-8°, 158 p.; extrait des *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, t. LXV, 1920-1922). — M. Boyé, dans la seconde partie de cet ouvrage, réunit les lettres de Stanislas à Louis XV, où il est question de ses petits-

Digitized by Google

enfants, et qu'il a trouvées aux archives du ministère des Affaires étrangères (Correspondance, Lorraine), et les lettres adressées à Stanislas par ses petits-enfants. Cette série intime avait été répartie, à la mort du roi de Pologne, entre son intendant aulique, Alliot, et le contrôleur ordinaire de sa maison, Joseph Jankowitz; celles du premier lot ont été publiées par l'abbé Proyart dans son *Histoire de Stanislas I^er^*, mais sans ordre chronologique; celles du second ont été partagées entre Buda-Pesth (bibliothèque du Musée national hongrois) et Nancy (musée historique lorrain et collection de M. le comte Lucien de Warren). M. Boyé publie ces pièces et quelques autres, au total soixante-dix-neuf, avec son soin habituel, expliquant toutes les allusions, nous renseignant sur tous les personnages cités. Dans son introduction de quatre-vingt-six pages, il met ces documents en œuvre. Il montre les inquiétudes de Stanislas à partir de 1726, aux premiers symptômes de la grossesse de la reine de France, puis ses déceptions à la naissance de huit filles : heureusement entre Madame Troisième et Madame Quatrième est venu au monde, le 4 septembre 1729, le Dauphin, le 30 août 1730, le comte d'Anjou, mais celui-ci mourut en avril 1733. Puis il faut marier ces petits-enfants, et le grand-père s'inquiète de leur établissement. Le Dauphin épouse d'abord l'infante Marie-Thérèse d'Espagne, puis, en 1746, Marie-Josèphe de Saxe, et celle-ci donna à son mari toute une série de garçons : les ducs de Bourgogne et d'Aquitaine, qui meurent jeunes, puis Berry, Provence et Artois, qui régneront sous les noms de Louis XVI, Louis XVIII et Charles X; mais le Dauphin, lui, ne régnera point. Les dernières lettres du recueil de décembre 1765 annoncent sa mort, que devait suivre bientôt celle du grand-père. Quelques-unes des petites-filles se sont aussi mariées; d'autres, Mesdames Adélaïde et Victoire, demeurèrent vieilles filles, et Stanislas leur fit des réceptions brillantes quand elles traversèrent la Lorraine pour se rendre à Plombières. Marie-Louise se donnera à Dieu et aura sa statue sur les autels. M. Boyé écrit : « Depuis l'obscure princesse Anne, sa fille aînée, décédée à Deux-Ponts, en 1717, aux heures d'épreuve et de gêne, jusqu'à la petite archiduchesse Thérèse-Élisabeth[1], choyée à la Hofburg, Stanislas avait vu naître vingt-quatre descendants, les représentants de quatre générations. Avec son gendre, ses petits-gendres et petites-brus, la famille avait compris au total trente et un membres. » Dix-sept vivaient encore au moment de la mort de Leszczynski. Ce sont les rapports du roi de Pologne avec tous ces descendants que M. Boyé nous montre dans ce volume, tout ensemble avec une grande précision et de la façon la plus charmante.

C. Pf.

— Roger Grand. *Mélanges d'archéologie bretonne.* 1^re^ série

1. Fille de l'archiduc Joseph, le futur empereur Joseph II, et de doña Isabelle, petite-fille de l'infant Philippe de Parme et de Louise-Élisabeth (Madame).

Digitized by Google

(Nantes, Durance, et Paris, Picard, 1921, in-8°, III-179 p., avec 30 pl. hors texte ; prix : 15 fr.). — On trouvera dans ce livre, revus et légèrement remaniés, les six articles que M. Grand avait donnés au volume, paru en 1919, du *Congrès archéologique* de 1914. Sauf le premier, répondant à la question : Y a-t-il un art breton? ils concernent spécialement des monuments du Morbihan : Largoët en Elven dont le superbe donjon du XIV^e^ siècle est un des plus beaux de l'Ouest, le château de Josselin où mourut Clisson, Saint-Gildas de Rhuis où vécut Abélard, le château des ducs de la maison de Dreux à Sucinio, la cathédrale, les remparts, les vieilles maisons de Vannes. C'est là un ensemble d'édifices importants, dont les principaux, qui sont des châteaux, ont une histoire digne de mémoire, que M. Grand raconte avec une brièveté qui ne nuit pas à la précision. Dans tous les chapitres, il apporte du nouveau, soit en faisant saillir dans une pleine lumière les caractéristiques des constructions, soit en leur assignant, par une critique judicieuse, des dates parfois assez différentes de celles auxquelles ses devanciers songeaient.

Le premier chapitre : Y a-t-il un art breton? mérite une attention particulière à cause du remarquable effort de synthèse fait pour définir un objet très complexe. A sa propre question, M. Grand répond par l'affirmative ; il cherche à expliquer ce qu'est cet art dont il affirme l'existence, quelles causes l'ont produit tel qu'il est. Son exposé, dont il emprunte le cadre à la théorie célèbre de Taine sur le milieu, la race et le moment, est fort clair et, à tout prendre, malgré ce qu'il y a toujours d'un peu arbitraire et, en quelque sorte, de déformant, dans cette manière de procéder, présente un tableau fidèle des conditions dans lesquelles ont travaillé les artisans bretons. Mais M. Grand est-il si certain que cela que « le plein épanouissement de l'art se produit toujours dans un pays au moment précis où la conscience d'un esprit national correspond à une ère de paix et de prospérité matérielle »? Pour l'architecture, dont il s'occupe avant tout, et qui est essentiellement un art social, passe encore. Pour l'art en général, qu'il semble avoir en vue, que d'éclatantes exceptions!

On le voit : ce livre, qui est une œuvre de science minutieuse et prudente, fait une place aux idées générales. Il est très intéressant et très bien illustré. On aimerait en posséder d'analogues pour tous les monuments de la France. H. WAQUET.

— H. BIDOU, G. GUEBHARD, A. LIESSE, général MALLETERRE, A. TARDIEU, G. TEISSIER. *Les conséquences de la guerre* (Paris, Félix Alcan, *Bibliothèque d'histoire contemporaine*, 1921, in-16, 189 p.). — G. HERSENT, Cl. COLSON, L. MARLIO, L. BARÉTY, L. MÉTAYER. *L'outillage économique de la France* (Ibid., 1921, in-16, 237 p.). — Ces deux volumes reproduisent les conférences organisées, en 1919 et 1920, par la Société des anciens élèves de l'École libre des sciences politiques. Le premier apparaîtra un peu discret. Si les conséquences militaires de la guerre justifient toujours le pes-

Digitized by Google

simisme de M. Bidou, les jugements portés en 1919 sur les conséquences économiques et financières de la guerre sont, eux-mêmes, entrés dans l'histoire. M. Guebhard écrivait alors que les prix élevés qui résultent de l'inflation « stimulent l'importation et gênent l'exportation ». Le second volume, celui des techniciens, présente des parties plus solides, notamment la conférence de M. Hersent, qui est une véritable histoire de l'évolution des ports maritimes et des transports par mer. H. Hr.

— C. Bouglé et M. Déat. *Le guide de l'étudiant en sociologie* (publication du centre de documentation sociale (École normale supérieure). Paris, Garnier frères, 1921, in-18, 67 p.). — Grâce à la libéralité d'un philantrophe dont l'Université a su apprécier nombre de fois les bienfaits, « un centre de documentation sociale » a pu être organisé à l'École normale supérieure; sous la direction de MM. Bouglé et Déat, il s'est enrichi de livres, de revues et, initiative peut-être moins heureuse, de documents d'archives se rattachant aux phénomènes sociaux; c'est, en réalité, ce qu'avant la guerre on aurait appelé un « séminaire ». Le petit *Guide* que MM. Bouglé et Déat viennent de publier se rattache à l'activité du « centre ». Il constitue une bibliographie sociologique élémentaire choisie, que les étudiants en sociologie devront utiliser; puisse-t-il n'être pas ignoré par les étudiants d'histoire, si ces derniers arrivent à comprendre les liens qui unissent les deux disciplines! Les principales divisions sont les suivantes : sociologie générale; sociologie domestique et politique; sociologie juridique et morale; sociologie religieuse; sociologie économique. Les indications bibliographiques sont très précises, et quelques-unes comportent quelques notations critiques bien venues. A la suite de la bibliographie proprement dite, les auteurs ont donné la liste des revues et périodiques de langue française et celle des principaux centres de documentation sociale à Paris. Nous serions mal fondés, puisqu'il s'agit d'un simple *Guide*, de souligner les lacunes de ces diverses listes : ces lacunes — *Scientia* et la *Revue coopérative* pour les revues, la Commission des documents économiques de la Révolution pour les « centres » constituent les plus graves — disparaîtront, nous l'espérons, dans les éditions ultérieures. Dès maintenant, ce *Guide* rendra des services infiniment nombreux. G. Bn.

Digitized by Google

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

FRANCE.

1. — **Bibliothèque de l'École des chartes.** 1921, juillet-décembre. — Ferdinand LOT. Les jugements d'Aix et de Quierzy, 28 avril et 6 septembre 838 (ces jugements, dont l'authenticité a été maintes fois attaquée, résistent à un examen très minutieux. Il faut les tenir pour vrais). — J. VIARD. L'Ostrevant. Enquête au sujet de la frontière française sous Philippe VI de Valois (publie le texte d'un mémoire rédigé sans doute dans le courant de 1338, après l'enquête dont furent chargés l'évêque d'Arras et Pierre de Cugnères. Il en ressort qu'à cette époque et pendant tout le reste du XIVe siècle les comtes de Hainaut prêtèrent l'hommage lige au roi de France pour l'Ostrevant). — H. STEIN. Chanson du pas de Marsannay, 1443 (poème inédit de 168 vers octosyllabiques où il s'agit d'une fête d'armes déjà décrite par Monstrelet et par Olivier de la Marche). — Aug. BRUTAILS. Introduction à un lexique archéologique. = C.-rendus : *G. Lardé.* Le tribunal du clerc dans l'Empire romain et la Gaule franque (très bonne étude sur le tribunal devant lequel devaient être portées les causes des clercs). — *H. Stein.* Charles de France, frère de Louis XI (remarquable). — *G. Boulen* et *O. Martin.* Des fiez à l'usage de France (nouvelle édition, très améliorée, d'un texte coutumier précieux pour l'étude du droit féodal à la fin du XIVe siècle). — *Ed. Maugis.* Documents inédits concernant la ville et le siège du bailliage d'Amiens, extraits des registres du Parlement de Paris et du Trésor des chartes. T. III : 1397-1471 (documents intéressants pour l'histoire du droit public, des faits économiques et de la procédure). — *C. W. David.* Robert Curthose, duke of Normandy (bon). — Abbé *G. Chenesseau.* Sainte-Croix d'Orléans, histoire d'une cathédrale gothique réédifiée par les Bourbons, 1599-1829 (remarquable). — Abbé *Fossey.* L'art religieux dans les diocèses de Rouen et d'Évreux. La Bible, illustrée par les vitraux et bas-reliefs de la Haute-Normandie (bon). — *Jean Virey.* L'abbaye de Cluny (excellent). — *Th. Malley.* La correspondance militaire de Camille de Neufville, archevêque de Lyon, lieutenant général en Lyonnais, 1649-1674 (instructif). — *H. Germouty* et *E. Delmas.* Recueil de documents et de textes historiques relatifs à la Haute-Auvergne (bon). — Marquis *de Lastic.* Chronique de la maison de Lastic (utile pour l'histoire d'Auvergne depuis le XIIIe siècle). — *Géraud Lavergne.* Un vieux texte périgour-

Digitized by Google

din : statut des consuls de Sarlat sur l'entrée du vin, 1292 (texte très intéressant, surtout au point de vue philologique). — *J. de Lahondès*. Les monuments de Toulouse. Histoire, archéologie, beaux-arts (beau et bon livre). — *Raoul Busquet*. Histoire des institutions de la Provence, 1482-1790 (important). — *Louis Wolf*. Le Parlement de Provence au XVIII[e] siècle (très bonne étude sur l'organisation et la procédure). — *L.-H. Labande*. Inventaires du palais de Monaco, 1604-1731 (beaucoup de curieux détails). — L'expansion belge à Rome et en Italie depuis le XV[e] siècle (instructif). — *André Simon*. L'ordre des Pénitents de Sainte-Marie-Madeleine en Allemagne au XIII[e] siècle (livre bien documenté, écrit avec netteté et précision).

2. — Journal des savants. 1921, novembre-décembre. — H. CORDIER. Missions russes chez les Kalmouks et en Chine (d'après les relations des voyageurs russes du XVI[e] au XVIII[e] siècle publiées par M. Baddeley). — P. MONCEAUX. Le manichéisme; II (nécessité d'étudier les variations du manichéisme dans le temps et dans l'espace). — A. ERNOUT. Linguistique historique et linguistique générale; II (comment la langue, du domaine affectif où la tenait le demi-civilisé, passe lentement dans le domaine abstrait de l'intelligence). — L. LEGER. L'Académie polonaise de Cracovie (issue en 1871 de la Société scientifique, qui a été fondée en 1816, suspendue en 1852 et rétablie en 1855; énumération des travaux de l'Académie). = C.-rendus : *F.-G. de Pachtère*. La table hypothécaire de Veleia (remarquable). — *Salomon Reinach*. Catalogue illustré du musée des Antiquités nationales; t. II (à la fois succinct et scientifique). — *S. Eitrem*. Beiträge zur griechischen Religionsgeschichte; t. III (intéressant, mais il faut faire des réserves sur la méthode de l'auteur). — *T. Petersson*. Cicero, a biography (portrait juste et vivant). — *A. Rostagni*. Giuliano l'Apostata (traduction en italien et commentaire des cinq œuvres politiques ou satiriques de Julien). — *E. Vansteenberghe*. Le cardinal Nicolas de Cues, 1401-1464 (valeur sérieuse, mais trop long). — *A. Cour*. La dynastie marocaine des Beni-Wattas, 1420-1554 (l'exploration scientifique du Maroc continue; encore une période bien étudiée). — *Id*. Un poète arabe d'Andalousie : Ibn Zaïdoûn (vivait à la cour de Cordoue au XI[e] siècle; bon). = 1922, janvier-février. C. HUART. Les anciens derviches turcs (d'après le livre turc de Kieuprulu-zâdè-Méhemet-Fu'âd, professeur d'histoire de la littérature turque à Constantinople; ce livre éclaire l'histoire de l'Asie Mineure du XIII[e] au XV[e] siècle). — A. MERLIN. L'armée romaine d'Égypte (d'après le très beau livre de J. Lesquier, que la mort a frappé prématurément). — A. DIÈS. Une nouvelle édition de Platon; I (celle des premiers *Dialogues*, par MM. Maurice et Alfred Croiset). — R. C. Un très ancien calendrier romain (fragments recueillis à Antium en 1915; le texte était tracé à l'encre et au minium sur le stuc de revêtement d'une chambre; il remonte sans doute aux dix premières années du I[er] siècle av. J.-C.). = C.-rendus : *J. Hazzidakis*. Études de préhistoire cré-

Digitized by Google

toise, traduction française (fouilles faites à Tylissos; les divisions du Minoen, qu'on a admises jusqu'ici, chevauchent en réalité l'une sur l'autre). — Bulletin archéologique du musée Guimet; t. I et II (intérêt de cette nouvelle publication).

3. — Nouvelles Archives des missions scientifiques et littéraires. T. XXII (1919), fasc. 2. — Louis POINSSOT. Les fouilles de Douga en 1919 et le quartier du forum. = Fasc. 3 (1921). R. VALLOIS. Rapport sur une mission en Grèce (à Délos, en vue d'une étude comparative des constructions antiques).

4. — Revue critique d'histoire et de littérature. 1922, 1er février. — *Edw. G. Browne.* Arabian medicine (excellent; renseignements précieux sur les mss. arabes et persans possédés par l'auteur sur la médecine). — *R. Cagnat* et *V. Chapot.* Manuel d'archéologie romaine; II (très bon manuel, illustré comme il fallait). — *Gaetano Curcio.* Storia della letteratura latina; I (répertoire très bien documenté). — *G. Ferrero.* La ruine de la civilisation antique (remarquable plaidoyer). — *Tacite.* Histoires, texte et trad. par *H. Gœlzer* (excellente édition). — *H. Thomas.* Spanish and Portuguese romances of chivalry (article critique par G. Cirot, qu'il faudra joindre à l'ouvrage recensé). — Émile MAGNE. Le grand Condé et le duc d'Enghien. Lettres inédites de Marie-Louise de Gonzague, reine de Pologne, sur la cour de Louis XIV, 1660-1667 (bon, mais n'apprend rien de bien nouveau). = 15 février. *R. Dussaud.* Les origines cananéennes du sacrifice israélite (les idées générales de l'auteur sur le sacrifice et sur l'histoire du sacrifice israélite sont discutées par Alfred Loisy). — *Jane Dieulafoy.* Isabelle la Grande, reine de Castille, 1451-1504 (ouvrage qui peut se lire avec fruit si l'on néglige de nombreuses erreurs de détail). — *G. Lanson.* Esquisse d'une histoire de la tragédie française (remarquable). — *Wattinne.* L'affaire des trois roués (très intéressant pour l'histoire de la justice criminelle à la fin de l'Ancien régime). — *Pierre Baucher.* Au long des rues. Souvenirs de l'occupation allemande à Lille, 1914-1918 (intéressant et vivant). = 1er mars. *W. Miller.* Essays on the latin Orient (recueil d'articles qui s'adressent surtout au grand public, écrits d'ailleurs avec agrément et instructifs). — *F. Thureau-Dangin.* Rituels acadiens (textes intéressants très bien commentés). — *Ch. Guignebert.* La vie cachée de Jésus (grande richesse d'information, beaucoup d'ordre et de clarté dans l'exposition, modération et sagesse dans les conclusions critiques). — *Bruno Krusch.* Arbeonis, episcopi Frisingensis, Vitae sanctorum Haimhrammi et Corbiniani (bonne édition « in usum scholarum »). — *F. Tenckhoff.* Vita Meinwerci, episcopi Patherbrunnensis (document intéressant pour l'histoire territoriale et locale de l'Allemagne du Nord au XIIe siècle). — *Eug. Hubert.* Correspondance des ministres de France accrédités à Bruxelles de 1780 à 1790 (très intéressant). — *Raoul Patry.* Le régime de la liberté des cultes dans le département du Calvados pendant la première séparation, 1795-1802

Digitized by Google

(excellente étude bien délimitée et fondée sur un grand nombre de documents. L'auteur veut montrer que la Révolution ne fut pas l'explosion d'un fanatisme athée; la nation, dans son ensemble, reste déiste, chrétienne et catholique).

5. — Le Correspondant. 1922, 25 février. — Ernest DIMNET. Organisation et méthode chez les catholiques américains. Le « National catholic welfare Council ». — Augustin COCHIN. Les sociétés de pensée et la Révolution. I. La liberté (résume les idées philosophiques au XVIII[e] siècle et montre les étapes du système, le progrès des « lumières »; expose comment, dans la nouvelle société démocratique fondée sur la liberté, doit être dirigée et disciplinée la volonté générale, libre en principe, en fait asservie à la « machine » gouvernementale). — L. DE LANZAC DE LABORIE. Un aide de camp de Louis-Philippe (d'après les Souvenirs du général-comte de Rumigny, aide de camp du roi, 1789-1860; ils viennent d'être publiés par M. Gouraud d'Ablancourt). — Henri JOLY. La crise sociale italienne. Les antécédents, les incidents et les conséquences. = 10 mars. Mgr GRENTE. Une mission dans le Levant (relation du voyage accompli, en 1920, par le cardinal Dubois à Smyrne et à Athènes; elle rectifie, sur certain point, les données fournies au Sénat par M. Victor Bérard). — Baron DE DAMAS. Mémoires inédits (fragments de ces Mémoires, dont le tome I vient de paraître chez Plon-Nourrit. Comment Damas, émigré, fut accueilli par Paul I[er]; détails intéressants sur l'armée russe à cette époque, sur le caractère du tsar et sur celui de son successeur, Alexandre, en 1806-1808, etc.). — J. DERPUY. Le plébiscite de la Haute-Silésie. Récit d'un témoin oculaire. — ***. Après la conférence de Washington. Le Japon et ses nouveaux rapports avec la Chine et les Puissances. = 25 mars. L. DE LANZAC DE LABORIE. Une importante figure ecclésiastique au XIX[e] siècle : Mgr Gay, évêque d'Anthédon, auxiliaire de Son Éminence le cardinal Pie, 1815-1892 (d'après sa biographie, publiée en deux gros volumes, par dom Bernard de Boisrouvray, bénédictin de l'abbaye de Farnborough). — J. DERPUY. Le plébiscite de Haute-Silésie. Récit d'un témoin oculaire; suite et fin : l'insurrection. — L. D'ANFREVILLE DE LA SALLE. Le Maroc nouveau. Marrakech, capitale du Sud. — P. HIPPOLYTE-ROUSSAC. Les monuments chrétiens de la grande oasis (description archéologique du monastère copte connu sous le nom de Deïr Moustapha Kachef et de la nécropole chrétienne d'El Bagaouât).

6. — La Grande Revue. 1922, février. — Georges RENARD. L'évolution de la presse en France, de 1789 à 1870. — PACIFICUS. L'œuvre de la Société des Nations. III. L'œuvre juridique. Fin en mars.

7. — Mercure de France. 1922, 15 février. — Jean AJALBERT. Lettres de Rhénanie, août-septembre 1921. — Maurice DELACRE. Wurtz et Claude Bernard. L'hypothèse et l'expérience dans les

Digitized by Google

sciences. — Paul LÉVY. La lutte pour l'allemand en Alsace et en Lorraine de 1870 à 1918. — Général CARTIER. Un problème d'histoire et de cryptographie (il s'agit du système cryptographique « bilitère » imaginé par François Bacon pour dissimuler des faits qui intéressaient directement l'honneur de la reine Élisabeth; il s'en servit, paraît-il, « pour insérer un discours chiffré dans les drames de Shakespeare et affirmer en même temps qu'il en était l'auteur ». Quelles sont les révélations que Bacon voulait ainsi dissimuler?). — Jules FROEHLICH. L'étonnante prophétie d'un germanomane alsacien (il s'agit de Charles Hackenschmidt, l'auteur des Chants patriotiques d'un Alsacien, publiés au lendemain du traité de Francfort). — R. DE BROU. Le problème de Wilna. = 1er mars. G. CONTENAU. Les Hittites (d'après l'Ancien Testament, qui en a conservé le souvenir, les textes égyptiens et les archives mêmes de l'État hittite découvertes en 1906. Bon résumé de leur histoire). = 15 mars. Marcel MIRTIL. L'Italie et Nous. — Jean AJALBERT. Lettres de Rhénanie; suite. — Fernand ROCHES. Le dépôt légal; le projet de loi et ses effets (à lire et à méditer). — Lieutenant-colonel CHENET. Dernières considérations sur la perte du fort de Douaumont. = 1er avril. Yvon ÉVENOU-NORVÈS. La province d'Algérie. — Hippolyte BUFFENOIR. Concours ouverts sous la Révolution pour un monument en l'honneur de J.-J. Rousseau. — Price HUBERT. Le rôle et la place de la Société des Nations. — Pompiliu PALTANEA. Lettres roumaines (les lettres et l'unité nationale; l'apport intellectuel des provinces libérées). = C.-rendu : *Ph. Scheidemann.* Papst, Kaiser und Sozialdemokratie in ihren Friedensbemühungen im Sommer 1917 (jette un jour très curieux sur les rapports de l'empereur allemand avec la cour de Rome en 1917; l'empereur exprime avec véhémence au nonce le reproche que le pape n'ait pas, *ex cathedra*, « donné à tous ses organes, dans les pays belligérants, l'ordre d'agir du haut de la chaire en faveur de la paix »).

8. — **La Revue de France**. 1922, 15 février. — Duc DE LA FORCE. Un étonnant épisode de la Saint-Barthélemy (raconte comment réussit à échapper au massacre le plus jeune fils du sieur de La Force, Nompar de Caumont, le futur maréchal de France, laissé pour mort, rue des Petits-Champs, par le massacreur piémontais Annibal de Coconas). — Paul BOUTIRON. La conférence de Washington et la position navale de la France. — Ambroise GOT. L'assassinat de Kurt Eisner (récit très circonstancié). = 1er mars. Raymond RECOULY. Où en est le désarmement de l'Allemagne (le succès de la mission Nollet est incontestable; cette partie importante du traité de Versailles est en train d'être exécutée. Il n'en est pas de même malheureusement pour les réparations, parce qu'on a employé d'autres moyens moins immédiatement efficaces). = 15 mars. A. DE TARDE et R. DE JOUVENEL. Les grands courants politiques d'aujourd'hui : enquête parmi les groupements et les partis; I. — Robert DAVID. A Rome pendant le conclave (rapide esquisse). — Marcel DUNAN. Un portrait nouveau de

Digitized by Google

l'archiduc François-Ferdinand (d'après le témoignage du dernier président du Conseil de l'Autriche impériale, le professeur Lammasch). — Paul ROBIQUET. Les débuts de Charles Nodier (arrêté pour une ode contre Napoléon en 1803 et mis en prison, Nodier en fut tiré par le préfet du Doubs, Jean de Bry, qui réussit à le faire passer pour un fou).

9. — **La Revue de Paris.** 1922, 15 février. — Paul PAINLEVÉ. La politique de guerre Foch-Pétain (elle consista essentiellement à attendre le million de soldats américains promis par les États-Unis; le terme : juillet 1918. Dans l'année qui devait s'écouler avant cette date, créer et organiser les engins de guerre les plus variés et les plus puissants dont l'expérience avait enfin montré l'urgente nécessité. En outre, l'ancien président du Conseil justifie les actes de son ministère défigurés par des adversaires passionnés et mal informés). — Jean-H. MARIÉJOL. Marguerite de Valois, reine de Navarre, en Gascogne, septembre 1578-février 1582; suite et fin. — André CHAUMEIX. Le Saint-Siège et les peuples. = 1er mars. Richard GRELLING. Le mystère du 30 juillet 1914 (l'auteur de *J'accuse* et du *Crime* soumet à un examen critique minutieux l'affaire du *Lokal Anzeiger* du 30 juillet 1914. On se rappelle que, ce jour-là, vers une heure de l'après-midi, ce journal publia, dans une édition spéciale, la nouvelle que la mobilisation générale des forces allemandes venait d'être ordonnée; nouvelle qui fut démentie peu après par le ministre Jagow. Cependant, elle avait été télégraphiée aussitôt par l'ambassadeur de Russie à Berlin, et c'est ce télégramme qui décida la Russie à ordonner, à son tour, la mobilisation générale. Quand le démenti de Jagow parvint à Petrograd, il était trop tard pour arrêter l'effet des ordres donnés. De l'examen des textes et des faits, M. Grelling tire cette conclusion que la nouvelle donnée par le *Lokal Anzeiger* émane du parti militaire qui ne voulait pas perdre de temps; puis que le gouvernement civil, soit le chancelier Bethmann, toujours hésitant, fit une tentative suprême pour retarder, sinon empêcher, une mesure irréparable; mais, tandis que le télégramme russe annonçant la nouvelle avait été expédié sans retard, la transmission du démenti se fit par une voie détournée. Par cette manœuvre, le parti militariste gagna les quelques heures nécessaires pour que la Russie eût pris une résolution qui lui donnait l'apparence d'avoir provoqué le conflit. En réalité, « la mobilisation russe a été une réponse à la mobilisation allemande annoncée; elle ne fut ni une menace, ni un acte offensif »). — Général MANGIN. Réponse à M. Painlevé (rectifie plusieurs erreurs de fait commises par l'ancien ministre de la Guerre et justifie le plan d'offensive du général Nivelle en 1917. Le ministre de la Guerre, dit-il, « est responsable, dans une large mesure, des conditions déplorables dans lesquelles s'est engagée et poursuivie cette offensive »). — Amiral Wester WEMYSS. La marine et la conférence de Washington (la conférence « a été un succès sans restriction pour les États-Unis », succès qui, d'ailleurs, est

Digitized by Google

dû aussi à « la cordiale coopération de la Grande-Bretagne ». Quant à la France, elle revint de Washington « avec la réputation imméritée d'être exigeante et réactionnaire » ; mais, quand on lui demanda de souscrire à l'abolition des sous-marins, avait-on oublié que la sécurité de ses frontières est incertaine et qu'elle a besoin d'assurer ses communications avec l'Afrique du Nord, d'où provient une partie importante de son armée?). — Wladimir D'ORMESSON. La question de Tanger. — André CHAUMEIX. Où en est le problème des réparations?

10. — Revue des Deux Mondes. 1922, 15 février. — Georges GOYAU. Sur l'horizon du Vatican. I. L'Église et les nations (avènement de Benoît XV, « l'homme qui sortit de la guerre mieux que personne », et qui vit peu à peu revenir au Vatican les représentants des États même séparés du Saint-Siège par le schisme et l'hérésie. Naissance d'une internationale chrétienne ouvrière au congrès de juin 1920 et résurrection de deux peuples catholiques : la Pologne et l'Irlande). — Maurice PALÉOLOGUE. La Russie des tsars pendant la Grande Guerre. IV. La Roumanie entre en guerre (disgrâce éclatante autant qu'inattendue de Sazonow en juillet 1916; raison de santé, disait-on; en réalité, ce ministre, d'opinion libérale, bien disposé en faveur de la Pologne, est sacrifié à Sturmer par l'influence de l'impératrice, à qui Raspoutine dictait ses volontés. Atermoiements et marchandages de Bratiano, qui laisse passer le moment où les Russes ont infligé de cruelles défaites aux Autrichiens; il se défie de la Russie et croit pouvoir s'entendre directement avec les Bulgares; quand il se décide, le 17 août, l'offensive russe était à bout de souffle). — G. LENÔTRE. Les agents royalistes sous la Révolution et l'Empire. L'affaire Perlet; III (intrigues nouées entre les mouchards de Paris et les agents de Louis XVIII à Mitau en 1806-1807). — Victor GIRAUD. Esquisses contemporaines : Maurice Barrès. III. Face à l'action (son rôle pendant la guerre). = 1er mars. E.-M. DE VOGÜÉ. Lettres à Armand et Henri de Pontmartin, 1867-1909; I (Armand de Ferrar, comte de Pontmartin, mort le 29 mars 1890, et son fils Henri, mort le 19 septembre 1916. Le vicomte de Vogüé, leur voisin dans le Vivarais, fut en quelque sorte le disciple du père avant de devenir l'ami intime du fils. Assez intéressant). — G. GOYAU. Sur l'horizon du Vatican. II. L'Église et les églises; le nouveau pontificat (tendances qui rapprochent de Rome le haut clergé anglican, l'Église orthodoxe russe; projets ébauchés pour réunir l'anglicanisme et les chrétientés séparées de l'Orient; conférence mondiale projetée par les épiscopaliens d'Amérique et réponse du Saint-Siège en 1919 : le pape « prie pour que ceux qui prendront part au congrès puissent voir la lumière et se réunir au chef visible de l'Église, par lequel ils seront reçus à bras ouverts ». Esquisse biographique du nouveau pape Pie XI, ancien préfet de l'Ambrosienne et de la Vaticane). — Louis BERTRAND. Africa (explique ce qu'il entend quand il parle de « nation africaine ». Il veut rappeler

Digitized by Google

« à l'indigène, comme à nous, que l'ossature de sa terre natale est toute latine »; lui montrer « ce qui le rapproche et non ce qui le sépare de nous »). — Maurice PALÉOLOGUE. La Russie sous les tsars pendant la Grande Guerre. V. Le désastre roumain (ici, le « dramatis persona » est toujours Sturmer). — Maurice PERNOT. La question turque. III. Les Turcs et l'Islam. = 15 mars. Maurice PALÉOLOGUE. La Russie des tsars pendant la Grande Guerre. VI. L'assassinat de Raspoutine (mort du « mage » Papus, *alias* Dr. Encausse, 26 octobre 1916; il avait été le rénovateur de l'hermétisme français et, comme tel, il avait exercé une influence considérable dans la haute société russe; sa mort devait présager l'imminence de la Révolution. Raspoutine, dénoncé violemment à la Douma, le 2 décembre, est assassiné le 30 décembre. L'impératrice en est « affolée de douleur »; quant au peuple, « il a jubilé; on s'embrassait dans les rues ». Le « martyr Grigory » est enseveli secrètement à Tsarskoïé-Sélo; l'impératrice garde comme une relique sa chemise ensanglantée. Détails sur l'assassinat : d'abord empoisonné, il fut ensuite abattu à coups de revolver). — H. DE LA MARTINIÈRE. La question indigène en Algérie au lendemain de la guerre. — G. LENÔTRE. Les agents royalistes en France au temps de la Révolution et de l'Empire. L'affaire Perlet. IV. La correspondance anglaise; Perlet à Londres (1808; Perlet, introduit auprès de Louis XVIII par le comte de La Châtre, le 22 juin, lui débite, sous le sceau du secret, des détails mensongers sur le « parti puissant » qui s'occupait à Paris de rappeler S. M. sur le trône; rentré en France, il est « cuisiné » par la police impériale et enfermé à Sainte-Pélagie). — A. AUGUSTIN-THIERRY. Augustin Thierry d'après sa correspondance et ses papiers de famille. IV. Les alternatives d'un débat intérieur (attaques dirigées contre lui, d'abord par Léon Aubineau dans l'*Univers*, en 1851, puis par l'abbé Gorini qui, dans sa « Défense de l'Église », 1853, condamne en bloc les historiens de l'école de 1830. Ce dernier ouvrage ébranle les convictions et la conscience de l'historien, qui soumet ses œuvres à une revision minutieuse et parfois à une refonte complète. C'est le début d'une évolution qui, sous l'influence du P. Gratry, finit par une conversion au catholicisme. Mort de Thierry le 22 mai 1856). — Albert FEUILLERAT. Six mois à l'Université Yale; suite et fin (vivant et, par endroits, même émouvant, tant sont grandes les différences qui séparent nos pauvres Universités françaises des riches et sportives Universités américaines).

BELGIQUE.

11. — Revue d'histoire ecclésiastique. 1921, octobre. — L. VILLECOURT, O. S. B. Un manuscrit arabe sur le saint chrême dans l'Église copte. — M. VILLER. La question de l'union des églises entre Grecs et Latins depuis le concile de Lyon jusqu'à celui de Florence,

Digitized by Google

1274-1438; suite (VI. Les difficultés de l'union en Roumanie; l'état de l'Église byzantine et les griefs contre Rome). — Fr. CALLAEY, O. M. Cap. L'influence et la diffusion de l'*Arbor vitae* d'Ubertin de Casale. — H. PINARD, S. J. La théorie de l'expérience religieuse. Son évolution de Luther à W. James; suite et fin (VII. Ritschl et la réaction orthodoxe; VIII. Symbolo-fidéisme; IX. Le pragmatisme, qui aboutit à l' « athéisme mystique »). = C.-rendus : *H.-J. Vogels.* Untersuchungen zur Geschichte der lateinischen Apocalypse-Uebersetzung (important). — *O. D. Watkins.* A history of penance, being a study of the authorities (méritoire et consciencieux, qui a d'ailleurs ce mérite de nous mettre sous les yeux les principaux documents originaux concernant l'histoire ancienne de la pénitence). — *M. Marini.* Il primato di s. Pietro e de suoi successori in san Giovanni Crisostomo (étude d'un caractère plus théologique qu'historique). — *Edm. Bishop.* Liturgica historica (très important pour l'histoire de la messe du VII^e^ au X^e^ siècle). — *C. Butler.* Benedictine monachism (intéressante série d'essais sur le monachisme et sur la spiritualité bénédictine). — *W. Cohn.* Das Zeitalter der Normannen in Sizilien (ouvrage de bonne vulgarisation, mais où les idées originales ne manquent pas). — *N. de Pauw.* Cartulaire historique et généalogique des Artevelde (beaucoup de détails précis relatifs à la vie sociale de la bourgeoisie aisée dans les Flandres du XIII^e^ au XV^e^ siècle). — *A. Fierens.* Suppliques d'Urbain V, 1362-1370. Textes et analyses. — *E. Gœller.* Clemens VII von Avignon (on ne peut que louer la méthode adoptée par l'auteur). — *J.-B. Coissac.* Les Universités de l'Écosse depuis la fondation de l'Université de Saint-Andrews jusqu'au triomphe de la Réforme et les institutions scolaires de l'Écosse depuis les origines jusqu'en 1560 (études fondées exclusivement sur des ouvrages modernes; trop de généralités hâtives et moyens de contrôle insuffisants). — *R. H. Murray.* Erasmus and Luther, their attitude to toleration (brillant et suggestif; mais l'auteur ne voit que l'extérieur des choses). — *A. T. Bannister.* The register of Charles Bothe, bishop of Hereford, 1516-1535 (important). — *F. van Hoeck.* De Jezuïeten te Nijmegen (bonne monographie; hommage rendu au bienheureux Canisius à l'occasion du quatrième centenaire de sa naissance). — *V. Martin.* Le gallicanisme et la réforme catholique. Essai historique sur l'introduction en France des décrets du concile de Trente, 1553-1615 (excellent). — *M. Chassaigne.* Le procès du chevalier de La Barre (important et décisif sur plusieurs points; la personnalité même de La Barre reste une énigme). — La stigmatisée belge. Louise Lateau de Bois-d'Haine (bon). = Chronique. A noter une longue nécrologie de Godefroid Kurth, par H. NÉLIS. = T. XVIII, fasc. 1, 1922, janvier. — L. VILLECOURT, O. S. B. Un ms. arabe sur le saint chrême dans l'Église copte; suite et fin. — M. VILLER. La question de l'union des églises entre Grecs et Latins, depuis le concile de Lyon jusqu'à celui de Florence, 1274-1438; suite et fin. — H. WATRIGANT, S. J. Un disciple

Digitized by Google

obstiné du semi-quiétisme guyonien à Rouen, 1700-1704 (ce disciple attardé de Mme Guyon s'appelait Deville; il était, depuis 1691, curé de Saint-Maclou à Rouen. On publie ici soixante-seize propositions de caractère quiétiste que l'autorité archiépiscopale l'obligea de rétracter). = C.-rendus : *F. J. Foakes Jackson* et *Kirsopp Lake*. The beginnings of christianity. Part. I : The Acts of the apostles (début d'une entreprise considérable qui consiste à donner une édition avec commentaires critiques et historiques de toute la littérature chrétienne jusqu'à la paix de l'Église. Longue analyse de ce premier volume dont les conclusions sont inacceptables, puisque les auteurs se mettent au point de vue purement rationaliste). — *Kirsopp Lake*. Landmarks in the history of early christianity (mêmes observations qu'à propos du précédent ouvrage). — *E. B. Allo*. Saint Jean. L'Apocalypse (commentaire pénible à lire, mais érudit, complet et solide. Le meilleur que nous possédions sur la matière). — *C. Emereau*. Saint Éphrem le Syrien. Son œuvre littéraire grecque (thèse fort intéressante). — *V. Jæger*. Gregorii Nysseni opera. I : Contra Eunomium libri (édition très soignée). — *L. Fischer*. Die kirchlichen Quatember. Ihre Entstehung, Entwickelung und Bedeutung (excellent). — *G. Hanotaux*. Histoire de la nation française. T. III : Histoire politique; t. I jusqu'à 1515, par *P. Imbart de La Tour* (« un des chefs-d'œuvre de l'historiographie française »). — *G. Bæseler*. Die Kaiserkrönungen in Rom und die Rœmer von Karl dem Grossen bis Friedrich II, 800-1220 (travail très consciencieux, mais où les idées essentielles sont simplement indiquées. Ainsi l'auteur a seulement effleuré une question capitale, celle de savoir comment le peuple romain en était arrivé à revendiquer le droit de conférer la couronne impériale; il n'a pas vu que c'est Otton III qui « a resserré les attaches romaines de l'empire »). — *A. von Ruville*. Die Kreuzzüge (estimable manuel, mais qui ne saurait remplacer celui de Louis Bréhier). — *J. Greven*. Der Ursprung des Beginenwesens (réponse à G. Kurth, pour qui les Béguines devaient leur origine et leur nom au prêtre Lambert de Liége, dit le Bègue; il n'a guère fait à cette thèse que des corrections de détail). — *L. J. M. Philippen*. De begijnhoven (bonne histoire des béguinages en Belgique). — *A. G. Little, M. R. James, H. M. Bannister*. Collectanea franciscana; t. I (important). — *Mortier*, O. P. Histoire abrégée de l'ordre de saint Dominique en France (bon). — *E. Benson*. Life in a medieval city, illustrated by York in the xvth century (estimable esquisse). — *M. Van Rhijn*. Wessel Gansfort (bonne étude sur un théologien du xve siècle dont la position doctrinale reste encore à déterminer). — Exercitia spiritualia sancti Ignatii de Loyola et eorum directoria (édition critique de ce célèbre ouvrage; comme nous n'en possédons aucun ms. de la main même de saint Ignace, que nous n'avons que des rédactions plusieurs fois remaniées, on a pris le parti de donner quatre textes, d'ailleurs munis de notes critiques et explicatives). —

Digitized by Google

J. H. Pollen. The english Catholics in the reign of Queen Elizabeth (remarquable). — *J. B. Kissling.* Geschichte des Kulturkampfes im Deutschen Reiche; 3 vol. (bon). — *J. Schmitz* et *N. Nieuwland.* Documents pour servir à l'histoire de l'invasion allemande dans les provinces de Namur et de Luxembourg (trois volumes très importants; documents nombreux sur les horreurs commises par les envahisseurs). = Deuxième partie du fascicule : Bibliographie (quatre-vingt-huit pages paginées à part).

GRANDE-BRETAGNE.

12. — The Times. Literary Supplement. 1922, 16 février. — *John Murray.* Lord Byron's correspondence (intéressant recueil de lettres échangées entre Byron et Lady Melbourne, Hobhouse, Douglas Kinnaird, le poète Shelley, etc. Elles viennent de Hobhouse, plus tard Lord Broughton, exécuteur testamentaire du poète; elles se rapportent surtout à la brève période où Byron vécut mêlé à la société de Londres, puis à celle où il résida sur le continent après la séparation). — *H. von Zwehl.* Die Schlachten im Sommer 1918 an der Westfront (le général de Zwehl, disgracié à la suite de l'échec des Allemands devant Verdun, prend sa revanche en présentant une critique sévère des opérations dirigées par Ludendorff. C'est une sorte de représailles exercées par le parti de Falkenhayn). — *C. T. Atkinson.* Marlborough and the rise of the British army; I (excellent). — *E. A. Webb.* The records of S[t] Bartholomew's priory, Smithfield (très bonne monographie historique, architecturale et topographique). — *J. W. Kernohan.* The county of Londonderry in three centuries (bonne histoire de la colonisation des six comtés de l'Ulster et en particulier de celui de Derry par les Écossais presbytériens au temps de Jacques I[er] et depuis). — *Uvedale Lambert.* Blechingley; a parish history (modèle de ce que doit être une monographie locale; l'histoire de Blechingley intéresse notamment la famille de Clare). — *F. H. Crossley.* English church monuments, 1150-1550 (bon). — *A. Farinelli.* Dante in Spagna, Francia, Inghilterra, Germania (remarquables études critiques). = 23 février. *R. W. Livingstone.* The legacy of Greece (la Grèce antique nous a légué un trésor d'œuvres et de suggestions qu'on ne connaîtra jamais assez bien; l'étude de sa multiple civilisation s'impose aujourd'hui encore comme la source première des idées et des sentiments dont nous vivons). — *H. H. Benson.* Anglicanism (quatre instructives conférences où sont marqués les traits caractéristiques de l'Église anglicane). — *H. M. Hyndman.* The economics of socialism. Marx made easy (excellent exposé de la doctrine socialiste de Karl Marx). — *Paul Louis.* La crise du socialisme mondial (bonne histoire du marxisme. La conclusion de M. Louis et celle de M. Hyndman diffèrent : l'historien français estime que la III[e] Internationale, dont Lénine est aujourd'hui le chef

Digitized by Google

et l'apôtre, est la conséquence nécessaire du marxisme; le théoricien anglais déclare, au contraire, que le bolchevisme, « mélange d'ambition personnelle et de fanatisme matérialiste », a rendu impossible la réalisation du socialisme scientifique). — Colonel *H. Stewart.* The New Zealand division, 1916-1919 (très bonne étude sur le rôle des New Zélandais dans la Grande Guerre). — *P. N. Milyukov.* Istoriya Vtoroy Russkoy Revoliuzii; I, 1 (document précieux pour l'histoire de la seconde Révolution russe en 1917). — *D. A. Bannerman.* The Canary islands; their history, natural history and scenery (bon). — *E. Westermark.* The history of human marriage (remaniement profond de l'ouvrage; les idées fondamentales n'ont guère varié). — *Harold J. Laski.* The foundations of sovereignty and other essays (l'enseignement donné par l'auteur à l'École d'économie politique de Londres est en contradiction absolue avec les idées fondamentales de la constitution anglaise). — *I. H. Jeayes.* Court rolls of the borough of Colchester. I. 1310-1352 (traduction abrégée de ces documents, intéressants surtout pour l'histoire municipale). — *Julio de Vilhena.* Don Pedro V e o seu reinado, 1855-1861 (bon exposé d'un règne court, mais honnête et bienfaisant). = 2 mars. *G. Girard.* Le service militaire en France à la fin du règne de Louis XIV; racolage et milice, 1701-1715 (remarquable). — *W. Müller-Lœbnitz.* Die Sendung des Oberstleutnant Hentsch (exposé tendancieux de la mission dont fut chargé cet officier supérieur d'ordonner la retraite des armées allemandes le 9 septembre 1914; l'auteur, qui appartint autrefois au grand État-major et qui est maintenant camouflé sous le titre d' « Oberarchivrat » aux Archives impériales, présente des faits dans le sens le plus favorable au parti militariste. Une enquête officielle, en 1917, a déclaré que Hentsch n'avait pas excédé ses pouvoirs; aujourd'hui, on veut nous prouver qu'il a mal compris les instructions de Moltke. Le procès reste ouvert). — *Ivor Evans.* Among primitive peoples in Borneo (très intéressant). — *Isaiah Bowman.* Problems in political geography (examen impartial des remaniements que la guerre et les traités de paix ont imposés à l'Europe. L'auteur, qui est le président de la Société de géographie à New-York, y voit le germe des futures guerres). — The book of the old Edinburgh Club; t. XI (ce volume contient un fort intéressant mémoire du prof. Hannay sur les origines du Collège de justice en Écosse : c'est non pas, comme on l'a jusqu'ici prétendu, une imitation directe du Parlement de Paris par le roi Jacques V, mais le point d'aboutissement d'une très ancienne institution écossaise). — *R. A. S. Macalister.* Ireland in pre-celtic times (remarquable tableau de l'Irlande aux époques de la pierre et du bronze). — *Amy Apcar.* Life and adventures of Joseph Emin (nouvelle édition fort augmentée d'un livre paru en 1792; il contient la très intéressante autobiographie d'un Arménien qui vécut en Angleterre au temps de Georges II et de Georges III et qui tenta d'intéresser l'Europe au sort de son pays natal). — *J. R. Magrath.* The

Digitized by Google

Queen's college (très bonne histoire d'un des collèges d'Oxford, qui fut fondé par Robert d'Eglesfield sous le vocable de la reine Philippe de Hainaut, femme d'Édouard III, 1341). — *R. S. Moxon.* The doctrine of sin (très bon exposé de la doctrine du péché, telle qu'elle s'est précisée depuis le chritianisme primitif jusqu'aux temps modernes en passant par le puissant cerveau de Calvin). = 9 mars. *H. Cordier.* Histoire générale de la Chine (long article sur les historiens chinois). — *D. G. Hogarth.* Arabia (excellent résumé historique). — Sir *F. D. Lugard.* The dual mandate in British tropical Africa (important pour toute personne qu'intéresse l'administration de l'Afrique tropicale). — *G. Douin.* L'attaque du canal de Suez, 3 février 1915 (remarquable). — *J. H. Hutton.* The Sema Nagas (masse considérable de détails sur une tribu du nord-est de l'Inde; intéressants à étudier pour un anthropologiste). — *T. F. Tout.* France and England (bon résumé des rapports entre ces deux pays, surtout au moyen âge). — — Sir *John James Baddeley.* Cripplegate (Crippelgate est un des vingt-six quartiers de la cité de Londres; l'auteur, qui vient de terminer, à quatre-vingts ans, son année comme maire de Londres, en a retracé l'histoire dans un somptueux volume remarquablement illustré). — *J. Venn* et *J. A. Venn.* Alumni Cantabrigienses; 1re partie jusqu'en 1751; t. I (biographie de tous les élèves, diplômés et fonctionnaires de l'Université depuis les plus anciens temps. Ce tome I contient les noms d'Abbas à Cutts). — *De Lacy O'Leary.* Arabic thought and its place in history (bon petit livre qui dissipe plus d'une erreur sur l'originalité intellectuelle des Arabes). — Chapters from turf history (conte à quels sports se sont divertis les hommes d'État). = 16 mars. *H. S. Bennett.* The Pastons and their letters (l'auteur a eu la bonne idée de nous présenter une série de tableaux de la vie privée en Angleterre dans la seconde moitié du XVe siècle au moyen d'extraits tirés de la correspondance des Paston, 1422-1509, et d'autres sources contemporaines). — *C. E. W. Bean.* Official history of Australia in the war of 1914-1918. I. The story of Anzac (important; mais la chronologie est insuffisante et pas de renvois aux documents). — *L. Romier.* Le royaume de Catherine de Médicis (remarquable). — *J. Vanden Bergh.* On the trail of the Pigmies (l'auteur, qui a passé neuf années dans l'Est central africain comme pasteur, y est retourné pour prendre des vues cinématographiques du pays et des habitants. Son livre intéressera au plus haut degré ceux qui s'occupent d'anthropologie). — *P. N. Ure.* The origin of tyranny (thèse érudite, mais paradoxale, pour prouver que la tyrannie en Grèce est d'origine commerciale). = 23 mars. *J. Holland Rose.* Lord Hood and the defence of Toulon (bon). — *H. C. O'Neill.* The royal fusiliers in the Great war (bon). — Miss *Christie.* Henry VI (consciencieux, mais fait avec peu de critique). — *Joseph P. Tumulty.* Woodrow Wilson as I knew him (l'ancien secrétaire du président a entrepris de montrer que M. Wilson fut grand et bon; son panégyrique laisse le lecteur très sceptique).

Digitized by Google

— *A. Werminghoff*. Conrad Celtis und sein Buch über Nürnberg (excellent).

13. — **Transactions of the royal historical Society**. 4e série, t. IV, 1921. — Prof. C. OMAN. Discours présidentiel : de quelques manières de concevoir l'histoire ancienne qui ont eu cours au moyen âge. — W. HUDSON. La condition des « villani » et autres tenanciers dans la partie de l'Anglie orientale occupée par les Danois aux temps qui ont précédé la conquête normande. — Les archives de la famille, de la cour et de l'État autrichiens à Vienne (résumé d'un mémoire très érudit rédigé par le prof. Redlich sur les Archives de l'État autrichien; après le démembrement de l'empire des Habsbourg, on pouvait craindre que les États nouveaux, successeurs de l'antique monarchie, voulussent réclamer les portions de ces archives qui intéressent leur histoire. Il n'en sera rien heureusement; les archives « impériales » à Vienne resteront, d'un commun accord, là où elles sont. On nous donne ici un tableau des principaux fonds qui, dans la suite des temps, les ont peu à peu constituées). — Caroline A. J. SKEEL. Le Conseil de l'Occident (ce Conseil fut créé en 1539 et paraît avoir disparu peu avant la mort de Henri VIII; les faibles traces qu'il a laissées sont mises en lumière dans cet article). — A. H. THOMAS. L'histoire municipale de Londres au moyen âge vue à travers les archives du Guildhall. — Francis W. X. FINCHAM. Notes tirées des archives du tribunal ecclésiastique conservées à Somerset House (ces archives viennent d'être en partie ouvertes aux travailleurs. Composition et compétence du tribunal en matière de divorce, de testament, d'outrage aux mœurs, de sorcellerie, de suicide, de non-conformité aux lois religieuses, etc.). — Margaret L. BAZELEY. De l'étendue occupée par la forêt anglaise au XIIIe siècle (la « forêt anglaise » comprenait tous les districts possédés par le roi d'Angleterre qui étaient soumis à la « loi forestière ». Avec deux cartes, dont une montre l'étendue considérable de la forêt dans le comté de Northampton. Un appendice contient la liste de tous les districts forestiers possédés par le roi vers le milieu du XIIIe siècle; dans un autre sont énumérées les sources où a puisé l'auteur). — Alexandre BUGGE. Des établissements scandinaves dans les îles Britanniques (beaucoup de renseignements fournis par les noms de personnes et de lieux).

ITALIE.

14. — **Nuova Rivista storica**. 1921. Fasc. 2-3, mars-juin. — Aldo FERRARI. Notre premier centenaire. I : Les insurrections de 1821 (la Restauration et les conspirations en Piémont; Santarosa et Charles-Albert; la dictature de Santarosa et l'intervention autrichienne demandée par Charles-Félix; destinée des libéraux en exil). — Ettore ROTA. Giuseppe Poggi et la formation psychologique du patriote moderne (dans le dernier quart du XVIIIe siècle). — Giuseppe ANDRIANI. Le

Digitized by Google

socialisme et le communisme en Toscane entre 1846 et 1849. — Giuseppe PALADINO. Le gouvernement napolitain et la guerre de 1848; suite et fin (quelques documents en appendice). — Rosa GERMANO. La fortune littéraire de Giuseppe Parini et les contemporains. — Ernesto PONTIERI. Les origines de la féodalité en Calabre. II : Le droit et les institutions (le droit byzantin et la loi lombarde; l'administration centrale et provinciale sous la domination byzantine; les classes sociales et la conquête normande). — Bruno NARDI. Les doctrines philosophiques de Pietro d'Abano; suite et fin (on ne saurait trouver dans les écrits et dans l'enseignement de Pietro aucune trace d'hérésie; s'il a cru que la science humaine peut parvenir à la vérité par le seul effort de la raison et que le miracle peut être ramené dans la série des agents naturels, il n'est pas, au fond, plus coupable que Thomas d'Aquin et que les meilleurs théologiens de la seconde moitié du XIVe siècle. Il fut peut-être l'esprit le plus scientifique d'une époque dont Thomas d'Aquin fut le plus grand théologien). — A. GUILLAND. La production historique de l'Allemagne pendant les années 1914-1920. — C. BARBAGALLO. La critique et les critiques (échange d'idées entre l'auteur et Ettore de Ruggiero). — Guido PORZIO. L'impérialisme romain et la politique italienne d'Ettore Pais (polémique). — C. BARBAGALLO. L'histoire est-elle une science ou un art? — Felice MOMIGLIANO. Le modernisme et le parti populaire. = C.-rendus : *G. Costa.* Diocleziano (n'est pas assez approfondi). — *G. Manaresi.* Gli atti del Comune di Milano sino all' anno 1216 (belle et importante publication). — *C. Marchesi.* Seneca (excellent). = Fasc. 4, juillet-août. Ettore ROTA. L'antagonisme politique entre Turin et Naples pendant la guerre de 1848 (défend la politique du Piémont qui tendait, au fond, à préparer l'unité italienne). — Antonio SOGLIANO. Inscriptions, et cadastre à Pompéi (à propos d'un mémoire du docteur Matteo Della Corte intitulé « Case e abitanti a Pompei », 1914 : éléments de la population; programmes électoraux et leur importance; maisons particulières et boutiques. C'est tout le passé de cette petite ville de bains de mer qui revit à nos yeux). — Giuseppe PARDI. Histoire démocratique de Messine; suite et fin (depuis le milieu du XVIe siècle jusqu'à la catastrophe de 1908 et à la renaissance de la ville). = C.-rendus : *Macchioro.* Zagreus, studi sull' orfismo (important; mais plusieurs théories de l'auteur sur les pratiques religieuses des peuples sauvages et sur le mysticisme sont contestables). — Mgr *G. P. Sinopoli di Giunta.* Storia letteraria della Chiesa. I : Epoca antenicena (confus et peu au courant). = Fasc. 5, septembre-octobre. Giulio URBINI. Pour l'enseignement de l'histoire du costume en Italie. — Amedeo AMATO. Les grandes puissances européennes et la question d'Orient en 1829 (réédite en appendice le texte du traité conclu le 6 juillet 1829). — Giuseppe ANDRIANI. Le socialisme et le communisme en Toscane de 1846 à 1849; suite et fin (le ministère démocratique, octobre 1848, et la réaction antisocialiste). — V. PIC-

Digitized by Google

COLI. De quelques travaux sur la philosophie du droit et de la politique. — A. BOISARD. Une nouvelle histoire de la Rome antique (fait le plus grand éloge de la « Roma antica » par G. Ferrero et C. Barbagallo. Cette histoire commence aux origines mêmes de la Ville et doit se terminer à la fin de l'Empire. Elle comprendra trois volumes dont les deux premiers seuls sont en vente. Le récit s'arrête actuellement à la mort de Néron). — L'école archéologique italienne d'Athènes (travaux accomplis par elle depuis sa fondation en 1909). = C.-rendus : *M. Casotti.* Saggio di una concezione idealistica della storia (l'auteur ne fait guère que reproduire les idées de Croce et de Gentile en les rendant embrouillées et obscures). — *W. E. Caldwell.* Hellenic conceptions of peace in history, economics and public law (bon exposé; mais l'auteur n'a tenu aucun compte des livres italiens). — *L. De Regibus.* Il processo dei Scipioni; contributo di storia romana (beaucoup d'efforts perdus sur un problème qui est sans doute insoluble). = Fasc. 6, novembre-décembre. Ettore ROTA. Giuseppe Poggi et la formation psychologique du patriote moderne: suite (pauvreté de la vie publique et religieuse après le ministère Du Tillot; démocratie et valeur historique de l'épiscopat italien, etc.). — Generale FILARETI. Danton et Robespierre; essai de psychologie sociale; suite et fin (Danton et Robespierre ont eu l'un et l'autre de grands défauts et d'éminentes qualités; mais « vouloir faire l'apothéose de Robespierre au détriment du grand tribun c'est réellement du fanatisme concentré. La conduite de Danton fut un bienfait pour la France et pour la Révolution; celle de Robespierre aboutit à la liquidation de la Révolution et prépara fatalement le Directoire et l'Empire »). — Ernesto PONTIERI. Les débuts de la féodalité en Calabre; IV (le fief et ses caractères; les premiers fiefs normands; la nouvelle Église calabraise sous l'influence normande : Joachim de Flore; situation économique de la Calabre pendant la période normande et souabe). — A. BOISARD. Une nouvelle histoire de Rome dans l'antiquité, par G. Ferrero et Carlo (longue analyse critique; on demande que le tome III de cet ouvrage remarquable ne se fasse pas attendre). = C.-rendus : *A. Vicinelli.* Bologna nelle sue relazioni col papato e l'impero 774-1278; t. I (instructif). — *R. Caggese.* Firenze dalla decadenza di Roma al risorgimento d'Italia (t. III et dernier, qui traite de l'époque du principat depuis 1530).

SUISSE.

15. — Bibliothèque universelle et Revue suisse. 1921, mai. — Filippo CARLI. L'évolution des révolutions; suite et fin (exemple tiré de la Russie soviétique. Les institutions actuelles de l'Europe sont assez élastiques pour permettre les réformes les plus profondes sans qu'il soit nécessaire d'employer les moyens révolutionnaires). — Hector NICOLE. L'école et l'enfant dans la Russie des Soviets; suite

Digitized by Google

et fin. — J.-L. PERRET. Kalevala, le trésor poétique du peuple finnois; suite et fin en juin. — Clara-Michel DELINES. Mes souvenirs de Pierre Kropotkine; suite et fin. = Juin. Louis LEGER. Le rénovateur de la littérature serbe : Vouk Stefanovitch Karadjisch; fin en juillet. — A. MICHELSON. L'Amérique contre l'Angleterre. La rivalité entre les marines marchandes de l'Angleterre et des États-Unis; fin en juillet. — Ant. GUILLAND. Chronique allemande (indications instructives sur l'état des esprits en Allemagne, tel qu'il apparaît dans la littérature). = Juillet. A. MICHELSON. L'Amérique contre l'Angleterre. La rivalité entre les marines marchandes de l'Angleterre et des États-Unis. = Août. Henry AUBERT. San Gimignano (description de la ville et résumé de son histoire). — Filippo CARLI. La bourgeoisie et le prolétariat en Italie depuis les dernières élections politiques. = Septembre. André LANGIE. Le grand œuvre (passe rapidement en revue les efforts qui ont été faits, depuis le début de l'ère chrétienne, pour découvrir le moyen de transmuer en or des éléments chimiques quelconques). — Eug. RITTER. Sainte-Beuve (d'après le livre de M. Choisy). = Octobre. Virgile ROSSEL. Les mémoires du comte Witte (témoignage fort intéressant d'un homme qui a joué un grand rôle politique et qui éprouve le besoin de se défendre; il nous apprend beaucoup de choses sur les origines, les péripéties et les conséquences de la guerre russo-japonaise et nous fait connaître sans aménité l'empereur Nicolas II, l'impératrice et leur entourage. Très injuste envers Stolypine, il dresse un terrible réquisitoire contre le régime impérial). — Louis LEGER. Un grand patriote et pédagogue tchèque : Jean-Amos Komensky (plus connu sous son nom latinisé de Comenius, 1592-1670). — Louis AVENNIER. Édouard Rod et l'américanisme. = Novembre. Maurice MILLIOUD. Le centenaire d'Amiel. — Clara-Michel DELINES. L'appel de M^me^ Sacha Kropotkine à l'aide de la Russie (cet appel est un réquisitoire indirect contre le régime terroriste des soviets). = Décembre. P.-M. DE MUNNYNCK. Henri Pirenne. — Henri DRUEY. La révolution vaudoise de 1845; récit publié par Aug. REYMOND; suite en 1922. = 1922, janvier. M. AUBERT. Le taylorisme; fin en février. — L. JACOT-COLIN. Assignats, papier-monnaie, change. = Février. Antoine ROUGIER. La vie du droit (d'après les ouvrages récents de *Merignhac* et *Lémonon*, Le droit des gens et la guerre de 1914-1918; *Le Fur*, Guerre juste et juste paix; *Esmein*, Éléments de droit constitutionnel). — E. KRIEG. Mouvements réformistes en Chine. = Mars. Louis LEGER. Le poète national de la Bulgarie : Ivan Vazow. — Henri DRUEY. La révolution vaudoise de 1845; récit publié par Aug. REYMOND; fin. — Baronne Marie WRANGEL. Ma vie et ma fuite du « paradis communiste ». — Louis AVENNIER. Le droit fluvial international et le régime du Danube.

Digitized by Google

CHRONIQUE.

France. — M. Ferdinand CHALANDON est mort à Lausanne, le 31 octobre 1921, à l'âge de quarante-six ans. Ancien élève de l'École des chartes et de l'École française d'archéologie à Rome, il se consacra tout entier à l'histoire byzantine : *Essai sur le règne d'Alexis Ier Comnène*, suivi de l'*Histoire des Comnène* (1912), de 1118 à 1180, et à l'histoire des Normands de Sicile, qui touche par tant de points à celle des empereurs de Constantinople : *Diplomatique des Normands de Sicile; l'État politique de l'Italie méridionale à l'arrivée des Normands; Histoire de la domination normande en Italie et en Sicile* (2 vol., 1908).

— Le 20 mars 1922 est mort M. Louis-Augustin-Léon GAZIER, dans sa soixante-dix-huitième année. Ancien élève de l'École normale supérieure, M. Gazier reçut le titre de docteur ès lettres après avoir soutenu une thèse sur les dernières années du cardinal de Retz. Le siècle de Louis XIV et notamment Pascal et Bossuet ont été l'objet de ses études de prédilection; mais plus spécialement encore l'histoire littéraire et morale du jansénisme, à laquelle il consacra des études fort bien documentées : *les Derniers jours de Pascal, Pascal et Escobar, Angélique Arnauld et Jeanne de Chantal*, etc. Il édita, en outre, les *Mémoires* de Godefroi Hermant sur l'*Histoire ecclésiastique du XVIIe siècle (1630-1663)*, si pleins de faits curieux et si passionnés en faveur des Jansénistes. Il venait de terminer une *Histoire générale du mouvement janséniste*, dont il a pu corriger les premières épreuves; ce sera sans doute un complément indispensable au *Port-Royal* de Sainte-Beuve. Il avait été nommé, en 1914, professeur honoraire à la Sorbonne et pendant plus de trente ans il fut secrétaire du Comité des travaux historiques (section de philologie et d'histoire jusqu'en 1715).

— On nous annonce la mort à Mantes, le 3 avril 1922, de M. Henri MORIS, ancien élève de l'École des chartes et archiviste honoraire des Alpes-Maritimes. Il laisse derrière lui une série de publications sur l'histoire du midi de la France : *le Cartulaire de Lérins; Campagnes dans les Alpes pendant la guerre de la Succession d'Autriche et pendant la Révolution, 1792-1796* (en collaboration avec le colonel Krebs); *Menton et la France*. Il a écrit de charmants guides : *Nice; Au pays bleu. Alpes-Maritimes*. On trouvera, en outre, de lui une suite d'articles dans les *Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes*. Le volume paru pendant la

Digitized by Google

guerre contient son *Essai de reconstitution des fortifications de Nice* et son travail sur l'*Organisation du département des Alpes-Maritimes en 1793*. Il s'est dépensé pendant la guerre dans les hôpitaux pour venir au secours des blessés; les fatigues qu'il endura l'obligèrent à prendre sa retraite dont il ne devait pas profiter longtemps.

— C'est avec un vif regret qu'il nous faut annoncer la mort d'un de nos plus anciens collaborateurs et amis, M. Frank PUAUX (10 avril 1922). Il était né à Luneray le 26 novembre 1844, d'une vieille famille protestante du Vivarais. Après avoir, pendant plusieurs années, exercé des fonctions pastorales, notamment à Stockholm, il se tourna vers l'histoire du protestantisme français étudiée dans ses sources et dans les œuvres de ses principaux chefs au temps de Louis XIV, avant et surtout après la révocation de l'Édit de Nantes. C'est ainsi qu'il publia, outre une Histoire de l'établissement des protestants français en Suède, des études sur *Paul Rabaut, l'apôtre du Désert; Saint Évremond et les réfugiés de la révocation à Londres;* la *Révocation de l'Édit de Nantes* (en collaboration avec Auguste Sabatier); *Louis XIV et Cavallier;* qu'il édita les Plaintes des protestants cruellement opprimez dans le royaume de France, les *Mémoires de Jean Cavallier*. Il aimait à montrer chez les grands théologiens protestants contemporains de Bossuet les apôtres de la tolérance et les défenseurs de la souveraineté du peuple, ce qui le conduisit à réimprimer les *Lettres pastorales* où Jurieu nous apparaît comme un des précurseurs de 1789. Homme de cabinet, il était aussi un homme d'action, se vouant avec un courage souriant et tranquille aux grandes causes politiques et sociales qui agitèrent notre pays pendant le dernier demi-siècle. Ch. B.

— M. Paul DESCHANEL, ancien Président de la République, est mort, le 29 avril 1920, dans sa soixante-sixième année. Sa carrière politique ne saurait être retracée ici, mais il a beaucoup écrit sur des sujets variés d'histoire contemporaine; son œuvre maîtresse est une biographie de *Gambetta*, où il s'est peint lui-même en retraçant la vie et l'œuvre de l'illustre tribun. Il était membre de l'Académie française (1899) et de l'Académie des sciences morales et politiques (1918).

— Nous consacrerons prochainement des notices nécrologiques à M. Léon HEUZEY, au comte BAGUENAULT DE PUCHESSE et à Mgr Louis DUCHESNE.

— Concours des Antiquités de la France. L'Académie des inscriptions et belles-lettres a attribué une deuxième médaille à M. Roger GRAND : *Mélanges d'archéologie bretonne*, et une troisième à M. JUSSELIN : *la Maîtrise de l'œuvre de N.-D. de Chartres;* en outre, quatre mentions : à M. Léon COUTIL : *Archéologie gauloise, gallo-romaine et mérovingienne du département de l'Eure;* à M. DE LAAGES : *États administratifs des anciens diocèses d'Albi,*

Digitized by Google

Castres et Lavaur; à M. le chanoine PRÉVOST : *Recueil des chartes de Clairvaux*, et à M. Édouard SALIN : *le Cimetière barbare de Lézeville.*

— Le prix de 5,000 francs, fondé par M. Angrand, sera décerné en 1923 au meilleur ouvrage qui aura été publié en France ou à l'étranger pendant les années 1918-1922 sur l'histoire, l'ethnographie, l'archéologie ou la linguistique des races indigènes de l'Amérique, antérieurement à l'arrivée de Christophe Colomb. Les auteurs qui désireront concourir devront remettre ou envoyer franco dix exemplaires de leurs ouvrages au secrétariat de la Bibliothèque nationale avant le 1er janvier 1923. A ces ouvrages pourront s'ajouter ceux que des membres du jury croiraient devoir évoquer comme susceptibles de prendre part au concours. Deux exemplaires des ouvrages évoqués devront être mis à la disposition du jury.

— Au mois de novembre dernier, une thèse, restée malheureusement en manuscrit, a été soutenue à l'École du Louvre sur la *Flore monumentale gothique d'après les monuments de Paris.* L'auteur — Mlle D. JALABERT — a divisé son travail en trois parties, correspondant à trois flores et à trois époques : la première, au dernier tiers du XIIe siècle et à la première moitié du XIIIe; la seconde, à la seconde moitié du XIIIe et au XIVe siècle; la troisième, au XVe siècle. La première partie est entièrement neuve. L'auteur y démontre, avec détails et avec précision, qu'au début de la première flore gothique, c'est-à-dire de 1165 à 1175, les feuilles qui décorent les monuments de Paris, surtout aux chapiteaux, ne sont pas prises dans la nature; ce ne sont pas des feuilles de nénuphar ou des « feuilles d'eau », comme on les désigne d'un terme vague, ce sont des feuilles généralisées, quelquefois échancrées à la base, dont les artistes ont formé par composition des motifs qui finissent par donner naissance à une feuille trilobée qui n'est pas du tout une feuille de trèfle. Plus tard (1175-1200) apparaît une feuille presque ronde, pourvue de dents, que l'on a voulu, sans raison, identifier avec la feuille de fougère et qui ne correspond à aucune plante connue. C'est seulement à partir de 1200 que l'on voit apparaître, d'une façon sûre, au réfectoire de Saint-Martin-des-Champs, des feuilles véritables, par exemple celles du rosier. Encore faut-il dire qu'à cette époque les feuilles naturelles seront extrêmement rares; elles ne sont nombreuses qu'après 1245. La première flore gothique paraît provenir de l'art antique par l'intermédiaire de l'art roman; la première feuille, dite « feuille d'eau », ne serait qu'une simplification de la feuille d'acanthe, et la feuille dentelée, presque ronde, dériverait de la palmette. Cependant, la première flore gothique n'a rien d'artificiel. Ses feuilles sont l'œuvre d'artistes qui avaient vu une flore véritable, mais qui, délibérément, n'avaient voulu que s'en inspirer. Aussi la sculpture décorative de la première époque, qui présente moins de vérité et moins de virtuosité que celle des XIVe et XVe siècles, convient-elle mieux à la décoration

Digitized by Google

des monuments gothiques; en particulier elle coiffe mieux les chapiteaux, comme on peut s'en rendre compte en comparant ceux de Notre-Dame de Paris avec ceux de Reims. — A.-G. LIZERAND.

— Sous le titre général *A companion to French studies*, M. Arthur TILLEY, bien connu chez nous par ses travaux sur la Renaissance, a entrepris de donner aux *scholars* anglais des instruments de travail qui les aident à acquérir l'intelligence de l'histoire de France. Il a fait appel, en particulier, à de nombreux collaborateurs français. Le premier volume, qui vient de paraître à la « Cambridge University Press », a pour titre *Medieval France*. Il comprend dix chapitres. D'abord une géographie de la France, due à L. Gallois. La partie proprement historique, la plus développée, est de Ch.-V. Langlois. L'armée est étudiée par P. Caron, la marine par Ch. de La Roncière, l'industrie et le commerce par L. Halphen, la philosophie et les universités par A. G. Little, d'Oxford, la langue par A. Jeanroy, la littérature par Lucien Foulet, lés beaux-arts par Sir Thomas Graham Jackson et R. James. Dix-sept illustrations et deux cartes illustrent ce volume de plus de 400 pages. Le volume sur la France moderne est sous presse. H. HR.

— Par les soins de la « Société d'études documentaires et critiques sur la guerre » est publié un *Bulletin officiel* qui aura, en 1922, quatre numéros. Jusqu'à présent, l'œuvre accomplie par cette Société s'était bornée à des exposés oraux. On lui saura gré de mettre le public au courant de ses travaux, qu'inspirent un grand souci d'impartialité et une volonté, très louable, de réagir contre les tendances apologétiques et anticritiques de certains cénacles dits historiques. Ce premier numéro contient des études de MM. LAHAYE sur la suppression de la dépêche Paléologue du 30 juillet 1914 et DEMARTIAL sur le conflit austro-serbe, ainsi qu'une notice sur la traduction des documents allemands et autrichiens récemment publiée par la librairie Costes. G. BN.

— Le premier volume d'un *Livre jaune* sur les événements balkaniques de 1912, c'est-à-dire la première guerre balkanique, vient de paraître. Il sera suivi de deux autres.

— L'Imprimerie nationale a édité le 5e fascicule du tome II du *Dictionnaire archéologique de la Gaule; époque celtique*, continué, après la lettre L, par les soins du regretté Émile Cartailhac (gr. in-4° à 2 col., p. 489-648).

— *Inventaire des archives du département des Affaires étrangères* (6 vol. in-8°, Imprimerie nationale). Cet Inventaire est, comme on sait, divisé en deux parties : 1° *Mémoires et documents;* le tome I (1883) est consacré à la *France;* le tome II (1893) à des *Fonds divers* (Afrique, Allemagne, Amérique, Angleterre, Autriche, Bavière, Danemark, Espagne, Gênes, Grèce, Hollande, Italie, Maroc, Pays-Bas, Pologne, Prusse, Rome, Russie, Sardaigne, Suède, Suisse,

Digitized by Google

Venise); le tome III (1896) aux *Fonds France et divers. Supplément* (France, Algérie, Amérique, Angleterre, Asie, Bavière, Espagne, Genève, Hanovre, Malte, Naples, Pays-Bas, Portugal, Russie, Saxe, Suisse, Turquie). 2° *Correspondance politique*, 1re partie, tome I (1903) : Allemagne, Angleterre, République Argentine, Autriche; tome II (1908) : Bade, Bâle, Bavière, Brésil, Brunswick-Hanovre, Chili, Cologne, Colombie, Corse, Danemark, Dantzig; 2e partie (1920) : Espagne. Ce dernier volume ne compte pas moins de 768 p. in-8°; il se termine par une liste chronologique des agents politiques français en Espagne de 1515 à 1830.

— Nous devons signaler la nouvelle édition de la *Nomenclature des journaux et revues en langue française paraissant dans le monde entier*, publiée par l' « Argus de la presse » (Paris, rue Bergère, n° 37, 1922, in-8°, 433 p.). La *Revue historique* s'y trouve mentionnée à sa place, p. 124; mais elle doit être indiquée comme paraissant tous les deux mois (bimestrielle) et non tous les trois mois.

— Les papiers de Jules Favre ont été récemment donnés au musée annexé à la bibliothèque de l'ordre des avocats de Paris.

— La librairie Armand Colin a mis en vente la *Bibliographie géographique, 1915-1919*, faisant suite à la *Bibliographie géographique annuelle* des *Annales de géographie* (1 vol. in-8°, 446 p.; prix : 35 francs).

— Nous avons annoncé précédemment l'*Annuaire général des universités* pour l'année 1919, publié sous la direction de M. DE MONTESSUS DE BALLORE. La librairie Gauthier-Villars vient de faire paraître le volume pour l'année 1920-1921 : *Universitatum et Eminentium Scholarum index generalis, 1920-1921* (1 vol. in-16 de 1,800 p.; prix : 50 francs).

Allemagne. — La *Deutsche Zeitung* a commencé, le 3 avril, la publication des lettres de Bismarck écrites de 1886 à 1888 au général Bronsart von Schellendorf, ministre de la Guerre prussien, et qui éclairent dans le détail l'histoire de la politique militaire de l'Allemagne à cette date.

États-Unis. — Dans un article des *United States naval Institute Proceedings*, paru en janvier 1922, M. L. N. FEIPEL étudie diverses questions qui se posent à propos de l'histoire navale de l'Amérique (*Our rich, but neglected old naval historical literature*). Les matériaux en sont groupés dans la bibliothèque de l'Académie navale, celle de l'Amirauté, celle du Congrès, celle de New-York, la Barnes Memorial Library (New-York), la bibliothèque de M. Harbeck (ibid.); ils pourraient fournir des éléments de grande importance sur l'activité scientifique, diplomatique ou technique de la marine des États-Unis entre 1815 et les débuts de la guerre de Sécession,

Digitized by Google

période beaucoup plus riche qu'on ne croit en enseignements de toute espèce. Au point de vue diplomatique, le livre de M. Paullin (*Diplomatic Negotiations of American naval officiers*, 1912) n'épuise pas tout : la mission dans l'Amérique du Sud en 1817-1818, la protection des intérêts américains pendant le blocus de Montevideo en 1826-1828, les négociations avec la Turquie de 1826 à 1830, l'ambassade en Cochinchine, en Prusse et à Mascate en 1830 et 1836, la libération des marins américains au Japon en 1850, la préparation d'une invasion de Cuba en 1849-1850, la lutte contre les flibustiers sont autant d'épisodes d'une histoire à faire. D'autre part, les expéditions hydrographiques et polaires (Jourdain et Mer Morte, 1847-1848; expéditions Grinnel au pôle, 1850-1851 et 1853-1855; vallée de l'Amazone, 1851-1852; isthme de Darien, 1853-1854; la Plata, 1853-1856; pose du câble de l'Atlantique, 1857-1858; Pacifique, 1858-1859) constituent un autre champ, infiniment remarquable, de la marine américaine : dans des croisières qui duraient jusqu'à cinq années d'affilée, les bâtiments américains ont parcouru parfois 100,000 milles. Enfin, la biographie des marins comme Perry, Paulding, Farragut vaudrait d'être écrite avec les documents abondants et nourris qui sont maintenant à la disposition des historiens.

Dans le même recueil (février 1922), le contre-amiral C. M. CHESTER a consacré un intéressant article sur l'histoire du pavillon américain, qui a été officiellement créé par la résolution du Congrès en date du 14 juin 1777. G. BN.

Grande-Bretagne. — On annonce la mort, à l'âge de quatre-vingt-sept ans, de M. A. V. DICEY, qui, de 1882 à 1909, enseigna à Oxford et a publié un grand nombre d'ouvrages, dont un au moins : *Lectures on the relation between law and public opinion in England during the nineteenth century* (1905), est resté classique.

— Il s'est fondé, en 1920, une « Dugdale Society » pour favoriser l'étude de l'histoire, de la topographie et de l'archéologie du comté de Warwick, où naquit le savant érudit anglais. Elle a son siège à Stratford-upon-Avon (prix de la souscription : une guinée par an). Le tome I, paru en 1921, contient les *Minutes and accounts of the corporation of Stratford and other records, 1553-1620*, transcrits par R. SAVAGE, avec une introduction et des notes par Edgar FRIPP.

— Nous avons annoncé à tort la fin du grand *Dictionary of english language;* il reste encore à publier les lettres U, V et W, qui demanderont un temps assez considérable.

— Dans deux articles du *Times* (10 et 11 avril 1922), M. S. LEE éclaire certains des procédés de l'Inquisition espagnole : il montre — et il reproduit, à titre démonstratif, le fac-similé d'une page du *Henri VIII* « caviarisé » par ordre des inquisiteurs — de quelle façon elle a traité les œuvres de Shakespeare. G. BN.

— M. Zammit, curateur du musée de La Vallette, a retrouvé à

Digitized by Google

Malte et à Gozo de très curieux vestiges de l'art architectural de l'ère de la pierre. Les constructions néolithiques, de forme elliptique, ont été utilisées ultérieurement, car on a découvert également des restes de sépultures de l'âge de bronze. Les sculptures sont représentées par des ornements en spirale et quelques figures humaines, d'habitude caractérisées par une forte obésité. G. Bn.

— Le premier volume de la *History of the war*, que se propose de publier le gouvernement fédéral australien, vient de paraître chez Angus and Robertson, libraires à Sydney. Il a été établi par M. Bean, correspondant officiel de la guerre à l'armée australienne, et couvre la période qui s'étend entre les débuts du conflit et l'expédition de Gallipoli. L'ouvrage comprendra douze volumes, dont six seront écrits par M. Bean. G. Bn.

Italie. — A l'occasion du sixième centenaire de Dante, la *Rivista di filosofia cattolica* et la revue *Scuola cattolica* se sont groupées pour publier, sous le titre de *Scritti varî, pubblicati in occasione del sesto centenario della morte di Dante Alighieri*, un recueil (Milano, soc. ed. « Vita e pensiero », 1921, in-8°, VIII-192 p.) qui contient les études suivantes : F. Crispolti, Comment nous devons comprendre Dante; M. Cordovani, Les voies de Dieu dans la philosophie de Dante; G. Busnelli, La cosmogonie dantesque et ses sources; E. Krebs, Contribution de la scolastique à l'étude de certains problèmes dantesques; G. Gabrieli, Dante et l'Islam; A. Gemelli, Béatrice et Virgile; E. Chiochetti, La *Divine Comédie* dans l'interprétation de Croce et de Gentile; G. Brunelli, Les récentes publications sur Dante. G. Bn.

— L'ingénieur naval Angelo Schiranti publie, dans la *Rivista marittima* de janvier 1922, un *Discorso sopra le galere* de César Magalotti, d'après une copie manuscrite qu'il a retrouvée chez un libraire italien. Ce texte, qui contient la description classique de la galère méditerranéenne et fait de ce type de navire une vive apologie, a été rédigé, vraisemblablement, pour aiguiller l'opinion publique sur les questions navales. Magalotti, général des galères romaines en 1596, périt le 6 mai 1602, assassiné par un esclave turc au moment où l'escadrille pontificale s'apprêtait à une expédition contre les Barbaresques. Il a non seulement participé à de petites opérations militaires, mais encore surveillé la construction de quatre unités nouvelles de la flotte pontificale à Civita-vecchia. C'est donc à un technicien qu'est dû ce petit ouvrage de propagande. G. Bn.

— On trouve dans le même numéro du même périodique une intéressante étude de M. Ersilio Michel sur la marine autrichienne de 1829 à 1844, d'après des documents privés récemment entrés dans les archives de Livourne : sur les Barbaresques, sur la guerre turco-égyptienne de 1840, sur le développement de l'esprit révolutionnaire dans la marine autrichienne, grâce à l'activité de la Société secrète *l'Esperia*. Il y a, dans cet article, des indications utiles. G. Bn.

Digitized by Google

Norvège. — Le 5 janvier 1922 s'est réuni à Christiania, dans les locaux de l'Institut Nobel, un congrès de professeurs, juristes, généraux et publicistes neutres désireux d'étudier la question des responsabilités de la guerre. On affirme que les représentants des gouvernements ex-belligérants seront invités par le bureau de ce congrès à ouvrir à ses membres leurs archives secrètes. Y a-t-il quelque relation entre ce congrès et la publication, faite par les journaux allemands au milieu du mois de décembre, des lettres échangées au printemps de 1921 entre le maréchal Hindenburg et l'ex-empereur Guillaume II à propos du livre récemment publié par ce dernier, où le Hohenzollern affirme sa volonté pacifique et demande l'institution d'une Commission internationale impartiale qui prononcerait sur la question de responsabilité? G. Bn.

Pays-Bas. — Le *Tijdschrift voor Rechtgeschiedenis* [*Revue d'histoire du droit*] a déjà pris le caractère international que nous avons précédemment signalé (voir cette *Revue*, t. CXXXIX, p. 321). Voici le contenu du deuxième fascicule du tome III : *Études sur la gabelle du sel avant le XVII^e siècle en France*, par M. Ed. Meynial (Paris); *The legal Background of Demosthenes' Speech in Zenothemis versus Demon*, par Sir Paul Vinogradoff (Oxford); *The history of the law as to the status of British subjects and aliens*, par M. W. S. Holdsworth (Oxford); *le Rôle de l'initiative privée dans l'œuvre de la Révolution en matière de codification et de constitution*, par M. J. van Kan (Leyde); *Nuovi frammenti delle antiche leggi di Gortyna in Creta*, par M. A. Zocco-Rosa (Catania). Un Français, deux Anglais, un Italien, un Hollandais qui a écrit en français, cela peut être de bon augure. N. J.

— Signalons deux revues nouvelles : 1° *Historisch Tijdschrift*, revue catholique dirigée par MM. Th. Goossens, H. Huybers et J. Witlox, qui paraîtra deux fois par an. Le premier fascicule (novembre 1921) contient entre autres des articles de Dom Charles Poulet sur *Jeanne d'Arc à Chinon*, de M. J. F. M. Sterck sur la *Conversion* [*au catholicisme*] *de Grotius* (qui, d'ailleurs, n'a pas eu lieu) et un Bulletin français de M. Poulet, où l'on trouvera par exemple une analyse du livre de M. Mariéjol sur Catherine de Médicis. 2° *Mededeelingen van het Nederlandsch historisch Instituut te Rome*, où seront insérés les rapports annuels de cette institution; dans la première livraison, M. Blok en a raconté l'histoire.

Le gérant : R. Lisbonne.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

Digitized by Google

GENERAL LIBRARY
AUG 24 1922
UNIV. OF MICH.

REVUE HISTORIQUE

FONDÉE EN 1876 PAR GABRIEL MONOD

DIRECTEURS :

CH. BÉMONT
ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE DES CHARTES
DIRECTEUR A L'ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES-ÉTUDES
MEMBRE DE L'INSTITUT

CHR. PFISTER
ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE
PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES LETTRES
DE L'UNIVERSITÉ DE STRASBOURG
MEMBRE DE L'INSTITUT

Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia
CICÉRON, *de Orat.*, II, 15.

47e ANNÉE. — TOME CXL.

II. — Juillet-Août 1922.

SOMMAIRE.

	Pages
Gustave Fagniez, de l'Institut. La politique de Vergennes et la diplomatie de Breteuil, 1774-1787 *(suite et fin)*	161
G. Zeller. Deux mémoires inédits du grand Condé sur l'Alsace .	208
Bulletin historique. Histoire de Grande-Bretagne *(1re partie)*, par Ch. BÉMONT	218
Comptes-rendus critiques. (*Pour le détail, voir au verso*).	233
Notes bibliographiques	253
Recueils périodiques et sociétés savantes	284
Chronique	317
Index bibliographique	325

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

PARIS, 6e

279

Digitized by Google

AVIS IMPORTANT.

Les demandes de tirages à part d'articles doivent être adressées au secrétaire de la Revue en même temps que les premières épreuves.

OUVRAGES ANALYSÉS DANS LES COMPTES-RENDUS DE LA PRÉSENTE LIVRAISON.

Pages

The collected historical works of Sir Francis Palgrave, edited by his son Sir R. H. Inglis Palgrave **(Ch. Bémont)**. 233

L. Lévy-Schneider. L'application du Concordat par un prélat d'ancien régime. Mgr Champion de Cicé, archevêque d'Aix et d'Arles, 1802-1810 **(Ch. Guignebert)**. 236

E. Bourgeois et G. Pagès. Les origines et les responsabilités de la grande guerre **(L. André)**. 241

Une âme de chef. Le gouverneur général J. Van Vollenhoven **(Henri Dehérain)**. 243

Rodolphe Reuss. Histoire de Strasbourg depuis ses origines jusqu'à nos jours **(Chr. Pfister)** 246

LES PROCHAINS NUMÉROS CONTIENDRONT :

Pierre Bertrand. Les vrais et les faux Mémoires du cardinal de Richelieu.
Marc Bloch. Le capitulaire de Villis.
G. Bourgin. Le Comité central de 1871.
Ferdinand Boyer. Lettres inédites de la princesse des Ursins.
Fr. Bræsch. La pétition du 17 juillet 1791.
Gaston Cahen. Les Mongols dans les Balkans.
Paul Cloché. Les dernières années de l'athénien Phocion, 322-318 av. J.-C.
Colonna de Cesari Rocca. Les sources de l'*Histoire de la Corse* de Filippini et de la *Cronica corsesca* de Giovanni Della Grossa.
B. Combes de Patris. Une victime de la diplomatie pontificale au XVI^e^ siècle : Guillaume de Patris, abbé de la Grasse (1535-1580).
L.-A. Constans. La route d'Annibal du Rhône aux Alpes.
Abbé **A. Degert**. Le mariage de Gaston d'Orléans et de Marguerite de Lorraine.
A. Faure. Une expédition française en Gambie au secours des Anglais (1831).
Ch. Filiâtre. Gerberon, bénédictin janséniste du XVII^e^ siècle.
Émile Gabory. Les patriotes réfugiés de la Vendée.
Paul Gaffarel. L'alliance turco-française et l'intervention turque en Provence, 1541-1544.
J.-C. Gerock. Les lignes de Wissembourg sur la Lauter et la frontière septentrionale de l'Alsace.
Léon Homo. Les documents de l'Histoire Auguste et leur valeur historique.
L. Lévy-Schneider. L'autonomie administrative de l'épiscopat français à la fin de l'Ancien régime.
Georges Lizerand. Philippe le Bel et l'Empire au temps de Rodolphe de Habsbourg.
Inna Lubimenko. Les marchands anglais en Russie au XVII^e^ siècle.
Marcel Marion. Les fugitifs alsaciens sous la Révolution.
Paul Marmottan. La grande-duchesse Élisa et Fouché.
René Puaux. Boissy d'Anglas. Lettres inédites sur la Révolution française.
A. Rebillon. Les États de Bretagne au XVIII^e^ siècle ; organisation et fonctionnement.
Paul Robiquet. Un sauveur de Louis XVI dans la journée du 20 juin 1792 : le chevalier Jean de Canolle.
Édouard Rott. Le secret de l'Empereur (fin du XVII^e^ siècle).
Henri Sée. Bossuet et la doctrine de l'autorité souveraine.
Pierre Waltz. Les artisans et leur vie en Grèce, des temps héroïques à l'époque classique. I. Les corps de métiers.

N.-B. — *La Direction de la Revue historique n'est pas responsable des manuscrits non insérés.*

REVUE HISTORIQUE

BIMESTRIELLE

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION :
A partir de 1922, les prix sont ainsi modifiés :
Un an, France et Colonies : 45 fr. — Union postale : 53 fr.
Le numéro : 9 fr.
Les années écoulées se vendent également aux nouveaux prix.

AVIS IMPORTANT.

Les demandes en duplicata de numéros non arrivés à destination ne pourront être admises que dans les quinze jours qui suivront la réception du numéro suivant.

Digitized by Google

LA

POLITIQUE DE VERGENNES

ET LA

DIPLOMATIE DE BRETEUIL

1774-1787

(Suite et fin[1]*.)*

Les négociations qui s'engagèrent à la suite de l'acte de vigueur de l'Autriche ne laissent pas clairement apercevoir les intentions des deux parties. Cela se comprend : ce n'est pas au début de pareilles négociations qu'on livre le fond de sa pensée, qu'on révèle le minimum de ses exigences, qu'on prononce le dernier mot avant le recours à l'*ultima ratio*. L'opinion qui se forma sur la gravité du conflit fut-elle optimiste? Telle fut du moins celle de Vergennes, qui écrivait à Breteuil le 3 mai 1778 : « Nous n'avons jamais cru que la cour de Vienne ni celle de Berlin voulussent sérieusement la guerre[2]. » Cette impression, si elle a existé, se justifierait par de bonnes raisons : la répugnance de Frédéric à imposer de nouveau à son pays épuisé et à ses « vieux os », comme disait irrévérencieusement l'empereur, de nouveaux sacrifices, de nouvelles épreuves, l'humanité et le besoin de repos de Marie-Thérèse; mais, pour croire que la guerre ne pouvait pas sortir de la crise ouverte par la succession de Bavière, il faudrait oublier l'importance des intérêts qu'elle opposait les uns aux autres et l'irritabilité des passions que les discussions diplomatiques mettaient aux prises. L'exposé des négociations nous prouvera que la sécurité du ministre français était exagérée.

1. Voir plus haut, p. 1-25.
2. Aff. étr., Vienne 332.

Digitized by Google

C'était surtout la vraie pensée de Frédéric qu'il était difficile de saisir. Ne visait-il pas à obtenir par l'intimidation un équivalent? Cobenzl et Kaunitz lui prêtaient ce calcul. Le précédent récent de la Pologne était fait pour augmenter la faveur d'un système qui était dans les mœurs politiques, et en disant dans ses mémoires que l'Autriche s'y était mal prise, qu'elle aurait dû aborder l'affaire en dédommageant la Prusse et la France, mieux encore, par les tentations et les avances dont il avait circonvenu autrefois le représentant de l'Autriche, il semble bien qu'il s'attendait à voir poser la question sur ce terrain. A quel équivalent pensait-il? Était-ce à la succession de Juliers et de Berg? Était-ce à l'annexion de Dantzig? Kaunitz lui attribuait l'idée de chercher une base d'accommodement dans la réunion des margraviats d'Anspach et de Bayreuth en Franconie à la branche régnante des Hohenzollern. Quoi qu'il en soit des vues du roi de Prusse, la première chose pour l'Autriche, avant de s'engager à fond, c'était de savoir si elle pouvait compter sur la France, c'était de recevoir de Mercy les réponses aux ouvertures que le conseil aulique avait faites à Versailles, de connaître les résolutions de son alliée[1].

Ces résolutions, Vergennes en proposa l'adoption au conseil du roi le 2 février 1778 dans un mémoire où étaient présentées toutes les considérations qui les justifiaient. Tout y était ménagé : les devoirs envers un allié, l'incompétence de la France sur les droits et les prétentions de cet allié, notre intérêt à acquérir la confiance du roi de Prusse tout en se dérobant à ses efforts pour ébranler l'alliance, la répugnance à exercer la garantie que Frédéric se proposait d'invoquer en vertu des traités de Westphalie, l'utilité de satisfaire ce prince par un dédommagement qui répondrait apparemment à ses vœux si on le faisait consister dans l'incorporation des margraviats de Franconie à la monarchie prussienne ou dans l'échange de ces margraviats contre le Mecklembourg. Vergennes se montrait cette fois moins rassuré sur les conséquences du conflit, il ne se dissimulait pas que la rupture entre les deux Etats germaniques pouvait mettre de nouveau le feu à toute l'Europe, la partager entre deux coalitions où la Prusse se serait retrouvée à la tête du parti protestant à côté de l'Angleterre, qui armait contre nous et cherchait des alliés sur

1. Kaunitz à Marie-Thérèse, 29 mars 1778, dans Arneth, t. X, note 604.

Digitized by Google

le continent au moment où la paix de l'Orient était en péril[1].

Pendant que Vergennes faisait adopter un programme dont la neutralité formait l'article principal, la cour aulique cherchait à intimider ses adversaires en faisant croire à une entente avec celle de Versailles. Son ambassadeur, Mercy, répandait le bruit que celle-ci avait été informée en détail des vues et des intentions du gouvernement qu'il représentait, d'où l'on était amené à conclure à l'existence d'un concert. Le cabinet de Versailles s'en émut et adressa une circulaire à tous ses agents en Allemagne pour démentir cette rumeur et affirmer qu'il n'avait connaissance des résolutions de son alliée et de l'arrangement conclu avec le Palatin que par une communication sommaire de Mercy et par la publication des quatre mémoires justificatifs des prétentions autrichiennes. Le gouvernement français, arguant de son incompétence, avait toujours refusé de prendre parti sur le fond de la question, tout en demandant des explications et des justifications supplémentaires. Il ne lui appartenait pas d'en connaître, il n'avait à intervenir dans les affaires de l'Allemagne que comme garant des traités de Westphalie et dans l'intérêt du maintien de la paix générale.

La circulaire qui déjouait la manœuvre de l'Autriche fut pour elle un coup très sensible. Pour en conjurer l'effet, pour relever le prestige de l'alliance, elle eut recours une fois de plus à Marie-Antoinette. Dans des conférences assez prolongées pour être remarquées, Mercy lui apprit le langage qu'elle devait tenir au roi[2]. Elle prit l'affaire très à cœur et en fut dans son intérieur de très mauvaise humeur. Elle déchargea cette mauvaise humeur contre Goltz, l'ambassadeur prussien qui avait pesé sur le cabinet de Versailles dans le sens de la neutralité, et contre le duc de Deux-Ponts, dont le recours avait provoqué l'intervention de Frédéric. Prétextant que le premier lui avait manqué, elle ne lui adressa plus la parole. Elle alla jusqu'à demander le renvoi de Vergennes. Ses instances pour obtenir le contingent de 24,000 hommes stipulé par le traité de Versailles, si chaleureuses qu'elles fussent, demeurèrent inutiles. La circulaire fut bien critiquée dans son cercle, mais la

1. Dans Flassan, t. VII, p. 188-195.

2. Scarnafi, ministre de Sardaigne, au roi de Sardaigne, 28 février 1778, dans Flammermont, *Correspondance diplomatique*, in-8°, 1896, p. 357.

Digitized by Google

manœuvre qui l'avait rendue nécessaire et qui tendait à entraîner dans une guerre continentale, à la veille d'une guerre maritime, la France « délabrée », comme Vergennes ne craignait pas de la qualifier, trouva bien plus de censeurs et ranima les ressentiments laissés par la guerre de Sept ans contre une alliance onéreuse et sans profit. La passion qu'elle mit au service de sa patrie d'origine fit croire qu'elle la préférait à sa patrie d'adoption et porta une nouvelle atteinte à sa popularité[1].

Le refus du contingent annonçait par lui-même que le roi ne se considérait pas comme soumis à l'obligation du *casus foederis*. Son gouvernement ne crut pas néanmoins cette démonstration suffisante, il estima devoir faire à Vienne une déclaration explicite de neutralité. Elle fut formulée et motivée dans une dépêche à Breteuil du 30 mars[2] 1778. Breteuil rendit compte à Vergennes[3] de la communication verbale de cette déclaration à Kaunitz et de l'impression qu'elle produisit. Kaunitz joua la surprise et l'indignation. C'était, à ses yeux, l'abandon de l'alliance. A quoi bon faire des traités pour les interpréter ensuite de façon à en annuler la valeur?... Le flegme de Breteuil ramena le chancelier de cour et d'État au sentiment de la réalité. Celui-ci savait à quoi s'en tenir sur la force des raisons qui justifiaient la neutralité, mais il ne voulait pas, il ne pouvait pas renoncer à l'espoir d'en faire sortir la France, de la brouiller avec la Prusse ou, à tout le moins, de la faire peser sur elle. Il demanda donc à Breteuil d'attendre, pour revenir sur la question, l'arrivée du courrier de Mercy, qui rapporterait l'effet produit sur le ministère français par la communication que cet ambassadeur venait d'être chargé de faire[4]. Mercy renouvela ses instances pour engager la France par des démarches significatives dans les intérêts de l'Autriche. Il demandait que la cour de Versailles envisageât le *casus foederis* pour le cas où la Prusse attaquerait l'Autriche, il voulait savoir comment elle accueillerait le recours de l'empereur à la garantie des traités de Westphalie, il espérait qu'elle tiendrait à Berlin un langage propre à en impo-

1. Scarnafi au même, 28 février, 3, 4, 7, 21, 31 mars 1778, 4 avril, 2 mai, 9 juin 1778. Note 2 de la page précédente.

2. Et non du 10, comme le dit Flassan, qui en donne le texte, t. VII, p. 195. Cette date du 30 est donnée par Scarnafi.

3. Dans une dépêche datée à tort par Flassan (t. VII, p. 197) du 24 mars et publiée par lui p. 198.

4. Premiers jours de juin 1778. Flassan, t. VII, p. 198-201.

Digitized by Google

ser au roi de Prusse, à le rendre plus conciliant. C'était assez pour pousser insensiblement notre pays sur l'écueil qu'il devait éviter. Vergennes n'eut pour y échapper qu'à se maintenir sur le terrain où il s'était placé. Le roi, répondit-il, n'aurait pu se demander si la guerre éventuelle entre les deux Etats germaniques pouvait donner lieu au *casus foederis* sans entrer dans l'examen des titres et des arguments invoqués de part et d'autre, ce qu'il s'était interdit de faire. Il ajoutait que les alliances défensives ne s'appliquent qu'aux possessions dont jouissaient les alliés au moment où elles ont été conclues; on ne pourrait les faire servir à assurer des acquisitions nouvelles comme celles dont il s'agissait, sans les tranformer en alliances offensives. Déjà le roi de Prusse, l'électeur de Saxe, le duc de Deux-Ponts avaient invoqué la garantie des traités de Westphalie; mais ce recours ne pouvait avoir d'effet que s'il était formé par la diète et non par un membre isolé de l'Empire. Le ton comminatoire qu'on lui demandait de prendre avec le roi de Prusse ne serait pas conforme à la dignité du roi très chrétien du moment où celui-ci ne voulait pas le soutenir jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'à la rupture. A supposer que l'intimidation assurât à l'empereur ses acquisitions en Bavière, elle brouillerait notre pays avec la Prusse, et celle-ci, forte de son alliance avec la Russie, pourrait en faire une alliée de l'Angleterre, dont l'hostilité réclamait tous nos efforts et ne nous permettait pas d'affronter une guerre continentale[1].

La déclaration officielle de neutralité avait outré Mercy et la reine. La dépêche du 30 mars, qui en portait la teneur à Breteuil, était qualifiée d' « indécente » par le premier et de « malhonnête » par la seconde. Celle-ci en manifesta tant de mécontentement que Maurepas et Vergennes, pressés et intimidés par elle, en envoyèrent une autre datée du 26 avril, dont Breteuil dut seulement donner lecture, comme de la précédente, et que le roi communiqua à Marie-Antoinette. La reine en fut contente et la considéra comme une réparation de la première. Elle était conçue sur un ton plus amical et elle annonçait que le roi était intervenu auprès du roi de Prusse pour le presser de se prêter aux propositions de l'impératrice. Mais elle ne changeait rien à la résolution du cabinet de Versailles. En louant sa forme,

1. Flassan, t. VII, p. 201-204.

Digitized by Google

Mercy en désapprouvait le fond[1], et Kaunitz, qui ne voulait rien entendre de ce qui contrariait son idée fixe, avait l'air de s'étonner du silence qu'elle gardait sur le *casus foederis* et sur la garantie des traités de Westphalie. A défaut d'avantages acquis, il en tirait du moins l'espoir de ranimer, en vue d'une rupture déclarée, la chaleur et l'abandon qui avaient distingué les beaux jours de l'alliance.

Tout en évitant de faire le jeu du gouvernement aulique par les ombrages et l'irritation que son intervention pouvait donner à Frédéric, le ministre français n'entendait pas se soustraire aux devoirs de l'alliance et se désintéresser d'une situation générale dont il redoutait le danger. D'ailleurs, depuis le mois de février 1778, des négociations se poursuivaient entre l'empereur et le roi de Prusse, soit en personne, soit par leurs agents, attitrés ou officieux, à Berlin, à Breslau, à Braunau, et, depuis l'entrée de Frédéric en Bohême, elles étaient accompagnées d'hostilités qui auraient dû les activer, mais qui traînaient elles-mêmes en longueur. Au cours de ces négociations, un agent officieux, qui paraissait très autorisé auprès du roi par ses relations amicales avec le prince Henri de Prusse, par son alliance de famille avec le ministre prussien Hertzberg et par ses services diplomatiques, le baron Henri de Knyphausen, produisit comme de son chef un moyen de transaction qui pouvait passer pour avoir l'agrément de son maître et dont on allait beaucoup parler dans les débats ultérieurs. Il y a, fit remarquer Knyphausen, une succession qui n'est pas moins épineuse que la succession de Bavière : c'est celle des margraviats de Franconie, d'Ansbach et de Bayreuth. Ne pourrait-on pas régler l'une par l'autre? L'Autriche n'est pas moins intéressée à ce que la seconde n'échoie pas à la Prusse que la Prusse n'est intéressée à ce que la première ne vienne pas grossir la monarchie autrichienne. Pourquoi ces margraviats, apanage de la secondogéniture de la maison de Hohenzollern, ne deviendraient-ils pas, en cas de déshérence, le partage de la Saxe, le roi de Prusse trouvant en Saxe sa compensation? Ce règlement d'hoirie aurait certainement l'approbation de la cour impériale et la proposition en plairait au roi, qui ne pouvait vraiment consentir à l'agran-

1. Mercy à Marie-Thérèse, 5 mai 1778. Marie-Antoinette à Marie-Thérèse, même date. *Correspondance de Marie-Thérèse et de Mercy*, publ. par Arneth et Geffroy.

Digitized by Google

dissement de la monarchie d'Habsbourg-Lorraine sans un équivalent. Que la cour de Vienne en fasse l'ouverture, le succès en serait infaillible. La suggestion de Knyphausen était-elle faite à l'insu de Frédéric, comme le croyait Cobenzl? L'était-elle, au contraire, de son aveu ou même par son ordre, comme le croyait Kaunitz et comme le ferait croire plus d'une présomption? Quoi qu'il en soit, le chancelier, moins confiant dans les chances de rupture entre la France et la Prusse, sur lesquelles il avait spéculé jusque-là, ne refusa pas d'entrer dans la voie classique des « équivalents » où le roi lui-même semblait le convier et, tout au contraire, dans une dépêche à Cobenzl[1], il présenta l'acceptation de la réunion des margraviats et la légitimité de leur échange comme le prix de la reconnaissance des droits et des nantissements de la maison impériale en Bavière[2]. Ce marché mettait en balance des intérêts importants. Les deux maisons rivales luttaient entre elles par les clientèles, les apanages, les fiefs qu'elles s'opposaient l'une à l'autre. La maison impériale s'était appliquée à acquérir d'une noblesse besogneuse des fiefs disséminés dans diverses régions et qui étaient passés dans la mouvance de la couronne de Bohême, de sorte que toute l'Allemagne antérieure se trouvait bridée par ces jalons d'une souveraineté prétendue. Dans le camp opposé, les margraviats d'Ansbach et de Bayreuth, apanages des branches cadettes de la maison de Hohenzollern, gage d'une extension continue de cette maison en Franconie, promettaient à la branche régnante un grand accroissement de force le jour où ils y seraient réunis. Une des ambitions de Frédéric était de les y réunir, et cette ambition n'avait rien d'excessif. Il y avait là, au contraire, un événement prévu, préparé de loin, à peu près inévitable[3]. Mais le roi de Prusse avait une autre ambition : il aspirait à échanger ces margraviats contre les Lusaces, qui formaient l'un des plus beaux fleurons de la couronne électorale de Saxe. Il se flatta longtemps de l'espoir de réaliser cette ambition et il n'y renonça qu'à la dernière extrémité. Tout le monde pourtant y était contraire, à commencer par le possesseur légitime, l'électeur de Saxe. L'Autriche et

1. Arneth n'en indique pas la date; elle fut envoyée dans la première décade d'avril.

2. Arneth, t. X, p. 377-387, 423-424.

3. Cet événement n'eut pourtant lieu qu'en 1791-1792, sous Frédéric-Guillaume II.

Digitized by Google

la France l'étaient aussi à des degrés divers et la première ne se résignait même qu'à contre-cœur à la réunion des margraviats, tandis que cette réunion était favorisée par la France, sous les auspices de laquelle avait été conclu en 1752, entre Frédéric et ses deux beaux-frères, le pacte de famille qui avait assuré la dévolution des margraviats à la dynastie prussienne. Bien que le cabinet de Versailles fût opposé à l'acquisition des Lusaces par la Prusse, Breteuil en avait accueilli l'idée, dans l'espoir de rendre Frédéric plus accommodant sur les prétentions autrichiennes au sujet de la Bavière. Vergennes le mettait en garde contre l'encouragement qu'il pouvait donner par là à une ambition qui, si elle était réalisée, multiplierait les voies de pénétration de la Prusse en Bohême et établirait entre le Brandebourg et la Silésie une contiguïté bien plus incommode que l'acquisition de la région bavaroise à la droite du Danube ne le serait à la cour de Berlin[1]. L'Autriche elle-même n'avait pas craint de faire miroiter aux yeux de Frédéric un appât exclusivement destiné à lui arracher des concessions sur la Bavière. En cherchant à le séduire par l'espoir que l'on consentirait à l'échange, on n'avait pas distingué entre la haute et la basse Lusace, mais, dans une lettre à Cobenzl du 24 mai, l'empereur limitait cette concession à la basse Lusace, la haute étant limitrophe de la Bohême[2]. L'Autriche, d'ailleurs, ne persistait dans cette offre ni pour l'une ni pour l'autre. Elle n'avait guère été qu'une amorce[3] pour attirer l'intransigeant adversaire dans des eaux où il serait plus facile à capter.

Mais il n'y mordit pas, et moins encore pouvait-il accepter,

1. « Nous croyons devoir vous recommander... de vous abstenir de suivre l'idée que vous aviez proposée à Kaunitz de l'échange de la Lusace avec les margraviats...; elle ne peut convenir à la maison d'Autriche. Le roi de Prusse n'a déjà que trop de lunettes sur elle, cette province lui en donnerait de nouvelles sur la Bavière...; la contiguïté qu'elle établirait du Brandebourg avec la Silésie serait bien plus incommode à la cour de Vienne que l'acquisition de la Bavière à la droite du Danube ne le serait à la cour de Berlin... » Vergennes à Breteuil, 3 mai 1778 : « ... on a cru le [roi de Prusse] tenter suffisamment en lui offrant la réunion à sa couronne des margraviats... avec la facilité de les échanger contre la Lusace saxonne... » Breteuil à Vergennes, Vienne, 27 juin 1778. Aff. étr., Vienne 336.

2. Arneth, t. X, p. 651. Arneth fait remarquer, avec raison, que Joseph confond la basse et la haute Lusace. C'est pour celle-ci qu'il repoussa l'échange.

3. « ... indem wir dem Könige von Preussen die Lausitz als Lockspeise hinhielten. » Marie-Thérèse à Joseph, 20 juin 1778, dans Arneth, p. 677, note.

Digitized by Google

maintenant que cet appât ne s'y ajoutait pas, le marché qu'on lui proposait. On lui offrait de reconnaître son droit de réunir un jour à la couronne de Prusse les margraviats inféodés à des branches cadettes, à condition d'adhérer au règlement de la succession de Bavière, qui avait fait l'objet d'un accord entre la maison impériale et l'Électeur palatin; mais il n'admettait aucune parité entre la situation des premiers et celle de la seconde, les margraviats appartenaient à sa maison et le chef de cette maison pouvait seul en disposer par des pactes de famille. L'approbation de l'empereur n'étant qu'une formalité, il n'avait besoin pour faire cet échange du consentement de personne. Il n'y avait rien de comparable entre des droits acquis et des prétentions sans fondement sur une succession qui en soulevait d'autres plus légitimes[1].

L'Autriche, pourtant, ne renonça pas au parti qu'elle pouvait tirer des margraviats dans la négociation. L'adhésion à leur incorporation n'ayant pas été appréciée au prix qu'elle y mettait, ces margraviats n'en conservaient pas moins leur valeur. S'ils sortaient de la maison de Hohenzollern, surtout pour entrer un jour dans celle des Habsbourg-Lorraine, celle-ci réaliserait un bénéfice égal à la perte de sa rivale. Puisqu'on ne voulait pas d'une tolérance mutuelle pour l'acquisition de biens contestés, on pouvait peut-être s'entendre sur la base d'une renonciation réciproque. L'une des parties renoncerait à ses lotissements bavarois, l'autre au droit de réunir un jour les margraviats au domaine de la couronne prussienne. Le baron de Thugut alla porter à Braunau (août 1778) la proposition de mettre fin au conflit par cette espèce de coup de théâtre. Frédéric la refusa, il ne se laissa pas tenter par cet exemple de désintéressement. Il commençait d'ailleurs les hostilités en entrant en Bohême (juillet).

Comment, à Vienne, avait-on pu le croire capable de priver sa couronne de principautés comme Ansbach et Bayreuth? Comment se privait-on soi-même de nantissements aussi précieux que ceux qu'on avait dans les mains? Il faut remarquer d'abord que l'engagement pris par la Prusse de ne pas annexer les margraviats à la primogéniture aurait été si avantageux pour la maison impériale qu'il aurait peut-être balancé l'intérêt que

1. Arneth, t. X, p. 392, 435-436.

Digitized by Google

représentait pour elle l'acquisition de la basse Bavière. La perspective de leur union à la branche régnante des Hohenzollern était, au contraire, assez menaçante pour la maison d'Autriche pour qu'on estimât de longue date qu'elle ne pourrait s'accomplir qu'au prix d'une guerre[1]. Si, par hasard, ce qu'on appela le « désistement simultané » était accepté par Frédéric, on peut se demander si l'Autriche n'y gagnerait pas autant qu'elle pouvait perdre par l'abandon de prétentions si contestées sur la Bavière. Si, au contraire, comme cela était certain, le roi de Prusse ne sacrifiait pas en partie l'avenir de sa maison à l'avantage de ne rien laisser de la Bavière à sa rivale, quel parti ne pouvait-on pas tirer à Vienne du contraste entre un désintéressement qui ne reculait pas, pour maintenir la paix, devant l'abandon de son droit et l'intransigeance, l'animosité d'un ennemi qui ne cédait rien, qui engageait au contraire les hostilités, qui plaçait son adversaire en état de défensive, c'est-à-dire dans la situation qui imposait à celui-ci la nécessité et lui donnait le droit d'avoir recours au *casus foederis?* Tout était là pour l'Autriche. Elle n'avait aucune illusion sur le succès réservé à sa proposition. Il s'agissait pour elle de mettre dans tout son jour l'ambition et l'ardeur belliqueuse d'un prince qui, à cet égard, jouissait déjà d'une mauvaise réputation, d'engager dans l'affaire la dignité du roi très chrétien, d'ouvrir entre les cours de Versailles et de Berlin des discussions qui pourraient devenir irritantes, surtout si le grand railleur de Potsdam les aigrissait par sa causticité habituelle, d'obtenir d'abord la coopération diplomatique de la France en attendant l'occasion d'une rupture. Breteuil signale cette arrière-pensée et Kaunitz l'avoue[2]. Pour en arriver là, il faut provoquer l'intervention du roi très chrétien. En conséquence, Marie-Thérèse lui fait part de l'échec des négocia-

1. Sur l'importance des margraviats, voir Instructions du comte de Guines, 1768. *Recueil des instructions. Prusse*, p. 496-498.

2. « ... Thugut porte au roi de Prusse l'offre de l'Autriche de renoncer à toutes ses prétentions et possessions en Bavière, d'annuler la convention du 3 janvier, à la condition que S. M. P. se désisterait pour toujours du projet de réunion des deux margraviats à sa primogéniture tant qu'il y aurait des princes cadets de sa maison. J'ai ajouté que je ne croyais pas que le roi de Prusse voulût se porter au désistement des deux margraviats... Le prince de Kaunitz m'a avoué qu'il ne le croyait pas non plus, mais par là nous mettons dans tout son jour son avidité. » Breteuil à Rayneval, Vienne, 6 août 1778. Aff. étr., Vienne 337.

Digitized by Google

tions de Thugut, du peu de chance de succès du projet qui est opposé aux propositions de cet agent et de l'ouverture à laquelle elle est décidée et qui lui semble devoir lever toute difficulté. Il s'agit du « désistement simultané ». C'est une solution, il est vrai, qui vient d'être repoussée; mais elle se représente cette fois dans une lettre du roi très chrétien à son chargé d'affaires à Berlin, le chevalier de Gaussen, du 20 août 1778. Le roi l'y fait sienne, il y vante le désintéressement dont cette initiative est la preuve, il y fait valoir la réprobation que pourrait encourir la guerre si elle continuait après une pareille démonstration. L'appel du roi, si réservé qu'il soit, ne laisse pas d'avoir quelque chose de comminatoire, en ce sens qu'il met en jeu la responsabilité du roi de Prusse dans le cas où, l'une des puissances belligérantes ayant renoncé aux intérêts qu'elle avait dans l'affaire, les autres puissances se trouvant également désintéressées, on pourrait dire que les hostilités ne continuaient que dans l'intérêt particulier du roi de Prusse, qu'elles n'étaient plus une « guerre de justice », mais une « guerre de rivalité »[1].

Ce qu'il y a de plus important à relever dans la réponse de Finkenstein[2], en dehors du règlement des droits des intéressés dans la succession de Bavière, tel que l'avait adopté et le proposait le roi de Prusse, c'est la revendication du droit absolu de la maison de Hohenzollern de déterminer, d'après ses arrangements de famille, la transmission des margraviats et l'affirmation non moins absolue de l'inanité des prétentions de l'Autriche sur la Bavière. La dépêche adressée au chevalier de Gaussen avait été communiquée à Kaunitz, qui en fut assez content, sauf qu'en faisant dire à la cour de Vienne qu'elle renonçait pour toujours à tous ses droits et prétentions sur la Bavière on avait été trop loin[3]. Breteuil eut ordre de lire au chancelier de cour et d'État la réponse du cabinet de Berlin. Elle opposait une fin de non-recevoir absolue à la tentative d'établir une parité entre ces prétentions et la liberté de disposer des margraviats, fixait à un million de florins de revenus l'estimation de ces prétentions et faisait remarquer que la cour de Vienne n'offrait la restitution de ses gages en Bavière que sous la réserve des

1. Dans Flassan, t. VII, p. 204-208.
2. Ibid., p. 208-214.
3. Ibid., p. 208.

Digitized by Google

droits des prétendants, ce qui laissait la porte ouverte à des débats devant des tribunaux d'Empire soumis à l'influence de la maison impériale ; elle signalait que les districts réclamés par le gouvernement aulique représentaient un revenu supérieur à un million de florins. Breteuil essaya vainement d'amener Kaunitz à accepter, pour la discuter et l'améliorer, cette nouvelle base de négociation. Le chancelier s'obstina à déclarer qu'il était incapable de trouver d'autre solution que le « désistement simultané ». A la fin d'août 1778, l'abandon de la ligne de l'Iser par le feld-maréchal Laudon semblait imminent et sa retraite permettrait à Frédéric de prendre ses quartiers d'hiver en Bohême et d'entrer à Prague[1]. L'empereur et l'impératrice ne voyaient de salut que dans une paix immédiate. La diplomatie autrichienne était à bout d'expédients. Elle ne manœuvrait plus que pour entraîner la France dans le conflit. Marie-Thérèse et Kaunitz, s'en exagérant complaisamment la portée, feignaient de voir dans la lettre du roi T. C. à Gaussen, dans l'adoption du désistement simultané par la cour de Versailles, les préludes de l'application du traité d'alliance[2]. Par son refus de souscrire au pacte de désintéressement proposé par la cour de Vienne, Frédéric ne se montrait-il pas contraire à toute transaction? Ne s'était-il pas fait l'agresseur? Ses armées n'avaient-elles pas pris l'offensive? Pour faire mieux ressortir que l'Autriche était attaquée et qu'elle avait le droit de réclamer l'assistance militaire de son allié, on allait jusqu'à offrir de restituer au Palatin les territoires bavarois dont elle s'était nantie,

1. Arneth, t. X, p. 519-520.

2. « ... l'imp... a déclaré qu'elle voulait offrir à S. M. Prussienne de rendre toute la Bavière et lui laisser l'entière liberté de réunir les margraviats à sa couronne. Kaunitz, aussi effrayé que l'impératrice, n'a pas même essayé de modérer cette détermination : il a été arrêté, entre l'impératrice et son ministre, que je serais prié d'envoyer la lettre de l'impératrice à M. le chevalier de Gaussen pour la faire tenir au roi de Prusse et qu'on me demanderait de donner au chargé d'affaires du roi à Berlin des instructions conséquentes au contenu de la lettre de l'impératrice. » Lettre directe de Marie-Thérèse au roi de Prusse. Elle est soumise à l'empereur, qui obtient qu'elle ne sera pas envoyée. Marie-Thérèse et Kaunitz, vivement reconnaissants de la lettre écrite au nom du roi T. C. à son chargé d'affaires à Berlin le chevalier de Gaussen. On feint d'y voir à Vienne le prélude de l'application du traité d'alliance (24,000 hommes), si le roi de Prusse n'accepte pas la dernière proposition de l'Autriche (désistement simultané). Breteuil à Rayneval, Vienne, 12 septembre 1778. Aff. étr., Vienne 337, n° 95.

Digitized by Google

en laissant au roi de Prusse la libre disposition des margraviats[1]. C'était encore dans l'espoir de mettre en opposition directe Versailles et Berlin, de faire naître un conflit du choc des contradictions et des amours-propres que la chancellerie aulique, se déclarant impuissante à faire sortir la discussion de l'impasse où elle piétinait, provoquait le gouvernement de Versailles à fournir une solution dont il aurait eu la responsabilité et les risques[2].

Vers le temps où Breteuil rendait compte à Vergennes des impressions que la réponse du cabinet de Berlin avait produites sur Kaunitz (30 septembre), les opérations militaires prenaient une tournure plus favorable à l'Autriche. La campagne ouverte par Frédéric au mois de juillet se terminait pour lui par une retraite. Le prince Henri, avec qui il n'avait pu opérer sa jonction, reculait à Leitmeritz, puis à Pirna[3]. La Bohême était évacuée. Leurs armées avaient beaucoup souffert de la maladie et de la désertion. La campagne n'avait rien ajouté à la gloire du grand capitaine dont on avait attendu des succès éclatants, tandis qu'elle avait fait valoir les qualités manœuvrières de l'État-major autrichien, la solidité relative des troupes, le loyalisme des magnats hongrois[4]. Cette impression était de nature à remonter le moral de la cour de Vienne, à permettre à son gouvernement et à sa diplomatie d'élever le ton.

Malheureusement, si cette mobilisation des forces autrichiennes avait été honorable, elle avait été en même temps, à cause surtout des déprédations de l'ennemi, aussi ruineuse

1. Breteuil dévoile l'arrière-pensée de l'Autriche qui serait d'entraîner la France dans une guerre générale qui la laisserait dans l'épuisement où elle est elle-même et lui ferait perdre la prépondérance dont elle jouit dans l'alliance. C'est cette pensée qui lui a dicté la proposition de renoncer à toute prétention sur la Bavière. Breteuil à Rayneval, Vienne, 31 août 1778. Aff. étr. : « ... l'empereur s'étant finalement rangé au sentiment de l'I. R..., Kaunitz déclara au baron de Breteuil, dans les derniers jours de novembre, que LL. MM. II. étaient toutes disposées à restituer, s'il le fallait, les districts qu'elles avaient fait occuper en Bavière et à consentir à la réunion éventuelle des deux margraviats... à la primogéniture de la maison royale de Prusse, si la paix ne pouvait être obtenue qu'à ces deux conditions... » Il y met des réserves destinées à sauver la face. Mém. de Pfeffel. Aff. étr., Bavière, p. 625. Cf. note 2.

2. Flassan, t. VII, p. 219-220.

3. Arneth, t. X, p. 527-528.

4. Ibid., p. 514.

Digitized by Google

qu'infructueuse. Et puis l'affaire prenait en ce moment une face nouvelle. Le roi de Prusse s'avisait qu'il ne pouvait rien conclure sans se mettre d'accord avec son alliée l'impératrice de Russie. Il ne pouvait en être autrement. Le parti que l'Autriche cherchait à tirer de la France pour intimider les adversaires de ses desseins, la Prusse ne pouvait manquer de vouloir le tirer de la Russie pour faire échec à ces mêmes desseins. Dans un cas comme dans l'autre, c'était la paix de l'Europe qui était en jeu. Frédéric croyait pouvoir tout attendre d'un allié avec qui il venait (1777) de renouveler, pour huit ans, une alliance qui, depuis 1764, était pour lui un contrat d'assurance. Il ne se flattait de rien moins que de disposer l'année suivante de 60,000 Russes.

Les premières dispositions de Catherine, au sujet du conflit entre l'Autriche et la Prusse, avaient été favorables à la première, et le 27 juillet 1778 le ministre encore tout-puissant de la tsarine, le comte Panin, déclarait à Joseph Kaunitz, fils cadet du chancelier et envoyé de l'Autriche, que la Russie ne mettrait pas un seul homme en campagne pour la Prusse[1], mais d'autres intentions l'emportèrent bientôt chez la mobile autocrate. Si Frédéric dut renoncer à l'espoir d'une coopération militaire, il obtint une pression diplomatique qui pouvait y mener. Le 20 octobre 1778, le ministre de Russie à Vienne, Galitzin, remit une note comminatoire qui exposait qu'en présence de l'inutilité des négociations engagées, du danger que la guerre allumée dans le centre de l'Europe faisait courir à la tranquillité générale, des obligations que lui imposait son alliance étroite avec la Prusse, la tsarine n'avait pu se dispenser de se faire une opinion sur les causes du conflit, que cette opinion n'était pas favorable aux prétentions de l'Autriche et qu'en conséquence elle invitait l'impératrice-reine à mettre fin à ce conflit en concluant avec le roi de Prusse et les autres intéressés un arrangement conforme aux constitutions de l'Empire; dans le cas où cet appel à la conciliation ne serait pas écouté, elle se verrait forcée de sauvegarder les intérêts de ses Etats et des princes amis et alliés qui invoquaient son appui[2].

1. Arneth, t. X, p. 545.
2. Ibid., p. 547.

Digitized by Google

L'Autriche échappa à l'embarras d'une réponse à cette mise en demeure en demandant à Catherine de se porter médiatrice, et elle adressa naturellement la même demande à la France, qui en remplissait déjà officieusement le rôle et qui reçut la même demande de la Russie[1]. La réponse[2] de Marie-Thérèse à la sommation de la Russie fut telle, dans le fond comme dans la forme, qu'elle enchanta la tsarine et triompha de préventions enracinées. Breteuil les jugeait si fortes qu'il ne croyait pas qu'elles pussent jamais faire place à une entente politique sincère[3]. Il y avait, en effet, entre la fille des Césars, si digne du trône par ses vertus, si intéressante par ses malheurs, et la petite princesse allemande, élevée au trône par un assassinat, dont la complicité semblait rejaillir jusqu'à elle, faisant admirer à l'Europe ses talents et la scandalisant par ses mœurs, un contraste qui faisait naître entre les deux princesses un profond éloignement, une véritable aversion. Mais plus la primauté reconnue du Saint-Empire, plus la dignité privée mettaient de distance entre les deux États et les deux souveraines, plus Catherine, dont la hauteur d'âme était habituellement séduite par la grandeur morale, fut flattée de la façon dont l'héritière universellement respectée de Charles-Quint semblait la faire l'arbitre de la paix et de la guerre européennes. Aussi, la réponse par laquelle la Russie acceptait la demande de médiation fut-elle conçue dans les termes les plus amicaux. Le sentiment ne faisait ici d'ailleurs qu'ajouter à la politique pour déterminer Catherine à ménager l'Autriche. Son alliance avec la Prusse ne lui faisait pas oublier celle qu'elle avait depuis 1726 avec la première et qui était considérée comme un principe de son système[4]. Les jalousies soulevées par les attributions que l'Autriche s'était arrogées dans le partage de la Pologne n'avaient pas altéré leurs

1. Panin à Bariatinsky, 22 septembre 1778. *Actes diplomatiques concernant la paix de Teschen*, tirés des archives du prince Repnin, publ. par Martens.

2. 25 novembre 1778. Arneth, t. X, p. 580 et 867.

3. « ... malgré la durée des ménagements autrichiens pour Catherine, je suis sûr que tant que l'imp.-reine vivra, la czarine ne se liera pas avec l'Autriche. J'ai vu à Catherine une jalousie sur l'imp. qui m'a paru indestructible... L'engouement de Catherine pour la Prusse ne vient plus de l'enthousiasme, mais de la crainte. » Breteuil à Vergennes, 6 octobre 1775. Aff. étr., Vienne 325. Cf. Arneth, p. 1021.

4. Instructions au comte de Guines. *Recueil des instructions. Prusse*, 1768, p. 483, n. 1.

Digitized by Google

rapports[1]. En 1776, Vergennes faisait part à Breteuil d'un bruit accrédité d'après lequel l'alliance avait été resserrée, était devenue intime, et celui-ci démentait ce bruit prématuré[2]. Deux ans avant, le 16 juillet, l'empereur témoignait, dans une lettre à la tsarine, de dispositions qui se manifestaient par un appel à une union étroite[3]. La prévision d'un concert et d'une action commune dans l'Europe orientale aux dépens de la Turquie se présentait déjà à l'empereur et à son chancelier comme à la tsarine. Kaunitz, dérogeant à sa dissimulation habituelle avec la France, confiait ses vues sur la Porte à notre ambassadeur, qui le croyait fortement tenté par l'espoir de trouver dans une nouvelle guerre russo-turque l'occasion de s'emparer de tout le cours du Danube et d'en faire le débouché de grandes spéculations commerciales[4]. Pour s'éclairer sur les intentions de l'Autriche à cet égard, on avait déjà mieux que ses confidences; l'annexion de la Bukovine (1775) en était déjà la réalisation et pouvait être envisagée comme le prélude d'un partage qui apparaissait aux prétendants à l'héritage ottoman comme plus avantageux qu'un antagonisme systématique.

Frédéric n'ignorait pas les intérêts communs qui pouvaient rapprocher un jour plus étroitement l'Autriche et la Russie et dont celle-ci devait tenir compte dans la suite qu'elle allait donner à l'appel qu'il venait de lui adresser. Il n'espérait plus une coopération militaire. Le 29 décembre 1778, il écrivait à son frère Henri que, si on l'obtenait, il faudrait la payer très cher[5]. Il n'en attendait pas avec moins d'impatience[6] la réponse de la tsarine. Cette impatience s'augmentait de la mauvaise humeur que lui causaient certains échecs qui avaient signalé la reprise

1. Sorel, *La Question d'Orient au XVIII^e siècle*, 1878.

2. « Il nous revient... de plusieurs côtés que les cours de Vienne et de Pétersbourg ont contracté une alliance intime, et la source, ainsi que les particularités qui accompagnent ces avis, méritent l'attention. Le mécontentement du prince Henry qui perce semble leur donner un nouveau degré de vraisemblance. Si le traité n'est pas conclu, la garantie mutuelle du partage de la Pologne pourra bien servir de base à une intelligence plus particulière... » Vergennes à Breteuil, 27 juin 1776. Breteuil à Vergennes, 13 juillet 1776. Aff. étr., Vienne 329.

3. *Joseph II u. Katharina von Russia. Ihr Briefwechsel*, publ. par Arneth, 1869, n° 11.

4. Breteuil à Vergennes, 3 janvier 1778. Aff. étr., Vienne 334.

5. Arneth, t. X, p. 593 et 878, note.

6. *Ibid.*, p. 603.

Digitized by Google

des hostilités. Il avait essayé de chasser les Autrichiens de leurs positions à Zuckmantel, il n'y avait pas réussi. Dans la nuit du 17 au 18 janvier 1779, Wurmser avait envahi le comté de Glatz. Le 18, Alvizi et Pallavicini avaient surpris la petite ville d'Habelschwert. La garnison prussienne du blockhaus d'Oberschwedelsdorf avait capitulé[1].

Enfin, le 25 janvier 1779, partirent de Saint-Pétersbourg pour Berlin, Vienne et Paris, les dépêches contenant les conditions que la tsarine considérait comme devant être les bases de la paix[2]. Or, sur les trois questions principales, Catherine adoptait le point de vue autrichien. D'abord, c'était le district bavarois de Burghausen, c'est-à-dire le territoire revendiqué par l'Autriche, qui devait lui être attribué pour la désintéresser de ses prétentions sur la succession de Bavière; ce n'était pas, comme l'aurait préféré le roi de Prusse, le district frontière du haut Palatinat. Ensuite, il fallait prendre en considération le refus de la cour impériale de renoncer à son droit de rachat et de retour sur la Lusace et ne pas lui imposer le paiement d'un million de florins d'indemnité en faveur de la Saxe, non plus que l'imputation d'une partie des dettes de la Bavière. En revanche, on pouvait lui demander de renoncer, en faveur de la Saxe et non du Palatin, aux droits de souveraineté de la couronne de Bohême sur le comté de Schœnbourg, ainsi qu'à certains fiefs saxons; il fallait enfin accorder, suivant le désir du roi de Prusse, au duc de Mecklembourg, soit un fief impérial vacant soit le privilège de dernier ressort (*de **non** appellando*[3]).

L'intervention de la Russie ne réalisait donc pas les espérances de Frédéric ni les craintes de son antagoniste. Le premier cherchait une coopération militaire dont l'appréhension aurait probablement suffi pour lui faire gagner la partie; on ne lui offrait qu'une médiation. L'intimidation, qui était le moins qu'il pût espérer, s'était bien produite sous la forme d'une note comminatoire, mais Marie-Thérèse avait paré le coup, elle avait fait, en gagnant son amour-propre, de l'adversaire qu'on voulait lui susciter, un médiateur qu'un grave intérêt aurait pu

1. Arneth, t. X, p. 603.
2. P. 604.
3. Panin à Galitzine et à Bariatinsky, 25 janvier 1779, dans Arneth, ibid., et p. 900, note.

Digitized by Google

seul faire sortir de l'impartialité inséparable de son rôle. Or, cet intérêt n'existait pas pour Catherine, dominée comme elle était par ses plans sur l'Europe orientale, pour la réalisation desquels elle se promettait de se servir de l'Autriche. La médiation de la Russie n'en présentait pas moins pour celle-ci un certain danger. La Russie et la Prusse restaient alliées, des alliées du premier degré et, quelles que fussent les infidélités que la première pouvait méditer à l'égard de l'alliance, force lui était d'en remplir ostensiblement les devoirs en prescrivant à ses représentants une attitude et un langage conformes à ceux des représentants de la seconde. Jusqu'à quel point allait-elle défendre les intérêts de son alliée la plus récente? Évidemment de façon à ne pas trop relâcher des liens qui n'avaient pas perdu de leur prix et à en préparer de nouveaux qui trouveraient le leur quand on en viendrait à l'exécution des desseins dont la Turquie devait être victime. Au reste, la médiation allait être assumée délibérément et exercée souverainement par la France, la Russie ne voyant pas le plus souvent d'intérêt à se séparer de sa comédiatrice. C'est là une vérité qui se fera jour à mesure que la négociation se déroulera devant nous.

C'est le 25 novembre 1778 que fut adressée de Vienne à Versailles et à Saint-Pétersbourg la demande de médiation. C'est le 8 décembre que la Russie acceptait la mission de médiatrice à côté de la France. Or, dès le 10 de ce mois, Vergennes faisait expédier à Breteuil des plans de pacification délibérés et rédigés au conseil[1]. Ces plans, dont l'un était un projet de traité entre l'impératrice-reine et le roi de Prusse et l'autre un arrangement entre la première et l'Électeur palatin, avaient été présentés[2] par Breteuil à Marie-Thérèse, agréés par elle, adoptés comme son ultimatum et adressés par notre ambassadeur à Vienne à son collègue de Berlin, le marquis de Pons, alors à Breslau auprès de Frédéric, pour être soumis à ce prince[3].

1. « Si les plans que je vous ai envoyés avec mon expédition du 10 de ce mois... » Vergennes à Breteuil, 14 décembre 1778. Aff. étr., Vienne 337, n° 102.

2. Projet d'arrangement entre l'I. R. et l'Électeur palatin envoyé de Versailles, décembre 1778. Premier projet [français] d'arrangement entre l'I. R. et l'Électeur palatin, décembre 1778. Plan à suivre pour la pacification de l'Allemagne. Projet de traité entre l'I. R. et le roi de Prusse, décembre 1778. Aff. étr., Vienne 337, fol. 384, 390, 392.

3. « ... j'ai mis sous les yeux de LL. MM. II. la copie de la lettre de M. le marquis de Pons qu'à cette fin vous m'avez laissée...; ce que je suis chargé de

Digitized by Google

Ils avaient été communiqués, le 7 janvier, au premier ministre russe, Panin, par notre représentant, le chevalier de Corberon, et avaient obtenu les éloges chaleureux du premier sur le fond et sur la forme pour l'élévation avec laquelle le roi avait envisagé l'affaire et la clarté avec laquelle il en avait présenté la solution. La tsarine n'avait pas été moins satisfaite des propositions de notre pays[1]. Il est donc avéré qu'avant le

vous dire, j'ai cru bien faire de le mettre par écrit. J'ai l'honneur de vous envoyer, en conséquence, la note ci-jointe. Je m'en rapporte à vous de l'usage que vous jugerez devoir faire de son contenu vis-à-vis du prince Repnin ou autrement. Quant à moi, j'aurai soin d'en informer incessamment la cour de Pétersbourg, à laquelle il importe de donner connaissance de la déclaration définitive que je viens de vous faire, afin que les médiateurs puissent faire dorénavant leurs démarches en commun et en augmenter par là l'effet. Je serai à vos ordres si, après avoir réfléchi sur ce que j'ai l'honneur de vous envoyer, vous souhaitez de vous entretenir avec moi... » Kaunitz à Breteuil, Vienne, 11 janvier 1779. Copie jointe à la lettre de Breteuil du 7 janvier 1779. Aff. étr., Autriche 338, n° 6 : « Le roi T. C., sur la communication de la réponse de l'I. R. à la représentation de l'impératrice de Russie, a jugé devoir se déterminer à la rédaction d'un plan de pacification avec le roi de Prusse et de celui d'un arrangement avec l'Électeur palatin. M. le baron de Breteuil a été chargé d'en faire la proposition à l'I. R., et S. M. s'est déterminée à y acquiescer...; elle lui a fait déclarer cependant en même temps que ce n'était qu'au défaut du plan proposé à Braunau, au moyen duquel l'I. R. ne prétendait rien garder... de la Bavière, qu'elle acquiesçait à celui que proposait actuellement S. M. T. C., mais que son contenu était absolument le *non plus ultra* de la condescendance à laquelle elle pouvait donner les mains, son dernier mot enfin qu'elle confiait à S. M. T. C. C'est sur cet acquiescement, accompagné de cette déclaration, que M. le baron de Breteuil a envoyé à Pons à Breslau les plans en question. L'extrait ci-joint détaille l'usage qu'il en a fait et ce qui en est résulté. Objections de la cour de Vienne. » Note de Kaunitz pour M. le baron de Breteuil, 11 janvier 1779. Plein pouvoir du roi pour le baron de Breteuil, 13 janvier 1779, même volume, fol. 33. En marge de la note de Kaunitz figure une analyse analogue à celle qu'on faisait des dépêches à l'arrivée. Cette analyse résume les *objections de la cour de Vienne* aux propositions prussiennes, fol. 33. La lettre et la note de Kaunitz sont des copies de la main du secrétaire habituel de Breteuil.

1. « Votre courrier est arrivé ici le 6 au soir chargé de la lettre n° 30 que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 13 décembre, d'une de M. le baron de Breteuil, à laquelle était joint le projet de pacification en trois pièces ayant pour titre : Plan de pacification pour l'Allemagne, projet d'un traité entre l'I. R. et le roi de Prusse, projet d'arrangement entre l'I. R. et l'Électeur palatin. Dès le lendemain matin, je vis M. Panin...; je lui lus les trois pièces... et ma dépêche n° 30. Cette lecture produisit l'effet que j'en osais attendre. M. Panin me dit les choses les plus honnêtes et les plus satisfaisantes sur la manière noble et délicate dont le roi avait envisagé cette affaire et la clarté avec laquelle cet arrangement était présenté. Nous examinâmes ensemble la carte où était marqué le terrain compris entre le Danube, l'Inn et la Salza, et

Digitized by Google

25 janvier 1779, date où la Russie faisait, en qualité de médiatrice, connaître ses vues sur quelques points particuliers, la France, avec l'autorité qui lui appartenait, ne fût-ce que parce qu'elle avait beaucoup devancé sa comédiatrice dans leur mission commune, avait tracé les conditions d'une pacification[1] qui allaient être, à peu de changements près, acceptées par tous les intéressés.

Breteuil n'avait pas attendu, pour reprendre son rôle de médiateur à Vienne, que le plénipotentiaire russe, Repnin, eût abordé le sien à Breslau[2]. Il commença par protester auprès de Kaunitz de l'intention de son maître de favoriser le plus possible les intérêts de son allié et par déclarer qu'il avait besoin pour le faire d'obtenir sur les désirs de celui-ci la plus grande franchise. Ces protestations, cet appel, on le sait, n'étaient pas superflus. La France était suspecte à Vienne de complaisance pour Berlin, et l'arrière-pensée de l'Autriche était toujours de nous entraîner dans sa querelle en nous brouillant avec le roi de Prusse. Kaunitz fit connaître les points sur lesquels l'impératrice-reine ne céderait pas, les concessions que lui ferait faire au contraire son amour de la paix. Elle n'admettrait jamais l'échange des margraviats contre les Lusaces. Elle n'entrerait jamais en négociation avec la Saxe parce qu'il n'y avait entre les cours de Vienne et de Dresde aucune question à régler. Elle ne se refuserait pas, au contraire, à renoncer à son opposition à la réunion des margraviats, à se désister de ses prétentions sur Mindelheim, de ses droits féodaux sur le haut Palatinat et Bayreuth et sur la seigneurie de Schœnburg, non en faveur de

M. Panin me confia, à cette occasion, que le roi de Prusse, dans un entretien avec Repnin, avait fait entendre qu'il désirait que la cession faite à l'empereur d'une part de la Bavière fût plus au nord que celle dont il est question. Ce ministre ajouta : il faut tenir la main à celle que la cour de France a proposée et nous aurons égard à son opinion. J'ai su le soir, à la cour, que l'impératrice avait été très satisfaite de cet arrangement, et j'espérais... avoir une prompte réponse; j'ai vu depuis M. Panin, qui m'a dit ne pouvoir me la donner avant l'arrivée d'un courrier du prince Repnin, et on l'attend encore. Ces retards sont désespérans. » Corberon à Vergennes, 15 janvier 1779, dans *Un diplomate français... Journal intime du chevalier de Corberon*, publ. par Labande : « Corberon me mande que Catherine et Panin ont fort approuvé notre plan de pacification... » Vergennes à Breteuil, 13 février 1779. Aff. étr., Vienne 338, n° 109.

1. On en trouvera les bases dans Flassan, t. VII, p. 229.

2. Repnin paraît être arrivé à Breslau un peu avant le 20 janvier. Pons à Breteuil, 20 janvier 1779, dans Arneth, t. X, n. 890.

Digitized by Google

la maison de Saxe, mais de l'Électeur palatin, et pour faciliter à celui-ci le moyen de satisfaire les prétentions de cette maison sur la succession allodiale. Quant à ses acquisitions en Bavière, elle se contenterait ou du territoire assigné par le partage avec l'Électeur palatin ou de celui que le roi de Prusse offrait comme équivalent. Le premier consistait dans le district de Burghausen[1], le long de l'Inn, depuis Passau jusqu'au confluent de la Salza, et le long de la Salza jusqu'à la frontière du duché de Salzbourg à Wildschut; le second dans la partie du haut Palatinat et du duché de Sulzbach située sur la rive de la Naab qui regarde la Bohême. C'est le premier lot qui avait la préférence de l'impératrice. Interrogé par Breteuil sur la façon dont les accords seraient dressés, Kaunitz proposa, ou de régler par un accord entre l'Autriche et la Prusse, suivant le désir de celle-ci, les intérêts de ces deux puissances et des autres parties intéressées et de le soumettre à celles-ci, ou de faire adopter par les belligérants les préliminaires d'un accord en conformité duquel seraient passés un traité entre l'Autriche et la maison palatine et un autre entre la maison palatine et la Saxe. La cour de Vienne préférait la seconde procédure à la première. Les belligérants auraient l'avantage, en signant les préliminaires sous la garantie des puissances médiatrices, de pouvoir licencier leurs troupes et d'épargner par là des dépenses très lourdes[2]. Informé des dispositions pacifiques de Frédéric, rassuré sur l'intervention militaire de la Russie, Kaunitz, dans une seconde entrevue avec Breteuil quinze jours plus tard, lui représenta qu'il ne fallait pas se presser, qu'il ne fallait rien négliger pour obtenir davantage. Il visait spécialement le territoire bavarois demandé par Thugut et qui s'étendait le long de l'Inn de Kufstein à Wasserbourg, Mühldorf et Marktl, puis de là à Pfarrkirchen, Osterhofen, Deggendorf et enfin par Viechtach et Waldmunchen vers la Bavière, en laissant de côté la région des salines. Il demanda à l'ambassadeur d'agir dans ce sens auprès de son gouvernement. Celui-ci y consentit et Mercy reçut de son côté l'ordre de s'y employer[3].

Cette extension des prétentions de l'Autriche dépassait les conditions que lui accordaient les plans de pacification français.

1. Sur la Salza (Salzach).
2. Arneth, t. X, p. 584.
3. *Ibid.*, p. 585.

Digitized by Google

La France estimait que la paix devait être rétablie par trois conventions distinctes. La première réglait les rapports entre l'Autriche et la Prusse, la seconde ceux de l'Autriche et de la maison palatine, la troisième les droits d'allodialité de la Saxe à l'encontre de l'Electeur palatin. Le projet de traité entre les deux puissances belligérantes confirmait celui de Westphalie et les autres transactions diplomatiques passées entre elles, notamment le traité d'Hubertsbourg. L'impératrice-reine reconnaissait au roi de Prusse le droit de réunir les margraviats de Franconie à la branche aînée de la dynastie prussienne ou d'en disposer autrement et promettait de ne jamais contester l'exercice de ce droit. Elle renonçait aux droits de la couronne de Bohême sur les fiefs situés dans les deux margraviats, comme le roi de Prusse renonçait de son côté à la mouvance de ceux qui étaient en Autriche et qui pouvaient relever de ces margraviats.

Les intérêts respectifs de la maison impériale et de la maison palatine étaient réglés dans deux projets. Les deux premiers articles en étaient pareils : ils déclaraient non avenue la convention du 3 janvier 1778 entre la cour aulique et le Palatin et réintégraient ce dernier dans les territoires bavarois occupés par l'Autriche. C'est sur la détermination des territoires attribués aux deux parties que les deux projets différaient. D'après l'un, les acquisitions de l'Autriche consisteraient dans la partie du haut Palatinat et du duché de Neubourg située entre la frontière bohémienne et les rivières de Cham, de Regen et de Naab. A ce lot s'ajouterait le landgraviat de Leuchtenberg, qui était compris dans les mêmes limites. L'autre projet assignait à l'Autriche la partie du district de Burghausen située entre le Danube, l'Inn et la Salza. Les autres articles des deux projets étaient en substance semblables. L'impératrice devait inféoder à l'Electeur palatin les fiefs de la couronne de Bohême qui étaient situés dans le haut Palatinat et s'engager à le libérer un jour de cette vassalité. Il devait en être de même pour les fiefs impériaux de Bavière et de Souabe. Elle s'obligeait enfin à payer à l'Électeur palatin une somme qui serait employée par celui-ci à indemniser la Saxe pour ses droits d'allodialité et à renoncer à la suzeraineté de la couronne de Bohême sur le comté de Schœnburg[1].

1. Arneth, p. 585-587.

Digitized by Google

Les objections soulevées à Vienne contre les deux projets reçus par Breteuil ne sont pas nouvelles pour nos lecteurs. La plus importante porte sur la liberté laissée à Frédéric, non seulement de réunir les margraviats de Franconie à la couronne de Prusse, mais aussi d'en disposer comme il voudrait, ce qui lui aurait permis de les échanger contre les Lusaces. Or, l'Autriche consentait bien à la réunion, mais non à l'échange. On peut s'étonner que la France ait accepté une pareille éventualité. Ce n'est pas, on l'a vu, qu'elle n'en comprît pas la gravité. Les projets, une fois remaniés[1], furent présentés par Breteuil comme l'ultimatum de la cour impériale. L'impératrice-reine n'y acquiesçait qu'à défaut du désistement simultané qu'elle avait proposé à Braunau et qui conservait toute sa préférence. Une note de Kaunitz à Breteuil, qui fixait le texte définitif de ses résolutions, s'attribuait le même caractère d'ultimatum. Une copie en fut envoyée à l'ambassadeur autrichien à Saint-Pétersbourg avec la mission d'obtenir en faveur de ces dernières résolutions l'appui énergique de Repnin[2].

Cet ultimatum, remis par Pons à Berlin, trouva Frédéric dans des dispositions peu favorables. Il était irrité du désaveu infligé au prince Lichnowsky qui, dans la première moitié de décembre 1778, avait à titre officieux entamé des négociations qui avaient pris un tour avantageux pour la Prusse, mais très décevant pour l'Autriche. Celle-ci avait invité ce personnage équivoque à se renfermer désormais dans la vie privée; il suffisait d'ailleurs, pour lui interdire ce rôle d'intermédiaire bénévole, qu'il fût incompatible avec la médiation officielle déférée à la France et à la Russie; mais Frédéric était aigri de cette déception, d'autant plus sensible qu'il aspirait plus vivement à la paix[3], et il en tirait une preuve de plus des sentiments belliqueux qu'il persistait à attribuer à des degrés divers aux trois personnes qui gouvernaient la monarchie autrichienne. Ces préventions ne résistèrent pas aux pièces que Pons mit sous ses yeux et qu'il avait reçues de Breteuil. Elles le convainquirent des sentiments pacifiques et de la modération de ses adversaires. Il fut forcé d'avouer à son frère Henri que leurs propositions ne différaient pas en substance de celles qui avaient

1. Arneth a fait connaître ces remaniements p. 589.
2. Voir p. 41, n. 1.
3. Arneth, p. 590.

Digitized by Google

été faites à Braunau du côté prussien. Il trouvait seulement que la France n'avait pas tenu assez compte, dans ses combinaisons, des intérêts de la Saxe. Il espérait, néanmoins, que la paix pourrait être conclue en février. Cette impression favorable ne pouvait toutefois l'amener à une adhésion pure et simple. Il ne pouvait, estimait-il, se prononcer sans connaître les idées des princes lésés et surtout celles de son alliée, l'impératrice de Russie. Le souci de leurs intérêts ne l'empêchait pas d'ailleurs de faire valoir dès à présent ses objections et ses préférences. Ainsi, il ne repoussait pas la cession d'une partie du district de Burghausen, mais il préférerait toujours voir assigner à l'Autriche la partie du haut Palatinat située entre les rivières de Naab et de Schwerbach, qui contenait 70,000 milles carrés, ou celle qui est située entre la Bohême, les rivières de Cham, de Bergen et de Vils et qui a une superficie de 140 milles carrés. Il réclamait, pour les prétentions allodiales de la maison de Saxe, les districts du haut Palatinat enclavés dans le pays de Bayreuth, le franc-alleu de Mindelheim en Souabe, la renonciation aux féodalités saxonnes et une somme d'argent qui serait payée par la maison palatine. Il stipulait l'engagement, déjà souscrit par la partie adverse, de ne jamais s'opposer à la réunion des margraviats à la branche aînée de la maison de Brandebourg[1]. Il voulait qu'on y ajoutât ce que Kaunitz avait déjà refusé, à savoir la reconnaissance du droit pour lui et ses successeurs de disposer, comme ils voudraient, de ces margraviats. En cas d'acquisition du district de l'Inn, il trouvait équitable que l'Autriche contribuât, jusqu'à concurrence d'un milllion, à indemniser la Saxe. L'Autriche renoncerait aussi aux fiefs de Saxe et de Lusace comme à tous les autres droits auxquels elle pouvait prétendre sur cette dernière province. Enfin, le duc de Mecklembourg serait indemnisé par le privilège *de non appellando*[2]. Après avoir communiqué ces propositions au marquis

1. Mémoire contenant un nouveau plan de pacification, 1778, dans *Actes diplomatiques concernant la paix de Teschen*, tirés des archives du prince Repnin, publ. par Martens, n° 13. « Quant au plan que la France a proposé, le ministère d'ici a répondu au marquis de Pons que le roi n'y avait rien trouvé qui lui répugnât, mais qu'il devait avant tout savoir les idées des princes lésés et surtout celles de la Russie..., qu'il avouait... que le plan proposé dernièrement par lui de céder à la cour de Vienne une partie du haut Palatinat lui sera plus agréable. » Rapport de Panin à Repnin, 19 décembre 1778. *Ibid.* C'est plutôt un rapport de Repnin à Panin.

2. Arneth, t. X, p. 593-594.

Digitized by Google

de Pons, les ministres du roi, Finkestein et Hertzberg, revinrent sur la préférence de leur maître au sujet de la région où serait assigné le territoire attribué à l'Autriche. Pourtant, fit remarquer Pons, les ministres prussiens avaient à Breslau offert le district de Burghausen. A ce souvenir, ses interlocuteurs ne répondirent rien de solide, mais il comprit que, si le désir du roi à cet égard n'était pas satisfait, il en serait plus opiniâtre au sujet de la participation de l'Autriche à la dette bavaroise et de l'indemnité pour la Saxe. Sans espérer convertir le ministère prussien à ses idées, Pons reconnaissait chez lui, plus ardente qu'il ne l'avait encore rencontrée, l'aspiration vers une solution pacifique[1].

La réponse du roi de Prusse, transmise par notre ambassadeur à Berlin, produisit à Vienne le plus mauvais effet. C'est à Repnin que Breteuil exprima énergiquement sa pensée sur cette réponse, qui est qualifiée dans la correspondance diplomatique de *réponse préalable et verbale*, parce que le roi ne s'était pas donné pour la faire le temps de consulter les autres intéressés, qu'il la présentait comme l'œuvre d'un premier mouvement. Le prince Repnin était arrivé à Breslau, nous l'avons dit, en janvier, avant le 20, en qualité de ministre plénipotentiaire, pour exercer la médiation de la Russie, mais aussi comme commandant éventuel du corps d'armée russe auxiliaire qui aurait à intervenir dans le cas improbable où, la guerre éclatant, la Russie aurait à remplir les devoirs de l'alliance. Personne n'avait plus besoin d'être ménagé que lui, et avec personne les rapports ne semblaient pouvoir être plus à craindre. Il avait servi, avec une tyrannie et une brutalité odieuses, les desseins d'asservissement de Catherine sur la Pologne; il pouvait en être appelé sans exagération le bourreau et, malgré les sentiments pacifiques où il était, au témoignage de Pons[2], arrivé à Breslau et où il persista, il était à redouter que sa nature violente ne reprît le dessus et qu'il ne compromît l'œuvre de conciliation à laquelle Breteuil était voué. C'était pour celui-ci une raison majeure de flatter son amour-propre, de conquérir sa sympathie, de maintenir avec lui la plus grande intelligence, de lui

1. Pons à Breteuil. Breslau, 1er janvier 1779. Arneth, t. X, p. 593-595 et n. 880. La lettre de Pons est reproduite en partie dans cette note 880.

2. Voir la lettre précitée de Pons à Breteuil, dans Arneth, t. X, n. 880, et la lettre de Cobenzl à Kaunitz, Teschen, 13 mai 1779, dans Arneth, n. 937.

Digitized by Google

faire dans la tâche commune une part d'autant plus grande qu'elle ne pouvait pas être la première. Il réussit à établir avec ce personnage inquiétant le concert le plus étroit. Il entra avec lui dans une correspondance active[1]. La première fois qu'il lui écrivit, ce fut, ce semble, à l'occasion de l'accueil que Frédéric avait fait au plan de pacification proposé par la France et adopté comme ultimatum par la cour de Vienne : « ... Je ne vous dissimulerai pas », lui écrivait-il le 14 janvier 1779, « la sensation qu'a fait ici de (*sic*) trouver, dans la réponse préalable et verbale du roi de Prusse, des vues absolument différentes de celles que l'intérêt des deux puissances belligérantes avait suggérées au Roi[2]... » Et encore à la même date : « Le roi de Prusse se tromperait trop s'il croyait pouvoir aller au rabais du projet tel qu'il est..., elle ne saurait se lier à ses idées sur la Lusace[3]... » Il y a une autre dépêche de Breteuil à Repnin, du 24 janvier, qui mérite d'être reproduite entièrement parce qu'elle fait bien connaître le ton dont il lui écrivait, ses ménagements et sa fermeté avec lui comme avec tout le monde : « ... Je ne suis point absolument étonné... qu'on ait pu regarder le plan de pacification que le roi a proposé comme une simple ouverture. Cependant, en considérant cette proposition sous toutes ses faces, on voit que les sacrifices de la maison d'Autriche y sont énoncés d'une manière qui ne permet pas de douter[4] qu'ils puissent devenir plus étendus sur aucun point. Quoi qu'il en soit, je conçois que, de quelque façon que le roi de Prusse ait envisagé cette démarche, S. M. P. ait cru devoir la confier à l'impératrice de Russie et aux princes ses alliés... Il paraît aussi fort naturel que le roi de Prusse, ayant fait communication à ses alliés du plan de pacification, attende leur réponse sur son contenu, surtout depuis que S. M. P. est sûre que ce plan est l'ultimatum de l'impératrice. Je suis bien aise, d'après cela, que le roi de Prusse désire que sa réponse préalable et verbale soit regardée comme non avenue et j'espère que la réponse formelle de S. M. mettra nos cours et nos soins respectifs en état d'agir efficacement pour le rapprochement le plus

1. « ... je me trouve déjà en correspondance directe avec M. le baron de Breteuil... » Repnin à d'Assebourg, s. d. *Actes dipl...*

2. Aff. étr., Vienne 338.

3. Ibid.

4. C'est-à-dire de croire.

Digitized by Google

prompt entre nos alliés. J'étais persuadé d'avance que le roi de Prusse n'avait en vue que la satisfaction des maisons auxquelles S. M. P. prend intérêt... La résolution qu'on a prise ici de n'apporter aucune difficulté dès aujourd'hui et pour toujours à la réunion des margraviats n'a pas fait hésiter un instant à donner à cet article du plan de pacification la forme que le roi de Prusse a paru désirer. Certainement, la cour de Vienne veut de très bonne foi que S. M. P. trouve dans ses expressions comme dans ses engagements à cet égard toute sûreté et tranquillité, mais, comme elle ne peut vouloir que cet arrangement devienne un objet d'inquiétudes journalier pour elle, je ne puis m'empêcher de répéter à votre Exc., avec autant de vérité que de confiance, que LL. MM. II. ne consentiront jamais à rien qui pût indiquer ou faciliter le projet et les moyens d'échanger les margraviats contre les Lusaces. Les conséquences qui en résulteraient pèseraient trop sur la Bohême pour que l'impératrice puisse se les dissimuler... »[1].

On s'était étonné que les résolutions concordantes de la cour de Vienne et de la cour de Versailles eussent provoqué une réponse qui opposait à des résolutions définitives des propositions nouvelles et contraires. Pons avait pourtant bien reçu de Breteuil l'ordre de présenter les propositions du roi T. C. comme l'ultimatum de l'impératrice[2]. Repnin l'excusait en niant qu'il eût reçu un ordre pareil et il justifiait en même temps le roi de Prusse d'avoir attendu, comme il le devait, pour faire sa réponse précise au plan de pacification de la France, des nouvelles des princes intéressés et de Saint-Pétersbourg. Il prenait acte, en même temps, de ce que la cour de Vienne renonçait dans ce plan à ses droits féodaux sur les margraviats de Franconie et sur le comté de Schœnburg en Saxe, comme déjà, dans leurs négociations précédentes, Cobenzl et Thugut avaient proposé de le faire sur la Saxe et la Lusace[3]. L'ambassadeur de Russie à Vienne, Galitzine, en jugeait autrement que Repnin; pour lui, Frédéric aurait pu prendre des résolutions définitives sans consulter ses alliés. Il semblait bien s'associer au blâme qui s'ex-

1. Actes diplomatiques tirés des archives du prince Repnin.

2. Pons présentera à Repnin ces propositions comme le dernier mot de l'impératrice. Breteuil à Pons, Vienne, 23 décembre 1778. Aff. étr., Vienne 337.

3. Repnin à Galitzine, 24 janvier 1779. *Arch. dipl.*

Digitized by Google

primait autour de lui[1]. Bientôt le roi de Prusse, en retirant comme non avenue sa réponse *préalable et verbale*, reconnaissait le caractère *sine qua non* du plan commun à la France et à l'Autriche, en même temps que Vergennes, dans une dépêche péremptoire à Pons du 24 janvier, comme celle de Breteuil, mettait le ministère prussien en garde contre le danger des prétentions qui pouvaient se manifester à Berlin et lui présentait le plan de pacification comme un véritable ultimatum[2].

A la suite de la communication du plan de pacification de la France et de la réponse *préalable et verbale*, Catherine avait fait savoir au roi de Prusse qu'elle considérait ce plan comme avantageux pour lui et qu'il devait y souscrire. Elle recevait en même temps, par Breteuil, communication de la réplique de Kaunitz à la *réponse* de Frédéric et d'un projet d'accommodement entre le Palatin et la Saxe d'après lequel le premier indemnisait entièrement la seconde pour ses droits allodiaux, en lui cédant Mindelheim et en lui payant deux millions d'écus. Catherine intervenait en même temps auprès des cours de Vienne et de Berlin pour lever les obstacles, insistant notamment auprès de la première au sujet des féodalités de la Bohême. Informé par son ambassadeur à Saint-Pétersbourg, le comte de Solms, de ces dispositions pacifiques, poussé lui-même par un ardent désir de la paix, Frédéric arrêta son ultimatum dans une note qui fut remise à Repnin (30-31 janvier[3]). La cour de Vienne la considéra comme entièrement conforme au plan fran-

1. Galitzine à Repnin, 18 janvier 1779. Ibid.

2. Vergennes à Breteuil, 20 février 1779. Aff. étr. Note pour M. le baron de Breteuil : « L'I. R. a vu par la note... remise à Repnin que S. M. P. a consenti à tout le contenu des plans proposés par S. M. T. C. pour la pacification entre les puissances belligérantes et pour un arrangement entre la maison d'Autriche et M. l'Électeur palatin, ainsi qu'Elle y a consenti de son côté au moyen de la note remise de sa part au baron de Breteuil le 11 janvier... Ma lettre du 24 [janvier] à Pons n'a point réussi à Breslau; je n'en suis pas surpris; je ne l'avais pas écrite dans le dessein de flatter les ministres prussiens; mon intention était de les éclairer. »

3. Note prussienne remise à Repnin : « La maison d'Autriche ne s'opposera jamais à la réunion d'Anspach et de Baireuth. Ces explications constituent un ultimatum. » Repnin à Panin, 31 janvier 1779 : « ... le roi de Prusse désire que sa réponse préalable et verbale soit regardée comme non avenue...; il n'est pas possible que la note prussienne soit vue autrement que comme des préliminaires sur la base desquels le reste de l'ouvrage ne peut manquer de se faire. Mais c'est bien un ultimatum. » Repnin à Breteuil, 30 janvier 1779. *Actes diplomatiques tirés des archives Repnin.*

Digitized by Google

çais, et c'est en l'interprétant ainsi qu'elle l'accepta[1]. Il faut remarquer qu'en revendiquant pour la Prusse le droit de réunion des margraviats, la note gardait le silence sur celui d'en disposer à son gré, ce qui excluait tacitement la faculté de les échanger contre les Lusaces.

En cédant, par cet ultimatum, sur les points décisifs, le glorieux vieillard obéissait à la conviction que la guerre générale, qui avait pu le tenter, mais dont il avait dans sa pensée pesé le poids pour son peuple et pour lui-même, n'était pas possible et que mieux valait dès lors liquider le plus honorablement que faire se pourrait un épisode onéreux et peu profitable d'une éternelle rivalité. Il consentait, au profit de sa rivale, à un agrandissement qui n'était pas celui qu'il aurait préféré, mais qui était très inférieur aux visées primitives de celle-ci; il renonçait à l'acquisition des Lusaces, mais il faisait reconnaître son droit de réunir un jour à sa couronne de belles principautés dont la succession semblait lui être assurée par là contre une compétition probable. C'étaient là les conditions essentielles de la pacification qu'il proposait comme son dernier mot et qui avait pour base le plan français. Restait le règlement des intérêts des princes de l'Empire, dont la satisfaction importait à son prestige et à son influence en Allemagne. C'est de ce règlement, ainsi que de la mise au point de la pacification générale, qu'allait s'occuper le congrès qui se réunit à Teschen, dans la Silésie autrichienne, et qui s'ouvrit le 13 mars.

L'ultimatum de Frédéric ayant rencontré une approbation générale, la paix ne faisait plus de doute pour personne. La satisfaction était d'autant plus vive qu'il s'y mêlait de la surprise. Frédéric y mettait de la coquetterie. Il se flattait qu'on avait été content de lui à Versailles quand on avait connu, par

1. Note pour le baron de Breteuil : « L'I. R. a vu, par la note... remise à Repnin, que S. M. P. a consenti à tout le contenu des plans proposés par S. M. T. C. pour la pacification entre les puissances belligérantes et pour un arrangement entre la maison d'Autriche et M. l'Électeur palatin, ainsi qu'Elle y a consenti de son côté au moyen de la note... remise de sa part au baron de Breteuil le 11 janvier... » Vergennes à Breteuil, 20 février 1779. Aff. étr., Vienne 338 : « J'ai pris les ordres de LL. MM. II. sur le contenu de la note que le ministère de S. M. P. a remise à... Repnin, dont vous m'avez donné copie... J'ai l'honneur de vous transmettre dans la note ci-jointe la réponse de l'imp.-reine... Vous y verrez que S. M. s'en tient aux propositions qu'a faites le roi T. C. et que le roi de Prusse vient d'accepter dans son ultimatum. » Kaunitz à Breteuil, 16 février 1779. *Actes dipl.*

Digitized by Google

une communication de Goltz, toutes les facilités qu'il avait mises à la paix[1]. Il ne se trompait pas. Vergennes reconnaissait qu'il avait montré une condescendance inattendue à souscrire à toutes les conditions de la France[2]. Breteuil constatait la joie avec laquelle l'ultimatum avait été reçu, non seulement par l'impératrice-reine, mais par Kaunitz. Joseph lui-même ne voyait rien à changer aux réponses approbatives que le chancelier lui soumettait pour Breteuil et pour Galitzine[3]. L'adhésion de la cour de Vienne n'allait pas pourtant sans certaines réserves. Elle se refusait toujours à faire aucune cession directe à la maison de Saxe, et elle ne voulait pas étendre aux autres féodalités saxonnes la renonciation qu'elle avait faite en faveur de la maison palatine à ses droits de féodalité sur le comté de Schœnburg. Dans l'attitude de Marie-Thérèse à l'égard de la Saxe, il entrait un vif ressentiment : « Vous avez fait tout ce qui dépendait de vous pour engager la cour de Vienne à la plus légère complaisance que le roi de Prusse demandait pour la Saxe... De longtemps, la cour de Dresde ne trouvera grâce aux yeux de celle de Vienne », écrivait Vergennes à Breteuil le 5 mars 1779[4]. Alliée de l'Autriche, victime et otage de la Prusse pendant la guerre de Sept ans, la Saxe avait mérité la reconnaissance et la bienveillance de la première, et celle-ci n'avait pas manqué de la lui manifester en prodiguant ses faveurs aux princes de sa maison. Mais le jour était arrivé, avec le jeune prince électeur Frédéric-Auguste III, où, sous l'empire d'une prudence bien justifiée, de la dépendance où sa situation territoriale la plaçait, eu égard à la Prusse, sous l'influence de la princesse électorale Marie-Antonie et d'une double alliance avec la maison de Palatinat-Deux-Ponts, la Saxe en était venue à graviter dans la sphère prussienne[5]. De là l'ardeur avec laquelle

1. Frédéric à Goltz, 17 février 1779. Aff. étr., Autriche 339.

2. « ... l'ultimatum de la cour de Berlin... met le sceau aux dispositions pacifiques, à la modération et surtout au désintéressement du roi de Prusse et peut être regardé comme un présage... certain de la paix. » Vergennes à Pons, 5 mars 1779. Aff. étr., Autriche 339 : « ... le roi de Prusse, par une condescendance bien supérieure à ce que j'attendais de sa part, a donné les mains à toutes nos conditions... » Vergennes à Breteuil, même date, Autriche 338, n° 111.

3. Arneth, t. X, p. 606.

4. Aff. étr., Autriche 339.

5. Arneth, t. X, p. 274-279.

Digitized by Google

Frédéric défendait les intérêts d'une nouvelle cliente dont, par surcroît, il convoitait l'héritage.

Légitimes dans leur principe, les prétentions des Wettin sur la succession allodiale étaient si exagérées qu'elles amoindrissaient sensiblement l'importance de la succession bavaroise. Là était la première pierre d'achoppement pour faire aboutir à la précision d'un traité d'unanimes bonnes volontés. Breteuil le constatait et aussi Repnin. « Sans la difficulté des allodiaux », disait le premier, « nous pourrions être sûrs de passer promptement à la signature du traité[1] ». La difficulté était double : il s'agissait de savoir si l'indemnité accordée à la Saxe serait payée exclusivement en argent ou partie en argent partie en terre, et quel serait le montant de cette indemnité. La France ne voulait pas prendre sur elle de concilier à cet égard les deux électeurs, cette tâche incombait au roi de Prusse[2]. En fait, pourtant, elle se mêlait de la question et c'était pour faire monter les offres du Palatin au niveau des exigences de Frédéric, qui ne voulait pas se contenter de moins de quatre millions d'écus en territoire et en numéraire[3]. Repnin, le ministre de France à Munich Odunne, le ministre impérial à la même cour joignaient leurs instances auprès de Charles-Théodore pour l'amener à plus de libéralité[4], mais personne peut-être ne contribua plus à le faire céder que Breteuil, qu'il avait chargé de défendre ses intérêts au congrès. C'est à lui et à Vergennes qu'Odunne faisait honneur de la résignation de l'Électeur au chiffre de quatre millions[5]. C'est à lui que Charles-Théodore annonça sa résolution de satisfaire la Saxe, c'est lui qu'il chargea de la faire connaître aux autres plénipotentiaires[6]. Dès le mois de mars 1779, Frédéric avait renoncé pour son client à un démembrement territorial auquel toute la population bavaroise se montrait très contraire[7]; il avait accepté, pour l'indemnité pécuniaire, le chiffre de quatre millions et engagé l'Élec-

1. Breteuil à Vergennes, 17 mars 1779. Aff. étr., Autriche 339.
2. Vergennes à Breteuil, 5 mars 1779. Ibid.
3. Breteuil à Kaunitz, 21 mars 1779. Ibid.
4. Arneth, t. X, p. 621-623.
5. Odunne à Vergennes. Munich, 6 avril 1779.
6. Breteuil à Kaunitz. Teschen, 14 avril 1779, Vienne 339. Vergennes à Breteuil, 14 avril 1779, Vienne 340. Breteuil à l'Électeur palatin, 14 avril 1779, Autriche 339.
7. Odunne à Breteuil, 10 mars 1779, Autriche 339.

Digitized by Google

teur de Saxe à se contenter d'argent. C'était aussi à quatre millions que la France avait estimé l'indemnité et la tsarine avait adopté cette somme. Les intentions de l'Électeur, malgré cet accord, pouvaient encore, vers le 10 avril, paraître assez suspectes pour que Frédéric menaçât de rompre les négociations si le 28, date de l'expiration de l'armistice, le Palatin n'avait pas pris un engagement ferme. Finkestein faisait connaître cette résolution à Pons et Riedesel à Breteuil[1].

Il s'agissait là, pour la Prusse et l'Autriche, d'avantager un partisan ou de prouver une fois de plus à un adversaire qu'on n'oubliait pas sa défection. C'était autre chose, c'était une question de dignité nationale qui était au fond d'une discussion qui provoqua jusqu'au dernier moment des solutions contraires. Devait-on faire mention dans le traité de la convention du 3 janvier 1778 entre l'Autriche et le Palatin? Elle avait eu une existence de fait, et cela ne suffisait-il pas pour qu'on en tînt compte? Mais avait-elle eu aussi une existence juridique, avait-elle été aussi, sauf à ne plus l'être, un titre valide dans le droit public germanique? Cela revenait à se demander si deux membres souverains du Saint-Empire avaient le droit absolu de disposer entre eux de leurs Etats ou si leurs héritiers présomptifs pouvaient invoquer contre ce pouvoir discrétionnaire la garantie et la protection de ce même Saint-Empire. Ce sont les deux thèses que l'empereur et le roi de Prusse avaient soutenues l'un contre l'autre quand ils négociaient directement de leurs camps respectifs et qui, dans le chaos des textes et des précédents, ne pouvaient être commentées que par l'intérêt et arbitrées que par la force. Le ministre du duc de Deux-Ponts à Breslau, dont cette convention amoindrissait l'héritage, annonçait que son maître protesterait contre tout accord où elle prendrait place. Mais, d'un autre côté, si elle n'était pas comptée comme un précédent d'une légalité au moins temporaire, la cour de Vienne se laissait donner l'apparence d'avoir agi sans droit, de n'avoir soutenu ses prétentions que par des voies de fait. Sa dignité n'exigeait-elle pas que le nouvel accommodement entre elle et l'Électeur palatin fût rattaché à celui du 3 janvier 1778, qu'il fût présenté comme l'application de la réserve faite par le premier en vue d'une convention du même

1. Repnin à Panin, 4 février 1777.

Digitized by Google

genre? C'est à cette solution, présentée par Kaunitz, que se ralliait Breteuil[1]; c'est celle qui avait été introduite dans le plan de pacification français qui avait d'abord tenu la convention du 3 janvier pour non avenue[2]. Elle a passé dans la convention définitive[3].

Il était assez facile de sauver dans cette circonstance par une habileté de rédaction la dignité impériale, et c'est ce qui se fit. Ce qui paraissait soulever une difficulté plus grave, c'était la prétention du roi de Prusse d'être garant, à côté des puissances médiatrices, des conventions entre l'Autriche et le Palatin comme entre celui-ci et l'Electeur de Saxe. Aussi rencontrons-nous ici des façons de voir opposées. C'est d'abord l'opinion très arrêtée de Breteuil. Breteuil pensa tout de suite qu'il ne pouvait se faire le négociateur d'un projet de traité où le roi de Prusse s'attribuait la qualité de garant. Il le fit savoir à Riedesel et en donna les raisons à Repnin. Il les trouvait si évidentes qu'il ne douta pas un instant que le roi de Prusse en sentirait la force et s'y rendrait sans difficulté[4]. Repnin les avait devancées en exprimant la veille à Galitzine[5] ses regrets

1. Arneth, t. X, p. 589, 612, 613.

2. Ibid., p. 589.

3. Ibid., p. 586. C'est au projet de convention remanié qu'il faut appliquer ce que dit Repnin : « Dans le plan français de la convention..., on prend pour base la malheureuse convention du 3 janvier. » Repnin à Panin, 4-15 février 1779. Cette modification (mention de la convention du 3 janvier) n'était pas encore introduite dans le projet, comme cela ressort de la dépêche de Vergennes à Breteuil, 1er avril 1779 (Vienne), et de celle de Repnin à Finkestein, 10-21 mars 1779. *Actes diplomatiques tirés des archives du prince Repnin.*

4. Breteuil à Kaunitz, 17 mars 1779, Vienne 339.

5. « ... je vous envoie les projets des traités de la cour de Vienne, que M. le baron de Breteuil m'a remis comme ceux de la cour de Berlin que je lui ai remis à mon tour. Votre Exc. verra que ces derniers s'en tiennent beaucoup plus au plan proposé par la France, qui a été adopté par les deux parties. Je vous supplie, en conséquence, de le soutenir en temps et lieu en tant qu'il dépendra de vous... Le second point en question est la garantie du roi de Prusse sur les deux conventions... Il est certain que cela ne lui donne aucun droit de plus pour veiller à l'observation de ces engagements, car il l'a déjà, dans le plus haut degré, comme partie contractante, mais les princes de l'Allemagne, ses alliés, le lui demandant, il croit sa dignité intéressée à cette garantie... M. de Breteuil s'y est opposé, ainsi que M. de Cobenzl. Je suis sincèrement fâché que cette idée soit venue au roi; je lui ai représenté qu'elle rencontrerait des difficultés, et, au fond, son droit sera toujours le même. Nous attendrons quelle sera la réponse. Par précaution, je vous envoie... le plan français en cas que vous ne l'ayez pas chez vous. C'est celui qui a été

Digitized by Google

d'une demande qui rencontrerait de l'opposition et dont le succès n'ajouterait rien à la sûreté que le traité donnait déjà au roi. Mais Vergennes en jugea tout autrement que notre ambassadeur. Loin de se montrer contraire à la garantie des conventions par le roi de Prusse, il aurait été d'avis de la lui demander s'il n'avait pas voulu spontanément la donner. N'étant pas, faisait-il observer, partie contractante dans le règlement de la succession féodale et de la succession allodiale de Bavière, ayant contribué plus que personne à assurer la première à la maison palatine, il doit y intervenir comme garant pour soutenir et assurer son ouvrage. La garantie des médiateurs pouvait sans doute paraître suffisante, mais celle du roi de Prusse n'y nuirait pas et il serait même bien avisé de demander celle de l'Autriche pour la convention entre le Palatin et la Saxe. Mais si Vergennes ne voyait qu'une force de plus pour les conventions là où Breteuil voyait évidemment une atteinte à l'indépendance et à la dignité de l'Autriche par l'intervention d'une puissance non contractante et non médiatrice, le ministre français était choqué que le roi de Prusse se fût permis de refondre le préambule de la nouvelle convention avec l'Électeur palatin telle qu'elle avait été dressée à Vienne. Le roi de Prusse, remarquait Vergennes, s'est attribué là une sorte de dictature qui ne lui appartient pas et dont la cour impériale pourrait se plaindre. Qu'il s'assure que la convention entre Vienne et Munich est conforme au plan qui en fait la base, que les charges qu'elle impose au Palatin n'y sont pas aggravées, que ses droits n'y sont pas énoncés d'une façon équivoque; ce droit de contrôle une fois exercé, la forme de l'acte ne regarde plus que les médiateurs[1]. Repnin reçut l'ordre d'insister à Breslau pour faire modifier ce nouveau préambule qui, d'ailleurs, avait le tort, aux yeux mêmes de la Prusse, de rappeler la convention du 3 janvier. Tout en regrettant qu'elle y eût trouvé place, la cour de Saint-Pétersbourg ne pouvait méconnaître que celle de Vienne, ayant accepté pour base le projet français, pouvait demander qu'on adoptât pour point de départ de la nouvelle convention celle du 3 janvier. Repnin faisait remarquer à

proposé par le marquis de Pons et qu'on a accepté des deux côtés pour base de la négociation et des conditions de paix... » Repnin à Galitzine, 5 mars 1779. *Actes diplomatiques tirés des archives du prince Repnin.*

1. Vergennes à Breteuil, 1er avril 1779. Aff. étr., Vienne 339.

Digitized by Google

Finkestein que la mention de cette dernière n'intéressait en rien la dignité du roi, puisqu'il n'en était question que pour en annuler tous les effets[1]. Quant à la demande de garantie des deux conventions, la divergence de vues qui s'était produite entre Breteuil, dont l'opinion était aussi à un moindre degré celle de Repnin, et le gouvernement de Versailles ne pouvait que se faire sentir dans le débat dont la question était l'objet. D'un côté, Frédéric se prévalait du sentiment du ministère français. L'intérêt pour lui était de pouvoir, en qualité de garant, intervenir en cas de violation de ces conventions et aussi, par voie de précédent et d'extension, dans toutes les circonstances où la constitution germanique serait en péril; il n'oubliait pas que le droit d'intervention, dans l'affaire de la succession de Bavière, lui avait été contesté. D'autre part, le sentiment des deux plénipotentiaires venait singulièrement fortifier le refus de l'Autriche de faire sanctionner par une tierce puissance, et par une puissance qui s'appelait la Prusse, ses accords avec des princes de l'Empire. Le projet de traité revisé avait beau admettre le roi de Prusse à la garantie de la nouvelle convention avec l'Électeur palatin, Breteuil avait beau, abjurant, pour suivre la direction de son ministre, son parti pris originel contre la garantie, s'efforcer de la faire agréer par Kaunitz, Joseph refusait de considérer son langage sur ce point comme l'expression de la pensée de la France[2], l'impératrice persistait à repousser cette clause et, en présence de cette intransigeance, Breteuil écrivait à Pons que, forcé par les sentiments de sa cour de se rallier à la demande prussienne, l'opposition invincible de la cour de Vienne le décidait maintenant à revenir à ses sentiments personnels et à désobéir aux ordres qu'il avait reçus. Il faisait en même temps demander par son correspondant au roi de Prusse, au nom des puissances médiatrices, de ménager l'amour-propre de l'empereur, d'autant plus susceptible qu'en négociant il obéissait plus aux dispositions pacifiques de sa mère qu'à ses inclinations personnelles, de ne pas laisser suspecter ses intentions pacifiques à lui-même par des expressions équivoques : les picoteries ne convenaient pas à la hauteur d'esprit, à la glorieuse renommée de Frédéric le Grand[3]. Le ton des dernières commu-

1. Repnin à Finkestein, 10 mars 1779. *Actes dipl...*
2. Arneth, t. X, n. 927.
3. Breteuil à Pons, 16 avril 1779, dans Flassan, t. VII, p. 245-251.

Digitized by Google

nications prussiennes avait en effet fait donner à Cobenzl et à Breteuil l'ordre de ne plus échanger que des communications verbales[1]. L'empereur pensait que Frédéric céderait et il envisageait de sang-froid le cas contraire. Cobenzl présenta le refus de la garantie comme le dernier mot de son gouvernement. Cette déclaration fit son effet et le plénipotentiaire autrichien put écrire à Vienne que jamais Repnin ne s'était montré plus accommodant que dans leur dernière entrevue. C'est que Cobenzl et Breteuil lui avaient donné l'alarme et l'avaient répandue un peu partout. Ce fut le plénipotentiaire russe qui trouva le terrain de conciliation. Il fit observer que la difficulté ne portait que sur la garantie de la convention entre l'impératrice et le Palatin, que rien ne s'opposait à ce que la Prusse et l'Autriche donnassent ensemble la leur à la convention entre le Palatin et la Saxe. Il se portait fort de faire accepter cette transaction au roi de Prusse. Celui-ci ne trompa pas cette espérance et Cobenzl annonça à Vienne, le 19 avril, que Frédéric ne persistait pas à vouloir donner sa garantie à la convention austro-palatine. La dignité de la maison impériale n'était pas intéressée par l'intervention d'une tierce puissance dans une transaction où elle-même n'était pas partie principale, mais seulement puissance garante, et la garantie prussienne de la convention entre le Palatin et la Saxe avait l'avantage de souligner l'absence de la même garantie dans la convention austro-palatine.

Le désir de la paix était sincère chez les belligérants et les médiateurs; il n'empêcha pas pourtant des manœuvres de la dernière heure qui faillirent compromettre un résultat auquel aspirait tout le monde. Nous avons vu qu'au mois d'avril 1779 les tergiversations de l'Électeur palatin au sujet de l'indemnité promise à la Saxe risquaient de faire rompre les négociations. Ce fut aussi le cas pour une question qui intéressait l'indépendance des États de la petite Allemagne et par suite la conservation de la constitution germanique. Les successions, dans ces petits États, excitaient l'ambition et la compétition des deux grandes puissances germaniques qui se disputaient la prépondérance, et les petites dynasties régnantes cherchaient à prévenir par des concordats les troubles que des prétentions comme celles que la maison d'Autriche avait élevées sur la succession

1. Arneth, t. X, p. 623.

Digitized by Google

de Bavière pouvaient introduire dans la transmission légitime. C'est ainsi que les lois de succession dans la maison de Palatinat-Bavière avaient été fixées en 1766, 1771 et 1774 par des pactes de famille. L'Autriche avait promis de garantir ces pactes en tant qu'ils n'étaient pas en contradiction avec les traités de Westphalie ni avec le traité en discussion et à la condition que l'Electeur le désirât lui-même. Elle espérait qu'il ne le lui demanderait pas. Il le demanda[1], mais, sous l'influence de la cour impériale, qui voyait dans la confirmation de l'ordre de succession adopté par la maison palatine un obstacle à des desseins inavoués, un abandon de ses espérances, l'Electeur refusa ensuite cette garantie. Ce revirement, où tout le monde reconnut la main de l'Autriche, déjà suspecte d'entraver la liquidation de l'indemnité de la maison de Saxe[2], alarma et irrita les plénipotentiaires. Le congrès s'occupa du moyen de forcer la main à l'Electeur[3]. Le 14 avril, Vergennes faisait connaître à Breteuil la résolution du conseil du roi de passer outre à une obstruction qui consistait à faire demander la garantie à Teschen par la légation palatine et à désavouer à Munich cette demande[4]. Personne ne pouvait être plus indigné que Frédéric des manœuvres souterraines de l'Autriche. En présence de sa colère et de ses menaces de rupture[5], l'Autriche battit en retraite, mais ce ne fut pas sans chercher à sauver la face. Elle ne s'opposa plus à la garantie des pactes que les représentants de l'Électeur eurent l'ordre d'accorder, mais elle y mit la condition que l'héritier de l'Électeur, le duc de Deux-Ponts, ne souscrirait à la convention austro-palatine qu'en qualité de partie accédante et non de partie contractante[6]. Il perdait ainsi la qualité que lui avaient attribuée le plan de pacification de la France et l'ultimatum de Frédéric, mais, comme le ministère français le remarquait, partie accédante ou contractante, il n'en était pas moins partie intégrante, et l'Autriche n'y gagnait qu'un succès apparent d'amour-propre et la satisfaction de manifester son

1. Repnin à Galitzine, 4 avril 1779. *Actes diplomatiques tirés des archives du prince Repnin.*

2. Frédéric à Goltz, 17 février 1779, Vienne 339.

3. Repnin au roi de Prusse, 19 mars 1779. *Actes dipl...*

4. Vergennes à Breteuil, 14 avril 1779, Vienne 340.

5. Repnin à Galitzine, 29 mars 1779. *Actes dipl...*

6. Réponse de Breteuil à la lettre de l'Électeur du 13 avril, 20 avril 1779, dans Flassan, t. VII, p. 238.

Digitized by Google

ressentiment à un prince qui, au lieu de s'associer à une spoliation contre sa maison, l'avait dénoncée aux rois de France et de Prusse. Elle n'en promettait pas moins d'intervenir auprès de l'Electeur palatin pour aider Frédéric à obtenir au duc de Deux-Ponts une augmentation d'apanage[1].

La paix de Teschen, conclue le 13 mai 1779, ne permettait à aucun de ses signataires de s'en applaudir comme d'une victoire. L'Autriche, par cela seul qu'elle avait engagé l'affaire et que ses gains étaient bien inférieurs à ses prétentions, semblait en être le mauvais marchand; mais cette impression est démentie par les avantages qu'elle avait obtenus sur certains points, ardemment débattus, et qui n'étaient éclipsés au profit de sa rivale que par le prestige d'avoir préservé l'indépendance et l'équilibre germaniqués contre l'ambition de la maison impériale. La vérité, c'est que, plus que pour le roi de Prusse, l'honneur en fut pour les puissances médiatrices et le profit pour l'humanité. Il n'importait pas à la civilisation, bien au contraire, que l'équilibre instable de l'Allemagne fût rompu au bénéfice d'une des puissances qui aspiraient à y dominer. Le principal mérite de cette pacification, dont l'importance est un peu méconnue parce qu'elle n'a fait qu'éviter à l'Europe, pour quelques années, les calamités d'une guerre générale, sans y changer la distribution et les rapports des forces, revient à la France. C'est la France qui, aussitôt que la médiation lui a été déférée, arrête le plan de cette pacification et le fait accepter successivement par l'Autriche, par la Russie et par la Prusse. Dès qu'il est présenté aux intéressés, il s'impose à eux par l'autorité que les traités de Westphalie confèrent à notre pays dans les affaires d'Allemagne, par son désintéressement, par la gloire d'une guerre où l'on a compris qu'elle avait combattu pour la liberté maritime, pour l'indépendance de l'Europe; il est adopté comme la base des négociations, comme le canevas sur lequel le congrès arrêtera les points de la tapisserie. On a pu croire que la paix avait été due principalement à la Russie. L'ascendant rapide auquel s'élevait cette nouvelle recrue de la civilisation occidentale, sa croissance hâtive qui semblait s'opérer en moins de temps que la politique française n'en mettait à se relever, l'es-

1. Sur cette question, voir Vergennes à Breteuil, 14 avril 1779. Breteuil à l'Électeur palatin, 20 avril 1779. L'Électeur palatin à Breteuil, 26 avril 1779.

Digitized by Google

sor menaçant qu'elle prenait vers le féerique Orient, le prestige personnel de Catherine la Grande, tout cet éclat d'une œuvre imposante, quoique un peu factice, devait éblouir les contemporains et la postérité et les amener à penser que, du moment où une autocrate de génie, redoutée de toute l'Europe, intervenait comme médiatrice dans un conflit, ce ne pouvait être que pour dicter les conditions de paix qu'elle jugeait équitables. Il n'en a pas été ainsi. La part de Catherine dans la paix a consisté presque exclusivement dans l'influence exercée par sa neutralité militaire. Cette neutralité a très probablement empêché Frédéric de pousser les choses plus loin, comme la coopération armée de la Russie l'aurait au contraire encouragé peut-être à braver des risques qui pouvaient lui laisser espérer de grands avantages. On peut en dire autant de l'Autriche et de la France, et déjà nous l'avons fait en disant que la guerre n'était restée limitée que grâce à la neutralité des alliés des deux belligérants. Du moment où la tsarine se désintéressait plus encore que la France du fond des questions en litige, où elles se ramenaient toutes pour elle, comme pour la France, au maintien de l'équilibre germanique, où elle ne voyait, dans son intervention, d'autre avantage que cette intervention même, c'est-à-dire une occasion d'affermir son influence en Allemagne, elle n'avait qu'à suivre l'impulsion de notre pays, qui n'avait pas d'autre souci que cet équilibre et qui était guidé dans ses relations avec l'Europe centrale par des intérêts et des lumières bien supérieures[1]. Autre chose la façon dont les deux puissances médiatrices contribuèrent à la pacification en limitant les hostilités par leur abstention militaire, autre chose la mesure dans laquelle elles purent y contribuer par leur activité diplomatique; l'abstention, si importantes qu'en soient les conséquences, ne peut jamais avoir le mérite de l'activité. A ce point de vue, la part de la diplomatie russe fut secondaire, celle de la diplomatie française prépondérante. Breteuil et Repnin ont toujours agi de concert, mais ce qui, chez le premier, est une opinion personnelle, réfléchie, a bien l'air d'être, chez le second, l'effet d'une influence qu'on croit pouvoir attribuer à notre ambassadeur. Ce n'est pas, certes, que Repnin ne soit point entier, mais, pour

1. « ... les affaires d'Allemagne sont si peu familières à Saint-Pétersbourg... » Vergennes à Breteuil, 5 mars 1779. Aff. étr., Vienne 338, n° 111.

Digitized by Google

défendre opiniâtrément son opinion, il faut y tenir beaucoup, et nous voyons, par quelques exemples[1], que le plénipotentiaire russe semble s'être fait les siennes plutôt par la persuasion d'autrui que par des réflexions qui auraient été stimulées à ses yeux par un grand intérêt, par une forte conviction. Il n'oublie pas qu'il est au congrès l'avocat d'office de la Prusse; il n'y est pas venu cependant pour travailler à modifier, au profit de celle-ci, la balance des forces en Allemagne, mais pour la maintenir, au contraire. La mission de Breteuil n'a pas d'autre objet. Pourquoi, dès lors, l'homme d'action, le militaire qu'est Repnin ne se prêterait-il pas aux vues, aux expédients du diplomate de carrière qui le ménage et le guide sans blesser son amour-propre? Nous croyons pouvoir conclure, sur les rapports des deux plénipotentiaires et sur la direction des négociations qui s'y rattache étroitement, que Breteuil a réussi, comme il ambitionnait de le faire[2], à s'assurer, à assurer à la France le mouvement et la direction des négociations.

S'il est relativement facile de définir, comme nous avons essayé de le faire, la politique de Vergennes, qui fut aussi celle de Breteuil, il l'est moins de caractériser les procédés et le ton de la diplomatie de celui-ci. Les procès-verbaux des séances du congrès, s'il en avait existé, n'y auraient pas suffi eux-mêmes, il aurait fallu encore assister aux réunions qui se tenaient le soir jusqu'à onze heures dans une parfaite intelligence, tantôt chez l'ambassadeur de France, tantôt chez le plénipotentiaire russe[3]. Nul doute, en effet, qu'on n'y continuât à parler affaires. Toute la correspondance diplomatique de Breteuil atteste qu'il fut fidèle à la parole qu'il s'était donnée, non sans une certaine méfiance de lui-même, de faire accepter sa fermeté en renché-

1. On aura remarqué à la fois qu'il partage l'opinion de Breteuil sur la prétention de Frédéric de garantir les conventions et la tiédeur avec laquelle il défend cette opinion; la façon dont, critiquant les modifications apportées par le roi de Prusse à l'ultimatum de l'Autriche, il fait ensuite bon marché de cette critique; celle dont il blâme le rappel de la convention du 3 janvier pour faire comprendre ensuite que cela n'a aucune importance. Tout cela ne lui tient pas bien à cœur. Il était mieux à son affaire en Pologne.

2. « Je ferai mes efforts pour obtenir dans la négociation le droit qu'a le roi d'y donner le mouvement. » Breteuil à Rayneval, 17 janvier 1779, Vienne 338, n° 6.

3. Nous dînons à six heures du soir et nous rassemblons ensuite jusqu'à onze heures, tantôt chez M. de Repnin, tantôt chez moi. L'intelligence est parfaite entre nous. Breteuil à Vergennes, 13 mars 1779. Aff. étr., Vienne 338.

Digitized by Google

rissant sur la souplesse et la courtoisie qui sont pour le diplomate des qualités professionnelles. Mais ce ne fut pas sans peine qu'il contint une impatience justifiée par les habitudes de tergiversation, de cachotterie, de jalousie[1], de duplicité, de rodomontades et de dépressions alternatives d'un gouvernement où les grandes vues, les mesures décisives étaient remplacées par de petites habiletés. Les « fortes têtes » y manquent et aussi l'unité dans les conseils, où président trois volontés qui ne se mettent pas toujours facilement d'accord. L'expérience de la cour, que Breteuil va quitter, lui laisse la conviction que, dans les questions qui mettent en jeu les convenances du roi et les intérêts de sa couronne, « il y a tout à gagner et rien à perdre en prenant sur-le-champ un ton tranchant[2] ». Rien n'indique pourtant qu'il ait eu besoin de le prendre pour s'emparer, à la grande mortification de Vienne, de ce qu'il appelle le « commandement de l'événement[3] », c'est-à-dire de la direction des négociations. A côté de cette fermeté et de cette courtoisie, qui nous semble plus que protocolaire, il faut remarquer la haute idée que se fait de son pays cet autoritaire, plus éloigné encore que Vergennes de l'impérialisme[4], et le patriotisme avec lequel il provoque son gouvernement à augmenter son autorité en Europe, son influence en Allemagne, en donnant plus d'activité à ses chantiers et à ses exercices maritimes, en se faisant, autant que par le passé, des créatures dans les familles princières du pays, en se les attachant par des régiments, par des prélatures,

1. « Le plus grand de tous les malheurs que la cour impériale envisage dans ses embarras actuels, c'est de voir qu'ils assurent une suprématie de tout genre à la puissance du roi. » Breteuil à Rayneval, 12 novembre 1778. Aff. étr., Vienne 337.

2. Breteuil à Vergennes, 5 octobre 1780. Aff. étr., Autriche 339.

3. « ... on a ici un tel regret de nous voir aujourd'hui à peu près commander à l'événement... l'amour-propre du ministre est si humilié de ce que le poids de son antique considération n'a pas suffi à tout arranger que chaque pas de la médiation et surtout de la nôtre fera au moins faire un cri de douleur... » Breteuil à Rayneval, Vienne, 17 janvier 1779. Aff. étr., Vienne 338, n° 5 *bis*.

4. On peut se flatter... que, si la France se trouvait forcée de s'emparer momentanément des Pays-Bas autrichiens, il serait facile de tranquilliser la Hollande sur l'usage que nous en voudrions faire et de lui démontrer que le *roi a pour principe invariable de ne jamais s'approprier la Flandre autrichienne. Mémoire de Breteuil sur l'échange des Pays-Bas contre la Bavière*, 2 janvier 1785. Tratchevsky, *France et Allemagne sous Louis XVI*. Appendice n° 11.

Digitized by Google

par des bénéfices ecclésiastiques. Plus d'une fois, dans le cours de sa mission, Breteuil obtint, pour l'intelligence et la suite avec lesquelles il appliquait ses instructions, l'approbation de son ministre. Après la signature, ce fut un concert de remerciements et d'éloges que nous croyons devoir mettre en partie sous les yeux du lecteur pour lui permettre d'y faire lui-même la part de la sincérité et de la complaisance : « C'est », lui écrit Frédéric, « la médiation respectable de S. M. très chrétienne, à qui cet ouvrage salutaire est dû en grande partie, et c'est la sagesse et l'impartialité de votre conduite, ce sont vos talens et les soins soutenus que vous vous êtes donnés qui l'ont conduit à sa perfection[1]... » C'est surtout à des services personnels que songe le duc de Deux-Ponts : « Les sentiments de sagesse, de droiture et de l'amitié pour moi que V. E. a développés au congrès de Teschen, en donnant une attention très particulière au bien de ma maison et à mes avantages personnels, m'engagent de lui en faire mes très humbles remercîmens[2]. » L'impression que la diplomatie russe, qui avait pris part aux négociations, avait donnée à Catherine avait eu raison du mauvais souvenir que lui avait laissé la conduite de l'ancien ministre en Russie au moment critique de l'avènement[3]. Galitzine ne craignait pas de blesser l'amour-propre de Repnin en lui parlant avec chaleur du concours précieux qu'il devait trouver dans l'activité, la grande capacité, l'expérience consommée que Breteuil avait déployées devant lui à Vienne. Mais rien, naturellement, ne lui fut plus précieux que l'approbation de son roi et de son ministre. La lettre dont le roi l'honore le comble, dit-il, de bonheur[4]. A ces félicitations se joignirent les cadeaux, les souvenirs, les gratifications d'usage. La plus honorable de ces distinctions fut le diplôme de prince de l'Empire, qui lui fut offert par l'empereur, mais qu'il refusa parce qu'il n'estimait pas de la dignité d'un serviteur du roi T. C. d'accepter d'autres honneurs que ceux qui lui venaient de son maître.

1. Frédéric à Breteuil, 17 mai 1779. Aff. étr., Vienne 340.

2. Le duc de Deux-Ponts à Breteuil, 30 mai 1779.

3. Catherine s'est expliquée sur le compte de Breteuil d'une manière flatteuse en disant que, malgré ses torts, elle l'aimait toujours. Corberon à Vergennes, 2 octobre 1780. *Un diplomate français à la cour de Russie. Journal intime du chevalier de Corberon*, publ. par Labande.

4. Breteuil à Vergennes, 22 juin 1779. Aff. étr., Autriche 339.

Digitized by Google

Nous avons parlé d'un concert d'éloges, nous n'avons pas dit un concert unanime. Du côté de l'Autriche il y eut, au contraire, d'assez fortes dissonances[1]. Si la paix y fut populaire, les cercles politiques et ce que dans tous les pays on appelle la société en voulurent à la France et à son représentant de n'avoir pas fait davantage pour un allié de famille; on ne recula pas devant le mot d'abandon. On affecta à la cour et dans le gouvernement de se rapprocher de l'Angleterre, qui était en guerre avec nous[2], au moment où la visite prochaine de Joseph à Catherine (1780) allait annoncer qu'on cherchait fortune ailleurs que là où on pouvait la trouver avec la France. Les rapports de notre ambassadeur avec le chancelier de cour et d'État n'avaient pas toujours été faciles. Breteuil se plaint assez souvent et amèrement de cet enfant gâté de la fortune fréquemment négligent dans le détail des affaires, livré à des accès de paresse et d'humeur, d'une rouerie toujours active, d'une dissimulation systématique, d'une infatuation qui lui fait repousser avec hauteur toute contradiction. Il n'en a raison qu'à force de souplesse et d'application[3]. Disons, puisque, après avoir parlé des impressions laissées par Breteuil, nous en sommes à parler de celles qu'il a emportées de ceux avec qui il a traité, disons qu'il ne juge pas mieux l'empereur. C'est, au service d'une ambition insatiable aussi hardie à pousser ses desseins qu'à reculer devant l'intimidation et la force, un esprit faux, inquiet, défiant des conseils, orgueilleux. Il lui refuse même le goût du travail, qui témoigne, au contraire, chez Joseph II d'un souverain aussi bien intentionné, aussi soucieux de ses devoirs de chef d'État que mobile et impulsif, et il oublie le trait principal : l'autoritarisme[4], l'ambition jalouse et l'incapacité des grandes choses. Il n'y a que Marie-Thérèse qui ne perde rien à être mieux connue par ce que Breteuil nous en apprend. Chez elle, la veuve, la mère, la chré-

1. Breteuil à Vergennes, 15 juin 1777, Vienne 326. Barthélemy à Vergennes, Vienne, 1er mai 1779, Autriche 339; 22 juin 1779, Autriche 339.

2. Breteuil à Vergennes, 22, 24 juin 1779.

3. « ... la discussion avec lui n'a jamais été commode. » Breteuil à Vergennes, 23 février 1778; « ... le ministre autrichien ne veut rien prévoir ni rien concerter. » Le même au même, 2 mai 1777; « ... ce ministre entre si peu dans le détail des affaires qu'on ne peut lui savoir ni bon ni mauvais gré de la plupart des moyens... » Le même au même, 15 juin 1777.

4. Breteuil à Vergennes, 22 juin 1779, Vienne 340. *Mém. de Breteuil sur l'échange entre les Pays-Bas et la Bavière.* Tratchevsky, Pièces justif., p. 48.

Digitized by Google

tienne se confondent avec la souveraine pour faire respecter et aimer la raison d'État. L'ingénuité, la bonhomie ajoutent la séduction à une âme qui, dans un autre genre, ne le cède pas en grandeur à celle de Frédéric. Aussi ne la trouve-t-on pas parmi ceux qui ne pardonnent pas à la France et à Breteuil de n'avoir pas hasardé de nouveau la fortune de la France au service des ambitions de l'Autriche. Il ne faut pas demander à Kaunitz la même impartialité. Il ne ménage pas Breteuil, pas plus que ne le fera Mercy, et, sous l'empire de la même passion politique, il ne contient pas contre lui les explosions d'une humeur qui ne se gêne pour personne, comme lorsqu'il l'appelle « cet ignorant et insolent personnage[1]. » On se tromperait toutefois en cherchant dans des boutades de ce genre l'opinion vraie de ceux dont Breteuil a dû combattre les vues et les efforts; il y a naturellement beaucoup à rabattre des exagérations de pensée, des vivacités de langage auxquelles ont pu donner lieu de part et d'autre des contradictions passionnées, et le sentiment que la France et son représentant laissèrent au gouvernement autrichien, ce fut celui qui se manifeste si bien dans la conversation que l'ambassadeur eut avec Joseph après la signature de la paix et dont le premier rend compte à Vergennes le 26 mai 1779[2]. Conversation commencée dans l'embarras, réchauffée par les satisfactions d'amour-propre accordées à l'auguste interlocuteur, terminée cordialement par l'aveu de celui-ci que la France ne pouvait pas faire autrement et par sa déclaration, trop optimiste, que l'alliance n'a pas été ébranlée par la façon différente dont elle a été comprise. On témoignerait de beaucoup de naïveté, d'une grande ignorance de la nature humaine, si l'on ne comprenait pas que toutes ces disparates de sentiment et de langage s'accordaient par le principe même qui les inspirait, l'intérêt national.

La signature de la paix de Teschen avait été précédée par celle d'une convention entre les Turcs et les Russes pour la pacification des hostilités qui s'étaient rallumées au sujet de l'exécution du traité de Kainardji. Cette convention, passée le 21 mars 1779, qui interprétait le traité, déjà si avantageux pour les Russes, de façon à en amplifier les avantages, avait été due à l'intervention du ministre de France à Constantinople, le comte

1. Arneth, t. X, n. 938. Voir aussi la correspondance de Mercy avec Joseph II et Kaunitz.

2. Dans Flassan, t. VII, p. 261-266.

Digitized by Google

de Saint-Priest, et avait mérité à notre pays la reconnaissance des Russes. Le vieil antagonisme entre la France et la Russie, fondé sur des intérêts politiques opposés, pouvait-il faire place à des rapprochements plus ou moins durables opérés sur des questions particulières par des intérêts communs? L'influence de la France en Allemagne, fortifiée par la mission de Breteuil, ne pouvait pas ne pas se ressentir aussi de celle qu'y prendrait Catherine et du sens dans lequel elle s'exercerait. Qu'on pense seulement à celle dont, grâce à des alliances de famille, la Russie y a joui au milieu du XIX^e^ siècle. L'ascendant qu'elle semblait en voie d'y acquérir inquiétait Kaunitz[1]. Vergennes et Breteuil avaient déjà contre cette puissance menaçante les préventions inhérentes à la politique classique de la France, et ce n'étaient pas les plans qu'on lui connaissait contre un de nos alliés les plus difficiles à défendre qui étaient faits pour les diminuer. Le projet de destruction de l'empire ottoman que caressait Catherine rencontrait chez Vergennes et chez Breteuil des adversaires résolus à tout[2]. L'animosité de Breteuil contre une puissance dont les ambitions sont contraires à la politique traditionnelle de la France se manifeste par deux traits dignes d'attention. En août 1776, il soumet à Kaunitz un projet qui lui est cher et qui consiste à mettre le désordre dans l'empire russe, à la mort de Catherine, par l'action combinée des représentants des deux cours à Saint-Pétersbourg qui seraient choisis en vue de cette œuvre de désorganisation de façon à le diviser entre plusieurs États et à le réduire à l'anarchie et à l'impuissance[3]. Projet que l'on trouverait chimérique, si l'histoire de la Russie avant et depuis Catherine ne montrait ce qu'il pouvait avoir de réalisable. Une autre fois, Breteuil conseillait à Vergennes d'interdire à la flotte russe l'entrée de la Méditerranée si elle voulait y pénétrer de nouveau, comme elle l'avait fait en 1769 au prix d'une grande humiliation pour la Porte et d'un grand dommage pour nos établissements de l'Archipel. La destruction de cette flotte aurait en ce temps-là rendu courage aux Turcs et renforcé l'alliance

1. Breteuil partage les alarmes de Kaunitz, mais il explique l'influence de la Russie par la crainte que donne l'ambition de la maison d'Autriche. Breteuil à Rayneval, 20 février 1779. Aff. étr., Vienne 338.

2. « ... nous ne mettrions pas de bornes à nos mesures pour empêcher la Russie d'effectuer ces projets... » Breteuil à Vergennes, 2 mai 1777. Aff. étr., Vienne 330.

3. Breteuil à Vergennes, 28 août 1776. Aff. étr., Vienne 330.

Digitized by Google

franco-autrichienne. Choiseul en avait fait la proposition au conseil. Celui-ci, intimidé par la menace de l'Angleterre de considérer comme un acte d'hostilité tout ce qui serait fait contre la flotte russe, la rejeta; mais aujourd'hui, faisait remarquer Breteuil, nos rapports avec l'Angleterre n'étaient plus de nature à nous arrêter[1]. Catherine connaissait les principes invariables du cabinet de Versailles sur la conservation de l'empire ottoman, mais elle savait aussi que, si la France pouvait, comme Vergennes lui-même l'avait fait en 1768, réveiller le fanatisme ottoman et en obtenir un sursaut d'énergie, notre pays comprenait également la nécessité de lui prêcher la résignation à certains sacrifices que son impuissance et son isolement ne lui permettaient guère de refuser à la Russie. Ceux qu'elle lui avait fait accepter par la convention du 21 mars 1779 ne devaient pas être les derniers. La Russie, en effet, ne se contentait pas de s'être fait reconnaître par cette convention la liberté de navigation dans les mers qui baignent l'empire ottoman, l'indépendance des Tatares, la quasi-autonomie de la Moldavie et de la Valachie, la représentation à Constantinople des intérêts de la communion grecque. Ce n'était à rien moins qu'à un démembrement que conduisait le rêve de restauration d'un État grec où se complaisait la tsarine et pour la réalisation duquel elle s'était associé Joseph II, toujours avide d'agrandissements, mais bientôt refroidi en voyant que l'alliance était stérile pour lui. Le démembrement, le roi T. C. n'en voulait pas, et c'est pour l'empêcher que fut passé avec le roi de Prusse un traité où la guerre était prévue. La Russie n'en était pas encore là et elle ne devait jamais y venir, en y aspirant sans cesse. Pour arrêter sa marche vers ce but idéal en délimitant le terrain conquis, la cour de Versailles fit encore accepter à la Turquie le traité de Constantinople (8 janvier 1784) qui, en leur restituant Otchakof, en abolissant l'indépendance des Tatares, consacrait aux dépens des Turcs la perte de la Crimée et du Kouban. En cédant des territoires déjà conquis par son adversaire, le Divan pouvait encore s'estimer heureux d'avoir, grâce à l'opposition de la France et de la Prusse[2], échappé à un sort encore pire. Si ce traité, qui suivit d'un peu plus d'un an la fin de la mission de Breteuil (avril 1783), augmenta beaucoup le prestige de Catherine, il ne serait pas vrai

1. Breteuil à Vergennes, 25 novembre 1777. Aff. étr., Vienne 332.
2. Voir Flassan, p. 376-399.

Digitized by Google

de dire que ce fut aux dépens du nôtre. Atteinte indirectement dans ses alliés, la Pologne et la Turquie, mais grandie, après l'avoir été par la guerre d'Amérique, par son arbitrage désintéressé dans le conflit germanique, ayant retrouvé du côté de la Prusse le concert qu'elle était menacée de perdre du côté de l'Autriche, devenue pour la Russie, au lieu d'un adversaire systématique, une médiatrice utile, parfois même, par exemple par son adhésion à la neutralité maritime armée contre l'Angleterre, une alliée, toujours fidèle au respect des traités et du *statu quo* européen, comme Vergennes à la veille de sa mort (1787) allait le montrer une fois de plus en faveur de la Hollande, mais résolue pourtant à entrer, dans le cas d'un démembrement ou même d'un partage de l'empire ottoman, dans le système des *équivalents*, la France était en quinze ans remontée à un rang qui assurait sa considération et son influence. Elle allait connaître plus de gloire, elle ne devait pas être de longtemps plus respectée ni plus comptée.

G. Fagniez,
de l'Institut.

Digitized by Google

MÉLANGES ET DOCUMENTS

DEUX

MÉMOIRES INÉDITS DU GRAND CONDÉ SUR L'ALSACE

Condé était, à l'époque de la guerre de Hollande, le conseiller le plus écouté du roi en matière de fortifications. « M. le Prince », nous dit son biographe, « était considéré par les ingénieurs comme un des leurs et traité presque en maître[1]. » Le roi l'avait emmené en 1670 et 1671 dans ses voyages de Flandre, où il avait été surtout question de fortifications. Vauban ne jouait pas encore le rôle de premier plan qu'il aura un peu plus tard.

Dans les premiers jours de 1673, Condé se trouvait à Sierck. Il venait de licencier les quelques troupes qui lui avaient été confiées pour garder la Moselle pendant que Turenne manœuvrait les Impériaux sur le Rhin. Les opérations étaient achevées, et Condé s'apprêtait à regagner la cour, quand il reçut du roi l'ordre d'aller inspecter les places d'Alsace et de Lorraine.

... Le Roy, lui écrivait Louvois le 7 janvier, croit présentement vostre plus long séjour et celuy de Monseigneur le Duc[2] entièrement inutile au pays où vous estes. Il souhaite qu'avant de revenir en deçà vous voiez Brizac, Philisbourg et Nancy, afin qu'il soit pour tousjours en repos sur les fortifications de ces places si V. A. les approuve, et que, si elle ne les approuve pas, on puisse les réformer avant qu'elles soient plus avancées...

S. M. a fort examiné depuis quelques jours les places dont la conservation lui pouvoit estre plus domageable qu'utile. Elle croit que Guyse est de ce nombre, Linchamp, Donchery, Mouzon, Damvilliers, Jametz, Marville, Cirk et tous les chasteaux de l'Alzace sans en excepter Bedfort[3]. Elle désire que vous luy donniez vostre advis sur cela

1. Duc d'Aumale, *Histoire des princes de Condé pendant les XVI^e^ et XVII^e^ siècles*, t. VII, 1896, p. 298.

2. Il s'agit du fils de Condé qui portait, comme jadis son père, le titre de duc d'Enghien.

3. A l'exception de Guise et de Sierck, toutes les places citées appartiennent

Digitized by Google

et particulièrement sur lesdits chasteaux d'Alzace qui obligent la garnison de Brizac à des détachemens considérables qui ne les mettent pas en estat de résister à des ennemys qui voudroyent s'en emparer, après quoy la communication de l'Alzace avec la Lorraine seroit coupée ou du moins fort incomodée, de manière que S. M., autant que l'on en peut juger de loing, estimeroit qu'il faudroit les faire sauter, parcequ'ils ne luy paroissent bons que pour ses ennemys et point pour elle[1].

Condé répond le 11 janvier :

... Quand j'auray demeuré un jour ou deux à Metz pour ajuster toutes choses avec M. l'Intendant, je partiray pour mon voyage d'Alsace, puisque le Roy me l'ordonne ainsy. Je verray aussi en passant Moyenvic et Marsal et reviendray par Nancy. Je voudrois bien que M. de Vauban pust s'y trouver dans le temps que j'y seray, parceque nous résoudrions plus aysément toutes choses ensemble. S'il se pouvoit qu'il pust venir jusques à Brizak et Philisbourg, cela seroit bien advantageux pour le service du Roy. Je rendray de toutes ces choses au Roy un compte le plus solide et le plus exact qu'il me sera possible; après quoy, puisque S. M. le trouve bon, nous nous en retournerons, mon fils et moy, à la cour...[2].

A quoi Louvois fait réponse le 19 :

Comme Brizak et Philisbourg ne sont point de mon département, le sr de Vauban n'a aucune connoissance des fortiffications qui s'y sont faites depuis quatre ans, et il n'a pas esté possible de l'y envoyer comme V. A. a tesmoigné le désirer parcequ'il a encores pour plus d'un mois des affaires en Flandres...[3].

Condé dut se contenter de Clerville qui, moins en faveur que Vauban, portait cependant le titre de commissaire général des fortifications. Clerville vint le rejoindre à Philippsbourg. Condé y arriva le 21 janvier, ayant passé le 14 à Metz, le 15 à Moyenvic et

à la région de la Meuse au nord de Verdun. Belfort n'était pas encore une place à proprement parler. La ville était entourée d'une simple muraille. Elle n'avait d'autre valeur militaire que celle de son château. Cf. *Mémoires de deux voyages et séjours en Alsace*, par le sieur de l'Hermine, publ. par Coudre (Mulhouse, 1886, p. 213 et suiv.). Ce sera un des mérites de Vauban d'obtenir que Belfort soit doté d'une puissante enceinte de remparts à partir de 1687.

1. Arch. de la Guerre, vol. 301, minute. — Arch. du château de Chantilly, papiers Condé, série P, t. XLIV, fol. 100, copie.

2. Arch. Guerre, vol. 344, fol. 33.

3. Arch. Chantilly, série P, t. XLIV, fol. 268. — Les fortifications de l'Alsace et des Trois-Évêchés dépendaient de Colbert, lequel avait ses ingénieurs à lui. Vauban servait dans les places du département de Louvois. Peu de temps après d'ailleurs, en juillet 1673, la province d'Alsace, avec ses fortifications et celles de Brisach et Philippsbourg, sera confiée à Louvois; c'est alors que Vauban sera appelé à y travailler.

Digitized by Google

le 16 à Marsal. Il séjourna ensuite à Brisach, s'arrêta à Huningue et à Belfort, passa à Nancy du 6 au 8 février et rentra à la cour le 11. Sur chacune des places visitées, il adressa à Louvois de longs mémoires, avec cartes et plans à l'appui, indiquant l'état d'avancement des travaux et proposant des modifications[1]. Au sujet des « châteaux d'Alsace » que l'on pensait raser, il émit une opinion différente de celle qui lui avait été suggérée : il ne condamna que celui de Thann, inutile en tant que situé sur la frontière de Lorraine; mais Belfort, Huningue, Landscron occupaient d'excellentes positions et devaient être « accommodés ». Le roi se montra très satisfait des résultats de l'inspection confiée à son cousin, et il adopta toutes ses propositions[2].

Condé ne s'était pas interdit, au cours de son voyage, de toucher à des questions autres que celles de la défense et des fortifications de la province. Observant de près l'Alsace pour la première fois, il se permit d'en dire son sentiment au roi avec la franchise qu'autorisaient son âge et ses services. Quelques phrases qu'il écrivait à Louvois sur la situation politique de la province ont été publiées depuis longtemps déjà et maintes fois utilisées[3]. Il ne sera pas sans intérêt d'en donner ici le texte exact, tel qu'il figure sur le manuscrit de Chantilly. La lettre dans laquelle elles se trouvent se présente en effet sous une forme assez particulière. C'est une lettre datée de Brisach le 30 janvier 1673. Elle comprend deux parties : une première partie, qui est une minute autographe de Condé, renferme seulement des détails techniques sur la fortification de Philippsbourg. La seconde partie, celle qui nous intéresse, est écrite de la main du

1. Ces mémoires sont aux Archives de Chantilly, série Q, t. IV. Les lettres de Condé à Louvois des 11 et 14 janvier 1673, ainsi que celles de Louvois à Condé du 7 et 19, ont été publiées au XVIII[e] siècle dans le *Recueil de lettres pour servir d'éclaircissement à l'histoire militaire du règne de Louis XIV* (par le P. Griffet), t. I, p. 334 et suiv., et t. II, p. 1 et 11.

2. Conformément à l'avis exprimé par Condé, les places de la Meuse furent démantelées en 1673; Guise et Sierck furent conservées. Le château de Thann, l'Engelsbourg, fut détruit par la mine en 1674. C'est un morceau d'une des tours renversées à cette époque qu'on aperçoit de loin au-dessus de Thann et qu'on appelle dans le pays « l'œil de la sorcière ». La destruction de ce château ne se rattache donc pas, comme on le dit d'ordinaire, à la campagne de Turenne dans l'hiver 1674-1675.

3. On les trouve pour la première fois, sans indication d'origine, dans Vanhuffel, *Documents inédits concernant l'histoire de France et particulièrement l'Alsace et son gouvernement sous le règne de Louis XIV*, 1840, p. 116. La lettre qui les contient est inexactement datée du 30 juin, erreur qui a passé dans tous les ouvrages postérieurs qui se sont servis de cette publication. A part cela, il n'y a que de très petites différences avec notre texte.

Digitized by Google

secrétaire ordinaire du prince; elle contient une addition postérieure à la minute; elle est ainsi libellée :

Je ne puis m'empescher de dire que l'aucthorité du Roy se va perdant absolument dans l'Alsace. Les dix villes impériales, bien loin d'estre soumises au Roy, comme elles le debvroient estre par la protection que le Roy a sur elles par le traité de Munster, sont presque ennemies. La noblesse de la basse Alsace va presque le mesme chemin. Haguenau a fermé insolemment la porte au nez de M. de Mazarin et la petite ville de Munster l'a chassé honteusement il y a quelque temps[1]. Il a souffert ces affronts avec beaucoup de patience. Cependant c'est un pied qui se prend. Je croy que le Roy debvroit prendre le temps qu'il jugeroit à propos pour mettre Colmar et Haguenau à la raison. Ce seroit une chose bien facile. Les autres suivroient sans contredit leur exemple. C'est à S. M. à juger quand le temps y sera propre. Je ne puis cependant m'empescher de vous dire que la conduite de M. de Mazarin nuit beaucoup en ce pays-cy[2]. Il est brouillé avec tout le monde : avec l'intendant, les lieutenans de roy, avec tous les officiers. Les peuples et la noblesse le mesprisent et il s'applique bien plus à faire le missionnaire que le gouverneur. Les princes voisins ne le considèrent en façon quelconque, et ç'auroit esté un grand bien pour le service du Roy qu'il y eust eu icy un gouverneur de mérite; quand je vous verray, je vous diray tout ce que je pense là-dessus.

[*Addition* :] Je vous suplie cependant de ne pas croire que je dise

1. Klelé (*Die Reichstadt Hagenau, vom westfälischen bis zum Nymweger Frieden, 1648-1679*. Haguenau, 1913, p. 116-119) raconte longuement le premier incident. D'après un règlement municipal, personne ne pouvait entrer dans Haguenau à partir du moment où la cloche de ville avait donné le signal de la fermeture des portes. Bien que Mazarin, le 12 décembre 1672, eût fait annoncer son arrivée tardive, il trouva les portes closes. Comme il essayait de se faire ouvrir, les bourgeois s'ameutèrent autour du magistrat qui délibérait et s'opposèrent à ce qu'on lui donnât satisfaction. Il dut passer la nuit hors de la ville; le lendemain matin, accueilli avec des excuses, il ne témoigna d'aucune mauvaise humeur. — L'affaire de Munster est antérieure; elle date de juillet 1671; nous en avons un récit, de la main du greffier municipal, qui a été publié intégralement par Rocholl dans la *Gemeinde Zeitung für Elsass-Lothringen. Literarische Beilage*, 11 juin 1881. On n'y voit pas que le grand bailli ait été chassé de la ville; il la quitta brusquement, par dépit, semble-t-il, de ne pouvoir se faire obéir par le corps municipal dont il avait froissé l'orgueil.

2. Armand de La Porte, marquis de La Meilleraie, qui avait hérité du titre de duc de Mazarin en épousant la nièce du cardinal, Hortense Mancini, était depuis 1661 grand bailli de Haguenau et gouverneur d'Alsace. Tous les mémoires du XVII[e] siècle parlent de ses excentricités. Il avait dû être rappelé d'Alsace en 1664 et n'y était revenu qu'en 1671. Cf. Bardot, *la Question des dix villes impériales d'Alsace*, 1899, p. 173 et suiv.

Digitized by Google

cecy par quelque reste de vieux chagrin que j'aye contre luy. Je vous ay promis de l'oublier et je l'ay faict, mais j'ay cru de ne le pouvoir dissimuler sans blesser ce que je dois au Roy.

On lit à la suite : « Cette addition est mise toute entière de la main de S. A. S. dans la lettre qu'elle a escrit à M. Colbert ; et pour celle qu'elle a escrit à M. de Louvois il n'y a que jusques à ce qui est barré ; et cette addition de la lettre de M. de Louvois est escrite de ma main, comme l'est aussy le corps de la lettre[1]. »

Ces renseignements très précis du secrétaire de Condé peuvent être vérifiés à l'aide des Archives de la Guerre. L'expédition de la lettre écrite par Condé le 30 janvier 1673 et reçue par Louvois est tout entière de la main du secrétaire, avec la signature autographe du prince[2]. Elle est conforme au texte de Chantilly et s'arrête effectivement là où dans notre texte il y a le mot *Addition*. Les deux phrases qui suivent n'étaient destinées qu'à Colbert. Le caractère personnel de l'allusion qu'elles contiennent et le fait que Condé a écrit de sa main cette lettre à Colbert montrent qu'il y avait plus d'intimité et de confiance dans ses relations avec celui-ci qu'avec Louvois.

Parmi les papiers de Condé se rapportant à cette époque, il en est un autre non moins intéressant, qui est inédit. C'est la minute, tout entière de la main de Condé, d'un mémoire sur l'Alsace en plusieurs pages. Ce mémoire, qui n'est pas daté, a été classé à l'année 1673, et tout confirme cette attribution. Certaines phrases y sont presque textuellement celles de la lettre qu'on vient de lire. D'autre part, on y trouve le conseil adressé au roi de soumettre Colmar ; or, c'est au mois d'août 1673 que Louis XIV, revenant du siège de Maëstricht, et après un séjour à Nancy, pénètre en Alsace, met garnison dans la ville de Colmar et fait démolir ses murailles ; après quoi chacune des villes de la Décapole subit le même traitement[3]. On est même tenté, en rapprochant les dates, d'attribuer aux conseils de Condé une influence directe sur la politique royale en Alsace. Que le mémoire en question ait été présenté au roi (ce qu'on ne saurait affirmer puisque nous n'avons qu'une minute) ou que la substance en ait passé dans les entretiens de Condé avec le roi, il apparaît comme certain en tout cas que Condé préconisa une attitude énergique envers les villes d'Alsace. Six mois après, avait lieu l'exécution militaire recommandée.

1. Arch. Chantilly, série P, t. XLIV, fol. 344 (minute).
2. Arch. Guerre, vol. 344, fol. 108.
3. Cf. Chr. Pfister, *les Voyages de Louis XIV en Alsace* (comptes-rendus de l'Académie des sciences morales et politiques, 1920, p. 389).

Digitized by Google

Mémoire pour l'Alsace.

L'Alsace est bien différante des autres provinces qui composent ce royaume, qui sont toutes sous la souvereneté du Roy[1]. Elle est comme partagée entre plusieurs princes, plusieurs villes et plusieurs seigneurs qui prétendent tous estre des souverins particuliers et ne relever que de l'Empire. De plus, le lantforté[2] d'Haguenau est un païs particulier qui est au Roy; mais la noblesse prétent y estre encore plus indépendente que celle d'Alsace.

Le tretté de Munster donne au Roy, sans contredit, la souvereneté d'Alsace et le lantforté d'Haguenau et la protection sur les dis villes impériales, qui sont Colmar, Sélestat, Haguenau, Landau, Kronwissembourg, Marmunster, Kaysersberg[3], et tous les mesmes drois qui avoit la maison d'Autriche et sans relever plus en aucune fasson de l'Empire. Il y a quelques exeptions sur le sujet de Strasbourg, sur les dis villes et sur la noblesse du langforté[4].

C'est dont à touts ceus qui ne sont pas compris dans l'exeption de prouver leur droit; mais, en attendent, le Roy est bien fondé de se prétendre souverin absolu de tout ce qui est en Alsace. Le duc de Wurtemberg-Montbéliard est un de ceus qui y ont du bien et qui prétendent relever de l'Empire et non du Roy. Il y en a quelques autres dans l'Alsace, mais la principale chose ce sont les dis villes, lesquelles ne recognoissent quasy plus la protection du Roy et qui veulent insensiblement s'ériger en républiques.

Il est constent que, par le titre de protecteur, le Roy a droit de veiller sur elles comme un tuteur sur des pupilles, de prendre soin qu'il ne s'y fasse point de magistras sens son agrément, de leur ordoner et tenir la main que la justice soit bien administrée, de les deffandre contre ceus qui voudroient les opprimer et de leur mettre garnison quand il le juge à propos pour leur deffance et leur conservation. Ceux qui ont commandé en ce païs icy, et M. Mazarin particulièrement, ont laissé insensiblement perdre touts ces drois-là et le nom du Roy n'est plus considéré ny son authorité recognue dans ces villes.

1. Nous respectons l'orthographe, parfois extrêmement fantaisiste, de Condé, sauf cependant pour les noms propres, trop défigurés. Il écrit par exemple « Agnau » (pour Haguenau) et « Quesesper » (pour Kaysersberg).

2. « Landvogtei », mot que nous traduisons par « bailliage » ou « préfecture ».

3. Il y a à cet endroit un blanc dans le texte. Condé ne s'est pas rappelé le nom des trois autres villes de la Décapole, qui sont Obernai, Rosheim et Türckheim. Marmunster (c'est-à-dire Marmoutier) est écrit par erreur au lieu de Munster.

4. Nous supposons par ces mots que Condé entend la noblesse de Basse-Alsace, qui s'était donné un Directoire en 1651. Cf. Reuss, *l'Alsace au XVII^e siècle* (2 vol., 1897, t. I, p. 530).

Digitized by Google

Ils ont chassé de Masmunster[1] honteusement M. Mazarin; ils luy ont fermé la porte de Haguenau au nes; ils luy règlent ou veulent régler son train quand il veut entrer dans les villes; et dans l'aproche des armées de l'Empereur et de Brandebourg ils ont tesmoigné une extresme joie[2].

Cependent, il fault considérer que le Roy ne possède dans tout le païs, si on en exepte Brisach et Philippsbourg, que de meschans bourgs et des villages et pas un lieu fermé; que, s'il y avoit une guere dans le païs, ces villes, se desclarant contre le Roy comme il y a bien de l'aparance, Brisach et Philippsbourg seroient naturelement comme bloqués et qu'il seroit difficile de les venir secourir, n'y aiant pas un lieu où on peut faire de magazin de vivres et de munitions de guerre ny d'assemblée de troupes. Il est donc très important que le Roy y reprene l'authorité qui luy est deue le plus tost qu'il se poura. Si Colmar, qui est la plus forte et la plus mutine, estoit reduit, les autres, à mon sens, seroient bientost soumises. Les catholiques y sont fors et ce n'est quasy que le menu peuple. Les huguenots y ont toutes les charges et opriment les petits. Je ne doute pas que les catholiques ne fussent pour le Roy et que, s'il y avoit ici un honeste homme qui agit de bon concert avec un intendant, il ne fust aisé, sens mesme se servir de la violance, de les mettre à leur devoir. Au pis-aler, quand le Roy se voudra servir de la force, ce n'est pas une affaire dens venir à bout. Il est aussy très importent de faire la mesme chose d'Haguenau, qui est metresse de tout le langforté. C'est au Roy de juger du temps et des conjunctures pour faire la chose; mais plus on attendra et plus les choses se randront difficiles.

Le gouverneur, au lieu de vivre de concert avec l'intendant et les lieutenans de roy, ne songe qu'à faire des missions luy-mesme dans les vilages, à destruire ce que l'intendant faict, à maintenir une authorité imaginaire dens le lantforté qu'il prétant avoir, et ne songe point à y establir celle du Roy.

Un honeste homme dans ce poste-là, soutenu par le Roy, restabliroit tout en peu de temps.

On doit faire les magistras à Haguenau dans peu de temps; il est à propos d'y restablir M. de Ruzé[3] ou un autre avant cela, affin qu'il y ait quelqu'un de la part du Roy quand cela se fera et qu'on n'y

1. La lettre plus haut citée du 30 janvier, qui rapporte le même fait, parle, comme on l'a vu, de Munster, ce qui est exact. Massemunster (c'est-à-dire Massevaux) est une erreur, comme quelques lignes plus haut Marmunster. Ces confusions sont une preuve que Condé connait mal l'Alsace.

2. Pendant l'été de 1672, l'Empire et le Brandebourg, alliés à la Hollande, avaient envoyé des troupes pour menacer le flanc de l'armée royale arrêtée par les inondations sur le Rhin inférieur. Ces troupes s'étaient réunies autour de Francfort; Turenne les empêcha d'aller au delà.

3. Le marquis Henri de Ruzé était depuis 1662 le second de Mazarin à Haguenau; il portait le titre de sous-bailli (unterlandvogt).

Digitized by Google

mette que des gens affectionés. M. Mazarin l'a interdit parcequ'il n'avoit pas couru sus à un prévost qui aloit exécuter les ordres de l'intendent. Il est aimé dans le païs et considéré.

En 1675, Condé est chargé d'une nouvelle mission en Alsace. Cette fois, il s'agit de défendre la province, que les Impériaux menacent. Turenne vient d'être tué à Sassbach (27 juillet 1675). Son armée a évacué la rive droite du Rhin, et le pont de Strasbourg est tombé aux mains de l'ennemi. Condé, qui commande aux Pays-Bas, est mis à la tête de l'armée d'Allemagne. Il arrive en août et s'établit au camp de Châtenois, à l'ouest de Sélestat, dans une attitude expectante. A plusieurs reprises, chaque fois que l'occasion s'en présente, il en sort pour manœuvrer l'ennemi; il l'oblige ainsi successivement à lever le siège de Haguenau, puis celui de Saverne, enfin à évacuer toute l'Alsace. C'est « la dernière campagne de M. le Prince[1] ». Au milieu de novembre, il résigne son commandement et se retire à Chantilly pour une retraite définitive.

Pendant ces quelques mois, Condé a de nouveau observé choses et gens en Alsace. Il a noté ses observations dans un certain nombre de mémoires qui figurent parmi ses papiers de Chantilly. La plupart sont d'ordre purement militaire; ils concernent les fortifications ou les garnisons des places d'Alsace. De même que précédemment il montrait le danger des accès d'indépendance des dix villes, il insiste maintenant sur le danger que fait courir à toute l'Alsace la complète indépendance de Strasbourg, et il conseille au roi de se saisir de cette ville. Il jette sur le papier quelques indications sommaires dans l'éventualité d'un siège de Strasbourg[2]. En attendant que le roi se décide à cet acte de vigueur, Condé souhaite qu'on fortifie Sélestat, ce qui permettrait du moins de conserver la Haute-Alsace au cas où Strasbourg tomberait aux mains des Impériaux. Le vœu sera pris en considération et, dès 1676, les travaux commenceront à Sélestat, sur les dessins de l'ingénieur Tarade.

Un assez long mémoire porte au dos, écrit de la main de Condé : « Estat des affaires d'Alsace en l'année 1675, comme je l'ay envoié au Roy[3]. » Mais c'est un document sans grand intérêt, qui est surtout une description géographique de l'Alsace. Plus intéressant est un autre mémoire, celui-ci autographe, portant au dos la simple

1. C'est le titre d'un article consacré par le duc d'Aumale à la campagne de 1675 en Alsace (*Revue des Deux Mondes*, 15 mai 1894). Cet article est passé tout entier dans le tome VII de l'*Histoire des princes de Condé*, dont il forme un chapitre.

2. Arch. Chantilly, série Q, t. XII, fol. 204.

3. Ibid., fol. 210.

Digitized by Google

mention : « Mémoire sur ce païs icy d'Alsace[1]. » C'est ce document que nous allons publier. Il faut répéter à son sujet ce que nous avons dit à propos du mémoire de 1673; il n'est pas certain qu'il ait été envoyé au roi; ce n'est peut-être, très probablement même, qu'une ébauche dont Condé a renoncé à tirer parti, puisque l'autre mémoire de 1675, cité précédemment comme ayant été envoyé au roi, ne lui a rien emprunté. Mais l'accent de sincérité brutale de ce document, son manque absolu de ménagements pour les personnes en font un témoignage des plus précieux aussi bien sur l'état d'esprit de M. le Prince que sur la situation politique de l'Alsace en 1675.

Mémoire sur ce païs icy d'Alsace.

Une des choses qui m'a paru plus essentiele en ce païs ici c'est qu'il n'y a aucune espèce de gouvernement et quasy aucune authorité establie, et personne à qui on s'adresse pour remédier aux abus tant de la part des peuples que de celle des soldats.

Le gouverneur du païs en est absent et on sçait quel il est[2]. Le lieutenant de roy n'y est pas. Celuy qui commande dans le païs n'est pourveu d'aucune commission et particulièrement peu d'authorité[3]. Les comendens de Brisach et de Philippsbourg sont obligés de demeurer dans leurs places au delà du Rhin et ne se meslent guière de ce qui se faict dans le païs.

Le Conseil souverin ne rand quasy point la justice et son authorité est peu recogneue.

L'intendant n'a soin que des finances et des fortifications et se mesle peu du reste.

La juridiction du langforté n'est point establie, et on laisse perdre insensiblement les drois du Roy dans un temps où il me semble qu'il seroit aisé de l'establir.

Aucun des gouverneurs des places n'est pourveu du gouvernement et, par conséquent, d'aucune authorité. Personne ne faict son affaire de remédier aux plaintes des peuples et chacun vit icy comme il luy plaît. M. de Montclar est un galant homme, bon officier; mais, n'estant pas pourveu, il n'aura guière d'hauthorité. M. de Lorges[4] n'est encore asseuré de rien et, par conséquent, ne se mesle de rien. M. de

1. Arch. Chantilly, série Q, t. XII, fol. 200-202.

2. Il s'agit naturellement du duc de Mazarin.

3. Cela vise le baron de Montclar, qui a, depuis cette année seulement, le titre de commandant militaire pour le roi dans la Haute et la Basse-Alsace. Il sera nommé en 1679 grand bailli de Haguenau en remplacement de Mazarin.

4. Le comte de Lorges, lieutenant général, neveu de Turenne, avait pris le commandement de l'armée de Turenne et de celle de Vaubrun et les avait ramenées en France. Il servait maintenant sous Condé.

Digitized by Google

la Motte[1] ne se mesle que des troupes. M. l'intendant La Grange[2] est fort appliqué, ne manque pas d'esprit et de mérite, mais il ne songe qu'aux finances et aux fortifications, point du tout à la justice et peu à la police. M. de Ruzé ne se mesle que de vivre, et sa juridiction n'est point establie et contestée par les peuples et par les gouverneurs. M. Le Roy est un honeste homme, mais d'une trop petite qualité pour estre aussy authorisé et respecté par les peuples et la garnison et considéré par les voisins que son poste le mériteroit. Visac est bon pour le poste qu'il a. Du Fay[3] est homme de mérite, mais, de mesme que Le Roy, trop peu de qualité. Il n'y a personne sous luy et il en faudroit un. Matieu[4], à Haguenau, est très brave homme. Il n'est point pourveu du Roy et n'a point de quoy vivre où il est. Il faudroit establir là un gouvernement, des officiers majors et régler les fonctions du langfolt et du gouverneur. Fougère, à Saverne[5], est brave homme, ne manque pas d'esprit, peu considéré et aimé dans la garnison, point pourveu et, par conséquent, point authorisé. Il faudroit de mesme establir des officiers majors et un gouvernement. La Gardette, à la Petite-Pierre, très joly garçon; il faut aussy establir là un gouvernement. D'Aubigné est un fou, point considéré. Il faut de mesme establir là un gouvernement.

On voit par là que tout ce païs icy est une charue fort mal attelée, où tout le monde est mestre et où personne ne fait son affaire de celle du Roy. Il seroit nécessaire d'y faire un establissement réglé et fixe, où chacun sceut ce qu'il doit faire et où il y eut un ordre et une subordination et de l'authorité, tant dans la justice et police que dans le militaire, et il n'y en a dans rien du tout.

G. ZELLER.

1. C'était un brigadier d'infanterie.

2. Jacques de La Grange passa vingt-cinq ans en Alsace comme intendant de justice, police et finances (1673-1698). Il avait été désigné pour ce poste à la fin de 1673.

3. Il commandait à Philippsbourg.

4. Il s'agit d'André de Mathieu, sieur de Castellat, gouverneur de Haguenau depuis 1674 (cf. Klélé, *op. cit.*, p. 148).

5. Le nom exact du commandant à Saverne est Du Fougerais.

Digitized by Google

BULLETIN HISTORIQUE

HISTOIRE DE GRANDE-BRETAGNE

Documents. — Comme nous l'avons déjà dit[1], la belle publication de M. Félix Liebermann sur les lois anglo-saxonnes est terminée. Le premier volume contient, on se le rappelle[2], le texte critique de ces lois, établi à l'aide de tous les manuscrits connus, et aussi des adaptations latines qui furent élaborées, avec plus ou moins d'intelligence, dans le cours du XII[e] siècle, afin de rattacher la législation anglo-normande à celle des rois antérieurs à la Conquête. Le tome II[3] comprend deux lexiques : le premier, philologique (*Wörterbuch*), où sont expliqués tous les termes employés dans les documents, avec leurs formes grammaticales; l'autre, historique (*Rechts-und Sachregister*), où ces termes sont groupés dans un ordre logique, de manière à montrer l'évolution des idées ou des institutions auxquelles ils se rapportent. Dans l'un et dans l'autre, le renvoi aux sources est constant; le philologue et l'historien y trouveront une abondante mine de renseignements minutieusement contrôlés. Le tome III est un volume d'explications complémentaires[4]. Pour chacune des lois anglo-saxonnes, pour chacun des textes additionnels, tels que les traités sur les ordalies, l'excommunication, les « Rectitudines personarum », la législation attribuée à Cnut le Grand, à Guillaume le Conquérant, à Henri I[er], etc., M. Liebermann donne toutes les indications utiles sur la langue, l'authenticité, les manuscrits, les sources, l'importance historique et juridique. Sur tous ces points, il a prodigué les trésors d'une érudition aussi profonde qu'étendue.

A côté de cette édition qui répond si parfaitement aux exigences les plus rigoureuses de la science, M. Attenborough a jugé qu'il y avait place pour un recueil plus maniable, moins compliqué et

1. Cf. *Rev. histor.*, t. CXXXIX, p. 282.
2. *Ibid.*, t. LXVI, p. 217, et t. LXXXIII, p. 348.
3. *Ibid.*, t. XCI, p. 429, et t. CXII, p. 112.
4. Felix Liebermann, *Die Gesetze der Angelsachsen*. Dritter Band : *Einleitung zu jedem Stück; Erklærungen zu einzelnen Stellen*. Halle a. d. Saale, Niemeyer, 1916, in-4° à 3 col., 356 p.

Digitized by Google

moins cher aussi[1]. Il a donc reproduit dans leur texte original les lois des rois de Kent, d'Ina et d'Alfred, les traités passés avec Guthrum, les lois d'Édouard le Vieux et d'Athelstan, avec un choix de variantes, une traduction anglaise, les notes indispensables à l'intelligence des documents et un index rerum. Comme il le déclare, il n'a nullement songé à faire concurrence au travail de Liebermann; mais les étudiants auxquels il s'adresse et beaucoup d'autres qui ne sont pas familiers avec la langue allemande lui sauront gré de ce petit volume « ad usum scholarum » qui leur donne l'essentiel.

On sait la part considérable prise par les envahisseurs scandinaves dans la formation territoriale et politique de l'Angleterre au IX^e^ et au X^e^ siècle. Dans ce qu'on appelle d'un terme un peu vague le « Danelaw[2] », leurs principaux établissements ont formé les « Cinq bourgs » : Lincoln, Nottingham, Derby, Leicester et Stamford. Sur cette région au temps de la Conquête normande, le Domesday book nous fournit beaucoup de précieuses indications; pour le XII^e^ siècle, c'est aux chartes qu'il faut s'adresser pour en connaître l'organisation économique et sociale. De longues recherches au British Museum et au P. Record Office ont permis à M. STENTON de réunir 556 de ces documents si précieux à la fois par leur date et par leur contenu[3]. Beaucoup sont des chartes originales et scellées. Elles ont été éditées avec le soin le plus minutieux. Une longue introduction, à laquelle on ne saurait guère reprocher qu'une certaine confusion produite en certains endroits par une accumulation excessive de menus détails, expose les résultats importants et en partie nouveaux auxquels conduit l'étude de ces documents. On y voit nettement ceci : que la région occupée par les Scandinaves a conservé son originalité au moins jusqu'à l'aurore du XIII^e^ siècle. C'est un pays de petites tenures; tandis qu'au sud l'unité agraire était la *carucata*, représentant une exploitation agricole faite par des attelages de quatre ou de huit bœufs, dans les comtés de Lincoln, de Nottingham et de Derby, c'est la *bovata*, d'une superficie

1. F. L. Attenborough, *The laws of the earliest english kings*, edited and translated. Cambridge, University Press, in-8°, XII-256 p.; prix : 15 sh.

2. Sur les différents sens de ce mot, voir Liebermann, *Gesetze*. T. II : *Rechts- und Sachregister*, p. 347, sous Danelagu.

3. F. M. Stenton, professor of modern history, University college, Reading, *Documents illustrative of the social and economic history of the Danelaw from various collections*. Londres, Humphrey Milford, 1920, in-8°, CXLIV-554 p.; prix : 31 sh. 6 d. Forme le t. V des « Records of the social and economic history of England and Wales », publié sous les auspices de la « British Academy ».

Digitized by Google

généralement égale à vingt acres et cultivée à l'aide d'une seule paire de bœufs. Ici, l'assolement est, non point triennal (three fields system), mais biennal, c'est-à-dire que les champs sont mis en culture une année et laissés en jachère l'année suivante. Outre la terre qu'il cultive, le paysan possède un lot de petites dimensions (dix perches sur huit), où sont sa maison d'habitation et les dépendances (toft, mansura), avec un petit jardin (croft); il a, en outre, sa part ou son droit de pacage dans les communaux. La condition sociale des paysans (auxquels il faut joindre les autres ouvriers manuels) ne différait pas des autres régions de l'Angleterre; il y avait partout des libres et des non-libres; mais dans le Danelaw le nombre de ceux qui avaient le droit d'aliéner tout ou partie de leurs terres était relativement le plus considérable; on pourrait dire que c'est un pays de petits propriétaires. Ils ne sont pas soumis au régime seigneurial; ils ne connaissent pas l'organisation féodale du manoir; les redevances sont le plus souvent en argent. Il semble donc que la Conquête normande n'ait pas fait triompher tout de suite chez eux les institutions féodales comme dans les autres parties de l'Angleterre. D'autre part, l'étude des noms patronymiques prouve que l'élément scandinave l'emporte encore au XII^e^ siècle sur l'élément anglo-saxon. Certains termes de droit scandinaves persistent. « Le contraste entre le nord et le sud, qui est un des fondements de l'histoire d'Angleterre, ne se manifeste nulle part aussi clairement que dans les chartes privées du XI^e^ et du XII^e^ siècle. » Cette conclusion de la remarquable enquête à laquelle s'est livré M. Stenton devra être retenue par les historiens.

Au XIII^e^ siècle, le régime féodal s'est généralisé en Angleterre, peut-être sous l'influence de la centralisation administrative. De nombreux documents nous font connaître le nombre et la nature des fiefs disséminés dans tout le royaume; ce sont notamment les enquêtes ordonnées par les rois de Richard I^er^ jusqu'à Édouard II pour la levée de subsides extraordinaires. Lorsqu'en 1302 Édouard I^er^ fit lever une aide pour le mariage de sa fille aînée, on rédigea, au moyen de ces enquêtes et d'autres documents analogues, un livre des fiefs bien connu sous le titre singulier et non encore expliqué de *Testa de Nevill*. Il a été imprimé en 1807 et souvent utilisé depuis, mais il présente une telle confusion et contient de telles erreurs qu'on ne peut guère s'en servir. L'administration du P. Record Office s'est donc proposé de refaire le travail. Le directeur actuel des archives, Sir Maxwell LYTE, qui s'est imposé cette tâche, avec le concours d'archivistes éprouvés comme M. Crump, n'a pas cru devoir conserver l'ordre suivi par le copiste de 1302 et reproduit

Digitized by Google

dans l'édition de 1807; il a rétabli les enquêtes dans leur suite chronologique, et, pour chacune d'elles, il a rangé les mentions autant que possible en suivant l'ordre des comtés, qui est à peu près celui du Domesday book. Ainsi l'on a porté la lumière et la logique dans le fouillis de la rédaction primitive[1]. Nous n'avons encore que le tome I, qui s'arrête en 1242. Chaque enquête est précédée d'une introduction donnant toutes les indications utiles sur la date et les sources des actes publiés. Le texte paraît avoir été reproduit avec le soin le plus attentif, sans servilité. Il faut noter que le *Liber feodorum*, car c'est ainsi que devrait s'appeler la *Testa de Nevill*, n'avait pas d'autorité légale par lui-même; exécuté pour guider les recherches des collecteurs de l'impôt, il ne pouvait faire loi devant les tribunaux de la Couronne, ce qui est d'ailleurs expressément spécifié dans le texte lui-même : « Sic contenta in eodem libro, *pro evidentiis* habentur hic, in Scaccario, et non *pro recordo* ». On n'était donc pas astreint à reproduire la lettre même du document. En outre, les archives conservent encore aujourd'hui le texte original d'un certain nombre d'enquêtes, qui ont été recopiées parfois avec négligence par le scribe de 1302; il était donc juste de reproduire les leçons de cet original de préférence à celles de la copie. En somme, c'est une véritable édition critique qu'il fallait mettre à la disposition des érudits. Elle était très nécessaire[2].

La Selden Society continue régulièrement la publication des Annuaires de jurisprudence ou *Year-books* pour le règne d'Édouard II. Les volumes relatifs aux années 5, 7 et 8 (1311-1313) ont été édités par M. Bolland, ceux de la 6e année par MM. Vinogradoff et Ehrlich[3]. Dans l'introduction de chacun de ces volumes sont étu-

1. *Liber feodorum. The book of fees commonly called Testa de Nevill*, reformed from the earliest mss. by the Deputy keeper of the Records. Tome I : 1198-1242. Londres, H. M. Stationary office, 1920, in-8°, xxxviii-636 p.; prix : 21 sh. Ce « livre des fiefs » ne contient pas d'ailleurs seulement les fiefs relevant directement ou indirectement de la Couronne, mais aussi celles des « sergenteries » qui étaient passibles de l'impôt.

2. On trouverait encore de nombreux détails sur les fiefs dans le *Calendar* des *Inquisitiones post mortem* ou *ad quod damnum* (10 vol.; les tomes IX et X, relatifs aux années 1321-1334 d'Édouard III, ont paru en 1917 et 1921 par les soins de l'administration du P. Record Office).

3. *Year-books of Edward II.* Vol. XII : *5 Edward II, 1312* (1916); vol. XV : *6-7 Edward II* (1918), et vol. XVI : *8 Edward II* (1920), par M. William Craddock Bolland. — Vol. XIII : *Edward II, 1312-1313*, edited by Sir Paul Vinogradoff and Ludwik Ehrlich. Selden Society, 1918, liv-281 p. (dont les p. 1-250 doubles, la traduction anglaise étant imprimée en regard du texte original). Vol. XIV, part 1, par les mêmes, 1921, xl-151 p. (les p. 1-131 étant doubles).

Digitized by Google

diés des points particuliers de l'histoire du droit et de la procédure. M. Bolland, un des ouvriers les plus actifs de cette grande œuvre, a pris la peine de présenter lui-même en trois conférences faites à l'Université de Londres le résultat de ses recherches; il ne paraîtra pas hors de propos de les résumer ici[1].

Plaçons-nous par la pensée au temps d'Édouard Ier ou d'Édouard II, où remontent les plus anciens manuscrits connus des *Year-books*, et essayons de nous représenter ce qui se passait dans les tribunaux de la Couronne (law courts) à Westminster, en particulier à la Cour des plaids communs. Là se trouvent aux prises d'un côté les juges (« justices »), de l'autre les avocats (« sergeants ») des parties en cause. Les juges n'ont pas le recueil des statuts du royaume qui aurait pu leur servir de code et ils s'inquiètent même assez peu des précédents. Ce sont plutôt des arbitres qui préparent leur sentence à la lumière de leur seule raison. Les avocats engagent donc le débat dans les conditions les plus hasardeuses, puisque les juges ignorent et la jurisprudence et les textes. La sentence une fois rendue, des clercs aux gages de la cour consignent sur des peaux de parchemin les considérations dont se sont inspirés les juges. Ces peaux de parchemin constituent les *Plea rolls*, soigneusement rédigés en latin et tenus à la disposition des seuls juges. D'autres clercs, qui n'étaient revêtus d'aucun caractère officiel[2], suivaient aussi les débats et en notaient les péripéties, sans doute pour le compte et l'édification des « sergeants », intéressés à savoir dans quel esprit ou même dans quelle humeur les juges avaient dirigé les débats et dicté leur sentence. Il y avait sans doute, à chacune des quatre sessions de l'année, un entrepreneur chargé de faire exécuter ce travail par ces clercs, sorte de stagiaires, désireux d'apprendre les règles, les roueries de leur future profession; mais c'étaient avant tout des mercenaires chargés d'une besogne ingrate et sans doute mal rétribuée. On peut supposer que l'on dictait à une équipe de ces expéditionnaires, en français ou en anglo-normand (en « law french »), un exposé rapide des faits et que chacun d'eux faisait sa rédaction le plus vite possible, en multipliant les abréviations pour économiser à la fois son temps et le parchemin qui coûtait cher. Ces copies dif-

1. William Craddock Bolland, *The Year-books*, with an introduction by Sir Frederick Pollock. Cambridge, at the University Press, 1921, in-8°, 84 p.; prix : 6 sh.

2. C'est ce que disent aussi très nettement MM. Vinogradoff et Ehrlich, XIV, 1, p. XI : « It may be regarded as established that the so-called Year Books consist of *unofficial* reports based on notes made in Court by apprentices who followed the proceedings... »

Digitized by Google

férentes d'un original commun formaient chaque année un livre (*Year-book*), sorte de complément du rôle des plaidoiries ; mais, tandis qu'il n'y avait jamais qu'un *plea roll*, deux au plus, le nombre des *Year-books* pouvait varier suivant la demande spéciale, celle des « sergeants », qui en avaient besoin. On est d'accord aujourd'hui pour rejeter une affirmation purement gratuite du jurisconsulte Plowden : dans ses *Commentaries* (1571), il prétendait qu'il y avait quatre « reporters » payés par le roi pour ce travail.

Les manuscrits des *Year-books* sont très nombreux, sans doute parce qu'au point de vue commercial ils étaient de bon placement. Le plus ancien connu est de 1289-1290 (18 Edward I) ; depuis lors, il n'y a pas de lacunes dans leur suite chronologique jusqu'en 1535 (27 Hen. VIII), où ils furent remplacés par les *Reports* rédigés par un avocat qui les publiait généralement sous son nom. Les *Year-books* étaient si demandés qu'ils figurent parmi les plus anciens livres imprimés en Angleterre. Au XVI^e^ siècle, cinquante éditions au moins portent le nom, célèbre dans l'histoire de la typographie anglaise, de Richard Pynson. Des presses de Richard Tottel, qui vint après, sortirent environ 225 éditions d'années séparées ou réunies. L'édition générale de 1679-1680 en onze volumes fut le dernier produit de ce long succès.

L'intérêt qu'offre l'étude des *Year-books* est considérable. D'abord au point de vue juridique : ils nous permettent de suivre le long développement de la procédure en équité. Il y a plus : on a fini par se rendre compte qu'ils ne se rapportent pas exclusivement à la Cour des plaids communs, mais aussi à ces tournées de juges itinérants (*Eyre*) députés de temps à autre par le roi pour rendre en son nom la justice dans les comtés[1]. Au point de vue de l'histoire de la langue, les *Year-books* abondent en expressions que les philologues (M. Bradley lui-même) ont eu le tort de ne pas relever ; d'autre part, ils contiennent des traits de mœurs que l'histoire ne saurait négliger. « Ils reproduisent », dit M. Bolland en termes assez expressifs, « la vie même, tandis que dans les *Plea rolls* on ne voit plus que des squelettes. » Il faut bien reconnaître que, pour

1. Rappelons que M. Bolland a publié pour la « Selden Society » le journal de la tournée des juges dans le Kent en 1313-1314 (*Eyre of Kent, 6-7 Edw. II* ; cf. *Rev. histor.*, t. CXXII, p. 334) ; il a en outre exposé le mécanisme de ces tournées dans trois conférences publiées aussi en volume : *The general Eyre* ; lectures delivered in the University of London at the request of the Faculty of laws, with an introduction by Harold Dexter Hazeltine (Cambridge, University Press, 1922, in-8°, XIV-98 p. ; prix : 6 sh.). Ces deux petits volumes sur les *Year-books* et le *General Eyre* sont le résumé substantiel d'une vie de labeur à laquelle on ne saurait être trop reconnaissant.

Digitized by Google

y découvrir « quod tollere velles », il y faut une application souvent rebutante, un entraînement spécial. Nous devons d'autant plus remercier les courageux collaborateurs de la Société Selden qui ont tant fait pour rendre ces textes intelligibles même aux Français et aux juristes en général.

La belle collection des *Calendars*, après avoir été momentanément suspendue par la guerre, a repris quelque activité. Pour le moyen âge, on peut en signaler au moins deux. C'est d'abord celui des *Rotuli finium* ou *Fine rolls*, dont le tome VI se rapporte à une des périodes les plus critiques de la guerre de Cent ans[1]. C'est ensuite le tome XI des extraits tirés des lettres de papes par M. Twemlow[2]. Les registres analysés par lui sont ceux de Calixte III (Alphonse Borgia, cardinal de Valence, 1455-1458) et de Pie II (Æneas Sylvius Piccolomini, cardinal de Vienne, 1458-1464). Le travail est exécuté avec sobriété et précision; dans certains cas particulièrement intéressants, l'éditeur a reproduit les termes mêmes du document inventorié[3]. A la table (car chaque volume est muni d'un index), les noms de lieux ont été identifiés autant que possible, tâche pénible, surtout en ce qui concerne les noms irlandais et écossais; mais M. Twemlow est l'homme des entreprises difficiles qu'il sait mener à bien.

Deux recueils de textes à l'usage des étudiants sont à mentionner ici. Le premier, par miss Flemming, se rapporte à la période lancastrienne[4]. On trouvera dans l'introduction un utile résumé des sources de cette histoire. Les extraits de chroniqueurs ou de pièces d'archives qui constituent le corps de l'ouvrage ont été choisis avec

1. *Calendar of the fine rolls preserved in the P. Record Office.* Vol. VI : *Edward III, 1347-1356* (Londres, H. M. Stationary office, 1921, in-8°, VII-620 p.; prix : 2 l. 10 sh.). Signalons dans ce volume de nombreuses mentions relatives à des prieurés dépendant d'abbayes françaises qui ont été mises sous séquestre par le roi d'Angleterre. On les trouvera à la table sous le mot « Aliens, possessions of, let at farm ».

2. *Calendar of entries in the papal registers relating to Great Britain and Ireland. Papal letters.* Vol. XI : *1455-1464.* Londres, H. M. Stationary Office, 1921, XXXI-907 p.

3. Par exemple la lettre par laquelle le pape, en réponse à une pétition d'Édouard IV, autorise la suppression du collège d'Eton au profit de celui de Saint-Georges, où le roi tenait les assemblées des chevaliers de la Jarretière (13 novembre 1463), et la lettre par laquelle un certain Whalley, accusé de bâtardise, se défend en disant qu'il est né en Normandie d'un mariage légitime, mais qu'il lui est impossible, à cause de la guerre, d'y aller chercher les preuves de sa légitimité.

4. Jessie H. Flemming, *England under the Lancastrians.* Londres, Longmans, 1921, in-8°, XX-301 p.; prix : 12 sh. Fait partie de la collection des « Source-books of history », dirigée par M. A. F. Pollard.

Digitized by Google

diligence et intelligence; les textes en latin et en français ont été traduits en anglais; les textes anglais reproduits dans leur langue originale. Il y a un index, mais très insuffisant; on ne comprend pas pourquoi l'éditeur a omis d'y placer autant de noms anglais ou français[1]. De timides tentatives ont été faites pour identifier les noms de lieux et de personnes, mais elles ne sont pas toujours heureuses[2]. Ce serait un utile exercice de charger un étudiant de refaire ce travail. — C'est sans la moindre réserve, au contraire, que je recommanderai l'important recueil de documents que M. TANNER a formé pour l'époque des Tudors[3]. On n'y trouvera pas, il est vrai, ce tableau général des sources que je signalais plus haut dans l'ouvrage de miss Flemming; mais, en revanche, les textes réunis par M. Tanner sont encadrés d'un commentaire très instructif. On y lira par exemple l'histoire résumée des secrétaires du roi qui prennent peu à peu le rang et l'autorité de secrétaires d'État, celle du Conseil privé, des tribunaux de la Couronne, laïcs et ecclésiastiques, du Parlement, etc. On remarquera particulièrement le chapitre sur la législation criminelle en matière politique (law of treason), qui prit sous les Tudors une importance si meurtrière, et le chapitre sur l'administration locale, qui contient tant de renseignements utiles au point de vue social, notamment sur les pouvoirs grandissants attribués aux juges de paix. Les *Select charters* de Stubbs s'arrêtent à la fin du XV^e^ siècle; les *Select documents*, publiés par G. W. Prothero, ne commencent qu'en 1559. Le livre de M. Tanner comble la regrettable lacune entre ces deux recueils, que, d'autre part, il dépasse et complète de la façon la plus utile. Il tiendra une place d'honneur à côté de ces grands modèles.

La collection des registres épiscopaux[4] pour le diocèse de Hereford,

1. On chercherait vainement les noms mentionnés dans le n° 53 (p. 68-69), et ceci n'est qu'un exemple parmi beaucoup d'autres.

2. P. 93, « Garberay in bevoissins » a été identifié en note sous la forme « Gerberoy in Beauvoisin » au lieu de Beauvaisis. Dans le même numéro (71), si l'on a reconnu Poton de Xaintrailles, La Hire, son compagnon, a été passé sous silence. On pourrait multiplier ces négligences, contre lesquelles il faut précisément mettre en garde les étudiants.

3. J. R. Tanner, *Tudor constitutional documents. A. D. 1485-1603, with an historical commentary*. Cambridge, at the University Press, 1922, in-8°, XXII-636 p.; prix : 37 sh. 6 d. Je me contenterai d'indiquer à cette place les tomes III et IV des *Readings in English social history from contemporary literature*, par M. R. B. Morgan; le tome III se rapporte aux Tudors et le tome IV aux Stuarts. Les choix sont intéressants et joliment illustrés (Cambridge, at the University Press, 1921, in-18, XII-118 et XII-106 p.; prix : 4 sh. chacun).

4. Je rappellerai l'utile bibliographie de M. R. C. Fowler, *Episcopal registers of England and Wales*. Londres, Society for promoting christian knowledge. Collection des « Helps for students of history », n° 1, 1918.

Digitized by Google

entreprise par la « Cantilupe Society », vient de se terminer avec le registre de Charles Bothe, évêque de 1516 à 1535; il a été publié par M. BANNISTER[1]. En ouvrant le volume, on se demande ce qu'il va nous apprendre sur la révolution religieuse qui commence, et l'on est déçu. On nous parle bien d'un mandement de l'archevêque d'York ordonnant (3 nov. 1526) de faire prendre et détruire dans les trente jours tous les exemplaires de la traduction du Nouveau Testament que « les fils d'iniquité et les ministres de la faction luthérienne » ont commencé de répandre, à quoi l'évêque répond qu'aucun de ces livres ne lui a été remis. L'année suivante, ordre est donné de n'admettre à prêcher aucun clerc, « même décoré des insignes du doctorat », s'il n'en a pas reçu l'autorisation de son évêque; mais rien ne laisse supposer que la vie des fidèles ou des prêtres du diocèse en soit troublée. Les choses se passent tranquillement dans l'antique ornière. Charles Bothe meurt le 5 mai 1535; son testament, qui est donné tout au long à la fin de l'introduction, n'ajoute rien à une physionomie sans relief. L'administration du diocèse sous ses deux successeurs immédiats, Foxe et Boner, qui ne firent d'ailleurs que passer, a laissé si peu de trace sur le registre épiscopal que l'éditeur en a tiré seulement quelques pièces sans grand intérêt. — La « Cantilupe Society » s'était fondée en 1905; ayant achevé son œuvre, elle a cessé d'exister.

On n'a plus les registres où furent transcrits les actes du Conseil privé pendant les premières années de Jacques Ier; ils ont disparu dans l'incendie qui, le 12 janvier 1618, détruisit la grande salle de banquet où le roi prononça plusieurs de ses plus fameuses allocutions. La série reprend seulement à l'année 1613. La collection a changé d'éditeur; après la mort de M. Dasent, à qui l'on doit les trente-deux volumes allant de 1542 à 1604, c'est à M. ATKINSON qu'a été confié le soin de la continuer pour le règne de Jacques Ier[2]. On ne trouvera donc, dans le volume récemment paru, rien pour les dix premières années du règne, si pleines d'événements considérables, rien par exemple sur la conspiration des poudres qui exerça une si profonde influence sur la politique royale; d'autre part, on rencontre çà et là la trace des préoccupations qui ne cessèrent de hanter l'imagination maladive du roi : il faisait un crime aux Jésuites d'avoir

1. *The Register of Charles Bothe, bishop of Hereford, 1516-1535*, edited by Arthur Thomas Bannister, canon residentiary of Hereford Cathedral. Hereford, Wilson and Phillips, 1921, in-8°, XVII-396 p.; prix : 7 sh. 6 d.

2. *Acts of the Privy Council of England, 1613-1614*. Londres, H. M. Stationary Office, 1921, in-8°, x-741 p. — Je ne puis qu'indiquer en note les six volumes des *Acts of the Privy council of England* de la série coloniale. Ils vont de 1613 à 1783 et ont paru de 1909 à 1912.

Digitized by Google

soutenu et propagé cette doctrine qu'il est permis, dans certains cas, de déposer ou même de tuer un souverain devenu un tyran, et l'on voit le Conseil privé poursuivre les partisans de cette opinion « impie et détestable[1] ».

Mais voici un document autrement important : c'est une édition critique des débats qui eurent lieu à la Chambre des Communes en 1629[2]. L'histoire du Parlement depuis le XVI[e] siècle a pour fondement, comme on sait, les journaux de la Chambre des lords (depuis 1509) et de la Chambre des Communes (depuis 1547), puis la vieille *Parliamentary history* (1751-1762); mais quelle est la valeur de ces sources? A l'aide de quels éléments ont été formées ces compilations? On ne possède encore sur ce point que de rares études de détail. M. NOTESTEIN, professeur d'histoire à l'Université de Minnesota, et M[lle] RELF, de qui nous avons déjà signalé (t. CXXIX, p. 353) une très bonne étude sur la Pétition des droits de 1628, se sont associés pour réunir et publier tous les matériaux inédits concernant la procédure de la Chambre des Communes de 1603 à 1640. Ils ont commencé par ceux qui se rapportent au Parlement de 1629. Je résumerai rapidement les résultats qu'ils ont exposés dans leur introduction et qui sont des plus instructifs. La *Parliamentary history* a été fabriquée à l'aide de documents assez disparates qui ont été fondus ensemble de manière à présenter un récit continu, sans aucune préoccupation d'en indiquer l'origine et la valeur. Pour 1629, il faut puiser à deux sources principales : les comptes-rendus de la Chambre (*Commons Journals*) et une compilation intitulée : *True relation* ou *Diurnal occurences*. Or, quand on étudie de près les *Commons Journals*, on n'y peut voir que des notes prises avec plus ou moins de hâte ou de conscience par le secrétaire général, comme nous dirions aujourd'hui (*clerk*), de la Chambre ou quelqu'un de ses employés. Le journal de 1629 est un griffonnage incomplet et incorrect, surchargé de ratures, qui a été exécuté par deux mains différentes, mais également négligentes; il mérite donc peu de confiance. La *True relation* présente un bien plus grand intérêt, et aussi s'empressa-t-on de l'imprimer au début de la guerre civile (1641); réimprimée en 1654, en 1707, elle passa ensuite dans

1. P. 282, à la date du 25 novembre 1613, il est question d'un certain William Talbot qui, pour sortir de la Tour de Londres, où il était emprisonné, se déclarait prêt à condamner « the damnable and wicked doctrine touching the deposing and killing of kings, as it is lately published by Swares the Jesuit ». Le nom de Suarès ne figure pas à l'Index.

2. *Commons debates for 1629 critically edited, and an Introduction dealing with parliamentary sources for the early Stuarts*, par Wallace Notestein et Frances Helen Relf. Publ. par l'Université de Minnesota. Minneapolis, 1921, in-8°, lxvij-304 p.; prix : 4 dol.

Digitized by Google

la *Parliamentary history* (1751) ; mais ces diverses éditions ont été exécutées sur des copies dissemblables dont il pouvait être utile de recueillir les variantes. Il fallait en outre déterminer les éléments qui sont entrés dans sa composition : ce sont d'abord des feuilles volantes contenant, par exemple, les discours de certains orateurs désireux de faire connaitre les opinions qu'ils avaient professées et le rôle qu'ils avaient joué, ou des nouvelles à la main (news letters), qui prétendaient raconter les incidents dont la Chambre avait été le théâtre. Ces feuilles volantes, ces nouvelles à la main étaient recherchées avec une curiosité empressée, en un temps où les journaux n'existaient pas encore et où le secret, d'ordinaire observé sur les délibérations de la Chambre, commençait à être violé sous l'influence des passions puritaines. A leurs risques et périls, les députés veulent maintenant s'adresser à l'opinion publique, surtout ceux qui font à l'omnipotence royale une ardente opposition. L'intérêt personnel des orateurs, la curiosité du public donnèrent ainsi naissance à une double industrie : d'abord celle des écrivains qui multipliaient les copies des pièces destinées au public et les lettres à la main, origine première de la presse périodique, ensuite celle des libraires qui en faisaient un trafic assez rémunérateur. Mais il est facile de comprendre que cette multiplicité de copies manuscrites (rarement imprimées au début) complique singulièrement la tâche de l'érudit qui, aujourd'hui, veut remonter aux sources. Ce travail de dissection a été exécuté par M. Notestein et M^lle^ Relf avec une précision qui ne laisse rien à désirer. Ils ont ensuite édité le texte de la *True relation* avec toutes les variantes utiles; ils y ont joint les notes journalières prises au cours des débats par deux membres de la Chambre des Communes : Sir Édouard Nicholas et Sir Richard Grosvenor; enfin, un très intéressant récit anonyme de la fameuse séance du 2 mars, où Sir John Eliot attaqua violemment la décision prise par le gouvernement d'ajourner sans raison la Chambre. Ils nous ont ainsi donné tous les textes contemporains qui nous renseignent sur ce Parlement, que Charles I^er^ interrompit brusquement pour régner désormais sans contrôle. Ils nous annoncent enfin qu'ils ont entrepris un travail analogue sur les parlements convoqués depuis l'avènement de Jacques I^er^. Quand leur travail sera terminé, on pourra essayer de refaire l'œuvre du « grand » Gardiner (l'épithète leur appartient). Souhaitons qu'ils nous rendent bientôt ce nouveau service[1].

1. On me permettra de nommer ici, à défaut d'une place meilleure, une traduction française du *Leviathan* de Thomas Hobbes, ce lourd et puissant traité de philosophie politique et morale écrit au beau milieu de la Révolution d'Angleterre. Le *Leviathan* parut en effet en anglais en 1651 (*Leviathan, or the*

Digitized by Google

Sir Édouard NICHOLAS, dont il vient d'être question, fut secrétaire d'État depuis 1641; il suivit Charles II en exil et revint à la suite du roi en juin 1660. La publication de sa correspondance, entreprise par Sir George WARNER, vient de se terminer avec le tome IV qui se rapporte aux années 1657-1660. Elle nous renseigne notamment sur des tentatives faites pour restaurer la monarchie légitime en 1659, mais qui échouèrent par la trahison de certains conjurés tels que Sir Richard Willis[1].

Un nouveau volume de l'Inventaire des papiers d'État conservés à Venise et dans les bibliothèques et archives de l'Italie septentrionale a été édité par M. A. HINDS; il se rapporte aux années 1632-1636[2].

A la fin du règne de Charles II se place un volume des « Calendars » des « State Papers », série « Domestic », allant du 1er septembre 1680 au 31 décembre 1681; il a été édité par M. F. H. Blackburne DANIELL[3]. On y peut suivre l'histoire des deux derniers parlements réunis par Charles II et celle du procès intenté à l'archevêque catholique d'Armagh, Olivier Plunket, une des victimes du prétendu complot papiste imaginé par Titus Oates; arrêté en décembre 1678, condamné, bien que très vraisemblablement innocent, pour crime de haute trahison, il fut exécuté ignominieusement à Tyburn le 1er juillet 1681; les Irlandais le considèrent comme un de leurs martyrs les plus vénérés, et il a été béatifié le 23 mai 1920. Les historiens du protestantisme français trouveront dans ce volume d'utiles indications sur les huguenots émigrés à la suite des dragonnades[4].

matter, forme and power of a commonwealth, ecclesiastical and civill), puis en latin (Amsterdam, 1668). M. R. Anthony s'est attaché à traduire aussi exactement que possible l'original de 1651; mais il a ajouté en note la traduction des passages en latin qui n'existent pas dans le texte anglais. Il a donc donné ainsi toute la pensée de l'auteur. Dans le volume paru, on trouvera seulement la première partie qui traite « de l'Homme » (*Thomas Hobbes, Leviathan*, traduction de R. Anthony, t. I. Paris, Marcel Giard, 1921, in-8°, xlj-286 p.; prix : 25 fr.).

1. *The Nicholas papers. Correspondence of Sir Edward Nicholas, secretary of state*, edited for the R. histor. Society by Sir George F. Warner. Vol. IV : *1657-1660* (Camden, Third series, vol. XXXI). Londres, aux bureaux de la « Camden Society », 1920, in-4°, xxix-283 p.

2. *Calendar of state papers and manuscripts relating to english affairs. Venice*, t. XXIII : *1632-1636*. Edited by Allen B. Hinds. Londres, H. M. Stationary office, 1921.

3. *Calendar of state papers. Domestic series. September 1st, 1680, to December 31, 1681*, 1921, lix-805 p.

4. L'éditeur paraît avoir renoncé à identifier certains noms de lieux français. P. 443, on reconnaît Muron, Mavie et Marennes dans le département de la Charente-Inférieure, cant. de Tonnay-Charente. P. 378, *Dessoudon* est sans doute Exoudun; quant à *Bagnaux*, c'est peut-être Bagneux, dans les Deux-Sèvres. Élie Benoist, dans son *Histoire de l'Édit de Nantes*, t. IV, p. 480,

Digitized by Google

Parmi les rapports de la Commission des manuscrits historiques dont la guerre a forcément ralenti l'activité, plusieurs doivent être signalés : d'abord celui sur la ville d'Exeter, qui, d'ailleurs, ne pourrait pas nous arrêter longtemps à cause de son caractère exclusivement local, s'il ne fallait au moins mentionner la préface sur la vie et les travaux d'un archiviste de cette ville, John Vowell, *alias* Hooker (1526-1601) ; outre l'utile travail qu'il fournit pour la conservation de ses archives, Vowell occupe une petite place dans l'histoire littéraire, et il compte parmi les chroniqueurs du règne d'Édouard VI à cause du récit très circonstancié qu'il nous a laissé du siège d'Exeter par les gens de Devon soulevés contre l'introduction du « Prayer book » protestant[1]. Les archives d'Exeter n'ont de réel intérêt qu'à partir du XVI[e] siècle. — Le tome VII des manuscrits de la Chambre des lords[2] se rapporte aux années 1706-1708, marquées par un événement de première importance : l'union de l'Écosse et de l'Angleterre. On notera aussi les négociations qui conduisirent à l'achat de la maison des Cotton à Westminster, où se trouvait encore la fameuse bibliothèque formée au siècle précédent par Sir Robert. La maison, qui, au dire de Sir Christophe Wren, était en assez mauvais état, fut définitivement cédée par les héritiers au prix de 4,500 livres. — Alexandre, lord POLWARTH, était, en 1718, ministre plénipotentiaire d'Angleterre à Copenhague, tandis que lord Carteret était à Stockholm ; ils étaient chargés par le roi Georges I[er] de travailler au rétablissement de la paix entre les deux royaumes du Nord après la mort de Charles XII. La correspondance de lord Polwarth est tout entière consacrée à ce sujet[3]. — On avait déjà publié en deux volumes l'inventaire des papiers de la famille Percival ; on vient d'y ajouter le journal tenu par le « viscount » PERCIVAL[4],

nomme parmi les huguenots émigrés Pierre Bonneau, « demeurant au lieu de Baigneau », sans plus de précision.

1. *Report on the records of the city of Exeter* (par John et James Wylie). H. M. Stationary office, 1916. On a publié à la suite de la préface l'inventaire des archives dressé par Vowell.

2. *The manuscripts of the House of Lords.* Vol. VII : *1706-1708* (par MM. Lascelles et Davidson). 1921, xliij-656 p.; prix : 5 sh. — Il est assez déplaisant, au moins pour les Français, de voir à la table des noms comme Forbin, La Feuillade, marqués à la lettre D sous la forme *de* Fourbin (*sic*), *de* la Feuillade ; voir encore : *de* Briançon (the count), *de* Cerquigny (the count), *de* Montandre (marquis), etc., sans compter que *Cerquigny*, par exemple, aurait dû être orthographié Serquigny. La particule dite nobiliaire ne saurait être considérée comme faisant partie intégrante du nom propre.

3. *Report on the mss. of Lord Polwarth, preserved at Mertoun House, Berwickshire*, vol. II (par Henry Paton). 1916, XVII-693 p.; prix : 2 sh. 6 d.

4. *Mss. of the earl of Egmont. Diary of viscount Percival, afterwards*

Digitized by Google

titre de la pairie irlandaise, qui fut plus tard échangé contre celui de comte d'Egmont au comté de Cork. Percival était un whig, membre du Parlement pour Harwich ; protestant pieux et philanthrope, il soutint le ministère de Walpole. Il parla peu, mais il sut écouter et noter exactement tout ce qu'il apprenait à la Chambre et dans les cafés où fréquentaient alors les gens du bel air et de la politique ; aussi son journal est-il un document précieux pour l'histoire de Robert et d'Horace Walpole. — Secrétaire d'État pour les affaires étrangères de 1791 à 1801, puis ministre dans le ministère de « tous les talents » constitué par Pitt en 1806, Lord GRENVILLE occupe une place éminente dans la politique anglaise au temps de la Révolution et de l'Empire ; il fut, comme on sait, toujours à la tête du parti de la guerre contre la France. Sa correspondance, conservée dans le château de Dropmore appartenant au colonel J. B. Fortescue, est dès maintenant en grande partie publiée[1]. Les tomes VI à VIII comprennent les années 1799 à 1806, c'est-à-dire la fin de la seconde coalition et la destruction de l'ancien empire allemand par Napoléon ; dans le tome IX (1807-1809), c'est l'échec des Anglais à Walcheren et le déclin de l'empire napoléonien qui commence avec les premiers succès de Wellesley (Wellington) en Espagne. Cette correspondance est du plus haut intérêt aussi bien pour la France que pour l'Angleterre.

Nous avons reçu deux catalogues : l'un des manuscrits et autres objets exposés dans le Musée du P. Record Office de Londres, 9e édition[2], distincte des précédentes d'abord parce qu'elle est illus-

first earl of Egmont. Vol. I : *1730-1733* (par R. A. Roberts). 1920 ; prix : 2 sh. 6 d.

1. *Report on the mss. of J. B. Fortescue, Esq., preserved at Dropmore.* Vol. IX (par M. Walter Fitzpatrick). 1915, CI-567 p. ; prix : 2 sh. 6 d. — A corriger dans l'introduction le nom du général Augereau (imprimé Augureau). Rappelons que le t. VIII contient en appendice un très intéressant écrit de Gentz : le « Journal de ce qui m'est arrivé de plus marquant dans le voyage que j'ai fait au quartier général de S. M. le roi de Prusse le 2 d'octobre 1806 et jours suivants » (p. 495-557). On sait que Iéna et Auerstedt sont du 14 octobre. — Autre fait révélé dans ce même volume : la partie liée avec Talleyrand et Lord Yarmouth pour opérer sur les fonds publics de la Bourse à Paris et du Stock Exchange à Londres. Dénoncé « par un ami de son pays » au comte de Lauderdale, Yarmouth fut rappelé aussitôt (p. 270 et suiv.). Talleyrand réussit à se maintenir en place.

2. Sir H. C. Maxwell Lyte, deputy keeper of the Records, *Catalogue of manuscripts and other objects in the Museum of the P. Record Office.* Londres, H. M. Stationary office, 1922, petit in-4°, 76 p. et 8 pl. ; prix : 1 sh. 6 d. — La planche III reproduit un fort beau sceau en or de François Ier qui pendait autrefois à l'un des trois instruments du traité d'alliance conclu avec Henri VIII le 18 août 1527 ; la planche IV reproduit le titre peint d'un exem-

Digitized by Google

trée, ensuite parce qu'elle contient quelques documents déposés dans un casier supplémentaire. L'autre catalogue est un ouvrage d'érudition minutieuse et de grand luxe en même temps : c'est celui des manuscrits conservés dans la bibliothèque de John Ryland à Manchester[1]. Sans attendre le compte-rendu spécial qui sera fait de cette belle publication, je tiens à en signaler du moins l'importance. On louera la description des manuscrits par l'érudit si compétent qu'est M. JAMES; mais on admirera surtout les planches qui offrent à notre admiration quelques-uns des plus beaux spécimens qui nous restent de l'écriture, de la peinture et de la reliure des manuscrits depuis le VI^e^ siècle jusqu'à la Renaissance.

Nous terminerons en annonçant une instructive étude de M. THOMSON sur les Archives royales d'Écosse[2]. C'est une suite de leçons professées en 1911 sur l'histoire de ces archives depuis la fin du XIII^e^ siècle jusqu'à nos jours; sur les documents conservés dans le « Register's Department » du chef de ces Archives, qui, en Écosse, a le titre de « lord clerk »; sur les archives des grands services publics : la chancellerie, la trésorerie et la Maison du roi; sur les archives notariales et leur importance pour l'histoire de la propriété foncière; sur les archives ecclésiastiques; enfin sur les archives qui n'appartiennent pas au « clerk register » : archives du « Justiciary », du « lord high constable », des tribunaux de comté (« sheriff court records »), des villes et des universités.

Ch. BÉMONT.

(Sera continué.)

plaire des statuts de l'ordre de saint Michel envoyé à Henri VIII cette même année 1527. Dans le casier supplémentaire a été déposé le traité de paix garantissant la neutralité de la Belgique en 1839; la planche VII reproduit les signatures apposées à ce fameux « scrap of papers ». Dans ce même casier, le n° 3 est le fameux Livre noir de l'Amirauté qui contient le texte des plus célèbres lois maritimes observées au moyen âge; quand Sir Travers Twiss publia ces textes en 1871, il ne connaissait que des sources secondaires; depuis lors, on a retrouvé le manuscrit original, qui a été transféré au P. R. O. en 1919. Le n° 6 montre un acte de la Cour des requêtes avec la signature (abrégée) de Shakespeare, reproduite p. 66.

1. Montague Rhodes James, *A descriptive catalogue of the latin manuscripts in the John Ryland's library at Manchester*. Vol. I, contenant le catalogue des mss. 1-183, in-fol., XXVII-328 p.; vol. II, VIII-187 p., pl. Manchester, University Press, 1921.

2. J. Maitland Thomson, *The public records of Scotland*. Glasgow, Maclehose, Jackson and C^o^, 1922, in-8°, IX-175 p.; prix : 10 sh. 6 d.

Digitized by Google

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

The collected historical works of Sir Francis Palgrave, edited by his son Sir R. H. Inglis PALGRAVE. Cambridge, at the University Press. 10 vol. in-8°.

J'ai déjà annoncé (t. CXXXV, p. 278) les deux premiers volumes de cette importante publication. Ils contiennent la première moitié de *l'Histoire de la Normandie et de l'Angleterre aux XI^e^ et XII^e^ siècles;* la seconde moitié remplit les tomes III et IV[1]. Une note préliminaire du tome III nous apprend les vicissitudes par lesquelles a passé l'édition originale. Tout d'abord, la partie contenue dans ce tome ne fut pas publiée du vivant de l'auteur, mort en juillet 1861, et c'est son fils, Francis Turner, qui se chargea de la mettre au point en rédigeant tout le règne de Guillaume le Conquérant d'après le manuscrit, presque achevé d'ailleurs, de son père. L'appendice, qui donne la liste des châteaux du Cotentin, de l'Avranchin et du Bessin ayant appartenu à des compagnons du Conquérant[2], fut imprimé à part et non mis dans le commerce. Dans les mêmes conditions, Palgrave avait fait imprimer de son vivant des fragments d'une introduction générale non reproduite dans l'édition *princeps* de 1864 et publiée ici pour la première fois (en tête du tome III, avec pagination à part). Palgrave y montre seulement le rôle capital exercé par l'Église et notamment par l'épiscopat sur la vie sociale, la littérature, l'art, en particulier l'architecture à cette époque, trop longtemps méconnue, que les Anglais appelaient « dark ages ». On ne refusera pas à Palgrave le mérite d'avoir prouvé combien ce dédain était peu justifié. Ses considérations nous paraissent aujourd'hui banales et superficielles; placées à leur date, elles reprennent une réelle valeur.

Le fils de Palgrave, Sir Inglis, mourut le 25 janvier 1919, après avoir achevé la rédaction du tome III et préparé celle du tome IV; le petit-fils de Sir Inglis, Geoffrey Palgrave-Barker, a repris et complété son travail. Le tome IV contient maintenant d'abord des mentions sommaires sur les sources utilisées par l'auteur avec l'indication des éditions les plus récentes et une bibliographie « abrégée » des travaux qui concernent l'histoire de la Normandie et de l'Angleterre au XI^e^ et au XII^e^ siècle. Chaque spécialiste y pourra signaler de regrettables lacunes; la plus

1. *The collected historical works...* T. III et IV : *The history of Normandy and England.* 1921, xv-482 et [xxxii]-xxxv et 797 p.; prix : 42 sh.

2. Pour l'établissement de cette liste, Palgrave doit beaucoup à M. de Gerville.

Digitized by Google

fâcheuse est l'absence des documents d'archives. On y chercherait en vain, par exemple, le « Domesday book. » Après cette bibliographie insuffisante vient le texte qui, dans l'édition originale, s'arrêtait à l'avènement de Henri Beauclerc. On trouvera ici pour la première fois l'histoire des règnes de Henri Ier et d'Étienne, ce qui nous vaut 300 pages inédites rédigées par le maître lui-même. Sans doute, elles paraîtront bien vieillies et, pour le règne de Henri Ier, on lui préférera Freeman; mais, puisqu'on avait formé le louable dessein de donner toute l'œuvre historique de Palgrave, il était nécessaire d'éditer ces chapitres. Ajoutons que l'édition établie par Sir Inglis a été reproduite par son petit-fils avec un soin pieux autant qu'éclairé. Grâce au concours apporté par plusieurs érudits français qui lui ont fourni des corrections et des notes utiles, M. Barker a pu ajouter aux tomes III et IV de bonnes cartes et d'utiles tableaux généalogiques avec renvoi aux sources et aux travaux les plus récents. Les notes jointes au texte de Palgrave ne sont pas toujours utiles ni exactes; mais la critique aura beaucoup moins à s'exercer cette fois qu'elle n'a dû le faire quand ont paru les deux premiers volumes.

Les tomes V à VII nous font remonter plus haut dans le temps; ils comprennent l'histoire des Anglo-Saxons et l'important traité sur l'origine et la formation de l'État anglais avant la conquête normande[1]. Pour cette époque, Sir Inglis s'était assuré le concours de Mrs. Ronald Coutts, élève de M. Chadwick. Cet heureux choix a permis de rajeunir et, jusqu'à un certain point, de mettre au courant de la science actuelle le laborieux exposé de Palgrave. Malgré le nombre et l'importance des travaux suscités en ces derniers temps par des érudits tels que Liebermann, Round, Stevenson, Vinogradoff, etc., son *Rise and progress* conserve un réel intérêt, en particulier pour ce qui touche à la condition des personnes et des terres. La deuxième partie (« Proof and illustrations »), avec ses commentaires sur l'organisation judiciaire et le régime féodal, où de nombreux documents sont reproduits et commentés, ne saurait être négligée. On consultera avec fruit, à la fin du tome V, les cartes et les tableaux généalogiques des rois de l'heptarchie dressés par M. Chadwick.

Avec le tome VIII, nous entrons dans le domaine de la fantaisie[2]. Pour rendre la vie aux choses d'un passé qu'il voyait surtout à travers les pièces d'archives, Palgrave adopta la forme du roman historique[3].

1. *The collected historical works...* Vol. V : *The history of the Anglo-Saxons*, XXVIII-302 p. Vol. VI-VII : *The rise and progress of the English commonwealth. Anglo-saxon period*, part I-II, lxix-631 et XXXVIII-898 p.; prix : 42 sh.

2. *The collected historical works...* Vol. VIII : *Truths and fictions of the middle ages*, avec une introduction par A. Hamilton Thompson. 1922, XXXVIII-295 p.

3. *The merchant and the friar.* Publié pour la première fois en 1837. C'est la seconde édition (1840) qu'on reproduit ici.

Digitized by Google

Dans le premier de ces romans, voici la fable qu'il imagina : le franciscain Roger Bacon et le Vénitien Marco Polo, revenu de son long voyage au Cathay, se rencontrent en Angleterre; après avoir été reçus de courtoise façon par l'abbé d'Abingdon, ils partent pour Londres; en route, ils assistent à la tenue d'une de ces cours de comté dont nous savons si peu de chose, à une élection au Parlement; dans la capitale du royaume, ils voient comment les shérifs rendent leurs comptes annuels à l'Échiquier, et le frère mineur explique à son compagnon l'origine et le fonctionnement des institutions municipales. Nous pénétrons enfin dans la cellule de frère Roger, ce qui nous vaut un exposé, assez banal d'ailleurs, de ce qu'on pourrait appeler la philosophie baconienne. Dans un autre roman, dont nous n'avons que des fragments, Palgrave essaie de peindre la vie privée en imaginant l'existence d'une famille noble pendant trois générations[1]. Dans l'introduction du volume, l'éditeur, M. Thompson, a pris la peine d'indiquer les libertés grandes que Palgrave s'est permises à l'égard de l'histoire et de la chronologie; en outre, il a marqué les corrections considérables qu'il faudrait apporter aux idées de Sir Francis pour les rendre acceptables de nos jours. Un bon index rerum aurait permis de distinguer mieux ici l'ivraie du bon grain, la vérité de la fiction. Mais un roman doit-il être traité comme une œuvre d'érudition?

Dans les deux derniers volumes[2], on a réuni les introductions de Palgrave aux deux volumes des *Rotuli curiae regis* et aux trois des *Ancient kalendars and inventories*. De toute son œuvre, c'est sans doute, avec l'énorme collection des *Parliamentary writs*, ce qui, dans son œuvre, a le mieux résisté au temps. Puis on a reproduit un certain nombre d'études publiées dans l'*Edinburgh* et dans la *Quarterly Review* sur le mode d'enregistrement usité à l'Échiquier, au Parlement et dans certaines cours de justice, sur les tribunaux qui fonctionnaient sous le régime de l'ancienne « Common law », sur l'origine de la juridiction en équité, sur les anciennes lois des Scandinaves, des Frisons, des Goths d'Espagne, sur l'histoire anglo-saxonne et sur la conquête normande[3], ou bien encore sur Hume et son influence dans le domaine historique, sur Sismondi et l'historiographie française au début du XIX^e^ siècle, enfin sur la science, la superstition, la mythologie, l'architecture du moyen âge. Un des plus anciens écrits de Pal-

1. *Three generations of an imaginary Norfolk family.* Inédit.

2. *The collected historical works... Reviews, essays and other writings.* Deux volumes, formant les tomes IX et X de la collection, publiés avec une introduction et des notes par M. H. E. Malden. 1922, XXXIII-617 et XXIV-466 p.; prix : 42 sh. Il est regrettable qu'on n'ait pas réédité le *Report on public petitions*, enfoui dans les *Parliamentary papers* de 1833.

3. A noter ici les critiques adressées à Augustin Thierry. L'article sur « le Développement de la Conquête » devait paraître dans la *Quarterly;* il fut imprimé, mais il parait ici pour la première fois.

Digitized by Google

grave est une sorte d'histoire constitutionnelle du Wurtemberg (*Edinburgh*, 1818), dont la présence surprend à première vue. L'éditeur de ces articles, M. Malden, n'a guère fait autre chose dans sa préface que de les résumer.

Telle est, dans son ensemble, cette imposante publication. Acte de piété des fils et d'un arrière-petit-fils à l'égard d'un ancêtre qui fut un savant éminent en son temps et qui a droit à la reconnaissance des érudits. Acte de justice aussi, car, s'il y a du déchet dans l'œuvre multiple de Palgrave, s'il n'a pas tracé de profonds sillons dans le domaine des institutions anglo-saxonnes et anglo-normandes, il a été un initiateur et, sur certains points, notamment ce qui concerne une des origines du Parlement (ses *Parliamentary writs and writs of military summons*), il a élevé un monument qui ne périra point.

Ch. BÉMONT.

L. LÉVY-SCHNEIDER. **L'application du Concordat par un prélat d'ancien régime, Mgr Champion de Cicé, archevêque d'Aix et d'Arles (1802-1810)**. Paris, F. Rieder et Cie, 1921. 1 vol. in-8°, XVI-604 pages.

Sous un titre qui ne promet que l'étude particulière d'une question, assurément pleine d'intérêt, mais restreinte, ce gros livre enferme une enquête étendue et approfondie sur plusieurs questions de première importance touchant l'histoire générale de l'Église catholique en France entre 1789 et 1810. Il apporte des résultats assez nouveaux pour que les conclusions généralement admises sur les caractéristiques de la politique religieuse du Consulat et de l'Empire, sur l'action et la puissance du clergé après 1802, s'en trouvent très sensiblement modifiées. De ce point de vue, particulièrement, il mérite toute l'attention des historiens de l'Église.

Champion de Cicé est un de ces personnages si représentatifs de leur milieu et mêlés de si près à quantité d'événements considérables, que leur biographie, pour peu qu'on la creuse, se montre féconde en enseignements suggestifs. Né dans une famille de vieille noblesse, entré dans les ordres, comme son frère aîné, abbé bénéficiaire de Chantemerle au diocèse de Troyes, député du diocèse de Sens à l'Assemblée générale du clergé, agent général du clergé de France auprès du roi et conseiller d'État, puis évêque de Rodez et président de l'Assemblée provinciale de Haute-Guyenne, archevêque de Bordeaux, ami de Turgot et familier de Necker, député aux États-Généraux, garde des sceaux au 4 août 1789, réfractaire au serment exigé par la Constitution civile, émigré en Angleterre, enfin rallié au gouvernement consulaire après le Concordat et promu par Bonaparte à l'archevêché d'Aix, il représente, plus complètement encore que son ami Boisgelin, le grand

Digitized by Google

seigneur d'Église de la fin de l'Ancien régime, homme d'État et administrateur autant et plus que pasteur d'âmes, capable d'accepter, parce qu'il les comprenait, les nécessités politiques des temps nouveaux. Il n'est milieu politique de son temps qu'il n'ait fréquenté, question générale d'administration publique qu'il n'ait eu occasion de connaître et souvent d'étudier jusque dans la pratique; et, durant la période de la Révolution qu'il passa en France, son rôle, aussi bien comme député que comme ministre, est de premier plan. Au demeurant, prélat très exact dans l'accomplissement de ses fonctions épiscopales, très soucieux d'être obéi de tout son clergé, même au temps où, à Bordeaux, il sentait chez ses curés une force qu'il fallait ménager, très appliqué aux intérêts de l'Église, auxquels il a sacrifié, en définitive, ses convictions royalistes et son attachement à la dynastie déchue. Ce n'était pas un homme de génie et, quand il fut ministre, en un moment où les événements pouvaient exalter un talent hors de pair, il se montra incapable de les dominer; il ne put que les subir sans en être accablé. C'était un esprit délié et souple, admirablement propre à profiter des circonstances, incapable de s'entêter dans un dessein qu'il reconnaissait mal engagé, ou dans une opinion dont il n'espérait pas une réalisation pratique, et pourtant persévérant et même tenace quand il entrevoyait le succès. En un mot, c'était un parfait opportuniste, qu'un contemporain n'a pas mal jugé en l'appelant : *l'Ulysse de l'épiscopat.*

M. Lévy-Schneider nous a retracé, en une centaine de pages très pleines, sa carrière ecclésiastique et politique jusqu'en 1802 et il s'est posé cette question : Comment ce prélat, rompu à la pratique du gouvernement de l'Église d'État antérieurement à la Révolution, pénétré, peut-on dire, des habitudes et des principes de l'Ancien régime touchant les droits, les privilèges et les devoirs de l'Église, a-t-il compris et appliqué le Concordat? Dans quelle mesure son programme épiscopal de reconstruction, en 1802, a-t-il rappelé ses opinions, ses façons de faire et ses intentions de 1789, ou s'en est écarté? Dans quelle mesure surtout le gouvernement consulaire et impérial, qu'on sait si jaloux de son autorité et qui n'a conclu un traité avec le pape que pour exploiter l'Église, a-t-il laissé à l'archevêque d'Aix le moyen de prendre des initiatives et de les réaliser? C'est seuleument après une enquête minutieuse, portant sur un vaste ensemble de documents en grande partie inédits, après un long et patient travail de classement et de critique que l'auteur a cru pouvoir répondre avec assurance. Il a si bien pris toutes ses précautions qu'il ne pouvait guère se tromper et que ses constatations sont marquées de tous les caractères de l'évidence.

Champion de Cicé, archevêque concordataire d'Aix et d'Arles, n'apportait point d'Angleterre, en 1802, des idees foncièrement différentes de celles qu'il avait eues en 1789 sur le siège archiépiscopal de Bordeaux et qu'il avait cru bonnes; il les adaptait seulement aux circonstances. De son temps, des adversaires malintentionnés l'ont repré-

Digitized by Google

senté comme un sceptique, voire même un athée, qui mettait son zèle et son esprit à combiner et à intriguer. Ce n'est pas l'impression que nous donnent de lui les faits et les textes. On aurait tort assurément de le prendre pour un fanatique et il ne répugnait point aux bonnes relations avec des incroyants ; mais, s'il a gardé par devers lui le secret de ses opinions religieuses véritables, il s'est toujours comporté, il a toujours parlé et écrit comme un évêque et un serviteur dévoué de l'Église. Sa tolérance est demeurée toute de l'ordre *civil*, c'est-à-dire qu'il l'a conçue comme une nécessité pratique de gouvernement, mais elle ne s'est jamais confondue pour lui avec le principe philosophique et révolutionnaire de la liberté de conscience. Il n'a jamais accepté d'atténuation à la théorie qui faisait de l'Église catholique la dépositaire divinement inspirée de la vérité unique et la maîtresse *de droit* de toutes les consciences chrétiennes. De cette théorie, il a toujours tiré cette conséquence que l'Église devait occuper dans l'État une place privilégiée et y jouir d'une considération exceptionnelle. C'est pourquoi, dans son for intérieur, il est demeuré persuadé que les droits et privilèges dont elle se trouvait pourvue à la veille de la Révolution n'excédaient point son dû, à quelques détails et abus près ; et c'est pourquoi aussi il a considéré comme son devoir strict de travailler à la rétablir dans la situation qu'elle avait perdue ; et il s'y est employé de tout son zèle.

Mais il y avait le Concordat et, à côté du Concordat, les articles organiques et la volonté du gouvernement pour limiter, contrarier et neutraliser les initiatives d'un évêque entreprenant. Le grand intérêt du livre de M. Lévy-Schneider est de nous montrer comment Champion de Cicé, sans jamais contester aucune loi ni aucune institution civile ou politique, ne tient compte que de celles qui ne le gênent pas et poursuit sans bruit et discrètement, mais avec une singulière fermeté de plan et une admirable adresse, une action continue qui tend — c'est évident — à exploiter l'État au bénéfice de l'Église, à lui arracher l'une après l'autre des concessions de détail qui corrigent le Concordat, neutralisent les Organiques et vont parfois à l'encontre des intentions proclamées de Napoléon lui-même. Il s'insinue, se rend utile, renseigne le gouvernement sur ses agents, ce qui lui permet d'intervenir dans leur choix et aussi d'entretenir avec le ministre des Cultes une correspondance qui passe par-dessus la tête du préfet et que ne voit point la police. Il s'affermit assez pour « faire sauter » le préfet de Marseille, Delacroix, qui voit trop clair dans son jeu et le contrarie, pour rendre inefficace la mauvaise volonté de Fouché et neutraliser les défiances du maître en personne, qui n'oublie pas que M^lle^ de Cicé, sœur du prélat, s'est compromise avec les conspirateurs royalistes. Et il trouve, pour le favoriser dans ses entreprises, la complaisance et presque la complicité de Portalis, bon gallican sans doute, mais aussi très persuadé que le gouvernement nouveau a besoin de l'appui de la religion et qu'il lui faut l'acheter son prix. Le ministre, dans la pour-

Digitized by Google

suite de cette politique personnelle faite de confiance à l'égard de l'épiscopat, va jusqu'à renseigner inexactement l'Empereur lui-même et jusqu'à arranger ses instructions les plus nettes dans le sens qui convient à l'archevêque.

Or, si Champion de Cicé est lui aussi gallican, M. Lévy-Schneider établit que ce n'est pas au sens de Napoléon ni de Portalis. Il veut garder vis-à-vis de Rome la pleine autonomie de son administration épiscopale, mais, du même point de vue, il n'est pas moins jaloux de son indépendance vis-à-vis de l'État, qu'il ne se montre nullement disposé à servir contre le pape. Il tient la curie en dehors des affaires générales de son diocèse, mais il n'a point l'idée de contester la suprématie spirituelle du pontife. Tout ce qu'il peut faire dans le conflit de Napoléon et de Pie VII, c'est de se taire et d'affecter de croire que le débat est tout entier de l'ordre temporel. Rien n'est curieux comme de le voir, sous le masque de son parfait loyalisme, pousser ses avantages dans toutes les directions : favoriser le clergé émigré dans la répartition des cures, intervenir dans les nominations des fonctionnaires, donner ses notes aux municipalités, solliciter l'argent public pour entretenir ses desservants et réparer ses églises, laisser célébrer les fêtes jadis chômées et que le régime nouveau a supprimées, faire procéder, à l'encontre de la loi, à des inhumations dans des églises, poursuivre en sous-main le rétablissement des congrégations, soutenir les confréries de pénitents que la police politique voit d'un mauvais œil et qu'il entend bien, du reste, mener à sa guise, se réinstaller dans les institutions de bienfaisance, réclamer les moyens de pourvoir à la crise de recrutement dont souffre son clergé par le développement de ses petits séminaires, dont, cependant, le gouvernement craint, à juste titre, la concurrence pour ses propres établissements d'instruction, s'attacher à obtenir la dispense des obligations militaires au bénéfice des clercs, travailler à la réfection de la fortune foncière et mobilière de l'Église, réclamer la suppression de l'innocent appel comme d'abus, restaurer les cérémonies du culte et les réinstaller sur la voie publique, malgré le préfet et la police, solliciter la célébration obligatoire du dimanche, essayer même de préparer le rétablissement des officialités. On a l'impression que ce prélat d'ancien régime, hanté par le souvenir de ce qu'était dans sa province un évêque d'autrefois, se soit donné le programme de se rétablir lui-même dans la même position. Il y réussit en appliquant dans un esprit d'opportunisme très souple et très délié deux principes que M. Lévy-Schneider exprime ainsi (p. 191) : *Utiliser le plus possible l'autorité de l'État pour asseoir l'autorité de l'archevêque et de l'Église ; contester et réduire le plus possible l'autorité de l'État chaque fois qu'elle fera obstacle à celle de l'archevêque et de l'Église ?* Le plus surprenant c'est que l'État est dupe de cette manœuvre ; le gouvernement de Napoléon *demeure aveugle, demeure désarmé devant l'investissement lent, incessant et sourd du pouvoir ecclésiastique* (p. 440). Il ne sait

Digitized by Google

pas rester laïque et empêcher que le clergé rallié n'exploite contre lui les précédents et les habitudes que le peuple n'a pas encore eu le temps d'oublier. Il lui arrive de manifester bruyamment de la mauvaise humeur et même de crier très fort; il n'a pas une ligne de conduite nette et tenue avec fermeté, alors que son adversaire ne perd jamais de vue son but invariable.

Napoléon ne fait pas ce qu'il veut; il est mal renseigné; il est mal obéi; il est mal servi; il est parfois nettement contrecarré et berné par ses hommes de confiance; ses éclats de fureur demeurent sans effets contre la souplesse et les retours d'un Cicé et, au total, sa fameuse politique d'exploitation de l'Église aboutit à un fiasco. Assurément, « son clergé » prêche le dévouement à l'Empereur et la soumission à la conscription; il favorise la rentrée des impôts; mais il distingue ses intérêts de ceux du gouvernement et il pousse activement sa fortune. Un préfet volontairement optimiste, comme Thibaudeau, successeur de Delacroix à Marseille, pouvait proclamer que, sous Napoléon, le clergé n'était rien *politiquement;* l'étude de M. Lévy-Schneider prouve que ce n'est pas la vérité, que, depuis 1802, l'Église n'a cessé de grandir dans le domaine politique, si bien qu'en 1814 elle s'y trouve assez solide pour offrir à la Restauration la base même de son gouvernement et de sa réaction (p. 576-580). Ce n'est donc pas en 1814-1815, c'est au lendemain même de la mise en vigueur du Concordat que l'Église commence l'exécution du dessein politique qui a fait d'elle, au XIX^e^ siècle, le plus solide appui des partis de droite; car on a bien compris que Champion de Cicé n'a fait que mener avec un bonheur particulier une politique commune à tous les évêques de la France impériale, y compris ceux qui venaient du clergé *jureur*. M. Lévy-Schneider ne s'étonne pas d'un effort où l'Église a toujours très légitimement vu un devoir; l'État en avait un, lui aussi, qui était de se défendre; il l'a très mal rempli sous Napoléon et il valait la peine d'établir cette vérité, par quoi se modifie quelque peu le jugement classique sur le despotisme intégral et si absolument averti de l'Empereur. Évidemment, Champion de Cicé, sans aveugler un instant son historien sur ses mérites, a conquis sa sympathie et de son admiration; elle s'exprime sous une forme discrète et nuancée qui ne lui aurait pas déplu à lui-même. Riche de faits et d'aperçus nouveaux, bien ordonné, écrit avec sobriété et fermeté, d'un intérêt soutenu d'un bout à l'autre, le livre de M. Lévy-Schneider est au nombre des meilleurs qui aient été composés sur l'Église concordataire de Napoléon et, sans doute, celui qui nous donne l'idée la plus exacte de ce que furent son esprit, ses tendances et sa véritable place dans la vie politique et sociale d'alors.

Je n'ai pas l'intention de le chicaner, sauf sur un point : son index ne me satisfait guère et il ne peut rendre les services qu'on a le droit d'attendre de cet indispensable complément d'un ouvrage semblable. En pareil cas, l'index est inutile s'il n'est pas analytique. Je sais bien d'avance que le ministre Portalis est souvent nommé dans

Digitized by Google

l'exposé; quel profit puis-je trouver à lire les trente et une lignes de chiffres qui suivent son nom dans l'index, ou les dix lignes du préfet du Var, Fauchet, et les dix-neuf lignes de Thibaudeau? Cet inconvénient, qui limite l'index à n'être qu'une liste de noms propres très sèche, agrémentée de chiffres plus secs encore, est, en l'espèce, d'autant plus regrettable que la table des matières demeure très brève. Il est vrai qu'en tête de chaque chapitre un petit sommaire en indique le contenu avec plus de précision. On jugera sans doute que ce gros reproche est peu de chose en comparaison du profit que le livre lui-même apporte à nos études d'histoire ecclésiastique et qui est de premier ordre[1].

Ch. GUIGNEBERT.

E. BOURGEOIS et G. PAGÈS. **Les origines et les responsabilités de la grande guerre.** Paris, Hachette, 1921. In-8°, 499 pages. Prix : 25 fr.

Du début de la guerre à la fin, tous les belligérants, sans exception, se sont évertués à proclamer qu'ils n'étaient nullement responsables de cette conflagration, unique au monde. Dans ce concert de protestations, les Empires centraux se sont le plus distingués par leurs affirmations répétées de leur innocence; si l'Autriche n'a joué, là aussi, que le rôle de second, l'Allemagne, elle, a fait tous ses efforts pour rejeter sur ses ennemis l'initiative funeste de la lutte et créer à son profit une légende, d'après laquelle cet état serait indemne de tout reproche : Guillaume II, Bethmann-Holweg, la délégation allemande envoyée à Versailles en 1919, tous ont soutenu que l'Empire allemand, menacé d'encerclement et de ruine par la politique de l'Entente, avait pris les armes uniquement pour se défendre et continuer à vivre.

Cette unanimité pouvait faire impression dans le monde. Aussi la commission sénatoriale française d'enquête sur les faits de guerre, présidée par M. Doumer, désireuse de ne pas laisser s'accréditer une opinion si intéressée, chargea-t-elle en 1919 MM. Bourgeois et Pagès de rechercher quels étaient les véritables auteurs du terrible conflit et de déterminer les rapports de l'Allemagne et de la France depuis 1871. Le travail des deux historiens parut dans le *Journal officiel* le 9 janvier 1921. Mais, entre temps, à la suite de la chute des gouvernements impériaux, des documents, allemands et autrichiens en particulier, avaient été publiés. MM. Bourgeois et Pagès ont donc jugé utile de compléter leur étude en se servant des preuves nouvelles que les enne-

1. Un lapsus : M. Lévy-Schneider dit (p. 220) que l'art. 64 des Organiques fixe à 1,500 fr. le traitement des archevêques : c'est 15,000 fr. qu'il faut lire; la somme de 1,500 fr. représente le traitement des curés de première classe (art. 65).

Digitized by Google

mis eux-mêmes leur fournissaient, sans négliger en même temps les ouvrages français et principalement la correspondance conservée dans les archives du ministère des Affaires étrangères.

Le livre, ainsi « fortifié et consolidé », qu'ils nous présentent, se divise en plusieurs parties.

La première est consacrée au *Conflit de 1914*. M. Bourgeois y examine minutieusement quels étaient à cette date les intérêts, l'attitude, la politique des principales puissances européennes. S'appuyant sur les pièces diplomatiques, se conformant strictement à la chronologie et n'hésitant pas à la rétablir, si elle a été faussée, il nous montre tour à tour la France « pacifique et résolue », — la Russie « pacifique et armée », — la Serbie « sur la défensive », — l'Italie, la Roumanie et la Grèce « neutres », — l'Angleterre « médiatrice », et nous conduit ainsi jusqu'à l'agression de l'Autriche-Hongrie, et enfin à la responsabilité de l'Allemagne. Toute cette étude, illustrée en quelque sorte par les documents insérés à la fin du volume, est une démonstration continue et irréfutable, un « réquisitoire accablant » et, ajoutons-le, poignant : il en ressort qu'en 1914 Guillaume II était maître de la paix et qu'il a voulu délibérément la guerre.

Dans la seconde partie, l'*Hégémonie allemande*, M. Pagès s'est proposé d'« établir brièvement quelles ont été, pendant cette longue période, les directions essentielles » de la politique allemande et « ses procédés d'action ». Sans doute, nous savions que, depuis 1871, des incidents divers et nombreux avaient surgi entre la France et le Reich, provoquant parfois de graves difficultés; mais nous n'avions pas une vue d'ensemble sur les rapports entre les deux pays. Nous voyons maintenant, grâce à M. Pagès, que, si Bismarck n'a pas toujours voulu aller jusqu'à la guerre, il s'est tout au moins préoccupé constamment de tenir la France en tutelle, soit par la menace brutale, soit par des avances intéressées. A cette politique, en apparence déconcertante, en réalité réfléchie et méthodique, s'opposent la prudence et l'habileté des ministres français, qui ont réussi à éviter deux écueils également dangereux, la rupture ou l'entente, et à gagner enfin l'alliance russe et la sympathie anglaise. A l'attitude pacifique de ces puissances s'opposent aussi l'augmentation des armements de l'Allemagne, l'influence de son état-major et les excitations de sa presse. M. Pagès n'est-il donc pas autorisé à conclure que la paix armée, qu'elle imposait, était « pesante à l'Europe et grosse de conflits possibles »?

Dans l'histoire de ces conflits entre la Triple-Alliance et la Triple-Entente, de 1904 à 1914, « il y eut », dit M. Bourgeois, « certainement quelque chose de changé dans le monde le jour où l'Empire allemand ne fut pas le maître de faire pencher, en y jetant à son gré le poids de son épée, de ses armements sans cesse accrus sur terre et sur mer, le plateau d'une balance que les volontés résolument pacifiques de trois grands peuples pouvaient désormais maintenir en équilibre ».

Digitized by Google

Pendant dix ans, Guillaume II lutta diplomatiquement pour dissoudre l'alliance franco-russe et l'entente franco-anglaise et reconquérir ainsi l'hégémonie qui échappait à son pays : de là ses négociations secrètes avec Nicolas II en 1905, son attitude intransigeante à propos du Maroc en 1905 et 1911, le ferme appui qu'il donna à l'Autriche dans les affaires d'Orient en 1908 et 1912, etc. L'empereur échoua. Aussi en 1913 résolut-il de « renoncer aux guerres diplomatiques, onéreuses, stériles et parfois même malheureuses » : au mois de novembre, il cessa d' « être partisan de la paix », suivant le mot de M. Jules Cambon, et il n'attendit plus qu'une occasion favorable pour imposer sa volonté par les armes.

Dans la dernière partie de l'ouvrage sont publiés de nombreux documents. Les uns, extraits des archives du ministère des Affaires étrangères, sont des lettres inédites d'ambassadeurs français. Les autres, déjà insérés dans le recueil de Kautsky, sont pour la plupart des dépêches d'ambassadeurs allemands, dont l'intérêt est accru par les annotations de Guillaume II lui-même. En les lisant, on est effrayé de constater que les destinées de l'Europe ont été décidées par un homme, qui, de l'avis de son confident Holstein, était fait pour le théâtre plutôt que pour la politique.

Parmi les innombrables ouvrages « de la littérature de la guerre », beaucoup sont déjà tombés dans l'oubli. Le livre de MM. Bourgeois et Pagès, au contraire, restera ; car il constitue le premier exposé méthodique et impartial des origines du plus grand conflit que le monde ait vu. La lecture finie, on peut dire sans hésitation : la cause est jugée.

L. ANDRÉ.

Une âme de chef. Le gouverneur général J. van Vollenhoven. Paris, Plon, 1920. In-8°, 285 pages, 1 portrait.

Le capitaine Joost van Vollenhoven, ancien gouverneur général de l'Afrique occidentale française, fut tué à l'ennemi le 20 juillet 1918 à Parcy-Tigny (Aisne). Ses amis, jugeant que la publication de ses écrits serait le plus bel hommage à rendre à sa mémoire, viennent de faire paraître ce recueil.

Les études et les circulaires qui le composent sont précédées de deux biographies de van Vollenhoven. Sa vie de soldat est exposée dans l'une par le général Messimy, sa vie de fonctionnaire colonial dans l'autre par M. Roume.

Joost van Vollenhoven naquit à Alger le 21 juillet 1877 de parents hollandais qui y étaient établis d'ancienne date. Les problèmes coloniaux l'attirèrent dès sa jeunesse. En 1903, il sort le premier de l'École coloniale et la même année il est reçu docteur en droit avec une thèse remarquée sur « le fellah algérien ». D'abord attaché au

Digitized by Google

ministère des Colonies, il part en 1906 pour l'Afrique occidentale française. Pendant les neuf années qui suivent, il a cette fortune de participer, avec des responsabilités graduellement plus lourdes, à l'administration de nos trois grandes colonies tropicales et de pouvoir acquérir ainsi une connaissance très étendue de notre domaine d'outre-mer.

Il débute par l'Afrique occidentale, où, en 1906-1907, il est chargé de gouverner par intérim la Guinée, puis le Sénégal. De 1908 à 1911, il exerce dans l'Afrique équatoriale française les fonctions de directeur des finances, puis de secrétaire général. Envoyé en Extrême-Orient en 1912, il commence par la charge de secrétaire général de l'Union indo-chinoise, pour assumer, après le départ de M. Sarraut, celle de gouverneur général par intérim. Entre temps, en 1911, il était revenu à Paris, où il avait reçu la pénible mission de participer aux négociations franco-allemandes relatives au Congo, dont la cession du bassin de la Sanga constitua pour nous le triste épilogue.

Relevé de ses fonctions par M. Roume au début de 1915, van Vollenhoven quitte l'Indo-Chine pour aller se battre en France. Il est jaloux de se soumettre à la loi commune et il part, lui hier encore le personnage principal de la colonie, en troisième classe et en tenue de sergent de zouaves.

Pendant deux ans il fait la guerre : en Flandre d'abord, où, dès le 21 mai 1915, il est nommé sous-lieutenant sur le champ de bataille; en Champagne ensuite, où, à la meurtrière bataille du 25 septembre, il est blessé; dans la Somme en 1916; en Champagne de nouveau lors de l'offensive d'avril 1917.

C'est alors que, sur les instances de ses chefs et de ses amis, il accepte le poste de gouverneur général de l'Afrique occidentale française. Mais, avant de quitter le front, il accomplit un acte de courage que le général Messimy rapporte en ces termes : « Vollenhoven sait qu'un des gros obstacles à l'attaque du fort de Brimont peut être rencontré dans la traversée du canal, qu'on croit rempli de fils de fer cachés sous la surface de l'eau. L'ennemi garde l'autre rive. Plusieurs reconnaissances ont été accueillies à coups de mitrailleuses. Il faut des volontaires pour renouveler l'aventure. Vollenhoven brigue de recommencer lui-même la reconnaissance. Par une nuit à peine obscure, il se jette à la nage dans le canal, recueille longuement et minutieusement tous les renseignements nécessaires et rentre en souriant au matin rendre compte à son chef. »

Van Vollenhoven fut gouverneur de l'Afrique occidentale française pendant six mois, de juin 1917 à janvier 1918.

Le recueil composé par ses amis contient son discours d'arrivée (3 juin 1917) et huit circulaires, morceaux à placer vraiment hors de pair dans notre littérature coloniale.

Le rôle immédiat et d'après guerre de l'Afrique occidentale française, voilà ce qui d'abord préoccupe van Vollenhoven. Le groupe a

Digitized by Google

déjà donné à la France beaucoup d'hommes, maintenant qu'elle tire de son sol le plus de produits possible : « On nous demande de produire, de produire beaucoup, de produire plus que nous n'avons jamais produit. Le ministère du Ravitaillement achètera toute la récolte de 1917 en céréales, farineux et oléagineux, et les fera transporter de la côte en France. Un groupe de commerçants de l'Afrique occidentale française s'est constitué en consortium pour les acheter aux indigènes et les amener à la côte. Mais c'est aux lieutenants-gouverneurs de chaque colonie à faciliter ce transport par l'amélioration des voies de communication. Que sur les voies ferrées ils établissent un trafic régulier de nuit; qu'ils construisent de nouveaux quais; qu'ils fassent renaître la batellerie fluviale sur le Sénégal et le Niger, ces vieux serviteurs qui ont rendu déjà tant de services à la France et qu'on dédaigne actuellement; enfin, qu'ils créent des routes, ces affluents des voies ferrées et fluviales, et qu'au portage à dos d'hommes et d'animaux ils substituent le charroi. »

Quand il conviait fonctionnaires, négociants et indigènes de l'Afrique occidentale française à tirer du sol fécond des produits toujours plus abondants, van Vollenhoven voyait bien au delà de l'heure à laquelle il écrivait. Il pressentait la crise économique que le monde traverse présentement. « Je l'ai dit, mais je le répète et ne cesserai de le répéter, ce serait une dangereuse erreur de croire que la paix mettra fin à la situation créée par la guerre; c'est vers une lutte acharnée pour les matières premières et pour les marchés qu'évolue la crise actuelle. Dans cette lutte, la colonie jouera son rôle... » C'est pour elle l'occasion de s'imposer non seulement à l'attention, mais à la reconnaissance de la métropole, qui sera enfin convaincue de la valeur de ses possessions d'outre-mer et de l'utilité de ses « Indes noires », pour reprendre une formule de Melchior de Vogüé, fameuse il y a trente ans.

Dans deux autres circulaires, Vollenhoven fixe les rapports du gouvernement général avec les administrations locales (28 juillet 1917) et donne ses instructions sur l'administration des cercles (1er novembre 1917).

Ce fut de 1891 à 1897 que l'institution du « gouvernement général » fut créée : en Indo-Chine le 21 avril 1891, en Afrique occidentale française le 16 juin 1895, à Madagascar le 31 juillet 1897, en Afrique équatoriale française le 28 septembre 1897.

Les gouverneurs généraux ont suivi deux politiques différentes. Les uns ont concentré en leurs mains toute l'administration des colonies composant leur groupe; à d'autres la décentralisation a paru préférable. C'est cette dernière méthode que van Vollenhoven adopta nettement, et sa circulaire du 28 juillet 1917 a justement pour objet de fixer dans le détail les pouvoirs du gouverneur général et ceux des lieutenants-gouverneurs.

Dès son entrée dans le service actif, van Vollenhoven s'était appliqué à l'étude détaillée des finances coloniales. Il avait acquis en cette

Digitized by Google

matière une compétence, dont témoignent deux circulaires relatives aux « ressources nouvelles pour les budgets de l'Afrique occidentale » (20 septembre 1917) et aux « agences spéciales » (25 août 1917).

Dans trois autres circulaires enfin, van Vollenhoven expose sa doctrine en fait de politique indigène. Le concours des chefs indigènes nous est indispensable. Le noir de l'Afrique occidentale est un enfant qui a besoin de se sentir soutenu. Ces conseils, dont il est avide, ce n'est pas aux quelques fonctionnaires blancs du cercle qu'il peut les demander. C'est à son chef indigène qu'il s'adresse. D'où l'importance d'un bon recrutement de ces agents subalternes : « Il faut choisir un chef accepté volontiers par la population et désiré par elle. La désignation sera d'autant plus sage et d'autant plus féconde qu'elle ne fera que consacrer le vœu des administrés. » Dans beaucoup de régions, il existe des familles investies de temps immémorial du commandement. Tradition qu'il faut respecter. Ailleurs, que le lieutenant-gouverneur choisisse parmi les notables du pays le plus apte à la fonction et qu'il le nomme.

Le chef indigène doit être entouré de prestige : « La considération et la confiance dont les chefs jouiront seront d'autant plus grandes et, par suite, les services rendus seront d'autant plus appréciables que la situation du chef sera mieux assurée et plus solidement assise. » Constituer à chaque chef un dossier personnel, rémunérer généreusement ses services, le loger dans une habitation propre et de belle tenue, lui donner des terres et les moyens de les si bien cultiver qu'elles servent de modèle, enfin lui témoigner publiquement une considération qui lui vaudra le respect de ses administrés, voilà quelques-uns des principes sur lesquels doit être fondée la politique à suivre vis-à-vis des chefs indigènes.

Le même esprit inspire la circulaire « au sujet des tirailleurs réformés ou licenciés » (25 octobre 1917) : « Cent vingt mille tirailleurs », disait van Vollenhoven, « ont, depuis le début de la guerre, quitté nos ports pour aller combattre sur les champs de bataille d'Occident ou d'Orient. Quelques milliers d'entre eux ont été renvoyés en Afrique occidentale française parce que leurs blessures, leurs maladies, ou plus simplement parce que les fatigues du dur métier de soldat les ont rendus inaptes au service du front... Qu'avons-nous fait pour ces braves et que devons-nous faire pour eux? » Les instructions qui suivent émanent d'un grand cœur et d'un esprit prévoyant.

Van Vollenhoven inaugurait ainsi une magistrature qui aurait certainement marqué dans l'histoire de l'Afrique occidentale, qui faisait présager un digne continuateur des grands serviteurs de la France, des baron Roger, des Faidherbe, des Borgnis-Desbordes, des Archinard, des Roume, des Ponty, des Clozel. Brusquement, les circonstances contraignirent van Vollenhoven à renoncer à poursuivre l'œuvre commencée.

Le décret du 14 janvier 1918 instituant en Afrique occidentale et en

Digitized by Google

Afrique équatoriale françaises un Commissaire de la République dans l'Ouest africain ayant les mêmes honneurs et préséances que les gouverneurs généraux, van Vollenhoven écrivit au ministre que ce décret lui paraissait incompatible avec ceux du 18 octobre 1904, qui constituent la charte politique, administrative et financière de l'Afrique occidentale française. Il demandait en même temps à être relevé de ses fonctions et à reprendre du service comme capitaine d'infanterie coloniale.

Il fut nommé capitaine à la 1re compagnie du régiment d'infanterie coloniale du Maroc, fit toute la campagne de 1918 et fut tué, comme nous l'avons dit, au début de l'offensive finale, le 20 juillet, prouvant en toutes circonstances qu'il possédait, selon la forte expression de ses amis, « une âme de chef ».

Henri DEHÉRAIN.

Rodolphe REUSS. **Histoire de Strasbourg depuis ses origines jusqu'à nos jours.** Paris, Fischbacher, 1922. 1 vol. in-4°, 432 p.; prix : 60 fr.

Nous devons, avant tout, indiquer quel était le dessein de M. Rodolphe Reuss en écrivant cette histoire de Strasbourg, qui est très certainement l'ouvrage le plus remarquable sur l'histoire de l'Alsace paru depuis que le même auteur nous a donné ses deux volumes : *l'Alsace au XVII*e *siècle* (1897-1898). M. Reuss n'a point voulu faire œuvre d'érudition; on ne trouvera point au bas des pages des renvois aux documents; tout ou plus, à la fin du volume, a-t-il donné une bibliographie sommaire des livres ou des articles relatifs au passé de Strasbourg; encore n'indique-t-il à dessein que les plus importants d'entre eux. Au cours de l'ouvrage, il évite toute discussion technique. Quelle est l'origine des divers rouages de la constitution de Strasbourg : du *rath*, des stettmeistres nobles, des ammeistres plébéiens? Comment sont nées les corporations d'artisans, ces *zünfte* qui, en 1332, forcent l'entrée du Conseil et deviennent, à un certain moment, les maîtres de la cité pour céder, au XVe siècle, le pouvoir aux collèges permanents des XIII et des XV? De parti pris, M. Reuss évite ces discussions. Il n'a pas cherché davantage à faire l'histoire monumentale de la cité; il mentionne les édifices de la ville au moment où ils furent élevés ou dans des tableaux d'ensemble : la vie intellectuelle de Strasbourg au moyen âge, au XVIe siècle, Strasbourg au XVIIIe siècle; il ne s'arrêtera point à les décrire. Une demi-page à peine est consacrée à la cathédrale (p. 115). Elle est, du reste, fort belle et nous en citons un fragment : « Quel est le Strasbourgeois — qu'il soit catholique, protestant, israélite, libre penseur, athée — qui ne soit fier de sa vieille cathédrale, où se confondent, en une synthèse nullement disparate, tous les styles du moyen âge, depuis les parties romanes du chœur

Digitized by Google

jusqu'au gothique flamboyant du portail Saint-Laurent? Quel est celui d'entre eux qui ne sent son cœur battre plus fort, d'une émotion contenue, quand il voit au loin, sur le ciel de l'Alsace, sa flèche élancée? » L'histoire de la cathédrale en tant que monument devra être cherchée dans les livres de Grandidier, Dacheux, Delahache, indiqués à la bibliographie, ou dans les annales de l'édifice compilées par Kraus, dans *Kunst und Altertum in Elsass-Lothringen*, comme celle de l'église Saint-Thomas dans le volume de Louis Schnéegans. De même, pour les admirables monuments de l'art français du XVIII^e^ siècle qui font comme une ceinture à la cathédrale gothique, l'hôtel des Rohan, celui des Hesse-Darmstadt, des Deux-Ponts, du préteur royal Klinglin (plus tard Intendance), M. Reuss se borne à en donner une succincte énumération. Son dessein n'était point de faire, à la suite de Piton ou de Seyboth, une description monumentale de Strasbourg, non plus que de nous promener à travers les rues étroites de l'antique cité. Il est tout autre.

M. Reuss a voulu faire une histoire de Strasbourg, une histoire sans épithète, c'est-à-dire nous raconter les événements qui ont eu Strasbourg pour théâtre depuis ses lointaines origines jusqu'au moment de l'annexion de la ville à l'Allemagne, après l'abominable bombardement. Une telle histoire chronologique faisait complètement défaut. Les cinq petits volumes du brave maître d'école Jean Friesé, en allemand (1792-1801), ne sont que des chapitres disparates mal réunis où la scandaleuse affaire du préteur royal Klinglin tient une trop grande place; le volume du professeur allemand E. von Borries n'est qu'une pâle esquisse. Avant M. Reuss, nous ne possédions point d'histoire de Strasbourg : et cette histoire, lui seul était capable de nous la donner.

On peut dire qu'il prépare cette histoire depuis fort longtemps. Encore tout jeune, en 1866, il copia à la bibliothèque du séminaire protestant le manuscrit inédit de la rédaction la plus développée de la chronique du « bon chanoine strasbourgeois », Twinger de Kœnigshoven, pour la collection des *Chroniken der deutschen Städte*, et elle parut en 1871, alors que le manuscrit original n'était plus qu'une poignée de cendres. Et l'on sait que Kœnigshoven, s'appropriant la chronique de Closener et la continuant, a exposé les événements dont Strasbourg a été le théâtre jusqu'à son époque, soit jusqu'au début du XV^e^ siècle. Me sera-t-il permis de dire combien, dans ma quatorzième année, m'a enthousiasmé la lecture d'une autre recension de notre chroniqueur, celle que Schilter avait donnée en 1690? Après la guerre de 1870-1871, les érudits alsaciens se sont efforcés de reconstituer les œuvres des chroniqueurs du pays, dont les manuscrits originaux avaient péri dans la catastrophe de la nuit du 25 août. M. Rod. Reuss a été, à côté de l'abbé Léon Dacheux, l'excellent éditeur des fragments épars; il a donné les *Annales des Frères Mineurs de Strasbourg*, 1507-1510; les *Éphémérides de Jacques de Gottesheim*, 1524-

Digitized by Google

1543, et surtout les *Collectanées* de Daniel Specklin, architecte de la république strasbourgeoise, mort en 1589, qui a compilé les chroniques antérieures et les a continuées jusqu'à son époque. Ces publications ont initié M. Reuss à l'histoire de la ville au moyen âge et au XVI^e^ siècle et, de l'histoire de cette longue période, il avait déjà écrit des fragments. Dans les Mélanges offerts à notre directeur Charles Bémont, il avait exposé la première invasion « des Anglais » en Alsace, en 1365, et montré la connivence secrète entre l'*archiprêtre* Arnaud de Cervole et l'empereur Charles IV : celui-ci voulait se servir de cette bande de brigands contre Strasbourg. Puis, sur les premiers temps de la Réforme à Strasbourg, il a pu reprendre ses articles du *Bulletin de l'histoire du protestantisme français;* il raconte comment, le 20 février 1529, les échevins votèrent l'abolition totale de la messe « jusqu'à ce qu'il fût prouvé qu'elle était chose agréable à Dieu ». La ville avait lutté pendant tout le moyen âge contre son évêque; elle secouait son joug spirituel, comme à Hausbergen en 1262 elle avait renversé sa domination temporelle, et cela fut la fin d'une longue évolution qui faisait de Strasbourg une ville véritablement libre. M. Reuss avait jadis aussi raconté l'un des épisodes les plus célèbres du Strasbourg du XVI^e^ siècle : le grand concours de tir à l'arbalète et à l'arquebuse qui eut lieu au *Schiessrein* du 20 mai au 13 juillet 1576, l'arrivée par la Limmat, la Reuss et le Rhin des Zurichois apportant la bouillie de mil chauffée dans leur ville et non encore refroidie, prouvant ainsi qu'ils viendraient très vite au secours de Strasbourg, si jamais la cité était dans la détresse. Sur cet événement, il avait réuni toute une série de pièces; aussi l'expose-t-il dans son volume avec des détails pittoresques, et son récit jette quelques rayons de lumière sur l'histoire un peu sombre de la cité à la fin du XVI^e^ siècle. Tous ces travaux antérieurs de M. Reuss étaient comme les arches d'un pont qu'il a reliées par un tablier. L'unité du récit n'a pourtant point souffert. Seulement, et l'on excusera la sincérité de la critique d'un travail que nous admirons beaucoup, on s'aperçoit que les chapitres consacrés aux origines, au Strasbourg gallo-romain et même aux premiers temps du moyen âge, ont été un peu sacrifiés; on n'a pas relevé la distinction que fait Camille Jullian entre les deux villes juxtaposées d'*Argentoratum* et de *Strateburgus;* on n'a pas montré comment Strasbourg devint aux VII^e^ et VIII^e^ siècles la grande voie de communication entre les îles Britanniques et l'Italie : Alcuin, allant de York à Rome, s'arrêta à Murbach; à Strasbourg, il y avait un port où furent embarquées dans la direction du Neckar les reliques de saint Pierre et de saint Marcellin qu'Einard avait volées dans la Ville-Éternelle. Les premières pages ne sont que d'introduction. Le véritable récit commence au XI^e^ siècle pour prendre de l'ampleur au XIII^e^, au moment de la lutte de la ville avec son prélat Walter de Geroldseck et l'intérêt grandit au fur et à mesure que nous descendons le cours des temps. Avec beaucoup de raison, M. Reuss s'étend sur le début du XVI^e^ siècle. C'est l'époque où vérita-

Digitized by Google

blement Strasbourg forme une république indépendante, maîtresse d'un territoire rural étendu, Barr, Wasselonne, etc., où elle intervient dans les États de l'Empire, où règne dans les esprits une grande fermentation, où elle fonde son École, où elle produit un homme d'État comme Jacques Sturm, où elle fait appel à des savants comme Jean Sturm et l'historien Philippson, dit Sleidan. M. Reuss applaudit à la Réforme, mais à la Réforme dans son esprit large, celle des premiers temps où la cité se rallia à la « tetrapolitaine », alors que Calvin et les réformés furent admis dans la cité ; il critique le luthéranisme étroit d'un Marbach ou d'un Pappus. Il blâme justement l'édit du magistrat fermant, en 1563, le temple « welsche », soit l'église Saint-André, où les calvinistes tenaient leurs réunions. Mais n'oublions point que le culte catholique était à ce moment interdit dans la cité sauf pendant la période de l'Intérim, de 1549 à 1559, où il put s'exercer dans la cathédrale et les deux églises Saint-Pierre-le-Vieux et Saint-Pierre-le-Jeune ; mais ces sanctuaires lui furent repris, en 1559, à l'expiration de la trêve de dix ans conclue avec l'évêque Érasme de Limbourg, et désormais les catholiques ne purent assister à la messe que clandestinement, dans les couvents de femmes de Sainte-Madeleine et de Sainte-Marguerite, épargnés pour le bien que faisaient les religieuses.

Avec le XVII^e siècle, M. Reuss se trouve à une époque qu'il connaît à fond. Il a publié les principales chroniques de ce temps ; celle du peintre J.-J. Walter (en grande partie ; M. l'abbé Brauner nous doit donner le reste), le *Mémorial* et les *Aufzeichnungen* de l'ammeistre François Reisseissen ; il a dépouillé avec soin les registres de la Chambre des XIII, dont la série est à peu près complète — celui de 1681 manque — et que d'articles il a publiés dans les diverses revues alsaciennes sur Josias Glaser, sur Ulrich Obrecht, sans compter ce joli volume sur la justice criminelle à Strasbourg au XVII^e siècle. Quel historien de l'Alsace n'a pas manié sans cesse ses deux volumes sur l'*Alsace au XVII^e siècle* dont nous avons parlé plus haut, grand répertoire de faits et d'idées? Il semblerait qu'il n'eût ici qu'à résumer son grand ouvrage, en se tenant aux faits qui intéressent la ville de Strasbourg ; mais il ajoute des faits nouveaux à ceux que nous connaissions déjà par lui. Le récit devient très serré et par endroits pathétique et angoissant, soit qu'il nous montre toutes les misères que la guerre de Trente ans causa à Strasbourg, soit qu'il défende le magistrat de Strasbourg contre le reproche d'avoir livré la ville à Louis XIV et d'avoir trahi. En réalité, après la signature des traités de Westphalie, la réunion de la ville à la France était inévitable. La conduite du jurisconsulte de Strasbourg, Marc Otton, au congrès de Munster fut maladroite. Il exigea que le nom de Strasbourg figurât dans le fameux article 89 du pacte de Munster : *Teneatur*, qui garantissait l'immédiateté envers l'Empire à un certain nombre de princes et abbés alsaciens et aux villes de la Décapole ; on l'y introduisit après coup au moyen d'une incidente — *cum civitate Argen-*

Digitized by Google

tinensi — et, quand l'immédiateté fut enlevée, en 1673, aux dix villes et, en 1680, aux seigneurs cités dans l'article, les liens entre l'Empire et Strasbourg devaient être brisés. Strasbourg se résigna à devenir française. Et c'est cette phrase qui rend véritablement les sentiments de ses habitants. Les historiens qui nous montrent l'Alsace ou Strasbourg se jetant en 1648 dans les bras de la France, attendant les Français comme le Messie, rendent mauvais service à notre cause, puisque, en prenant pour bonne monnaie des phrases de dévouement tirées de suppliques adressées à la cour, ils faussent l'histoire. Puis, au début, Louis XIV suivit à l'égard des Strasbourgeois une déplorable politique; sans doute, il eut raison de rendre aux catholiques sur le territoire de la république la liberté de culte qui leur faisait défaut; on ne saurait le blâmer de leur avoir restitué la cathédrale qui avait été bâtie pour les pompes du culte romain, quoique cette restitution irritât profondément les protestants; mais il eut le tort de chercher à faire des Strasbourgeois non pas des Français, mais des catholiques; de favoriser les conversions par tous les moyens; de vouloir peser sur la conscience d'un Dominique Dietrich, dans l'espoir que son abjuration entraînerait celle de la ville. M. Reuss l'avait montré dès 1886 dans son volume : *Louis XIV et l'église protestante de Strasbourg;* il y revient ici avec une éloquence contenue, mais réelle.

Les habitants de Strasbourg n'étaient pas français de cœur au XVII^e^ siècle, ils le sont devenus au XVIII^e^; ils ont été gagnés par le charme de la civilisation française, la beauté de son art, l'agrément de la vie de société, et aussi parce que la fusion s'est faite entre l'élément local et celui venu de l'intérieur, parce que, grâce aux idées répandues par les philosophes, la tolérance religieuse s'est répandue. La Révolution de 1789 devait sceller cette union. Or, M. Reuss travaille depuis de longues années à l'histoire de la Révolution en Alsace; il en a compulsé sur place tous les documents et déjà il nous a donné sa *Cathédrale de Strasbourg sous la Révolution* et d'excellents articles sur l'église protestante d'Alsace et sur l'instruction publique en Alsace sous la Révolution. A ce moment même vient de paraître le premier volume d'un remarquable ouvrage : *la Constitution civile du clergé et la crise religieuse en Alsace, 1790-1795*[1], et nous pensons bien qu'il nous donnera une *Alsace sous la Révolution* comme pendant à *l'Alsace au XVII^e^ siècle.* De cette étude d'ensemble, il n'a eu qu'à détacher les événements qui ont eu Strasbourg pour théâtre, et l'on devine l'intérêt poignant qu'offrent ces pages. Pour l'étude du XIX^e^ siècle, les *Souvenirs* d'Aufschlager qu'il a jadis édités lui ont servi à montrer ce que pensait un excellent bourgeois de Strasbourg à l'époque du Consulat, du premier Empire, de la Restauration, et, pour les périodes suivantes, il a entendu les récits des générations qu'il

1. Forme le 7^e^ fascicule des « Publications de la Faculté des lettres de l'Université de Strasbourg ».

Digitized by Google

a connues; bientôt lui-même est témoin oculaire; il a été enfermé à Strasbourg où il a fait avec vaillance son devoir pendant le bombardement de 1870; il raconte, d'après les notes prises sur le moment, l'incendie du Temple-Neuf et la destruction de la bibliothèque, l'arrivée des Suisses le 11 septembre, la capitulation du 27. Et il termine par le récit de l'enterrement à Strasbourg, le 8 mars 1871, du maire Émile Küss, mort à Bordeaux le 1er mars, de l'abandon de l'Alsace par la France. « Je n'ai pas eu le courage, dit-il dans sa préface, de raconter l'histoire des cinquante années qui se sont écoulées depuis le traité de Francfort et qui ont apporté à ma ville natale tant de changements profonds et ont modifié d'une façon si marquée sa physionomie matérielle et morale. » Mais qui saurait mieux nous exposer ces changements que M. Reuss, qui en a été le témoin, qui a montré de façon humoristique le développement nouveau de la cité dans son livre : *Vieux noms et rues nouvelles de Strasbourg?* A son *Histoire d'Alsace*, il a ajouté, pendant la guerre, un chapitre sur l'Alsace de 1871 à 1917; nous désirons vivement que la nouvelle édition de l'histoire de Strasbourg s'accroisse d'un chapitre analogue. Non, le récit ne peut s'arrêter sur la tristesse de mars 1871; il doit se terminer à l'entrée triomphale des troupes françaises, le 22 novembre 1918. C'est à cette date que sonnera haut et clair le cri de : Vive la France à jamais, que M. Reuss a mis à la fin de sa conclusion.

M. Reuss travaille à l'histoire de notre Alsace depuis près de soixante ans et nous ne saurions assez dire notre respectueuse admiration pour tant de beaux ouvrages et pour un labeur si soutenu, si opiniâtre. Cette histoire de Strasbourg si belle, si lumineuse, et que nous ne pouvons assez recommander, ne sera point son dernier ouvrage. D'autres études, comme nous l'avons indiqué, sont sur le chantier et la verte vieillesse de M. Reuss les mènera à bonne fin[1].

Chr. PFISTER.

1. Il y a très peu d'erreurs à relever dans ces 430 pages compactes. P. 9, Ermold Nigellus est appelé à tort abbé d'Aniane; l'abbé d'Aniane de cette époque était Benoît, qui fut aussi préposé au monastère alsacien de Marmoutier. P. 47, *in fine*, lire Avignon au lieu de *Rome*.

Digitized by Google

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

Histoire générale. — William A. MASON. *A History of the art of Writing* (New-York, The Macmillan Company, 1920, in-8°, 502 p.). — Traité commode et copieusement illustré de l'histoire de l'écriture depuis ses plus lointaines origines jusqu'à nos jours. L'auteur passe en revue, dans un ordre voisin de l'ordre logique, c'est-à-dire de l'ordre des phases de l'évolution de l'écriture (marques mnémoniques, pictographie, écriture idéographique, écriture phonétique), tous les systèmes graphiques connus. C'est donc une suite de dissertations sur la pictographie des Indiens de l'Amérique du Nord et des anciens Mexicains, les hiéroglyphes de Polynésie, les idéogrammes chinois, les hiéroglyphes de l'ancienne Égypte, l'écriture cunéiforme des Assyriens, l'énigmatique écriture des inscriptions de la vallée de l'Oronte, attribuées aux anciens Hittites. On en vient enfin à l'alphabet des Phéniciens et à ses dérivés : le grec et le latin. Tout ceci n'est, en réalité, qu'un semblant de synthèse, une juxtaposition de chapitres. Encore chacun de ces chapitres ne donne-t-il pas, comme on pourrait l'attendre, le dernier état de la question traitée. Dans la bibliographie, si bizarrement disposée, qui termine le volume, c'est à peine si, parmi les titres anglais, sont mentionnés quelques ouvrages fondamentaux français ou allemands — presque toujours incorrectement, d'ailleurs.

Évidemment, M. Mason n'a guère utilisé que les travaux des érudits de langue anglaise. Tel chapitre sur les runes et l'écriture ogamique, écrit d'après le seul Taylor et dans l'ignorance des travaux de Wimmer, de Zimmer, paraît étrangement arriéré. Et que dire de celui qui est consacré à l'*écriture au moyen âge*, dont le désordre et les trop nombreuses erreurs s'expliquent d'autant moins qu'on trouve facilement, aujourd'hui, dans toutes les bibliothèques, des *Manuels de paléographie* en toutes langues, où le sujet se trouve généralement réduit à sa plus claire et à sa plus précise expression. Tel quel, l'ouvrage ne s'adresse certainement pas aux érudits. Le grand public y pourra trouver de quoi satisfaire sa curiosité et ne le consultera pas sans profit, à condition pourtant de ne le point considérer comme un exposé de la plus récente doctrine, ce qu'il n'est pas. — A. DE BOÜARD.

— Reginald Lane POOLE. *Illustrations of the history of medieval thought and learning* (Londres, Society for promoting christian knowledge, 1920, in-8°, XIII-327 p.; prix : 17 sh. 6 d.). — C'est avec un vif intérêt qu'on relira, dans une nouvelle édition, les « Éclaircissements » de M. Poole sur les idées théologiques et politiques du

Digitized by Google

moyen âge. Publié pour la première fois en 1884, son livre était depuis longtemps épuisé. L'auteur doit être remercié de nous le rendre avec quelques additions bibliographiques qui le rajeunissent sans d'ailleurs rien changer, ou presque rien, à la rédaction primitive. Nous nous contenterons de rappeler les sujets traités par l'auteur : après un rapide tableau de l'enseignement laïque et ecclésiastique jusque vers le IXe siècle, M. Poole étudie Claude de Turin et Agobard de Lyon, Jean Scot l'Irlandais, l'école de Chartres au temps de Guillaume de Conches et de Gilbert de La Porée, Abélard et le procès de ce même Gilbert, Jean de Salisbury, les théories politiques du XIIe et du XIIIe siècle, l'opposition faite par Pierre du Bois, Marsile de Padoue, Guillaume d'Ockham aux prétentions de la papauté à dominer le monde temporel, la conception de la souveraineté par Wycliffe. On retiendra surtout la pénétrante dissertation sur le *Polycraticus* de Jean de Salisbury. Ch. B.

— *Wissenschaftliche Forschungsberichte*, herausgegeben von Prof. Karl Hönn; fasc. 7 : Karl HAMPE, *Mittelalterliche Geschichte* (Gotha, F.-A. Perthes, 1922, in-8°, VIII-150 p.; prix : 20 marks). — Ce compte-rendu d'ensemble des principales publications faites tant en Allemagne que hors d'Allemagne de 1914 à 1919 touchant l'histoire du moyen âge n'est pas une simple énumération de titres. C'est une œuvre souvent très personnelle et très pleine d'idées. Grâce à une disposition typographique avantageuse, on a pu y faire entrer beaucoup plus de matière que le total de pages ne le donnerait à penser, et M. Hampe a pu ainsi s'arrêter d'une façon suffisante sur toutes les études importantes parues depuis le début de la guerre, en résumer les données essentielles et indiquer sommairement son propre point de vue. Ajoutons qu'il s'est efforcé et a réussi, somme toute, à ne parler qu'en historien, sans préjugé national, des travaux publiés à l'étranger. Ce n'est pas un des moindres mérites de cette utile et substantielle brochure. L. HALPHEN.

— *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, publié sous la direction de dom Fernand CABROL et de dom Henri LECLERCQ (Paris, Letouzey et Ané, 1922, fasc. 45-46 et 47-48). — Ces deux fascicules sont encore l'œuvre à peu près exclusive de dom Leclercq, auquel on doit, pour ne citer que les plus importants, les articles suivants : Encens et Encensoir, Enchantement (avec une inscription grecque de Beyrouth de 120 lignes, gravée sur une feuille d'argent); Envermeu (avec une minutieuse description des objets trouvés dans le cimetière antique de cette localité; 38 colonnes); Éphèse (son histoire aux temps apostoliques, ses monuments, avec une carte du territoire d'Éphèse); Épiscopat (36 colonnes); Ère, Espagne (232 colonnes); Étheria (nom d'une grande dame espagnole, une « sanctimonialis », qui écrivit le récit d'un voyage en Terre-Sainte, accompli probablement en 393. Ici, dom Leclercq a eu pour collaborateur feu dom Fero-

Digitized by Google

tin); Éthiopie, Étienne (sa vie, son martyre et sa sépulture); Eucharistie, Eusèbe de Césarée (28 colonnes); Évangéliaire (couverture de l'évangéliaire de Monza reproduite en couleurs); Évangélistes (page en couleurs reproduisant saint Marc, d'après l'évangéliaire de Lindisfarne); Évangiles (étudiés en tant que lectures liturgiques; c'est la contre-partie de l'article : Épître, qui a pour auteur G. Dodu; l'article ne remplit pas moins de 200 colonnes). Ajoutons l'article Épiclèse (terme de la langue liturgique ayant le sens d'appel ou de visite, plus tard d'invocation et de prière, dont l'auteur est dom Cabrol). On peut mesurer ainsi l'énorme travail exécuté par le célèbre bénédictin, la variété et la profondeur de son érudition. Ch. B.

— *Bibliographie d'ouvrages de droit, économique et politique, sociologie* (librairie de la « Société du Recueil Sirey », novembre 1921, in-8°, 118 p.). — Pour être un simple catalogue de libraire (Léon Tenin, rue Soufflot), cette bibliographie n'en rendra pas moins des services. La table alphabétique par ordre des matières sera particulièrement appréciée des chercheurs.

Antiquité. — Piete HERFST. *Le travail de la femme dans la Grèce ancienne.* Thèse de doctorat de l'Université d'Utrecht (Utrecht, 1922, 122 p.). — Le travail de M. Herfst est d'un grand intérêt, et nous devons savoir gré à l'auteur de l'avoir écrit en français pour le rendre accessible à un plus grand nombre de lecteurs. Sauf les occupations de la femme dans les offices religieux, il fait rentrer dans la sphère de son sujet les autres espèces de travail. Pourtant il ne parle pas des servantes en général, et l'on se demande pourquoi, puisqu'il ne néglige pas les nourrices ni les servantes préposées spécialement aux soins de la toilette. La question est étudiée sous toutes les formes : importance du travail de la femme, position sociale de la femme qui travaille, causes et motifs qui portent les femmes à prendre un métier, les idées sur le travail de la femme.

Quelques lacunes sont à signaler. Une des principales sources à consulter, c'est la série des inscriptions gravées sur les bases des phiales d'argent dédiées par les affranchies. Mais M. Herfst ne semble connaître que les inscriptions publiées dans le tome II du *Corpus;* ni dans le corps de l'ouvrage ni dans l'*Index locorum*, il ne cite celles qui ont été éditées par Marcus N. Tod dans l'*Annual of the British School at Athens*, t. VIII (1901-1902). Aussi ne tire-t-il pas de ce genre de documents tout le parti qu'il en pouvait tirer. Par exemple, à la p. 86, il ne connaît, à propos des nourrices, que des *tituli sepulcrales*, quand il pouvait mentionner encore deux phiales d'affranchissement; à la p. 84, il compte dans les inscriptions des phiales une vingtaine de tisseuses, quand on peut en compter aujourd'hui trente-cinq ou trente-six. Mais il est regrettable surtout que M. Herfst ait ignoré une inscription de Délos datée de 282 (*Inscr. gr.*, XI, II, n° 158, A, l. 37 et suiv.). Il est question là de deux femmes qui font le pain pour les

Digitized by Google

tailleurs de pierre employés par le temple. Ces femmes n'auraient pas seulement figuré p. 28, parmi les ἀρτοποιοί; elles auraient trouvé une place d'honneur p. 88 et suiv., où l'auteur examine la « position financière » des femmes qui travaillent. Car il n'y en a pas d'autres, à ma connaissance, excepté des hétaïres, dont le salaire nous soit indiqué par un texte. Il n'est pas brillant ce salaire. De mois en mois, pour convertir en pain deux médimnes neuf hémiectes trois chénices de froment, c'est-à-dire environ un hectolitre et demi, la boulangère reçoit 6 drachmes 3 oboles; pour un médimne dix hémiectes deux chénices, c'est-à-dire environ un hectolitre, elle touche tantôt 3 drachmes 5 oboles 2/12, tantôt 4 drachmes.

Nous tenons à dire, en finissant, que ces légères critiques n'enlèvent rien au mérite d'un auteur qui a étudié pour la première fois une question difficile et l'a traitée dans toute sa complexité. — G. Glotz.

— P. Cloché. *Les naopes de Delphes et la création du collège des tamiai* (*Bulletin de correspondance hellénique*, 1920). — Dans cet article, M. Cloché s'attache à montrer la répercussion de la création des tamiai (339) sur la composition du collège des naopes. Il montre que le personnel thessalien et delphien est resté le même avant et après 339, tandis que le personnel athénien, spartiate, argien, etc., a changé dans l'ensemble, et il explique pourquoi. La démonstration serait plus complète si les listes, pour les années 344 et suivantes, présentaient moins de lacunes : telle quelle, elle est satisfaisante.

Belgique. — Brand Whitlock. *La Belgique sous l'occupation allemande.* Mémoires du ministre d'Amérique à Bruxelles. Traduit de l'anglais (Paris, Berger-Levrault, 1922, 460 p.; prix : 15 fr.). — Écrits au Havre aussitôt après l'entrée en guerre des États-Unis et publiés à Londres, New-York, Copenhague, etc., ces souvenirs ajoutent beaucoup de détails vivants à ce que l'on savait déjà de l'occupation allemande; ils renseignent notamment sur la formation et l'activité de la « Commission of relief for Belgium », dont l'ambassadeur d'Amérique fut, avec celui d'Espagne, le principal agent. Cette traduction, la première qui ait paru chez nous, est dédiée au roi des Belges; elle est à peu près impeccable. D'ailleurs le récit a l'allure et provoque l'intérêt d'un roman, ce qui n'est qu'un éloge conditionnel; car, pour raconter des choses hideuses, des faits affreux, le ton badin et mondain, le désir trop apparent de plaire n'eussent guère été de mise.

Voici les passages du livre qui nous ont particulièrement frappé : p. 44, la belle attitude du gouvernement et de la population belges vis-à-vis des rapatriés allemands, alors que leur sol était déjà envahi et ravagé. — P. 64 et suiv., entrée des Allemands à Bruxelles. — P. 79, impression produite par les récits des réfugiés : « On était frappé de leur manque de colère...; je les entendais rarement exprimer leur haine ou leur désir de vengeance; ils ne les appelaient pas même

Digitized by Google

« boches », n'entraient pas dans ces fureurs que j'ai observées chez des gens en sécurité dans de luxueux salons. Aucun n'adoptait la manière tragique; il n'y avait parmi eux ni héros ni comédiens... Au cœur même de la tragédie, l'homme est simple et naturel; il ne donne pas de représentation. » Cette remarque a une grande valeur psychologique. — P. 99 : « Il manque un mot pour désigner l'action la plus basse qui suivit toutes les autres... Le pire fut que les agresseurs essayèrent de justifier leur action en souillant la réputation de leur victime. » Ce fut là déjà, on se le rappelle, le mot courageux de Charles Spitteler dans sa fameuse conférence de décembre 1914 en Suisse alémannique. — P. 116 : « La guerre devait nous mettre face à face avec les faits élémentaires de l'existence. La vieille prière (Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien) allait prendre toute sa signification. » — P. 181, exemple typique de la justice allemande : le procès du comte et de la comtesse de Mérode. — P. 218, note comique au milieu du tragique : l'interrogatoire de M^me^ Carton de Wiart. — P. 221, note romanesque : le voyage du remorqueur *Atlas V.* — P. 272, exécution de miss Cavell. — P. 325, la dernière ligne donne une pensée profonde, rarement exprimée : même victorieuse, l'Allemagne se serait détruite elle-même; la grandeur même de son succès aurait provoqué son effondrement. — Enfin, p. 351, l'auteur prévoit ce dont peu de personnes se rendaient compte : que nous ne pourrions reprendre, après la guerre, la vie au point où nous l'avions laissée. « La vie change, et ce qu'elle fut une fois, elle ne peut le redevenir. »

L'on voit que ce livre fournirait un beau recueil de morceaux choisis; s'il renferme des longueurs et si toutes ses parties ne sont pas d'un intérêt égal, quelques-unes sont remarquables; cela suffit à donner à l'ouvrage une valeur durable et documentaire. Th. SCH.

— Charles DE LANNOY. *L'alimentation de la Belgique par le Comité national*, novembre 1914 à novembre 1918 (Bruxelles, Office de publicité, 36, rue Neuve, 1922, XII-422 p.). — Professeur de droit à l'Université de Gand, auteur de l'*Organisation coloniale belge* et (en collaboration avec M. Van der Linden) d'une *Histoire de l'expansion coloniale des peuples européens*, sans parler de son étude, déjà plus vieille, sur l'*Angola* (1895), M. de Lannoy a voulu compléter le Rapport général du Comité de secours et d'alimentation et le tableau d'ensemble de l'*Œuvre du Comité national pendant la guerre*, tracé dès 1920 par M. Henry, secrétaire général de ce Comité. Pour « sauver de l'oubli » ce que ces deux ouvrages ne disent pas, « il s'est efforcé de décrire... quel fut le programme du Comité en matière alimentaire et dans quelle mesure il l'a réalisé ». S'il n'a pas été plus complet encore, c'est parce que la « Commission for relief in Belgium », fondée dès octobre 1914 par les soins des ambassadeurs des États-Unis et d'Espagne à Bruxelles, « n'a publié jusqu'ici que des

Digitized by Google

relevés financiers » et « n'a rien fait connaître de ses relations avec le Comité », qui, d'autre part, par peur des Allemands, n'a mis aux archives qu'une partie de ses rapports, de sorte « que les motifs de beaucoup de décisions restent imparfaitement connus » et que, notamment, « on ne peut se rendre compte d'une manière exacte de la façon dont les instructions du Comité ont été mises à exécution ».

Tandis que la « Commission for relief » ne comprenait que peu de membres, la plupart américains (M. Brand Whitlock en décrit avec soin la formation dans son livre que nous venons d'analyser), le Comité eut besoin de milliers de collaborateurs pour ravitailler le pays entier. Ses comités provinciaux jouirent forcément d'une large autonomie, et quelques-uns d'entre eux seulement ont dressé leur rapport. Ils tinrent leur première réunion le 29 octobre 1914 et le Comité commença ses opérations le 5 novembre.

Quel plan permit à l'auteur d'embrasser sa vaste matière? Voici les principaux jalons qui guident la marche de son récit : territoire à ravitailler (Maubeuge du 26 novembre 1914 à octobre 1916, aussi longtemps que cette ville fit administrativement partie de la Belgique; Fumay et Givet de fin 1914 au 15 janvier 1918, jour où ce couloir, peuplé de nombreux Belges, fut rattaché à son tour au territoire français occupé), conditions juridiques d'existence, sources d'approvisionnement, modes d'acquisition, organisation des services, ressources alimentaires, systèmes de répartition, rationnement, remise des denrées au consommateur; ravitaillement dans les zones des étapes et de la frontière, des étrangers, pensions, prisons, ambulants, bateliers, évacués. Plus six annexes documentaires. — M. de Lannoy a fait œuvre très utile, puisque les archives du Comité sont déjà en partie détruites; les historiens futurs lui en sauront grand gré. — Th. Sch.

États-Unis. — Otto H. Kahn. *Les États-Unis et les grands problèmes financiers.* Traduit de l'anglais par Louis Thomas, avec une préface de J. H. Thomas et une introduction du traducteur (Paris, Perrin, 1922, 1 vol., xxiii-311 p.). — Il n'y a qu'une simple homonymie entre le distingué traducteur et introducteur de ce livre, d'une part, et, de l'autre, le député travailliste anglais, vice-président de l'Union nationale des cheminots britanniques, qui en a rédigé la préface. Quant à l'auteur, il est bien connu comme un des principaux financiers de New-York et capitalistes des États-Unis. Par son attitude aussi pendant la guerre : né de parents allemands, forcé de choisir entre son pays d'origine et sa conscience, M. Otto Kahn n'a pas hésité, et il est venu à la cause française, non pas, comme tant d'autres, très tard sinon trop tard, en 1917, mais dès 1914, dès la déclaration de guerre et dès l'invasion belge, où la certitude du droit violé l'orienta. Il a rendu à l'Entente les plus éminents services, et son livre : *le Droit au-dessus de la race*, attesta avec éclat la sincérité de ses convictions.

Mais, depuis 1918, les choses ont, on le sait, singulièrement changé

Digitized by Google

outre-Atlantique, et le règlement de la paix est aussi insoluble que l'a été longtemps celui de la guerre. A cet égard, le livre de M. Kahn est d'autant plus intéressant qu'il a toujours eu le sentiment que cette paix était manquée; elle ne tient pas « les engagements pris ». Et pourtant il ne peut s'agir, pour les nations victorieuses, d'abuser de leur force. M. Kahn ne veut pas être accusé de faiblesse ou de générosité vis-à-vis de l'Allemagne (encore que ce ne soit pas à l'Allemagne en tant que nation qu'il en ait, mais au militarisme qui l'a pervertie) : il ne se place qu'au point de vue du bon sens et de la justice. La longue et lente convalescence du monde ne peut être assurée que par une paix impartiale, « impliquant des garanties réelles contre le retour de l'agression, mais inspirée de l'esprit qui animait les peuples libres de la terre quand ils entrèrent dans le conflit ».

En vue de cette paix, il étudie donc quelques-uns des grands problèmes financiers de l'heure. Il n'y a peut-être pas un lien très étroit entre les articles de revues que juxtapose ce livre. Citons les plus suggestives : *Haute finance* (p. 1 à 29) et la *Bourse de New-York* (p. 30 à 50) ne sont, en dépit de certaines critiques habilement dosées, qu'une apologie de la banque américaine et de Wall Street. Deux années de mauvais impôts et leurs conséquences (p. 51 à 106) attestent clairement qu'aux yeux de ce capitaliste pourtant éclairé l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les successions et l'impôt sur les bénéfices en excès sont tous condamnables; ils risquent de « décourager le capital » et d' « interdire l'économie » et, en compensation, ne brisent pas même « le cercle vicieux de la vie chère et des hauts salaires ». Il y a un bon portrait d'*Un grand financier américain*, Edward Harriman (mort en 1909), le roi de l'Union Pacific (p. 219 à 269), type très en relief de « self made man », et un autre de Roosevelt (p. 270 à 275), où l'auteur croit devoir « disculper » l'homme d'État républicain d'avoir été l'ennemi des « hommes d'affaires ». Le livre se clôt par des *Impressions d'Europe* assez pessimistes : les auteurs du traité de Versailles apparaissent ici comme des « iconoclastes », dont l' « arbitraire impétueux », « dépassant les règles et les mesures que les circonstances exigeaient », ont taillé au hasard à travers la carte des trois anciennes parties du monde, « sans s'occuper de la logique des développements de l'histoire et des siècles » : voilà au moins un reproche inattendu. Mais nul ne contestera cet autre que, depuis sa promulgation, leur texte a été un continuel objet de controverse et de modifications, où s'est absorbée l'énergie des différentes nations, au détriment souvent de leurs intérêts véritables. L'Europe, suivant M. Kahn, a moins souffert même des effets de la guerre que de ceux de la paix désastreuse de 1919 (p. 277 à 306). Il ne croit d'ailleurs pas que les nations occidentales soient vouées à la banqueroute, l'Angleterre surtout, qui a fait « le progrès le plus sérieux vers une réorganisation complète », malgré « la mauvaise volonté des ouvriers et la fréquence des guerres injustes »; il convient d'ailleurs que c'est elle

Digitized by Google

qui a retiré du traité de paix les avantages les plus appréciables. Quant à la France, elle travaille « ferme et bien plus qu'on ne le suppose généralement », et sa résurrection définitive ne fait tout de même pas de doute. Si, à ses yeux, elle manque d'une vue « objective » des choses, c'est qu'il est bien plus difficile aux Français, après tant de souffrances dues à l'Allemagne, d'avoir de celle-ci une opinion aussi froide que les autres peuples. M. O. Kahn espère que « le parti éclairé » fera prévaloir la certitude que, dans le propre intérêt de la France, ses relations avec l'Allemagne doivent s'améliorer, c'est-à-dire qu'il faudra donner à celle-ci « les moyens de vivre ». Mais la fragilité de son système hypothétique ne lui échappe pas, car il ajoute : « A la condition évidente que l'Allemagne témoignera d'un esprit approprié et agira en conséquence..., loyalement. » Quant à l'Italie, elle est profondément mécontente, parce qu'on a manqué « de considération » pour ses besoins et ses intérêts dans les négociations de Paris... En somme, toute cette partie critique n'offre, on le voit, aucune compensation constructive, et l'éminent financier américain se garde bien de présenter un système de réorganisation européenne aux lieu et place de celui de 1919, pour lequel il est si dur. La France ne trouvera dans son livre qu'un encouragement bénévole : à elle de rebâtir toute seule sa maison. Roger LÉVY-GUÉNOT.

France. — *Le Roman de la rose*, par GUILLAUME DE LORRIS et JEAN DE MEUN, publié d'après les manuscrits par Ernest LANGLOIS. Tome III (Paris, Champion. Société des anciens textes français, 1921). — Ce tome III contient la fin du poème et les notes; le principal intérêt de ces notes est de nous donner les sources latines du poème : Juvénal, Claudien, Boèce, mais surtout Ovide, et puis le code de Justinien, le *Tractatus de periculis novissimorum temporum* de Guillaume de Saint-Amour qui fut condamné par le pape en 1256, souvent recopié au moyen âge, imprimé de bonne heure et qui fut condamné de nouveau pour un arrêt du Conseil privé du roi en 1633, etc.

— Jérôme et Jean THARAUD. *La tragédie de Ravaillac* (Paris, Plon, s. d. [1922], in-8°, v-270 p.). — On n'attendait pas des frères Tharaud une étude critique sur la vie de Ravaillac et sur l'assassinat de Henri IV; mais personne ne sera surpris de constater que l'étude des témoignages contemporains leur ait fourni les éléments d'un essai psychologique intéressant pour les historiens de profession. Ravaillac eut-il des complices? Il s'en est toujours défendu et les frères Tharaud admettent qu'il fut sincère. C'était un solitaire, un fanatique, persuadé que Henri IV méditait la ruine des catholiques et qu'il allait mettre sa personne et son armée au service de la cause protestante. Cette opinion est exposée avec un art délicat et nuancé qui ne doit rien à la fiction. C'est une véritable page d'histoire écrite par des romanciers de talent. Ch. B.

Digitized by Google

— Gaston ESNAULT. *La vie et les œuvres comiques de Claude-Marie Le Laë.* Édition critique d'après les manuscrits autographes inédits; commentaire et traduction (Paris, Champion, 1921, in-8°, 292 p. *La Bretagne et les pays celtiques*, série in-8°, XV). — Claude-Marie Le Laë est un poète breton de Lannilis, près de Brest, qui vécut dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle (1745-1791); il écrivit, en français et en breton, des poèmes satiriques, parfois agréablement tournés, tout pénétrés par l'influence de Boileau et de Voltaire, et où il notait, avec une malice paysanne, quelques traits de la société de campagnards, d'ecclésiastiques et de petits bourgeois parmi lesquels il passa son enfance et sa jeunesse. De ces poèmes, jusqu'à présent inédits pour la plus grande part ou mal imprimés, M. G. Esnault en publie trois, à savoir deux en français : *les Trois bretons* et *l'Ouessantide;* un en breton : *la Burlesque oraison funèbre de Michel Morin.* Le texte breton de Le Laë est accompagné d'une adaptation en orthographe de notre époque et d'une traduction française que M. Esnault a voulu composer en une langue « peuple et vieille France », pleine de mots empruntés aux patois gallos et angevins; exercice méritoire sans doute, mais qui n'est certes pas ce que les philologues apprécieront le plus dans ce volume. La vie du personnage est racontée avec autant de détails que possible et intéressera les historiens qui s'occupent de l'enseignement en France dans les derniers temps de l'ancien régime. H. WAQUET.

— Ernest MARTINENCHE. *Histoire de l'influence espagnole sur la littérature française. L'Espagne et le romantisme français* (Paris, Hachette, 1922, 256 p.). — Cet ouvrage est dédié aux professeurs de philosophie et lettres de l'Université de Buenos-Ayres qui avaient demandé à leur collègue un cours de littérature comparée. Il comprend les divisions suivantes : l'Espagne et le romantisme français ; comment les romantiques français ont connu l'Espagne; la première imitation lyrique de l'Espagne; l'Espagne dans le théâtre romantique; l'Espagne et le mélodrame romantique; l'Espagne dans la poésie lyrique et dans la poésie épique de la seconde période du romantisme en France. Il est un peu surprenant que M. Martinenche n'ait pas cité l'article de M. Le Gentil dans le *Bulletin hispanique*, t. I, p. 149-195, intitulé : *Victor Hugo et la littérature espagnole* (1899), ni l'édition de la *Légende des siècles* de M. Paul Berret (*Grands écrivains de la France*, 2[e] série. Paris, 1920), auxquels il a fait pas mal d'emprunts. Çà et là, il y a des inadvertances ou des hypothèses assez risquées. Page 65, il écrit : « Le plus plaisant de ces contresens se rencontre dans l'original qui inspirera la *Romance mauresque* des *Orientales*. Abel [Hugo] traduit : Con la gran siesta que hace par : Au milieu du tumulte que la chasse cause. M. Gaston Paris (dans un article de la *Revue d'histoire littéraire de la France* de 1899) n'arrive point à s'expliquer cette erreur. Je crois que la solution de ce petit problème est bien simple. Abel Hugo a confondu les deux mots espa-

Digitized by Google

gnols siesta et susto ». Non, il n'y a aucune vraisemblance qu'Abel ait confondu des mots aussi dissemblables que « siesta » et « susto ». — Page 71 : « On trouve dans *Bug Jargal* « son venidos » (au lieu de « han venido ») et « escuchate » (au lieu de « escuchad »). Emprunt à M. Le Gentil (*Bulletin hispanique*, t. I, p. 151). — Page 73 : « Il est enfin des épigraphes qui ne peuvent guère se justifier que par la souveraine beauté de l'inutile. La plus belle ornera une pièce des *Feuilles d'automne*, datée de mai 1830. Elle mettra le nom de Goya au bas de cette forte pensée : Buen viaje (bon voyage). » M. Martinenche ne sait pas que c'est un des *Caprichos* de Goya (*Brujas volando de noche*); voy. La Viñaza, *Goya su tiempo, su vida, sus obras* (Madrid, 1887, p. 352). — Page 75 : « Deux pièces des *Orientales* se rattachent au *Romancero*. Une note de l'auteur nous indique à quelles sources il a puisé l'inspiration de la *Bataille perdue*. C'est d'abord l'admirable romance espagnole *Rodrigo en el campo de batalla*. Le titre que Victor Hugo lui donne se rencontrait-il en quelque recueil espagnol? Il est plus probable qu'il l'a forgé lui-même d'après la traduction de son frère Abel, qui n'est d'ailleurs pas complète. L'original est une romance très répandue dont nous avons plusieurs formes. » Et en note : « Toutes ces formes sont d'origine savante. Une d'entre elles est même assez fortement italianisée, puisqu'on y rencontre le mot *cualque*. » Les romances du *Romancero general* de Duran, nos 601, 603, 605, ont comme titre : « La perdida de España por Rodrigo », « Rodrigo llora la perdida de su reino », « Lamento sobre la per dida de España ». Il est plus que probable que Victor Hugo s'est inspiré de ces titres. La traduction d'Abel est d'ailleurs *très complète*, puisque les derniers vers qui y figurent sont : « O mort! que ne viens-tu retirer de mon corps une âme misérable : ce service mériterait ma reconnaissance! » (*Romances historiques*, p. 12). — M. Martinenche a emprunté à Duran (note sur la romance no 598) une note sur « l'origine savante » : « *Cualque*, es un italianismo que indica ser el romance de fines del siglo XVI o principos del XVII. En tiempo de Cervantes ya empezavan los italianismos de esta clase, y como se ve por *El Quijote*, se hallaban admitidos en el lenguaje vulgar, porque los introdujeron los soldados que volvian de las guerras de Italia. » C'est une erreur, d'ailleurs, *cualque* ou *qualque* appartenait à la langue ancienne; voy. le *Diccionario de autoridades*. M. Martinenche emprunte aussi à Duran (note sur la romance 599) les vers cités par Cervantes (*Don Quijote*, II, XXVI), tirés de la romance *Las huestes del rey Rodrigo*. — « On peut retrouver cette image dans Shakespeare » (p. 79). Ceci est un emprunt à Paul Levin (*Revue d'histoire littéraire de la France*, 8e année, p. 327). — « *Ferrer* est la forme ancienne de *herrero* » (p. 206). Non, *ferrer* est catalan.

— Comte DE FRANQUEVILLE. *Souvenirs*, 1840-1919 (Paris, Drivond [1922], in-8o, v-256 p.). — Le comte de Franqueville avait, depuis l'âge de seize ans, noté sur un journal les faits qu'il jugeait pouvoir intéres-

Digitized by Google

ser ses enfants sur sa vie et celle de ses parents; dans ses derniers temps, il se mit à rédiger ses souvenirs à l'aide de ses notes journalières et servi par une mémoire qui lui fut toujours fidèle. Ils viennent d'être édités par sa veuve, Mme la comtesse de Franqueville, née Ronseray. Les enfants et les petits-enfants du comte y trouveront beaucoup de faits touchants, édifiants même, car le comte, catholique d'autant plus zélé qu'il n'avait reçu d'abord aucune instruction religieuse, énumère avec une évidente complaisance ses voyages à Rome et les grâces qu'il y reçut, les œuvres de propagande religieuse qu'il fonda ou soutint par son activité personnelle ou par son argent. L'historien n'y trouvera pas de témoignage important sur l'époque impériale, sinon peut-être quelques portraits rapidement brossés, mais pris sur le vif, par exemple ceux de Rouher, de Morny, du prince Napoléon, des princes d'Orléans, etc. Récit très rapide, un peu terre à terre, qui ressemble à ces anciens livres de raison où le père de famille ne cherchait pas à voir au delà de l'horizon assez fermé de son foyer. On y retrouvera du moins l'image d'un homme du monde et d'un homme de bien, administrateur remarquable et remarqué, auteur de livres que l'on consultera longtemps encore, par exemple sur les institutions anglaises, et qui est mort à quatre-vingts ans après avoir fourni une brillante carrière égale à son mérite. Ch. B.

— L. Testut. *La bastide de Béaumont en Périgord, 1272-1789;* étude historique et archéologique (Bordeaux, Féret, 1920, 2 vol. in-8°, IV-550 et 616 p.; prix : 50 fr.). — Consacrer près de 1,200 pages aux annales d'une petite ville du Périgord dont l'histoire générale ne saurait se préoccuper, cela paraît, à première vue, une gageure. Cependant, si l'on eût préféré voir condenser davantage la matière de cet ouvrage, on serait embarrassé d'y montrer ce qui est vraiment inutile. Autre surprise : l'auteur, qui est professeur d'anatomie à la Faculté de médecine de Lyon et associé national de l'Académie de médecine, ne semblait pas préparé pour entreprendre un ouvrage d'érudition fondé sur des recherches dans les archives; cependant, il s'est acquitté de son travail avec une conscience et une méthode qui, si l'on néglige de légères traces d'inexpérience professionnelle, lui vaudront l'estime des érudits. L'amour de sa ville natale l'a soutenu dans une tâche qui exige autre chose encore que de la curiosité et de la persévérance; il a montré qu'il est aussi capable d'analyser les institutions de Beaumont au moyen âge et aux temps modernes que de décrire jusque dans le plus menu détail l'église de sa paroisse (t. I, p. 299-484). D'abondantes illustrations et quelques bonnes cartes ajoutent à la documentation de l'ouvrage et forcent le lecteur à s'intéresser aux rues, places et maisons d'une localité qui conserve encore aujourd'hui des traces nombreuses de son caractère médiéval. Son histoire commence à l'année où Beaumont fut organisé en bastide par le roi d'Angleterre Édouard Ier. Chose curieuse, M. Testut hésite sur ce point. De la charte de fondation, il réédite le texte latin et il en com-

Digitized by Google

mente au long les articles (t. I, p. 485-514); à la fin, il a bien lu la date : « Donné par la main du vénérable Père l'évêque de Bath et Wells, notre chancelier, à Agen, le 25 novembre en la 15e année de notre règne » (p. 514), ce qui correspond exactement au 25 novembre 1286 (on a imprimé à tort, p. 486 : 15 novembre), la quinzième année d'Édouard Ier ayant commencé le 20 novembre. Puis au tome II, p. 2, M. Testut parle de cette même charte octroyée par Édouard Ier « en 1277, la 5e année de son règne ». Là, il s'est laissé tromper par M. Vigié (*les Bastides du Périgord*, 1907). A la page 30, note 2, de ce mémoire d'ailleurs très instructif, M. Vigié dit : « Les éditeurs des *Ordonnances* donnent par erreur [la date de] 1287, mais la 5e année du règne correspond à 1277 ». Il lui a échappé que le texte porte la 15e année du règne et non la 5e et l'on ne peut mettre en doute l'exactitude du chiffre 15, parce que l'évêque de Bath et Wells (Robert Burnel), chancelier, n'était pas en Gascogne 1277, tandis qu'il accompagna le roi pendant son séjour en Gascogne de 1286 à 1289 (voy. les *Rôles gascons*, t. III, p. XXX). Ch. B.

— P. GACHON. *Histoire de Languedoc* (Paris, Boivin, 1921, in-16, VII-288 p. et 16 pl. hors texte. Collection : « Les vieilles provinces de France » ; prix : 9 fr.). — C'est de toute l'ancienne province du Languedoc — du pays de Toulouse non moins que de la « Narbonnaise » — que M. Gachon s'est proposé de retracer l'histoire. Entreprise difficile, car cette province n'a jamais constitué ni une unité géographique ni même une très forte unité politique. M. Gachon s'est tiré souvent avec bonheur de cette difficulté, et il faut le louer des efforts qu'il a faits pour dégager de l'ensemble des données historiques celles qui peuvent le mieux expliquer la communauté de vie qui finit par s'établir — et pour de longues années — entre les « deux Languedocs ». Le plan est simple : une esquisse géographique; un chapitre sur la période antérieure à la conquête romaine; un autre sur la période romaine; puis l'invasion barbare et l'administration franque; le Languedoc féodal; l'hérésie albigeoise; la conquête et l'assimilation du Languedoc par les Capétiens et les Valois; les guerres de religion; le Languedoc sous la monarchie absolue; la Révolution; enfin le Languedoc depuis la disparition de la « province de Languedoc ». — Pour le détail, la tâche de M. Gachon était grandement facilitée par les travaux qu'a suscités de nos jours la réédition de l'œuvre des deux Bénédictins du XVIIIe siècle, dom Devic et dom Vaissete. Les pages consacrées au moyen âge demanderaient toutefois à être revues de très près.

L. HALPHEN.

— Léopold LIÈGE. *Histoire de Montmorillon* (Montmorillon, impr. A. Fontenaille, 1916, in-8°, VIII-481 p.; prix : 5 fr.). — Voici un bien gros volume pour une bien mince histoire. Mais M. l'abbé Liège l'a composé avec amour et s'est donné beaucoup de peine pour ne rien omettre de ce qui lui a paru devoir honorer le passé de sa petite

Digitized by Google

cité. Malheureusement, la science de M. Liège n'est pas à la hauteur de sa bonne volonté : il croit, naturellement, à l'apostolicité de l'église de Montmorillon, fondée par saint Martial, « disciple préféré de saint Pierre », fait séjourner les « Sarrasins » trois cents ans dans sa ville, voit dans tous les noms de la région des noms arabes encore imprégnés d'un joli « parfum oriental », nous fait des terreurs de l'an mille une peinture effroyable et, quand il en vient aux temps modernes, oublie trop fréquemment que le premier devoir de l'historien est l'impartialité. On eût aimé, en outre, pour l'époque contemporaine, un peu plus de détails et un sens plus juste des proportions. Un des derniers événements cités est l'inauguration de la statue de l' « illustre » général de Ladmirault, œuvre du « célèbre » sculpteur M. Octobre, qui nécessita une dépense « considérable » ... de 2,000 francs ! L. H.

— L.-G. WERNER. *Les villages disparus de la Haute-Alsace* (Mulhouse, impr. Bader et Cie, 1918-1921, 1 vol. in-8°, 252 p.). — Dans les Publications de la Société industrielle de Mulhouse, M. L.-G. Werner a publié des articles sur les villages disparus des six « cercles » de la Haute-Alsace, devenus sous-préfectures du département du Haut-Rhin, Mulhouse, Thann, Altkirch, Guebwiller, Ribeauvillé et Colmar. Dans chacun de ces cercles, il range ces villages par ordre alphabétique, cite les chartes ou les passages des chroniqueurs où ils sont mentionnés et donne sur eux tous les renseignements qu'il a trouvés. Ces villages sont très nombreux, tout près de 200, et la question a toujours préoccupé les historiens de l'Alsace depuis Schœpflin jusqu'au chanoine Straub. Sur eux, on raconte en général beaucoup de légendes et le peuple affirme qu'ils ont été détruits pendant la « guerre des Suédois ». En réalité, leur destruction est bien plus ancienne; quelques villages sur les bords du Rhin ont été emportés par des crues du fleuve, ainsi Butenheim et Sappenheim dans le cercle de Mulhouse; d'autres ont été démolis dans des guerres, incursions des « Anglais » à la fin du XIVe siècle ou des Armagnacs en 1439 et 1444, ou abandonnés à la suite d'épidémies. Souvent aussi, une commune importante s'est annexé les localités voisines; beaucoup de ces « villages » n'étaient que de petits hameaux dont les habitants ont cherché refuge dans le village le plus proche; la population s'est davantage groupée; elle est devenue, comme disent les sociologues, plus « grégaire ». Ne concluons donc pas de ces disparitions de localités à des cataclysmes; n'affirmons pas qu'au moyen âge ou à l'époque carolingienne les habitants de l'Alsace étaient plus nombreux qu'aujourd'hui. Une table générale de toutes les localités disparues placée à la fin du volume rend les recherches faciles dans les six fascicules dont se compose cet excellent répertoire. C. PF.

— Alfred UHRY. *Strasbourg, port français du Rhin* (Bruxelles, Goemaere, in-12, 42 p.; extrait de la « Revue économique internatio-

Digitized by Google

nale », mai 1922). — A ceux qui veulent connaître la question du port de Strasbourg, nous recommandons vivement la lecture de ce livre dont l'auteur est venu se renseigner sur place. Ils y apprendront l'histoire de l'établissement du port, de son développement, de l'essor nouveau donné au commerce fluvial; mais ils sauront aussi que souvent les Allemands ont sacrifié au duché de Bade les vrais intérêts alsaciens, qu'ils ont empêché la construction d'un canal longeant le fleuve de Strasbourg à Ludwigshafen, qu'ils ont favorisé le port de Kehl au détriment de celui de Strasbourg. Ils verront aussi ce que la France a fait depuis l'armistice pour développer le port alsacien, pour multiplier ses voies d'accès avec l'intérieur de la France, pour faire de la route Anvers-Strasbourg l'un des grands chemins du commerce mondial, pour créer une flotte française du Rhin. La France à Strasbourg saura prouver que l'esprit des grandes entreprises ne lui fait point défaut. C. Pf.

— Christian Pfister. *L'Université de Strasbourg* (extrait de la « Revue bleue », in-8°, 52 p.). — C'est le 5 février 1621 que l'empereur Ferdinand II dota Strasbourg d'une Université avec le pouvoir de créer « doctores, licenciatos, magistros, poetas laureatos » dans toutes les facultés et avec tous les privilèges accordés aux autres Universités; mais cette Université n'était que la transformation d'une école fondée par le magistrat de la ville en 1536, devenue Académie le 1er mai 1567, et qui n'avait pas cessé de se développer librement pendant tout le XVIe siècle. Avec un guide aussi éclairé que M. Pfister, nous assistons aux progrès de cette institution dont Strasbourg a d'autant plus raison d'être fière que c'est en très grande partie son œuvre propre. Née au moment où la réforme protestante triomphait dans la ville, elle conserva un caractère luthérien très accentué; aussi, après l'annexion de 1681, n'est-on pas surpris de voir le gouvernement royal lui opposer une concurrence en transportant à Strasbourg (1702) l'Académie de Molsheim, que dirigeaient les Jésuites; mais cette Université catholique ne fit que végéter à côté de sa puissante rivale, grande par les services qu'elle rendit pendant tout le XVIIIe siècle aux lettres et à la patrie française. La Révolution supprima l'autonomie de l'Université et, quand les Facultés furent organisées sous le premier Empire, elles ne furent plus que les organes du grand et pesant corps appelé l'Université de France. Le régime allemand rendit à Strasbourg son antique Université, mais sous quelle figure nouvelle! Inaugurée le 1er mai 1872, elle eut pour but essentiel de travailler à la germanisation de la province violemment séparée de la mère patrie; c'est d'ailleurs l'Alsace-Lorraine qui dut faire en très grande partie les frais des bâtiments construits pour loger les services multiples de la nouvelle Université. C'est donc en fait dans la propriété de ses immeubles que l'Alsace rentra en novembre 1918; elle y retrouvait d'ailleurs son esprit qui n'avait jamais abdiqué devant le vainqueur. Elle travaille aujourd'hui, mais en pleine indépendance intellectuelle, à reconstituer

Digitized by Google

l'unité nationale menacée par les quarante-six ans de compression allemande. Ch. B.

Grande-Bretagne. — *Early science in Oxford.* I. *Chemistry*, by P. T. GUNTHER (Londres, Humphrey Milford, 1921, in-8°, VI-91 p.; prix : 10 sh. 6 d.). — Ce livre, dont le fond échappe à notre compétence, est divisé en six chapitres : 1° Débuts de la chimie à partir de Roger Bacon ; 2° Premiers laboratoires (1645-1668) ; 3° Restauration et déclin momentané des études scientifiques à Oxford au XVIII^e siècle ; 4° Le premier laboratoire de chimie dans une Université (celui d'Elias Ashmole, 1685) ; 5°-6° De l'enseignement des sciences à Oxford au XVIII^e siècle et dans les premières années du XIX^e.

— Charles Sanford TERRY. *A short history of Scotland* (Cambridge, at the University Press, 1921, in-8°, XV-266 p.; prix : 8 sh.). — Nous avons déjà annoncé (*Rev. histor.*, t. CXXXV, p. 297) l'Histoire d'Écosse de M. Terry et nous en avons assez dit les mérites pour n'avoir pas à insister autrement sur un abrégé qui s'adresse uniquement aux enfants des écoles. Constatons seulement, non sans regret, que l'abrégé s'arrête aussi à l'année 1843. Les écoliers n'auraient-ils pas trouvé profit à savoir ce qui s'est passé chez eux pendant les soixante dernières années? Ch. B.

— John Alexander KELLY. *England and the Englishman in german literature of the eighteenth century* (New-York, Columbia University Press, 1921, in-8°, XVII-156 p.; prix : 1 d. 25 c.). — On trouvera dans cette brochure d'intéressants renseignements sur les idées que se firent les Allemands au XVIII^e siècle sur l'Angleterre, son organisation politique et religieuse, sa situation économique, sa culture littéraire et artistique, les mœurs, le caractère, les singularités des Anglais de toute classe. On y apprendra beaucoup. — Ch. B.

— William-Henri GUITON. *John Wesley; esquisse de sa vie et de son œuvre* (Neuilly-sur-Seine, Dépôt des publications méthodistes, in-32, 86 p.; prix : 1 fr. 50). — Brochure de propagande, par un pasteur qui connaît assez bien les textes, mais qui les a vus surtout à la lumière d'une *Vie de John Wesley*, par M. Matthieu Lelièvre (1868 ; 3^e édit., 1883). M. Lelièvre recommande dans sa préface la lecture de cet opuscule. Tous deux ont également raison dans les éloges qu'ils se renvoient l'un à l'autre.

— Sylvain BRIOLLAY. *L'Irlande insurgée* (Paris, Plon-Nourrit, in-8°, 136 p.; prix : 4 fr.; collection « Les problèmes d'aujourd'hui », publiés sous la direction de M. Alfred de Tarde). — Après une très rapide esquisse historique remontant à l'année 1607, l'auteur raconte le soulèvement des Orangistes contre le « Home rule » (1911-1914), puis celui des Républicains du Sinn Fein (Pâques 1917). Il étudie ensuite la psychologie du Sinn Fein, expose l'organisation insurrectionnelle de la République irlandaise, raconte la contre-offensive,

Digitized by Google

d'abord sournoise, puis de plus en plus exaspérée, de l'Angleterre et l'inexpiable guerre de représailles. Le dernier chapitre : « Calculs de probabilités », est aujourd'hui déjà périmé, puisqu'un traité est intervenu entre les belligérants et qu'il faudrait maintenant refaire des calculs si l'on voulait scruter l'avenir. Mais, dans cette brochure, tout est à lire. Ch. B.

— Dans un ouvrage dont le titre semble s'appliquer uniquement aux phénomènes de la vie politique dans l'Italie contemporaine (*Conflitti politici e riforme costituzionali*. Bari, Laterza, 1919, in-18, VII-271 p.), M. le sénateur Tommaso TITTONI a publié — entre autres études plus nettement d'actualité — un important travail sur les *Conflits entre les deux Chambres en Angleterre et la réforme de la Chambre des Lords*. Il commence à la crise britannique du XVII^e^ siècle, montre l'influence grandissante des Lords au XVIII^e^ siècle, tandis que la vie politique anglaise se restreint, si l'on peut dire, aux conflits entre la Couronne et les Communes, et expose la genèse lointaine de la solution de la crise qui a définitivement assis en Angleterre la prépondérance des Communes sur la Chambre des Lords par le *Parliament bill* de 1911. Pour ce travail, M. Tittoni a utilisé un grand nombre d'ouvrages anglais, si bien que, tout de seconde main qu'il est, il constitue une étude sérieuse d'une question importante. G. BN.

— *Public Record Office. Lists and Indexes*, n° XLVI (Londres, H. M. Stationary office, 1921, in-fol., 217 p.; prix : 1 l. 7 sh. 6 d.). — Ce tome XLVI des Inventaires sommaires publiés par l'administration des Archives se rapporte aux fonds suivants : Trésorerie, office du « Paymaster general », comptes de l'Échiquier et ministère du Commerce jusqu'à l'année 1837, année à partir de laquelle les Archives du royaume ne sont pas accessibles aux travailleurs. Le fonds de la Trésorerie est infiniment varié, puisqu'il se rapporte non seulement à de nombreuses administrations générales et locales dans le Royaume-Uni, mais encore aux Compagnies de commerce avec l'Afrique et, par conséquent, à la traite des nègres, aux réclamations présentées par les Français, les Danois et les Espagnols, aux émigrés français, etc. Ch. B.

Hongrie. — Armand LEBRUN. *La dictature du prolétariat : les ravages du bolchévisme en Hongrie* (Paris, Félix Alcan, s. d., in-8°, 95 p., 64 grav. et 20 illustr. colorées (*sic*). — Quoique ce petit volume porte la marque d'un éditeur français et un nom d'auteur à consonance française, il a été imprimé à Budapest et il est visiblement écrit par quelqu'un dont le français n'est pas la langue maternelle. Les défauts de concordance des temps, l'emploi irrégulier du prétérit et de l'imparfait suffiraient à nous en convaincre, si même une locution caractéristique (p. 13) : « les messages à la Hiob », ne trahissait pas une plume habituée à l'allemand. L'illustration, très abondante,

Digitized by Google

se compose en réalité de trois parties : d'abord des reproductions d'affiches bolchévistes, documents psychologiques du plus haut intérêt; ensuite des photographies prises pendant la période révolutionnaire et dont la valeur documentaire semble également très réelle; mais aussi des « illustrations » proprement dites, dues à des « artistes », et destinées à retracer, d'une façon mélodramatique, les scènes de la Terreur rouge. Notons que, p. 50 et 80, Hollán et son père sont représentés jetés vivants dans le Danube. Les frères Tharaud, qui n'ont ménagé ni le régime abject et féroce de Bela-Kun ni la faiblesse vacillante du comte Karolyi, disent positivement qu'ils avaient été tués d'abord (*Quand Israël est roi*, p. 209-210).

Les tendances du livre sont visibles. On veut profiter de l'horreur que nous inspirent les saturnales sanglantes de Bude pour nous faire avaler cette phrase (p. 10) : « Les diplomates et généraux russes qui avaient déchaîné la guerre mondiale — les révélations publiées à Saint-Pétersbourg l'attestent — avaient préparé de longue main la déchéance de la Hongrie. » La Slovaquie est appelée tantôt « la Haute-Hongrie », tantôt « la Hongrie du Nord ». P. 93, on rappelle aimablement « que les régiments tchèques ne s'étaient fait remarquer, au cours de la guerre mondiale, que par leur empressement à déserter les rangs et à lever les mains ». On oublie d'ajouter qu'ils désertaient les rangs des Empires centraux pour combattre dans les rangs de l'Entente. L'invasion roumaine est signalée comme aussi malfaisante au moins que le bolchévisme. Quant à la Terreur blanche, qui fut sans doute aussi sauvage que l'autre, elle est pudiquement dissimulée (p. 95) sous l'aspect d'une opération de police dépourvue de rudesse.

La cause est entendue. Ce soi-disant livre d'histoire sort d'une officine de propagande germano-magyare. Il a pour but de conserver à l'oligarchie qui règne à Budapest les sympathies de l'aristocratie et de la haute bourgeoisie occidentales. Il se présente comme un résumé des livres que « M. Charles Huszár, ancien président du Conseil, et M. le Dr Gustave Gratz, actuellement ministre des Affaires étrangères, ont écrits avec le concours des publicistes les plus compétents de Hongrie ». Depuis cet *actuellement*, le Dr Gratz a été emprisonné, après échec, comme l'un des complices du débarquement de Charles à Oedenbourg.

Henri HAUSER.

Inde et Extrême-Orient. — Benoy Kumar SARKAR. *The positive background of Hindu Sociology.* I : *Non Political.* II, 1 : *Political* (Allahabad, Pānini Office, 1914 et 1921, 2 vol. in-8°, XXIV-365 et 126 p.). — Publiciste universel, poète bengali, pédagogue, sociologue et historien, M. Sarkar, dont nous avons publié une étude sur les gaṇas dans l'Inde ancienne, a plus travaillé qu'aucun Hindou contemporain pour faire connaître l'Inde à ses propres compatriotes et au monde entier. Il poursuit l'exécution, commencée en 1914, d'une somme des éléments qui ont contribué à la culture de son pays. Au premier volume, riche en matériaux de toutes sortes sur les sciences indi-

Digitized by Google

gènes, s'ajoute maintenant un volume plein de faits, de doctrines, d'aperçus comparatifs sur la politique. Rappelons que le domaine de l'*artha* — l'intérêt, en tant que distinct du devoir moral, de la vie affective et du salut religieux — auquel se limite cet ordre de spéculations, enveloppe à la fois la théorie de la souveraineté et l'organisation économique de la société. Quand une critique sévère aura fixé les dates respectives des sources, nous tiendrons, grâce aux travaux d'approche tels que celui-ci, la clef sinon des événements, du moins des théories politiques, d'une civilisation dont l'histoire est, entre toutes, difficile à restituer. P. MASSON-OURSEL.

— Sten KONOW. *The Aryan Gods of the Mitani people* (Kristiania, Brögger, 1921, in-4°, 39 p.; Royal Frederik University, Publications of the Indian Institute, I, 1). — Les tablettes de Tell-el-Amarna et les découvertes de Boghaz-Keui ont montré qu'aux XV^e^ et XIV^e^ siècles avant notre ère des rois de dynastie aryenne régnaient sur le peuple Mitani, dans la haute vallée de l'Euphrate. Cette révélation porte peu à peu ses fruits; M. S. Konow recueille ici ceux qui importent le plus à l'indianisme. Dans un traité conclu entre les Mitani défaits et les Hittites victorieux sont mentionnés comme dieux révérés par le premier de ces peuples Mitra, Varuna, Indra et les Nâsatyas. Ce fait pose la question suivante : sont-ce là les divinités indiennes bien connues, ou les prototypes de ces divinités, à leur phase pour ainsi dire aryenne, antérieurement à la scission en Indiens et Iraniens? S'il fallait opter pour la première alternative, on devrait admettre l'existence d'une civilisation proprement indienne dès le XIV^e^ siècle et, par suite, on devrait reporter encore plus loin dans le passé l'âge védique. Tel a été l'avis de H. Jacobi (*J. Roy. As. Soc.*, 1909, p. 721..., et 1910, p. 456...), et c'est la thèse que confirme l'orientaliste norvégien, par une pénétrante analyse des figures divines qui font l'objet du débat. Son plaidoyer ne restera peut-être pas sans réplique, mais il est aussi solide que brillant : il jette comme un rayon de lumière parmi l'opaque obscurité des origines indiennes. P. M.-O.

— Jarl CHARPENTIER. *Ur Indiens klassiska Litteratur* (Stockholm, Norstedt et Söners, 1920, in-8°, 219 p.). — *The Uttarâdhyayanasūtra*, n° 1 (Uppsala, Appelberg, 1922, in-8°, 210 p.; Archives d'études orientales, publiées par J.-A. Lundell, XVIII, 1). — Auteur en 1908 d'une thèse qui annonçait une recherche sur les contes hindous tour à tour incorporés aux diverses religions de l'Inde (*Paccekabuddhageschichten*, Uppsala, Akad. Buchdruckerei), M. J. Charpentier fonde en Suède un foyer d'indologie. A l'usage de ses compatriotes, il vient de rédiger un aperçu de l'histoire littéraire de l'Inde, accompagné d'extraits de cette littérature traduits en suédois (fragments du *Buddhacarita* d'Açvaghoṣa; du *Kumārasambhava* de Kālidāsa; le *Mudrārākṣasa* de Viṣākhadatta; un passage du *Daśakumāracarita* de Daṇḍin). Dans les Archives d'études orientales, où il

Digitized by Google

fit paraître en 1912 un travail de philologie (*die Desiderativbildungen der indoiranischen Sprachen*), il édite un important texte jaina, traduit naguère par son maître Jacobi (*Sacred Books of the East*, vol. XLV, Oxford, 1895, p. 1-232). Cette édition s'ajoute à une édition préparée jadis par Jacobi lui-même (*Allahabad Doshi Series*); elle repose sur une confrontation des manuscrits de Berlin avec ceux du Deccan College de Poona. Elle est précédée d'une substantielle introduction relative à l'histoire du canon des Çvetāmbaras. L'auteur y établit que les textes primitifs du Jainisme, les quatorze *pūrvas*, dont la secte a toujours déploré la perte, durent, incorporés dans le douzième *aṅga*, se conserver plus longtemps que ne l'admet la tradition (p. 15) et ne disparaître que lentement (p. 23). Son opinion sur l'époque de la rédaction du canon jaina est que ces textes datent des trois siècles qui ont précédé notre ère. P. M.-O.

— Ernst LEUMANN. *Maitreya-samiti, das Zukunftsideal der Buddhisten. Die nordarische Schilderung in Text und Übersetzung* (Strassburg, Trübner, 1918, 2 vol. in-8°, 1-160 et 161-282 p.). — *Buddhistische Literatur, nordarisch und deutsch.* I Teil : *Nebenstücke* (Leipzig, Brockhaus, 1920, in-8°, x-180 p.; Abhandl. f. d. Kunde des Morgenlandes, XV, 2). — M. Leumann fait partie du petit cercle de savants appliqués à dégager l'enseignement que nous apportent les textes bouddhiques récemment découverts en Asie centrale. Dans le premier de ces ouvrages, il prend pour objet d'étude une *Maitreya-samiti* encore inexplorée, la traduit et la compare à divers documents sur Maitreya puisés soit dans le *Divyâvadāna*, soit dans le *Dīgha-Nikāya*, soit dans l'*Anāgatavaṃsa*, soit dans cinq traductions chinoises dont M. Kaikioku Watanabe apporte ici une version. Dans le second ouvrage, il déchiffre des fragments de sūtras et recherche leurs correspondants sanscrits. Le principal intérêt que trouve l'auteur à cette besogne est d'ordre philologique; à cet égard, il y continue des recherches entreprises depuis dix ans déjà (*Zur Nordarischen Sprache und Literatur*, Strassburg, Trübner, 1912). Le but est l'analyse d'une langue apparentée au sanscrit et à l'iranien, mais distincte de ces deux idiomes, langue que Leumann appelle aryen septentrional, mais que M. Pelliot et le regretté Gauthiot, à qui cet ordre de travaux doit de géniales lumières, ont désignée du nom d'iranien oriental (Société de linguistique de Paris, séance du 16 décembre 1911, et *Mémoires* de cette Société, 1913-1914, t. XVII, p. 89 à 125). Ce langage dut être parlé dans le sud du Turkestan chinois entre le VIII^e^ et le X^e^ siècle ap. J.-C. Sa structure est de mieux en mieux connue, ainsi que les équivalences entre son vocabulaire et ceux de l'iranien et du sanscrit : à s'en tenir aux travaux du savant allemand, le progrès s'accentue de l'une à l'autre de ses œuvres, et maintenant la métrique impliquée dans ces textes se trouve débrouillée. On s'étonnera seulement de l'insistance avec laquelle il persiste à traduire *balysa* par « Priester », au lieu de lui donner pour équivalent le terme

Digitized by Google

de Bouddha, malgré la correspondance bien établie entre *balysū* et *bodhi*, et malgré la remarque faite dès longtemps à ce propos par M. Pelliot. Notre connaissance des religions s'enrichit par l'exploration de la littérature consacrée au culte de Maitreya, transposition bouddhique de l'eschatologie. Autour de la notion de ce Bouddha de l'avenir, par opposition aux Bouddhas du passé ou du présent, se précisèrent des aspirations peu conformes aux dogmes primitifs, mais solidaires désormais de l'idée du nirvāṇa, telle surtout que la concevait une civilisation soit iranienne, soit contiguë à l'Iran. Notions avestiques et notions indiennes se mêlent, ainsi qu'il appert de cette expression inattendue : « Un Ahura Mazda bouddhique » (*M. S.*, texte E, v. 191; cf. *Nebenst.*, p. 160). P. M.-O.

— La traduction des Mémoires de Babour, l'empereur des Indes, entreprise au XVIII^e^ siècle par deux érudits écossais : William Erskine et John Leyden, vient d'être rééditée, après revision attentive et avec des notes substantielles, par Sir Lucas KING (*Memoirs of Zehir-ed-Din Muhammed Babur, emperor of Hindustan*. Londres, Milford, « Oxford University Press », 2 vol.; prix : 22 sh.). On sait que ces Mémoires sont une œuvre fameuse du roi de Caboul, surnommé Babour (le « Tigre »), qui égala Tamerlan et Gengiskhan par ses cruautés et Alexandre le Grand par le prestige de ses conquêtes. Sir Lucas a mis largement à profit la traduction qu'en a donnée Pavet de Courteille.

— Henri FOCILLON. *L'art bouddhique* (Paris, Laurens, 1921, in-8°, XVI-164 p.; « Art et religion »). — Fondé sur les prestigieuses intuitions d'Okakura, ce Taine de l'Extrême-Orient, l'ouvrage de M. Focillon apprendra aux profanes la richesse et l'ampleur de l'art bouddhique. Il mérite de se répandre comme un bon manuel qui, malgré son caractère succinct, parle tout ensemble à l'esprit et aux yeux. Malheureusement, les Européens qui puisent leur information dans les puissantes esquisses de l'érudit japonais sont loin de posséder, comme ce dernier, la compréhension de l'atmanité qui relie les formes d'art aux formes de pensée; quand ils se flattent de confronter l'esthétique des sectes T'ien t'ai ou Tchan, du Shingon ou du Zen, ils jonglent avec des mots plutôt qu'ils n'apprécient des inspirations diverses : écueil d'autant plus redoutable lorsque le critique d'art manque d'une solide documentation indologique, base nécessaire de toute étude sérieuse des représentations conceptuelles ou plastiques de l'Asie orientale. Le bouddhisme ne tire pas seulement ses origines, mais il tient sa substance même du génie hindou. Or, M. Focillon a plus pénétré, grâce à Éd. Chavannes, la diversité des éléments de l'art chinois qu'il n'a soupçonné la complexité des facteurs indiens. Sa connaissance, à cet égard, ne dépasse guère l'information que donne M. A. Foucher sur l'influence hellénique. Il ignore, par exemple, cette esthétique scolastique, au moins aussi jaina et peut-être aussi brah-

Digitized by Google

manique que bouddhique, dont Berthold Laufer a restitué un témoignage (*das Citralakshana*, Leipzig, Harrassowitz, 1913). Il ne se soucie pas de chercher dans les drames, chez les poètes, le secret d'une sensibilité, celle qui cependant s'exprime par les fresques d'Ajantā. Il ne mentionne pas les interprétations de Havell ni les travaux de With. Les documents indo-chinois et javanais ne font point l'objet de chapitres spéciaux. Certaines transcriptions fautives ne sont point imputables à de simples erreurs matérielles : ainsi Hynayana, p. 67, pour Hīnayāna; yoghi, p. 120, pour yogin. P. M.-O.

— Noël PÉRI. *Cinq nô*, drames lyriques japonais, traduits avec préface, notices et notes. Bois dessinés et gravés par J. Buhot (Paris, Bossard, 1921, in-8°, 259 p.). — Jacques BACOT. *Trois mystères tibétains*, traduits avec introduction, notes et index. Bois gravés d'après les dessins de L. Goloubew (Ibid., 1921, in-8°, 299 p.). — La collection des *Classiques de l'Orient* fait paraître sous ces deux titres (vol. V et III) d'importantes contributions de l'orientalisme français à l'étude comparée du théâtre. La maîtrise des traducteurs donne à ces travaux une valeur particulière. Le grand public, auquel sont malaisément accessibles les traductions qu'a données M. Péri dans le *Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient* (vol. IX, XI, XII, XIII, XV, de 1909 à 1920), trouvera dans ces *Cinq nô* non seulement des spécimens du drame japonais, mais une étude très serrée sur ce théâtre aussi religieux que nos mystères, et dont la technique rappelle par ailleurs celle du drame grec. La distribution des rôles, l'aménagement de la scène, les conditions de la représentation, la mimique et les danses ne sont pas moins attentivement analysés que la structure littéraire des pièces, le style et la diversité des genres. A tous égards, ce livre doit être une révélation pour quiconque ne possède pas l'érudition d'un japonisant. Les pièces appelées nô apparurent au début du XIV^e^ siècle (et non du XVI^e^, faute d'impression à corriger, p. 13); les plus célèbres datent des XV^e^ et XVI^e^ siècles. Elles se conservèrent dans les familles d'acteurs; telle d'entre elles se présente pour ainsi dire en plusieurs versions, selon les traditions fixées de la sorte. Certains de ces acteurs furent eux-mêmes des auteurs remarquables : ainsi ce Seami Motokiyo (1375-1455), qui écrivit par surcroît sur la technique de son art (*Nōsaku sho*). Les sujets se tirent de légendes divines, ou procèdent du désir de louer un grand personnage, ou concernent des apparitions de mânes ou d'esprits, ou retracent des épisodes historiques. La mythologie japonaise du Shinto non seulement côtoie l'inspiration bouddhique, mais fusionne avec cette dernière, conformément au syncrétisme du Ryōbu Shinto; la religion indienne qui avait transformé en récits édifiants, dans les *Jātakas*, les contes du folklore universel, ne trouva aucune difficulté à identifier son panthéon propre à celui de l'antique empire du Soleil-Levant. Ainsi s'introduisirent au Japon, jusqu'à devenir consubstantiels à sa plus intime pensée, une sympathie avec la nature, un quiétisme d'origine zen qui, liés désormais à

Digitized by Google

l'héroïsme national, façonnaient les âmes à une conception particulière de la poésie. Les nô en sont l'adéquate expression, de par leur caractère lyrique bien plus que dramatique. — Le théâtre tibétain est un parent pauvre du théâtre japonais. Le bouddhisme, introduit par voie soit indienne, soit chinoise, le défraie extrêmement; mais un bouddhisme monacal, hiératique, plus éloigné de la nature et de la vie populaire que celui des Ashikaga. Pourtant, de même que le nô s'accompagne de farces satiriques, les *kyōgen*, des pitreries se mêlent aux représentations données dans les camps de nomades tibétains. Une douzaine de mystères constituent tout ce théâtre, qui ne date guère que du XVII^e siècle. Quoique né en une contrée limitrophe de celle qui donna le jour à Kālidāsa (début du V^e siècle), le drame tibétain ne ressemble pas plus que le japonais au drame indien littéraire et profane. C'est pourtant de l'art des premiers dramaturges bouddhistes, d'un Açvaghoṣa par exemple, que procèdent, à travers l'écart des siècles, *Tchrimekundan* ou *Nansal*, comme *Oimatsu* et *Sotoba-Komachi;* un même esprit bouddhique vit ici et là, et la simplicité du renoncement chez un bodhisattva ou chez une femme trouve en Haute-Asie, malgré l'allure compassée du récit édifiant et la succession monotone des homélies, mais dans la froide pureté des cimes himalayennes, des accents de mansuétude et de désintéressement plus grandioses encore qu'à la cour des shôgun de Kyôtô. — P. M.-O.

— M. WINTERNITZ. *Die Frau in den indischen Religionen.* I Teil : *die Frau im Brahmanismus* (Leipzig, Curt Kabitzsch, 1920, in-8°, 121 p.). — L'auteur de la plus lucide histoire de la littérature indienne a entrepris, dans l'*Archiv für Frauenkunde und Eugenetik* (1910-1917), une série d'études sur la femme dans les religions indiennes. Le présent travail représente la première partie de cette recherche. L'information, non seulement sur les sources originales, mais sur les documents de deuxième main, européens et indigènes, s'y montre complète et sûre. Les aspects juridique, moral, religieux de la question sont, à juste titre, envisagés comme fondamentaux, et on laisse à l'étudiant indianiste le soin d'en tirer les conclusions susceptibles d'éclairer l'aspect littéraire ou esthétique du problème. Ces pages substantielles, de plus volumineux ouvrages — tel celui de J.-J. Meyer (*das Weib im altindischen Epos*, Leipzig, Heims, 1915, 440 p.) — ne les rendent pas inutiles. Il faut souhaiter que l'auteur montre, par la suite de son enquête, tout ce que l'étroitesse du système théorique et social des Brahmanes dut faire de concessions à l'inspiration de la foi populaire, plus encline à admettre une accession de la femme à la vie religieuse. Les cultes dravidiens, pour ne citer qu'eux, n'ont-ils pas vénéré plus de divinités féminines que de principes masculins? P. M.-O.

— Bejoy Kumar SARKAR. *Land transport in mediæval India* (Calcutta, University Press, 1921; Sir Asutosh Mookerjee Silver Jubi-

Digitized by Google

lee, vol. I, p. 295 à 329). — *Water transport in mediæval India* (Ibid., 1921; Journal of the Department of letters, vol. IV, p. 1 à 20). — On a trouvé dans cette *Revue*, à plusieurs reprises, l'écho de l'intérêt que porte une jeune école indienne à l'histoire économique de l'Inde. M. Bejoy Kumar Sarkar, frère du savant polygraphe mentionné un peu plus haut (p. 269), se livre dans ces deux articles à une enquête fructueuse et originale sur les moyens de communication dont disposait le moyen âge hindou. L'intelligente administration des empereurs mongols a doté le pays d'un réseau de routes et d'un outillage économique dont la domination britannique, lorsqu'elle s'exerça au profit du pays, ne put que s'inspirer; cette organisation n'est, en dernière analyse, que la mise en œuvre de l'économie proprement indienne dont les principes et maintes applications se trouvaient précisés dans l'*Arthaçāstra* et le *Çukranīti*. P. M.-O.

Italie. — Armando SAPORI. *Rassegna delle pubblicazioni dantesche italiane del secentenario* (Firenze, R. Deputazione toscana di storia patria, 1922, in-8°, 110 p.). — Extrait des *Studî su Dante*, le travail de M. Sapori comporte deux parties; dans la première sont passées en revue les études consacrées à Dante et à la Florence du XIV^e^ siècle et que l'auteur a pu examiner jusqu'au mois de septembre 1921; dans la seconde, celles dont il a eu connaissance postérieurement. Ces études sont groupées méthodiquement : celles de caractère général (V. Turri, Passerini, Del Cerro, Piranesi, etc.), celles qui touchent à des points particuliers de la vie ou des œuvres de Dante (I. Del Lungo, Bassi, C. Ricci, P. Rajna, Favilli, S. Morpurgo, etc.), celles qui concernent les idées de Dante (Ercole, Guzzo, A. Solmi, etc.) ou sa poésie (B. Croce, Farinelli, P. Niccolini), celles qui ont trait au sort littéraire de Dante (M^me^ Cavallari, P. Chiminelli), enfin les mélanges et les éditions. Les indications bibliographiques sont très exactes et un index alphabétique permet de se reporter aux comptes-rendus fournis. Cet opuscule, nourri d'une science historique très poussée, constitue donc un très bon instrument de travail pour les études dantesques; il pourra néanmoins trouver un complément dans la longue note bibliographique publiée par M. Hauvette dans les *Études italiennes*, janvier-mars 1922, p. 50-59. G. BOURGIN.

— Maurice MIGNON. *Les affinités intellectuelles de l'Italie et de la France* (Paris, Hachette, 1921, in-8°, 273 p.). — Ce livre est une bonne action, car il veut être une contribution à l'étude des rapports intellectuels et moraux qui unissent la France et l'Italie. En même temps, c'est un bon livre, car il repose sur une connaissance approfondie de la littérature italienne, connaissance qui apparaît surtout dans les deux premiers et le dernier chapitres généraux et s'affirme nettement dans ceux qui sont consacrés à Léonard de Vinci, à l'italianisme de Marguerite de Navarre, à la culture dantesque en France de Christine de Pisan à Lamennais. Le seul reproche qu'on peut lui

Digitized by Google

faire, c'est d'être, précisément, à certains égards, un ouvrage de circonstance et se ressentant de l'état d'esprit de la grande guerre. Mais cette guerre n'a-t-elle pas justement servi à mettre en évidence quelques-unes de ces affinités étudiées par M. M. Mignon? — G. Bn.

— Un groupe d'intéressantes brochures nous ont été adressées par M. Nino Cortese. Dans la *Mediazione napoletana nelle trattative di pace fra Russia e Turchia nel 1790-1791* (Napoli, 1921, in-8°, 30 p.; extrait de *Russia*), M. Cortese apporte une contribution, nourrie de documents napolitains inédits, à l'histoire de la question d'Orient à la fin du XVIIIe siècle, en montrant dans quelles conditions Catherine II recourut à la cour napolitaine pour négocier avec le sultan : les intérêts que le royaume des Deux-Siciles avait en Orient, l'activité propre du ministre Acton expliquent d'autre part ce choix; les bons offices du comte Ludolf, ministre de Naples à Constantinople, préparèrent la paix d'Iassy. — Dans *Il liberalismo toscano nei primi quaranta anni del secolo XIX* (Roma, 1921, in-8°, 19 p.; extrait de la *Rassegna nazionale*), M. Cortese publie un rapport anonyme sur l'esprit politique en Toscane, rapport communiqué le 31 juillet 1839 par le fameux ministre de la Police napolitain Del Carretto à son collègue de l'Intérieur; il y a joint une dépêche du représentant de Naples à Florence, du 2 novembre 1839, sur le même objet, et où ce représentant, le comte L. Grifeo, essaie de ramener à des proportions exactes les allégations du policier anonyme. — On sait que M. Cortese s'est particulièrement attaché à l'étude critique de la *Storia del reame di Napoli* de P. Colletta. Il y a consacré trois études nouvelles : *La vita di Pietro Colletta* (Roma, Pinnarò, 1921, in-8°, 19 p.; extrait de la *Rassegna storica del Risorgimento*), bonne biographie, munie de références copieuses, où il s'est efforcé de situer l'historien dans le temps et dans l'espace; *Aggiunte al « Saggio di bibliografia collettiana »* (Napoli, Lubrano, 1921, gr. in-8°, p. 125-153; extrait du *Bollettino del bibliofilo*), qui complètent très diligemment le *Saggio* recensé dans la *Revue*, t. CXXVII, p. 363; l'annotation abondante et précise de l'opuscule de Francesco Pignatelli, prince de Strongoli, *La Vita e la « Storia del reame di Napoli » di Pietro Colletta* (Napoli, Morano, 1921, in-8°, 25 p.; extrait des *Memorie storiche del Regno di F. Pignatelli*, éd. N. Cortese), texte écrit en 1835 par un contemporain de Colletta au moment de l'apparition de la *Storia* et rempli d'accusations en général controuvées contre l'historien napolitain. G. Bn.

— Filippo Noberasco. *Contributo savonese alla poesia napoleonica* (Savona, Bertolotto, 1921, in-8°, 23 p.). — Savone, devenue française en 1805 par l'annexion de la Ligurie à l'empire napoléonien, a rivalisé avec beaucoup de cités italiennes dans l'expression de l'admiration servile à l'égard de l'empereur. M. Noberasco en donne une preuve éclatante en citant quelques-unes des poésies, si l'on peut

Digitized by Google

ainsi parler, composées par des écrivains savonais : Belloro, Magliani, Castagna, Cesarotti, Nervi, et quelques autres encore, dont la banalité arcadienne ne trouve d'excuse que dans les circonstances, lesquelles se sont également imposées aux véritables poètes italiens de la même époque, Parini, Alfieri, Monti. Ainsi, l'intéressante contribution régionale de M. Noberasco a-t-elle une valeur qui dépasse son objet propre. G. Bn.

— Économiste et historien, M. Giuseppe Prato a continué d'approfondir divers points de l'histoire économique de l'Italie dans diverses communications faites à l'Académie des sciences de Turin. Dans *Un tentativa di banco pubblico a Mantova nel 1626* (extrait des *Atti della reale Accademia delle scienze de Torino*, 1919-1920, t. LV, p. 426-435), il signale la création par les Gonzague de la banque Sainte-Barbe et replace cette création parmi les institutions bancaires analogues. — Dans *Le fonti storiche della legislazione di guerra : il controllo statale dei cambi in Piemonte nel 1798* (Torino, Bocca, 1918, in-8°, 39 p.; extrait des *Atti...*, t. LIII), il expose la situation économique du Piémont après la désastreuse paix de 1796 et, en particulier, la hausse formidable des changes, passant, pour les seules relations Turin-Genève, de 17 °/₀ en 1794 à 62 °/₀ en 1798, et montre les tentatives faites par le gouvernement pour empêcher cette hausse. Ces tentatives, et particulièrement les lettres patentes du 19 août 1797, suscitèrent une opposition qui s'affirma dans des libelles, parmi lesquels M. Prato en a retrouvé un, fort intelligent, dont il reproduit les passages les plus caractéristiques. — Dans *Giacomo Giovanetti ed il protezionismo agrario nel Piemonte di Carlo Alberto* (Torino, Bocca, 1919, in-8°, 48 p.; extrait des *Atti...*, t. LIV), il rappelle l'œuvre de l'économiste Giovanetti (1786-1849) et souligne le rapport entre les thèses soutenues par celui-ci et la politique économique du roi Charles-Albert et de Cavour. Les préoccupations de ces trois hommes se portèrent, en effet, particulièrement sur la question de l'avilissement subi par les prix des céréales indigènes par suite de la concurrence des blés russes ou turcs, et, devant l'insuffisance des résultats obtenus par le régime douanier imaginé pour protéger les producteurs italiens, ils conclurent à un régime de liberté, dont le mémoire de Giovanetti, de 1834, et que publie M. Prato, fournit les raisons d'être. Il est, en passant, intéressant de noter que l'argumentation « libériste » de Giovanetti précise d'au moins quatre années la propagande libre-échangiste de Cobden. — Dans *Il programma economico-politico della « Mitteleuropa » negli scrittori italiani prima del 1848* (Torino, Bocca, 1917, in-8°, 32 p.; extrait des *Atti...*, t. LII), M. Prato montre comment l'hégémonie autrichienne sur l'Italie avant la tentative unitaire de 1848 a une face économique, trop souvent oubliée, car l'emprise politique de l'Autriche sur l'Italie ne tendait rien moins qu'à introduire la péninsule dans un Zollverein, recommandé par List dès 1820, entrevu à diverses reprises par Met-

Digitized by Google

ternich, et où le gouvernement de Vienne aurait eu la haute main; les penseurs et hommes politiques italiens, loin d'entrer dans les vues autrichiennes, insistèrent au contraire sur la nécessité d'organiser en Italie, par la création de chemins de fer, une union douanière qui aurait été la première ébauche de l'unité de leur pays. Depuis 1829, avec Enrico Mayer, et surtout à partir de 1841, après le succès grandissant du Zollverein allemand, cette tendance s'affirme nettement dans la péninsule, et l'un des publicistes qui ont le plus fait pour la développer est le comte Petitti, de Turin, dont le plan, publié en 1845, fut accueilli avec enthousiasme par les disciples de Gioberti et agit certainement sur les idées de Charles-Albert et, encore plus, de Cavour, auteur d'un article *Des chemins de fer de l'Italie* dans la *Revue nouvelle* de 1846. De quelle façon les idées italiennes, en matière de douanes et de chemins de fer, se raccordent avec les idées allemandes de 1848, lorsque les patriotes de Francfort élaboraient le programme du « Grossdeutschland », c'est ce que M. Prato montre avec un grand souci de l'exactitude chronologique et bibliographique et des nuances de pensée : Balbo alla jusqu'à entrevoir une entente italo-germanique féconde pour les deux pays. — Dans *Pagine disperse di Francesco Ferrara* (extrait des *Atti della reale Accademia delle scienze de Torino*, t. LVI, p. 97-112), M. Prato complète ce qu'on savait du grand économiste italien par le dépouillement du journal turinois *la Croce di Savoia*, organe du centre gauche, et publie la leçon de clôture professée par Ferrara le 24 juin 1852; là encore, on discerne la liaison entre les doctrines de l'économie « libériste » et la politique de Cavour. — Ainsi, toutes les études de M. Prato tendent à souligner l'importance des facteurs économiques — faits ou idées — dans l'histoire du « Risorgimento », trop souvent considéré comme une suite de conspirations et de batailles agrémentées de discours grandiloquents. Si dangereux que soit le désir qu'il a de trouver dans l'étude du passé des arguments propres à prouver la vérité de thèses qui lui sont chères, comme le « libérisme », ou des applications à des questions politiques modernes, comme la « Mitteleuropa », l'étendue et la précision de sa documentation, la finesse de ses déductions et la rigueur de ses conclusions sont telles qu'on peut estimer M. Prato l'un des meilleurs historiens actuels de l'économie politique en Italie. — Signalons encore de lui une étude pénétrante provoquée par les thèses de M. R. Blanchard sur les routes des Alpes (cf. *Rev. histor.*, t. CXXXVII, p. 110). Elle a pour titre : *le Vie del transito commerciale in Piemonte nell'epoca preferroviaria*, extrait des *Atti della reale Accademia delle scienze di Torino*, t. LVII, 1921-1922, p. 166-176). L'auteur insiste en particulier sur l'importance du transit du sel de France en Italie au XVII^e^ siècle et du coton levantin d'Italie en France sous le premier Empire; il montre comment les nécessités industrielles et commerciales ont agi sur la politique d'influence ou d'annexion de Louis XIV et de Napoléon I^er^. G. Bn.

Digitized by Google

— Giulio C. ZIMOLO. *Lissa* (Milano, Alfieri et Lacroix, 1920, in-18, 30 p.). — Ce travail est une mise au point consciencieuse des travaux consacrés, en Italie et en Autriche, à la bataille de Lissa. M. Zimolo met en lumière, très exactement, les erreurs stratégiques et tactiques commises par la marine, et, plus dangereuses, parce que plus étendues et plus profondes, les erreurs politiques commises par le gouvernement italien de 1861 à 1866 : celles-ci ont engendré celles-là. Un point de vue fort intéressant souligné par M. Zimolo est l'insuffisance d'esprit unitaire chez les officiers de marine qui, piémontais et napolitains, participèrent à Lissa, et particulièrement l'antagonisme de Persano et d'Albini. Il est certain, d'autre part, après la démonstration de M. Zimolo, que Persano, par peur de risquer ses navires, a sciemment refusé d'exécuter les instructions qu'il avait reçues et qui, peut-être, l'eussent conduit à une autre issue. Attaqué par Tegetthoff tandis que lui-même attaquait, dans de mauvaises conditions, l'île de Lissa, Persano ne pouvait qu'être battu le 20 juillet 1866. G. BN.

— La campagne pour 1920 de l' « Istituto per la propaganda italiana », dont nous avons antérieurement signalé les excellents *Guides* dans la collection : *Italia che scrive* (en abrégé *I. C. S.*), n'a pas été moins fructueuse que la précédente. M. Luigi TORRELLI, dans *la Critica* (Roma, Istituto, etc., 1920, in-16, 111 p.), donne un historique sommaire, mais suffisant, de la critique littéraire italienne, suivi d'une bibliographie choisie, mais suffisante aussi, divisée en : périodiques, collections et recueils, auteurs, d'abord dans l'ordre alphabétique, ensuite dans l'ordre méthodique; peut-être y aurait-il eu lieu d'insister davantage que ne l'a fait M. Torrelli sur la production de MM. Romagnoli, Rensi ou Prezzolini. — M. Luigi PICCIONI, dans *Il giornalismo* (Roma, Istituto, etc., 1920, in-16, 67 p.), a tâché de remplir une tâche, bibliographiquement parlant, beaucoup plus difficile, étant donné la nature de la production journalistique; son petit manuel vaut plus peut-être par les indications bibliographiques générales concernant les journaux que par les listes de journaux ou par l'historique, qui est vraiment un peu trop réduit, du journalisme; on regrettera un certain nombre de lacunes touchant les journaux, français ou italiens, parus en Italie pendant la période révolutionnaire et impériale; en revanche, l'idée de faire suivre l'indication bibliographique des journaux répertoriés d'une notice des ouvrages qui en parlent est heureuse. — Enfin, M. Guglielmo BILANCIONI traite de *la Storia della medicina* (Roma, Istituto, etc., 1920, in-16, 100 p.), et nous dirons « traite » à dessein, car les quarante-huit pages de son introduction fournissent un bon chapitre de l'histoire générale, ou nationale, des sciences, où les spécialistes qui se groupent, en France, autour des Drs Dorveau et Wickersheimer pourront trouver d'intéressants faits ou d'ingénieuses suggestions. — Souhaitons qu'en France l'entreprise bibliographique que tente M. Vic se réalise aussi heureu-

Digitized by Google

sement que celle de l'*Italia che scrive* : ce serait un bien pour nos éditeurs, pour la France, pour la science. G. Bn.

Pays scandinaves. — *Rikskansleren Axel Oxenstiernas skrifter och brefvexling*, 1re série, t. V (lettres de 1630) (Stockholm, Norstedt, 1915, in-8°, XVIII et 855 p.). — Nous avions eu l'occasion de signaler déjà (cf. *Rev. histor.*, t. CXXXIII, p. 289) le gros volume dans lequel M. Brulin a rassemblé les lettres écrites par Oxenstierna durant l'année 1630. Les plus importantes naturellement — 89 sur un total de 433 pièces — sont adressées à Gustave-Adolphe. Elles ont trait principalement au transport en Poméranie des troupes inutiles en Prusse depuis la fin de la guerre polonaise. On ne peut que louer l'éditeur du soin avec lequel il s'est acquitté de sa tâche. Les analyses qui figurent en tête de chacun des documents sont en particulier d'un grand secours. A. Ganem.

— Vilh. Lorenzen. *Studier i Dansk Herregaards Arkitektur i 16. og 17. Aarhundrede* (Copenhague, Hagerup, 1921, in-8°, 369 p.). — Publiée aux frais de la Société historique danoise, cette copieuse dissertation étudie de façon systématique l'architecture des châteaux danois aux XVIe et XVIIe siècles. L'auteur, s'il laisse aux considérations techniques leur place, examine aussi les problèmes d'histoire sociale que pose la construction de toutes ces demeures seigneuriales. L'historien de la civilisation nordique aussi bien que l'archéologue trouvera donc dans ce livre un grand nombre de précieuses indications. A. G.

— Charles de Lannoy et Hermann Vander Linden. *Histoire de l'expansion coloniale des peuples européens. Suède* (Bruxelles, Lamertin, 1921, in-8°, 62 p.). — La *Revue* a rendu compte des deux parties antérieurement parues de l'ouvrage des savants professeurs belges (cf. *Rev. histor.*, t. XCIX, p. 153, et CXIV, p. 101). Le manuscrit du troisième volume, consacré principalement à l'expansion coloniale de la France avant 1789, allait être livré à l'impression quand il fut brûlé en 1914 à Louvain. La notice relative à l'expansion suédoise ne devait alors constituer qu'une partie de ce tome. Seule échappée au désastre, elle paraît aujourd'hui en un fascicule séparé. Cette brève monographie forme un bon résumé, généralement au courant, des travaux déjà publiés. M. de Lannoy a bien marqué la connexion étroite qui existe entre les entreprises coloniales de la Suède et celles de la Hollande. Les deux compagnies coloniales créées en Suède en 1624 et 1634 furent en réalité constituées ou dirigées par des Néerlandais, et c'est non loin de la Nouvelle-Amsterdam qu'en 1638, sur les bords de la Delaware, fut fondé un établissement suédois. Il est vrai que, dès 1655, les Hollandais s'emparèrent de cette « Nouvelle-Suède ». Beaucoup plus tard, les ambitions coloniales de Gustave III en furent réduites à se contenter d'une acquisition médiocre, celle de Saint-Barthélemy, une Antille minuscule cédée par Louis XVI en 1785 en

Digitized by Google

échange d'avantages commerciaux. En 1877, la Suède a d'ailleurs rendu Saint-Barthélemy à la France moyennant 320,000 francs d'indemnité. A. G.

— Andreas Frederik KRIEGER. *Dagboger (1848-1880)*, publ. par E. KOPPEL, Aage FRIIS, P. MUNCH ; t. II : *15 novembre 1858-2 décembre 1863* (Copenhague et Christiania, Gyldendal, 1921, in-8°, 365 p.). — A.-F. Krieger a joué un rôle trop important dans la vie politique danoise pour que la publication du journal qu'il tint régulièrement pendant plus de trente ans n'offre pas de l'intérêt. Mais cet intérêt est surtout vif quand nous abordons cette période 1858-1863, durant laquelle se prépare la guerre des Duchés. Qu'il soit ou non ministre, Krieger est alors le spécialiste national des affaires slesvigoises, et à ce titre fort bien renseigné sur toutes les négociations du Danemark. Sans nous apporter, semble-t-il, d'extraordinaires révélations, ses notes précisent ou signalent bien des incidents mal connus ou ignorés. Krieger avait inséré dans ses cahiers de nombreux extraits de dépêches diplomatiques ; les éditeurs n'ont pas cru devoir les reproduire. Il convient de le regretter, mais, cette réserve faite, il n'est que juste de louer le soin minutieux avec lequel a été faite, dans l'ensemble, la publication. A. G.

Roumanie. — On lira avec agrément et profit l'*Introduction à l'étude de la Roumanie et des Roumains*, par M. Nicolas IORGA ; ce sont des conférences données pendant l'hiver 1920-1921 à l'École interalliée des Hautes-Études sociales, à Paris. Elles ont été reproduites en une plaquette imprimée sur deux colonnes et illustrée. M. Iorga y présente des idées générales sur la terre, la race, l'art et la littérature (Paris, édition du « Courrier franco-roumain, in-4°, 19 p.).

Russie. — Gregorio NOFRI et Fernando POZZANI. *La Russia com'è* (Firenze, Bemporad [1921], in-18, 247 p. ; éditions de la *Critica sociale*). — La littérature consacrée à la Russie en Italie a été certainement plus abondante qu'en France même, où, cependant, elle compte un grand nombre d'ouvrages. MM. Nofri et Pozzani, qui appartiennent à la fraction de droite du parti socialiste italien, ont, de la mission qu'ils ont remplie au pays des « soviets », rapporté un petit livre d'impressions sincères et de renseignements originaux qui figurera à une bonne place dans cette littérature. Ils y fournissent, en particulier, des indications sur le fonctionnement réel de la constitution soviétique, la situation de l'agriculture, des transports et de l'industrie — elle a forcé le gouvernement des soviets à renoncer à quelques-uns des postulats du marxisme intégral qu'il prétendait réaliser — enfin sur le tragique problème alimentaire. Ils estiment, au surplus, que les conditions lamentables où se débat la Russie sont en bonne partie dues à la politique de l'Entente, et que celle-ci est également responsable du nationalisme militaire, qui constitue présentement une des plus curieuses caractéristiques du « soviétisme ». Enfin, ils montrent les

Digitized by Google

rapports du « soviétisme » avec les théories de Bakounine. A ce livre d'impressions sincères, M. Filippo Turati a mis une bonne préface où il insiste sur la conclusion, développée par les auteurs, qu'il s'en faut du tout au tout que le socialisme se trouve réalisé par les soviets : ceux-ci constituent un phénomène quasi-médiéval, dont l'apparition n'a été possible que par l'immense bouleversement de la guerre. — G. Bn.

Turquie. — Michel Paillarès. *Les kémalistes devant les alliés* (1922, 1 vol. in-8°, 494 p.; éditions du *Bosphore*). — C'est surtout une œuvre de polémique, mais où l'on trouvera cependant bien des faits intéressants et des documents dont l'histoire pourra tirer parti. M. Paillarès s'élève contre la politique que le gouvernement français a suivie dans l'empire ottoman depuis l'armistice. Il reproche à nos diplomates et plus encore aux officiers de la mission militaire leur indulgence à l'égard des Turcs; il leur fait grief surtout d'avoir laissé se constituer la puissance de Moustafa Kemal, qui a donné un regain de vigueur au nationalisme turc. Il considère que Kemal est le digne successeur d'Enver, qu'il approuve pleinement la politique de violence du comité Union et progrès. Dans une deuxième partie, l'auteur décrit les événements dont la Cilicie a été le théâtre en 1920; le gouvernement français n'aurait rien fait pour prévenir l'offensive turque et les massacres qui ont si cruellement éprouvé le corps expéditionnaire, ainsi que les populations chrétiennes. Suit une étude des négociations qui ont abouti au traité de Sèvres, dont on donne le texte. Mais à peine ce traité, qui devait régler définitivement le sort de l'empire ottoman, est-il signé que les kémalistes et leurs partisans français se préparent à le déchirer. L'occasion leur en a été fournie par la chute de Venizelos. M. Paillarès reproche à la France d'avoir contrecarré l'action des Grecs et surtout d'avoir signé avec le gouvernement de Kemal la convention d'Angora, du 20 octobre 1921. Cette convention, déclare-t-il, en abandonnant aux Turcs les populations chrétiennes d'une partie de l'Asie Mineure, semble avoir ruiné les espérances des Arméniens; elle eut, en effet, pour conséquence un exode des Arméniens de Cilicie qui avaient survécu aux massacres. Mais on peut se demander si la convention d'Angora a bien toute la portée que lui attribue M. Paillarès. Il s'agissait surtout de restreindre l'occupation française, qui nous imposait une charge vraiment excessive. Et on peut également se demander si la France est seule responsable des concessions qui ont été faites aux kemalistes. Le gouvernement anglais lui-même n'a-t-il pas senti la nécessité de ne pas pousser à bout les ressentiments du patriotisme turc? La politique anglaise n'a-t-elle commis aucune faute? Les rivalités des diverses puissances alliées n'ont-elles pas contribué aux difficultés actuelles? M. Paillarès a raison de penser que les Ottomans semblent incapables d'organiser un État vraiment civilisé, et c'est à juste titre qu'il rappelle les terribles massacres d'Arméniens. Mais, d'autre part, il passe sous silence les excès de l'armée grecque en Asie Mineure, et il se fait à tel

Digitized by Google

point l'avocat de la cause grecque qu'on peut difficilement le regarder comme un juge impartial. La vérité, c'est qu'en Asie Mineure il est très difficile de trouver une solution satisfaisante : les populations musulmanes et chrétiennes sont à tel point enchevêtrées ! On ne peut demander à la France d'être seule à assumer la protection des chrétiens. Telle est sans doute la justification de la convention d'Angora. C'est à l'action concertée des puissances alliées qu'il convient d'assurer aux Grecs, et surtout aux Arméniens, les garanties dont ils ne sauraient se passer. Henri SÉE.

Histoire de la musique. — Jean CHANTAVOINE. *De Couperin à Debussy* (Paris, Félix Alcan, 1921, in-16, 180 p.); Lionel DE LA LAURENCIE. *Les créateurs de l'opéra français* (Ibid., 1921, in-16, 217 p.); Henri DE CURZON. *Rossini* (Ibid., 1920, in-16, 208 p.). 3 vol. de la collection des « Maîtres de la musique », publ. sous la direction de J. Chantavoine; 7 fr. 50 chacun. — C'est à l'histoire de la musique en France que sont surtout consacrés les trois derniers volumes de la Collection des « Maîtres de la musique ». De cette histoire, M. Chantavoine trace une élégante et suggestive esquisse dans le premier chapitre de son livre qui, malgré son titre, remonte sensiblement plus haut que les Couperin : jusqu'aux origines de la « chanson française » du moyen âge. Mais ensuite, des Couperin à Debussy, en une série d'essais écrits en diverses occasions et insérés précédemment en diverses revues, il suit les manifestations variées du génie musical français à travers Rameau, Gluck (qu'il considère avec raison comme un peu des nôtres), Berlioz, Chabrier et Massenet. Il n'est pas toujours tendre pour ceux dont il parle : sur Berlioz et sur Massenet, il a des mots durs et, pour le premier au moins, peut-être un peu injustes. Mais il se lit toujours avec plaisir. On eût aimé seulement, par place, un style plus surveillé.

Le volume de M. de La Laurencie n'est qu'un résumé, un peu sec et nu, de l'histoire de notre opéra depuis ses plus lointaines origines : le drame religieux, les farces et les moralités du moyen âge, le madrigal dramatique, le ballet de cour — qui aboutit enfin, sous l'influence italienne, à l'opéra proprement dit.

Avec le *Rossini* de M. de Curzon, nous saisissons sur le vif cette influence de la musique italienne sur notre art. La biographie que M. de Curzon trace du célèbre compositeur est aussi curieuse qu'attachante. On n'avait jamais aussi bien expliqué la formation et l'évolution de ce génie musical, sympathique malgré ses tares, dont la gloire s'épanouit en plein Paris. En le replaçant dans son temps, M. de Curzon n'a pas eu de peine à être équitable et à éviter tout parti pris de dénigrement comme d'éloge; et c'est pourquoi son livre mérite de servir de guide à quiconque désormais étudiera l'œuvre de ce musicien au talent facile, qui avait au moins l'incontestable mérite de se juger lui-même avec beaucoup de bon sens. — L. HALPHEN.

Digitized by Google

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

FRANCE.

1. — **Annales révolutionnaires.** 1922, janvier-février. — Georges MICHON. La justice militaire sous la Révolution. — Albert MATHIEZ. La Révolution et les subsistances. L'agitation sectionnaire à Paris en août 1793; l'affaire Cauchois. — H. SOANEN. Roux-Fazillac et la chasse aux prêtres réfractaires dans le Puy-de-Dôme; messidor an II. — E. LE GALLO. Un témoignage de Bonaparte sur Robespierre en 1797 (dans un poème sur la chute de Napoléon publié en 1846, l'auteur J.-P. Collot rapporte un jugement qu'il entendit Bonaparte porter à Ancône en 1797 : « Depuis son origine, la France n'a eu qu'un gouvernement fort, celui de Robespierre », et les discussions que souleva ensuite un pareil propos). — G. VAUTHIER. Un chant de guerre oublié de Rouget de Lisle : « Le Roland furieux » (publié un mois après la *Marseillaise*). — Une pétition « intéressante » (elle émane d'un certain capitaine Vacher, en service au 2e bataillon de la 18e demi-brigade à l'armée du Rhin. Il proteste contre l'accusation d'accaparement qui avait provoqué à Chambéry l'arrestation de sa femme, tenancière d'un café-restaurant; 2e vendémiaire an III). = C.-rendus : *Guénin* et *Nouaillac*. L'ancien régime et la Révolution (intéressant choix de lectures historiques, mais qui contiennent plus de littérature que d'histoire. Il donne une fausse idée des temps révolutionnaires). — *Lefebvre de Béhaine*. Le comte d'Artois sur la route de Paris, 1814 (attachant et utile). — *L. de Launay*. Une famille de la bourgeoisie parisienne pendant la Révolution (extraits et commentaires de la correspondance de Toussaint Mareux, marchand miroitier, puis entrepreneur du théâtre Saint-Antoine, membre de la Commune au 10 août). = Mars-avril. Henri LION. D'Holbach « maître d'hôtel » de la Philosophie; 1er article (d'Holbach n'a pas été seulement le champion du matérialisme; ce qu'on veut montrer ici, c'est son importance comme philosophe politique ou social et comme moraliste). — Georges MICHON. La justice militaire sous la Convention (suite). — Antoine RICHARD. Les Basques pendant la guerre franco-espagnole, 1793-1795. — Albert MATHIEZ. Lettres inédites du conventionnel Besson (sept lettres adressées au directoire du district d'Ornans pendant la Législative et la Convention. La dernière, datée du 10 thermidor an II, est une violente diatribe contre Robespierre et son parti, écrite au lendemain de leur chute. Il paraît d'ailleurs que Besson était un intrigant perdu de réputation). — ID. Coup d'œil historique sur la présidence de la

Digitized by Google

République. = C.-rendus : *Camille Richard.* Le Comité de Salut public et les fabrications de guerre sous la Terreur (excellente thèse de doctorat). — *G. Lefebvre.* Documents relatifs à l'histoire des subsistances dans le district de Bergues pendant la Révolution; t. II (très intéressant).

2. — **Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français.** 1921, octobre-décembre. — N. WEISS. Les débuts de la Réforme en France d'après quelques documents inédits; VI (à Grenoble, Alençon et Lyon). — J. PANNIER. Une panique à Charenton après l'avènement de Louis XIV, le 24 juin 1643 (d'après les lettres du pasteur Drelincourt à André Rivet, qui se trouvent à l'Université de Leyde). — N. W. Les aventures de Guillaume Chenu de Chalezac, seigneur de Laujardière, au pays des Cafres, 1686-1689; suite (le retour en Europe). — G. TOURNIER. La famille de Campdomerc (généalogie depuis la fin du XVI^e siècle). = C.-rendus : *E. Rodocanachi.* La Réforme en Italie (beaucoup d'informations). — *R. de Chauvigny.* La résistance au Concordat de 1801 (histoire de la « petite église » de Vendôme). — M^me *J. Berliet.* Les amis oubliés de Port-Royal (veut attirer au jansénisme François de Sales et M^me de Chantal). = 1922, janvier-mars. V.-L. BOURRILLY. Les protestants de Provence et d'Orange sous Louis XIV. Vers la Révocation (situation en 1661; agents et moyens d'action des catholiques; démolitions de temples; missions et conversions; la Révocation de 1685 parut la conclusion de mesures prises depuis un demi-siècle). — E. LE PARQUIER. A Rouen, mars-avril 1560 (mesures de police prises contre les assemblées nocturnes de protestants, d'après le journal des échevins). — Requête de Suzanne Ferry-le-Bachellé aux états généraux de Hollande (demande de secours faite par la petite-fille de Jéremie Ferry, 12 juin 1702). = C.-rendus : *Jean Jalla.* Storia della Riforma in Piemonte fino alla morte di Emanuele Filiberto, 1517-1580 (bon). — *Gustave Cohen.* Écrivains français en Hollande dans la première moitié du XVII^e siècle (très beau livre).

3. — **Journal des savants.** 1922, mars-avril. — Ph. FABIA. Les « Histoires » de Tacite (à propos de l'édition et de la traduction de Henri Goelzer; comment le texte a été établi; valeur historique de l'œuvre; le style). — J. TOUTAIN. L'Afrique chrétienne avant saint Augustin; I (d'après les cinq volumes de « l'Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne » de Paul Monceaux). — Antoine THOMAS. Découverte de fragments d'un poème français inconnu sur Bérinus (poème du XIII^e siècle sur le même sujet que le roman en prose de Bérinus dont on connaît quatre manuscrits). = C.-rendus : *L.-A. Constans.* Un correspondant de Cicéron : Ap. Claudius Pulcher (intérêt psychologique et historique du travail). — *Jean Ebersolt.* Mission archéologique de Constantinople, 1920 (renseignements que l'auteur a rapportés). — *Id.* Sanctuaires de Byzance (bon). — Charlemagne,

Digitized by Google

drame élisabéthain anonyme, publié par *Franck-L. Schoell* (excellente édition). — *Gustave Cohen*. Mystères et moralités du manuscrit 617 de Chantilly (intérêt historique de la publication). — *H. Chamard*. Les origines de la poésie française de la Renaissance (survivances médiévales et origines italiennes). — *L. Goldziher*. Le dogme et la loi de l'Islam (on vante la traduction élégante, solide et claire de M. *F. Arin*). — Bulletin de l'Union des sociétés savantes polonaises de Léopol-Lvóv (montre le caractère polonais de cette ville, disputée actuellement aux Polonais par les Ukrainiens).

4. — Le Moyen âge. 2e série, t. XXII, septembre-décembre 1920. — Ch. SAMARAN. Un diplomate français du XVe siècle : Jean de Bilhères-Lagraulas, cardinal de Saint-Denis (fin : la vie d'un ambassadeur à Rome au temps des Borgia; Jean de Bilhères à Saint-Denis; pièces justificatives). — E. WALBERG. Date de la composition des recueils des *Miracula s. Thomae Cantuariensis* dus à Benoît de Peterborough et à Guillaume de Cantorbéry (1173 et 1174). = C.-rendu : *Tourneur-Aumont*. Étude de cartographie historique sur l'Alémanie (manque de netteté et de clarté). = T. XXIII, janvier-avril 1921. Ferdinand LOT. Conjectures démographiques sur la France au IXe siècle (le polyptyque de Saint-Germain-des-Prés dressé au temps de l'abbé Irminon à la fin du règne de Charlemagne ou au début de celui de Louis le Pieux suppose une densité moyenne de trente-quatre à trente-neuf habitants au kilomètre carré; en supposant une pareille densité sur l'ensemble du territoire français, on arriverait au total de dix-huit à vingt et un millions d'habitants — la population des villes non comprise. Sur les terres de culture seules, à l'exclusion des bois et des terres en friche, la densité aurait été de cinquante-deux habitants au kilomètre carré). — Marcel FERRAND. Origines des justices féodales (notes posthumes. L'auteur, élève de l'École des chartes, a été tué à l'ennemi le 22 février 1915. Soutient cette thèse « qu'il n'y a rien dans la *recommandation* qui, en droit, donne au *senior* la justice sur son *vassus...*; qu'à l'origine il n'y a de vraie justice que celle que rendent les fonctionnaires royaux ». Le *senior* ne joue qu'un rôle de conciliateur, non de juge; il est même tenu de présenter ses vassaux devant le tribunal royal. C'est à la faveur de l'anarchie que les seigneurs s'emparèrent du pouvoir judiciaire). — Ch. PORÉE. Note sur Pèlerin Latinier, premier sénéchal de Beaucaire, 1226-1238 (renseignements nouveaux sur son origine et sa famille). = C.-rendu : *A. Levé*. La tapisserie de la reine Mathilde, dite tapisserie de Bayeux (prouve qu'elle a été exécutée en 1077, mais n'établit pas nettement qu'elle l'ait été sur l'ordre de la reine Mathilde). = Mai-août. F. LOT. Conjectures démographiques sur la France du IXe siècle; fin (étude comparative de la population des domaines de Saint-Germain-des-Prés et des communes modernes auxquelles ils correspondent). — G. HUET. Notes d'histoire littéraire. V : la Chronologie dans l'œuvre de Robert de Boron. — Louis BRÉHIER. L'architecture serbe au

Digitized by Google

moyen âge (d'après le volume de G. Millet, *l'Ancien art serbe : les églises*, Paris, 1919).

5. — La Révolution de 1848. 1921, décembre, et 1922, janvier-février. — *Georges Boussinesq.* Reims à la fin de la monarchie de Juillet et pendant la période révolutionnaire de 1848 (l'auteur a été tué le 30 octobre 1914; attaché à la bibliothèque de Reims, il donna, de 1911 à 1914, un cours complet sur l'histoire de Reims; on publie ici les notes qu'il a laissées sur la période de 1840 à 1848 : les partis rémois en 1846; situation économique de la ville de 1840 à 1846; à suivre). — Capitaine BREILLOUT. La révolution de 1848 en Corrèze; suite (janvier-novembre 1851, la loi Falloux; la garde nationale; l'esprit public à la veille du coup d'État). — Élie PEYRON. Une lettre d'Augustin Thierry (de 1853, à Mme de Lasteyrie, rappelant son séjour à La Grange-Bléneau, chez La Fayette). — Jean ADIGARD DES GAUTRIES. Notes sur la Norvège en 1815-1816 (d'après les écrits de l'archiviste Birkeland). = C.-rendus : *G. Bouniols.* Thiers au pouvoir (lettres écrites de 1871 à 1873). — *G. Weill.* Histoire de l'enseignement secondaire en France, 1802-1920 (remarquable). = Mars-avril. R. LÉVY-GUÉNOT. L'illusion de la paix en 1867. Une proposition de Société des nations (faite par Santallier, rédacteur au *Journal du Havre*). — Paul RAPHAËL. Un projet de journal socialiste en 1838 et 1839 (*la Démocratie*, qui devait avoir pour directeurs Théophile Thoré et Victor Schœlcher). — GÉRARD-STRAUSS. Balzac et la réforme administrative (idées qu'il exprime dans son roman : *les Employés*). — Ph. MORÈRE. Un révolutionnaire ariégeois : Victor Pilhes (commissaire du gouvernement provisoire dans l'Ariège; ami de Proudhon; mourut dans la misère le 2 novembre 1882). — F. UZUREAU. La journée du 19 mars 1862 à Angers (réception faite à l'évêque Mgr Angebault revenant de Rome, où il était allé sans autorisation de l'Empereur).

6. — La Révolution française. 1921, octobre-décembre. — F. ÉVRARD. Le Jeu de paume de Versailles (cette salle était propriété privée à la date où fut prononcé le fameux serment; elle ne fut acquise par l'État qu'à la suite d'un vote émis par la Convention le 7 brumaire an II; divers projets d'emploi et de décoration de la salle; en somme, elle ne fut aménagée comme souvenir que sous la troisième République, et Jules Ferry l'inaugura le 20 juin 1883). — E. LÉVY. L'état civil aux colonies pendant la Révolution (signale les prénoms singuliers donnés aux enfants). — DE CARDENAL. L'assistance publique dans la Dordogne pendant la Révolution (il s'agit des enfants abandonnés; à suivre). — L'école des hautes études urbaines de la ville de Paris. = C.-rendus : *E. Lavisse.* Histoire de France contemporaine (réflexions générales sur l'œuvre). — *R. Patry.* Le régime de la liberté du culte dans le département du Calvados de 1795 à 1802 (récit impartial et solide). — *G. Lefebvre.* Documents relatifs à l'histoire des subsistances dans le district de Bergues pendant la Révolution fran-

Digitized by Google

çaise; t. II (fait avec soin). — *Aug. Lemasson.* Les actes des prêtres insermentés du diocèse de Saint-Brieuc; 2 vol. (biographies de quatorze prêtres morts sur l'échafaud). — *J.-L. Arrigon.* La jeune captive. Aimée de Coigny (intéressant). — *A. Defresne* et *F. Évrard.* Les subsistances dans le district de Versailles de 1788 à l'an V; t. I (excellent). — *Ch. Schmidt.* Les sources des territoires rhénans de 1792 à 1814 dans les archives rhénanes (utile). — *Guy Lavaud.* Les déclarations et les ministères (du 4 septembre 1870 au 1er janvier 1914; rend service).

7. — Revue archéologique. 1921, novembre-décembre. — Morris JASTROV. Le voile des femmes dans l'ancienne Assyrie (article en anglais sur la situation des femmes dans les antiques codes assyriens; l'auteur est décédé et le P. Scheil a revu les épreuves). — J. DE LAUNAY. Montreuil-sous-Bois et Pierre de Montreuil (Pierre était bien de Montreuil-sous-Bois). — W. DÉONNA. Les trésors gallo-romains d'orfèvrerie au musée d'art et d'histoire de Genève (les trésors de Reignier, à quelques kilomètres de Genève, de Saint-Genis au pays de Gex, les trésors de Cruseilles et des Fins d'Annecy). — M. GRANET. Le dépôt de l'enfant sur le sol (rites observés en Chine au moment de la naissance d'un garçon ou de la naissance d'une fille). — J. VENDRYÈS. Les moulins en Irlande et l'aventure de Ciarnat (le roi Cormac fit venir un constructeur de moulins d'au delà de la mer pour sauver sa maîtresse Ciarnat condamnée à moudre chaque jour neuf mesures de froment). — O. JANSE. Notes sur quelques représentations des bractéates en or scandinaves (bijoux des Ve et VIe siècles destinés à être suspendus). — Nouvelles archéologiques. = C.-rendus : *E. Sidney Hartland.* Primitive Society (il s'agit surtout du matriarcat; n'est pas au courant des publications sur le sujet). — *J. de Morgan.* L'humanité préhistorique (destiné à devenir populaire). — *M. Reygasse.* Nouvelles études de palethnologie magrébine (du nouveau qui n'est pas banal). — *Carlo Anti.* Monumenti policletei (montre l'importance des sculptures qui s'inspirent des créations de Polyclète). — *Domenico Comparetti.* Le nozze di Bacco ed Arianna (nouvelle et raisonnable explication des peintures ornant le triclinium de la villa Item, près de Pompéi). — *Félix Durrbach.* Choix d'inscriptions grecques de Délos, avec traduction et interprétation (l'une et l'autre de main de maître). — *E. Babelon.* Les monnaies grecques (guide excellent). — *Apollodoros.* The Library, traduction anglaise de Sir *James Frazer* (surtout important par les annotations). — *Alfred Loisy.* Les Actes des apôtres (tout à fait remarquable). — *C. Toussaint.* L'hellénisme de l'apôtre Paul (très important). — *Jacques Zeiller.* Les origines chrétiennes dans les provinces danubiennes de l'Empire romain (très important, surtout pour l'œuvre de conversion des Goths). — *M. Abramić, R. Egger* et *W. Gerber.* Forschungen in Salona; t. I (consacré aux monuments de la partie nord-ouest; remarquable). — *Paul Durrieu.* La miniature flamande au temps de la cour de Bourgogne, 1415-

Digitized by Google

1530 (153 planches d'excellente qualité, avec une remarquable introduction). — *Henri Focillon.* L'art bouddhique (excellent). — *J. Hazzidakis* et *L. Franchet.* Tylissos à l'époque minoenne (ne distingue que trois périodes minoennes). = R. CAGNAT et M. BESNIER. Revue des publications épigraphiques relatives à l'antiquité romaine, année 1921 (97 numéros).

8. — Revue critique d'histoire et de littérature. 1922, 15 mars. — *E. Teichmann.* Travels of a Consul officer in North-West China (relation pleine de renseignements variés). — *A. Houtin.* Le P. Hyacinthe, réformateur catholique, 1869-1893 (très intéressant; c'est la seconde partie et la fin de la biographie du célèbre carme par M. Houtin, qui utilise un grand nombre de documents privés et s'efface le plus souvent derrière eux). — *G. Michaut.* La jeunesse de Molière (instructif). — Dr. *Cabanès.* L'histoire éclairée par la clinique (beaucoup de verve et de science). — *Henri de Curzon.* Rossini (bon). — *Émile Ollivier.* Lettres de l'exil, 1870-1874 (ces lettres témoignent du patriotisme du ministre déchu, mais aussi de son infatuation et de ses illusions). — *F. Baldensperger.* L'avant-guerre dans la littérature française, 1900-1914 (beaucoup d'aperçus originaux sur l'âme française). — *Edm. Béraud.* Souvenirs du baron Gudin, peintre de la marine, 1820-1870 (contient beaucoup d'anecdotes intéressantes). — *Éd. Driault.* Les leçons de l'histoire (instructif). = 1er avril. *A. Meillet.* Linguistique historique et linguistique générale (remarquable). — *P. de Nolhac.* Ronsard et l'humanisme (très important). — *G.-E. Bonnet.* Philidor et l'évolution de la musique française au XVIIIe siècle (bon). — *Ch. Seignobos.* L'évolution de la troisième République, 1875-1914 (excellent). — *Alfred Dumaine.* La dernière ambassade de France en Autriche (tableau juste et fin de la société et de l'administration autrichiennes à la veille de la Grande guerre). — *J. Tersannes.* Le problème autrichien et la menace du rattachement à l'Allemagne (étude bien informée). = 15 avril. *R. Poincaré.* Histoire politique; t. I-III (recueil des chroniques de quinzaine publiées par l'ancien Président de la République dans la *Revue des Deux Mondes.* Important). — *Hermann von Eckardstein.* Lebenserinnerungen und politische Denkwürdigkeiten (ces mémoires d'un diplomate de second plan, mais avisé et franc, éclairent d'un jour assez cru la politique incohérente, maladroite ou brutale de la Wilhemstrasse, les erreurs des pangermanistes, le rôle néfaste de Guillaume II. L'auteur veut prouver qu'avec plus de tact l'Allemagne aurait réussi à rapprocher l'Angleterre de la Triple-Alliance, ce qui aurait évité la catastrophe de 1914. Eckardstein est l'adversaire déclaré de Holstein et de sa politique). — Chanoine *Ul. Chevalier.* Les controverses religieuses en Dauphiné. Catalogue du fonds Anatole de Fontgalland (utile). — *A.-F. Aude.* Vie publique et privée d'André de Béthoulat, comte de La Vauguyon, ambassadeur de France, 1630-1693 (ouvrage de grand luxe, mais vide et souvent erroné). — *Ch. Samaran.* Jean de Bil-

Digitized by Google

hières-Lagraulas, cardinal de Saint-Denis (excellente biographie). — *Bédier, Jeanroy* et *Picavet*. Histoire des lettres (remarquable volume de l'Histoire de la nation française par Hanotaux). — *A. M. P. Ingold*. Général et trappiste. Le P. Marie-Joseph, baron de Géramb, 1772-1848 (intéressant comme un roman d'aventures). — *G. Blondel*. La Rhénanie; son passé, son avenir (trop de considérations générales). — *Buffenoir*. La candidature du général Foy dans l'Aisne en 1819 (bon travail d'histoire locale, qui touche néanmoins à l'histoire générale). = 1er mai. *R. Macdonald*. Le socialisme et la société; trad. par *L. Le Roux* (conclusions trop vagues, mais utile résumé du développement qu'a pris le socialisme anglais depuis une quinzaine d'années). — *O. H. Kahn*. Les États-Unis et les grands problèmes financiers; trad. par *L. Thomas* (intéressant). — *J. Delahaye*. La reprise des relations diplomatiques avec le Vatican (trop de politique; quelques observations intéressantes sur la persistance du sentiment religieux dans le monde). — Prof. *F. Haase*. Die religiöse Psyche des russischen Volkes (indications précieuses empruntées à des théologiens, à des historiens, à des romanciers et poètes russes). — *A. Laumonier*. Catalogue de terres cuites du musée archéologique de Madrid (bon). — *P. Lorquet*. L'art et l'histoire (beaucoup d'observations originales, mais aussi du parti pris peu scientifique). — *Frédéric Lachèvre*. Les œuvres libertines de Cyrano de Bergerac (très important pour l'histoire de la libre pensée en France). — Cardinal *de Retz*. Supplément à la Correspondance, publ. par *Claude Cochin* (tout n'est pas de premier choix dans ce recueil, mais il nous révèle un Retz vieillissant et assagi d'un aspect assez nouveau). — De quelques publications scandinaves.

9. — **Revue de l'histoire des colonies françaises.** 1921, 4e trimestre. — Martial DE PRADEL DE LAMASE. Les Parisiens aux colonies : les frères de Vandeuil de Beauplan aux Indes et à l'île Bourbon (aventures et exploits des quatre fils de M. Perichon de Vandeuil, dans le dernier tiers du XVIIIe siècle). — Claude FAURE. Le premier séjour de Duranton au Sénégal, 1819-1826 (très intéressant; publie le rapport sur le voyage fait par Duranton dans le Haut-Sénégal en 1824, alors qu'il était au service de la Société de Galam; projet de voyage de Duranton à Tombouctou; le retour en France. Le second séjour de Duranton au Sénégal, 1828-1838, a été raconté par M. Georges Hardy). = C.-rendus : *Georges Hardy*. La mise en valeur du Sénégal de 1817 à 1854 (plein de faits nouveaux et précis). — *Louis Bréhier*. Les origines des rapports entre la France et la Syrie : le protectorat de Charlemagne (très intéressant). — *G. Esquer*. L'expédition d'Alger et la poésie de l'époque, 1827-1830 (curieux et amusant). — *R. P. H. Hosten*. Les registres de l'église de Chandernagor (ce qu'ils nous apprennent). — *Ch. de La Roncière*. Le routier inédit d'un compagnon de Bougainville (il s'appelait Saint-Germain de Loberie; curieuse description de Tahiti). — *James F. Kenney*. A

Digitized by Google

british secret service report on Canada, 1711 (rapport du major John Livingston, reçu à Québec par le marquis de Vaudreuil, sur les ressources de cette forteresse en 1711).

10. — Revue de l'histoire des religions. 1921, novembre-décembre. — J. POMMIER. Notes inédites d'Ernest Renan sur les commentaires des livres sacrés (elles datent de 1845 à 1848). — G. HUET. Une légende religieuse du moyen âge : le roman de saint Fanuel (d'après la légende, Anne, la mère de la Vierge, serait issue de la cuisse de saint Fanuel). — P. MASSON-OURSEL. La physiologie mystique de l'Inde (conception de la physiologie qu'on trouve dans les Védas, lors de la période des Brâhmaṇa et des Upaniṣads, lors de celle des Tantras; « la physiologie mystique a été, aux diverses époques, calquée sur les idées religieuses »). = C.-rendus : *A. Meillet.* Linguistique historique et linguistique générale (pensée riche et nouvelle). — *A. Bellessort.* Virgile, son œuvre et son temps (le sentiment religieux dans l'œuvre du poète). — *Ch. Guignebert.* Le christianisme antique (solutions rationnelles et raisonnables). — Dr *V. Weber.* Des Paulus Reiserouten bei der zweimaligen Durchquerung Kleinasiens (conclusions peu sûres). — *R. A. Nicholson.* Studies in islamic mysticism (essai sur les œuvres de trois mystiques fameux en Orient, Abou-Sa'îd, ʿAbd'-el-Kérim, ʿOmar ben el-Fareḍ, qui vivaient du XIe au début du XVe siècle). — *Johannes Kolmodin.* Traditions de Tzazzega et Hazzega (dans le pays tigré en Abyssinie; très intéressant). = Société Ernest Renan. Conférence de M. A. DANON. L'origine et la religion des Falacha (Juifs d'Abyssinie).

11. — Revue d'histoire de l'Église de France. 1922, janvier-mars. — Paul DESLANDRES. La politique religieuse du Directoire (n'ajoute rien à P. de La Gorce). — Pierre DE VAISSIÈRE. Curés de campagne de l'ancienne France. Les curés bénéficiaires et la gestion de leurs bénéfices. Exploitation directe par les curés de leurs bénéfices et de leurs dîmes (explique par qui, où, à quelle époque et comment se percevaient les dimes; montre l'infinie complexité de ce système et les difficultés qu'il soulevait d'ordinaire au détriment du curé décimateur). = C.-rendus : *J.-M. Tourneur-Aumont.* L'Alsace et l'Alémanie (thèse remarquable dont les conclusions sont : les Alamans n'ont pas été les maîtres de l'Alsace au Ve siècle; les Alsaciens ne sont pas des Alamans). — *Paul Fournier.* Un groupe de recueils canoniques italiens des Xe et XIe siècles. Les collections canoniques romaines de l'époque de Grégoire VII. Les deux recensions de la collection canonique romaine dite le « Polycarpus » (trois excellents mémoires sur des compilations qui visaient toutes plus ou moins à la réforme de l'Église). — *L.-H. Labande.* Avignon au XVe siècle. Légations de Charles de Bourbon et du cardinal Julien de La Rovère (remarquable). — *J.-B. Sabrié.* De l'humanisme au rationalisme. Pierre Charron, 1541-1603. L'homme, l'œuvre et l'influence (étude

Digitized by Google

consciencieuse, impartiale, instructive. Tout en jetant les bases d'une morale indépendante, Charron ne cessa d'être un sincère et fervent catholique). — *Id.* Les idées religieuses de J.-L. Guez de Balzac (bonne étude qui, d'ailleurs, ne modifie guère l'opinion qu'on avait auparavant sur Balzac : sa philosophie est à fleur de peau; il reste un rhéteur). — *Marc Chassaigne.* Le procès du chevalier de La Barre (étude très minutieuse et neuve sur le personnage, son procès et son supplice. La Barre ne fut pas un martyr de la libre pensée; il fut victime du Parlement qui, après avoir frappé les Jésuites, trouva l'occasion belle d'étaler un grand zèle pour la religion et les bonnes mœurs). — *L. Lévy-Schneider.* L'application du concordat par un prélat d'ancien régime. Mgr Champion de Cicé, archevêque d'Aix et d'Arles, 1802-1810 (remarquable; documentation abondante et variée). — *Ernest Lavisse.* Histoire de France contemporaine (G. Goyau note, dans les huit volumes déjà parus de cette grande œuvre, ce qui touche l'histoire religieuse; cette histoire n'y figure qu'au second plan et autant qu'elle intéresse l'histoire politique; mais elle y est en général représentée avec précision, intelligence et équité). — *F. Delaplace.* La vénérable Mère Anna-Marie Javouhey, fondatrice de la Congrégation de Saint-Joseph de Cluny, 1779-1851; 2e édit. (intéressante biographie d'une femme dont l'œuvre religieuse a grandement contribué à l'extension de l'influence chrétienne et française au Sénégal, à Madagascar, dans les Antilles et dans l'Océanie).

12. — Revue des études anciennes. 1922, janvier-mars. — Paul FOURNIER. L'inscription du stade de Delphes (correction à l'interprétation de M. Homolle). — J. CARCOPINO. Fermier général ou sociétés publicaines? (c'est la seconde interprétation qui est la bonne; les individus qui prenaient à ferme les domaines agricoles d'une *regio* se groupaient en une association corporative et amicale; article important pour l'étude de l'organisation des domaines). — C. JULLIAN. Notes gallo-romaines. XCIII. Remarques critiques sur les sources de la vie de saint Martin (montre, contre Babut, la bonne foi de Sulpice Sévère). — Marquis DE FAYOLLE. La grotte de Miremont (comm. de Fleurac, arr. de Sarlat, Dordogne; surtout célèbre dans la légende). — C. JULLIAN. Chronique gallo-romaine. = C.-rendus : *R. Reitzenstein.* Das iranische Erlösungsmysterium (thèse arbitraire; pour comprendre le manichéisme, il faut s'adresser non à une religion de l'Iran, mais aux anciens représentants de la gnose). — *Ivan M. Linforth.* Solon the Athenian (clair et judicieux). — *Émile Bourguet.* Les ruines de Delphes (excellent). — *G. Mendel.* Musées impériaux ottomans. Catalogue des sculptures grecques, romaines et byzantines. T. III : Constantinople (remarquable). — *Paul Monceaux.* Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne. Saint Optat et les premiers écrivains donatistes (étude à la fois savante et vivante). — *Th. Mainage.* Les religions de la préhistoire; l'âge paléolithique (véritable répertoire des faits des temps quaternaires; mais thèse contestable). — Chronique.

Digitized by Google

= Avril-juin. A. CUNY. Questions gréco-orientales. XIII. Gr. τύραννος, philist. s'rān (ces deux mots ont la même origine). — F. DOUGLAS VAN BUREN. Les antéfixes en terre cuite italienne représentant la πότνια θηρῶν (catalogue; article en anglais). — J. CARCOPINO. Le gnomon de l'idiologue et son importance historique; I (ce que le gnomon ajoute à notre connaissance de l'Égypte romaine). — M. BESNIER. A propos de la table hypothécaire de Veleia (contre J. Kromayer). — C. JULLIAN. Notes gallo-romaines, XCIV. Remarques critiques sur les sources de la vie de saint Martin; suite. — A. LESMARIES. La plaine maritime de Dunkerque. Le blooteland aux époques préhistorique, gauloise et gallo-romaine (découvertes archéologiques qui y ont été faites). — E.-C. FLORANCE. Les ponts chartrains et les mottes féodales en Loir-et-Cher (trois ponts chartrains; les « mottes » ne sont pas d'origine féodale; elles remontent à la Gaule indépendante). — Cl. AUDOLLENT. Les sources de Gergovie (les recherches hydrologiques ont prouvé que sur le flanc nord se trouvent cinq sources). — C. JULLIAN. Chronique gallo-romaine. = C.-rendus : *J. Hazzidakis*. Étude de préhistoire crétoise. Tylissos à l'époque minoenne, traduit du grec par l'auteur avec la collaboration de *L. Franchet* (l'ouvrage, paru en 1912, n'est plus à jour; ce n'est, du reste, qu'un rapport provisoire des fouilles). — *J. T. Allen*. The greek theater of the fifth century before Christ (objections faites à la théorie). — *John A. Scott*. The unity of Homer (contre le système de Wolf; agenouille toute l'antiquité devant Homère). — *A. Meillet*. Aperçu d'une histoire de la langue grecque; 2e édit. (changements faits à la première édition). — *Marion Edwards Park*. The plebs in Cicero's day (utile). — *A. Laumonier*. Catalogue des terres cuites du musée archéologique de Madrid (travail ingrat accompli avec une grande conscience). — *J. de Morgan*. L'humanité préhistorique (apporte beaucoup et fait beaucoup réfléchir). — *Ed. Salin*. Le cimetière barbare de Lézeville (découverte intéressante).

13. — Revue des études historiques. 1921, septembre-décembre. — Louis MADELIN. L'Europe napoléonienne (conférence faite à la Société des études historiques le 16 juin 1921. Les limites de l'empire français en 1811; ses annexes; rôle des préfets français à Coblence, Mayence, Hambourg, Rome, etc.; amusantes anecdotes). — P. ALFARIC. L'évangile de Simon le Magicien (montre que cet évangile peut être reconstitué dans ses grandes lignes et même dans certaines de ses particularités les plus saillantes grâce aux diverses critiques qui en ont été faites : le traité contre les hérésies de Justin, les écrits clémentins, les récits du martyre de Pierre). — J. BENOIST. Un consul de France au Maroc au XVIIe siècle. J.-B. Estelle et ses Mémoires (ils datent de 1690 et se trouvent aux archives du ministère des Affaires étrangères). — Comte MARESCHAL DE BIÈVRE. L'abolition de l'esclavage à l'île Bourbon (le 16 pluviôse an II, la Convention avait décidé l'abolition de l'esclavage à l'île de la Réunion, ci-devant Bourbon; le Directoire, pour appliquer ce décret, y envoya deux agents particu-

Digitized by Google

liers qui furent fort mal reçus et expédiés à Manille; l'émancipation des noirs ne datera que de 1848). — Commandant WEIL. Le roman d'une princesse. Les aventures et les mariages de Louise-Charlotte de Bourbon, fille du roi d'Étrurie Louis Ier et de la reine Marie-Louise (Louise-Charlotte de Bourbon épousa en 1825, à vingt-trois ans, le duc Maximilien de Saxe, âgé de soixante-six ans; aussitôt après la mort de ce mari, elle donna sa main à un gentilhomme romain, le chevalier de Rossi; puis, cinq mois après la mort de celui-ci, elle se remaria en 1855 avec le comte Jean Vimercati, de Crema; curieux documents sur cette princesse provenant des archives de Lucques). — A. DUJARRIC-DESCOMBES. Un peintre de Fontainebleau en Périgord (peintures décoratives de Lenoble au château de Bourdeille). = C.-rendus : *V. Scheil.* Recueil de lois assyriennes (d'un puissant intérêt). — *L. Schaudel.* Les comtes de Salm et l'abbaye de Senones aux XIIe et XIIIe siècles (le critique, sévère dans le détail, reconnaît que l'auteur a bien établi la filiation de la maison de Salm). — *L.-H. Labande.* Avignon au XVe siècle. Légation de Charles de Bourbon et du cardinal Julien de La Rovère (excellent). — *E. Rodocanachi.* La réforme en Italie; 2 vol. (utile). — *Fr. Lachèvre.* Le libertinage au XVIIe siècle. Cyrano de Bergerac, parisien, 1619-1655 (nous montre le vrai Cyrano). — *Cl. Saint-André.* Louis XV (l'auteur a eu le courage de rompre avec la tradition). — *G. Lenôtre.* Le roi Louis XVII et l'énigme du Temple (le mot de l'énigme n'a pas été trouvé). — *P. de La Gorce.* Histoire religieuse de la Révolution française; t. IV (du 9 thermidor au 18 brumaire; récit d'un mouvement et d'une vie remarquables). — *G. Lacour-Gayet.* Napoléon (une des œuvres qui grandissent le prestige de la France). — Vicomte *de Guichen.* La crise d'Orient de 1839 à 1841 (l'auteur est trop sévère pour Louis-Philippe). — *D. Halévy.* Le courrier de M. Thiers (le critique profite du livre pour dire son fait à M. Thiers). — *J. Burnichon.* La Compagnie de Jésus en France. T. III : 1845-1860. — *A. Houtin.* Le P. Hyacinthe dans l'Église romaine. — Cardinal *Ferrata.* Mémoires; 3 vol. (d'un haut intérêt). — *André Tardieu.* La paix (défense hardie et vigoureuse du traité de Versailles). — *G. Blondel.* La Rhénanie (impressions prises sur le vif). — *A. Mathiez.* Un procès de corruption sous la Terreur (il s'agit de l'affaire de la Compagnie des Indes). = 1922, janvier-mars. L. MOUTON. Les violences du duc d'Épernon (dispute entre le duc d'Épernon et M. de Rosny, le 26 octobre 1598; différend entre le duc et le chapitre de Saint-Germain en 1614; sortie du duc en plein conseil contre le garde des sceaux Guillaume du Vair, 15 avril 1618). — Baron DE BAYE. Un peintre russe du XVIIIe siècle : Chibanoff (à propos d'un portrait de Catherine II). — P. MARMOTTAN. Le cardinal Maury et les Bonaparte (publie toute une série de lettres inédites empruntées au « Carteggio » du cardinal et que l'abbé Ricard avait négligées). — P.-F. FOURNIER. La Déclaration des jeunes félibres fédéralistes et l'École parisienne du félibrige,

Digitized by Google

1892-1899. — B. COMBES DE PATRIS. Louis XV, la légende et l'histoire (signale la réimpression de l'ouvrage de Mouffle d'Angerville et la publication de celui de Claude de Saint-André; cette dernière est une apologie du roi). — M. MARION. Un historien des finances révolutionnaires : Saint-Aubin (M. Mathiez a eu tort d'opposer à l'auteur le témoignage du *Tableau comparatif des prix* de Saint-Aubin, en l'an III). = C.-rendus : *A. de Boüard.* Le régime politique et les institutions de Rome au moyen âge, 1252-1347 (nourri de faits). — *A. Franklin.* Paris et les Parisiens au XVI^e^ siècle (pittoresque). — *A. Martineau.* Dupleix et l'Inde française, 1722-1741 (sujet étudié à fond). — *Paul d'Estrée.* La vieillesse de Richelieu, 1758-1788 (à quatre-vingt-deux ans, le duc se marie en troisièmes noces et ne renonce à aucune prétention galante). — *Paul Oursel.* La diplomatie de la France sous Louis XVI. Succession de Bavière et paix de Teschen (rend justice à Vergennes et Breteuil, comme le fait M. Fagniez dans l'article que nous publions). — *H. Carré.* La noblesse de France et l'opinion publique au XVIII^e^ siècle (attachant et suggestif). — *L.-J. Arrigon.* La jeune captive : Aimée de Coigny, 1769-1820 (documentation sûre). — *E. Chénon.* Le rôle social de l'Église (très orthodoxe). — *G. Mondaini.* La colonisation anglaise (série de monographies sur les diverses colonies, avec, dans l'introduction, une vue d'ensemble). — D^r^ *G. Samné.* La Syrie (important; quelques conclusions contestables).

14. — Le Correspondant. 1922, 10 avril. — ***. La crise d'une civilisation. Notes d'Allemagne (notes sur le moral du peuple allemand, sur la politique, la situation économique, le problème financier. Malgré les apparences extérieures, l'Allemagne a profondément évolué depuis huit ans). — Victor BUCAILLE. Denys Cochin. — L. CLAUDON. La petite Entente. Son élaboration progressive, sa valeur, son avenir. — ***. Le malaise de l'Empire britannique. I : Dans l'Afrique du Sud (et le mouvement révolutionnaire de 1921). — Henri BREMOND. Publications récentes sur l'histoire religieuse du XVII^e^ siècle (la correspondance de saint Vincent de Paul; Henry Arnauld, évêque d'Angers, 1597-1692, par Claude Cochin; intimité nouée entre « Monsieur Vincent » et l'évêque de Cahors, Alain de Solminihac, 1593-1659, qui peut-être un jour sera canonisé. Les lettres d'Alain ont un caractère de sainteté égal à celles de Vincent de Paul). = 25 avril. Edmond VERMEIL. Un prophète du déclin de l'Occident : Oswald Spengler (analyse de son livre : Der Untergang des Abendlandes, ouvrage hardi et très instructif). — André BAUDRILLART. Le livre français en 1922 et l'Association Guillaume Budé. — J. VAN DEN HEUVEL. Un grand parlementaire belge : le comte Charles Woeste. — ***. Le malaise de l'Empire britannique. II : Dans les Indes. — ***. Le mouvement pangermaniste dans les milieux allemands de Pologne et particulièrement de Pologne russe. — Comte Jean DE PANGE. Les papes d'Avignon et les bénéfices ecclésiastiques (d'après les ouvrages de

Digitized by Google

l'abbé Mollat). — DE LANZAC DE LABORIE. L'épisode du Mont-Renaud (d'après l'émouvant récit de Georges Gaudry). = 10 mai. Roger LABONNE. La crise orientale et le nationalisme en Asie (le pan-touranisme, son idéal, ses aspirations, ses possibilités). — Camille LATREILLE. La jeunesse de Lamartine, 1811-1820, d'après les lettres inédites de Louis de Vignet. — Edmond JOLY. La mort des béguinages (rapide histoire de ces béguinages; esquisse de ceux qui subsistent encore). — Edmond VERMEIL Un prophète du déclin occidental : Oswald Spengler. II : la critique (« par sa conception fausse et étriquée de l'hellénisme, par le symbole qu'il choisit pour définir la civilisation occidentale, Spengler aboutit à exalter l'esprit germanique aux dépens de l'antiquité, du christianisme latin et du monde anglo-saxon ». En réalité, de l'édifice « massif et prétentieux » qu'il a construit, il reste, après examen, peu de chose). — ***. Le malaise de l'Empire britannique. III : En Égypte.

15. — Mercure de France. 1922, 15 avril. — Jean AJALBERT. Lettres de Rhénanie; III (où il est quelquefois question des pays rhénans et des surprises qu'ils réservent aux touristes français). — Georges SOREL et L. AURIANT. Jeremy Bentham et l'indépendance de l'Égypte (analyse d'un mémoire rédigé vers 1828 par J. Bentham pour suggérer à Méhémet Ali les moyens pratiques de se rendre indépendant et de donner une constitution à son peuple). — Eugène MOREL. Le dépôt légal (prend la défense du projet de loi sur le dépôt légal des imprimés actuellement soumis aux Chambres). — J. W. BIENSTOCK. Lettres russes (annonce Au service des Soviets, par *Smily Benario;* Trois années dans la Russie des Soviets, par *V. Sergueiev;* la Troisième Russie, par *A. Vetloughine*, et Dans le royaume de Lénine, par *A. Terné*). — Émile LALOY. Bibliographie politique (c.-rendu de *Von Schœn*, Erlebtes). = 1er mai. B. M. L'étape actuelle du bolchevisme (ce que les bolcheviks appellent maintenant « la politique économique nouvelle » est la faillite même du régime). — M. WILMOTTE. Les antécédents latins du roman français (montre qu'au moyen âge le latin ne cessa d'être une langue vivante à côté du français qui se développe, et qu'il fut la source de plusieurs romans français). — Jacques LEROY. La crise des réparations. — G. CONTENAU. Les fouilles de Syrie au musée du Louvre. = 15 mai. Benjamin VALLOTTON. L'école française en Alsace. — S. ÉTIENNE. Un hameau alsacien au XVIIIe siècle : le berceau de Chatrian (le hameau de Soldatenthal, autrement dit le Grand-Soldat, dans les environs d'Abreschwiller; les ancêtres de Chatrian depuis 1732). — Henry VUIBERT. Le dépôt légal et la Bibliothèque nationale.

16. — La Revue de France. 1922, 1er avril. — Général GOURAUD. La France en Syrie (depuis 1919). — Jacques HADAMARD. L'enseignement secondaire et l'esprit scientifique. — Augustin BERNARD. Un nouveau peuple : l'Algérie et les Algériens (« un nouveau peuple

Digitized by Google

est en voie de constitution dans l'Afrique du Nord; les Français ont été assez nombreux pour s'assimiler les autres éléments du groupe européen dont la fusion est aujourd'hui à peu près achevée »). — R. RECOULY. Les tragiques heures d'avant-guerre. XIII. En Autriche. I : l'Énigme de Serajevo (montre tout ce qu'il y a de louche dans l'affaire). — Jean LESCOFFIER. Nansen (le grand navigateur est aussi un grand philanthrope, d'ailleurs aussi peu russe et bolcheviste que prussien. Formé par l'Occident, il est « tourné vers les formes occidentales de pensée et d'action »). — Jules BERTAUT. Balzac en Italie (en 1839). = 15 avril. Adolphe LANDRY. La politique française des réparations devant l'opinion mondiale (on prétend que les réclamations de la France vis-à-vis de l'Allemagne contribuent grandement à la crise économique; il n'en est rien, et une des preuves en est que, jusqu'à ce jour, l'Allemagne n'a encore presque rien payé; son budget général est d'autre part singulièrement allégé par les dépenses qu'il ne lui est plus permis de faire pour son armée et pour sa flotte de guerre). — Jacques ARTHUYS. L'industrie française de la laine. — Jean RODES. Paradoxe sur les Chinois (on veut expliquer beaucoup de faits concernant la mentalité des Chinois différente de celle des autres peuples, surtout occidentaux, en disant qu'ils n'ont pas de nerfs; c'est une erreur absolue). — R. RECOULY. La France à la Conférence de Gênes. — C. VERGNIOL. L'accord franco-italien dans l'Afrique du Nord. — Adrien BERNELLE. Les États-Unis et l'immigration (législation tendant à limiter cette immigration, à combattre l'intégrité de la race et la défense des salaires). = 1er mai. Louis BARTHOU. Mésaventures d'un chef-d'œuvre (histoire du *Neveu de Rameau*, connu d'abord par une traduction allemande exécutée par Gœthe, traduit ensuite en français de cette traduction, publié en 1823 d'après une copie fautive du texte français. L'original autographe fut retrouvé seulement en 1891). — A. GAULY. Figures d'outre-Rhin : Hugo Stinnes. — R. RECOULY. Les heures tragiques d'avant-guerre. VIII : En Autriche; suite (la préparation de l'ultimatum. Rôle considérable joué par Tschirsckhy, ambassadeur d'Allemagne. Le conseil de guerre tenu à Potsdam le 5 juillet décide la guerre contre la Serbie et aussi, éventuellement, contre la Russie et la France; puis le conseil des ministres à Vienne, le 7 juillet, admet, malgré Tisza, qu'un succès militaire contre les Serbes est nécessaire. Tisza lui-même en vient à reconnaître qu'il faut recourir à des « résolutions énergiques ». Désormais, le sort en est jeté, et Guillaume II peut se permettre de jouer la comédie de son départ pour ses vacances dans les fjords de Norvège; car c'est Berlin « qui menait le jeu »). = 15 mai. Commandant DE MIERRY. Le commandement allemand pendant les opérations d'Alsace-Lorraine en août-septembre 1914. — Abel LEFRANC. La pensée secrète de Rabelais (il n'est pas douteux que l'auteur de *Pantagruel*, au moins dans le premier livre, n'ait adhéré à la foi rationaliste; ses attaques contre certains miracles de la Bible sont manifestes. C'est

Digitized by Google

ce que comprit fort bien l'auteur du « Cymbalum Mundi », dont un des personnages, Pamphagus, n'est autre que Rabelais lui-même). — Hélène ISWOLSKY. En marge de la Conférence de Gênes : la propriété en Russie soviétique. — Pierre DE NOLHAC. Un ministre de la Guerre sous Louis XV : la correspondance du comte d'Argenson (qui va être prochainement publiée).

17. — Revue des Deux Mondes. 1922, 1er avril. — José GERMAIN, Stéphane FAYE. Un grand Africain. La vie et la mort du général Laperrine; I (explorations sahariennes avant 1900; organisation des compagnies sahariennes par le commandant Laperrine de 1901 à 1910; premiers essais de pénétration jusqu'en 1910, année où le colonel Laperrine fut chargé de prendre à Lunéville le commandement du 18e chasseurs à cheval; soulèvement des tribus sahariennes en 1915 sous l'influence de la propagande allemande et turque. Retour de Laperrine, nommé, en janvier 1917, commandant supérieur des territoires sahariens). — E.-M. DE VOGÜÉ. Lettres à Armand et Henri de Pontmartin, 1867-1909; II (1882-1887; quelques détails intéressants sur la mort du comte de Chambord et les intrigues autour du nouveau chef de la Maison de France). — André D'ARÇAIS. Avec le maréchal Joffre en Extrême-Orient, novembre 1921-janvier 1922; I. — Maurice LEWANDOWSKI. Le péril allemand en Russie. — Émile LEGOUIS. Le roman de William Wordsworth (dans un séjour qu'il fit en France en 1791-1792, Wordsworth eut pour maîtresse une jeune fille de Blois, Marie-Anne Vallon, qui le rendit père d'une fille, le 15 décembre 1792. Il reconnut aussitôt l'enfant, mais, pour des raisons restées obscures, il retourna peu de temps après en Angleterre. Cependant, Marie-Anne, ou Annette, ne cessa de correspondre avec lui, même pendant la guerre. Elle s'appela Mme veuve William et, à Blois, avec ses sœurs, elle dépensa toute son énergie en faveur du parti royaliste et des chouans). — H. DE LA MARTINIÈRE. Avant le voyage du Président. La question indigène en Algérie au lendemain de la guerre; II. = 15 avril. E. DE VOGÜÉ. Lettres à Armand et Henri de Pontmartin, 1867-1909; fin. — José GERMAIN, Stéphane FAYE. La vie et la mort du général Laperrine. Fin : les Expéditions dans le Sahara (contre les Touaregs soulevés; leur offensive brisée, le général organise le Sahara d'une façon pratique en établissant des pistes accessibles aux automobiles, en employant l'aviation, qui prépare les voies au transsaharien). — Victor GIRAUD. Une histoire religieuse de la France (fait le plus grand éloge du volume que M. Goyau vient d'écrire pour l'Histoire de la nation française d'Hanotaux). — G. LENÔTRE. Les agents royalistes en France au temps de la Révolution et de l'Empire. L'affaire Perlet; suite et fin (Fauche-Borel et Perlet, anciens amis et complices d'espionnage politique, se brouillent pour des affaires d'argent. Après la Restauration, ils se dénoncent l'un l'autre. Dans un procès en calomnie qu'il intente à Perlet en 1816, Fauche-Borel réussit à faire condamner son adversaire, mais il échoue dans ses efforts pour faire reconnaître les services qu'il se targue

Digitized by Google

d'avoir rendus à la cause royale; puis il recommence ses tentatives de chantage en écrivant ses *Mémoires*, dont les deux premiers volumes paraissent en décembre 1828; nouvel échec qui achève sa ruine. De désespoir, il se suicide en septembre 1829. Perlet était mort dans le dénûment dix mois auparavant). — Maurice PERNOT. La question turque. IV : les Minorités non musulmanes en Turquie. = 1er mai. Henry BORDEAUX. La jeunesse d'Octave Feuillet d'après une correspondance inédite; I. — Maurice PALÉOLOGUE. La Russie des tsars pendant la Grande Guerre. VII : la Conférence des Alliés (janvier et février 1917. A ce moment, l'ambassadeur déclare nettement qu'une crise révolutionnaire se prépare en Russie, que l'armée n'est pas sûre, plus disposée à tirer sur la police qu'à la seconder. Cependant, le tsar ne veut rien entendre, tout entier à l'influence de la tsarine exaspérée par l'assassinat de Raspoutine). — José GERMAIN, Stéphane FAYE. La vie et la mort du général Laperrine. III : le Dernier raid. — Émile LEGOUIS. Le roman de William Wordsworth; sa liaison avec Annette Vallon (raconte comment, à partir de 1795, le poète se détacha lentement de ce premier amour. Après une dernière rencontre à Calais en août 1802, il fut évident qu'ils ne seraient jamais mari et femme, mais qu'ils resteraient amis. D'ailleurs, le poète épousa peu après Mary Hutchinson; désormais Mary efface Annette). = 15 mai. Georges GAUDY. Souvenirs d'un caporal du 57e régiment d'infanterie. L'heure H, 4-5 mai 1917. — Maurice PERNOT. La question turque. V : la Turquie et les Puissances. — René DOUMIC. A l'Institut français en Espagne. — André D'ARÇAIS. Avec le maréchal Joffre en Extrême-Orient. II : Au Japon. — Louis GILLET. Herr Ballin (biographie et portrait du célèbre directeur de la Hamburg-Amerika-Linie).

18. — Académie des sciences morales et politiques. Compte-rendu des séances et travaux, 1921, septembre-octobre. — Ernest SELLIÈRE. La part de la morale romantique dans l'inspiration balzacienne (étudie méthodiquement « l'attitude adoptée par Balzac à l'égard des trois ramifications principales que porte et nourrit le tronc du mysticisme rousseauiste : le mysticisme passionnel, le mysticisme esthétique et le mysticisme social »). — A. CHUQUET. L'affaire Exelmans (Exelmans, accusé par le ministre Soult de trahison, est acquitté le 23 janvier 1815 par le conseil de guerre de Lille; retentissement de cette affaire). — Georges MARTIN. L'émission des billets de banque dans la Chine contemporaine (la Chine ne peut connaître d'émission saine en dehors des banques étrangères). — GEOFFROY DE GRANDMAISON. La Société de secours aux blessés militaires pendant la guerre, 1914-1918 (organisation de la Société fondée le 23 juin 1866; son action jusqu'en 1914; grands services qu'elle a rendus durant la guerre; dans ses 805 hôpitaux ont été soignés 800,000 blessés; liste des infirmières mortes en service ou usées par les fièvres et les épidémies).

19. — L'Anjou historique. 1921, avril. — Mme de Filliard, car-

Digitized by Google

mélite d'Angers, 1640-1694 (notice de Pocquet de Livonnière). — Louis XIV à Saumur, 1652 (il y arriva le 6 février et y resta un mois à cause des troubles de la Fronde). — Différends entre l'évêque d'Angers et le présidial de cette ville, 1713-1721 (à propos d'une affaire de danse en temps de carême). — M. Élias, directeur au séminaire d'Angers, 1739-1793 (il fut tué à l'armée vendéenne le 18 octobre 1793). — Un religieux feuillant de l'abbaye de Bellefontaine (Joseph Bourdiceaud Peyra; il prêta serment en 1791 et mourut en 1811). — Les vicaires généraux d'Angers pendant la Révolution (treize biographies). — Les Visitandines d'Angers, 1792 (elles déclarent aux administrateurs du département qu'elles veulent persévérer dans leur état religieux). — Les prêtres angevins détenus à La Rossignolerie, 1792-1794 (au nombre de 123; biographies sommaires). — La municipalité de Doué-la-Fontaine et la guerre de Vendée (extraits du registre des délibérations, du 30 juin 1793 au 8 mars 1794). — Situation politique de l'arrondissement de Beaupréau, 1804 (rapport du sous-préfet au préfet). — Le duc d'Angoulême en Maine-et-Loire (6-11 novembre 1817). — Baptême de quatre cloches à la cathédrale d'Angers (16 septembre 1822). = Juillet. La paroisse Saint-Jacques-lès-Angers (XVII^e-XVIII^e siècle; liste des curés). — Une séparation de corps à Angers au XVII^e siècle (d'après les « Arrêts célèbres rendus pour la province »). — Les paroisses angevines du doyenné de Saint-Laurent-sur-Sèvre en 1697 (ce doyenné, dont les paroisses ont été partagées entre les départements de la Vendée, des Deux-Sèvres et de Maine-et-Loire, faisait partie du diocèse de La Rochelle). — L'Oratoire et le jansénisme en Anjou, 1717-1749 (les oratoriens d'Angers avaient appelé de la bulle *Unigenitus* au futur concile). — Le chirurgien Renou, procureur-syndic du district de Saint-Florent-le-Viel (de 1791 à 1793). — Le clergé de Saint-Aubin des Ponts-de-Cé pendant la Révolution (les quatre prêtres qui refusèrent le serment; biographie du curé Frontault qui, enfermé aux Carmes de Paris le 15 août 1792, échappa aux massacres de septembre). — Le grand Juge et les curés de la Vendée angevine (le grand Juge lança des mandats d'arrêt contre quatre prêtres de l'arrondissement de Beaupréau, qui refusèrent de reconnaître le Concordat). — La duchesse d'Angoulême en Maine-et-Loire (septembre 1823). — Le Mont-de-Piété d'Angers en 1833. — Liste des revues angevines de 1847 à 1921. = Octobre. Henri Arnauld, évêque d'Angers, 1650-1692 (extrait des « Mémoires » de Pierre-Thomas du Fossé, publiés en 1739). — Une soutenance de thèse à Angers, 5 février 1744 (article du *Mercure de France*). — Le diocèse d'Angers au XVIII^e siècle (d'après le « Pouillé » de Pocquet de Livonnière). — Le chevalier Sapinaud de Bois-Huguet, 1767-1844 (on indique de lui huit ouvrages en vers). — Les Dominicains d'Angers et de Craon pendant la Révolution (quatre religieux à Angers, trois à Craon; biographies). — Les débuts de la guerre de Vendée, mars 1793 (lettres des autorités de Maine-et-Loire à la Convention, d'après les archives parlemen-

Digitized by Google

taires). — Une religieuse de La Fougereuse guillotinée à Angers le 26 avril 1794 (sœur Espérance Pouge). — Les prisons en Maine-et-Loire (1797-1810). — Le schisme de la « petite église » dans l'arrondissement de Saumur (l'abbé Raymond, desservant de Saint-Paul-du-Bois, garda sa fidélité à Mgr de Coucy, évêque de La Rochelle, bien que ce prélat eût été destitué et les communes de l'arrondissement rattachées au diocèse d'Angers). — Visite de Victor Duruy à Angers, 28 septembre 1867. = 1922, janvier. La paroisse Saint-Nicolas-lès-Angers (liste des curés aux XVII[e] et XVIII[e] siècles). — Le marquis de Magnannes (1664-1750; la terre de Magnannes fut érigée en marquisat en avril 1701). — Clair Omo, professeur à la Faculté de théologie d'Angers (il fut, en 1737-1739, accusé de jansénisme par le « Supplément aux nouvelles ecclésiastiques », dont on reproduit les articles). — La baronne de La Paumelière (1762-1843; ses aventures pendant la guerre de Vendée). — Le clergé de Sorges pendant la Révolution (l'abbé Davy fut guillotiné le 5 janvier 1794; Queneau, premier curé concordataire). — Un échec de l'abbé Bernier en Vendée (les prêtres refusèrent en 1796 d'obéir à sa circulaire qui les invitait à cesser tout culte). — Le sacre de l'Empereur et les francs-maçons d'Angers (la loge célébra ce sacre le 20 janvier 1805; procès-verbal officiel de la fête). — La police secrète dans l'arrondissement de Beaupréau (1805, lettre du sous-préfet Barré au préfet; quelques détails sur la « petite église »). — Crimes à Maulévrier et à Pontigné (deux faits divers en 1818). — Fondation du dépôt de mendicité à Angers (1831). — La chapelle du Champ-des-Martyrs près Angers (les souscriptions; elle fut bénite le 20 juillet 1852). = Avril. Marie de Bretagne, abbesse de Fontevrault (1458-1477, renseignements empruntés à la thèse présentée à l'École des chartes par M. B. Palestre). — Un ministre d'État à Angers (Claude Le Pelletier vint, en 1702, voir à Angers ses deux fils, l'un évêque, l'autre abbé de Saint-Aubin). — Deux Bénédictins jansénistes à Saint-François-le-Viel (dom François Champenois et dom Samuel de Sanzay; articles des « Nouvelles ecclésiastiques » de 1747 et 1750). — Le comte de Sapinaud, général vendéen (biographie, son rôle sous la Restauration; il mourut le 10 avril 1829). — Le faux Louis XVII en Maine-et-Loire (il s'agit de Mathurin Bruneau). — L'abbé Chatizel et la constitution civile du clergé (il fut député aux États-Généraux, protesta contre cette constitution et émigra en Angleterre. Il mourut prêtre-habitué de Saint-Joseph d'Angers le 22 septembre 1817). — La bataille de Saumur (9 juin 1793; divers récits empruntés aux archives du ministère de la Guerre, au Bulletin de la Convention, etc.). — Lettres de l'abbé Bernier (le même que plus haut, le négociateur du Concordat; ces lettres de 1801 à 1805 sont tirées de la collection de M. d'Hauterive). — Le schisme de la « petite église » dans l'arrondissement de Beaupréau (il se produisit dans une série de paroisses qui, en 1789, faisaient partie du diocèse de La Rochelle et furent rattachées en 1802 à celui d'Angers; il dura jusqu'en 1806). — Les fêtes de Saint-

Digitized by Google

Jean chez les francs-maçons d'Angers (en 1804, dans les deux loges « Tendre accueil » et « Père de famille »). — Les prisons d'Angers en 1851 (reproduction du Journal de Maine-et-Loire). — L'arrondissement de Saumur en 1857 (rapport de l'évêque Mgr Angebault au préfet M. Vallon).

20. — Annales de Bretagne. T. XXXIV, 1920. — Henri SÉE. Le rôle de la bourgeoisie bretonne à la veille de la Révolution (c'est en Bretagne que l'action de la bourgeoisie a peut-être été la plus vigoureuse; composition de cette bourgeoisie; évolution et portée du mouvement révolutionnaire à partir de septembre 1788). — Georges COLLAS. La jeunesse de Chateaubriand à Fougères et à Paris, 1786-1791 (contrôle les livres IV et V des « Mémoires d'outre-tombe »). — J. DE LA MARTINIÈRE. Documents pour servir à l'histoire de Vannes. Le siège épiscopal vacant (7 janvier-19 avril 1476, entre la mort d'Yves de Pontsal et l'élection de Pierre de Foix; publie les comptes présentés après la vacance par trois officiers du chapitre). — R. DURAND. Un chanoine de Dol au XVII[e] siècle (Philippe Thoreau, dont la conduite ne fut pas très édifiante). — F. DUINE. L'évêque Haëlrit (soutient contre Mgr Duchesne que Haëlrit était bien évêque de Dol en 842). = C.-rendus : *Henri Waquet*. Vieilles pierres bretonnes (études historiques et archéologiques sur plusieurs monuments du Finistère). — *A. Cochin*. Les sociétés de pensée et la démocratie (voit dans la Révolution non un mouvement populaire spontané, mais l'œuvre des sociétés de pensée ou, plus exactement, des francs-maçons). — *Henri Carré*. La noblesse de France et l'opinion publique au XVIII[e] siècle (remarquable). — *H. Prentout*. Histoire de l'Angleterre (excellent). — *Hubert* et *Georges Bourgin*. L'industrie sidérurgique en France au début de la Révolution (important). — Bibliographie bretonne, années 1918 et 1919. = T. XXXV, 1921, n° 1. Georges COLLAS. Dix ans au château de Combourg, 1786-1796 (à l'aide de trois petits cahiers retrouvés aux archives d'Ille-et-Vilaine : « Apposition de scellés et inventaires de Combourg après le décès de M. de Chateaubriand, 1786-1787 », essaie de reconstituer la demeure au temps où le futur auteur du *Génie du christianisme* y vécut ses « deux années de délices »; à suivre). — Daniel BERNARD. Le breton dans les actes publics. — Léon MAÎTRE. A quels usages ont servi les domaines de la couronne en Bretagne? (origines du domaine ducal et définitions; concessions temporaires ou à vie faites par François I[er] et Henri II; remboursements opérés sous les règnes de Charles IX et de Henri III; à suivre). — DE LA MARTINIÈRE. La ville de Vannes siège du parlement de Bretagne, 1425-1554 (les ducs font siéger à Vannes en 1425 le parlement des interlocutoires, y achètent en 1456 un hôtel pour le parlement réorganisé, désignent cette ville en 1485 comme résidence obligée du parlement sédentaire; à suivre). — H. DU HALGOUET. Le chartrier de Blain (qui contenait les titres les plus anciens de la famille de Rohan; en 1793, ce dépôt fut incendié; mais des débris en

Digitized by Google

furent sauvés et se trouvent actuellement à la bibliothèque de Nantes; huit grands sacs furent envoyés en 1803 à Pontivy. Que sont-ils devenus?). — Ém. GALMICHE. Les prêtres insermentés du Finistère (publie la liste des prêtres détenus au château du Taureau et destinés à être déportés en 1793 à Brême). — F. DUINE. Un second manuscrit de la chronique de Dol (aux archives d'Ille-et-Vilaine, F. 1003). = C.-rendus : *Émile Gabory*. Les réfugiés chez nous (familles belges réfugiées en Bretagne de 1914 à 1918). — *G. Weill*. Histoire de l'enseignement secondaire en France (bon). — Abbé *J.-M. Grossetête*. La grande pêche de Terre-Neuve et d'Irlande (excellent). — *Pierre Guilloux*. L'esprit de Renan (se compose surtout de citations de Renan). — *Pierre Renouvin*. Les assemblées provinciales en 1787 (première étude scientifique consacrée à ce sujet). — *Hubert Van Houtte*. Histoire économique de la Belgique à la fin de l'ancien régime (excellent).

21. — Bulletin du Comité d'études historiques et scientifiques de l'Afrique occidentale française. 1921, avril-juin. — M. PROUTEAUX. Premier coup d'œil sur la religion Séné (dans le bassin de la haute Bagoé; les bois sacrés; l'initiation, c'est-à-dire la manière dont se donne l'enseignement religieux). — Le P. F. LAPLAGNE. Coutumes kissiennes au sujet des malades et des morts (la tribu kissienne habite la Guinée française). — Georges HARDY. L'enseignement au Sénégal de 1817 à 1854; suite (projets en 1848 de créer une école des arts et métiers et un enseignement agricole; développement des écoles primaires de 1850 à 1854; l'enseignement des filles de 1817 à 1854). = Juillet-septembre. R. CHUDEAU. Le problème de desséchement de l'Afrique occidentale (croit qu'à l'époque glaciaire le Sahara était parcouru par des rivières importantes et que le désert était plus méridional qu'aujourd'hui). — H. HUBERT, P. LAFORGUE et G. VANELSCHE. Objets anciens de l'Aouker (dans la colonie de Mauritanie; pointes de flèches, meules, broyeurs, haches, poteries, etc., appartenant à l'époque néolithique. Cette époque s'est prolongée jusqu'aux XI^e^-XIII^e^ siècles de notre ère). — Bendaoud MADEMBA. La dernière étape d'un conquérant (Ahmadou de Ségou, mort le 1^er^ novembre 1898; traduit du bambora). — G. HARDY. L'enseignement au Sénégal de 1817 à 1854; suite et fin. = Octobre-décembre. Georges CHÉRON. Essai sur la langue minianka (en usage dans le cercle de Koutiala). — Portraits inédits du général Faidherbe, avec fac-similés de son écriture. — Léonce JACQUIER. En marge du journal de voyage de René Caillié (biographie de Caillié; vérification de son itinéraire pour la partie qui traverse actuellement le cercle de Pita; Caillié arriva à Tombouctou le 20 avril 1828; il fut le troisième Européen qui visita cette ville après Paul Imbert et le major Laing). — Colonel MODAT. La société berbère mauritanienne à la fin du XI^e^ siècle (au temps des Almoravides de l'Adrar). — SOLICHON. Croyances et superstitions dans le bas Dahomey (présages, purification de l'enfant, etc.). — BENQUEY. Considérations sur l'Islam africain (la France ne peut pas s'appuyer sur les populations musul-

Digitized by Google

manes). = C.-rendus : *M. Delafosse.* Les noirs de l'Afrique (bon). — *Van Genepp.* L'état actuel du problème totémique (remarquable; mais sans doute l'an prochain surgira une 43e théorie sur le totémisme). — *G. Hardy.* La mise en valeur du Sénégal de 1817 à 1854 (a été sur place, et on le voit).

22. — Bulletin trimestriel de la Société d'archéologie de Touraine. Supplément. T. XXI, 1917-1920. — Procès-verbaux des séances de 1917 et 1918 (le 30 octobre 1918 a été inauguré le musée, installé à l'hôtel Babou de la Bourdaisière, dit de l'Argentier). — Ch. DE BEAUMONT et abbé V. GUIGNARD. Éloge funèbre d'Édouard Gatian de Clérambault, président de la Société archéologique de 1910 à 1917, et bibliographie de ses œuvres.

23. — Mémoires de l'Académie de Vaucluse. 1921, 1er et 2e trimestres. — Dr COLOMBE. La « rota » de la Grande-Audience, au palais des papes (la « rota » est le « parquet » de la Grande-Audience où siègent les auditeurs du Sacré-Palais; le tribunal de la « Rote » tire son nom de cette enceinte, circulaire, dont on trouve un type réalisé par l'architecte Jean de Loubières, dans le palais de Clément VI). — A. MARCEL. Un tableau de Claude Gordot au musée d'Avignon (Gordot, d'Avignon, 1722-1804; le tableau représente la place du Palais, à Avignon). — J. BELLEUDY. J.-S. Schnerb, peintre-graveur et écrivain (tué à l'ennemi le 23 mai 1915; fils de l'ancien préfet). — A. MOUZIN. La geste de la belle Aye d'Avignon (analyse, discussion sur l'auteur de la geste). — J. SAUTEL. L'aqueduc romain du Groseau (l'aqueduc conduisait l'eau de la source du Groseau, au pied du mont Ventoux, jusqu'à Vaison; discussion sur son parcours; on ne sait si les eaux allaient jusqu'à Orange).

24. — Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard. T. XLV, 1921. Fascicule d'introduction de XLVIII pages contenant le compte-rendu de la séance générale du 25 novembre 1920 (historique et travaux de la Société depuis 1914), celui du 3e congrès du Rhodania, tenu à Besançon en août 1921, et la liste des membres de la Société.

25. — Mémoires de la Société éduenne. T. XLV, 2e fascicule, 1921. — CARNOT. La famille Durand (tableau généalogique depuis le XVe siècle; la famille est originaire de Thorey-sur-Ouche et Ecutigny). — A. DE CHARMASSE. Origine du prieuré d'Aujoux, au diocèse d'Autun (elle remonte au Xe siècle, où la *centaine* d'Aujoux fut donnée à Cluny). — L. LEX. Lettre d'affranchissement de la terre-seigneurie et châtellenie de Roussillon (la seigneurie comprenait les trois paroisses d'Anost, Blain et Cussy-en-Morvan; la charte a été faite le 3 mai 1555, en exécution de l'édit de Villers-Cotterets, rendu par Henri II en septembre 1554). — Peintres et sculpteurs qui ont exercé leur art à Autun. — R. GADANT. Foire et fête du Beuvray (on cherche à rétablir la fête au dimanche qui suit le premier mercredi de mai).

Digitized by Google

— P. MONTARLOT. Les émigrés de Saône-et-Loire; suite (par ordre alphabétique de Fussey à La Baille, d'après le fonds F[7] des Archives nationales). — Marcel DE ROMIZOWSKI. Note sur trois pierres gravées trouvées en 1920-1921 à Autun.

26. — Revue africaine. 1921, 3[e] et 4[e] trimestres. — A. BALLU. Ruines de Djemila (antique Cuicul, au nord-est de Sétif; histoire; énumération de ses monuments; description des objets du musée annexé à l'agence des travaux, avec plans et photographies). — BENCHENEB et E. LEVI-PROVENÇAL. Essai de répertoire chronologique des éditions de Fès; suite (n[os] 74 à 159, de 1309 à 1319). — A. COUR. Recherches sur l'état des confréries religieuses musulmanes; suite et fin (longs tableaux de ces confréries avec les noms du moquaddem; conclusion sur le rôle de ces confréries). — P. GRANDCHAMP. Suppression du baise-main des consuls à la cour du bey de Tunis (en 1836; publie à ce sujet deux lettres du consul général de France de Tunis à Thiers, ministre des Affaires étrangères). — Henri BASSET. Les influences puniques chez les Berbères (recherche ce qui reste de la civilisation et de la religion de Carthage si bien décrites au t. IV de St. Gsell). — J. DENY. A propos du fonds arabe-turc des archives du gouvernement général de l'Algérie (note). = C.-rendus : *Dandouan*. Coutumes sakalaves (utile contribution à l'histoire des superstitions). — *E. K. Nariman*. Iranian influence on moslem literature part. I, traduit du russe de *M. Inostranzew* (très utile). — *Marcel Cohen*. Documents ethnographiques d'Abyssinie (industrie du coton, instruments agricoles, vêtements, etc.). — *Arthur Girault*. Principes de colonisation et de législation; 3[e] partie (Algérie, Tunisie, Maroc; 4[e] édition d'une belle œuvre). — *I. Goldziher*. Le dogme et la loi de l'Islam, traduit par *Félix Arin* (précis magistral de l'évolution de l'Islam; bonne traduction). — *C. Autran*. Phéniciens (thèse aventureuse).

27. — Revue de l'Anjou. 1921, janvier-février. — A. LE MOY. P.-J.-F. de Feydeau de Saint-Christophe, 1735-1782 (officier, prend part à la guerre de Sept ans, puis à la guerre d'Amérique; meurt à quarante-sept ans, au moment où il allait passer brigadier; on publie ici une série de lettres qu'il adressa à ses frères et qui permettent de le suivre dans ses campagnes). — Marc SACHÉ. La petite église en Anjou (d'après la correspondance du préfet de Maine-et-Loire, Nardon). — Henry CORMEAU. Figures de l'Ouest : René Vallette, directeur de la *Revue du Poitou*. = Mars-avril. J.-Ch. JOUBERT. Testament et codicilles de Louis-Timoléon de Cossé, duc de Brissac, 1734-1792 (il était chef de la garde constitutionnelle licenciée sous la Législative; mis en accusation, il fut conduit à Orléans pour y être jugé par la haute cour. C'est d'Orléans qu'est daté le testament et le premier codicille, 11 août 1792, et le second codicille, 2 septembre; le duc fut massacré le 10 septembre, à Versailles, quand les prison-

Digitized by Google

niers furent conduits d'Orléans à Paris). — H.-M. LEGROS. Assassinat du curé de Gesnes-le-Gandelain et de son sacristain par les « chauffeurs » (5 mai 1795). — A. GODARD. Un ami des oiseaux : Gabriel Rogeron ; suite. — QUERUAU-LAMERIE. Les religieuses d'Angers et de Beaufort pendant la Révolution ; suite (interrogatoires qu'elles subissent le 18 avril 1794). — G. GRASSIN. Angers et l'Anjou pendant la guerre (10-30 juin 1917). = Mai-juin. QUERUAU-LAMERIE. Les religieuses d'Angers et de Beaufort pendant la Révolution ; fin (le 3 floréal an II, quatre-vingt-dix-sept d'entre elles sont condamnées à la déportation ; quelque temps après, elles sont conduites à Lorient ; en 1795, elles sont remises en liberté). — G. GRASSIN. Angers et l'Anjou pendant la guerre (du 1er au 9 juillet 1917). = Juillet-août. G. DUFOUR. Jean-Antoine Vial, citoyen de Chalonnes ; suite au deux nos suivants (il était né en Provence en 1742, avait vécu dans les îles, puis se fixa à Chalonnes à la veille de la Révolution ; il y fit partie de la garde nationale, fut élu maire à la fin de 1792 ; surprise de Chalonnes par les Vendéens, qui s'emparent aussi de façon passagère d'Angers. Quand cette ville est reprise, les représentants du peuple appellent Vial, le 20 juillet 1793, au comité de surveillance, le nomment le 6 octobre procureur général du département ; par son activité, il sauve Angers d'une nouvelle invasion. La loi du 14 frimaire an II met fin à ses fonctions ; ses dernières années ; il meurt le 21 mars 1811). — Dr O. COUFFON. Le schiste ardoisier. L'ardoise et l'exploitation ardoisière du XVe siècle jusqu'à nos jours ; suite ; fin au no suivant (nombreuses planches montrant le mode d'exploitation). — Aug. GODARD. Un ami des oiseaux : Gabriel Rogeron ; fin. = Septembre-octobre. G. GRASSIN. Angers et l'Anjou pendant la guerre (du 10 au 17 juillet 1917). = Novembre-décembre. Henry COUTANT. Les artistes angevins pendant la Grande Guerre. — G. GRASSIN. Angers et l'Anjou pendant la guerre (18-31 juillet 1917).

28. — Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise. 1921, janvier-mars. — J. ROBIQUET. La propriété de la comtesse de Balbi et du comte de Provence à Versailles (avec plan de la maison et du parc). — Ch. TERRASSE. La Renaissance en Parisis ; l'église de Villiers-le-Bel (reconstruite en partie de 1550 à 1554 ; les travaux furent dirigés par Guillaume Godart). — Comte Ernest DE GANAY. Les voyages d'Antoine-Nicolas Duchesne à Écouen, Chantilly, Ermenonville. Choisy, Brunoy, etc., en 1780, 1786 et 1791 ; fin au no suivant (d'après le ms. 1443 du fonds français à la Bibliothèque nationale). — Edmond LÉRY. Les rues de Versailles ; suite au no suivant (généralités ; puis énumération, par ordre alphabétique, des rues, avenues, boulevards, places et impasses, avec un historique rapide ; l'article va de rue de l'Abbé-de-l'Épée à rue des Moulins). = Avril-juin. Y. BEZARD. L'assistance à Versailles sous l'ancien régime (bibliographie ; la condition sociale du menu peuple versaillais ; les mendiants ; la répression de la mendicité ; à suivre).

Digitized by Google

29. — Revue de Saintonge et d'Aunis. T. XXXIX, 1921, 7e livraison. — G. REGELSBERGER. Une lettre inédite de l'explorateur René Caillé (18 juillet 1836, à un député pour solliciter l'appui du gouvernement; il songeait à ce moment à faire une entière traversée de l'Afrique; il mourut en 1838 dans la Charente-Inférieure, sans avoir pu exécuter son dessein). — Pierre MARTIN. La légende du miracle des clefs à Cognac (elle remonte sans doute au temps de l'occupation anglaise, après Azincourt). — Ch. DANGIBEAUD. La mission de saint Eutrope (lettre à M. Depoin, dont il combat la théorie; place la mort d'Eutrope à la veille de l'ère terrible des martyrs, soit vers 303). = 8e livraison. Lettre de M. DEPOIN (sur une translation du corps de saint Eutrope; veut retrouver dans des vers de Fortunat un chronogramme, qui donnerait la date de 568. Mais quand a-t-on commencé à se servir des années dominicales?). — Dr SOTTAS. Le gouvernement de Brouage et La Rochelle sous Mazarin; suite (Colbert de Terron, intendant de justice, 1653-1658). — Ch. DANGIBEAUD. Nicolas Poussin n'est pas venu à Mornay (comme l'avait soutenu en 1899 l'abbé Tenaud). = 1922, 1re livraison. P. TROCHON. Un crime allemand (l'enlèvement, en 1916, dans le nord de la France, des jeunes femmes et des jeunes gens, qu'on oblige à travailler à la campagne). — Le clergé de la Charente-Inférieure déporté en Espagne; suite et fin (ces prêtres furent très mal reçus en Espagne jusqu'à ce qu'ils purent s'embarquer à la Corogne pour l'Angleterre). — J. SOTTAS. Le gouvernement de Brouage et de La Rochelle sous Mazarin; suite au n° suivant (le mouvement maritime en 1654-1655 : Colbert de Terron commissaire général de la marine; constructions navales; le chantier de Soubise). = 2e livraison. G. GABORIT. Les scories de fer de la Saintonge et de l'Aunis (avec une carte). — SAINT-SAUD. Mécontentement de la noblesse de Saintonge contre d'Épernon (plainte adressée contre lui à Henri IV par M. de La Rochejacquelein).

30. — Revue historique de Bordeaux. 1921, avril-juin. — A. BONTEMPS. La chapelle de la Trinité à Saint-Émilion (polémique entre M. Bontemps, architecte, et M. Brutails, archéologue et archiviste, au sujet des restaurations de cette chapelle). — Adrien CARLIER. Charles Eisen, illustrateur des œuvres de Montesquieu et du marquis de Saint-Marc. — F. RANDIER. Les orgues et les organistes de l'église primatiale de Bordeaux. — Paul COURTEAULT. Les dernières années de Victor Louis; fin (le célèbre architecte mourut le 2 juillet 1800, sans avoir pu prouver qu'il avait été officiellement chargé d'exécuter à Bordeaux une place Louis XV sur l'emplacement du Château-Trompette). — Marguerite CASTEL. La formation topographique du quartier Saint-Seurin; suite (XVIe et XVIIe siècles). = Juillet-septembre. Abbé CHARLES. Un peintre blayais : J.-J. Taillasson, 1745-1809. — F. RANDIER. Les orgues et les organistes de l'église primatiale de Saint-André de Bordeaux; suite. — Marguerite CASTEL. La formation topographique du quartier de Saint-Seurin; suite. = C.-rendu : *Lhéritier.*

Digitized by Google

Tourny, 1695-1760 (on reproduit ici un article de M. Alfred Leroux paru dans les *Annales du Midi* et un de M. Paul Courteault paru dans la *Revue historique*, t. CXXVII, p. 102). = Octobre-décembre. M. DAVAUD. Les origines du Conseil général de la Gironde. — Marguerite CASTEL. La formation topographique du quartier Saint-Seurin. Suite : le XVIIIe siècle.

GRANDE-BRETAGNE.

31. — The english historical Review. 1922, avril. — W. A. MORRIS. Les shérifs et le système administratif de Henri Ier. — W. T. VAUGH. Le grand statut de « Præmunire » (il s'agit du statut de 1393 sur le caractère et la portée duquel ont été émises les appréciations les plus contradictoires. Sans créer une législation ni une procédure nouvelles dans les rapports entre le royaume d'Angleterre et la cour de Rome, ce statut a mis au service de la Couronne des armes redoutables, surtout à la suite de modifications apportées au texte lui-même). — George UNWIN. La transition au système de la manufacture (Robert Owen a raconté comment, étant apprenti chez un filateur de coton, les premières mousselines anglaises furent fabriquées à Stockport, au comté de Chester, chez un certain Oldknow. Les archives de cette manufacture ont été récemment découvertes en assez mauvais état et mises à la disposition de l'Université de Manchester. Ce sont les documents de cette provenance qui ont servi à rédiger le présent article). — Ernest BARKER. Lord Bryce. — F. M. STENTON. Saint-Benet d'Holme et la conquête normande (notes sur la condition des terres dans l'Anglie orientale d'après le cartulaire de l'abbaye de Saint-Benet). — W. T. LUNT. Le texte de l'ordonnance de 1184 concernant une aide pour la Terre sainte (texte critique d'après les sources connues). — H. G. RICHARDSON. La loi marchande à Londres en 1292 (publie les plus anciens documents connus relatifs à un procès porté devant le « garde » de Londres conformément aux règles de la « lex mercatoria »). — H. E. SALTER. Le schisme de Stamford (publie deux petits poèmes en latin rédigés entre 1330 et 1334 au temps où les étudiants d'Oxford, faisant sécession, s'étaient retirés à Stamford). — Miss Cora L. SCOFIELD. La capture de Lord Rivers et de Sir Anthony Woodville, le 19 janvier 1460 (publie une enquête qui donne la date exacte de cet événement et le nom des personnes qui prirent part à cette capture). — W. P. M. KENNEDY. Déclaration faite devant le Comité ecclésiastique en 1562 (intéressante pour montrer l'esprit puritain d'Élisabeth). — C. H. MAYO. La condition sociale du clergé au XVIIe et au XVIIIe siècle (montre par des faits qu'il faut corriger l'affirmation de Macaulay disant qu'à cette époque les jeunes gens des familles nobles se retiraient du service ecclésiastique et que le clergé était de plus en plus envahi par la classe plébéienne). = C.-rendus : *Gathorne-Hardy*. The Norse dis-

Digitized by Google

coverers of America; the Wineland sagas (thèse présentée avec une critique perspicace et souvent persuasive). — *H. E. Salter.* Mediæval archives of the University of Oxford (important). — *J. R. Magrath.* The Queen's College (bon). — Calendar of Inquisitions. Vol. X : Edward III. — *Margaret A. Murray.* The witch-cult in western Europe (intéressant; l'auteur estime en particulier que Jeanne d'Arc fut condamnée comme sorcière appartenant au culte païen de Diane et non comme hérétique notoire). — *Carl Witthe.* The history of english parliamentary privilege (consciencieux, mais pas approfondi). — *Richard Savage* et *Edgar Fripp.* Minutes and accounts of the corporation of Stratford-upon-Avon and other records, 1553-1621. Vol. I, 1553-1566 (utile). — *L. G. Wickham Legg.* Matthew Prior; a study of his public career and correspondance (ajoute quelques faits et documents nouveaux à ceux que contenait déjà le le livre de M. Bickley paru en 1914). — *E. C. Burnett.* Letters of members of the continental Congress. Vol. I, 1774-1776 (début d'un recueil qui rendra de grands services). — *William Miller.* Essays on the latin Orient (bon recueil d'articles déjà parus dans diverses revues). — *Alfred Feder.* Lehrbuch der historischen Methodik (utile). — *W. Bauer.* Einführung in das Studium der Geschichte (aussi utile et compréhensif que l'ouvrage d'A. Feder, mais mieux écrit).

32. — History. 1922, avril. — Dr William MILLER. La démocratie dans la république de Saint-Marin (histoire et institutions de cette minuscule république). — D. G. E. HALL. Relations commerciales de l'Angleterre et de la France sous Charles II. — Allen MAWER. Un relevé général des noms de lieu en Angleterre (plan et organisation d'une entreprise qui vient d'être mise sur pied et dont on est en droit d'attendre de grands résultats). — W. R. HALLIDAY. Un épisode de l'histoire de Novgorod dans Hérodote (l'histoire que raconte Hérodote, IV, 1-4, d'un soulèvement des esclaves qui mirent à profit l'absence de leurs maîtres partis à la guerre pour épouser leurs femmes, pourrait s'appliquer à Novgorod). — Arthur P. NEWTON. Christophe Colomb et sa grande entreprise (surtout d'après les ouvrages d'Henry Vignaud; il est probable qu'en 1492 Colomb partait simplement à la recherche des Antilles). = C.-rendus : Viscount *Bryce.* World history (conférence très instructive). — *A. T. Clay.* The empire of Amorites (l'auteur retrace l'histoire et la religion des Amorrhéens; il refuse d'admettre l'opinion courante que les Sémites n'ont été que des couches successives d'Arabes). — *Lina Eckenstein.* A history of Sinaï (important). — *E. S. Bouchier.* A short history of Antioch (bon). — Liber feodorum (nouvelle édition, fort améliorée, du livre des fiefs, plus connu sous le titre de « Testa de Nevill »). — *Lilian Winstanley.* Hamlet and the scottish succession (il n'y a aucune vraisemblance que Shakespeare, en mettant Hamlet sur la scène, ait songé à la succession d'Écosse et à la conspiration d'Essex).

Digitized by Google

— *L. Einstein.* Tudor ideals (étude intelligente et instructive). — *Cecily Booth.* Cosimo I duke of Florence (bon). — *Jadu Math Sarkar.* History of Aurengzib. Mughol India. Shivaji and his times (trois ouvrages importants; beaucoup de faits nouveaux). — *C. H. Lockitt.* The relations of french and english society, 1763-1793 (intéressant, mais les sources ne sont pas assez pures ni soumises à une critique assez judicieuse). — Sir *Dunbar P. Barton.* Bernadotte and Napoleon (1799-1810; manque d'impartialité). — Ouvrages sur les institutions des États-Unis. — Sir *Percy Sykes.* A history of Persia (excellent). — *A. B. Keith.* War government of the British dominions (instructif).

33. — The Quarterly Review, 1922, avril. — Viscount ESHER. Studley Royal (c'est une localité du comté d'York où se trouvait autrefois l'abbaye de Fountains et qui devint la propriété des seigneurs de Ripon. A propos de la biographie du premier marquis de Ripon publiée en 1921 par Lucien Wolf. Le futur marquis fut d'abord radical, puis whig comme toute sa famille et grand maître des francs-maçons anglais; il finit par se convertir au catholicisme). — Sir Julian S. CORBETT. Napoléon et la marine britannique après Trafalgar. — George SAUNDERS. La démission de Bismarck (d'après sa correspondance, les documents publiés par Georges d'Eppstein et « Der neue Kurs » d'Otto Hammann). — A. E. ZIMMERN. Le problème de l'industrie moderne. — Worthington Chauncey FORD. La famille Adams (il s'agit de la famille bien connue du Massachusetts, à à laquelle appartinrent John et John Quincy Adams, Charles Francis et Henry Adams). — Lord SYDENHAM. Quelques leçons sur la guerre maritime (tirées d'ouvrages anglais et allemands sur la dernière guerre). — Lord Salisbury (à propos de sa biographie par sa fille, Lady Gwendolen Cecil; les deux premiers volumes s'arrêtent en 1880). — Sir Frederick POLLOCK. James Bryce (analyse et importance de son œuvre historique. « Bryce fut le moins insulaire de nos grands écrivains depuis Gibbon »). — J. A. SPENDER. Le problème égyptien. — Lord ERNLE. Nouvelles lettres de Lord Byron (à propos de sa correspondance avec Lady Melbourne, Hobhouse, Douglas Kinnaird et Shelley. N'ajoute pas grand'chose à ce que nous savions déjà de Byron).

34. — The Scottish historical Review. 1922, avril. — Les propriétaires fonciers dans les Highlands et le problème du paupérisme au XVIII[e] siècle; suite et fin. — Sir Bruce SETON. La médecine en Fife dans les premières années du XVIII[e] siècle (on publie trois comptes d'apothicaires des années 1710-1719). — G. DAVIES. Lettres de la reine Anne à Godolphin (sept lettres de 1701 à 1709; trois d'entre elles expriment l'opinion de la reine sur quelques-uns des hommes d'état écossais qui collaborèrent à l'Acte d'union de 1707). — R. W. CHAMBERS et Walter SETON. La traduction de l'histoire d'Hector

Digitized by Google

Boèce par John Bellenden, chanoine de Ross (étude sur les neuf mss. connus de cette traduction dont une nouvelle édition s'imprime actuellement). — John EDWARDS. État des redevances dues aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem en Écosse (quelques extraits, non datés, mais qui sont, sans doute, de la fin du XVI[e] siècle). — W. N. NEILL. Le piqueur de profession et le signe de la sorcellerie (la preuve de la sorcellerie pouvait être faite par certains signes ou points visibles ou invisibles imprimés par le diable sur le corps des sorcières; les points invisibles pouvaient être reconnus parce qu'ils étaient insensibles. On pouvait donc, au moyen de piqûres, constater ces marques diaboliques; cette pratique donna naissance à une profession assez lucrative au XVII[e] siècle). — George A. SINCLAIR. Une conspiration franco-écossaise en Suède (conspiration ourdie par un Français, Charles de Mornay, et deux Écossais, Archibald Ruthven et Gilbert Balfour, à l'effet de délivrer le roi de Suède Éric XIV déposé en 1569 et maintenu prisonnier pour cause de folie). = C.-rendus : *Bede Jarrett.* The english Dominicans (bon résumé qui aurait besoin d'être revu de près dans le détail). — *G. M. Fraser.* The old Deeside road, Aberdeen to Braemar (bonne étude topographique). — *A. Mervyn Davies.* The influence of George III on the development of the constitution (bon).

35. — The Times. Literary Supplement. 1922, 30 mars. — *H. Belloc.* The Jews (étude sur le problème juif à l'heure actuelle; l'auteur se refuse à voir dans les Juifs un des agents les plus actifs de la Révolution dans le monde; mais il accorde trop de place à la race et pas assez à la religion). — *R. A. Eastwood.* The organisation of a Britannic partnership (intéressant tableau de la fédération britannique et des rapports que chaque portion de l'Empire devrait entretenir avec les autres). — General der Kavallerie *von Hœppner.* Deutschlands Krieg in der Luft (peu de nouveau). — *Ch. L. Graves.* Mr. Punch's History of modern England; tomes III et IV (intéressante histoire de l'Angleterre par la caricature). — *J. Hastings.* Encyclopædia of religion and ethics. Vol. XII : Suffering-Zwingli (fin de cette remarquable publication). — *E. W. Andrews* et *Ch. M. Andrews.* Journal of a lady of quality (intéressante relation d'un voyage d'une Écossaise, Miss Shaw, aux Indes occidentales, dans la Caroline du Nord et au Portugal, 1774-1776). = 6 avril. *Conrad von Hœtzendorf.* Aus meiner Dienstzeit, 1906-1908; I (ce sont des extraits de rapports officiels et de lettres dont le futur chef d'État-major autrichien avait pris copie; mais déjà l'on constate l'entente de l'Allemagne et de l'Autriche dans un plan d'attaque contre la Russie et contre la France). — *Fried. von Bernhardi.* Deutschlands Heldenkampf, 1914-1918 (dithyrambe en faveur de l'armée allemande qui combattit toujours contre un ennemi supérieur en nombre et en force). — *Harold E. Stearns.* Civilization in the United States (résultat d'une enquête faite auprès de trente Américains; les témoignages portent surtout sur

Digitized by Google

la vie intellectuelle aux États-Unis). — *Clive Bigham.* The prime ministers of Britain, 1721-1921 (ouvrage agréable, sans plus). — The survey of London (cette description a surtout pour objet de sauver de la ruine les plus intéressants monuments de Londres). — *Foakes Jackson.* An introduction to the history of Christianity, 590-1314 (l'information de l'auteur est souvent incomplète et de seconde main). — *H. P. V. Nunn.* An introduction to the ecclesiastical latin (l'auteur s'efforce d'établir que le latin ecclésiastique a sa source dans la vieille tradition latine de la Bible). = 13 avril. *Ethel B. Sainsbury.* Court minutes of the East India Company, 1660-1663 (très utile inventaire, avec une introduction, par William Foster, qui forme un nouveau chapitre sur l'histoire de la fameuse Compagnie des Indes à ses débuts). — *Nigel Woodyatt.* Under ten viceroys (intéressants souvenirs d'un homme qui vécut et servit pendant trente-sept ans chez les Gourkas). — *René Marchand.* Un livre noir. Diplomatie d'avant-guerre; d'après les documents des archives russes, 1910-1914; tome I (contient trois rapports de Nekloudof et la correspondance d'Isvolsky; important. La correspondance d'Isvolsky avec Sazonov en 1910 jette beaucoup de lumière sur la politique du gouvernement français. Le choix et le commentaire des documents sont l'œuvre d'un journaliste français admirateur de Trotzki et du traité de Brest-Litovsk). — *Lord George Hamilton.* Parliamentary reminiscences and reflections, 1886-1906 (intéressant). — *René Vanlande.* Avec le général Nissel en Prusse et en Lithuanie. La dernière défaite allemande (livre curieux et piquant qui montre les subterfuges auxquels recoururent les Allemands pour échapper à l'engagement pris par eux d'évacuer les provinces baltiques de la Russie). — *D. Chadwick.* Social life in the days of Piers Plowman (bonne analyse des opinions exprimées par W. Langland dans son poème). — Sir *Henry G. Elliott.* Some revolutions and other diplomatic experiences (intéressants souvenirs d'un diplomate sur les affaires d'Orient). — *Charles T. Seltman.* The temple coins of Olympia (bonne étude avec douze planches). — *Ch. R. Post.* A history of european and american sculpture, from the early christian period to the present day (consciencieux et utile, mais écrit sans grâce). — *J. Foakes-Jackson* et *K. Lake.* The beginnings of Christianity. The Acts of the Apostles; tome II (ce tome II est consacré à la critique des Actes). = 20 avril. *Victor Chernov.* Mes tribulations en Russie soviétique (intéressant). — *Peter.* Ein deutsches Gefangenenlager, geschildert von seinem Kommandanten (le général Peter ne peut admettre qu'on puisse lui reprocher quoi que ce soit dans le camp d'Ingolstadt, de sinistre mémoire; « un des livres les plus impudents qui aient paru en Allemagne sur la guerre »). — Admiral *H. L. Fleet.* My life and a few yarns (intéressants souvenirs d'un « vieux fossile » qui se complaît à peindre la vie d'un officier de marine pendant quarante et un ans passés au service). — *R. W. Carlyle* et *A. J. Carlyle.* A history of mediæval political theory in the

Digitized by Google

West. Vol. IV (excellente étude sur les théories qui ont été émises du x^e^ à la fin du XII^e^ siècle en ce qui concerne les rapports de la papauté et de l'Empire). = 27 avril. *Steuber.* « Ylderim », deutsche Streiter auf heiligem Boden (montre de quel faible secours fut le corps auxiliaire que les Allemands envoyèrent aux Turcs pour l'expédition de Terre sainte, moins à cause du petit nombre des combattants que de la défiance que les Turcs ne cessèrent de leur témoigner). — *Thomas J. Campbell.* The Jesuits, 1534-1921 (très instructif). — *Alex. Dietz.* Zur Geschichte der Frankfurter Büchermesse, 1462-1792 (très intéressant). — *Lili Dehn.* The real tsarista (l'auteur, qui fut une intime amie de la dernière tsarine, s'est proposé de la réhabiliter aux yeux de la postérité. Elle trouve que le régime tsariste était parfait, que Raspoutine fut un paysan mystique dont le langage et les manières furent toujours modestes et honnêtes, etc.). — *Robert Davidsohn.* Geschichte von Florenz. Bd. IV, 1 : die Frühzeit der Florentiner Kultur (important). — *C. L. Woolley.* Carchemish. Report on the excavations at Jerablus. Part II (remarquable). = 4 mai. La grande muraille et les mille Bouddhas (longues considérations à propos de l'admirable ouvrage de Sir Aurel Stein : Serindia, rapport détaillé sur les fouilles si fructueuses qu'il a opérées dans l'Asie centrale et la partie la plus occidentale de la Chine). — *E. K. Chatterton.* Q ships and their story (bonne histoire des sous-marins anglais). — *E. J. Mac Cormac.* James K. Polk (bonne biographie d'un politicien qui devint président des États-Unis, président du type guerrier comme Monroe, Jackson et Roosevelt). — *R. Devereux.* Poland reborn (l'auteur est une Anglaise qui connaît la Pologne et y compte de nombreux amis. On s'en aperçoit un peu trop parfois. Cependant, elle fournit d'utiles renseignements sur les transformations économiques et sociales du pays). — *G. Dulong.* L'abbé de Saint-Réal (bonne biographie). — Sir *T. G. Jackson.* The renaissance of roman architecture. Vol. I, Italy ; vol. II, France (bonne étude sur l'architecture au temps de la Renaissance, par un architecte). — *Oswald J. Reichel.* The canon law of church institutions (étrange compilation qui contient beaucoup de faits utiles, mais dont on ne doit se servir qu'avec précaution). = 11 mai. *V. B. Stankevitch.* Souvenirs, 1914-1919 (en russe. L'auteur était, avant la guerre, un socialiste révolutionnaire ; la guerre déclarée, il prit du service à l'armée ; membre de la 3^e^ douma, il fut de ceux qui espérèrent un instant opérer la révolution sans trouble. A partir de ce moment, ses mémoires sont un témoignages de premier ordre). — *Guy Stanford Ford.* Stein and the era of reform in Prussia, 1807-1815 (intéressant). — *H. A. Macmichael.* A history of the Arabs in the Sudan (remarquable). — *G. F. Hill.* Catalogue of the greek coins of Arabia, Mesopotamia (important). — *G. B. Adams.* Constitutional history of England (inégal ; la période ancienne, jusqu'à la fin du XIII^e^ siècle, est traitée de main de maître ; à partir du XIV^e^ siècle, ce n'est plus qu'un résumé trop bref et impersonnel). — *B. Fitzpatrick.* Ireland and the

Digitized by Google

making of Britain (thèse fort téméraire qui exagère singulièrement l'importance de l'Irlande dans la formation de l'Angleterre). — *H. E. Slater.* Newington Longeville charters (important recueil de chartes appartenant à New College, Oxford; elles proviennent de Newington Longeville, prieuré dépendant de Longeville-Giffard en Normandie (intéressant recueil d'actes très bien publiés). = 18 mai. *F. E. Pargitter.* Ancient Indian historical tradition (étude fort érudite sur les généalogies fournies par les Puranas; conclusions contestables sur certains points de l'histoire de l'Inde antique). — *James Bryce.* International relations (recueil de huit conférences données aux États-Unis en 1921). — *J. A. Robinson.* Somerset historical essays (recueil de six études vraiment originales sur des points importants de l'histoire du Somerset, surtout au XII[e] siècle). = 25 mai. *G. M. Trevelyan.* British history in the nineteenth century (remarquable). — *Bernhard Huldermann.* Albert Ballin (bonne biographie du fameux fondateur de la Compagnie Hamburg-Amerika; instructive surtout au point de vue politique, Ballin, confident et conseiller de Guillaume II, ayant été chargé par lui de négocier avec Sir Ernest Cassel les bases d'une entente avec l'Angleterre, puis ayant eu l'amertume de voir ses plans bouleversés par le parti militaire et par Bethmann-Hollweg, jaloux d'une action qui échappait au contrôle des Affaires étrangères). — Sir *Paul Dukes.* Adventures and investigations in Soviet Russia (récit captivant des aventures où risqua plus d'une fois sa vie un agent du « secret service » anglais en Russie soviétique). — *Sidney* et *Béatrice Webb.* English prisons under local government (histoire de la répression pénale en Angleterre depuis 200 ans; grande abondance de renseignements. Une introduction par Bernard Shaw expose ce que devrait être ce service dans un État vraiment civilisé). — Some account of the Oxford University press, 1468-1921 (utile résumé). — *James T. Adams.* The founding of New England (bon). — *William Knighton.* The private life of an eastern king (réimpression, avec des notes par S. B. Smith, des souvenirs sur la cour du roi d'Aoudh à Lucknow vers le milieu du XIX[e] siècle. Ce roi, Nasir-ud-din Haidar, prenait plaisir à singer les manières occidentales en ce qu'elles ont de moins recommandable). — *Lytton Strachey.* Books and characters, french and english (intéressants et spirituels portraits littéraires où l'on distinguera celui de Racine comparé à Shakespeare). — On retiendra dans cette livraison une très intéressante notice de Mgr Duchesne par Friedrich von Hügel, qui publie des fragments de lettres vraiment très édifiantes.

ITALIE.

36. — Bullettino dell' Istituto storico italiano, n° 41 (Rome, 1921). — G. BISCARO. Dante à Ravenne; recherches historiques (article de 140 pages où sont utilisés ou publiés de nombreux docu-

Digitized by Google

ments inédits). — F. TORRACA. Le « Fiore » (il s'agit d'un poème de 232 sonnets où un rimeur italien inconnu a résumé le *Roman de la Rose*. Ce rimeur, ne serait-ce pas Dante lui-même? On l'a prétendu; mais cette opinion est à peine soutenable; l'homme qui a écrit ce poème à demi obscène ne peut avoir composé la Divine Comédie). — R. MORGHEN. Dante, Villani et Ricordano Malispini (il n'est pas douteux que Malispini ne soit la source où ont puisé Dante et Villani; donc sa chronique est authentique). — P. FEDELE. Pour servir à l'histoire de l'attentat d'Anagni (les documents du temps établissent nettement que le pape Boniface VIII fut la victime de sévices graves; l'allusion qu'y fait Dante reste donc strictement conforme à la vérité).

37. — Nuova Rivista storica. Anno VI, fasc. 1. 1922, janvier-février. — ESCHYLE. La bataille de Salamine, septembre 479; trad. par E. ROMAGNOLI. — Corrado BARBAGALLO. Un philosophe politique de notre temps : Giuseppe Rensi. — Gino LUZZATTO. L'origine et les débuts du capitalisme (analyse la nouvelle édition du « Capitalisme moderne » de Sombart, ouvrage complètement refondu et où l'histoire occupe maintenant une place prépondérante, depuis l'époque carolingienne jusqu'à nos jours. Il soulèvera moins de polémiques que sous son ancienne forme, mais il imprimera une activité plus grande aux études d'économie politique et sociale). — Santino CARAMELLA. Les lignes maîtresses de l'histoire de l'esthétique chez Vincenzo Gioberti. — E. CARRARA. Résumé des études dantesques (provoquées par le sixième centenaire du poète).

PAYS-BAS.

38. — Bijdragen voor Vaderlandsche Geschiedenis. Série V, t. VIII. — Signalons les articles de M. BLOK sur l'emprisonnement du prince Philippe-Guillaume d'Orange, fils du Taciturne, en Espagne (qui a été plus dur que l'on ne le croit ordinairement), de M. ABENDANON sur l'attaque de la flotte hollandaise commandée par l'amiral Pieter van der Does contre les îles des Canaries et contre l'île de San-Thomé en l'an 1599, de M. THEISSEN sur la situation intérieure de la République en 1684 (opposition des provinces septentrionales à la politique de Guillaume III), de M. DE PATER sur le Conseil d'État (Landraad bewesten Maze) jusqu'à l'arrivée du duc d'Anjou, de M. ELIAS, Études sur l'histoire de la marine hollandaise au XVII^e siècle (4^e article).

39. — Tijdschrift voor geschiedenis (Groningue). 1921, livr. 1-2. — UNGER. L'administration de Middelbourg au moyen âge. — CARTELLIERI. Tournois à la cour de Charles le Téméraire, 1468 (en allemand). = Livr. 3-4. SALVERDA. Dante et les princes étrangers de son temps. — DE WITT-HUBERT. Le siège de Charleroi en 1693 (d'après le journal d'un colonel hollandais, van Dedem). — BOLKES-

Digitized by Google

TEIN. Le nouveau statut académique et l'histoire (étude intéressante du décret royal du 15 juin 1921 réglant d'une nouvelle manière, dans les Universités hollandaises, les études et les examens : examen de licence ou *candidaats examen*, et examen de doctorat ou *doctoraal examen*). = Livr. 5-6. BRUGMANS. Les mémoires de l'impératrice Eugénie (examen critique d'une traduction hollandaise des « Memoirs of the Empress Eugenia by comte Fleury », publiés à Londres en 1920; vu les notes envoyées aux journaux en 1909-1910 par l'ex-impératrice pour mettre en garde contre toute publication de soi-disant mémoires qu'elle « n'a pas écrits et n'écrira pas », M. Brugmans estime que l'ouvrage a été probablement rédigé par le fils du général comte Fleury, mais avec l'autorisation secrète de l'impératrice et au moyen de documents fournis par elle). — SEVERIJN. Tagore (étude sur Rabindranath Tagore, né à Calcutta en 1861, et sur sa philosophie religieuse brahmanique, tendant à une régénération de l'humanité par l'union des nations dans un même idéal moral). — TENHAEFF. L'auteur de la chronique d'Utrecht de 1481-1483 (c'est très probablement, sans qu'on puisse l'affirmer absolument, le secrétaire de la ville d'Utrecht, Tylman Momfelen). — KROON. Struensée et Caroline-Mathilde (mise au point des relations du médecin aventurier et de la reine de Danemark, qui aboutirent au drame de janvier à avril 1772).

Digitized by Google

CHRONIQUE.

France. — Avec Gustave BAGUENAULT DE PUCHESSE, décédé à Orléans, le 15 avril 1922, disparaît un historien de valeur, qui s'était acquis, par ses nombreux travaux sur le XVI^e^ siècle, une réputation durable.

Issu d'une très vieille famille orléanaise, il était né à Orléans, le 21 avril 1843. Après avoir fait de solides études classiques, il vint à Paris suivre les cours de droit et se fit recevoir avocat en 1865. Il se mêla au mouvement catholique libéral de la fin du second Empire et entra en relations avec Montalembert, le P. Gratry, l'abbé, depuis cardinal Perraud, fréquentant notamment le vicomte de Melun et les personnes de son entourage. Il commença d'écrire dès 1863, et dès cette époque nous voyons ses goûts le porter vers l'étude de ce XVI^e^ siècle, auquel il devait rester fidèle toute sa vie. Licencié ès lettres en 1866, il prépara ses thèses de doctorat, qu'il fit paraître en 1869. Sa thèse latine avait pour titre *De Venatione apud Romanos*. Dans sa thèse française, il traitait de *Jean de Morvillier, évêque d'Orléans, garde des sceaux de France*. Le sujet était neuf; l'auteur a su tirer bon parti de documents, alors peu connus, conservés dans divers fonds manuscrits de la bibliothèque de la rue de Richelieu. Le livre fut bien accueilli; il eut, dès l'année suivante (1870), les honneurs d'une seconde édition.

Pendant la guerre franco-allemande, M. Baguenault de Puchesse occupa auprès du nouveau préfet du Loiret un poste de confiance et qui n'était pas sans péril, dans lequel il fut à même de rendre de très appréciables services. Aussitôt la guerre terminée, il fit, dans la *Revue des Questions historiques* (t. X, p. 5-65, livraison du 1^er^ juillet 1871), sous le titre *l'Armée de la Loire et ses opérations autour d'Orléans, septembre à décembre 1870*, le récit des événements politiques et militaires auxquels il avait été assez étroitement mêlé; cet article fut bientôt suivi de deux autres, relatifs à la même période de la guerre : *les Historiens de l'armée de la Loire* (*Ibid.*, t. XI, p. 219-239, livraison du 1^er^ janvier 1872) et *la Première armée de la Loire* (*Correspondant*, livraison du 1^er^ avril 1872).

Ces deux articles n'avaient pas encore paru, que M. Baguenault de Puchesse avait repris le cours interrompu de ses travaux d'avant guerre. A partir de 1873, ses études sur le XVI^e^ siècle se multiplièrent; on les trouvera principalement dans les *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais* (*la Saint-Barthélemy*

Digitized by Google

à *Orléans*, t. XII, 1873; — *la Campagne du duc de Guise dans l'Orléanais, en octobre et novembre 1587*, t. XX, 1885; — *l'Expédition des Allemands en France et la bataille de Dormans*, t. XXI, 1889; — *le Duc François de Guise à Orléans*, t. XXIX, 1905; — *la Soumission d'Orléans à Henri IV*, t. XXXIII, 1911), et dans la *Revue des Questions historiques*, à laquelle il ne cessa guère de collaborer depuis sa fondation, en 1868.

De tous les personnages du XVI^e^ siècle dont M. Baguenault de Puchesse s'occupa à diverses époques de sa vie, aucun ne paraît avoir exercé sur lui autant d'attrait que Catherine de Médicis, qui, avec Marie Stuart et Élisabeth d'Angleterre, domine, à ses yeux, la seconde moitié de ce siècle. Parmi les articles ou notes qu'il lui a consacrés dans divers périodiques, nous ne devons pas omettre ici les quelques pages qu'il a publiées dans cette revue (*Revue historique*, t. LXXIII, mai-juin 1900, p. 63-70), sur les *Idées morales de Catherine de Médicis*, et dans lesquelles il soutenait, une fois de plus, que la reine, restée très honnête femme dans le milieu le plus corrompu, était bien éloignée d'être indifférente aux irrégularités que se permettaient ceux ou celles qui lui tenaient de plus près; et, à l'appui de cette opinion, il nous donnait la primeur de deux longues lettres qui peuvent compter parmi les plus savoureuses que la reine ait écrites.

Sa compétence était si bien établie que, lorsque la mort de M. de La Ferrière, survenue en mai 1896, vint interrompre la publication, commencée alors depuis une quinzaine d'années, des *Lettres de Catherine de Médicis*, il se trouva en quelque sorte désigné d'avance pour la continuer et, s'il était possible, la mener à bonne fin. On lui doit les cinq derniers volumes (t. VI à X), parus de 1897 à 1909, de cet ample recueil. L'impression de la table générale était presque terminée lorsqu'il est mort.

Le XVII^e^ siècle, celui du moins de Henri IV, de Richelieu et de Mazarin, n'était guère moins familier à M. Baguenault de Puchesse que la période des derniers Valois. Il y fit de très nombreuses incursions. Il a même attaché son nom à une intéressante publication de textes se rapportant précisément à l'époque de Mazarin. Il fut appelé, en effet, à achever l'édition, entreprise par Jules Loiseleur, d'une importante série de lettres et instructions diplomatiques adressées par la cour de France au marquis de Fontenay-Mareuil, ambassadeur extraordinaire à Rome (1647-1648), ayant trait à l'équipée du duc Henri II de Guise à Naples. De la collaboration des deux auteurs sortit un assez gros volume, qui forme tout le tome XIII des *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, et parut aussi à part sous ce titre : *l'Expédition du duc de Guise à Naples* (1875). M. Baguenault de Puchesse continua de s'intéresser au marquis de Fontenay-Mareuil, étudia pour son propre compte ses dépêches, conservées dans les archives du ministère des Affaires étrangères, et en tira un mémoire qui parut, cette même année 1875, dans la *Revue*

Digitized by Google

des Questions historiques (t. XVIII, p. 169-189) : *le Marquis de Fontenay-Mareuil et son ambassade à Rome en 1647 et 1648, d'après une correspondance inédite.*

C'est à un ordre d'études assez différent que se rattache l'élégant volume qu'il a consacré à Condillac : *Condillac, sa vie, sa philosophie, son influence* (Paris, Plon, 1910). Arrière-petit-neveu de l'illustre philosophe, il utilisa, dans cette agréable monographie, des papiers de famille. Nous retrouvons dans ce petit volume, écrit sans prétention philosophique, cette aisance que M. Baguenault de Puchesse apportait en toutes choses et qui était comme une de ses caractéristiques.

La Société de l'histoire de France, dont il fut, honneur bien rare, deux fois président, en 1897-1898 et en 1919-1920, lui doit, outre plusieurs articles insérés dans son *Annuaire-Bulletin*, une nouvelle édition, accompagnée de nombreuses lettres inédites du roi de Navarre, des *Mémoires du vicomte de Turenne, duc de Bouillon* (1901), qu'il considérait comme l'une des sources les plus véridiques de la période des guerres de religion.

Il fut de la Société d'histoire diplomatique dès sa fondation (1887). Avec la *Revue d'histoire diplomatique*, organe de cette Société, à laquelle il a fourni plusieurs articles de fond et d'innombrables comptes-rendus, dont beaucoup sur les sujets les plus actuels, on ne peut plus parler seulement de collaboration : c'est lui qui, pendant de longues années et jusqu'à sa mort, en dirigea la publication avec un zèle infatigable.

Pendant plus de trente ans, depuis 1890 jusqu'à son dernier jour, il apporta une collaboration assez régulière au *Journal des Débats;* ses articles y étaient très goûtés; il excellait à tirer d'un gros volume six colonnes d'une prose vive et alerte, d'où n'était jamais absente la note personnelle.

Si considérable qu'elle soit, l'œuvre historique et littéraire de M. Baguenault de Puchesse ne représente qu'un des domaines de sa multiple activité. Il occupait dans le monde industriel et agricole une situation importante et faisait partie de plusieurs conseils d'administration. A Orléans, il était président de plusieurs sociétés de mutualité et d'assistance. Maire de Sandillon depuis plus de vingt ans, il a donné à sa commune beaucoup de son temps et de son dévouement.

Membre du Comité des travaux historiques depuis 1897, correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques depuis 1901, il semble avoir peu recherché les honneurs officiels. Il a fait imprimer à petit nombre, pour sa famille et quelques amis, un curieux volume de *Souvenirs*, où abondent les anecdotes et les appréciations piquantes.

Partageant son temps entre Paris, Orléans et sa propriété de Puchesse, à peu de distance de cette ville, il suffisait allègrement à toutes les tâches. Il allait atteindre soixante-dix-neuf ans lorsqu'il a

Digitized by Google

succombé au mal dont il avait ressenti, l'automne dernier, les premiers symptômes. Il laissera à ceux qui l'ont connu le souvenir d'un homme aussi simple dans ses manières que distingué, d'une urbanité parfaite, bienveillant, du commerce le plus agréable. — L. AUVRAY.

— L'Académie française a décerné le premier prix Gobert à M. Rodolphe REUSS (*Histoire de Strasbourg*) et le second au duc de La Force (*le Grand Condé*). Elle a partagé les arrérages du prix Thérouanne entre le Père DUDON (*Michel Molinos, 1628-1696*), M. Georges HARDY (*la Mise en valeur du Sénégal de 1817 à 1854*), M. LEFEBVRE DE BÉHAINE (*le Comte d'Artois sur la route de Paris*), M. A.-F. AUDE (*Vie publique et privée d'André de Béthoulat, comte de La Vauguyon, 1630-1693*), M. Marc CASSAIGNE (*le Procès du chevalier de La Barre*). Elle a attribué la plus grosse partie du prix Thiers à dom LECLERCQ (*Histoire de la régence pendant la minorité de Louis XV*). Sur le prix Jean-Jacques Berger, elle a récompensé M. Pierre COSTE (*Saint Vincent de Paul, correspondance, entretiens et documents*), M. Ernest D'HAUTERIVE (*la Police secrète du premier Empire*), M. G. DUPONT-FERRIER (*Histoire du lycée Louis-le-Grand*, t. I), M. P. DE CROUZAT-CRÉTÉ (*Paris sous Louis XIV*), M. Georges BRUNET (*la Poste à Paris depuis sa création jusqu'à nos jours*).

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné le premier prix Gobert à M. Lucien ROMIER (*le Royaume de Catherine de Médicis*) et le second à M. Jean RÉGNÉ (*Histoire du Vivarais*, t. II). Sur les arrérages du prix Volney, elle a décerné deux récompenses à M. Maurice CAHEN (*Étude sur le vocabulaire religieux du vieux scandinave* et *le Mot Dieu en vieux scandinave*) et à M. SAINÉAN (*la Langue parisienne au XIX^e siècle*). Le prix Achille Fould a été partagé entre MM. Louis HOURTICQ (*la Jeunesse du Titien*) et RÉAU (*l'Art russe*). Le prix Maspero a été attribué à M. Henri GAUTHIER (*le Livre des rois d'Égypte*).

Pour le concours des Antiquités de la France, nous devons rectifier un nom estropié dans notre dernière livraison. La troisième mention a été accordée à M. l'abbé DE LACGER.

— Dans le *Rapport annuel sur le service des Archives* (mai 1921 à mai 1922) paru au *Journal officiel* du 12 mai 1922, le directeur des Archives, M. Ch.-V. LANGLOIS, annonce que son administration se propose d'organiser un service analogue à celui de la « Royal Commission on historical manuscrits » qui a été créée à Londres en 1869 et qui depuis 1870 a publié tant de précieux inventaires d'archives possédées par des particuliers. On a commencé par le classement et l'inventaire des archives de la maison de La Trémoïlle. Souhaitons que l'exemple donné par M^me^ la duchesse de La Trémoïlle inspire d'autres généreux détenteurs d'archives privées et qu'un jour la France n'ait plus en ce point rien à envier à l'Angleterre.

Digitized by Google

Dans le même temps a paru une édition nouvelle du *Catalogue sommaire du musée des Archives nationales* (Paris, A. Picard, 1922, in-18, 118 p.). En tête, on lit avec un vif intérêt une notice historique sur le palais des Archives (anciens hôtels des Clisson, des Guise et des Soubise), par le directeur des Archives, qui a composé d'ailleurs sur le même sujet un ouvrage étendu avec des planches et des plans. Cet ouvrage, dont l'impression est actuellement à peu près terminée, ne tardera certainement pas à paraître.

Allemagne. — Le Landtag de Prusse a voté des crédits importants pour de nouvelles recherches sur l'histoire de la Réforme et de la contre-réforme, crédits auxquels s'ajoutent les contributions du *Verein für Reformationsgeschichte* et de la *Gesellschaft zur Herausgabe des « Corpus catholicum »*. Une commission mi-protestante mi-catholique, subordonnée au ministère prussien des Cultes et présidée par l'ancien ministre Schmidt-Ott et l'archiviste Paul Kehr, établit, d'accord avec un groupe imposant d'érudits, le plan d'un dictionnaire biographique et de travaux bibliographiques. Elle reprend la publication, commencée par Grauert au nom de l'Académie des sciences de Munich, des *Humanistenbriefe*. C'est ainsi que la correspondance de Conrad Peutinger est à la veille d'être éditée par Erich König. Paraîtront ensuite les épîtres dédicatoires d'Érasme, puis la correspondance de Willibald Pirkheimer. On ne saurait que féliciter le gouvernement et les groupements ci-dessus indiqués de leur intelligente et libérale initiative. H. Hr.

Belgique. — Le chanoine A. Cauchie, dont la *Revue* a déjà annoncé la mort prématurée, survenue à Rome le 10 février dernier, est l'un des savants belges qui ont le plus contribué à la rénovation des études d'histoire ecclésiastique. Comme professeur à l'Université de Louvain et comme directeur de la *Revue d'histoire ecclésiastique*, qu'il fonda en 1900, il fit preuve d'un véritable talent d'organisation en même temps que de sérieuses qualités de méthode et de critique. Nommé récemment (1912) directeur de l'Institut historique belge à Rome, il aurait pu rendre comme tel encore de grands services et mettre à profit sa longue expérience, mais la fatalité ne lui a pas permis de donner toute sa mesure. Sa vocation se dessina relativement tard. Né à Haulchin (Hainaut) le 25 octobre 1860, il ne publia son premier travail qu'en 1890 et 1891. Cet ouvrage, intitulé *la Querelle des investitures dans les diocèses de Liége et de Cambrai (1073-1107)*, parut dans le recueil des travaux du séminaire d'histoire dirigé par Ch. Moeller, le maître si actif et si dévoué qui, pendant de longues années, eut à pourvoir presque seul à tout l'enseignement historique à l'Université de Louvain. Dès 1888, cependant, il fut chargé d'une mission aux archives Vaticanes par l'évêque de Tournai, Mgr Du Rousseaux, et il eut ainsi l'occasion d'élargir le champ de ses recherches. C'est alors qu'il conçut le projet d'un Institut belge dans

Digitized by Google

la ville qu'il appelait « la capitale des études historiques », projet qu'il eut la satisfaction de voir réaliser plus tard, en 1902. En 1890, le gouvernement belge lui conféra une mission aux archives farnésiennes de Naples, puis successivement des missions à Naples, à Rome, à Milan. Il en rapporta de nombreuses notes qui fournirent la matière d'intéressantes communications à la Commission royale d'histoire, dont il devint membre en 1895. Cette même année, il fut nommé professeur d'histoire ecclésiastique à la Faculté de théologie de l'Université de Louvain, et il reçut en même temps, à la Faculté de philosophie et lettres de cette Université, la direction d'un séminaire historique ou cours pratique d'institutions médiévales (1893). Il forma un grand nombre d'élèves, dont plusieurs devinrent ses collaborateurs. Ses devoirs professionnels ne l'empêchèrent pas de continuer les recherches qu'il avait entreprises dans les dépôts d'archives d'Italie. En 1898, il commença la publication des *Instructions générales aux premiers nonces de Bruxelles, 1596-1635*, dont le premier volume (publié en collaboration avec M. R. Maere) sortit de presse en 1904. En collaboration avec M. A. Van Hove, il publia (1908-1920) deux volumes de *Documents concernant la principauté de Liége (1230-1532), spécialement au début du XVI^e siècle*, extraits des papiers du cardinal Jérôme Aléandre (mss. Vatican latin 3881 et Bologne Univ. 954, t. III). Parmi ses dernières publications, signalons encore l'*Inventaire des archives farnésiennes de Naples au point de vue de l'histoire des Pays-Bas catholiques*, qu'il composa en collaboration avec M. L. Van der Essen et qui parut en 1911.

H. VANDER LINDEN.

— L'histoire des indulgences dans les anciens Pays-Bas a fait l'objet d'une importante publication de documents : *Codex documentorum sacratissimarum indulgentiarum Neerlandicarum. Verzameling van stukken betreffende de pauselijke aflaten in de Nederlanden (1300-1600)*, par P. FREDERICQ. Cet ouvrage posthume du savant professeur de l'Université de Gand a pu paraître, grâce aux soins de M. S. Muller, dans les *Rijksgeschiedkundige publicatiën* de Hollande (La Haye, M. Nijhoff). Il contient des textes très intéressants, extraits surtout des archives de Liége, de Malines et d'Utrecht.

Grande-Bretagne. — Le British Museum vient d'acquérir de nouvelles antiquités égyptiennes et soudanaises. Parmi les premières, on notera des statues de bois peint de 2500-3000 ans av. J.-C., dont l'une représente l'image d'un fonctionnaire et prince héréditaire, le « Smer » Hemu, de la XI^e dynastie. Parmi les autres, qui recouvrent une période de cinq à six cents ans à dater de Tirhakah, le troisième Pharaon de la XXV^e dynastie — ou éthiopienne — d'Égypte, on notera des amulettes qu'on plaçait dans les tombes pour écarter des morts les influences fâcheuses, des coupes de porcelaine portant des noms de rois et d'autres objets religieux. On s'attend à d'autres découvertes au Soudan, dues non, il est vrai, à l'activité des agents du

Digitized by Google

gouvernement anglais, qui n'ont pas assez d'argent à leur disposition, mais à celle des sociétés américaines travaillant sous le contrôle du gouvernement. G. Bn.

— La Pro-Jerusalem Society, fondée en 1918 et bénéficiaire, depuis 1920, de la protection particulière de l'administration civile, est en train de réaliser son programme de conservation des antiquités juives et chrétiennes. Actuellement, en particulier, elle reconstitue un des plus beaux *bazars* médiévaux de l'est et met au jour la citadelle de Jérusalem et les murs de la cité sainte. G. Bn.

— On trouvera dans le *Times* du 20 mai 1922 des renseignements sur l'activité de Sir John Hippisley, qui représenta l'Angleterre à Rome à partir de 1793 (après une interruption de plus de 200 ans), et celle de Mgr Erskine, envoyé à Londres par le Saint-Siège. Ces renseignements sont empruntés aux archives Vaticanes, dont les fonds britanniques ont naturellement été exploités d'une façon particulière par l'actuel préfet, le cardinal Gasquet. G. Bn.

— L' « Army Council » fait un appel à tous les détenteurs de documents — journaux de marche, mémoires, etc. — sur la guerre de 1914-1919; ces documents seront renvoyés à leurs propriétaires après utilisation par la Section historique.

Italie. — On vient de célébrer brillamment à Padoue le septième centenaire de l'Université (cf. *Corriere della sera*, 16 et 17 mai 1922). A cette occasion, la « Reale Deputazione veneto-tridentina di storia patria » a publié un double fascicule de l'*Archivio veneto-tridentino* qui est entièrement consacré à cette célèbre institution (*Per celebrare il settimo centenario della Università di Padova, 1222-1922*. Venezia, 1922, in-8°, 359 p.). On y trouvera une étude de M. B. Brugi sur l'Université des juristes à Padoue au XIV^e^ siècle et ses rapports avec le mouvement juridique du même temps; une autre de M. P. Guerrini sur le collège Lambertino, qui groupait des étudiants de Brescia; un travail de M. G. Solitro sur la vie de l'Université padouane pendant la domination autrichienne dans le royaume lombardo-vénitien et, en particulier, sur les contre-coups que les événements du *Risorgimento* eurent sur les étudiants et les professeurs de Padoue; l'édition, remarquablement préfacée et annotée par M. P. Verrua, des cinq discours prononcés par l'humaniste François Negri à l'Université de Padoue à la fin du XV^e^ siècle; celle, par M. A. Medin, d'épigrammes composées à l'occasion de la mort du très remuant professeur originaire de Bergame, Raphaël Regio; un travail curieux de M. A. Belloni sur les idées littéraires de Paul Beni, professeur d'éloquence au début du XVII^e^ siècle, adversaire de Dante et de Boccace, commentateur ardent et inintelligent du Tasse; une très curieuse étude de M. B. Brunelli sur Shakespeare et l'Université de Padoue, d'où il résulte que le grand dramaturge, une fois établi qu'il n'est pas venu à Padoue, a du moins eu à sa disposition

Digitized by Google

des moyens de connaître et les choses et les êtres de Padoue; enfin des articles d'un intérêt moins évident sur différentes particularités topographiques de Padoue par rapport à l'Université. G. Bn.

— La Ligue navale italienne a édité une conférence prononcée par son secrétaire général, le comte Carlo Carnevale, sur le rôle de la marine italienne pendant la guerre de 1915-1918 (*La marina italiana in guerra*. Roma, Armani, 1921, in-8°, 35 p.). M. Carnevale montre de quelle façon l'Italie a riposté aux raids des croiseurs contre les côtes, particulièrement au moyen de trains blindés circulant le long de l'Adriatique, et surtout quelle a été la besogne de police, dure et peu brillante, accomplie par les unités italiennes dans une mer infestée par un ennemi en possession de bases pour ainsi dire inexpugnables. Il insiste sur les exploits des *Mas* (bateaux à moteurs contre sous-marins), sur l'appui donné par les monitors aux combattants de terre et, bien qu'il ne fournisse pas toutes les données numériques, en matière de tonnage, de vitesse, d'équipages, de pertes, etc., qu'on est en droit d'exiger d'un historien complet, bien qu'il ne montre pas les besognes accomplies en collaboration avec les marines française et anglaise, sa conférence donne cependant l'impression de ce qu'a pu être pendant la guerre l'activité de la marine italienne. G. Bn.

Roumanie. — On nous permettra d'annoncer aujourd'hui, en attendant qu'il nous soit possible d'en parler en détail, le beau volume qu'a donné M. Iorga sur l'*Art roumain du XIV^e^ au XIX^e^ siècle* (Paris, E. de Boccard, 1922, gr. in-8°, 400 p.). De très nombreuses gravures, choisies avec le discernement le plus éclairé et généralement reproduites avec une habileté remarquable, illustrent la thèse principale de l'auteur que l'art roumain, quelles que soient les influences qu'il a subies, est original. Un éminent ingénieur, membre de la Commission des monuments historiques de Roumanie, M. Balș, a joint au volume une étude technique sur l'Architecture religieuse en Moldavie. L'historien et le scientifique se complètent. Ch. B.

Digitized by Google

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

HISTOIRE GÉNÉRALE.

Bibliographie d'ouvrages de droit, économie politique, sociologie, 255.
Bibliographie géographique, 1915-1919, 157.
Bouglé (*C.*) et *Déat* (*M.*). Le guide de l'étudiant en sociologie, 135.
Cambridge medieval history. T. III, 113.
Catalogue des monnaies grecques et romaines; médailles artistiques, françaises et étrangères composant la collection Engel Gros, 115.
Déat (*M.*) Voir *Bouglé* (*C.*).
Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie, 254.
Hampe (*Karl*). Mittelalterliche Geschichte, 254.
Louis (*Paul*). La crise du socialisme mondial. De la II[e] à la III[e] Internationale, 113.
Mason (*William A.*). A history of the art of writing, 254.
Montessus de Ballore. Annuaire général des Universités, 157.
Poole (*Reginald Lane*). Illustrations of the history of medieval thought and learning, 254.
Saint-Martin (*Vivien de*) et *Schrader* (*F.*). Atlas universel de géographie, 132.
Schrader (*F.*). Voir *Saint-Martin* (*Vivien de*).
Tittoni (*Tommaso*). Conflitti politici e riforme costituzionali, 268.
Waite (*Arthur Edward*). A new Encyclopædia of Freemasonry, 116.
Zimmer (*F.*). The history of continuous conveying devices, 115.

HISTOIRE DE LA GUERRE.

Bourgeois (*Émile*) et *Pagès* (*Georges*). Les origines et les responsabilités de la Grande Guerre, 241.
Delvert (capitaine). L'erreur du 16 avril 1917, 117.
— Les opérations de la I[re] armée dans les Flandres, juillet-novembre 1917, 117.
Leygues (*Georges*). Les marins de France. L'œuvre de la marine française pendant la guerre, 118.
Pagès (*Georges*). Voir *Bourgeois* (*Émile*).

HISTOIRE DE L'ANTIQUITÉ.

Boak (*Arthur E. R.*). A history of Rome to 565 A. D., 119.
Cloché (*P.*). Les naopes de Delphes et la création du collège des tamiai, 256.
Evans (Sir *Arthur*). The palace of Minos at Knossos. T. I, 101.
Herfst (*Pieter*). Le travail de la femme dans la Grèce ancienne, 255.
Laurand (*L.*). Manuel des études grecques et latines, 99.

HISTOIRE D'ALLEMAGNE.

Boyce (*Helen*). The mines of the Upper Harz 1514-1589, 119.

HISTOIRE DE BELGIQUE.

Hubert (*Eugène*). Correspondance des ministres de France accrédités à Bruxelles de 1780 à 1790, 79.
Lannoy (*Charles de*). L'alimentation de la Belgique par le Comité national, 1914-1918, 257.
Whitlock (*Brand*). La Belgique sous l'occupation allemande, 256.

HISTOIRE DE CHINE ET DE JAPON.

Bulletin archéologique du musée Guimet. Fasc. 1 et 2, 120.
Challaye (*Félicien*). La Chine et le Japon politiques, 125.
Cordier (*Henri*). La Chine, 124.
De Groot (*J. J. M.*). Die Hunnen der vorchristlichen Zeit, 124.
— Universismus. Die Grundlage der Religion und Ethik Chinas, 124.
Duboscq (*André*). L'évolution de la Chine, 1911-1921, 124.
Granet (*Marcel*). Fêtes et chansons anciennes de la Chine, 122.
— La polygynie sororale et le sororat dans la Chine féodale, 123.
Kawabé (*Kisaburò*). The press and politics in Japan, 125.
Mac Murray (*John V. A.*). Treaties and agreements with and concerning China, 1894-1919, 120.
Péri (*Noël*). Cinq nô, drames lyriques japonais, 273.
Wieger (*Léon*). Histoire des croyances

Digitized by Google

religieuses et des opinions philosophiques en Chine depuis l'origine jusqu'à nos jours, 121.

HISTOIRE D'ESPAGNE.

Cabeza Leon (*Salvador*). Notas sobre la disciplina escolar en la Universidad de Santiago durante los siglos XVI-XVIII, 128.
— La Universidad de Santiago y D. Ramón de la Sagra, 128.
Curet (*Francisco*). El arte dramático en el resurgir de Cataluña, 129.
Del Arco (*Ricardo*). Joyas del arte patrio; el castillo real de Loarre, 127.
Farinelli (*Arturo*). Viages por España y Portugal, 127.
Foguet (*Ramon*) et *Foguet-Marsal* (*José*). Código de las costumbras escritas de Tortosa, 126.
Francos-Rodriguez (*José*). En tiempo de Alfonso XII, 1875-1885, 129.
Givanel y Mas (*Juan*). Tres documents inedits referents al Don Quichote, 128.
Loyarte (*Adrián de*). El genio Vasco en las épocas modernas, 127.
Mañueco Villalobos (*Manuel*) et *Zurita Nieto* (*José*). Documentos de la iglesia colegial de S. Maria la Mayor de Valladolid, 126.
Navarro Cabanes (*José*). Apuntes bibliográficos de la prensa carlista, 128.
Rovira y Virgili (*A.*). El nationalismo catalán, 129.
Sánchez-Torres (*Francisco Javier*). Apuntes para la historia de Albacete, 129.
Tablantes (*Ricardo de Rojas y Solís*, marquis *de*). Anales de la plaza de toros de Sevilla, 1730-1835, 128.
Valls-Taberner (*Ferran*). La data de l'acte de consegració de la catedral d'Urgel (839), 126.
— Els origens dels comtats de Pallars i Ribagorça, 126.
— Relacions familiars i politiques entre Jaume el Conqueridor i Anfos el Savi, 126.
— Texts de dret catalan. II, 125.
Zurita Nieto (*José*). Voir *Mañueco Villalobos*.

HISTOIRE DES ÉTATS-UNIS.

Feipel (*L. N.*). Our rich, but neglected old naval historical literature, 157.
Kahn (*Otto H.*). Les États-Unis et les grands problèmes financiers, 258.

HISTOIRE DE FRANCE.

Arbelet (*Paul*). La jeunesse de Stendbal. T. II, 131.
Aulard (*Alphonse*). Études et leçons sur la Révolution française. 8e série, 82.
— Recueil des actes du Comité de Salut public. T. XXV, 81.
Bareilles (*Bertrand*). Un Turc à Paris, 1806-1811, 130.
Barély (*L.*). Voir *Hersent* (*G.*).
Bidou (*H.*), *Guebhard* (*G.*), *Liesse* (*A.*), *Malleterre* (général), *Tardieu* (*A.*), *Teissier* (*G.*). Les conséquences de la guerre, 134.
Boulay de la Meurthe (comte). Histoire de la négociation du Concordat de 1801, 97.
Boyé (*Pierre*). Le roi Stanislas grand-père, 1725-1766, 132.
Busson (*Henri*), *Fèvre* (*Joseph*), *Hauser* (*Henri*). La France d'aujourd'hui et ses colonies, 115.
— Les principales puissances d'aujourd'hui, 115.
Champion (*Edme*). La France d'après les cahiers de 1789, 130.
— Voltaire, études critiques, 130.
Charpentier (*Charles*). Voir *Cochin* (*Augustin*).
Chuquet (*Arthur*). Quatre généraux de la Révolution : Hoche et Desaix, Kléber et Marceau, 85.
Cochin (*Augustin*). Les Sociétés de pensée et la démocratie; études d'histoire révolutionnaire, 82.
— et *Charpentier* (*Charles*). Les actes du gouvernement révolutionnaire, 23 août 1793-27 juillet 1794, 80.
Colson (*Cl.*). Voir *Hersent* (*G.*).
Danton. Discours civiques, publ. par *H. Fleischmann*, 84.
Defresne (*A.*) et *Évrard* (*F.*). Les subsistances dans le district de Versailles, de 1788 à l'an V, 90.
Dictionnaire archéologique de la Gaule; époque celtique, 156.
Dodu (*Gaston*). Trois mois à Paris sous la Terreur, 88.
Esnault (*Gaston*). La vie et les œuvres comiques de Claude-Marie Le Laë, 261.
Évrard (*F.*). Voir *Defresne* (*A.*).
Fèvre (*Joseph*). Voir *Busson* (*Henri*).
Fleischmann (*H.*). Voir *Danton*.
Franqueville (comte *de*). Souvenirs, 1840-1919, 262.
Gachon (*P.*). Histoire de Languedoc, 264.
Gaumont (*Jean*). Histoire abrégée de la coopération en France et à l'étranger, 114.

Digitized by Google

Geoffroy de Grandmaison. La Croix-Rouge française, 117.
Giraud (abbé *M.*). Essai sur l'histoire religieuse de la Sarthe, de 1789 à l'an IV, 91.
— Levées d'hommes et acheteurs de biens nationaux dans la Sarthe en 1793, 93.
Grand (*Roger*). Mélanges d'archéologie bretonne, 133.
Guebhard (*G.*). Voir *Bidou* (*H.*).
Guillaume de Lorris et *Jean de Meun*. Le roman de la rose. T. III, 260.
Hauser (*Henri*). Voir *Busson* (*Henri*).
Hersent (*G.*), *Colson* (*Cl.*), *Marlio* (*L.*), *Barély* (*L.*), *Métayer* (*L.*). L'outillage économique de la France, 134.
Inventaire des archives du département des Affaires étrangères, 156.
Jalabert (*D.*). Flore monumentale gothique, d'après les monuments de Paris, 155.
Jean de Meun. Voir *Guillaume de Lorris*.
La Gorce (*Pierre de*). Histoire religieuse de la Révolution française. T. III, 77.
Laurent (*Ed.*). Le compagnonnage ou confréries de compagnons du temps passé, 130.
Lavisse (*Ernest*). Histoire de France contemporaine. T. I et II, par *Paul Sagnac* et *G. Pariset*, 74.
Lenôtre (*Gustave*). Le roi Louis XVII et l'énigme du Temple, 86.
Lesort (*André*). Les transactions d'un négociant malouin avec l'Amérique espagnole, 1719-1721, 132.
Lévy-Schneider (*L.*). L'application du Concordat par un prélat d'ancien régime. Mgr Champion de Cicé, archevêque d'Aix et d'Arles, 1802-1810, 236.
Liège (*Léopold*). Histoire de Montmorillon, 264.
Liesse (*A.*). Voir *Bidou* (*H.*).
Malleterre (général). Voir *Bidou* (*H.*).
Marion (*Marcel*). Histoire financière de la France depuis 1715. T. III : 1792-1797, 76.
Marlio (*L.*). Voir *Hersent* (*G.*).
Martinenche (*Ernest*). Histoire de l'influence espagnole sur la littérature française, 261.
Mathiez (*Albert*). Robespierre terroriste, 84.
Métayer (*L.*). Voir *Hersent* (*G.*).
Nomenclature des journaux et revues en langue française paraissant dans le monde entier, 157.
Ottocar (*N.*). Essais sur l'histoire des villes françaises au moyen âge (en russe), 107.
Oursel (*Paul*). La diplomatie de la France sous Louis XVI. Succession de Bavière et paix de Teschen, 110.
Pariset (*G.*). Histoire de France contemporaine. II. La Révolution, 1792-1799, 75.
Patry (*Raoul*). Le régime de la liberté des cultes dans le département du Calvados, 1795-1802, 96.
Pfister (*Christian*). L'Université de Strasbourg, 266.
Reuss (*Rodolphe*). Histoire de Strasbourg, 247.
Sagnac (*Paul*). Histoire de France contemporaine. I. La Révolution, 1789-1792, 74.
Sevestre (abbé *Émile*). L'enquête gouvernementale et l'enquête ecclésiastique sur le clergé de la Normandie et du Maine, de l'an IX à l'an XIII, 94.
Tardieu (*A.*). Voir *Bidou* (*H.*).
Teissier (*G.*). Voir *Bidou* (*H.*).
Testut (*L.*). La bastide de Beaumont en Périgord, 263.
Tharaud (*Jérôme* et *Jean*). La tragédie de Ravaillac, 260.
Tilley (*Arthur*). A companion to French studies. T. I, 156.
Tuetey (*Louis*). Procès-verbaux de la Commission temporaire des arts. T. II, 81.
Uhry (*Alfred*). Strasbourg, port français du Rhin, 265.
Une âme de chef. Le gouverneur général J. van Vollenhoven, 243.
Werner (*L.-G.*). Les villages disparus dans la Haute-Alsace, 265.

HISTOIRE DE GRANDE-BRETAGNE.

Acts of the privy Council of England, 1613-1614, publ. par *Atkinson*, 226.
Acts of the privy Council of England. Colonial series, 1613-1783, 226.
Anthony (*R.*). Voir *Hobbes* (*Thomas*).
Atkinson. Voir Acts of the privy Council.
Attenborough (*F. L.*). The laws of the earliest english kings, 219.
Bannister (*Arthur Thomas*). The register of Charles Bothe, bishop of Hereford, 1516-1535, 226.
Bolland (*William Craddock*). The general eyre, 223.
— The year-books, 222.
— Voir Year-books.
Briollay (*Sylvain*). L'Irlande insurgée, 267.
Calendar of state papers. Domestic series, 1680-1681, publ. par *F. H. Blackburne Daniell*, 229.
Calendar of state papers. Venice. T. XXIII, publ. par *Allen B. Hinds*, 229.

Digitized by Google

Calendar of the entries in the papal registers. T. XI : 1455-1464, publ. par *Twemlow*, 224.
Calendar of the fine rolls. T. VI : 1347-1356, 224.
Davidson. Voir *Lascelles*.
Daniell (*F. H. Blackburne*). Voir Calendar of state papers. Domestic series, 229.
Ehrlich (*Ludwik*). Voir Year-books.
Fitzpatrick (*Walter*). Report on the mss. of J. B. Fortescue. T. IX, 231.
Flemming (*Jessie H.*). England under the Lancastrians, 224.
Fowler (*R. C.*). Episcopal registers of England and Wales, 225.
Guilon (*William Henri*). John Wesley, 267.
Gunther (*P. T.*). Early science in Oxford. I. Chemistry, 267.
Hinds (*Allen B.*). Voir Calendar of state papers. Venice.
Hobbes (*Thomas*). Leviathan, trad. par *R. Anthony*, 229.
James (*Montague Rhodes*). A descriptive catalogue of the latin mss. in the John Ryland's library at Manchester, 232.
Kelly (*John Alexander*). England and the Englishman in german literature of the XVIIIth century, 267.
Lascelles et *Davidson*. The mss. of the House of Lords. Vol. VII, 230.
Liber feodorum. The book of fees commonly called Testa de Nevill, 221.
Liebermann (*Felix*). Die Gesetze der Angelsachsen, 218.
Lyle (Sir *H. C. Maxwell*). Catalogue of the mss. and other objects in the museum of the P. Record Office, 231.
Morgan (*R. B.*). Readings in english social history from contemporary literature, 225.
Nicholas papers, publ. par Sir *George F. Warner*, 229.
Notestein (*Wallace*) et *Relf* (*Frances Helen*). Commons debates for 1629 critically edited, 227.
Palgrave (Sir *Francis*). The collected historical works, 233.
Paton (*Henry*). Report on the mss. of Lord Polwarth. T. II, 230.
Public Record Office. Lists and Indexes, n° 46, 268.
Relf (*Frances Helen*). Voir *Notestein* (*Wallace*).
Report on the mss. of J. B. Fortescue. T. IX, publ. par *Walter Fitzpatrick*, 231.
Report on the mss. of Lord Polwarth. Vol. II, par *Henry Paton*, 230.
Report on the records of the city of Exeter, publ. par *John* et *James Wylie*, 230.
Roberts (*R. A.*). Mss. of the earl of Egmont. T. I : 1730-1733, 230.
Stenton (*F. M.*). Documents illustrative of the social and economic history of the Danelaw, 219.
Tanner (*J. R.*). Tudor constitutional documents, 1485-1603, 225.
Terry (*Charles Sanford*). A short history of Scotland, 267.
Thomson (*J. Maitland*). The public records of Scotland, 232.
Twemlow. Voir Calendar of entries.
Vinogradoff (*Paul*). Voir Year-books.
Warner (Sir *George F.*). Voir Nicholas papers.
Wylie (*John* et *James*). Report on the records of the city of Exeter, 230.
Year-books of Edward II. T. XIII et XIV, publ. par *P. Vinogradoff* et *L. Ehrlich*, 221.
— T. XII, XV et XVI, publ. par *W. C. Bolland*, 221.

HISTOIRE DE HONGRIE.

Lebrun (*Armand*). La dictature du prolétariat : les ravages du bolchevisme en Hongrie, 268.

HISTOIRE DE L'INDE ET DE L'EXTRÊME-ORIENT.

Babour (*Zehir-ed-Din Muhammed*), emperor of Hindustan. Memoirs, publ. par Sir *Lucas King*, 272.
Bacot (*Jacques*). Trois mystères tibétains, 273.
Charpentier (*Jarl*). Ur Indiens klassiska Litteratur, 270.
Focillon (*Henri*). L'art bouddhique, 272.
King (Sir *Lucas*). Voir *Babour*.
Kanow (*Sten*). The aryan Gods of the Mitani people, 270.
Leumann (*Ernst*). Buddhistische Literatur, 271.
— Das Zukunftsideal der Buddhisten, 271.
Péri (*Noël*). Cinq nô, 273.
Sarkar (*Bejoy Kumar*). Land transport in mediæval India, 274.
— Water transport in mediæval India, 275.
Sarkar (*Benoy Kumar*). The positive background of hindu sociology, 269.
Winternitz (*M.*). Die Frau in den indischen Religionen, 274.

HISTOIRE D'ITALIE.

Bilancioni (*Guglielmo*). La storia della medicina, 279.
Carnevale (*Carlo*). La marina italiana in guerra, 324.

Digitized by Google

Cortese (*Nino*). Il liberalismo toscano nei primi quaranta anni del secolo XIX, 276.
— Mediazone napoletana nelle trattative di pace fra Russia e Turchia nel 1790-1791, 276.
— La vita di Pietro Colletta, 276.
Mignon (*Maurice*). Les affinités intellectuelles de l'Italie et de la France, 275.
Noberasco (*Filippo*). Contributo savonese alla poesia napoleonica, 276.
Per celebrare il settimo centenario della Università di Padova, 323.
Piccioni (*Luigi*). Il giornalismo, 279.
Prato (*Giuseppe*). Giacomo Giovanelli ed il protezionismo agrario nel Piemonte di Carlo Alberto, 277.
— Il programma economico-politico della « Mitteleuropa » negli scrittori italiani, 277.
— Le fonti storiche della legislazione di guerra, 277.
— Pagine disperse di Francesco Ferrara, 278.
— Le vie del transito commerciale in Piemonte nell' epoca preferroviaria, 278.
— Un tentativa di banco pubblico a Mantova nel 1676, 277.
Sapori (*Armando*). Rassegna delle pubblicazioni dantesche italiane del secentenario, 275.
Scritti vari, pubblicati in occasione del sesto centenario della morte di Dante Alighieri, 159.
Torrelli (*Luigi*). La critica, 279.
Zimolo (*Giulio C.*). Lissa, 279.

HISTOIRE DE ROUMANIE.

Iorga (*Nicolas*). Introduction à l'étude de la Roumanie et des Roumains, 281.
— L'art roumain du XIV^e^ au XIX^e^ siècle, 324.

HISTOIRE DE RUSSIE.

Nofri (*Gregorio*) et *Pozzani* (*Fernando*). La Russia com' è, 281.
Pozzani (*Fernando*). Voir *Nofri* (*Gregorio*).

HISTOIRE DE SUISSE.

Karmin (*Otto*). Sir Francis d'Ivernois, 1757-1842, 87.

HISTOIRE DE TURQUIE.

Paillarès (*Michel*). Les Kémalistes devant les Alliés, 282.

HISTOIRE DES PAYS-BAS.

Fredericq (*P.*). Codex documentorum sacratissimarum indulgentiarum Neerlandicarum (1300-1600), 323.

HISTOIRE DES PAYS SCANDINAVES.

Friis (*Aage*). Voir *Krieger* (*A. F.*).
Koppel (*E.*). Voir *Krieger* (*A. F.*).
Krieger (*Andreas Frederik*). Dagboger, 1884-1888, publ. par *E. Koppel, Aage Friis* et *P. Munch*, 281.
Lannoy (*Charles de*) et *Vander Linden* (*Hermann*). Histoire de l'expansion coloniale des peuples européens. Suède, 280.
Lorenzen (*Vilh.*). Studier i dansk herregaards arkitektur i 16. og 17. Aarhundrede, 280.
Munch (*P.*). Voir *Krieger* (*A. F.*).
Oxenstierna. Rikskansleren Axel Oxenstiernas skrifter och brefvexling. T. V : 1630, 280.
Vander Linden (*Hermann*). Voir *Lannoy* (*Charles de*).

HISTOIRE DE LA MUSIQUE.

Chantavoine (*Jean*). De Couperin à Debussy, 283.
Curzon (*Henri de*). Rossini, 283.
La Laurencie (*Lionel de*). Les créateurs de l'opéra français, 283.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

ARTICLES DE FOND.

Pages

FAGNIEZ (Gustave), de l'Institut. La politique de Vergennes et la diplomatie de Breteuil, 1774-1787 . . . . . 1, 161

MÉLANGES ET DOCUMENTS.

LASCARIS (S.-Th.). L'Église catholique en Grèce. Essai d'histoire et de droit public 33

SARKAR (Benoy Kumar). Les États républicains dans l'Inde ancienne 26

ZELLER (G.). Deux mémoires inédits du Grand Condé sur l'Alsace 208

BULLETIN HISTORIQUE.

Histoire de France. Révolution, par Rod. REUSS . . . 74

Histoire de Grande-Bretagne, par Ch. BÉMONT (*1re partie*) 218

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

BOURGEOIS (E.) et PAGÈS (G.). Les origines et les responsabilités de la Grande Guerre (**L. André**) 241

EVANS (Sir Arthur). The palace of Minos at Knossos. I (**G. Glotz**) 101

LAURAND (L.). Manuel des études grecques et latines (**Ch. Lécrivain**) 99

LÉVY-SCHNEIDER (L.). L'application du Concordat par un prélat d'ancien régime. Mgr Champion de Cicé, archevêque d'Aix et d'Arles, 1802-1810 (**Ch. Guignebert**) 236

OTTOCAR (N.). Essais sur l'histoire des villes françaises au moyen âge (**O. Dobiache-Rojdestvensky**) . . 107

OURSEL (Paul). La diplomatie de la France sous Louis XVI. Succession de Bavière et congrès de Teschen (**G. Fagniez**) 110

[SUPPLÉMENT AU NUMÉRO DE JUILLET-AOUT 1922.]

Digitized by Google

Pages

PALGRAVE (Sir R. H. Inglis). The collected historical works of Sir Francis Palgrave (**Ch. Bémont**) 233

REUSS (Rodolphe). Histoire de Strasbourg (**Chr. Pfister**). 247

Une âme de chef. Le gouverneur général J. van Vollenhoven (**H. Dehérain**) 243

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES : Allemagne (p. 119), Belgique (p. 256), Chine et Japon (p. 120), Espagne (p. 125), États-Unis (p. 258), France (p. 130, 260), Grande-Bretagne (p. 267), Hongrie (p. 268), Inde et Extrême-Orient (p. 269), Italie (p. 275), Pays scandinaves (p. 280), Roumanie (p. 281), Russie (p. 281), Turquie (p. 282), Histoire de l'Antiquité (p. 119, 255), Histoire générale (p. 113, 253), Histoire de la guerre (p. 117), Histoire de la musique (p. 283).

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

BELGIQUE.

Revue d'histoire ecclésiastique (p. 143).

FRANCE.

Académie des sciences morales et politiques (p. 299); l'Anjou historique (p. 299); Annales de Bretagne (p. 302); Annales révolutionnaires (p. 284); Bibliothèque de l'École des chartes (p. 136); Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français (p. 285); Bulletin du Comité d'études historiques et scientifiques de l'Afrique occidentale française (p. 303); Bulletin trimestriel de la Société archéologique de Touraine (p. 304); le Correspondant (p. 139, 295); la Grande Revue (p. 139); Journal des savants (p. 137, 285); Mémoires de l'Académie de Vaucluse (p. 304); Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard (p. 304); Mémoires de la Société éduenne (p. 304); Mercure de France (p. 139, 296); le Moyen âge (p. 286); Nouvelles archives des missions scientifiques et littéraires (p. 138); la Révolution de 1848 (p. 287); la Révolution française (p. 287); Revue africaine (p. 305); Revue archéologique (p. 288); Revue critique d'histoire et de littérature (p. 138, 289); la Revue de France (p. 140, 296); Revue de l'Anjou (p. 305); Revue de l'histoire de Versailles (p. 306); Revue de l'histoire des colonies françaises (p. 290); Revue de l'histoire des religions (p. 291); Revue d'histoire de l'Église de France (p. 291); Revue de Paris (p. 141); Revue

Digitized by Google

de Saintonge et d'Aunis (p. 307); Revue des Deux Mondes (p. 142, 298); Revue des études anciennes (p. 292); Revue des études historiques (p. 293); Revue historique de Bordeaux (p. 307).

GRANDE-BRETAGNE.

The english historical Review (p. 308); History (p. 309); The Quarterly Review (p. 310); The Scottish historical Review (p. 310)); The Times. Literary supplement (p. 146, 311); Transactions of the royal historical Society (p. 149).

ITALIE.

Bullettino dell' Istituto storico italiano (p. 314); Nuova Rivista storica (p. 149, 315).

PAYS-BAS.

Bijdragen voor Vaterlandsche Geschiedenis (p. 315); Tijdschrift voor Geschiedenis (p. 315).

SUISSE.

Bibliothèque universelle et Revue suisse (p. 151).

CHRONIQUE : Allemagne (p. 157, 321), Belgique (p. 160, 321), États-Unis (p. 157), France (p. 153, 317), Grande-Bretagne (p. 158, 322), Italie (p. 159, 323), Norvège (p. 160), Pays-Bas (p. 160), Roumanie (p. 324).

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE 325

ERRATUM DU PRÉCÉDENT NUMÉRO.

Page 91, l'auteur de l'*Essai sur l'Histoire religieuse de la Sarthe* s'appelle M. GIRAUD et non Godard. Rectifier également ce nom p. 93 et 94. La correction est faite à l'*Index* de la présente livraison.

Le gérant : R. LISBONNE.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

Digitized by Google

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Capital : 200 millions de francs entièrement versés.

Siège social : **14, rue BERGÈRE. — Succursale : 2, place de l'OPÉRA, Paris.**

OPÉRATIONS DU COMPTOIR : Bons à échéance fixe, Escompte et Recouvrements, Escompte de chèques, Achat et Vente de Monnaies étrangères, Lettres de Crédit, Ordres de Bourse, Avances sur Titres, Chèques, Traites, Envois de Fonds en Province et à l'Étranger, Souscriptions, Garde de Titres, Garantie contre les Risques de remboursement au pair, Paiement de coupons, etc.

AGENCES : 44 Bureaux de quartiers dans Paris. — 17 Bureaux de Banlieue. — 223 Agences en Province. — 11 Agences dans les Colonies et Pays de protectorat. — 13 Agences à l'Étranger.

LOCATION DE COFFRES-FORTS : Le Comptoir tient un service de coffres-forts à la disposition du public : *14, rue Bergère ; 2, place de l'Opéra ; 147, boulevard Saint-Germain ; 49, avenue des Champs-Élysées ; 35, avenue Mac-Mahon ; 12, boulevard Raspail*, et dans les principales Agences de France. — Une clef spéciale unique est remise à chaque locataire. — La combinaison est faite et changée par le locataire à son gré. — Le locataire peut seul ouvrir son coffre.

BONS A ÉCHÉANCES FIXES. Intérêts payés sur les sommes déposées : De 6 à 11 m. 1/2, 1 1/2 0/0; De 1 à 2 ans, 2 0/0. — Au delà de 2 ans et jusqu'à 4 ans, 3 0/0. Les Bons, délivrés par le Comptoir National aux taux d'intérêts ci-dessus, sont à ordre ou au porteur, au choix du Déposant. Les intérêts sont représentés par des *Bons d'intérêts* également à ordre ou au porteur, payables semestriellement ou annuellement suivant les convenances du Déposant. Les *Bons de capital et d'intérêts* peuvent être endossés et sont par conséquent négociables.

VILLES D'EAUX, STATIONS ESTIVALES ET HIVERNALES. Le Comptoir National a des agences dans les principales *Villes d'Eaux ;* Aix-en-Provence, Aix-les-Bains, Antibes, Bagnères-de-Luchon, Bagnoles-de-l'Orne, Bayonne, Biarritz, Boulogne-sur-Mer, Bourboule (La), Brest, Calais, Cannes, Châtel-Guyon, Cherbourg, Compiègne, Dax, Deauville, Dieppe, Dunkerque, Enghien, Fontainebleau, Havre (Le), Hyères, Menton, Mont-Dore (Le), Nice, Pau, Rochelle (La), Saint-Germain-en-Laye, Saint-Malo, Saint-Nazaire, Toulon, Trouville, Vichy, Tunis, Monte-Carlo, Saint-Sébastien, Alexandrie, Le Caire (Égypte), etc. Ces agences traitent toutes les opérations comme le siège social et les autres agences, de sorte que les Étrangers, les Touristes, les Baigneurs peuvent continuer à s'occuper d'affaires pendant leur villégiature.

LETTRES DE CRÉDIT POUR VOYAGES. Le Comptoir National d'Escompte délivre des *Lettres de Crédit* circulaires payables dans le monde entier auprès de ses agences et correspondants ; ces Lettres de Crédit sont accompagnées d'un carnet d'identité et d'indications et offrent aux voyageurs les plus grandes commodités en même temps qu'une sécurité incontestable.

SALONS DES ACCRÉDITÉS, Succursale, 2, place de l'Opéra.

Installation spéciale pour voyageurs. Émission et paiement de lettres de crédit. Bureau de change. Bureau de poste. Réception et réexpédition des lettres.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

AMÉLIORATIONS DU SERVICE DES TRAINS

POUR LE MORVAN, VICHY, L'AUVERGNE, LE FOREZ ET LE MIDI

A partir du 31 mai. — Express de nuit, couchettes, 1re, 2e, 3e classes. Paris (20 h. 20) (à partir du 1er juin, 20 h. 44), Clermont-Ferrand, Issoire, Saint-Nectaire, Brioude, Nîmes, Saint-Flour, Béziers.

A partir du 1er juin. — Express de nuit, toutes classes. Paris (22 h. 55), Clamecy, Avallon, Autun. — Rapide de jour. Paris (14 h. 30), Vichy, Saint-Étienne.

A partir du 20 juin (jusqu'au 19 août), les mardis, jeudis et samedis. — Rapide de jour, lits-salon, 1re classe, wagon-restaurant. Paris (10 h. 40), Vichy.

LES AFFICHES ARTISTIQUES DES CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Pour répondre aux nombreuses demandes qui lui sont adressées, l'Administration des chemins de fer de l'État met à la disposition des collectionneurs, au prix de *quatre* francs l'exemplaire, celles de ses affiches illustrées dont elle possède une réserve suffisante.

Ces affiches sont expédiées, sous enveloppe, franco à domicile, contre l'envoi préalable de leur valeur.

Pour recevoir les affiches sous rouleau, joindre le prix du colis postal (gare ou domicile).

Écrire ou s'adresser au Service de la Publicité des chemins de fer de l'État, 20, rue de Rome, à Paris (VIIIe).

Digitized by Google

REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

REVUE BLEUE

FONDÉE EN 1863

Paraît les 1er et 3e Samedis du mois

DIRECTEUR : **PAUL GAULTIER**

Rédigée par l'élite du monde politique et littéraire, également soucieuse d'information objective et critique, et d'exposition claire, à la portée de tous, la **REVUE BLEUE** suit toutes les grandes questions contemporaines dans un esprit de haute indépendance.

Les meilleures nouvelles françaises et étrangères.

Revue de l'intellectuel et de la famille; l'organe le plus commode pour se tenir au courant de la vie politique, sociale, littéraire, artistique.

TARIF DES ABONNEMENTS :

à la *REVUE BLEUE* (SEULE)	Six mois.	Un an.	à la *REVUE SCIENTIFIQUE* et à la *REVUE BLEUE* (RÉUNIES)	Six mois.	Un an
Paris et Départements . .	23 fr.	40 fr.	Paris et Départements . .	40 fr.	74 fr
Étranger	30 fr.	55 fr.	Étranger	55 fr.	100 fr

PARIS, 286, boulevard Saint-Germain, VII^e^. — (*Tél.* Fleurus 02-29)

CHEMINS DE FER DE PARIS A ORLÉANS, DU MIDI ET COMPAGNIE DES WAGONS-LITS

TRAIN RAPIDE DE LUXE « PYRÉNÉES-COTE D'ARGENT »

Mise en marche entre *Paris*, *Bordeaux*, *Biarritz*, *Hendaye*, *Pau* et *Lourdes*, avec correspondance sur Madrid et, jusqu'au 24 septembre inclus, sur Pierrefitte-Nestalas (Cauterets, Luz-Saint-Sauveur).

Ce train est exclusivement composé de wagons-lits, avec places de lits et de couchettes il comprendra en outre, au retour, un wagon-restaurant entre Tours et Paris.

HORAIRES

I. — *Aller du 8 juillet au 7 octobre 1922 (inclus)*

Paris-Quai d'Orsay, départ 20 h. 15. Arrivée Bordeaux-Saint-Jean, 3 h. 59. Biarritz Ville, 7 h. 18. Saint-Jean-de-Luz, 7 h. 35. Hendaye, 7 h. 53. Madrid (Nord), 21 h. 10. Pau 7 h. 41. Lourdes, 8 h. 40. Pierrefitte-Nestalas, 9 h. 18 (jusqu'au 24 septembre inclus). Cauterets, 10 h. 14. Luz-Saint-Sauveur, 10 h. 18.

II. — *Retour du 9 juillet au 8 octobre 1922 (inclus)*

Départ Pierrefitte-Nestalas, 20 h. 43 (jusqu'au 24 septembre inclus). Luz-Saint-Sauveur 19 h. 30. Cauterets, 19 h. 35. Lourdes, 21 h. 49. Pau, 22 h. 36. Madrid (Nord), 9 h. Hendaye 22 h. 15. Saint-Jean-de-Luz, 22 h. 31. Biarritz-Ville, 22 h. 33. Bordeaux-Saint-Jean, 2 h. 23 Paris-Quai d'Orsay, arrivée, 11 h. 10.

Ce train comprendra en outre, à l'aller, un wagon-lits pour Biarritz-Ville, venant directement de Boulogne-Maritime, d'où il partira à 13 h. 27, en correspondance avec le service quittant Londres-Victoria à 9 h. 15.

Au retour, un autre wagon-lits, venant directement de Biarritz-Ville, continuera sur Boulogne-Maritime, où il arrivera à 18 h. 52, en correspondance avec le service arrivant Londres-Victoria à 22 h. 45.

Renseignements et location à la gare de Paris-Quai d'Orsay, à l'Agence Orléans-Midi 16, boulevard des Capucines, Paris, ainsi qu'aux agences de la Compagnie des wagons-lits

Nota. — Pendant la période de circulation du train rapide de luxe « Pyrénées-Côte d'Argent », les trains rapides 23 P. O. — 11 Midi; 10 Midi — 24 P. O., circulant entre Paris, Biarritz, Hendaye et Pierrefitte-Nestalas, ne comprendront aucune place de luxe; du 30 juin au 5 novembre, ces trains comporteront une voiture mixte 1re et 2e classes entre Boulogne-Maritime et Biarritz-Ville, assurant les mêmes relations que le wagon-lits Boulogne-Biarritz.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

BOUND
APR 6 1923
UNIV. OF MICH.
LIBRARY

3 9015 03974 3177

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google